

**Université de Montréal**

L'idéologie politique des empereurs flaviens (69-96) à travers les sources épigraphiques et numismatiques

par Jocelyn Tiron

Département d'Histoire, Faculté des Arts

Thèse présentée à la faculté d'Histoire en vue de l'obtention du grade de docteur en Histoire

Septembre 2015

© Jocelyn Tiron, 2015

*« Tout livre d'histoire digne de ce nom devrait comporter un chapitre ou [ , si l'on préfère ], insérée aux points tournants du développement, une suite de paragraphes qui s'intituleraient à peu près : " Comment puis-je savoir ce que je vais vous dire ? " »*

Marc BLOCH, *Apologie pour l'histoire ou métier d'historien*, 1941 (Paris, Armand Colin, 1997, p. 82).

## RÉSUMÉ

La dynastie des Flaviens est souvent mal connue et appréciée en raison de sa situation chronologique, « coincée » entre la famille des descendants de César et d'Auguste et celle allant de Trajan à Marc Aurèle. Elle passe parfois pour une simple dynastie de « transition » qui aurait uniquement servi de passerelle entre deux familles considérées comme plus brillantes qui ont par ailleurs laissé un souvenir plus durable. En un peu plus d'un quart de siècle (69-96), Vespasien, Titus et Domitien ont pourtant davantage fait pour la stabilité de Rome et de l'Empire que certains de leurs prédécesseurs ou successeurs.

Sorti vainqueur des troubles civils de l'année des quatre empereurs (68-69), Vespasien ramena la paix en Orient et en Italie en plus de s'attacher à stabiliser les institutions et de reconstituer les finances de l'État, passablement écornées par les dernières années du Principat de Néron (54-68) et la guerre civile elle-même. Plus que la paix et la stabilité à l'intérieur et aux frontières de l'Empire, il fit cependant en sorte de refonder les bases institutionnelles du Principat en assumant sa transformation en un régime monarchique et héréditaire. Un principe parfaitement admis puisque ses deux fils adultes, Titus et Domitien, lui succédèrent sans difficulté.

D'avantage peut-être que les récits laissés par les sources littéraires anciennes, les inscriptions romaines et italiennes ainsi que les monnaies émises par l'atelier de Rome sont probablement le meilleur témoignage permettant de saisir le plus précisément et le plus profondément l'idée que les Flaviens se faisaient d'eux-mêmes et du pouvoir dont ils étaient investis. Le contenu de leur titulature officielle comme leurs choix iconographiques permettent ainsi de dégager leurs différents thèmes de propagande qui laissent finalement apparaître une vraie continuité dans leur idéologie du pouvoir et leur manière de gouverner.

Vespasien a ainsi posé des fondations idéologiques et politiques que ses fils ont globalement poursuivies et respectées, ce qui renforce l'idée selon laquelle les Flaviens ont effectivement suivi un « programme » qui les distinguait de leurs prédécesseurs et de leurs successeurs. Malgré des différences parfois importantes dans leurs pratiques, les inscriptions et l'iconographie monétaire permettent ainsi de mettre en lumière le fait que Titus et Domitien ont finalement moins cherché à faire preuve d'originalité qu'à s'inscrire dans la continuité de l'œuvre de leur père afin de garantir le maintien de la paix et avec elle la prospérité et la stabilité de l'État, et avec elles la satisfaction et la tranquillité de l'ensemble de la société.

**Mots-clés :** Empire romain, Flaviens, idéologie, pouvoir, propagande, inscriptions, monnaies.

## ABSTRACT

The Flavian dynasty is not the most famous of the imperial families who ruled the Roman Empire, especially because it seems to be badly located between two more prestigious dynasties: the descendants of Julius Caesar and Augustus, and those, to Marcus Aurelius, of Trajan. Moreover, the Flavians are sometimes considered only as insignificant because of the shortness of the time they stayed at power. However, for a little more than a quarter century (69-96), Vespasian, Titus and Domitian worked a lot, and more than some of their predecessors or successors, to ensure the stability of Rome and of the entire Empire.

Winner of the Year of Four Emperors (68-69), Vespasian brought back peace in the East and in Italy, and intended to stabilize the institutions and restore the finances of the State, partly ruined by the last years of Nero's reign and the civil war. More than peace and stability, inside the Empire and on the borders, he ruled to rebuild the institutional basis of the Principate by assuming its transformation into a monarchic and hereditary regime. This idea was wholly admitted because his two adult sons, Titus and Domitian, succeeded him with no difficulty.

Perhaps more than the account of the ancient literary sources, Italian and Roman inscriptions and coins from the mint of Rome are the best testimony allowing us to catch, accurately and deeply, how the Flavians were considering themselves and the power they had. The content of their official titulature alongside with the iconography of their coins are helpful to determine the themes of their propaganda from which appears a real continuity in their ideology and their way of ruling power.

Vespasian laid ideological and political foundations that his two sons globally respected and pursued, reinforcing the idea that the Flavians had their own « political program » which distinguished them from the predecessors and successors. Despite some differences in their practices, sometimes big, the inscriptions and monetary iconography of Titus and Domitian were finally less original than an attempt to pursue their father's work in order to guarantee the peacekeeping, and with it, the stability and the prosperity of the State, and beyond, the satisfaction and calmness of the whole society.

**Keywords :** Roman Empire, Flavian dynasty, ideology, power, propaganda, inscriptions, coins.

## SOMMAIRE

RESUME .....	I
ABSTRACT .....	II
ABRÉVIATIONS UTILISÉES .....	III
CARTES ET TABLEAUX .....	VI
FIGURES .....	VI
REMERCIEMENTS .....	VIII
INTRODUCTION .....	1
<b>PREMIERE PARTIE :</b>	
<b>DEFINITION DU SUJET ET HISTORIOGRAPHIE .....</b>	<b>3</b>
<b>A. Idéologie et pratiques du pouvoir .....</b>	<b>4</b>
1. Idéologie politique et propagande .....	5
2. Théorie et pratique du pouvoir .....	16
3. Idéologie politique et pratique du pouvoir à Rome au I <sup>er</sup> siècle av. J.-C. ....	21
<b>B. Sources et historiographie .....</b>	<b>28</b>
1. Les sources épigraphiques et numismatiques .....	29
2. La tradition littéraire ancienne .....	41
3. L'historiographie flavienne récente .....	54
<b>C. Les Flaviens, la dynastie inattendue .....</b>	<b>67</b>
1. Vespasien, l'« empereur improbable » .....	68
2. Titus, le « meilleur des fils » .....	91
3. Domitien, la « mémoire assassinée » .....	108
<b>DEUXIEME PARTIE :</b>	
<b>L'IDEOLOGIE FLAVIENNE A LA LUMIERE DES INSCRIPTIONS ET DES MONNAIES ....</b>	<b>123</b>
<b>A. Des inscriptions, des monnaies et une vision du monde .....</b>	<b>125</b>
1. Inscriptions et monnaies d'époque flavienne .....	126
2. Des messages de pierre et de métal .....	145
3. <i>La lex de Imperio Vespasiani</i> .....	168
<b>B. Une nouvelle ère ? .....</b>	<b>179</b>
1. Vespasien, le nouvel Auguste ? .....	180
2. Le besoin de légitimité .....	202

3. L'impératif de paix .....	214
<b>C. Un nouvel éclairage sur les pratiques flaviennes .....</b>	<b>226</b>
1. Une monarchie héréditaire .....	229
2. Une (r)évolution dans la continuité : le Principat de Domitien .....	253
3. Quelle idéologie politique ? .....	274
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>292</b>
<b>ANNEXES</b>	
* 1 : chronologie .....	298
* 2 : inscriptions romaines et italiennes des Princes flaviens .....	303
* 3 : monnaies des Princes flaviens émises par l'atelier de Rome .....	310
* 4 : titulatures au droit des monnaies émises par les Princes flaviens .....	366
* 5 : revers des monnaies émises par les Princes flaviens .....	371
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>380</b>

#### **ABRÉVIATIONS UTILISÉES**

##### **Collections de sources**

*AE* = *L'année épigraphique*, Paris.

*BMC* = *Coins of the Roman Empire in the British Museum*, Londres.

*BNCMER* = *Bibliothèque Nationale - Catalogue des monnaies de l'Empire romain*, Paris.

*CIL* = *Corpus Inscriptionum Latinarum*, Berlin.

*ILS* = *Inscriptionum Latinarum Selectae*, Berlin.

*RIC* = *The Roman Imperial Coinage*, Londres.

*RIC II-1<sup>2</sup>* = *The Roman Imperial Coinage* (2<sup>e</sup> volume mis à jour), Londres.

##### **Périodiques et revues**

\* *Acta Classica* (*AClass*), Pretoria.

\* *American Journal of Archaeology* (*AJA*), Boston.

\* *Antichthon*, Sydney.

\* *L'Antiquité classique* (*AC*), Bruxelles.

\* *Atene e Roma* (*A&R*), Florence.

\* *Athenaeum*, Pavie.

- \* *Aufstieg und Niedergang der Römischen Welt (ANRW)*, Berlin.
- \* *Cahiers du centre Gustave-Glotz (CCGG)*, Paris.
- \* *Classical Journal (CJ)*, Ashland.
- \* *Classical Philology (CPh)*, Chicago.
- \* *Classical Review (CR)*, Oxford.
- \* *The Classical Weekly*, Baltimore et Philadelphie.
- \* *Classical World (CW)*, Pittsburgh.
- \* *Dialogues d'histoire ancienne (DHA)*, Besançon.
- \* *Emerita*, Madrid.
- \* *Entretiens sur l'Antiquité classique*, Vandœuvres (Genève).
- \* *Gymnasium*, Heidelberg.
- \* *Hermes*, Wiesbaden.
- \* *Historia*, Wiesbaden.
- \* *Historische Zeitschrift (HZ)*, Munich.
- \* *Israel Numismatic Research (INR)*, Jérusalem.
- \* *Jahrbuch für Numismatik und Geldgeschichte (JNR)*, Munich.
- \* *Journal of Roman Studies (JRS)*, Londres.
- \* *Ktèma*, Strasbourg.
- \* *Latomus*, Bruxelles.
- \* *Les études classiques (LEC)*, Namur.
- \* *Lexikon Iconographicum Mythologiae Classicae (LIMC)*, Munich et Zurich.
- \* *Numismatic Chronicle (NC)*, Londres.
- \* *The Numismatic Circular (NCirc)*, Londres.
- \* *Numismatiche e antichità classiche (NAC)*, Lugano.
- \* *Pallas*, Toulouse.
- \* *La parola del passato (PP)*, Naples.
- \* *Phoenix*, Toronto.
- \* *Revue belge de philosophie et d'histoire (RBPh)*, Bruxelles.

- \* *Revue biblique* (R*B*i), Paris.
- \* *Revue des études latines* (R*E*L), Paris.
- \* *Revue numismatique* (R*N*), Paris.
- \* *Rheinisches Museum für Philologie* (R*b*M), Francfort.
- \* *Rivista italiana di numismatica e scienze affini* (R*I*N), Milan.
- \* *Studia Philosophica Valentina* (S*P*h*V*), Valence.
- \* *Schweizerische Numismatische Rundschau* (S*N*R), Berne.

## CARTES ET TABLEAUX

* L'organisation urbaine de Rome (I <sup>er</sup> -II <sup>e</sup> s. ap. J.-C.) .....	XI
* Tableau du système monétaire impérial mis en place par Auguste .....	35
* Carte de la Palestine au temps de la guerre des Juifs.....	82
* Carte des opérations de la guerre civile (68-69) .....	88
* Carte des principaux mouvements de la guerre de Judée .....	97
* Carte du siège de Jérusalem .....	103
* Distribution géographique des inscriptions utilisées dans le cadre de l'étude .....	131
* Tableau des monnaies flaviennes selon leur lieu et leur période de production .....	138
* Tableau du poids moyen des monnaies flaviennes de l'atelier de Rome (69-96) .....	147

## FIGURES

* 1 : L'influence de ses prédécesseurs sur les premières monnaies de Vespasien .....	140
* 2 : Les premiers portraits numismatiques des Princes flaviens .....	143
* 3 : Les premiers messages de propagande de Vespasien (69-70) .....	150
* 4 : Monnaies espagnoles et gauloises de la guerre civile (68-69) .....	185
* 5 : Thèmes monétaires de la propagande d'Auguste repris par Vespasien .....	191
* 6 : Représentations de la victoire en Judée sur les monnaies de Vespasien .....	196
* 7 : Types à « la Victoire » sur les monnaies d'Auguste et de Vespasien .....	199
* 8 : Monnaies flaviennes rendant hommage à la dynastie julio-claudienne (1) .....	208
* 9 : Monnaies flaviennes rendant hommage à la dynastie julio-claudienne (2) .....	211
* 10 : Monnaies de Vespasien représentant le thème de la paix .....	217
* 11 : Monnaies « agricoles » flaviennes associées au thème de la paix .....	219
* 12 : Monnaies de Vespasien associant la représentation de ses fils .....	233



* 13 : Thèmes monétaires d'Auguste et de Vitellius repris par Vespasien .....	239
* 14 : Monnaies de Titus et de Domitien honorant les membres de leur famille .....	246
* 15 : Monnaies de Domitien honorant les membres de sa famille .....	250
* 16 : Monnaies de Domitien en tant que Prince de la Jeunesse .....	254
* 17 : Monnaies de Domitien relatives aux opérations militaires en Germanie .....	260
* 18 : Monnaies de Domitien frappées à l'occasion des Jeux Séculaires .....	267
* 19 : Les quatre types de représentations de Minerve sur les monnaies de Domitien ....	272

Les reproductions de monnaies utilisées dans le cadre de l'étude sont tirées du catalogue, en ligne, du Cabinet des Monnaies du Musée national de Berlin ([ww2.smb.museum/ikmk/](http://ww2.smb.museum/ikmk/)) et sont reproduites avec l'autorisation du Musée. Elles figurent, avec leur numéro d'inventaire, précédées de la dénomination SMB pour *Münzkabinett, Staatliche Museen zu Berlin*.

Les cartes employées sont reproduites avec l'autorisation des éditions Les Belles-Lettres (Palestine) et Autrement (Rome, guerre de Judée, siège de Jérusalem et guerre civile).

## REMERCIEMENTS

La soutenance d'une thèse de doctorat représente normalement, à l'image de ce que font encore les Compagnons du tour de France, l'aboutissement d'un parcours, universitaire celui-ci, et l'occasion de démontrer, par la réalisation d'un « chef d'œuvre », que le processus d'apprentissage a été intégré et la formation suivie une réussite. Les étudiants universitaires peuvent ainsi, d'une certaine manière, se considérer eux-mêmes comme des artisans travaillant à partir de toutes sortes de matières premières (tessons de poterie, inscriptions sur métal ou sur pierre, récits ou documents administratifs sur parchemin, correspondance intime ou journaux à grand tirage, archives diplomatiques ou privées, documents filmés...) et, à l'image des apprentis boulangers, horlogers ou maçons d'hier et d'aujourd'hui, (re)donner vie et sens à des matériaux bruts, et, à travers eux, à des sociétés entières que les êtres humains du début du XXI<sup>e</sup> siècle ne sont plus nécessairement en mesure d'apprécier voire de juger mais surtout de comprendre.

Cette rubrique particulière de l'objet physique qu'est une thèse de doctorat, constitué de l'ensemble des pages imprimées issues de la synthèse des recherches entreprises et des réflexions qui en ont découlées, représente un espace permettant davantage de liberté au rédacteur, qui va être auditionné et jugé, et lui donne la possibilité de s'affranchir des rigueurs ou des rigidités de la méthodologie universitaire, pour parler en son nom propre, à la première personne, afin de rendre hommage à celles et ceux qui, au cours d'un parcours parfois long, souvent sinueux et régulièrement jalonné de motifs de découragement et de prétextes à l'abandon, l'ont soutenu, encouragé, conseillé et/ou aidé alors même que l'objet de la recherche pouvait paraître ne pas mériter autant d'attention, voire d'acharnement.

Parmi toutes les personnes auxquelles il me semble légitime de rendre hommage pour le soutien qu'elles ont, ne serait-ce qu'un jour, pu m'apporter, mes parents tiennent assez naturellement la première place, et plus particulièrement mon père, André Tiron. Il n'est plus là aujourd'hui pour m'offrir son soutien mais, alors même qu'il n'a jamais suivi de formation secondaire et n'a jamais vraiment compris mon intérêt pour l'histoire de l'Antiquité romaine, il m'a toujours encouragé à aller aussi loin que je le pouvais selon où mes centres d'intérêt me menaient.

Une place à part revient au professeur Yves Roman, professeur émérite de l'Université Lumière-Lyon 2, dont le cours d'histoire ancienne politique que j'ai suivi en licence a été

déterminant à l'heure du choix de mon sujet de maîtrise, entre la Révolution française en Lyonnais ou l'expérience des prêtres-ouvriers au début des années 1950 dans ma ville ouvrière d'origine, et qui m'a ensuite dirigé en D.E.A. en plus de me préparer aux épreuves très françaises du C.A.P.E.S. et de l'agrégation. J'ai toujours apprécié pouvoir bénéficier de ses encouragements, suggestions ou remarques qui m'ont été très utiles pour mener à bien une entreprise qui, en soi, n'avait finalement rien d'évident.

Je ne me serais probablement jamais lancé dans un tel projet, qui aura mis plus de dix ans avant de se concrétiser, si je n'avais eu la possibilité d'enseigner à titre de professeur à temps partiel (chargé de cours) à l'Université d'Ottawa, au département des Études anciennes puis à celui d'Histoire. Les circonstances m'ont ainsi amené à m'intéresser de nouveau à une carrière que je croyais avoir laissée derrière moi en prenant l'avion pour venir m'installer au Canada. Les professeurs réguliers et chargés de cours de l'Université d'Ottawa m'ont eux aussi conseillé, encouragé et soutenu, et certains sont devenus de vrais amis, particulièrement Geoffrey Greatrex et Marie-Luce Constant, mais aussi Dominique Côté et Marie-Pierre Bussièrès, dont j'ai toujours pu et su apprécier le concours, le soutien ou les remarques.

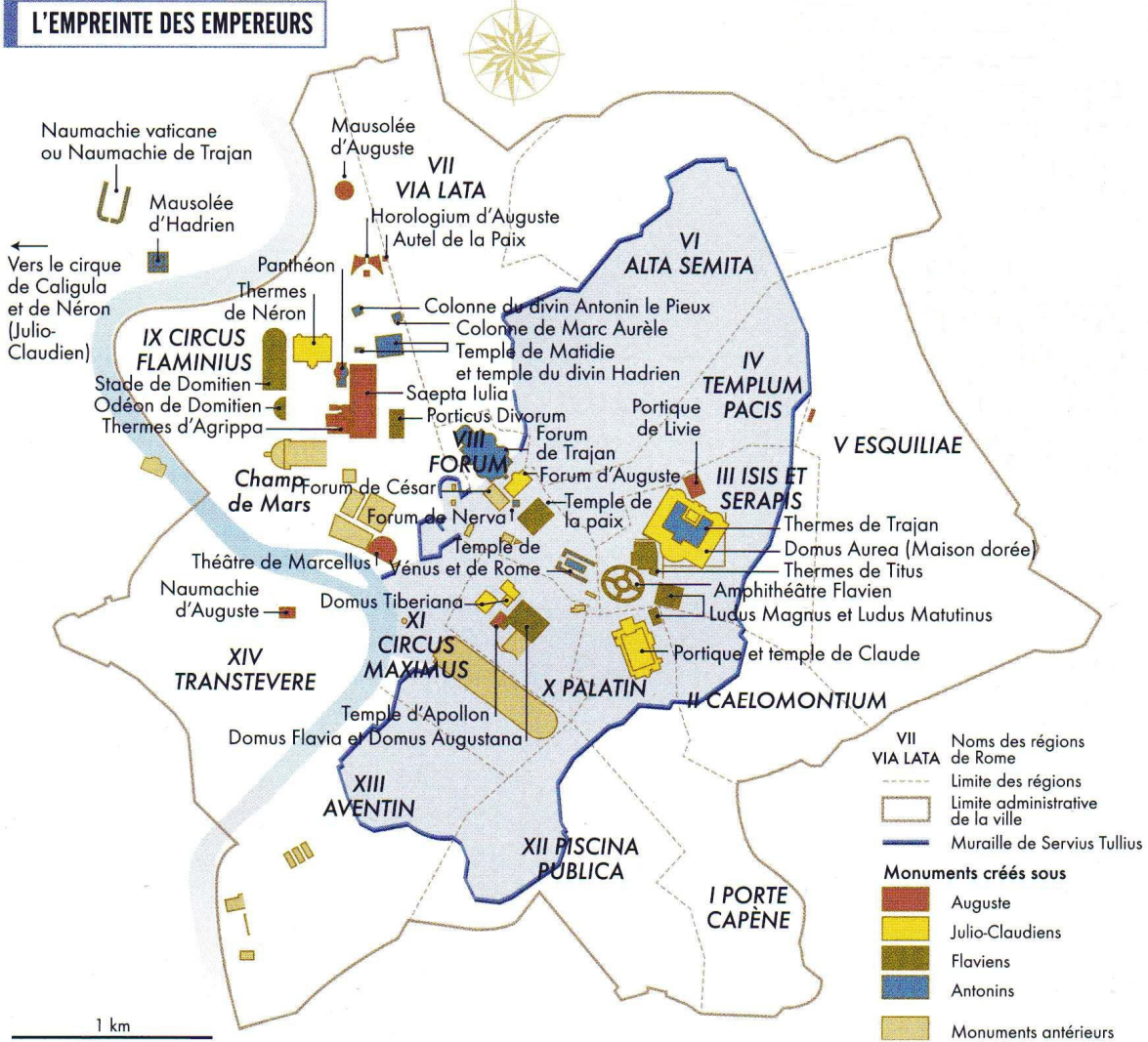
Ma gratitude et mes pensées vont aussi à mes collègues du département d'histoire et de géographie de l'Université de Moncton : le médiéviste Jean-Luc Bonnaud, que j'ai pourtant remplacé le temps d'une session, le moderniste Jeremy Hayhoe, par ailleurs directeur du département au moment où j'ai eu l'occasion d'enseigner en Acadie, le « canadieniste » Gregory Kennedy, l'« acadieniste » Phyllis LeBlanc, la contemporanéiste Joceline Chabot, l'« américainiste » Nelson Ouellet, sans oublier les géographes Serge Jolicoeur, Majella Simard et Guy Vincent, ni la secrétaire du département Dianne LeBlanc. J'ai pu apprécier leur accueil mais aussi leur intérêt, comme celui des étudiants, pour les civilisations de l'Antiquité gréco-romaine et senti comme un désarroi de leur part en constatant que cette période de l'histoire était, comme si cela était irréversible et déjà gravé dans le marbre, vouée à une lente mais irrémédiable disparition. En plus de me permettre de connaître, un peu, l'Acadie et les provinces maritimes du Canada, cette courte expérience a été l'occasion d'évaluer le chemin parcouru, autant que celui qu'il me restait à faire, et m'a convaincu du besoin de consacrer le temps nécessaire pour mettre la touche finale à un travail qui commençait à s'étirer, en plus de constater l'intérêt des étudiants pour cette période quand les institutions universitaires leur donnaient la chance, car c'en est une, d'accéder aux mondes de l'Antiquité.

Le dernier hommage revient aux professeurs des universités de Montréal : Pierre Bonnechère et Christian Raschle de l'Université de Montréal, et Janick Auberge de l'Université du Québec à Montréal (U.Q.À.M.). Je dois à Pierre Bonnechère mon tout premier contact avec l'Université de Montréal ainsi qu'une très motivante liste de lectures sur le monde hellénistique, et à Christian Raschle le courage de me lancer dans un projet dont je ne savais, à vrai dire, pas très bien à l'origine si j'allais, ou pas, le mener à bien un jour. Enfin je n'oublie pas Janick Auberge, passée par la même université que moi et qui, pour cette raison, fut mon tout premier contact universitaire au Canada, et dont les mots et le soutien furent particulièrement précieux au moment où j'hésitais entre reprendre des études en histoire ancienne ou suivre un cursus plus court et plus « utile » pour gérer les conflits sociaux ou rédiger les fiches de paie.

Le « chef d'œuvre » que constitue la soutenance d'une thèse n'a d'aboutissement que l'apparence puisqu'il ouvre la porte au vrai parcours du combattant que représente l'entrée dans la carrière universitaire. Une autre forme de courage et de patience est alors nécessaire pour, une fois encore, ne pas être tenté de céder à la facilité et à la tentation de renoncer devant les premières et nombreuses difficultés rencontrées. Ce n'est après tout qu'une autre étape à franchir et je tiens, au moment de m'effacer devant la « rigueur scientifique » et de ne plus utiliser que la troisième personne du singulier, la première du pluriel ou les formes impersonnelles, à exprimer une dernière fois ma gratitude et ma sympathie à toutes les personnes que j'ai citées, ainsi qu'à toutes celles qui auraient méritées de l'être. Si la recherche nécessaire en doctorat est essentiellement un long travail individuel requérant une forme d'ascèse et, parfois, une mise entre parenthèse, sans aller jusqu'au sacrifice, de ses relations sociales, son résultat est finalement la somme de toutes ces petites marques d'encouragement, de ces conseils et de ces suggestions grappillées ça et là et qu'il appartient au candidat de synthétiser et de transcender avec bon sens, intelligence et méthode. C'est en tout cas de cette façon que j'ai appris, en prenant parfois du temps pour comprendre, et que j'ai pu combler mes différentes lacunes à mesure que d'autres apparaissaient...

Montréal, 25 juin 2013 / 18 août 2014.

## L'organisation urbaine de Rome (I<sup>er</sup>-II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.)



Source : Christophe BADEL (Cartographe : Claire LEVASSEUR)

*Atlas de l'Empire romain*

*Construction et apogée : 300 av. J.-C. - 200 av. J.-C.*

Paris, Autrement, 2012.

## INTRODUCTION

Le grand public, comme la plupart des étudiants s'initiant aujourd'hui à la civilisation romaine, est rarement capable de citer d'autres noms que ceux de Jules César, Caligula ou Néron, voire Constantin quand on lui demande de nommer un « empereur » romain. Force est donc de partir du principe que les Flaviens figurent rarement parmi les « vedettes » de cet exercice simple de culture générale. Les francophones peuvent cependant établir vaguement, parfois, un lien entre Vespasien et un élément très français du paysage urbain des cent cinquante dernières années, qui a néanmoins tendance à disparaître rapidement, alors que la mémoire de Titus peut encore être associée à l'arc de triomphe qui porte son nom sur la Voie Sacrée, ou encore à la prise de Jérusalem et au début de la « diaspora » du peuple juif. Le nom de Domitien est quant à lui le plus souvent ignoré et l'adjectif qui peut lui être associé, en France encore, renvoie en fait à une voie (romaine) édifiée au II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. (*Via Domitia* = voie Domitienne) et à laquelle il ne peut donc aucunement être lié.

C'est aussi parce que les Flaviens restent encore aujourd'hui largement mal connus, hors du cercle étroit de quelques spécialistes de l'histoire ancienne, que l'étude de leur idéologie et de leur programme politiques, de leur manière de concevoir le pouvoir et de l'exercer, semble manquer d'intérêt. Surtout quand elle est considérée à partir de ces véhicules de communication spécifiques, mais particuliers, que sont les sources épigraphiques (inscriptions) et les sources numismatiques (monnaies). Pourtant les premières, à défaut d'être lues, étaient au moins comprises par tous dans la Rome antique alors que les secondes pouvaient circuler dans toutes les provinces de l'empire et servir de moyen d'échange, en tenant compte de leur pouvoir libérateur en fonction de la teneur et de la valeur de leur métal, pour chacun des habitants de l'empire.

Plus que les discours, rarement improvisés et prononcés après avoir été pensés puis rédigés, les inscriptions et les monnaies expriment ce qui relève d'une « connaissance collective » qui n'appartient qu'à une période et/ou à un groupe d'êtres humains spécifiques et capables de les comprendre instantanément. Inscriptions et monnaies reflètent en effet une part de la « culture collective » d'une civilisation, ce que chaque personne, quelle que fût son origine ethnique, géographique ou sociale, comprenait sans avoir besoin d'explication à partir d'un minimum d'informations transmis sous forme d'abréviations ou de messages allégoriques. Ce sont ces messages, ces allégories, ces images qui ont permis aux *principes* de Rome de gouverner en se faisant reconnaître et obéir sur un territoire allant des collines de Bretagne aux déserts de Syrie et

des rives du Pont-Euxin aux colonnes d'Hercule en ayant comme seules « vraies » frontières naturelles le cours du Danube et celui du Rhin.

Le message, comme la titulature, contenu sur une monnaie n'est donc pas, c'est une évidence, choisi au hasard alors que le texte d'une inscription, quel que soit son auteur ou son destinataire, comporte lui aussi suffisamment d'éléments « signifiants » pour connaître l'état de la société romaine, au moins l'un de ses aspects, au moment où il était gravé. C'est donc par la recension et l'analyse de ces différents messages que l'on peut se donner une idée plus précise et plus juste de ce que les Princes flaviens voulaient faire connaître à l'ensemble de l'empire. Par un mode d'expression et de communication qui relevait parfois de l'allusion ou de la suggestion, les Flaviens ont, comme leurs prédécesseurs et leurs successeurs, pu se faire connaître et accepter en tant que dirigeants de l'empire que l'*Urbs* s'était constitué, et surtout ils ont pu se faire obéir.

Mais pourquoi était-ce essentiel de maîtriser cette forme de communication ? De quelle manière les inscriptions et les monnaies permettent-elles d'appréhender l'idéologie et le programme politiques des empereurs au pouvoir ? Quelles ont-été leurs pratiques et leurs usages propres ? Ces questions, en plus de chercher à établir si la propagande des Princes flaviens a finalement été efficace et s'il est acceptable de considérer, sur ce point là, la famille flavienne comme un tout ayant observé une certaine cohérence dans ses pratiques, seront au cœur de l'étude qui suit et dont l'ambition, qui se veut néanmoins modeste, est moins de répondre à l'ensemble des problèmes posés que de contribuer à les exposer clairement et de proposer, en tenant compte de ce qui a déjà été fait, des pistes d'analyse et d'interprétation.

## **PREMIERE PARTIE :**

### **DEFINITION DU SUJET ET HISTORIOGRAPHIE**

Prédécesseurs des Flaviens, les Julio-Claudiens appartenaient à deux *gentes* étroitement liées par les liens du sang mais jamais, d'Auguste à Néron, un fils - si ce n'est un fils adoptif comme dans les cas de Tibère vis-à-vis d'Auguste, ou de Néron vis-à-vis de Claude - n'avait succédé à son père, et moins encore un frère cadet à son aîné. L'originalité flavienne peut être résumée par cette seule ambition que Vespasien fit admettre à tous dès les premiers jours après son élévation au pouvoir par l'armée. L'exercice du pouvoir - celui sur l'ensemble de l'empire - n'allait donc pas nécessairement de soi pour un Prince que seule une suite d'événements indépendants de sa volonté avait amené à revêtir la pourpre. Vespasien ne recula cependant pas devant ses responsabilités et accepta la charge que son entourage, pour le bien de Rome, l'encourageait à assurer. Le dixième César régla la question de sa succession - un problème qui avait contribué à plonger la Ville dans l'anarchie après la mort de Néron - en imposant ses fils comme successeurs afin d'éviter à l'État toute nouvelle incertitude liée au choix, le moment venu, d'un nouveau Prince. Vespasien fut ainsi, dans ce domaine, plus heureux qu'Auguste, qui n'avait accepté le choix de son beau-fils Tibère que de guerre lasse et faute d'autre candidat disponible dans sa famille, et ce furent bien ses deux fils, comme il l'avait souhaité, qui assurèrent la charge de l'État après lui.

Ce fut donc bien une nouvelle famille qui, pendant un peu plus d'un quart de siècle, occupa le pouvoir. Il est alors opportun de s'intéresser à la manière dont cette famille l'a exercé mais aussi, préalablement, de se pencher sur la question même du pouvoir, de son exercice comme des moyens utilisés pour le rendre effectif et/ou, le cas échéant, le justifier. En effet, les Flaviens n'étaient pas, on peut au moins raisonnablement le supposer, différents des autres êtres humains ni de leurs autres contemporains et ont gouverné en veillant à être reconnus comme légitimes et à se faire obéir. La question du pouvoir est, en elle-même, complexe - elle ne se limite pas aux seuls aspects relatifs à son obtention et à son exercice - et mérite un examen préalable s'intéressant notamment aux motivations et justifications avancées par ceux qui l'exercent, ou sont en mesure de l'influencer, à ses formes comme aux « moyens de communication » utilisés pour véhiculer ses différents messages.

Enfin, les Flaviens forment une dynastie qui a beaucoup intéressé, malgré un déséquilibre assez substantiel à l'avantage des dynasties julio-claudienne et antonine, les historiens chez lesquels on peut noter un regain d'intérêt sensible depuis les années 1980. C'est pourquoi là



encore, il sera important de procéder à une recension historiographique des principaux ouvrages et des principales études qui leur ont été consacrés, notamment ceux portant sur la manière dont les trois Princes ont gouverné alors qu'ils étaient à la tête de l'Empire. L'évolution des connaissances n'est pas qu'un problème de profusion documentaire mais aussi une question de recoupement et de croisement des différentes sources d'information (épigraphiques, littéraires, numismatiques), de méthode et d'interprétation qui, *in fine*, permet de mieux connaître le passé d'une société, laquelle, bien qu'elle soit à l'origine des principales civilisations occidentales, nous semble souvent particulièrement étrangère.

## **A. IDEOLOGIE ET PRATIQUES DU POUVOIR**

L'objet central de l'étude proposée porte sur l'idéologie et le programme politiques des Princes flaviens, or l'association de ces deux éléments pose un premier problème d'analyse puisque le terme même d'« idéologie » renvoie à une réalité qui n'avait pas de nom, spécifique, dans l'Antiquité romaine. Cela ne signifie évidemment pas que les Romains n'avaient pas d'« idéologie » mais employer ce terme sans en préciser les différents sens possibles induit nécessairement qu'il est utilisé avec celui qu'il revêt ordinairement au début au XXI<sup>e</sup> siècle. Ce sens a cependant lui-même beaucoup évolué depuis qu'il a été employé pour la toute première fois, et le nom est en outre aujourd'hui très utilisé, souvent dans une acception négative ou péjorative, en de multiples occasions, ce qui rend nécessaire de prendre la peine de le définir avec précision afin de délimiter clairement le sens avec lequel il sera utilisé dans le cadre de l'étude et ainsi éviter toute confusion ou erreur d'interprétation. L'idéologie, surtout quand elle est « politique » est par ailleurs généralement associée à l'idée de propagande, c'est-à-dire à un autre nom qui, en tant que tel, n'existait pas dans l'Antiquité romaine - ce qui ne signifie pas, là encore, que les Romains n'ont jamais eu recours à la propagande - mais qui est encore très souvent employé sans que l'on fasse davantage l'effort de revenir à une définition claire.

Aussi qu'est-ce que l'idéologie ? Et qu'est-ce que la propagande ? L'histoire du XX<sup>e</sup> siècle abonde d'exemples dans lesquels ces deux substantifs ont été utilisés, et parfois associés - que l'on pense aux efforts de l'*agit-prop* (agitation et propagande) soviétique, dans les années 1920 et 1930, s'efforçant de convaincre les masses laborieuses, et largement analphabètes, des bienfaits des politiques révolutionnaires mises en place par le parti bolchévique depuis l'arrivée au pouvoir de Lénine (1870-1924), ou encore aux grand-messes nazies organisées par le docteur Joseph

Goebbels (1897-1945) pour magnifier, dans les années 1930 et 1940, l'avènement du grand *Reich* allemand et la régénérescence de la race germanique, celle des « Seigneurs » - au point de conditionner entièrement le contenu même que l'on associe désormais à chacun de ces deux termes. La disparition de l'Union soviétique (25 décembre 1991) étant quant à elle parfois considérée comme la « fin des idéologies » (communisme, fascisme et nazisme) jugées responsables du chaos dans lequel l'ensemble du monde sombra entre 1939 et 1945, quand ce n'est pas carrément comme la « fin de l'histoire ». S'entendre sur le sens qui est généralement donné aux deux éléments centraux du sujet étudié, en gardant toutefois à l'esprit que, selon les époques, un même mot peut prendre des sens très divers et recouvrir des réalités différemment comprises et/ou ressenties, est donc un préalable indispensable. Qu'il s'agisse de l'Antiquité gréco-romaine ou de l'Occident contemporain, la question de l'exercice du pouvoir et de sa justification - au nom de quels principes et selon quelles idées ? - comme des moyens utilisés pour s'y maintenir ou pour l'exercer, ainsi que les différentes façons d'en user, a été plusieurs fois étudiée et permettra d'aboutir à la définition qui servira de base à l'étude proposée.

Dans cette optique, le cas des Princes flaviens (69-96), dont les sources littéraires nous permettent de savoir qu'ils dirigèrent l'Empire romain comme une dynastie consciente d'elle-même, est particulièrement intéressant. Il est en effet instructif de voir comment Vespasien (9-79), général brillant et gouverneur de province honnête issu d'une modeste famille d'Italie centrale, parvenu au pouvoir alors que rien ne le prédisposait à y accéder, a pu faire reconnaître son autorité au point de parvenir à faire admettre le principe d'une succession héréditaire au bénéfice de ses deux fils alors même que l'idée de monarchie demeurait insupportable aux Romains.

### **1. Idéologie politique et propagande**

Le substantif « idéologie » est aujourd'hui très fréquemment employé, souvent de façon négative, en de multiples occasions afin de souligner le fait qu'une action en particulier a été entreprise selon une idée qui en a ainsi déterminé et justifié la réalisation, sans que le sujet ait nécessairement agi en ayant uniquement obéi à son libre-arbitre. L'idéologie peut ainsi signifier qu'un individu agit non pas selon ses intérêts ou selon sa propre réflexion mais en suivant un ensemble d'idées qui ne sont pas forcément les siennes et qui peuvent lui servir à justifier ses actes. L'établissement d'une définition claire des termes employés est donc indispensable avant de procéder à une recherche qui devra en outre prendre en compte la difficulté que l'on peut rencontrer quand on utilise les idées et les mots du présent pour étudier les réalités politiques et

sociales du passé. Ces précautions observées, l'usage du Dictionnaire de l'Académie française est un point de départ précieux pour déterminer le sens que les notions d'« idéologie », et plus précisément celle d'« idéologie politique », mais aussi de « politique » et de « propagande » peuvent prendre aujourd'hui en langue française. Cela permet en outre d'éviter les définitions trop spécifiques ou trop vastes de certaines disciplines des sciences sociales (sciences politiques, sociologie) et donc de disposer d'une définition concise et suffisamment précise pour contribuer à déterminer le sens, en prenant soin d'éviter tout anachronisme, que ces différentes idées pouvaient recouvrir à Rome à la fin du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.

Dans sa neuvième édition, le Dictionnaire de l'Académie française donne ainsi trois définitions concises et détaillées, acceptées comme telles en français moderne, du nom féminin « idéologie » qui a été formé au XVIII<sup>e</sup> siècle à partir des mots grecs *ιδέα* (« idéo- » = idée) et *λόγος* (« -logie » = discours). La première définition donnée fait de l'idéologie la « *science des idées entendues comme faits de conscience, de leur origine, de leurs rapports et de leur développement* » alors que la deuxième en parle comme d'un « *ensemble de représentations, vision du monde propre à une société, une époque, un mouvement intellectuel, un groupe social* » en précisant que, selon la doctrine marxiste, il peut aussi s'agir d'un « *ensemble d'idées, de valeurs et de normes propres à une classe sociale, qui inspirent son action et servent ses intérêts particuliers* ». La troisième définition présente l'idéologie comme un « *système d'idées, corps de doctrine sur lequel se fonde une action politique* », ce qui revient à conclure que l'Académie française affirme comme allant de soi que l'idéologie a nécessairement une vocation politique, en précisant en outre que celle-ci peut également avoir une acception plus large, et surtout péjorative, en considérant l'idéologie comme une « *théorie vague et abstraite, pure spéculation sans rapports avec les faits réels* ». Dans le cadre de l'étude proposée, il va sans dire que c'est la troisième définition qui servira de point de départ.

Le mot « politique », sous la forme d'un substantif comme sous celle d'un adjectif, est, de son côté, très souvent employé dans le langage courant pour désigner, par l'effet d'une dérivation de son sens original, aussi bien l'« *ensemble des orientations choisies par une entreprise, stratégie* » qu'une « *manière calculée de conduire ses affaires privées* » ou encore un « *calcul intéressé pour parvenir à ses fins* ». Les Académiciens ont en outre pris soin de préciser que le mot est apparu en tant que substantif dans la langue française au XIII<sup>e</sup> siècle, par un emprunt, lui-même passé par l'intermédiaire de l'adjectif latin *politicus* (« ce qui est relatif au gouvernement »), au grec *πολιτικός* qui s'utilisait pour désigner tout « *ce qui concerne les citoyens* » mais aussi tout « *ce qui concerne l'État* » ou ce qui relève de « *la science*

*des affaires de l'État*», c'est-à-dire « *ce qui convient aux affaires de l'État, les affaires publiques* »<sup>1</sup>. L'Académie française définit aujourd'hui la politique comme un « *art, [une] manière de diriger, en vue du bien commun, toutes les activités d'une société* », qui peut être divisée entre une « *discipline consacrée aux systèmes d'organisation de la Cité et aux moyens employés pour conquérir et exercer le pouvoir* » et un « *ensemble des principes d'action d'un État ou d'un gouvernement, qui détermine des objectifs, de manière générale ou dans des domaines particuliers, et décide des moyens à mettre en œuvre pour les atteindre* ». En tant qu'adjectif, le mot « politique » est quant à lui défini comme désignant tout ce qui est « *relatif à la vie collective d'une communauté d'hommes vivant sous les mêmes lois* » ou encore tout ce « *qui a trait à l'art de gouverner un État, aux différentes manières de concevoir son organisation, son fonctionnement et ses relations avec les autres États* ». Il s'emploie également pour désigner ce « *qui concerne les affaires publiques d'un gouvernement, d'un État, d'un pays* ». En tenant compte de ces différentes définitions, l'« idéologie politique » peut donc être entendue comme l'ensemble des idées représentatives des intentions et de l'action engagée par le groupe dirigeant pour administrer les affaires de l'État mais aussi pour assurer son propre maintien au pouvoir.

La politique, et avec elle l'idéologie politique, renvoie ainsi au « pouvoir », mais également aux moyens utilisés pour y accéder et pour l'exercer. Le Dictionnaire de l'Académie française donne un premier sens au mot « pouvoir » - lequel est apparu pour la toute première fois au IX<sup>e</sup> siècle - en le définissant comme la « *faculté, [la] capacité de faire, d'accomplir une tâche* », mais surtout, dans un sens plus récent remontant à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, comme la « *puissance, [le] droit de commander, [l']autorité* ». L'exercice du pouvoir est une réalité aussi ancienne que l'humanité mais, curieusement, à l'exception des sciences politiques, dans le cadre de son application à l'échelle d'un groupe social sous la forme d'une organisation de tout type, et notamment de l'État, il n'a pas donné naissance à « *une théorie générale* »<sup>2</sup>. Le pouvoir, qui est un « *concept fondamental en sciences sociales, et plus particulièrement en sociologie politique [...], souffre d'une extraordinaire polysémie due à son emploi courant dans les contextes les plus variés* »<sup>3</sup>, ce qui rend indispensable la recherche d'une définition satisfaisante puisque l'idéologie politique est nécessairement associée à l'exercice du pouvoir. Il est cependant relativement aisé d'aboutir au résultat recherché en empruntant la définition, relativement vague mais capable de s'appliquer à une diversité de situations, qu'en donnait, dans

<sup>1</sup>. *Le Grand Bailly* (Dictionnaire grec-français), Paris, Hachette, 2000, p. 1587.

<sup>2</sup>. Jean-François DORTIER (Dir.), *Le dictionnaire des sciences humaines*, Auxerre, Éditions Sciences humaines, 2008, article « pouvoir », pp. 568-572.

<sup>3</sup>. Bertrand BADIE, Pierre BIRNBAUM, Philippe BRAUD et Guy HERMET, *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, Paris, Armand-Colin, 2010 [1994], article « pouvoir », pp. 243-245.

un ouvrage publié après sa mort, le sociologue allemand Max Weber (1864-1920) pour qui le pouvoir « *signifi[ait] toute chance de faire triompher, au sein d'une relation sociale, sa propre volonté, même contre des résistances, peu importe sur quoi repose cette chance* »<sup>4</sup>. Le même auteur en présentait ensuite les principales composantes - généralement caractérisées par la capacité à utiliser la coercition -, c'est-à-dire essentiellement l'usage de la force, la maîtrise de différents types de ressources (financières, intellectuelles ou matérielles) mais aussi l'« imaginaire », puisqu'on ne dirige pas uniquement par la contrainte mais aussi en faisant partager son « rêve » ou ses visions à ses sujets. Le détenteur du pouvoir peut donc ne pas imposer sa volonté uniquement par la menace et le recours à la violence, il peut aussi séduire et parvenir à convaincre « pacifiquement » qu'on lui obéisse en ayant recours à la manipulation ou à la persuasion. L'imaginaire a pour vocation de légitimer un pouvoir qui, sinon, ne s'imposerait que par la force, et ainsi de gagner le soutien des dominés en s'imposant à leurs esprits comme à leurs cœurs en multipliant les marques extérieures, et symboliques, de la puissance (chef, famille, État) qui les dirige. Ainsi, « *derrière son apparente diversité, le pouvoir imaginaire et symbolique est assez universel dans ses manifestations et constant à travers les époques* »<sup>5</sup>, ce qui permet raisonnablement de supposer que, hors certaines contraintes techniques ou limitations culturelles ou juridiques, voire psychologiques, propres à l'Antiquité romaine, les Césars ont exercé le pouvoir et cherché à se faire accepter en ayant recours aux mêmes outils et selon les mêmes « règles » que Charlemagne (742-814), Louis XIV (1638-1715) voire François Mitterrand (1916-1996). Les moyens employés impliquent ainsi d'avoir parfois recours à des outils permettant d'aider l'opinion à être convaincue des bienfaits de la politique engagée par le pouvoir en place et il est dès lors possible, selon le sens qui lui est donné depuis le XX<sup>e</sup> siècle, de parler de « propagande ».

Ce mot est généralement très négativement associé à l'idée de manipulation et de tromperie, et s'applique aussi bien à la censure en temps de guerre, qu'au contrôle des masses dans les régimes autoritaires ou aux messages publicitaires librement et largement utilisés par les sociétés commerciales des démocraties modernes. Alors que le terme « propagande » est très largement utilisé dans le langage courant, avec une acception péjorative, le Dictionnaire de l'Académie française le définit pourtant de manière relativement neutre comme étant l'« *ensemble des actions et des moyens mis en œuvre pour répandre et faire prévaloir une idée, une opinion, une doctrine* », en

---

<sup>4</sup>. Max WEBER, *Économie et société*, tome 1, Paris, Plon, 1971, p. 95.

<sup>5</sup>. Jean-François DORTIER (Dir.), *Le dictionnaire des sciences humaines*, article « pouvoir », p. 570.

rappelant en outre que le mot peut aussi être entendu en tant que « *système de mobilisation, d'information et de contrôle de la société par un parti ou un État* ». Le mot « propagande » est apparu en tant que tel, avec un sens proche de celui entendu de nos jours, au XVII<sup>e</sup> siècle sous la forme d'un adjectif verbal composant l'appellation d'une nouvelle institution récemment mise en place par le pape Grégoire XV (1554-1621-1623) : la *Congregatio de propaganda fide* (Congrégation pour la propagation de la foi), plus simplement appelée, par souci de facilité, *Propaganda* (la Propagande). Celle-ci, « *dans le but de divulguer le christianisme dans les régions où l'annonce chrétienne n'était pas encore arrivée et de défendre le patrimoine chrétien sur les lieux où l'hérésie avait mis en discussion l'authenticité de la foi* »<sup>6</sup>, avait pour objet, dans le cadre de la Contre-Réforme catholique et dans le contexte du début de la guerre de Trente Ans (1618-1648), de revigorer la ferveur des fidèles catholiques et de ré-évangéliser les « hérétiques » déjà gagnés, notamment au centre et au nord de l'Europe, aux hérésies protestantes (calvinisme et luthéranisme). La Congrégation avait ainsi pour tâches essentielles d'organiser toute l'activité missionnaire de l'Église mais aussi d'évangéliser et de défendre ses intérêts, tant spirituels que matériels, partout où ses membres pouvaient être en situation de répandre la « bonne nouvelle »<sup>8</sup>.

Même si les pratiques caractéristiques de la propagande, selon son acception actuelle, étaient connues et utilisées à toutes les époques, y compris dès l'Antiquité, le terme de « propagande » n'a pris son véritable sens, plus spécifique, que depuis le XIX<sup>e</sup> siècle et surtout au cours du XX<sup>e</sup> siècle, au point d'entrer - au risque parfois d'y perdre en clarté - dans le langage courant. La propagande fut très longtemps le privilège des lettrés et des membres des élites sociales cultivées mais ces dernières, notamment les « gens d'Église », perdirent peu à peu leur monopole avec l'avènement de l'imprimerie (milieu du XV<sup>e</sup> s.) et devaient donc faire face à une « opinion publique » qui avait alors tendance à échapper davantage à leur contrôle. La propagande peut aujourd'hui être définie comme « *une action exercée sur l'opinion pour l'amener à avoir certaines idées politiques et sociales, à soutenir une politique, un gouvernement, un représentant* »<sup>9</sup> ou encore, dans un sens allant davantage dans celui d'une intention malveillante proche de la manipulation, comme « *la*

---

<sup>6</sup>. La définition des buts de la *Congregatio de Propaganda fide*, à propos des congrégations et des missions évangéliques, est celle donnée dans la version en langue française du site Internet de la Cité du Vatican ([www.mv.vatican.va](http://www.mv.vatican.va)).

<sup>8</sup>. La réflexion relative au problème concernant la définition de la propagande peut être complétée par l'article de Christof DIPPER et Wolfgang SCHIEDER, « Propaganda » dans Otto BRUNNER, Werner CONZE et Reinhart KOSELLECK (Dir.), *Geschichtliche Grundbegriffe : Historisches lexikon zur politisch-sozialen Sprache in Deutschland*, volume 5, Stuttgart, Klett-Cotta, 1984, alors que la discussion historiographique peut-être approfondie avec la contribution de Christof DIPPER, « Die " Geschichtlichen Grundbegriffe ". Von der Begriffsgeschichte zur Theorie der historischen Zeiten », *Historische Zeitschrift*, 270, 2000, pp. 281-308.

<sup>9</sup>. Petit Robert de la langue française (édition 2014).

*volonté systématique d'influencer l'opinion à grande échelle* »<sup>10</sup>. Le phénomène, et la tentation d'agir plus ou moins insidieusement sur l'opinion, devint plus sensible lors des différentes phases de la révolution industrielle avec la hausse générale du taux d'alphabétisation (XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles) et l'écllosion progressive des moyens de communication de masse (*mass media*). Les populations plus alphabétisées et plus politisées, et donc plus susceptibles de développer leur propre esprit critique, devaient alors être détournées de toute tentation de remise en cause de l'ordre établi (moral, politique ou social) et maintenues, autant que possible, dans un état relatif d'ignorance des principales réalités sociales de leur temps. Dans ce cas l'usage de la propagande relevait davantage de la manipulation et du détournement de l'opinion, dans l'intention de continuer à exercer un contrôle étroit (culturel, politique et social) sur des populations que l'accès à une pluralité de sources d'information aurait pu amener à penser différemment, et, qui plus est, à l'encontre des véritables détenteurs du pouvoir (État, institutions religieuses, regroupements économiques). Dans tous les cas, la propagande est donc considérée comme une entreprise visant moins à informer l'« opinion publique » qu'à l'amener à accepter un discours officiel ou adopter une attitude correspondant aux intérêts du groupe dominant à l'origine des messages diffusés.

La plupart des études consacrées à la propagande s'accorde donc pour la définir comme une tentative plus ou moins ouverte, et selon les cas plus ou moins subtile, d'influencer les esprits, de manière souvent insidieuse, en ayant recours à un certain nombre de « techniques » plus soucieuses de l'efficacité de leur message que de la véracité des arguments employés. L'usage de symboles ou d'un langage « codé » (couleurs, double-langage, stéréotypes) permet ainsi de diffuser un message simple, souvent de façon répétitive, compréhensible par tous et qui est d'autant mieux assimilé qu'il est diffusé à l'aide de tous les supports disponibles. Dans ce domaine les moyens techniques à disposition déterminent la culture même d'une époque<sup>11</sup> puisque les « vecteurs de communication » évoluent au même rythme que les sociétés humaines, et parfois même plus rapidement, ce qui fait que, par définition, la propagande des Césars de la Rome impériale se faisait notamment par l'intermédiaire des inscriptions ou des monnaies alors que celles des chefs d'État contemporains passe par l'affichage, la presse écrite, la radio, la télévision voire le cinéma, et de plus en plus par Internet. C'est enfin le pouvoir, légitime, qui dispose du monopole de la

---

<sup>10</sup>. Kevin B. VICHCALES, article « Propaganda history » dans *The Encyclopedia of Propaganda*, Robert COLE (Dir.), Armonk (NY), Sharpe Reference, 1998 : « *Propaganda is any systematic attempt to influence opinion on a wide scale* », p. 606.

<sup>11</sup>. Fran J. HASSENCAHL, dans *The Encyclopedia of Propaganda*, article « Propaganda theories », pp. 615-618, qui cite notamment les réflexions de Marshall McLuhan.

propagande officielle qui est chargée de diffuser et de relayer le programme politique de l'État, qui cherche ainsi à s'imposer mais aussi à faire admettre que ses idées et ses actions sont les plus à même de venir à bout des différentes difficultés rencontrées par la population, comme de diriger pour le plus grand bénéfice de l'ensemble de la société. Le recours à la propagande, en tant qu'arme de gouvernement - le régime hitlérien créa même un Ministère de la Propagande - reste cependant une innovation contemporaine puisque la justification des guerres des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, mais également la constitution de différents groupes de pression - ceux intrigant dans les couloirs des différents centres de décision et cercles de pouvoir qui leur ont finalement donné leur nom anglais (*lobby*) - représentant divers intérêts particuliers, et utilisant de multiples moyens pour peser sur une décision politique, ont abouti à la mise en place de véritables « stratégies de communication ». Celles-ci ont pour but de conduire l'opinion à soutenir des intérêts qui ne sont pas nécessairement ceux de la majorité et qui servent avant tout ceux des groupes cherchant à influencer, à leur seul profit, la décision des masses. C'est ce que dénonça en son temps l'écrivain britannique George Orwell (1903-1950), dans son roman d'anticipation *1984*, publié (1948) peu après la fin de la Seconde Guerre mondiale, qui stigmatisait les pratiques nazies aussi bien que staliniennes coupables à ses yeux d'avoir contribué à la corruption du langage par l'utilisation d'une « novlangue », volontairement aussi ambiguë qu'obscur, faisant un large usage de la voix passive, des clichés ou des euphémismes, afin de mieux tromper l'opinion à propos des bienfaits de projets politiques censés apporter une vie meilleure à tous les Allemands ou à tous les Soviétiques alors qu'ils visaient la mise en place d'un régime totalitaire protégeant uniquement les intérêts de l'oligarchie au pouvoir<sup>12</sup>. Il est enfin important de considérer que, aujourd'hui, la propagande n'a plus exclusivement un usage politique, comme on a souvent tendance à le croire, car elle est aussi de plus en plus utilisée par le monde économique et financier pour atteindre ses objectifs et servir ses intérêts. Elle relève ainsi de l'initiative d'un groupe, quel qu'il soit, défendant ses seuls intérêts particuliers au mépris de la majorité et/ou de l'intérêt général afin de satisfaire des objectifs purement commerciaux : augmenter ses « parts de marché » et faire davantage de profit.

La propagande, sous toutes ses formes, repose fondamentalement sur un échange entre l'émetteur et le récepteur des messages qui se rejoignent parce qu'ils en ont besoin, chacun se nourrissant ainsi de l'autre. Les études portant sur le sujet insistent sur le fait que l'essor de la

---

<sup>12</sup> James PERSON, article « George Orwell » dans *The Encyclopedia of Propaganda*, pp. 549-551.



propagande n'a été rendu possible que par l'écllosion de moyens de communication nouveaux permettant d'atteindre un public de plus en plus nombreux, urbanisé, cultivé et soumis quasiment en permanence à des messages provenant de toutes parts. En ce sens elle est un phénomène propre aux sociétés avancées et industrialisées caractérisées par le développement de moyens techniques facilitant la vie quotidienne et le labeur des êtres humains en même temps qu'ils contribuent à altérer leur liberté. Spécialiste du droit et des institutions, le philosophe français Jacques Ellul (1912-1994), auteur de plusieurs études sur le sujet, concevait la propagande comme une nécessité témoignant surtout de la faiblesse, parce qu'ils ne trouvent pas d'autre moyen de diffuser leur message, de ceux qui l'utilisent dans une société « totalitaire » soumise aux impératifs de la technique à laquelle, par le recours à un « outillage » scientifique (études psychologiques ou sociologiques), elle a vocation de conformer les êtres humains. Si elle peut être considérée comme nécessaire, la propagande n'en est pas pour autant légitime puisqu'elle est constituée de l'ensemble « *des techniques d'influence employées par un gouvernement, un parti, une administration, un groupe de pression, etc., en vue de modifier le comportement du public à leur égard* »<sup>13</sup>. Elle ne cherche donc pas à informer - ce qui sous-entend transmettre un message de façon neutre et non orientée - mais à influencer le récepteur du message afin que celui-ci agisse selon les intérêts de l'émetteur. Les individus doivent ainsi conserver l'illusion de leur liberté d'action et de conscience tout en intégrant le sens des messages diffusés comme allant de soi et faisant partie intégrante de leur propre système de valeurs qu'ils seront ensuite capables, inconsciemment, de diffuser (propagande non intentionnelle). La propagande agit en outre d'autant plus facilement dans les sociétés contemporaines que l'explosion démographique et l'urbanisation qui ont caractérisé le XX<sup>e</sup> siècle ont abouti à la constitution d'espaces densément peuplés dans lesquels l'individualité de chaque personne est réduite à sa plus simple expression. Le pouvoir peut donc désormais plus difficilement s'adresser à des individus en particulier mais davantage à un ensemble de personnes considérées, indifféremment, comme un tout. Ce phénomène de concentration humaine sur des territoires souvent exigus a ainsi été plus propice à la diffusion de messages de propagande qui se cachent encore parfois derrière le masque de l'information, supposée objective par nature, ou encore de la persuasion, plus insidieuse car plus interactive et plus indolore. On peut donc en conclure que « *la propagande est un sous-ensemble de l'information et de la persuasion. Elle partage les mêmes techniques que l'information et la persuasion mais elle va bien au-delà de leurs objectifs puisque la propagande ne*

---

<sup>13</sup>. Jacques ELLUL, *Propagandes*, Paris, Armand-Colin, 1962, p. 75.

*recherche pas la compréhension mutuelle ou la satisfaction mutuelle des besoins. Délibérément et systématiquement, la propagande cherche à obtenir une réponse qui favorise le but recherché par le propagandiste »<sup>14</sup>.*

Jacques Ellul poursuivait son analyse en posant le principe que personne n'est véritablement « victime » de la propagande - il notait par exemple que les classes sociales les plus favorisées étaient aussi les plus sensibles aux effets de la propagande - et que, au contraire, parce qu'« *on ne fait pas boire l'âne qui n'a pas soif* »<sup>15</sup>, celle-ci satisfaisait les besoins de l'État autant que les attentes du public. Ce dernier cherchant aussi bien un sentiment d'appartenance rassurant que des réponses à des questions que la complexification de la société le rend matériellement incapable de trouver, surtout individuellement, alors que l'État y trouve le moyen de s'affranchir de la pression de la foule (opinion publique) qui, par sa volatilité autant que par son irrationalité, peut même représenter un danger pour elle-même. Parce qu'elles sont influençables et soumises à des pulsions incontrôlables et imprévisibles, « *les masses sont incapables de résoudre l'antinomie entre morale et raison d'État et de concevoir une politique étrangère à longue échéance* »<sup>16</sup>, elles sont donc incapables de concevoir objectivement une action politique cohérente sur le long terme, tant sur le plan intérieur que sur le plan extérieur, et leur extrême versatilité rend indispensable que l'État impose son autorité et ses orientations politiques sur elles plutôt que le contraire. C'est pourquoi il revient à l'État d'informer les masses, en plus de les maîtriser, au moyen de messages de propagande, qui doivent cependant être le plus honnête possible en plus d'être succincts puisque « *la règle primordiale en propagande consiste à élaborer l'information de manière à ce que le message soit aussi clair, bref, précis et percutant que possible en agissant sur la longue durée* »<sup>17</sup>. Le rôle de la propagande a ainsi singulièrement évolué, notamment depuis le XIX<sup>e</sup> siècle et l'entrée progressive des sociétés industrialisées dans l'ère des médias de masse (*mass media*), au point que les idées elles-mêmes ont désormais moins d'intérêt et d'influence que les moyens utilisés pour les diffuser, et de la communication.

Le sens du substantif « communication » est aujourd'hui influencé dans le langage courant par le sabir du monde de l'entreprise et des médias, mais il renvoie d'abord à l'idée de mise en relation et de transmission alors qu'il est désormais plutôt chargé d'une acception négative

---

<sup>14</sup> Garth S. JOVETT et Victoria O'DONNELL, *Propaganda and Persuasion*, Thousand Oaks (CA), SAGE Publications, 2006 [1986] : « *Propaganda is a subset of both information and persuasion. Sharing techniques with information and persuasion but going beyond their aims, propaganda does not seek mutual understanding or mutual fulfillment of needs. Propaganda deliberately and systematically seeks to achieve a response that furthers the desired intent of the propagandist* », p. 48.

<sup>15</sup> Jacques ELLUL, *Propagandes*, p. 138.

<sup>16</sup> Jacques ELLUL, *Propagandes*, p. 143.

<sup>17</sup> Étienne F. AUGÉ, *Petit traité de propagande (à l'usage de ceux qui la subissent)*, Bruxelles, De Broeck, 2007, p. 34.

induisant une intention à peine dissimulée de manipuler. La diffusion de la propagande du pouvoir - les messages issus des autorités dirigeantes - est une exigence aussi ancienne que le pouvoir lui-même puisque ce dernier, se doit, par définition, de faire connaître, et apprécier, son action s'il souhaite maintenir sa position et conforter sa légitimité. La « communication politique » moderne est devenue un exercice rationalisé dans ses pratiques et qui vise à faire triompher un camp sur un autre en délaissant le seul débat d'idées au profit de la construction d'un certain nombre de « messages signifiants » insistant moins sur la profondeur de l'analyse politique ou théorique d'un candidat au pouvoir, ou sur son projet, que sur sa capacité à rassembler ses partisans autour d'images ou de thèmes leur permettant de se reconnaître et de s'identifier. La communication politique vise ainsi prioritairement à « *construire des repères identitaires [...], construire une causalité historique [et] offrir, sinon imposer, aux destinataires des schèmes d'interprétation et d'analyse de la réalité* »<sup>18</sup> au moyen de messages simplifiés et répétés, après avoir été testés comme n'importe quel produit, sous forme de slogans largement repris par les différents moyens de communication friands d'« informations » facilement diffusables et renouvelées en permanence. Il a ainsi pu se créer une confusion entre le contenu du message lui-même et la forme que celui-ci peut revêtir au point que le théoricien canadien des media Marshall McLuhan (1911-1980) a pu avancer - c'est notamment le titre du premier chapitre de l'un de ses principaux ouvrages - que le support d'un message (le *medium*, pris au sens du terme anglais-américain, toujours au pluriel, désignant tout moyen de communication) avait autant si ce n'est plus de sens que le message lui-même en affirmant que « " le medium est le message ", parce c'est le medium qui modèle et contrôle l'échelle et la forme de l'association humaine et de l'action »<sup>19</sup>. Selon cette idée, les moyens de communication ont donc, en eux-mêmes, un rôle majeur à jouer dans la diffusion des messages de propagande dont le sens se trouve à la fois dans le contenu de ce message et sur son support. La prégnance des moyens de communication, surtout depuis l'avènement des « media électriques » (télégraphe, radio, cinéma et télévision) qui sont désormais omniprésents, a pour résultat que leur influence se fait de manière silencieuse, par infusion, par le simple fait d'exister et d'être accessibles, même inconsciemment, en permanence. Dans son analyse des nouveaux media, Marshall McLuhan distinguait en outre les media chauds (cinéma et radio), qui diffusent beaucoup d'information et

---

<sup>18</sup>. Bertrand BADIE, Pierre BIRNBAUM, Philippe BRAUD et Guy HERMET, *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, 2010, article « communication politique », pp. 58-61.

<sup>19</sup>. Marshall McLuhan, *Understanding the Media : The Extensions of Man*, New York, Toronto, Londres, McGraw-Hill et Book Company, 1964 : « " The message is the medium " because it is the medium that shapes and controls the scale and form of human association and action », p. 9.

requièrent donc peu d'investissement de la part de l'auditoire, et les media froids (téléphone et télévision), qui procurent moins d'information mais rendent nécessaire une participation plus active du public. Dans tous les cas les moyens de communication, quelles que soient les époques et leur degré de sophistication technique, sont toujours mis au service de la propagande, que celle-ci soit « blanche », parce que l'information paraît crédible et qu'elle provient d'une source clairement identifiée, ou qu'elle soit « noire », parce qu'elle est le fait d'une source souvent dissimulée et ne faisant pas mystère de son absence de scrupules à mentir - la propagande nazie ne se cachait cependant pas et peut ainsi être considérée comme une exception à la règle -, voire « grise », quand la source peut être facilement identifiée alors que son message reste sujet à caution<sup>20</sup>.

Les études portant sur la propagande s'intéressent essentiellement aux sociétés contemporaines et les définissent comme étant totalement conditionnées par la propagande qui est d'autant plus facilement utilisable qu'elle a recours à tous les vecteurs de diffusion existant et qu'elle est désormais présente partout. Jacques Ellul considérait que l'usage de la propagande dans l'Antiquité était encore à un « *stade primitif* »<sup>21</sup>, et la plupart des auteurs s'étant intéressés au sujet porte principalement son attention sur le XX<sup>e</sup> siècle et notamment les années suivant la fin de la Deuxième Guerre mondiale, marquée par l'affrontement idéologique et politique opposant les États-Unis à l'Union soviétique (guerre froide), dans lequel l'usage de la propagande sous toutes ses formes était une arme redoutable utilisée sans vergogne, et l'entrée des pays du « monde libre » dans la « société de consommation » au sein de laquelle l'usage de la propagande commerciale (publicité) était quasiment devenu une expression de leur liberté et de leur prospérité retrouvées. Si les études modernes portant sur la propagande peuvent sembler inadaptées pour comprendre celle pratiquée dans l'Antiquité romaine - les moyens employés n'étaient effectivement pas les mêmes -, elles peuvent néanmoins offrir un cadre d'analyse et permettre d'établir des constantes puisque même les Césars avaient besoin d'asseoir leur légitimité et de faire connaître l'ampleur de leur action, en plus de devoir s'adresser à des populations disparates et réparties sur un vaste territoire de plusieurs millions de kilomètres carrés à cheval sur trois continents. Les Césars ont donc eux aussi « communiqué », en utilisant les moyens techniques les plus adaptés dont ils disposaient : architecture monumentale, écrivains de cour, inscriptions publiques, monnaies ou

---

<sup>20</sup>. Jacques ELLUL, *Propagandes*, pp. 27-28 et Garth S. JOVETT et Victoria O'DONNELL, *Propaganda and Persuasion*, pp. 16-21.

<sup>21</sup>. Jacques ELLUL, *Propagandes*, p. 16.

urbanisme. La propagande et la communication politiques ne sont donc pas une création du XX<sup>e</sup> siècle ni une innovation issue de la révolution industrielle. Elles sont inhérentes à l'exercice du pouvoir dont elles servent les intérêts et les objectifs. L'étude des pratiques employées au cours du XX<sup>e</sup> siècle, par les régimes démocratiques autant que par les totalitarismes (fascisme, nazisme, stalinisme), permet ainsi de mettre en lumière des tendances intemporelles et universelles applicables à l'analyse des mêmes pratiques observées dans l'Antiquité, en tenant évidemment compte des données culturelles et démographiques, comme des limitations techniques propres à la Rome du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.

L'idéologie politique est donc l'expression du programme de gouvernement, de leurs ambitions et de leurs intentions, des individus ou des groupes d'individus exerçant le pouvoir ou aspirant à l'exercer. Cette expression pouvant être insuffisante pour permettre d'atteindre les buts recherchés, le recours à un support matériel devient rapidement indispensable pour diffuser les idées et les mots définissant un programme politique, et ainsi dépasser la simple théorie pour rendre effective leur mise en application concrète.

## **2. Théorie et pratique du pouvoir**

La théorisation de l'exercice du pouvoir a davantage intéressé les penseurs de l'époque moderne et ceux des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. C'est pourquoi, sans prétendre donner une vision complète des « écoles de pensée » qui se sont interrogées sur la manière et les moyens que les dirigeants politiques étaient en droit d'utiliser pour exercer leurs fonctions, et en préalable à une analyse portant sur l'Antiquité, il est nécessaire de s'attarder sur certaines des propositions majeures qui ont été avancées et débattues sur le sujet depuis l'époque de la Renaissance (XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles).

Parmi les principaux auteurs qui ont proposé une réflexion approfondie et originale, en plus d'être novatrice et « moralement » décomplexée, au point qu'en français un substantif et un adjectif sont associés désormais à ses idées, le philosophe et homme politique florentin Nicolas Machiavel (1469-1527) est sans doute celui qui a le plus profondément influencé les rapports au pouvoir et la conception même de l'exercice de ce pouvoir. Théoricien de l'État à l'heure où l'Italie n'était plus qu'un agglomérat de cités faibles et rivales, par ailleurs incapables de s'opposer aux visées expansionnistes des puissants royaumes centralisés ou en cours d'unification d'Espagne et de France, et alors que la papauté elle-même était minée par la corruption et entrée dans une

période de décadence, Machiavel entendait doter les princes italiens des meilleurs outils pour gouverner, et se maintenir au pouvoir, en n'hésitant pas à leur conseiller d'avoir recours à la contrainte et à la violence, ainsi qu'à être craints plutôt qu'aimés, pourvu que le but recherché fût la défense des intérêts supérieurs de l'État, c'est-à-dire de l'ensemble de la société. L'ouvrage phare de Machiavel, *Le Prince (Il Principe, 1532)*<sup>22</sup> est ainsi riche d'aphorismes résumant parfaitement sa pensée recommandant de toujours agir sans faiblesse avec la certitude que seuls les princes ont le droit, et même le devoir le cas échéant, de s'affranchir des règles juridiques ou morales s'appliquant ordinairement à tous les citoyens. En plus d'affirmer, par exemple, que « *la fin justifie les moyens* », sans doute sa formule la plus connue, Machiavel énonçait notamment l'idée que « *gouverner c'est faire croire* » et qu'un prince avait donc le droit, quand cela était nécessaire, de mentir à son peuple en utilisant les moyens qu'il jugeait les plus appropriés, si cela devait lui servir à atteindre ses objectifs politiques. En d'autres termes, en plus d'utiliser la violence, Machiavel recommandait expressément l'usage de la propagande et de la manipulation pour amener le peuple à suivre les décisions prises par les dirigeants et même à contribuer à développer, chez les sujets, ce que l'on peut appeler un véritable « amour du maître »<sup>23</sup>. Un prince étant par définition un dominant, il jouissait donc du droit, et même du devoir là encore, de se faire craindre pour être véritablement obéi. La République du *Prince*, telle que Machiavel la concevait, avait ainsi peu à voir avec un idéal démocratique au sens où il est conçu au début du XXI<sup>e</sup> siècle.

Beaucoup moins virulent par les mots qu'il employait et les idées qu'il défendait, le philosophe genevois Jean-Jacques Rousseau (1712-1778), s'attacha quant à lui à élaborer le principe de la « volonté générale » et passe ainsi pour être l'un des principaux théoriciens des démocraties modernes. Surtout connu pour l'image qu'il donna du « bon sauvage », aujourd'hui considérée avec un certain mépris en raison de son apparente naïveté condescendante, qui par ailleurs n'est pas sans rappeler celle que donna bien avant lui l'historien romain Tacite (I<sup>e</sup>-II<sup>e</sup> s.) des Germains (*La Germanie*) et des Bretons (*Vie d'Agricola*) encore épargnés par les vices de la civilisation urbaine, Rousseau s'attacha également à définir la légitimité de l'État qui devait, pour garantir cette légitimité, être soutenu par la volonté générale des citoyens. Le pouvoir s'incarnait donc dans celui de l'État, à condition que ce dernier fût respectueux de la volonté souveraine du peuple. Or celle-ci, selon l'idée avancée par Rousseau, procédait non pas de la simple somme des

---

<sup>22</sup>. Nicolas MACHIAVEL, *Le Prince*, Paris, Garnier-Flammarion, 1980.

<sup>23</sup>. Jacqueline RUSS, *Les théories du pouvoir*, Paris, Le livre de poche, 1994, pp. 260-262.

intérêts des membres d'une même communauté mais de l'intérêt commun de l'ensemble du corps social, pris comme un tout, et celle-ci était alors inaliénable, c'est-à-dire irréductible à la volonté d'un seul : roi, empereur ou tyran. Dans son ouvrage majeur qu'il consacra à la question du pouvoir (*Du contrat social*, 1762), Rousseau affirma ainsi « *que la souveraineté n'étant que l'exercice de la volonté générale ne peut jamais s'aliéner, et que le Souverain, qui n'est qu'un être collectif ne peut-être représenté que par lui-même ; le pouvoir peut bien se transmettre, mais non pas la volonté. En effet, s'il n'est pas impossible qu'une volonté particulière s'accorde sur quelque point avec la volonté générale, il est impossible au moins que cet accord soit durable et constant ; car la volonté particulière tend par sa nature aux préférences, et la volonté générale à l'égalité* »<sup>24</sup>. L'ensemble des citoyens agissant nécessairement pour le bien de tout le corps social et prenant en conséquence librement l'initiative de lois bénéfiques pour tous, la société idéale de Rousseau avait cependant plus à voir avec les cités grecques rêvées par les philosophes des Lumières, et au sein desquelles la démocratie pouvait être directe en raison du faible nombre de citoyens actifs, qu'avec les royaumes peuplés composés de masses soumises et le plus souvent analphabètes qui représentaient la réalité politique et sociale de l'Europe du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. Sans doute entachée de naïveté, l'œuvre de Rousseau servit néanmoins de socle idéologique aux principaux acteurs de la Révolution française - ses ouvrages étaient notamment parmi les livres de chevet à Robespierre (1758-1794) - qui eurent l'ambition de fonder un État véritablement démocratique et égalitaire dans lequel l'ensemble des citoyens, hors de toute contrainte ou manipulation, pouvait choisir librement ses représentants.

Critique d'une démocratie incomplète, alors que la Révolution française avait finalement été confisquée au seul profit de la bourgeoisie, Karl Marx (1818-1883), de son côté, constata froidement que le pouvoir effectif, loin d'être mis au service de tous, servait en fait les intérêts du groupe social dominant issu de la bourgeoisie d'affaires qui avait profité de la révolution industrielle pour s'enrichir et imposer son ordre social et sa vision du monde à l'ensemble de la société. Il identifia ainsi un déni de démocratie dans le triomphe du capitalisme qui, en plus de prospérer par la production de biens manufacturés, avait surtout comme intérêt de veiller à une stricte reproduction des rapports sociaux pérennisant ainsi la domination des classes dirigeantes. Celles-ci garantissaient leur position par la possession du « capital » qui leur permettait de disposer, sous forme de propriétés privées, des moyens de production et d'échanges desquels elles cherchaient alors à tirer le maximum de profits. Marx voyait là une connivence malsaine entre

---

<sup>24</sup>. Jean-Jacques ROUSSEAU, *Du contrat social*, livre II, chap. I, Paris, Flammarion, 2001, p. 65.

l'État, pourtant chargé de la défense des intérêts de la collectivité et en lequel il n'a jamais eu la moindre confiance, et les détenteurs du capital puisque ceux-ci s'enrichissaient essentiellement du travail des autres. Seuls les propriétaires, capitalistes ou rentiers, étaient donc en mesure d'exercer un véritable pouvoir et de s'appuyer pour cela sur les moyens classiques de la répression et de la violence légitime : armée, justice et police. Le capitalisme reposait en outre sur une opposition entre groupes, les dominants et les dominés, qui alimentait ce que Marx considérait comme le moteur même de l'histoire : la « lutte des classes ». Celle-ci opposait de façon irrémédiable des groupes sociaux définis selon des critères d'ordre économique (possession du capital, position dans le processus de fabrication, revenus), mais aussi culturel tel que l'a mis plus tard en avant le sociologue français Pierre Bourdieu (1930-2002)<sup>25</sup>, et qui n'avaient d'autre choix que de s'affronter en défendant leurs seuls intérêts particuliers. Une société dominée par un système de production et d'échanges basé exclusivement sur le capitalisme était ainsi ontologiquement antidémocratique puisque le pouvoir demeurait aux mains des détenteurs de capitaux qui avaient en outre pour seuls objectifs de pérenniser leur position dominante et de reproduire leur « *condition privilégiée sur le double plan économique et culturel* »<sup>26</sup>. Cette reproduction était en outre rendue possible par la possession des moyens de communication mais aussi par la diffusion de valeurs symboliques, propres à la classe dominante, et qui, à force d'être présentées comme évidentes, avaient finies par être intégrées par les groupes dominés si bien que ces derniers, en plus d'être soumis, considéraient leur situation comme allant de soi et s'évertuaient même à tout mettre en œuvre pour tenter de rejoindre des classes dominantes qui se caractérisaient surtout par leur fermeture sur elles-mêmes.

Quelques années après Marx, un autre théoricien allemand, le sociologue Max Weber, dont nous avons repris précédemment la définition du pouvoir, développa cette idée de pouvoir symbolique, qui permet de se faire obéir plus facilement, en s'attachant plus particulièrement à l'étude du charisme. Weber a ainsi identifié (*Le savant et le politique*, 1919) trois types de domination - légale, traditionnelle et charismatique - reposant chacun sur des traits spécifiques caractéristiques : légalité et légitimité, tradition et règles coutumières, ainsi qu'autorité personnelle

---

<sup>25</sup> Pierre BOURDIEU et Jean-Claude PASSERON, *La reproduction*, Paris, Éditions de Minuit, 1970.

<sup>26</sup> Jacqueline RUSS, *Les théories du pouvoir*, dans sa présentation succincte des idées marxistes portant sur la société et le pouvoir pp. 147-151.



et « force héroïque »<sup>27</sup>. Selon cette définition, le chef charismatique, auquel on obéit parce qu'il incarne un bien supérieur et surtout parce qu'il possède une forme de séduction, apparaît cependant essentiellement pendant les périodes de crise, de toutes sortes, avant de se « banaliser » et de jouir d'une domination de type traditionnel. L'idée de charisme était déjà présente dans l'Antiquité romaine, avec notamment la figure du général triomphateur (*imperator*) dont la victoire avait été rendue possible par la grâce des dieux, mais également avec celle des gladiateurs, sous-hommes non libres pour la majorité d'entre eux, dont l'attitude face à la mort devait être interprétée comme une leçon de courage et de dignité adressée aux hommes libres, et se retrouve depuis la fin du XX<sup>e</sup> siècle, à l'heure de la communication de masse, dans celle des « nouveaux maîtres du monde » (artistes, chefs d'entreprise, hommes politiques, sportifs) auxquels les foules sont appelées non seulement à s'identifier mais aussi à suivre l'abnégation, le courage ou l'esprit d'entreprise.

Dans la période qui suivit la fin de la Seconde Guerre mondiale, le philosophe français Michel Foucault (1926-1984) s'est lui aussi interrogé sur les différentes formes et expressions du pouvoir, et ce dernier n'était pour lui « *qu'un type particulier de relations entre individus [...]. Le trait distinctif du pouvoir, c'est que certains hommes peuvent plus ou moins entièrement déterminer la conduite d'autres hommes - mais jamais de manière exhaustive ou coercitive* »<sup>28</sup>. À la différence de Machiavel, Michel Foucault considérait donc que la domination s'exerçait exclusivement dans le cadre d'une relation « personnelle » et que la violence utilisée pour contraindre ne relevait pas du pouvoir en tant que tel mais uniquement de l'individu qui l'exerçait. Le point central de son œuvre, à partir des études qu'il mena sur la folie mais aussi sur la prison, insistait cependant essentiellement sur l'idée de surveillance et de contrôle social exercé, par les hommes et les institutions disposant du pouvoir, aussi bien sur les corps que sur les esprits. Il demeura toutefois fidèle à une conception du pouvoir impliquant d'abord des individus les uns envers les autres en affirmant notamment : « *Par pouvoir, je ne veux pas dire " le Pouvoir ", comme ensemble d'institutions et d'appareils qui garantissent la sujétion des citoyens dans un État donné. Par pouvoir, je n'entends pas non plus un mode d'assujettissement qui, par opposition à la violence, aurait la forme de la règle. Enfin, je n'entends pas un système général de domination exercée par un élément ou un groupe sur un autre, et dont les effets, par dérivations successives, traverseraient le*

---

<sup>27</sup>. Jacqueline RUSS, *Les théories du pouvoir*, pour son exposé relatif à la notion de charisme chez Max WEBER, pp. 268-270, et François DUBET, article « autorité », dans Sylvie MESURE et Patrick SAVIDAN (Dir.), *Le dictionnaire des sciences humaines*, Paris, Presses universitaires de France, 2006, pp. 66-68.

<sup>28</sup>. Jacqueline RUSS, *Les théories du pouvoir*, qui cite cet article que Michel FOUCAULT rédigea pour la revue *Le Débat*, 41, p. 5 : « *Omnes et singulatim* : vers une critique de la raison politique », p. 179

*corps social tout entier*»<sup>29</sup>. Il déniait donc, à la différence de ses prédécesseurs, tout lien ontologique entre le pouvoir, notamment d'État, et la violence et concevait par contre le pouvoir comme étant nécessairement un ensemble de relations, par définition évolutives, engendrant automatiquement des formes de résistance et donc des affrontements. Prématurément décédé, à l'âge de cinquante-sept ans, Foucault laissa une œuvre riche et foisonnante mais cependant, dans une certaine mesure, inaboutie. Celle-ci semble en effet avoir, notamment sur les questions concernant le pouvoir, et parce qu'elle privilégiait l'idée de relations, occulté les réalités objectives qui fondent l'exercice du pouvoir (l'État et ses institutions) mais aussi minoré l'avènement des sociétés démocratiques et égalitaristes au début du XIX<sup>e</sup> siècle.

L'exercice du pouvoir a suscité de multiples études et propositions théoriques qui, partant de sa forme la plus communément entendue, le pouvoir politique, ont mis en lumière son caractère polymorphe et surtout son extrême complexité. Le pouvoir politique a en outre été lui-même l'objet de nombreux travaux aussi, après avoir présenté quelques-unes des réflexions essentielles ayant permis d'établir une évolution sensible de sa définition depuis le XV<sup>e</sup> siècle, est-il important de se pencher sur la manière dont les philosophes et théoriciens antiques ont eux-mêmes abordé cette question et quelles réponses ils lui ont apporté. Il ne s'agit pas ici d'aspirer à l'exhaustivité mais d'établir un cadre d'analyse permettant de resituer le contexte intellectuel et mental dans lequel, pour situer le sujet à sa juste place, les Princes flaviens ont exercé le pouvoir et fait connaître leur idéologie politique.

### **3. Idéologie politique et pratique du pouvoir à Rome au I<sup>er</sup> siècle**

Il peut paraître prétentieux, et surtout mal avisé, d'aborder un sujet portant sur l'idéologie politique et la propagande dans l'Antiquité, à une époque où celles-ci, en plus de ne pas avoir de nom, n'avaient pas encore été véritablement conceptualisées. Les questions portant sur l'usage du pouvoir ont pourtant suscité maintes interrogations et réflexions depuis que les êtres humains vivent en société et, de l'Antiquité au XXI<sup>e</sup> siècle, nombre de philosophes ou de chercheurs en sciences sociales se sont intéressés à la question du pouvoir et de son exercice au sein de la Cité, pour le plus grand bénéfice de tous et selon des modalités allant de la tyrannie à la démocratie, qui, pour ce dernier modèle, n'était pas, à l'époque antique du moins, forcément considérée comme le meilleur des régimes possibles, en passant par la ploutocratie ou l'aristocratie. L'exercice

---

<sup>29</sup>. Michel FOUCAULT, *Histoire de la sexualité*, tome 1, *La volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 1976, p. 121.

du pouvoir dans l'Antiquité gréco-romaine reposait pourtant bel et bien sur une idéologie politique qui était elle-même relayée par la propagande qui existait sous différentes formes et était alors un outil relevant essentiellement du pouvoir politique, à une époque où la démocratie n'avait pas encore acquis le sens qu'elle a actuellement. Cela permettra d'ouvrir concrètement la voie à l'étude du cas spécifique de l'idéologie politique et de la pratique du pouvoir des Princes de la dynastie flavienne ainsi qu'à celle de leur usage des inscriptions et des monnaies.

Ce qu'Aristote avait commencé à considérer comme une science<sup>30</sup>, la question de l'organisation de la vie en société (sciences politiques), a particulièrement intéressé les philosophes grecs, comme certains de leurs lointains disciples romains, et a été au cœur de la plupart de leurs réflexions théoriques qui devaient servir à poser des bases solides à l'édification d'une Cité à la fois juste et heureuse permettant à chaque citoyen de vivre en toute sérénité et tranquillité. Si la plupart des principaux courants de pensée a d'abord vu le jour en Grèce avant de se diffuser peu à peu vers l'Occident et l'ensemble du monde méditerranéen, tous ont cherché à apporter des réponses à certaines des questions essentielles auxquelles chaque individu vivant en société, quelle que soit l'organisation et la structure de cette société, est nécessairement confronté : les fins ultimes de la Cité, la fonction de chaque citoyen au sein de celle-ci ou encore le dévouement dont chacun peut être amené à faire preuve pour la défendre, les armes à la main le cas échéant. Certains de ces penseurs ont poussé leurs réflexions à un tel niveau d'exigence et de pertinence qu'elles ont pu servir de cadres structurants, de modèles de référence s'imposant à quiconque entendait se doter de concepts intellectuels et moraux pour engager et suivre une action politique.

À l'apogée de la puissance politique et militaire et du rayonnement intellectuel de sa cité d'origine (V<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> s. av. J.-C.), le philosophe athénien Platon (v. 428-v. 346) avait ainsi exposé, dans *La République*, sa vision idéale de la Cité. Celle-ci devait être dirigée par « *ceux qui paraîtront capables de veiller sur les lois et les institutions de la Cité* »<sup>31</sup>, c'est-à-dire des philosophes, parce que, dès leur enfance, ils auront été capables d'acquérir la connaissance de ce qu'est le Bien et qu'en conséquence ils auront été choisis par les citoyens pour diriger la collectivité, selon le seul critère de leurs qualités personnelles et de leurs vertus (courage, grandeur d'âme, tempérance), sans qu'il leur fût possible de récuser un tel honneur qui leur conférait en outre, droit de vie et de mort sur des citoyens moins « dignes » de diriger. Cette structuration « organique » de la Cité devait ainsi

---

<sup>30</sup>. Aristote, *Éthique à Nicomaque*, I, 1094b.

<sup>31</sup>. Platon, *La République*, VI, 480-485d.

garantir à l'ensemble des citoyens non seulement la justice mais aussi le bonheur, puisque chaque individu composant la République contribuait, selon ses capacités et sa fonction « sociale », au bon fonctionnement de l'ensemble au bénéfice de tous. À partir des dialogues et des réflexions de son maître et compatriote Socrate (v. 470-399), Platon présentait ensuite les différents types de pouvoir possibles selon les époques et comportant chacun, nécessairement, sa part de moyens de coercition. Il fut en cela rejoint, au moins en partie, par Aristote (384-322), son disciple macédonien qui, dans *La Politique*, s'interrogea à son tour sur la justification de l'exercice du pouvoir par l'État qui avait selon lui pour but, à la différence de ce que Platon avait énoncé auparavant, de permettre l'accès à la « vie heureuse ». Il paraissait en effet « *évident que la cité n[était] pas une simple communauté de lieu pour empêcher des injustices réciproques, et pour faciliter les échanges ; ce sont là, certes, des conditions indispensables s'il d[evai]t y avoir une cité ; néanmoins seraient-elles toutes réunies qu'on aurait pas encore une cité : une cité c'est la communauté du bien vivre pour les familles et les groupes de familles en vue d'une vie parfaite et " autarcique "* »<sup>32</sup>. Aristote considérait ainsi que la cité était d'abord une communauté au sein de laquelle les citoyens pourraient vivre pleinement leur vie dans un environnement débarrassé des contraintes matérielles par la grâce d'une constitution juste, elle-même garantie par la vertu civique qui était imprégnée au plus profond de chaque citoyen.

Près de quatre siècles plus tard, les principaux philosophes purement romains, influencés pour la plupart d'entre eux par la doctrine stoïcienne, reprirent pour partie les réflexions jadis énoncées par Platon et, à l'image de Cicéron (106-43) ou de Sénèque (v. 4 av.-65 ap. J.-C.), donnèrent leur vision proprement romaine de la répartition et de l'exercice du pouvoir. Celui-ci devait, pour le bien de tous, être laissé entre les mains de ceux qui étaient considérés comme les plus dignes de l'exercer, c'est-à-dire les plus puissants et les plus riches. La richesse, au moins aux yeux de Cicéron, n'était cependant pas une question *sine qua non* pour exercer le pouvoir mais quiconque entendait l'occuper ne pouvait que disposer du patrimoine et des ressources nécessaires à ses ambitions puisqu'un bon citoyen romain, engagé dans la gestion des affaires publiques, se devait de se livrer à des occupations d'homme libre, c'est-à-dire gérer son patrimoine et occuper des fonctions publiques. Cicéron donnait même sa définition des trois types de pouvoir existant et correspondant selon lui à l'équilibre parfait existant dans la République romaine, alors pourtant agonisante, entre monarchie, oligarchie et démocratie : « *Quand donc la totalité des affaires est confiée à un seul, nous appelons roi ce seul homme et royauté cette organisation politique ;*

---

<sup>32</sup>. Aristote, *Politique*, III, 9, 12.

*quand il est remis à un groupe d'élite, on dit que cette cité est gouvernée au gré d'une aristocratie ; quant à la cité démocratique, car tel est son nom, c'est celle où tout le pouvoir appartient au peuple. N'importe lequel de ces trois genres de gouvernement peut maintenir le lien qui créa, dès l'origine, l'union des hommes dans une organisation politique ; il est alors sinon parfait ou excellent, à mon point de vue, du moins tolérable et, par là, chacun d'eux peut être préférable à un autre. Car soit un roi plein d'équité et de sagesse, soit une élite de citoyens placés au premier rang, soit même le peuple (quoique ce système soit le moins recommandable), semblent capables de réaliser une relative stabilité, s'ils ne laissent s'introduire ni injustices, ni convoitises »<sup>33</sup>.*

Dans cette vision idéale, l'équilibre des pouvoirs était profitable à tous mais la réalité de l'exercice du pouvoir lui-même demeurait néanmoins aux mains des « meilleurs », excluant ainsi nécessairement les plus pauvres qui étaient de toute façon considérés comme les moins dignes de gouverner. Cicéron, homme nouveau (*homo novus*), sans ancêtres, s'étant élevé socialement grâce à ses seuls mérites, était avant tout un conservateur, aveuglé par sa propre réussite et ne voyant donc aucune raison de modifier un système qui lui avait permis d'accéder aux plus importantes fonctions de la République. Il croyait en la permanence d'un équilibre des pouvoirs, devenu pourtant factice, qui, aux temps glorieux des tout débuts de la République (VI<sup>e</sup> siècle av. J.-C.), avait permis de consolider les bases du nouveau régime, ainsi la paire de consuls élue et renouvelée chaque année représentait la part de monarchie, l'assemblée des représentants les plus éminents des meilleures et plus anciennes familles de la Cité (Sénat) incarnait la part d'oligarchie, alors que les différentes assemblées électives (comices), auxquelles chaque citoyen devait participer, correspondaient à la part de démocratie. Cette fiction d'équilibre des pouvoirs était pour Cicéron, comme pour l'essentiel des représentants de son milieu social conservateur, la plus juste répartition possible garantissant le bien-être à l'ensemble des citoyens et c'est pourquoi elle devait « être considérée comme la meilleure de toutes ; celle qui est équilibrée, grâce au mélange des trois sortes de gouvernements [la monarchie, l'oligarchie et la démocratie] »<sup>34</sup>. Parvenues à bout de souffle, les institutions de la République romaine ne furent cependant pas en mesure de résister aux ambitions dévorantes des « *imperatores* » du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. (Marius, Sylla, Pompée, César), qui se disputèrent le pouvoir les armes à la main, et disparurent après plus d'une centaine d'années d'instabilité et de guerres civiles, laissant finalement la place au système hybride et ambigu,

---

<sup>33</sup>. Cicéron, *De la République*, I, 26, 42.

<sup>34</sup>. Cicéron, *De la République*, I, 29, 45.

présenté pourtant comme leur forme modernisée, mis en place par Auguste (63 av.-14 ap. J.-C.) : le Principat.

Certaines des idées de Cicéron furent reprises et développées, en demeurant toutefois aussi stoïciennes que les siennes, quelques décennies plus tard par Sénèque, le précepteur du jeune empereur Néron (38-68) en qui il voyait, parce qu'il avait contribué à l'éduquer selon les principes stoïciens du contrôle de soi, du devoir et de la tempérance, le futur Prince idéal, qui proposa lui aussi, notamment dans ses *Lettres à Lucilius*, une vision de l'exercice et de la répartition des pouvoirs en y incluant notamment une dimension innovante selon laquelle tous les hommes, y compris les esclaves - en vertu de l'égalité naturelle de tous les êtres humains et malgré les aléas de la Fortune - seraient également dignes de respect, quels que fussent leur condition et leur statut dans la société<sup>35</sup>. À la différence des Grecs, pourtant autant portés sur la réflexion philosophique que sur l'action politique, les Romains se montrèrent cependant plus pratiques et furent globalement peu sensibles aux arguments généreux avancés par Sénèque qui, abandonné par Néron et fermement « invité » à se suicider en se faisant ouvrir les veines, n'eut finalement aucune influence politique véritable sur son élève, quand celui-ci fut devenu Prince, ni sur l'organisation politique de l'Empire. L'ensemble de son œuvre, littéraire et philosophique, lui conféra une forme d'immortalité que son engagement politique, du fait des limites propres au stoïcisme qui n'avait « *pas les moyens de penser la politique et de prendre des positions politiques* »<sup>36</sup>, en plus de ne concevoir l'action qu'à la seule échelle de la morale individuelle, ne lui avait pas permis d'atteindre.

Ce fut dans ce contexte intellectuel, moral et politique propre au tout début et à la première moitié du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C., encore marqué par le souvenir des guerres civiles et la mise en place parfois difficile du régime républicain renouvelé par Auguste, que les Flaviens sont nés, ont été élevés et ont commencé leur vie d'hommes et de citoyens actifs appelés à contribuer à l'administration de l'Empire aussi bien par des fonctions civiles que par des commandements militaires. Et c'est dans ce contexte que l'on peut souligner un fait singulier selon lequel, si les Anciens se sont bien intéressés à ce que signifiait posséder et exercer le pouvoir, aucun d'entre eux, fut-ce indirectement, n'a jamais traité de propagande puisqu'un dirigeant ne pouvait être amené à faire admettre son autorité par la persuasion ou la manipulation. La coercition et la contrainte y suffisaient amplement. La propagande prenait d'autres formes, plus subtiles et pas

---

<sup>35</sup>. Sénèque, *Lettres à Lucilius*, V, 47.

<sup>36</sup>. Paul VEYNE, *Sénèque, une introduction*, Paris, Tallandier, collection Texto, 2007, p. 222.

forcément considérées de façon négative, que celles auxquelles on pense généralement aujourd'hui, et l'une des plus importantes dans l'Antiquité romaine était probablement celle de l'évergétisme. Très répandu dans le monde grec puis dans le monde romain, l'évergétisme devint peu à peu une obligation morale voulant qu'un riche et ambitieux homme politique, souvent mais pas exclusivement, consacraît une part de sa fortune à offrir à sa cité d'origine, ou à celle qu'il avait choisi de favoriser pour lui servir de marchepied vers les fonctions les plus importantes, les moyens nécessaires pour que ses concitoyens pussent vivre en véritables hommes libres, en citoyens, et pour cela disposer d'une curie, d'un forum, d'une palestre, d'un théâtre ou de thermes publics afin de disposer de tous les atours extérieurs de la civilisation urbaine que Rome s'attachait à incarner. Cette forme de générosité intéressée, qui relevait à l'origine des relations personnelles privées unissant un patron et son client, avait été insensiblement accaparée par Auguste qui était ainsi devenu le patron de l'ensemble des citoyens auprès desquels il s'était engagé à rétablir la paix et la prospérité en échange de leur confiance, de leur obéissance et de leur soumission. Ce patronage d'ordre privé s'était ensuite transformé en patronage public qu'Auguste avait transmis, comme un bien personnel qu'il pouvait léguer comme bon lui semblait, à ses successeurs, qui étaient tous issus de sa famille, et ainsi, en moins d'un siècle, le Prince était-il devenu, presque naturellement, le patron de tous les citoyens de l'*Urbs*. Assimilable au clientélisme politique moderne qui est réprimé par la loi, l'évergétisme avait-il est vrai pour but réel de convaincre les citoyens de leur intérêt à porter au pouvoir le puissant et riche bienfaiteur (évergète) qui avait consenti à dépenser les sommes nécessaires au bien-être de sa collectivité, et peut effectivement être considéré comme une pratique de propagande, adaptée aux sociétés antiques, telle que l'a notamment étudiée Paul Veyne<sup>37</sup>. D'autant que le bénéfice attendu de la part de l'évergète peut sans doute plus facilement correspondre aux différentes définitions de ce qu'est la propagande qui, malgré leurs nuances de détail, insistent toutes sur la volonté d'influencer l'opinion et donc, le cas échéant, de faire changer celle du public et ainsi l'amener à suivre, et servir, les intérêts de l'évergète dont le dévouement pour sa Cité n'a jamais été conçu comme une démarche « gratuite ». Son investissement devait être rentable et lui assurer la popularité nécessaire pour satisfaire ses ambitions. On touche d'ailleurs là aux limites de notre sujet au sens strict puisque la propagande pratiquée dans l'Antiquité, selon Jacques Ellul, se trouvait encore, comme cela a été

---

<sup>37</sup>. Paul VEYNE, *Le pain et le cirque, sociologie historique d'un pluralisme politique*, Paris, Le Seuil, 1976.

souligné, dans un « *stade primitif* »<sup>38</sup> caractérisé par son empirisme et ses limitations techniques. Cette affirmation mérite toutefois d'être nuancée car, s'il est évident que les Césars ne disposaient pas des moyens de communication comparables aux « media électriques » modernes, il faut rappeler que, à l'image de toutes les sociétés anciennes, celle de Rome a mis à profit l'ensemble des moyens techniques à sa disposition, dans le domaine de la propagande comme dans celui de l'évacuation des eaux usées ou de l'armement de ses légions, et ne peut être considérée comme une « société primitive » que parce que les observateurs des XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles considèrent que seuls les moyens qu'ils connaissent eux-mêmes pour les avoir étudiés ou utilisés sont susceptibles de convenir à un usage qui n'a pourtant pas attendu la création de ces outils techniques pour exister. Il faut cependant admettre qu'il y avait des limitations objectives et que, sauf peut-être à Rome et dans les grandes cités d'Orient (Alexandrie, Jérusalem), l'éclatement de l'habitat et la dispersion démographique sur de grands espaces faisaient en sorte qu'il était quasiment impossible d'atteindre la masse critique de population nécessaire pour qu'un message de propagande, qui au moins jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle ne cherchait pas à influencer l'individu « *par des moyens détournés, mais simplement à transmettre certaines croyances et certaines idées* »<sup>39</sup>, pût avoir un impact réel.

Le monde romain du milieu et de la deuxième moitié du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C. était donc encore imprégné du souvenir d'Auguste comme des différentes conspirations « de palais » ayant déchiré les membres de la famille julio-claudienne, empreint de la nostalgie des grands hommes que la mauvaise Fortune avait privé du destin qui semblait pourtant leur être réservé (Drusus I, Germanicus, Galba) comme des relents délétères des troubles civils qui, alors que chacun les croyait définitivement conjurés depuis près d'un demi-siècle, avaient de nouveau plongé l'Empire dans l'anarchie et le chaos. Contrairement à ce que l'on a parfois tendance à croire au début du XXI<sup>e</sup> siècle où, comme à chaque nouvelle génération, l'on croit avoir tout inventé, ce monde qui négligeait la force motrice de la vapeur et ignorait les ressources infinies de l'électricité communiquait, à son échelle, rapidement, à pied, à cheval ou par bateau, et pouvait en quelques jours relier les régions proches des colonnes d'Hercule aux rives du Pont-Euxin (mer Noire). Les idées ou les messages, un point commun avec le début du XXI<sup>e</sup> siècle qui trahit une certaine constance en dépit du progrès des moyens techniques, se déplaçaient ainsi plus rapidement que les êtres humains, et même dans un monde largement composé d'illettrés la culture de l'écrit,

---

<sup>38</sup>. Jacques ELLUL, *Propagandes*, p. 16.

<sup>39</sup>. Jacques ELLUL, *Propagandes*, p. 218.



présente sur tous les murs et tous les monuments de toutes les cités, restait le meilleur support pour diffuser l'information émanant du pouvoir politique, comme de sa contestation. En dépit des différences culturelles distinguant l'Occident latin de l'Orient grec, l'empire méditerranéen que Rome s'était constitué sur trois continents depuis le II<sup>e</sup> s. av. J.-C. n'était pas un ensemble territorial hétéroclite mais un espace globalement unifié, aux frontières clairement délimitées en Europe (cours du Danube et du Rhin avec quelques régions aux contours plus nébuleux dans les Alpes), et fermement, malgré des limites plus floues (zones désertiques), défendues en Afrique et en Asie. L'empire de Rome était donc peu densément peuplé mais très bien organisé et capable d'utiliser au mieux l'ensemble des ressources techniques qui étaient alors disponibles.

Utiliser les idées et les mots employés pour décrire et comprendre le présent (idéologie politique, propagande) ne signifie pas obligatoirement se tromper sur le sens avec lequel ces idées et ces mots seront entendus pour s'intéresser au passé même si, d'une certaine manière, il est inévitable d'être confronté à des distorsions de sens qui peuvent mener à des anachronismes ou à une mauvaise compréhension des réalités anciennes. Ne pas prendre ces difficultés en compte reviendrait à s'aventurer sur de fausses pistes avant même d'avoir entrepris la moindre recherche, mais aussi à se priver de toute tentative de comprendre les sociétés antiques. Celles-ci n'étaient ni meilleures ni pires, ni plus ni moins évoluées que les sociétés industrialisées du début du XXI<sup>e</sup> siècle. Elles étaient par définition différentes, mais elles aussi étaient composées d'hommes et de femmes animés des mêmes besoins, passions et peurs que l'ensemble des autres êtres humains quels qu'aient été la période ou la région où ils vécurent sur Terre, et s'il ne saurait être question de se lancer dans une enquête « anthropologique » débordant par trop des strictes limites de notre sujet d'histoire ancienne politique, il convient néanmoins d'engager l'étude proprement dite en tenant compte de ces réalités afin d'éviter toute mauvaise interprétation.

## **B. SOURCES ET HISTORIOGRAPHIE**

L'idéologie des empereurs flaviens a donc été le « *système d'idées et le corps de doctrine sur lequel s'est fondée leur action politique* » qui a trouvé à s'exprimer pendant plus d'un quart de siècle. Celle-ci n'a cependant fait l'objet d'aucune proposition théorique préalable à l'exercice du pouvoir si bien que l'idéologie politique de chacun des trois Pinces flaviens s'est de fait confondue avec leur action. Vespasien, Titus et Domitien ont d'autant moins été des théoriciens que ni leurs origines sociales, ni leur formation ne pouvaient les avoir préparés à exercer des fonctions pour lesquelles

ils n'étaient de toute façon pas destinés. Seul Domitien, devenu préteur avec pouvoir consulaire à dix-huit ans, semble avoir été intéressé par une approche théorique de son action en cherchant une inspiration politique dans l'œuvre de certains de ses prédécesseurs, en étant notamment un lecteur assidu des actes (décrets, discours, édits ou lettres) et mémoires de Tibère<sup>40</sup>. La manière dont chacun a conçu son rôle à la tête de l'État et la signification de leurs actes ne peuvent donc être perçues, faute d'avoir conçu un programme politique antérieurement à leur prise de pouvoir, que par l'analyse des différents moyens qu'ils ont utilisés pour gouverner.

Les Flaviens ont cependant eu des ambitions et des intentions précises qui ont permis à l'État, après une période cahoteuse de dix-huit mois, de fonctionner normalement pendant plus d'un quart de siècle. Outre la correspondance officielle et les supports administratifs classiques (dépêches, édits, rescrits) employés pour faire connaître et exécuter une décision, les empereurs flaviens ont eu recours à d'autres moyens pour diffuser leur propagande à travers tout l'Empire. Celle-ci doit être entendue dans un sens assez différent de celui qui lui est ordinairement attribuée au début du XXI<sup>e</sup> siècle puisque, à la différence de celle pratiquée à l'aide des « médias électriques », la propagande romaine cherchait d'abord à informer, selon l'orientation et les seules intentions du pouvoir, et moins à peser insidieusement sur l'état d'esprit et l'orientation politique d'un citoyen afin de le conduire à modifier son jugement.

L'architecture, la littérature ou l'urbanisme, de même que l'évergétisme, ont été autant de moyens de propagande à la disposition des différents Césars qui, comme tous les dirigeants politiques, ont utilisé à leur profit tous les supports de communication disponibles au moment où ils exerçaient le pouvoir sans se demander si des moyens plus « modernes », qui n'étaient pas imaginables au I<sup>er</sup> s. ap. J.-C., n'auraient pas été plus efficaces. Certains de ces moyens étaient justement parfaitement adaptés aux besoins et aux objectifs visés et c'est leur étude qui doit contribuer à mettre en lumière ce que les sources littéraires ne permettent pas toujours de connaître.

### **1. Les sources épigraphiques et numismatiques**

Au sens le plus étroit du terme, l'épigraphie, telle qu'elle est définie par le Dictionnaire de l'Académie française, est un substantif tiré du mot « épigraphe », signifiant « *une inscription placée sur un monument, un édifice, pour en rappeler la date, la destination et/ou l'auteur* » ou encore « *une courte sentence placée en tête d'un ouvrage ou d'un chapitre* », apparu en 1838 et qui désigne donc l'étude des

---

<sup>40</sup>. Suétone, *Vie de Domitien*, XX, 3.

inscriptions gravées sur un support durable et généralement imputrescible (argile, métal ou pierre), mais aussi parfois à partir de matériaux périssables (bois ou os). L'épigraphe française René Cagnat (1852-1937) la présentait comme « *le savoir pratique nécessaire pour déchiffrer les monuments, mais aussi celui, plus important encore et plus difficile à conquérir, qui est indispensable pour interpréter les documents qu'on a lus et en tirer les renseignements qu'ils contiennent* »<sup>41</sup>, qui est devenue une discipline employant un langage et des outils de publication propres mais qui, selon le spécialiste français Jean-Claude Lassère « *doit rester une discipline auxiliaire de l'histoire* »<sup>42</sup>. Elle ne saurait en effet s'en dissocier, et, à la différence des sources littéraires, dont les plus anciens manuscrits connus sont rarement antérieurs au Haut Moyen Âge (V<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles), elle permet d'avoir directement accès à des sources antiques et ainsi de pénétrer au plus profond de l'âme et du cœur des sociétés anciennes sous domination romaine. Il devient ainsi possible de sentir le geste du lapicide au moment d'inciser le bronze ou le marbre, comme de saisir l'émotion des familles dédiant une stèle gravée à un de leurs proches disparu ou encore le bruissement des commentaires des simples citoyens, des affranchis ou des esclaves à la lecture d'une décision impériale ou municipale affichée sur les murs de n'importe quelle cité.

Certains documents épigraphiques ne sont disponibles aujourd'hui que par la grâce de circonstances favorables qui ont préservé des textes gravés sur métal (bronze, plomb), probablement les plus anciennes inscriptions connues, ou sur pierre (albâtre, marbre) qui est rapidement devenue le matériau par excellence des inscriptions. Celles-ci étaient travaillées par des graveurs dont le savoir-faire technique n'impliquait pas qu'ils fussent capables de lire, et donc de comprendre, le sens des textes qu'ils gravaient, et l'ensemble des opérations nécessaires pour transformer une pierre brute en un support utilisable pour la gravure, et « attractif » pour un client, faisait en sorte que ce moyen de communication était relativement coûteux alors que la nécessité de graver des textes, parfois relativement longs, sur pierre peut paraître surprenante et difficile à comprendre dans une société où la population était largement analphabète. Mais c'est peut-être justement le fait d'écrire, sur la pierre ou sur le bronze, qui était important, en raison du coût du matériau comme de son caractère « indestructible », et qui donnait toute sa valeur, même symbolique, à un document dont, « *ce faisant, on assurait [l]a pérennité. On lui donnait une valeur quasi*

---

<sup>41</sup> René CAGNAT, *Cours d'épigraphie latine*, Paris, Thorin, 1890, [1885] p. XV.

<sup>42</sup> Jean-Marie LASSÈRE, *Manuel d'épigraphie romaine*, Paris, Picard, 2005, p. VIII.

*religieuse* »<sup>43</sup>. Les inscriptions romaines se sont enfin caractérisées par la permanence de l'usage de la langue grecque dans la partie orientale de l'empire, ce qui amène à moins considérer l'épigraphie romaine à travers un prisme strictement linguistique puisque, dans le cas de l'Orient, « *il vaudrait mieux (...) parler, en général, d'une épigraphie romaine dont l'expression linguistique est le grec, langue qui conserve dans l'administration romaine un rôle officiel* »<sup>44</sup>, ce qui permet de mieux saisir à la fois une réalité politique et un fait de civilisation.

Comparativement au monde grec, les inscriptions romaines ont de plus souvent été mieux conservées en plus d'avoir été gravées selon des conventions et des normes grammaticales et orthographiques qui eurent tendance à se fixer à la fin du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., période à laquelle l'écriture des inscriptions devint de son côté plus harmonieuse et plus régulière car mieux maîtrisée. Une véritable unité de facture caractérisa les inscriptions monumentales officielles, malgré la permanence d'inscriptions moins soignées, alors que les documents privés prêtaient souvent moins attention à la qualité de la graphie employée - les inscriptions sur métal ou sur pierre étaient toujours en majuscules alors que celles sur bois ou céramique se prêtaient davantage à l'utilisation de lettres minuscules - qu'au contenu de l'acte lui-même. L'usage établit enfin, notamment par souci d'économie, le recours de plus en plus large à un système d'abréviations et de ligatures qui permettait d'économiser l'espace disponible sur la pierre, le temps nécessaire au lapicide pour graver et l'argent des commanditaires<sup>45</sup>. Les abréviations (initiales ou deux à trois premières lettres de certains termes récurrents), par la simplification qu'elles permettaient autant que par leur caractère systématique, rendaient la compréhension des inscriptions accessible aux analphabètes si bien que l'on peut raisonnablement considérer que chaque habitant de l'Empire, quel que soit son niveau d'instruction ou son degré d'intégration sociale, avait accès aux documents officiels, émanant des autorités locales comme du pouvoir central, et était par conséquent en mesure d'être informé des différentes décisions publiques aussi bien que de certains événements d'ordre privé (dédicaces, funérailles). L'expansion de la civilisation romaine, elle-même influencée par la culture grecque, à travers l'ensemble du bassin méditerranéen a en outre été propice à l'extension du recours aux inscriptions puisque « *le développement urbain qui a*

---

<sup>43</sup>. Jean-Nicolas CORVISIER, *Sources et méthodes en histoire ancienne*, Paris, Presses universitaires de France, Collection premier cycle, 1997, p. 65.

<sup>44</sup>. Jean-Marie LASSÈRE, *Manuel d'épigraphie romaine*, p. 11.

<sup>45</sup>. René CAGNAT, *Cours d'épigraphie latine*, p. 23, et Jean-Nicolas CORVISIER, *Sources et méthodes en histoire ancienne*, p. 92.

*favorisé le déploiement monumental a multiplié les occasions de dédicace d'inscriptions. Le but étant, entre autres, d'informer, de proclamer, de perpétuer et de commémorer* »<sup>46</sup>.

Les inscriptions permettent aujourd'hui de mener à bien des études portant aussi bien sur les noms de famille (onomastique), à travers l'examen des lignages, de la mobilité sociale ou des stratégies matrimoniales de certaines familles, que sur les carrières (prosopographie), ce qui met en lumière l'importance sociale de certains groupes familiaux comme de certaines fonctions officielles en tant qu'expression de la puissance de leur titulaire et de leur caractère essentiel pour assurer une bonne et saine administration de la Cité. Les inscriptions funéraires sont, de leur côté, une source d'histoire sociale irremplaçable puisque, en rendant compte de la carrière des personnages importants, elles sont souvent utiles pour compléter avec profit l'étude des inscriptions officielles et, par ce biais, permettent d'appréhender l'évolution des carrières comme l'ascension sociale des membres des familles les plus proches des détenteurs du pouvoir, mais surtout l'accapement inexorable des magistratures les plus importantes (censure, consulat) par le Prince. La diffusion des inscriptions coïncida en effet avec l'accession d'Auguste au pouvoir et avec l'affirmation continue des principes monarchiques que celui-ci, puis l'ensemble de ses successeurs, entendait défendre. L'étude des titulatures impériales comme des inscriptions dédiées au Prince est ainsi riche d'enseignements sur l'impact concret, et quotidiennement perceptible, des bouleversements introduits par la révolution institutionnelle d'Auguste puisque l'« *épigraphie permet d'éclaircir de nombreux aspects de la nature dynastique des pouvoirs du Prince* »<sup>47</sup>. Celui-ci se fondait notamment sur la mise en avant d'une filiation, l'accapement des relations privilégiées avec les divinités et la glorification des vertus, essentiellement militaires, des *principes*. Chacun d'entre eux mit en outre consciemment les inscriptions officielles, à l'aide d'un langage simple et stéréotypé, au service de sa propagande qui permit ainsi « *à l'empereur de diffuser l'image qu'il voulait donner de lui en même temps qu'il permettait à ses sujets d'exprimer la leur* »<sup>48</sup>.

En tant qu'objet d'histoire, l'étude des monnaies est, de son côté, relativement récente (début du XIX<sup>e</sup> siècle) et elle a ouvert la voie à des études économiques et politiques, autant

---

<sup>46</sup>. Mireille CÉBEILLAC-GERVASONI, Maria Letizia CALDELLI, et Fausto ZEVI, *Épigraphie latine*, Paris, Armand-Colin, Collection U-Histoire, 2006, p. 12

<sup>47</sup>. Frédéric HURLET, « The Roman Emperor and the Imperial Family » dans Christer BRUUN et Jonathan EDMONSON (Dir.), *The Oxford Handbook of Roman Epigraphy*, Oxford, Oxford University Press, 2015, p. 186 : « *Epigraphy clarifies many aspects of the dynastic nature of the emperor's power* ».

<sup>48</sup>. Frédéric HURLET, « The Roman Emperor and the Imperial Family », p. 194 : « *They allowed the emperor to disseminate the image he wanted to present of himself and permitted his subjects to express their own* ».

qu'artistiques. Le Dictionnaire de l'Académie française précise que le terme « numismatique » est apparu pour la première fois en langue française au XVI<sup>e</sup> siècle et qu'il désigne, le substantif comme l'adjectif homonyme, la « science des monnaies et des médailles » alors que le mot « monnaie » renvoie à Junon *Moneta* (Junon qui avertit, qui prévient, en référence à l'invasion de Rome par les Gaulois en 390 av. J.-C.), dont le temple sur le Capitole servait à la fois d'atelier monétaire, de « banque centrale » et de dépôt d'archives, et désigne « *une pièce frappée d'une empreinte légale, dont la valeur varie selon le métal, le poids [et] le titre* ». À l'image de toutes les monnaies de l'Antiquité, à partir du moment où les échanges économiques ont été monétisés, les monnaies romaines étaient enfin uniquement sous forme métallique et leur valeur d'échange était liée à leur poids, exprimé en fractions de livre, autant qu'à leur teneur en métal fin (titre). La monnaie représenta un progrès incontestable pour densifier et faciliter les échanges mais elle n'avait cependant pas qu'une valeur commerciale et économique.

L'usage de la monnaie a succédé au recours au troc qui permettait, de façon relativement empirique, d'évaluer la valeur d'un bien selon la valeur attribuée à un autre. C'est parce que « *le commerce monétaire est fondé sur le principe de saisir et de céder en un cycle oscillatoire, une main retenant l'article avec lequel on appâte l'autre partie alors que l'autre main est tendue, selon la demande, vers l'objet que l'on désire en échange* »<sup>49</sup>, ce qui stimule les diverses « pulsions d'achat », que la monnaie a pu se développer puisque sa fluidité et sa flexibilité ont permis l'intensification des échanges dont elle fut l'une des principales conséquences. Toutefois, avant d'être un élément central du commerce comme de la politique fiscale d'une Cité, la monnaie était d'abord le signe distinctif d'une puissance politique puisqu'elle était, « *pour l'État une manifestation de propriété du territoire et d'emprise sur la population qui s'y trou[va]it* »<sup>50</sup>, et elle servait ainsi à affirmer et à défendre une légitimité politique en plus de revendications territoriales. La monnaie, dont le cours légal n'allait généralement pas au-delà des frontières de la Cité, était en effet avant tout un moyen souple - elle pouvait être reproduite et porter les mêmes images et les mêmes messages - et mobile de « marquer son territoire » autant que l'expression extérieure de la puissance d'une Cité qui, par ailleurs, pouvait inspirer confiance en ce moyen d'échange à qui elle conférait « *sa valeur et son crédit ; [car] beaucoup plus que d'être un signe de propriété apposé par un pouvoir politique, elle donn[ait] à la monnaie une garantie ; [alors même que] en*

<sup>49</sup>. Marshall McLuhan, *Understanding the Media : The Extensions of Man* : « *Trading by currency is based on the principle of grasping and letting go in an oscillating cycle. The one hand retains the article with which it tempts the other party. The other hand is extended in demand toward the object which is desired in exchange* », p. 132.

<sup>50</sup>. Jean-Nicolas CORVISIER, *Sources et méthodes en histoire ancienne*, p. 157.

aucun cas elle ne saurait indiquer que la monnaie [était] la propriété du pouvoir politique qui l'a[vait] émise : elle appartenait à chaque personne qui en us[ait] pour les échanges »<sup>51</sup>. Il est donc très important de ne pas sous-estimer le rôle et la destination originaux de la monnaie et de ne pas lui attribuer une fonction purement économique et commerciale. Elle n'est devenue un moyen d'échanges lors de transactions commerciales, au point de devenir l'instrument central de l'économie, qu'après avoir été utilisée à des fins politiques et c'est justement parce que les monnaies « sont des productions officielles, [qu'elles] nous procurent des informations de nature politique, contrôlées par l'État »<sup>52</sup> qui sont autant de moyens de connaître le fonctionnement de l'Empire au I<sup>er</sup> siècle et l'idéologie des différents Princes qui l'ont dirigé.

Le monnayage romain est apparu aux alentours du V<sup>e</sup> siècle av. J.-C. et était probablement constitué d'espèces de bronze frappées suite aux contacts avec les cités de Grande Grèce du sud de l'Italie, alors que les premières monnaies d'argent ont été vraisemblablement frappées au cours du III<sup>e</sup> siècle. L'arme monétaire a ensuite été utilisée pour soumettre cités et royaumes orientaux conquis et dès lors Rome frappa et diffusa le numéraire nécessaire, y compris en ayant recours à la dévaluation le cas échéant, pour imposer son autorité sur le sud de l'Italie comme sur l'ensemble de la Grèce (II<sup>e</sup> siècle). L'instabilité croissante qui caractérisa l'Italie entre la fin du II<sup>e</sup> et le début du I<sup>er</sup> siècle amena les *imperatores* qui se disputaient le pouvoir à s'arroger le privilège de frapper des monnaies afin de s'assurer de la fidélité de leurs soldats, en leur versant une solde régulière, et le soutien de leurs partisans. Dans ces circonstances exceptionnelles, qui durèrent plus d'un siècle, « la monnaie fut alors pleinement, en utilisant un langage codé, un instrument de propagande »<sup>53</sup> puisque les aspirants au pouvoir se firent représenter eux-mêmes, avec leur titulature, au revers de leurs monnaies alors que le droit portait des figurations qui avaient pour but d'encenser leur action politique<sup>54</sup>.

---

<sup>51</sup>. François REBUFFAT, *La monnaie dans l'Antiquité*, Paris, Picard, 1996, p. 24.

<sup>52</sup>. Jean-Nicolas CORVISIER, *Sources et méthodes en histoire ancienne*, p. 174.

<sup>53</sup>. Jean-Nicolas CORVISIER, *Sources et méthodes en histoire ancienne*, p. 187.

<sup>54</sup>. Les questions relatives à l'utilisation des monnaies comme support de propagande peuvent être approfondies par la consultation des travaux de A.H.M. JONES, « Numismatics and Theory », dans R.A.G. CARSON et C.H.V. SUTHERLAND (Dir.), *Roman Coinage*, Oxford, Oxford University Press, 1956, pp. 13-33 ; de ceux de M.H. CRAWFORD, « Roman Imperial Coin Types and the Formation of Public Opinion », dans C.H.V. BROOKE et al. (Éd.), *Studies in Numismatic Method presented to Philip Grierson*, Cambridge, Cambridge University Press, 1983, pp. 47-64 ; de ceux de Olivier HEKSTER, « Coins and messages. Audience Targeting on Coins of different Denominations » dans Luuk DE BLOIS, Paul ERDKAMP, Olivier HEKSTER, Gerda DE KLEIJN et Stephan MOLS (Dir.), *The Representation and Perception of Roman Imperial Power. Proceedings of the Third Workshop of the International Network Impact of Empire, (Roman Empire, c. 200 BC.-AD. 476)*, Amsterdam, Netherlands Institute in Rome, March 20-23, 2002, pp. 20-35 ; ou encore ceux de Barbara LEVICK, « Propaganda and the Imperial Coinage », *Antichthon*, 16, 1982, pp. 104-116.

Le retour à la paix avec l'avènement d'Auguste (13-16 janvier 27 av. J.-C.) marqua une reprise en main des frappes monétaires par l'État : Auguste s'attribuant le monopole de frapper les monnaies d'or et d'argent alors que le Sénat conservait la responsabilité des monnaies de bronze. Seul le Prince eut désormais la possibilité de faire figurer son portrait et sa titulature au droit de chaque émission alors que le revers était utilisé pour diffuser ses messages de propagande, et Auguste établit un nouveau système monétaire qui, malgré des modifications de forme (rognage des quantités de métal fin), ne fut pas modifié par ses successeurs. Le système monétaire impérial, qui resta en usage pendant plus de trois siècles, ne connut que des modifications de courte durée - Néron ou Septime Sévère, en raison de problèmes de trésorerie, diminuèrent le titre de métal fin dans certaines monnaies (deniers) - et permit de maintenir un équilibre financier à l'échelle de l'Empire qui garantit la stabilité des échanges et celle du pouvoir politique.

**Tableau du système monétaire impérial mis en place par Auguste**

	Or		Argent		« Bronze » (bronze, cuivre et laiton)				
	<i>Aureus</i>	Quinaire	Denier	Quinaire	Sesterce	<i>Dupondius</i>	As	<i>Semis</i>	<i>Quadrans</i>
1 <i>aureus</i>	1	2	25	50	100	200	400	800	1 600
1 quinaire d'or		1	12,5	25	50	100	200	400	800
1 denier			1	2	4	8	16	32	64
1 quinaire d'argent				1	2	4	8	16	32
1 sesterce					1	2	4	8	16
1 <i>dupondius</i>						1	2	4	8
1 as							1	2	4
1 <i>semis</i>								1	2
1 <i>quadrans</i>									1

Source : Harold MATTINGLY  
*Coins of the Roman Empire in the British Museum*, volume 2  
Londres, The Trustees of the British Museum, 1976 (2<sup>e</sup> édition).

Plus encore que pour la stabilité économique qu'il contribua à apporter, le rôle d'Auguste fut en outre central pour transformer un instrument essentiellement employé dans le cadre d'échanges commerciaux en un véritable outil, à l'efficacité incontestable, de propagande et de communication politiques. Celui-ci n'était cependant qu'un parmi l'ensemble des différents moyens dont il disposait alors pour « communiquer » avec ses contemporains, mais il lui permettait ainsi, à travers tout l'empire et sur la longue durée, de diffuser son portrait ainsi que des symboles (Capricorne) ou des références qui lui étaient étroitement associées (Apollon, bataille d'Actium), ce qui pouvait susciter une forme de communion entre le Prince et ses concitoyens à travers une émotion partagée au moyen de supports métalliques de faible dimension, et souvent de faible valeur pour une large partie de la population, mais auxquels chacun avait quotidiennement accès. Ainsi le Prince pouvait-il s'adresser à tous et diffuser des messages de



portée universelle, dont le caractère politique n'échappait à personne, qui étaient diffusés et partagés dans l'ensemble des territoires soumis à la domination romaine. L'importance prise par les frappes monétaires pour servir des objectifs politiques ne doit pas être sur-estimée, mais il est néanmoins essentiel de prendre en compte le fait que les monnaies ont, notamment à partir du Principat d'Auguste, véritablement été utilisées en tant que vecteur de propagande, comme moyen de légitimation autant que comme un moyen de contrôle et d'influence de l'opinion, et cela permet de comprendre pourquoi il était devenu rapidement capital pour Auguste que leur fabrication elle-même devînt peu à peu son privilège exclusif. Lequel devait inévitablement s'accompagner d'un dépouillement progressif mais inéluctable des prérogatives que le Sénat, qui s'attacha néanmoins autant qu'il le put à défendre ses champs de compétences, avait jusque-là conservées en ce domaine<sup>55</sup>.

La valeur d'échange des monnaies, mais aussi le rôle que la propagande pouvait leur attribuer, différait toutefois selon le métal avec lequel elles étaient réalisées puisque cette ressource n'était pas disponible de manière égale et que son extraction comme son travail pouvaient nécessiter des opérations délicates et coûteuses en temps comme en main d'œuvre. La « hiérarchie » des métaux a ainsi été établie pratiquement dès que les êtres humains les ont utilisés pour leurs différentes activités (armement, bijouterie, ferronnerie...) et elle reposait essentiellement sur la disponibilité des ressources autant que sur leur malléabilité. Elle conditionnait également le type et la portée des messages de propagande qu'elles contribuaient à véhiculer au point que, c'était notamment le cas à Rome, le pouvoir prenait soin de distinguer ses messages et de les adapter au support utilisé en fonction du public visé. Non seulement « *la monnaie était [-elle] le seul document social dont les Romains étaient certains qu'il serait vu par le plus grand nombre de leurs sujets à travers l'empire* »<sup>56</sup> mais elle devait également obéir à une organisation, elle-même sociale, faisant en sorte que les messages diffusés correspondissent aux objectifs du pouvoir qui ne s'adressait pas aux élites en utilisant le même support, la même iconographie ou les

---

<sup>55</sup>. Andrew WALLACE-HADRILL, « Image and Authority in the Coinage of Augustus », *JRS*, 76, 1986, pp. 66-87, détaille les différentes phases de l'évolution suivie progressivement par Auguste pour faire en sorte que les monnaies devinssent peu à peu des outils de propagande efficaces au service de ses projets politiques. L'auteur insiste également sur le fait que le Sénat, au moins dans un premier temps, sembla s'accommoder du fait que le Prince consentit à lui laisser continuer à frapper des monnaies de bronze, reconnaissant ainsi implicitement la position éminente désormais occupée par Auguste.

<sup>56</sup>. Garth S. JOWETT et Victoria O'DONNELL, *Propaganda and Persuasion* : « *Coins were the one social document that the Roman were certain would be seen by the widest possible range of subjects under their control* », p. 54.

mêmes codes visuels et symboliques que ceux qu'il employait pour toucher l'ensemble de la population<sup>57</sup>.

C'est parce que « *l'information que véhicu[ai]ent les monnaies dépend[ait] souvent de leur contenu métallique et de la qualité de leurs destinataires habituels* »<sup>58</sup> que celles faites de métaux précieux (or et argent) se trouvaient au sommet de cette hiérarchie puisqu'elles étaient fabriquées à partir de matériaux « *de grand prix et d'une qualité hors du commun* »<sup>59</sup>. La pureté du métal utilisé pour fabriquer des monnaies était toujours très élevée et se situait à des niveaux - le titre de métal fin était de 998/1000 à l'époque d'Auguste et de 991/1000 à l'époque de Vespasien<sup>60</sup> - que les autres métaux ne pouvaient atteindre. Les monnaies d'argent, dont le matériau est difficile à obtenir puisqu'il n'existe pas à l'état pur et nécessite donc des opérations visant, notamment en y ajoutant du cuivre, à le « durcir », ont de leur côté été pendant très longtemps, aussi bien dans le monde grec qu'à Rome, les plus largement utilisées. Elles ont par contre à plusieurs reprises été l'objet d'altérations - le titre de métal fin était de 980/1000 à l'époque de Néron puis de 700/1000 à l'époque de Marc-Aurèle - de leur pureté, par ajout de cuivre, qui ont progressivement contribué à abaisser leur valeur<sup>61</sup>. Les métaux plus vils (bronze et cuivre) ont, quant à eux, essentiellement servi à la réalisation de monnaies d'usage courant et de faible valeur. Alliage de cuivre (85 %) et d'étain (15 %), le bronze était d'une grande utilité pour la fabrication des monnayages puisque les deux métaux permettant sa fabrication se trouvaient en abondance autour du bassin méditerranéen (Campanie, Espagne, Gaule, Grèce, pays danubiens) ou dans certaines régions plus éloignées conquises par Rome (Bretagne). L'étain n'a jamais été utilisé seul pour frapper des monnaies alors que le cuivre, en plus du bronze, a été utilisé pour produire un autre alliage,

---

<sup>57</sup>. Les questions, et les débats, touchant à la communication politique à l'aide des sources numismatiques à l'époque romaine, notamment pendant le Principat, peuvent être abordées par la consultation des contributions de A. H. M. JONES, « Numismatics and Theory », pp. 13-33 et de M. H. CRAWFORD, « Roman Imperial Coin Types and the Formation of Public Opinion », pp. 47-64 qui, l'un comme l'autre, restent relativement prudents afin de ne pas surinterpréter les messages numismatiques. L'approche théorique et le renouveau de la réflexion méthodologique, en partie influencés par les recherches de l'anthropologue Clifford GEERTZ, *The Interpretation of Cultures*, New York, Basic Books, 1973, peuvent quant à eux être abordés à travers les travaux de Clifford ANDO, *Imperial Ideology and Provincial Loyalty in the Roman Empire*, Oakland (CA), University of California Press, 2000 ; ou de Carlos NOREÑA, *Imperial Ideals in the Roman West : Representation, Circulation, Power*, Cambridge-New York, Cambridge University Press, 2011.

<sup>58</sup>. Hubert ZEHNACKER, « Tensions et contradictions dans l'Empire au I<sup>er</sup> siècle : les témoignages numismatiques », dans *Oppositions et résistances à l'Empire d'Auguste à Trajan*, Entretiens sur l'Antiquité classique, 23, 1987, p.323.

<sup>59</sup>. Définition de l'adjectif « précieux » selon le Dictionnaire de l'Académie française. Il est en outre possible que les monnaies faites d'or aient été les plus anciennement utilisées puisque le métal avec lequel elles étaient réalisées se retrouve partout dans la nature, sous forme de paillettes ou de pépites, mais rarement à profusion, et qu'il est très facile à travailler, n'étant ni trop dur ni pas suffisamment malléable en plus d'être inaltérable à l'air et à l'eau.

<sup>60</sup>. François REBUFFAT, *La monnaie dans l'Antiquité*, p. 55.

<sup>61</sup>. François REBUFFAT, *La monnaie dans l'Antiquité*, p. 48.

particulièrement brillant et obtenu à partir de sa fusion avec du zinc, le laiton (orichalque), qui ne remplaça néanmoins jamais le bronze dont la proportion d'étain eut tendance à décroître dans les périodes de crise au profit du plomb. Le bronze présentait des caractéristiques physiques (grande dureté et oxydation superficielle) qui le rendaient très pratique et très utile pour la frappe de monnaies de toutes tailles et s'altérant peu à l'usage<sup>62</sup>.

L'intérêt historique des monnaies vient du fait que « *c'[était]t toujours le pouvoir politique qui décid[ait] des diverses caractéristiques d'une monnaie nouvelle, de son poids, de son titre, du taux de tolérance qui p[ouvai]t lui être accordé, mais aussi de son type et de ses légendes* »<sup>63</sup>. La frappe monétaire était donc nécessairement un monopole régalien farouchement défendu par la puissance émettrice qui entendait ainsi exprimer et faire respecter son autorité sur un certain nombre de territoires ou de peuples. Ce contrôle étatique était effectif à Rome depuis l'époque d'Auguste qui s'était arrogé le privilège de frapper les monnaies d'or et d'argent alors qu'il concédait la délégation de celui d'émettre des pièces de bronze au Sénat, qui pouvait ainsi continuer à y faire figurer sa « marque » (S C), voire, dans certaines conditions drastiques, à quelques cités dociles d'Orient<sup>64</sup>. Il permet en outre d'appuyer l'idée selon laquelle le type de monnaie, et le métal utilisé pour les fabriquer, était essentiel pour diffuser un message différent, et adapté, selon les catégories sociales auxquelles les Princes avaient choisi de s'adresser. Les monnaies d'or et d'argent, dont l'exécution était en outre sensiblement plus soignée, touchaient les classes sociales les plus favorisées ou celles qui, par leur mobilité ou leur importance stratégique (commerçants ou soldats), étaient le plus à même de diffuser et de servir la politique et la propagande du pouvoir impérial, alors que les monnaies de bronze, de cuivre ou de laiton, qui pouvaient se retrouver dans toutes les bourses, y compris celles du prolétariat urbain libre, des affranchis ou des esclaves, s'adressaient principalement, avec des messages adaptés, aux classes sociales plus humbles, celles qui utilisaient quotidiennement ces « *monnaies de petite valeur, celles qu'on éprouve pas le besoin de rechercher après perte* »<sup>65</sup> et qui, pour cette raison, plus que parce qu'elles ont été frappées en plus grand nombre, sont celles que l'on retrouve le plus aisément lors de fouilles archéologiques ou dans les trésors monétaires périodiquement mis au jour.

---

<sup>62</sup>. François REBUFFAT, *La monnaie dans l'Antiquité*, p. 56, et Hubert ZEHACKER, « Tensions et contradictions dans l'Empire au I<sup>er</sup> siècle : les témoignages numismatiques », pp. 323-324.

<sup>63</sup>. François REBUFFAT, *La monnaie dans l'Antiquité*, p. 99.

<sup>64</sup>. François REBUFFAT, *La monnaie dans l'Antiquité*, p. 96.

<sup>65</sup>. Jean-Nicolas CORVISIER, *Sources et méthodes en histoire ancienne*, p. 170.

La société romaine du I<sup>er</sup> siècle disposait donc d'une économie fortement monétisée qui ne recourait plus au troc que de manière marginale, quand les contacts commerciaux établis étaient engagés avec des peuples n'utilisant pas la monnaie comme, selon le témoignage de Tacite, certaines nations germaniques limitrophes de l'Empire qui « *appréci[ai]ent l'or et l'argent pour le commerce* » alors que celles « *de l'intérieur, par un procédé plus simple et plus antique, pratiqu[ai]ent l'échange des marchandises* »<sup>66</sup>, et elle s'était dotée d'infrastructures suffisantes, aussi bien privées (banques, tavernes) que publiques (foires, marchés) pour soutenir son développement<sup>67</sup>. La monnaie faisait ainsi partie intégrante de la vie quotidienne de chaque habitant de l'Empire, au moins dans les zones urbanisées, qui y avait donc facilement accès quel que fût son niveau de richesse. Cette omniprésence amène alors à s'intéresser à la question de la diffusion de ces monnaies ainsi qu'à l'impact de leur message sur la population. Le caractère aléatoire de la circulation monétaire amène à relativiser l'idée selon laquelle les monnaies jouaient un rôle essentiel dans la diffusion de la propagande impériale, ce qui aurait supposé une volonté, que Paul Veyne juge anachronique, de politiser les masses quand « *mieux valait plonger les foules dans l'incurie que de faire de la propagande* »<sup>68</sup>, alors que cette diffusion était d'autant plus difficile à établir qu'elle était souvent définie selon les seuls critères économiques d'utilisation dans les échanges. On considère en effet que la rapidité de circulation d'une monnaie correspond au nombre de transactions qui peut être effectué plutôt qu'à la diffusion territoriale des divers types monétaires qui se répandirent sur l'ensemble du bassin méditerranéen, et même au-delà. Par l'intermédiaire des marchands autant que par celui des soldats, notamment quand ces derniers stationnaient longuement aux frontières, les monnaies apportèrent leur contribution à la romanisation de l'empire comme à son unification tout en favorisant le renforcement de l'autorité de l'État et, à travers lui, celle du Prince. Il est donc raisonnable de considérer que, même s'il est impossible d'évaluer avec précision le temps moyen nécessaire pour y parvenir, les monnaies ont atteint toutes les régions de l'Empire et ont permis d'y diffuser la propagande du pouvoir dans les secteurs les plus isolés et les plus reculés du monde dominé par Rome<sup>69</sup>.

---

<sup>66</sup>. Tacite, *La Germanie*, V, 4 : « *...quamquam proximi ob usum commerciorum aurum et argentum in pretio habent formasque [...] : interiores simplicius et antiquius permutatione mercium utuntur* ».

<sup>67</sup>. <sup>66</sup>. Christopher HOWGEGO, « The Supply and Use of Money in the Roman World, 200 B.-C. to 300 A.-D. », *JRS*, 82, 1992, pp. 1-31.

<sup>68</sup>. Paul VEYNE, « Buts de l'art, propagande et faste monarchique », in *L'empire gréco-romain*, Paris, Le Seuil, 2005, p. 405.

<sup>69</sup>. Sur ce point, on peut consulter les études quantitatives présentes dans l'ouvrage d'Erika MANDERS, *Coining Images of Power : Pattern in the Representation of Roman Emperors on Imperial Coinage*, Leiden, Brill, 2012, pp. 11-32.

Le soin pris par les empereurs pour élaborer des messages diversifiés sur des supports d'une haute qualité matérielle et avec des représentations d'une grande maîtrise technique amène enfin à prendre en compte que « *l'argent parle* »<sup>70</sup>, qu'il n'est pas utilisé au hasard et que les choix opérés par les Césars ont obéi à des décisions consciemment élaborées selon des objectifs politiques eux-mêmes clairs et mûrement réfléchis<sup>71</sup>. Les monnaies n'étaient donc pas qu'« *une pièce du faste monarchique* »<sup>72</sup> puisqu'elles n'avaient pas uniquement vocation à reprendre les thématiques employées par les prédécesseurs, celles-ci pouvaient néanmoins servir de source d'inspiration et de signe extérieur de continuité et de légitimité, mais à faire savoir que l'État continuait à fonctionner normalement malgré les différents changements de régime. Si la propagande par les spectacles était probablement plus efficace puisque l'empereur satisfaisait les attentes de la plèbe en lui offrant ce qu'elle attendait de ses dirigeants auxquels, faute d'avoir eu une véritable « conscience de classe », elle n'avait aucune peine à obéir, il convient néanmoins de considérer que cette situation était surtout valable à Rome et en Italie, où le faste impérial pouvait se déployer à loisir, alors que les monnaies pouvaient circuler sur l'ensemble du territoire de l'empire, changer plusieurs fois de mains et, par leur mobilité et leur fluidité, étendre l'espace des échanges<sup>73</sup> en plus de porter le message politique des dirigeants aux quatre coins de l'empire. Le monopole impérial sur la frappe des monnaies et le soin apporté à leur fabrication en faisaient donc une arme de propagande, même si l'impact de celle-ci peut être relativisé, efficace et utilisée comme telle non seulement pour « *éterniser les mérites du prince à la face de la postérité, de l'éternité* »<sup>74</sup> mais aussi pour défendre la légitimité d'un programme politique<sup>75</sup>.

<sup>70</sup>. Marshall McLuhan, *Understanding the Media : The Extensions of Man : « Money talks »*, p. 133.

<sup>71</sup>. L'usage de ces objectifs politiques peut être comparé, selon l'analogie faite avec *Pepsi Cola* par Carlos NOREÑA, *Imperial Ideas in the Roman World : Representation, Circulation, Power*, pp. 37-100, à propos des valeurs et vertus diffusés par la propagande impériale, au marketing publicitaire employé de nos jours pour garder les caractéristiques d'un produit toujours présents à l'esprit des consommateurs. Cette idée est présente, reprise et/ou développée dans l'ouvrage de Olivier HEKSTER, « Coins and messages. Audience Targeting on Coins of different Denominations », pp. 20-35 ; comme dans ceux de Barbara LEVICK, « Propaganda and the Imperial Coinage », pp. 104-116, ou de Erika MANDERS, *Coining Images of Power : Pattern in the Representation of Roman Emperors on Imperial Coinage*.

<sup>72</sup>. Paul VEYNE, *L'empire gréco-romain*, p. 403.

<sup>73</sup>. Marshall McLuhan, *Understanding the Media : The Extensions of Man*, p. 132.

<sup>74</sup>. Paul VEYNE, *L'empire gréco-romain*, p. 403.

<sup>75</sup>. Le monnayage impérial comprenait ainsi un « système de symboles » qui, adaptant pour l'étude de la numismatique romaine une idée développée par l'anthropologue Clifford GRETZ, *The Interpretation of Cultures*, a été étudié notamment par Erika MANDERS, *Coining Images of Power : Pattern in the Representation of Roman Emperors on Imperial Coinage*, pp. 35-36, 51-52, 173, 175-205, 215-216, 221-227, 246 ; et par Carlos NOREÑA, *Imperial Ideas in the Roman World : Representation, Circulation, Power*, pp. 14-21.

## 2. La tradition littéraire ancienne

L'historiographie ancienne donne des empereurs flaviens une image très contrastée faisant apparaître une césure très nette entre deux « très bons Princes » (Vespasien et Titus) auxquels succéda un « très mauvais empereur » (Domitien). La brièveté du Principat de Titus (79-81) conduit en outre souvent à le confondre avec celui de son père au cours duquel il fut un véritable « coempereur » que Vespasien entendait préparer à ses futures fonctions afin d'éviter de retrouver les errements ayant marqué la politique des Julio-Claudiens en tout ce qui avait trait à la préparation au pouvoir et à la succession. Les écrivains et historiens contemporains des faits ont contribué à forger l'image que la prospérité a gardée des empereurs flaviens et qui agit comme un contraste parfait faisant ressortir les qualités des uns et les défauts de l'autre. Si Vespasien et Titus n'étaient pas des hommes absolument sans tache, aucun historien n'a prétendu qu'ils l'étaient, leur action politique est toujours présentée comme allant dans le sens de la défense du bien de la Cité alors que celle de Domitien, malgré quelques initiatives bienvenues, n'a jamais été que dictée par sa mauvaise nature et ses choix politiques qui faisaient privilégier ses pulsions sur le bien commun<sup>76</sup>.

Les sources littéraires anciennes donnent une vision précise, mais parfois lacunaire, de ce que la dynastie flavienne a vraiment représenté et plusieurs historiens ont l'avantage d'avoir été des contemporains des faits qu'ils relatent, l'un d'eux (Flavius Josèphe) ayant même été un proche de la famille impériale qui l'adopta et lui transmit son nom gentilice (Flavius). Malgré des difficultés d'approche et parfois de compréhension, dues notamment à leur caractère parcellaire et au fait qu'un historien ancien ne cherchait pas à être neutre, la consultation des sources littéraires anciennes demeure un préalable indispensable pour s'intéresser à la période flavienne dont l'histoire est relativement bien documentée puisque plusieurs ouvrages (*La guerre des Juifs* de Flavius Josèphe ou *Vie des Douze Césars* de Suétone) sont parvenus quasiment *in extenso*, à quelques lacunes près, jusqu'à l'époque contemporaine. Les historiens anciens qui ont écrit sur la dynastie flavienne étaient tous issus de milieux sociaux favorisés et étaient, pour certains d'entre eux (Flavius Josèphe, Tacite, Pline le Jeune, Dion Cassius), des personnages ayant exercé des responsabilités importantes. Leur vision était donc nécessairement partielle, tronquée par des a priori de « classe », d'autant que la plupart d'entre eux ne s'intéressait qu'aux faits « remarquables »

---

<sup>76</sup>. Une présentation plus détaillée de ces différences d'approche se retrouve notamment dans les ouvrages d'Hermann BENGTON, *Die Flavii: Vespasian, Titus, Domitian. Geschichte eines römischen Kaiserhaus*, Munich, Beck, 1979, et de Barbara LEVICK, *Vespasian*, Londres, Routledge, 1999.

et ignorait, par exemple, les problématiques économiques et sociales chères aux historiens de l'École des Annales. Il est donc essentiel de s'arrêter sur les principales œuvres, contemporaines ou plus tardives, concernant la période flavienne, sans prétendre à une présentation exhaustive, et il est possible de classer ces ouvrages en deux catégories selon qu'il s'agissait de récits à vocation historique ou de créations purement « poétiques » rédigées à l'époque flavienne et intéressant aussi bien l'histoire de la famille flavienne que la société romaine à l'époque au cours de laquelle celle-ci exerça le pouvoir.

La première catégorie concerne les ouvrages à caractère résolument historique et notamment, en suivant l'ordre chronologique de leur rédaction, *La guerre des Juifs* rédigé par Flavius Josèphe. Né Joseph ben Mattias (v. 37-v. 100) et issu d'une importante famille de l'aristocratie juive hellénisée, celui-ci prit le nom de Titus Flavius Josephus après avoir été fait citoyen romain par Vespasien<sup>77</sup> qui entendait ainsi lui témoigner sa gratitude pour avoir embrassé la cause romaine et tenté d'amener ses compatriotes à cesser une lutte inutile. Flavius Josèphe avait en effet d'abord été l'un des principaux commandants de la résistance juive lors de la guerre de Judée dirigée, à l'initiative de Néron, par Vespasien (65-70) mais, vaincu, il se rangea ensuite du côté des Romains puisqu'il considérait que Dieu avait abandonné les Juifs, plusieurs signes du Ciel en avaient déjà témoigné, en raison de leur impiété<sup>78</sup> et que la romanisation du monde était un fait inéluctable en plus d'être la seule manière de permettre à ses coreligionnaires de faire reconnaître et respecter leur civilisation<sup>79</sup>. Il consacra alors son temps à la rédaction de son œuvre littéraire dont la principale, *La guerre des Juifs*, a été entièrement préservée et relate notamment les différentes étapes de la reconquête de la Judée par les Romains.

À la fois acteur et témoin de cette guerre, Flavius Josèphe la vécut en outre dans le camp de chaque adversaire et son récit, malgré certaines inexactitudes, est une source irremplaçable pour connaître les circonstances et l'état d'esprit dans lesquels le conflit s'est déroulé. L'œuvre est en outre un vrai travail de propagande visant à justifier aussi bien son propre ralliement aux Romains que le succès final de ces derniers puisqu'ils avaient disposé du soutien du dieu des Juifs

---

<sup>77</sup>. Flavius Josèphe, *Autobiographie*, 423, et Mireille HADAS-LEBEL, *Flavius Josèphe, le Juif de Rome*, Paris, Fayard, 1989, p. 225. La vie, la carrière et l'œuvre de Flavius Josèphe sont également étudiés dans l'ouvrage collectif dirigé par Mor MENAHEM, Jack PASTOR et Pnina STERN, *Flavius Josephus, Interpretation and History*, Leiden, Brill, 2011.

<sup>78</sup>. Christiane SAULNIER, « Flavius Josèphe et la propagande flavienne », *RBi*, 96, 1989, pp. 545-562.

<sup>79</sup>. Ce point peut être complété par la consultation des œuvres de Martin GOODMAN, *Rome and Jerusalem*, Alfred A. Knopf, New York, 2007, et de Mireille HADAS-LEBEL, *Rome, la Judée et les Juifs*, Paris, Picard, 2009.

qui entendaient ainsi les punir de leur impiété<sup>80</sup>. En plus d'être considéré comme un « traître », Flavius Josèphe peut également être vu comme un flagorneur, un « écrivain de cour », n'hésitant pas à « arranger » les faits afin de mieux mettre en avant le courage et la modération de Vespasien et de Titus en Judée, mais aussi de Domitien en Germanie<sup>81</sup>. Il donnait ainsi une image positive de ses protecteurs, présentés comme des militaires lucides et pragmatiques, inspirés par les dieux, plutôt que comme des héros dotés de toutes les vertus, puisqu'il n'hésitait pas à faire état de leur reniement de la parole donnée, voire même de la cruauté de certaines de leurs décisions<sup>82</sup>. Il s'attacha néanmoins à défendre les intérêts du peuple juif et à rappeler que sa résistance était sans espoir en insistant sur la constatation que même les Parthes, qui étaient pourtant les seuls à pouvoir encore s'opposer aux Romains mais vivaient dans les régions inhospitalières d'Orient, hésitaient à les affronter et se contentaient finalement d'un partage du monde dans lequel les Juifs avaient été relativement épargnés<sup>83</sup>.

Malgré ses travers incontestables, Flavius Josèphe, qui fut successivement « *un enfant prodige, un brillant jeune homme confiant en son étoile, un intellectuel éloquent qui n'aim[ait] pas le sang versé, un ambitieux qui ne v[oulai]t pas mourir à trente ans, un esprit plus politique que guerrier, un rationaliste prudent qui ha[ï]ssai]t l'exaltation mystique, [et] un courtisan par sens du compromis* »<sup>84</sup>, et qui semble avoir vécu plusieurs vies, a toujours été en porte-à-faux faute d'avoir su échapper à l'ambiguïté. C'est toutefois moins sur sa personnalité que doit se concentrer l'intérêt de l'étude, même si elle ne doit pas être négligée, que sur ce que son récit des événements de Judée permet d'apprendre à propos du déroulement de la guerre menée par Vespasien et Titus en Orient, puisque celle-ci fut le premier acte de leur accession au pouvoir.

Les circonstances ayant précédé, à Rome et en Italie, l'avènement de Vespasien furent justement relatées en détail dans un ouvrage (*Histoires*) rédigé (106-109) par Tacite et narrant les événements s'étendant des débuts de la deuxième année du Principat de Galba (1<sup>er</sup> janvier 69), quelques jours avant son assassinat (15 janvier 69), à l'assassinat de Domitien (18 octobre 96). Publius (ou Caius ?) Cornelius Tacitus (v. 55-v. 120) était probablement originaire d'une famille

---

<sup>80</sup>. Flavius Josèphe, *La guerre des Juifs*, III, 354 ou VII, 359, et Christiane SAULNIER, « Flavius Josèphe et la propagande flavienne », 1989, p. 547.

<sup>81</sup>. Flavius Josèphe, *La guerre des Juifs*, VII, 85-88.

<sup>82</sup>. Bernard THÉRON, « Les Flaviens dans " *La guerre des Juifs* " de Flavius Josèphe », *DHA*, 7, 1981, pp. 238-240.

<sup>83</sup>. Christiane SAULNIER, « Flavius Josèphe et la propagande flavienne », *RBi*, 98-2, 1991, pp. 199-221.

<sup>84</sup>. Mireille HADAS-LEBEL, *Flavius Josèphe, le Juif de Rome*, p. 280.



équestre de Gaule Narbonnaise (Fréjus ? Vaison-la-Romaine ?)<sup>85</sup> et put accéder à d'éminentes fonctions sénatoriales grâce au soutien et à la bienveillance de son beau-père, et compatriote, le général Cneius Julius Agricola, conquérant de la Bretagne. Proche de Domitien, qui lui permit de faire avancer sa carrière avant de prendre ses distances quand celui-ci fut assassiné, Tacite fut un grand serviteur de l'État qui occupa le consulat (96-97) et acheva même brillamment sa carrière publique par le proconsulat d'Asie (112-113), sans avoir occupé d'autres fonctions importantes ni même aucun commandement militaire<sup>86</sup>. Il fut surtout l'un des plus grands écrivains de langue latine, dont « *le génie [...] balaya tout, par la force de son art et de sa vision historique hors ligne* »<sup>87</sup>, et l'auteur de plusieurs ouvrages savants dont deux fresques historiques majeures, en grande partie mutilées, portant notamment sur la période flavienne. L'œuvre la plus complète (*Annales*) fut probablement rédigée à la fin de sa carrière (112-117 ?) et avait pour projet de traiter de l'évolution politique de Rome de la mort d'Auguste à l'époque de Néron - avec des lacunes importantes concernant notamment la période allant de la fin du Principat de Caligula aux premiers mois de celui de Claude, comme aux dernières semaines précédant le suicide de Néron -, selon la méthode annalistique, c'est-à-dire en rappelant les faits politiques marquants, dans l'ordre chronologique, d'année en année, en s'accordant néanmoins une certaine souplesse dans le strict respect de la règle du genre afin de « *mettre en contraste des événements de caractère différent, ou bien pour souligner certains points, ménager une progression dramatique et mettre en relief un personnage significatif* »<sup>88</sup>. Comme tous les historiens de l'Antiquité, Tacite cherchait en effet avant tout à séduire son auditoire par la qualité de ses effets stylistiques et par l'acuité de ses réflexions morales et politiques, plus que par la scrupuleuse exactitude des faits relatés qu'il n'hésitait jamais à « *arranger* » pour rendre son récit plus attractif.

Le récit des *Annales* s'arrêtait au moment du suicide de Néron, alors que celui des *Histoires*, bien que rédigé antérieurement, abordait la période suivante et faisait en quelque sorte le lien entre le lent déclin de la famille julio-claudienne et l'avènement des Flaviens. Les livres conservés des *Histoires* ont pour cadre les pires moments (année des quatre empereurs) de la guerre civile qui suivit le suicide de Néron, et l'historien détaille de manière très circonstanciée les étapes des affrontements opposant, en Italie puis au cœur même de l'*Urbs*, les factions se disputant le

---

<sup>85</sup>. Pierre GRIMAL, *Tacite*, Paris, Fayard, 1990, p. 50.

<sup>86</sup>. Marie-Pierre ARNAUD-LINDET, *Histoire et politique à Rome, Les historiens romains (III<sup>e</sup> s. av. J.-C.-V<sup>e</sup> s. ap. J.-C.)*, Paris, Bréal, 2001, p. 241.

<sup>87</sup>. Eugen CIZEK, *Histoire et historiens à Rome dans l'Antiquité*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1995, p. 217.

<sup>88</sup>. Eugen CIZEK, *Histoire et historiens à Rome dans l'Antiquité*, p. 226.

pouvoir sous le regard impuissant des simples citoyens. Tacite, qui assista aux combats de rue, a puisé dans ses souvenirs personnels autant que dans les archives officielles<sup>89</sup>, les œuvres de Pline l'Ancien (23-79) ou dans les récits de témoins oculaires pour broser le portrait désespéré d'un temps marqué par la déliquescence de l'autorité impériale et la crainte que Rome ne soit désormais plus capable de faire face aux démons de l'autodestruction<sup>90</sup>. Son observation du déroulement de la guerre civile qui déchira alors l'Empire lui permit d'identifier les causes profondes qui, selon lui, avaient contribué à affaiblir la puissance de l'État<sup>91</sup>. Ainsi l'indocilité de l'armée, le poids de l'argent ou l'importance grandissante des provinces étaient autant de facteurs explicatifs permettant de comprendre comment Rome, qui était désormais privée d'adversaire à sa mesure, avait été incapable de résister à la montée en puissance des provinces qui étaient dorénavant en situation de lui imposer un nouveau Prince. Tacite n'oubliait pas non plus de dénoncer l'affadissement général des mœurs et le fait que les Princes eux-mêmes, certains d'entre eux plus que d'autres malgré tout, portaient une lourde responsabilité dans cette décadence puisque, l'exemple venant de haut, « *la corruption de l'empereur entraîna celle des sénateurs et celle de l'ensemble de la population ainsi que la déchéance générale* »<sup>92</sup>. L'œuvre de Tacite n'était donc pas qu'un travail d'historien, il entendait également proposer une réflexion morale mettant en avant l'enchaînement des faits historiques comme une succession de réponses individuelles à des situations évoluant sans cesse et exigeant une très forte capacité d'adaptation mettant finalement à l'épreuve la liberté de chaque être humain qui était ainsi confronté à son propre pouvoir comme à sa propre responsabilité devant ses concitoyens.

---

<sup>89</sup>. Marie-Pierre ARNAUD-LINDET, *Histoire et politique à Rome, Les historiens romains (III<sup>e</sup> s. av. J.-C.-V<sup>e</sup> s. ap. J.-C.)*, p. 249. Un passage tiré de la correspondance que Pline le Jeune échangea avec Tacite (*Lettres*, VII, 33, 3) montre que le premier tenait absolument à figurer dans les ouvrages du second, voués à la postérité, et, pour cela, lui demandait de ne pas omettre de mettre en valeur l'une de ses interventions, rappelée par les archives publiques (*acta publica*) que Tacite ne manquait pas de consulter, prouvant son honnêteté intellectuelle autant que son souci des intérêts de l'État.

<sup>90</sup>. La chronologie et le détail du théâtre des opérations des événements qui ravagèrent Rome au cours de l'Année des quatre empereurs sont précisés dans l'ouvrage de Gwyn MORGAN, *69 AD, The Year of Four Emperors*, New York, Oxford University Press, 2006.

<sup>91</sup>. En plusieurs occasions (*Histoires*, I, 50, 3), Tacite s'écarte de sa narration pour se livrer à des considérations plus générales relatives destin tragique de Rome, tant de fois été agressée par ses propres citoyens, et ainsi mettre l'accent sur sa décadence que les événements de l'année des quatre empereurs rendaient plus tangible. Ce thème peut être approfondi par la consultation de la contribution de Joseph Timothy ANDREW, « *Repetita bellorum civilium, memoria* » : *The Remembrance of Civil War and its Literature in Tacitus*, *Histories*, I, 5, dans Jonas GRETHEIN et Christopher B. KREBS (Dir.), *Time and Narrative in Ancient Historiography: the « plupast » from Herodotus to Appian*, Cambridge, New York, Cambridge University Press, 2012, pp. 156-174.

<sup>92</sup>. Michaël VON ALBRECHT, « L'interprétation de l'histoire romaine chez Tacite », *LEC*, 55, 1987, p. 374.

S'il est probable que Tacite et Flavius Josèphe, sans se « piller » l'un l'autre, ont utilisé une source commune à propos des événements de la guerre de Judée (narrée dans le livre V des *Histoires* ?)<sup>93</sup> ainsi qu'en témoignent la présence de thèmes communs dans leurs récits, comme celui des prophéties (maître du monde venant d'Orient) et ou des raisons permettant d'expliquer l'échec final des Juifs<sup>94</sup>, il est par contre à peu près établi que Tacite, ne serait-ce qu'indirectement, a influencé l'œuvre de Suétone qui fut l'un des principaux historiens ayant laissé un récit détaillé consacré aux trois Princes flaviens.

Auteur d'ouvrages consacrés aux hommes illustres, aux grands grammairiens et rhéteurs ou aux termes injurieux, Caius Suetonius Tranquillus (v. 69 ou 72-ap. 122) est surtout connu pour avoir rédigé une série de biographies en huit livres consacrée aux Princes qui, de César à Domitien, se sont successivement retrouvés à la tête de l'État (*Vie des Douze Césars*). L'ouvrage, dont le dernier livre est consacré aux empereurs flaviens, est, à quelques lacunes près dont la préface, intégralement conservé et a servi de sources d'inspiration, dans son contenu comme dans sa forme, à plusieurs biographes postérieurs (Hérodien, Marius Maximus, Plutarque, Aurélius Victor) qui ont plus ou moins librement suivi les jalons que Suétone avait tracés<sup>95</sup>. Celui-ci a en effet laissé une œuvre tenant peu compte de la chronologie et organisant son récit selon une structure interne quasiment toujours identique, débutant par le rappel des origines familiales et sociales du Prince étudié pour terminer par le récit des circonstances de sa mort et un portrait à la fois physique et psychologique<sup>96</sup>. L'ensemble peut parfois paraître décousu et d'un intérêt historique relatif, d'autant que Suétone semble souvent accorder plus d'importance aux anecdotes « croustillantes » ou scabreuses qu'à l'analyse des faits politiques, toutefois rien dans son ouvrage ne permet de penser qu'il a intentionnellement cherché à manipuler son auditoire mais il est certain qu'il n'a pas non plus cherché à faire preuve de neutralité. En effet, « *tributaire d'un genre littéraire, la biographie, et de la conception qu'il en a[vait], Suétone n'a jamais prétendu offrir à ses lecteurs un récit*

---

<sup>93</sup>. Mireille HADAS-LEBEL, *Flavius Josèphe, le Juif de Rome*, p. 261.

<sup>94</sup>. Christiane SAULNIER, « Flavius Josèphe et la propagande flavienne », 1989, pp. 545-562.

<sup>95</sup>. Eugen CIZEK, *Histoire et historiens à Rome dans l'Antiquité*, pp. 271-296 et Marie-Pierre ARNAUD-LINDET, *Histoire et politique à Rome, Les historiens romains (III<sup>e</sup> s. av. J.-C.-V<sup>e</sup> s. ap. J.-C.)*, pp. 276-278.

<sup>96</sup>. L'œuvre de Suétone a donné lieu à des études nombreuses, s'intéressant aussi bien à son style ou à son influence qu'à sa postérité, notamment celles de Rémy POIGNAULT (Dir.), *Présence de Suétone*, Clermont-Ferrand, Centre de recherche A. Piganiol - Présence de l'Antiquité, 2009 ; de Nathalie LOUIS, *Commentaire historique et traduction du « Divus Augustus » de Suétone*, Bruxelles, Collection Latomus, 124, 2010 ; de Robert D. MILNS, « Suetonius on Vespasian's Humour », *AClass*, 53, 2010, pp. 117-123 ; de David WARDLE « Suetonius on Vespasian's Rise to Power under the Julio-Claudians », *AClass*, 53, 2010, pp. 101-115, ou de Vicente PICÓN, « El humor de Vespasiano en la " *Vita* " de Suetonio », *SPbV*, 14, 2012, pp. 125-156.

*historique* »<sup>97</sup> puisqu'il cherchait surtout à livrer une œuvre morale capable de retenir l'attention et de démontrer ses qualités littéraires. Cela ne signifie cependant pas qu'il n'a pas été attentif à la fiabilité de ses sources, mais celles-ci devaient d'abord s'insérer dans le cadre de son projet et il n'a finalement fait œuvre d'historien, en utilisant notamment une documentation variée, mêlant les documents officiels (comptes-rendus des séances du Sénat, archives personnelles de certains empereurs) et privés (correspondance, testaments) à des souvenirs personnels ou à des récits de témoins oculaires, et souvent négligée par les historiens annalistiques, que de façon presque inconsciente. De plus son style et ses intentions littéraires semblent très éloignés de ceux des « vrais » historiens et c'est pourquoi son œuvre est souvent comparée à celle de Tacite qui était non seulement son contemporain mais aussi, même s'ils n'étaient pas tout à fait du même milieu social, l'un de ses proches.

En effet, « *Tacite et Suétone se sont connus, ont fréquenté le même milieu culturel [notamment le cercle littéraire animé par Pline le Jeune] et ont partagé presque la même vision des choses et des hommes* »<sup>98</sup> et il est probable que les récits de l'annaliste ont pu servir de source documentaire au biographe. Suétone eut-il est vrai lui aussi recours à un large éventail de sources mais il se distinguait de Tacite par un goût plus prononcé pour la caractérisation « psychologique » de ses sujets, tout en se montrant moins disposé à prendre ouvertement partie politiquement et en s'abstenant de toute prétention philosophique. Ce qui fait que, paradoxalement, l'œuvre de Suétone est finalement peut-être plus « objective » que celle de Tacite puisque ce dernier n'hésitait jamais à faire connaître son opinion, notamment par l'intermédiaire de discours reconstitués comme celui du chef breton Calgacus à la veille de la bataille du mont Graupius<sup>99</sup>, alors que Suétone se dispensait généralement de tout commentaire en se contentant de rapporter des faits, parfois anecdotiques (les penchants érotiques de Tibère ou les mauvaises manières de table de Claude) ou des citations très brèves. Tacite prétendait enfin utiliser les récits du passé pour donner une leçon morale à ses contemporains quand Suétone, peut-être par manque d'ambition littéraire, se contentait de rapporter le plus précisément possible un certain nombre d'événements du passé<sup>100</sup>.

À la différence de Flavius Josèphe, Tacite ou Suétone, qui étaient contemporains des faits relatifs à la dynastie flavienne qu'ils ont rapportés - Suétone était même encore assez jeune

---

<sup>97</sup>. Jacques GASCOU, *Suétone historien*, Paris, De Boccard, 1984, p. 801.

<sup>98</sup>. Eugen CIZEK, *Structures et idéologie dans la " Vie des Douze Césars " de Suétone*, Paris, Les Belles Lettres, 1977, p. 30.

<sup>99</sup>. Tacite, *Vie d'Agricola*, XXX-XXXII.

<sup>100</sup>. J. EKTOR, « L'impassibilité et l'objectivité de Suétone : confrontation avec Tacite », *LEC*, 48, 1980, pp. 317-326.

(*adulescentulus*) lors du Principat de Domitien<sup>101</sup> -, le sénateur micrasiatique et écrivain de langue grecque Dion Cassius vécut plusieurs décennies après l'assassinat du Douzième César. Originaire de Nicée (Bithynie), Cassius Dio Cocceianus (v. 163-ap. 235) appartenait à une famille de Grecs romanisés dont la plupart des membres avait occupé des fonctions publiques importantes puisque son père, Cassius Apronianus, avait été consul puis successivement gouverneur des provinces de Lycie-Pamphylie, de Cilicie et de Dalmatie. Dion Cassius vint à Rome (180) où il put mener une carrière publique qui le vit occuper les fonctions de questeur (189 ?), tribun de la plèbe (191 ?), préteur (194) puis consul suffect (205 ou 206) et consul ordinaire (229). Familier de la dynastie des Sévères, de Septime Sévère (145-211) aussi bien que de Caracalla (188-217) ou d'Élagabal (203-222), il fut surtout un proche de Sévère Alexandre (208-235) avec lequel il effectua son consulat ordinaire et qui fit avancer sa carrière, jusque-là honorable mais sans éclat particulier, de façon sensible. Ce fut en effet « *seulement avec le Principat de Sévère Alexandre qu'il commença à gouverner des provinces importantes* »<sup>102</sup> puisqu'il fut tour à tour proconsul en Afrique (223), en Dalmatie (224-226) puis en Pannonie (226-228).

Sénateur d'origine grecque parfaitement intégré aux élites sociales romaines, Dion Cassius entreprit, après avoir rédigé un premier opuscule consacré aux rêves et aux présages, de relater, selon les critères du récit annalistique, l'histoire de Rome depuis les origines (*Ρωμαική ιστορία* ou *Histoire romaine*) jusqu'à l'époque d'Élagabal. Œuvre ambitieuse ayant nécessité au moins dix années de recherche documentaire et probablement autant pour sa rédaction, l'*Histoire romaine* était composée à l'origine de quatre-vingt livres et est aujourd'hui très mutilée - environ un quart de l'ensemble a été préservé - et les fragments disponibles pour certaines de ses parties, notamment celles portant sur la dynastie flavienne (livres LXV à LXVII), ont été collectés ou établis à partir de manuscrits épars ou de compilations plus ou moins fidèles réalisées aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles par des abrégiateurs byzantins : Jean Xiphilin et Jean Zonaras. En dépit de son envergure, le récit de Dion Cassius souffre néanmoins du fait que l'historien « *exprime dans son Histoire romaine les préoccupations de son temps, sans se soucier d'anachronismes* »<sup>103</sup> et qu'il cherche avant tout à plaire aux

<sup>101</sup>. Suétone, *Vie de Domitien*, XII, 6 : « *Interfuisse me adulescentulum memini...* ».

<sup>102</sup>. Fergus MILLAR, *A Study of Cassius Dio*, Londres, Oxford University Press, 1964, p. 25 : « *Only with the reign of Severus Alexander did he begin to govern important provinces* ».

<sup>103</sup>. Marie-Pierre ARNAUD-LINDET, *Histoire et politique à Rome, Les historiens romains (III<sup>e</sup> s. av. J.-C.-V<sup>e</sup> s. ap. J.-C.)*, p. 293. Cette question a par ailleurs été récemment abordée par Martin HOSE, « *Der Kaiser und seine Begrenzung durch antike Literatur. Betrachtungen zu Cassius Dio* » dans Aloys WINTERLING (Dir.), *Zwischen Strukturgeschichte und Biographie : Probleme und Perspektiven einer neuen Römischen Kaisergeschichte 31 v. Chr.-192 n. Chr.*, Munich, Oldenbourg, 2011, pp. 113-124.

puissants du début du II<sup>e</sup> siècle au mépris du respect de l'exactitude scrupuleuse des faits. Il n'était certes pas le seul mais, même si « *l'Histoire romaine de Dion Cassius, pour dire le moins, n'est pas une œuvre littéraire de premier ordre* »<sup>104</sup>, son auteur, qui a probablement su capter et séduire l'attention de ses contemporains, a incontestablement eut recours à des sources variées qui permettent de compléter une documentation qui, sur certaines périodes, serait autrement demeurée particulièrement lacunaire.

Dion Cassius est, chronologiquement, le dernier historien de l'Antiquité ayant écrit une œuvre historique d'une certaine substance qui comporte des récits circonstanciés relatifs au Principat des trois empereurs flaviens. Même s'il est difficile d'identifier toutes ses sources avec précision, il est néanmoins à peu près certain qu'il a essayé de s'en détacher afin de composer une œuvre qu'il voulait riche et originale. Telles ne furent probablement pas les ambitions d'autres historiens tardifs parmi lesquels on peut notamment citer deux auteurs du IV<sup>e</sup> siècle dont les abrégés ont eu le mérite de préserver au moins une partie de certaines œuvres aujourd'hui disparues.

Sextus Aurélius Victor (v. 320 ou 330-ap. 390) était un écrivain latin tardif, originaire d'un milieu très modeste d'Afrique, qui suivit une carrière publique brillante auprès de l'empereur Julien (v. 330-363) qui lui permit de devenir gouverneur de Pannonie. La mort de Julien ouvrit probablement une période difficile pour l'historien qui devint néanmoins, trente ans plus tard, préfet de la Ville avant que son souvenir se perde complètement et qu'on ne conserve sa trace qu'au travers du seul ouvrage qu'il a laissé et rédigé probablement à l'époque (358-360) de l'empereur Constance II (337-361). Le *Livre des Césars* (*Liber de Caesaribus*) a en outre pour intérêt d'être composé, sur le modèle de Suétone, d'une suite de courtes biographies impériales allant d'Auguste à Constance II et d'avoir également bénéficié de recherches documentaires approfondies en puisant dans les œuvres de Tacite et de Suétone comme dans celles de Marius Maximus et de Dion Cassius ou encore de Cluvius Rufus, un auteur fréquemment cité par Tacite mais dont l'œuvre est aujourd'hui perdue. Le livre connu aujourd'hui semble avoir composé les derniers chapitres d'un ouvrage commençant aux origines légendaires de Rome mais dont ne subsistent que ceux correspondant à une suite de l'œuvre de Tite Live. Par sa composition en biographies impériales et son goût pour les anecdotes autant que pour les détails parfois salaces, et

---

<sup>104</sup>. Fergus MILLAR, *A Study of Cassius Dio*, p. 28 : « *Dio's History is, to say at least, not a literary work of the first rank* ».

en dépit de ses erreurs factuelles ou d'interprétation, le *Livre des Césars* paraît cependant s'inspirer davantage de Suétone, dont l'œuvre eut une influence considérable sur les historiens qui lui succédèrent. La comparaison entre le livre X, 11 du *Livre des Césars*, qui utilise une construction et un vocabulaire très proches de ceux du chapitre IX, 3 de la biographie de Titus par Suétone, amène ainsi à penser qu'Aurélius Victor puisa son inspiration non pas dans un autre ouvrage ayant lui-même fait des emprunts à la *Vie des Douze Césars*, et inconnu par ailleurs, mais dans l'œuvre même du biographe qu'il « *copia de près* »<sup>105</sup>.

Auteur d'un *Abrégé d'histoire romaine* (*Breviarium historiae Romanae*), Flavius Eutropius (ap. 320-ap. 390) serait resté un parfait inconnu si son œuvre ne nous était pas parvenue en intégralité. Par les quelques informations qu'il livre sur lui-même au fil de son récit - il participa à la grande expédition de l'empereur Julien contre les Perses (361-363)<sup>106</sup> -, il est possible d'avancer que son ouvrage a été rédigé entre 367 et 378, au plus tard, puisqu'il était destiné à l'édification de l'empereur Valens (364-378). Eutrope, qui était probablement un grand propriétaire foncier demeuré païen, appartenait en effet aux classes sociales favorisées et fit une belle carrière publique en dirigeant notamment l'un des plus importants bureaux de l'administration impériale à titre de *magister memoriae*. Eutrope est généralement considéré avec un certain dédain par les historiens modernes parce qu'il « *ne manifeste aucun intérêt pour la causalité historique ni pour une analyse historique profonde* »<sup>107</sup> et parce que son œuvre n'apporte généralement aucune information véritablement nouvelle concernant les Césars alors qu'elle se révèle riche de renseignements concernant les peuples vivant au-delà du Danube et du Rhin. Son principal mérite est néanmoins que son récit débute aux origines de Rome et se termine à la mort de l'empereur Jovien (363-364), et qu'il présente une biographie synthétique de chacun des personnages importants des périodes royale et républicaine puis des Princes de l'époque impériale. Même si son apport historique reste relativement modeste, reprenant notamment les poncifs attachés à l'image de chaque empereur (l'avarice de Vespasien, la générosité de Titus ou la cruauté de Domitien), l'œuvre d'Eutrope a le grand mérite d'avoir été préservée ce qui lui permet d'être encore, par sa composition claire et son

---

<sup>105</sup>. Brian W. JONES, « Suétone et Aurélius Victor », *PP*, 25, 1970, p. 347. L'auteur amène à reconsidérer le jugement avancé notamment par Stéphane GSELL, dans son étude sur Domitien (*Essai sur le règne de l'empereur Domitien*, Paris, Thorin, 1894, p. 344), qui estimait plutôt qu'Aurélius Victor avait utilisé comme source « *un ouvrage fait d'après Suétone* ».

<sup>106</sup>. Eutrope, *Abrégé d'histoire romaine*, X, 16, 1 : « *Hinc Iulianus rerum potitus est ingentique apparatu Parthis intulit bellum, cui expeditioni ego quoque interfui* ».

<sup>107</sup>. Eugen CIZEK, *Histoire et historiens à Rome dans l'Antiquité*, p. 287.

style limpide qui en facilitent l'accès, une bonne introduction à l'étude du latin et de la civilisation romaine.

En complément des historiens qui ont sciemment eu pour ambition de rapporter aussi précisément que cela leur était possible les événements du passé, on peut également citer d'autres écrivains qui n'ont pas a priori eu l'intention de rédiger des ouvrages historiques mais dont les écrits, contemporains de la période flavienne, permettent d'accéder à une autre vision de la réalité que celle donnée par des œuvres déclamées en public et qui avaient surtout pour objet de satisfaire le public en plus d'assurer la notoriété, mais aussi la subsistance quotidienne, de leur auteur. Certains de ces écrivains contemporains de la période flavienne ont été des intimes, comme Pline le Jeune, de plusieurs empereurs qu'ils ont servi loyalement et fidèlement, quand d'autres, tels Juvénal et Martial, étaient essentiellement des écrivains de cour vivant plus ou moins bien de leur plume et semblant nourrir une certaine amertume vis-à-vis de leur condition.

Originaire de Côme, Caius Plinius Caecilius Secundus (v. 61-ap. 114) a été adopté par son oncle maternel Pline l'Ancien, dont il prit le nom, et il était présent dans la région de Pompéi quand son père adoptif mourut asphyxié lors de l'éruption du Vésuve qui ébranla la baie de Naples (24 août 79). Seul témoin oculaire connu de cette catastrophe, il en livra ensuite, en réponse à deux lettres de son ami Tacite, un récit circonstancié essentiel pour comprendre le déroulement de ce phénomène<sup>108</sup>. Protégé par son père adoptif, qui était un proche de l'empereur Titus, Pline le Jeune suivit une carrière publique brillante avec l'appui, ce qu'il reconnaît lui-même<sup>109</sup>, de Domitien qui fit probablement appel à lui lors de certaines séances du conseil du Prince (*consilium principis*) à titre de spécialiste des questions de droit des successions<sup>110</sup>. Comme son père et son frère l'avaient fait avant lui, le douzième César accorda en effet sa confiance à des hommes compétents et dévoués au service de l'État dont certains intervinrent aussi bien auprès de Vespasien et de Titus que de Domitien puis de Trajan (98-117)<sup>111</sup>. Les faveurs dont Pline le Jeune bénéficia auprès de ce dernier lui permirent d'occuper des fonctions publiques importantes dont l'apogée fut représenté par le gouvernement de la province, où il mourut probablement, de Pont-Bithynie (111-113). Intime de Tacite comme de Suétone, qui fréquentaient son cercle

---

<sup>108</sup>. Pline le Jeune, *Lettres*, VI, 16 et VI, 20.

<sup>109</sup>. Pline le Jeune, *Lettres*, VII, 16.

<sup>110</sup>. Adalberto GIOVANNINI, « Pline et les délateurs de Domitien », dans *Oppositions et résistances à l'Empire d'Auguste à Trajan*, Entretiens sur l'Antiquité classique, 23, 1987, pp. 236.

<sup>111</sup>. John DEVREKER, « La continuité dans le " *consilium principis* " sous les Flaviens », *AncSoc*, 8, 1977, pp. 223-243.



littéraire, Pline le Jeune a laissé plusieurs œuvres importantes comme le discours qu'il prononça au moment d'entrer en fonction l'année de son consulat (100), et dans lequel il faisait l'éloge de Trajan (*Panegyrique de Trajan*), et surtout sa *Correspondance*, composée de dix livres, qui permet d'avoir une idée intime de la vie des classes sociales les plus favorisées à Rome du début du II<sup>e</sup> siècle. Par l'intermédiaire de ses lettres, Pline le Jeune utilisait en effet son réseau de relations et son entourage pour venir en aide à ses proches et leur faire obtenir certaines faveurs qui faisaient ensuite d'eux ses obligés. Il est plus que probable qu'aucune des lettres conservées ait jamais atteint un destinataire véritable, en tout cas sous la forme sous laquelle elles sont connues, puisque la correspondance était d'abord un exercice littéraire comme un autre et elle se devait d'être bien construite et argumentée afin d'être lue en public. Des échanges de lettres ont probablement existé mais la correspondance conservée a, selon toute vraisemblance, été ensuite retravaillée par Pline le Jeune afin de devenir un véritable objet littéraire. L'intérêt littéraire des œuvres de Pline le Jeune est d'ailleurs certain alors que leur apport historique est par contre plus discutable puisque, alors qu'il avait loyalement servi Domitien, il se livra, après la mort de ce dernier, à un véritable procès à charge du dernier Flavien aussi bien dans le *Panegyrique de Trajan*, assimilant Domitien à une bête féroce retranchée dans sa tanière<sup>112</sup>, que dans certains passages de ses *Lettres*<sup>113</sup>.

Marcus Valérius Martialis (40-104) quitta son Espagne natale pour venir s'installer à Rome où il espérait faire fortune en vivant de sa plume. Il mit en fait son talent au service de patrons puissants qui, en plus de le protéger, lui assuraient sa subsistance quotidienne et lui permettaient d'entrer en contact avec les cercles littéraires influents. Sa vie se confondit alors avec celle de ses patrons au gré de la faveur dont ils pouvaient jouir auprès de l'empereur. Son talent lui assura une certaine notoriété qui fut même saluée par Domitien qui le fit accéder à l'ordre équestre et ainsi jouir d'un statut social plus conforme à ses prétentions. L'œuvre de Martial est riche et diverse. Il est notamment l'auteur des *Épigrammes*, suite d'œuvres plus ou moins longues, dont une partie, le *Liber Spectaculorum*, est entièrement consacrée à l'inauguration du Colisée (80), souvent dédiées à ses protecteurs et dans lesquelles il livre ses réflexions, souvent amères et cruelles, sur la situation

<sup>112</sup>. Pline le Jeune, *Panegyrique de Trajan*, XLVIII, 3.

<sup>113</sup>. L'œuvre littéraire de Pline le Jeune a donné lieu à plusieurs études récentes, dont les travaux de Mathias LUDOLPH, *Epistolographie und Selbstdarstellung. Untersuchungen zu den « Paradebriefen » Plinius des Jüngeren*, Tübingen, Narr Francke Attempto, 1997 ; de Frank BEUTEL, *Vergangenheit als Politik. Neue Aspekte im Werk des jüngeren Plinius*, Francfort-sur-le-Main, Peter Lang, 2000 ; de Luigi CASTAGNA et Eckard LEFÈVRE, *Plinius der Jüngere und sein Zeit*, Munich, K.G. Saur, 2003 ; d'Elizabeth LÉPIDI-NOGUEROL, *Pline le Jeune, la Persona et ses masques ou l'envers du décor*, Lille, ANRT, 2003 ; d'Étienne WOLFF, *Pline le Jeune ou le refus du pessimisme*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003, ou de Ilaria MARCHESI, *The Art of Pliny's Letters. A Poetics of Allusion in the Private Correspondence*, Cambridge, New York, Cambridge University Press, 2008.

de ses contemporains et qui donnent aujourd'hui une vision parfois crue mais très proche de la réalité vécue quotidiennement par ses concitoyens. Il n'est en outre pas exclu que le Prince ait utilisé les talents de Martial pour les besoins de sa propagande puisque les *libelli* du poète, lus en public, étaient ensuite réunis en volumes dont la diffusion pouvait permettre de toucher les classes sociales que l'empereur voulait rejoindre. Domitien aurait en effet utilisé ce moyen pour s'adresser aux catégories sociales (militaires et plébéiens) qu'il voulait privilégier et sur lesquelles il entendait appuyer son pouvoir. Ainsi l'œuvre de Martial a-t-elle pu, peut-être à son corps défendant, être intégrée à la propagande impériale que les contemporains, notamment dans une période de tyrannie, savaient parfaitement interpréter entre les lignes<sup>114</sup>. Le livre X des *Épigrammes* ressemble enfin au bilan que Martial, après l'assassinat de Domitien et alors qu'il était sur le point de quitter les fastes qu'il avait connus à Rome pour retourner finir ses jours en Espagne, voulait tirer de sa propre expérience dans l'*Urbs* et dans l'entourage des Princes au moment où la Ville connaissait justement un nouveau bouleversement avec l'avènement de Nerva (30-98). Ce dernier y était dépeint comme le véritable restaurateur de la liberté alors que, curieusement, Trajan (53-117) semblait (peu ?) attirer la compassion ou l'intérêt de l'auteur.

Enfin Decimus Junii Juvenalis (v. 45 ou 65-ap. 128), qui était probablement originaire de Campanie, a laissé un ouvrage à l'humour féroce (*Satires*) dans lequel il dressait un tableau particulièrement acerbe et sans concession de la Ville. Il y regrettait en effet aussi bien la perversion des « bonnes mœurs » romaines, sous l'influence de plus en plus sensible de la culture orientale qu'il dénonçait en affirmant qu'« *il y a[vait] beau temps que le fleuve de Syrie, l'Oronte, se dégorge[ait] dans le Tibre* »<sup>115</sup>, que l'apathie des citoyens de Rome qui se satisfaisaient de leur propre mise à l'écart du gouvernement de la Cité et qui rendaient grâce aux différents Princes de leur fournir du pain et des jeux (« *panem et circenses* ») à satiété<sup>116</sup>. Très proluxe sur ses contemporains, Juvénal parla en revanche beaucoup moins de lui et son œuvre, à l'image de celle de Suétone, est finalement beaucoup mieux connue que sa propre vie et c'est à peine si on arrive à établir quelques certitudes le concernant, notamment au sujet de son origine nationale et sociale comme sur les différentes activités professionnelles qu'il aurait occupées (rhéteur).

---

<sup>114</sup>. Hannah FEARNLEY, « Reading the Imperial Revolution : Martial, *Epigrams 10* », dans Anthony J. BOYLE et William J. DOMINIK (Dir.), *Flavian Rome*, pp. 613-635.

<sup>115</sup>. Juvénal, *Satires*, III, 62 : « *Iam pridem Syrus in Tiberim defluxit Orontes* ».

<sup>116</sup>. Juvénal, *Satires*, X, 77-81.

### 3. L'historiographie flavienne récente

La deuxième dynastie de Rome a suscité un certain nombre d'études, articles ou biographies complètes, depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle dont le volume, après une baisse sensible dans les années suivant la fin de la Deuxième Guerre mondiale, redevient appréciable depuis le début des années 1980<sup>117</sup>. Publié en 1979, l'ouvrage d'Hermann Bengtson<sup>118</sup> a ainsi été la première grande synthèse consacrée aux Flaviens depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et, en dépit de quelques raccourcis regrettables (vie économique et sociale, aspects religieux et intellectuels) ou interprétations discutables concernant la psychologie des Princes flaviens, il donnait une vision assez juste et équitable de l'ensemble de l'œuvre accomplie<sup>119</sup>. Le livre restait en outre proche des sources, notamment de Suétone, et s'attachait à donner un portrait vivant de la personnalité de chacun des empereurs dont le caractère, comme l'originalité de chaque Principat, était très honnêtement évalué. L'analyse de la personnalité n'échappait cependant pas toujours à certains débordements dérivant vers des explications plus « psychanalytiques » et malgré la vivacité de sa narration, le livre souffrait néanmoins d'une certaine ambiguïté puisqu'il était destiné à la fois au grand public et à la communauté universitaire. Celle-ci était en outre accentuée par certaines faiblesses structurelles (absence de bibliographie et de référence à des contributions récentes pour la connaissance de la période, profusion de références anciennes et presque exclusivement en allemand selon la politique de la maison d'édition) alors qu'il bénéficiait d'un plan clair et d'un exposé des faits synthétique<sup>120</sup>. L'ensemble restait cependant nuancé et objectif, et l'auteur, dont le style était qui plus est alerte, ce qui rendait sa lecture d'autant plus agréable, mettait finalement en avant les profondes transformations sociales et culturelles que Rome connut entre 69 et 96. L'ouvrage est demeuré pendant plusieurs années la nouvelle référence concernant la famille

---

<sup>117</sup>. La consultation de l'*Année philologique* (*APh*) fait apparaître un total d'à peine plus de 160 publications dédiées aux Flaviens, entre la date de première publication de la revue (1928) et sa dernière édition disponible (2012), en réponse aux quatre mots-clés employés pour la recherche - « empereurs flaviens », « empereur Vespasien », « empereur Titus » et « empereur Domitien » - pour l'étude de l'ensemble de la famille. La dynastie flavienne fait donc l'objet d'un intérêt régulier, qui n'est cependant pas comparable en volume à celui suscité par les Julio-Claudiens voire par les Antonins, à travers des travaux, qui restent néanmoins rares, au moins jusqu'aux années 1980, portant sur l'ensemble de la dynastie alors que les études plus thématiques constituent la grande majorité des publications disponibles qui s'intéressent soit à un Prince en particulier soit à un sujet précis (architecture, littérature, numismatique), situé chronologiquement pendant la période flavienne. Les Flaviens ont donc suscité l'intérêt des historiens en tant que famille comme en tant que moment historique déterminé, et particulier, de l'histoire impériale et certaines recherches récentes ont même eu pour ambition de contribuer à un renouveau profond des études flaviennes.

<sup>118</sup>. Hermann BENGTON, *Die Flavien: Vespasian, Titus, Domitian. Geschichte eines römischen Kaiserhauses*, Munich, Beck, 1979.

<sup>119</sup>. Paul PETIT, compte-rendu de lecture, *Latomus*, 40, 1981, pp. 652-654.

<sup>120</sup>. Joseph HELLEGOUARC'H, compte-rendu de lecture, *REL*, 58, 1980, pp. 578-579.

flavienne et il a ainsi ouvert la voie au regain d'intérêt dont la dynastie a fait l'objet depuis les années 1980.

Les Flaviens ne sont en effet plus considérés désormais comme une simple dynastie de « transition », qui aurait occupé le pouvoir faute d'autres candidats compétents et légitimes, dans l'attente de transmettre la pourpre à une famille plus digne de la porter, mais bien comme un ensemble de trois Princes qui ont successivement occupé le pouvoir en partageant une même vision et une même pratique du pouvoir. Les articles qui leur sont consacrés dans la *Storia di Roma* ou au début du volume 11 de *The Cambridge Ancient History*<sup>121</sup> ont notamment porté sur les conditions dans lesquelles les Princes flaviens étaient arrivés au pouvoir, mais ils se sont aussi intéressés à la manière dont ils l'ont ensuite assumé, puisqu'ils contribuèrent en grande partie à préparer le succès postérieur de la dynastie des Antonins qui leur succéda à la mort de Domitien.

Dernière synthèse publiée en français, le livre de Catherine Salles<sup>122</sup> avait de son côté pour ambition de brosser un portrait complet de la dynastie et de l'action des hommes qui l'ont composée mais surtout de faire le point sur les évolutions significatives que la société romaine avait connues pendant ses années de gouvernement (renforcement des frontières, renoncement aux conquêtes, restauration de l'autorité du pouvoir central par l'intermédiaire d'un gouvernement monarchique, transmission héréditaire du pouvoir et volonté de revenir aux sources du Principat). L'ouvrage était davantage destiné au « grand public » qu'aux étudiants ou à la communauté universitaire et, malgré la clarté de son plan et sa facilité de lecture, il péchait essentiellement par la présence d'approximations voire de contradictions ou la perpétuation de clichés éculés sur la psychologie à la fois sadique et licencieuse de Domitien<sup>123</sup>. L'auteur semblait en outre, en dépit de la qualité de sa narration, ne pas avoir pu s'empêcher de succomber à certaines facilités de langage propres à attirer un public « profane », et oubliait certaines références importantes dans sa bibliographie<sup>124</sup> sans que cela altérât cependant l'intérêt et la valeur de cet ouvrage qui avait surtout pour objet de rassembler et de synthétiser l'ensemble des connaissances, anciennes ou plus récentes, relatives à cette période et de contribuer à « rendre justice » à une dynastie souvent mal connue.

---

<sup>121</sup>. *Storia di Roma* (volume 2), *L'impero mediterraneo*, II, 1, *I principi e il mondo*, Turin, Einaudi, 1991 : article de Mario PANI, « Il principato dai Flavi ad Adriano », pp. 265-285, et article de Paolo SOMMELLA et Luisa MIGLIORATI, « L'età flavia », pp. 303-309, et *The Cambridge Ancient History* (volume 11), *The High Empire, AD. 70-192*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000 [1936] : article de Miriam GRIFFIN, « The Flavian », pp. 1-83.

<sup>122</sup>. Catherine SALLES, *La Rome des Flaviens*, Paris, Perrin, 2002.

<sup>123</sup>. Marie SUSPLUGAS, compte-rendu de lecture, *REA*, 105, 2003, pp. 329-332.

<sup>124</sup>. Jacques GASCOU, compte-rendu de lecture, *Latomus*, 63, 2004, p. 214.

L'imposant travail, plus de 700 pages, coordonné par Anthony J. Boyle et William J. Dominik en 2003<sup>125</sup> a réuni vingt-quatre contributions dues à plusieurs spécialistes de langue anglaise œuvrant dans différentes universités d'Australie (Tasmanie), des États-Unis (Arkansas, Californie du Sud, Ohio), du Canada (York), de Nouvelle-Zélande (Otago) ou du Royaume-Uni (Cambridge, Oxford). L'ensemble du volume s'employait à traiter de l'ensemble des évolutions (littérature, poésie ou politique) que la société romaine avait connues à l'époque flavienne à travers des articles portant aussi bien sur l'édification de l'amphithéâtre flavien (Colisée), l'analyse de certains passages de l'*Histoire naturelle* de Pline l'Ancien ou encore certaines parties des biographies rédigées par Plutarque<sup>126</sup>. La plupart des contributions mettait en avant l'évolution des rapports de force et la nouvelle pratique du pouvoir inaugurée notamment par Vespasien, qui rompit avec les habitudes héritées de l'époque de Néron en revenant, ainsi qu'en témoignait l'analyse de ses monnaies<sup>127</sup>, à des thèmes plus proches de ceux de l'époque augustéenne alors que Domitien avait ouvertement assumé une pratique du pouvoir très éloignée des anciennes pratiques républicaines<sup>128</sup>. Le rôle central joué par l'édification du Colisée - « *the arena serves as a factory of truth = l'arène sert de fabrique de vérité* » - était en outre précisément analysé<sup>129</sup> alors que Domitien était présenté, en raison de la difficile fin de son Principat, comme la version flavienne de Néron en se produisant, comme ce dernier, sur scène dans les festivals qu'il avait institués<sup>130</sup>. Les communications s'intéressaient également aux rapports entretenus entre les écrivains et le pouvoir flavien, de la proximité de Pline l'Ancien<sup>131</sup> avec Titus à la fascination insatiable de Martial pour l'argent<sup>132</sup>, alors que l'article consacré à Flavius Josèphe<sup>133</sup> s'attachait à mettre en lumière la manière dont les Flaviens avaient utilisé leur triomphe sur les Juifs (71) pour marquer le début véritable de la nouvelle dynastie. La Rome flavienne justifiait donc qu'on lui consacrait davantage d'attention et que l'on oubliât des préjugés anciens et tenaces pour broser d'elle un portrait plus

---

<sup>125</sup>. Anthony J. BOYLE et William J. DOMINIK (Dir.), *Flavian Rome : Culture, Image, Text*, Leyde, Brill, 2003.

<sup>126</sup>. C. A. J. LITTLEWOOD, compte-rendu de lecture, *CR*, 55, 2005, pp. 628-630.

<sup>127</sup>. Jane M. CODY, « Conquerors and Conquered on Flavian Coins », dans *Flavian Rome*, pp. 103-123

<sup>128</sup>. David FREDRICK, « Architecture and Surveillance in Flavian Rome », dans *Flavian Rome*, pp. 199-227.

<sup>129</sup>. Erik GUNDERSON, « The Flavian Amphitheatre : All the World as Stage », dans *Flavian Rome*, pp. 637-658.

<sup>130</sup>. Alex HARDIE, « Poetry and Politics at the Games of Domitian », dans *Flavian Rome*, pp. 125-147.

<sup>131</sup>. Patrick SINCLAIR, « Rhetoric of Writing and Reading in the Preface to Pliny's *Naturalis Historia* », dans *Flavian Rome*, pp. 277-299.

<sup>132</sup>. Barbara K. GOLD, « Accipe Divitas et Vatum Maximus Esto : Money, Poetry, Mendicancy and Patronage in Martial », dans *Flavian Rome*, pp. 591-612.

<sup>133</sup>. Mary BEARD, « The triumph of Flavius Josephus », dans *Flavian Rome*, pp. 543-558.

complet et plus juste, débarrassé des images toutes faites léguées par des écrivains et des historiens pas toujours soucieux de faire preuve de détachement et de neutralité.

La contribution de Miriam Griffin consacrée au Haut-Empire dans l'ambitieuse histoire des Mondes anciens de l'Université de Cambridge<sup>134</sup>, rappelait de son côté que la période qui s'était ouverte avec l'avènement de Vespasien avait été fondamentale pour la suite de l'histoire impériale, et d'abord parce que celui-ci, porté au pouvoir par les circonstances, avait besoin d'affirmer sa légitimité autrement que par ses seules capacités à commander des armées. Si son rôle dans le règlement de la guerre de Judée fut essentiel, et constamment mis en avant par sa propagande, en tout cas dans les premiers mois suivant son avènement<sup>135</sup>, Vespasien entendit aussi définir clairement les conditions et les limites de son pouvoir, ce qu'attestent aussi bien les sources littéraires (Suétone et Dion Cassius) qu'épigraphiques (*Lex de Imperio Vespasiani*)<sup>136</sup>, dans l'une de ses toutes premières interventions officielles (22 décembre 69). En outre, les Flaviens reprirent à leur compte une pratique ancienne, héritée de l'époque républicaine mais surtout de la dynastie julio-claudienne, consistant à contrôler le peuple en s'assurant de sa tranquillité comme de son soutien, en le convoquant à la célébration de l'anniversaire de l'accession au pouvoir du Prince, comme à celui des membres de la famille impériale ou en le faisant participer à des événements strictement familiaux<sup>137</sup>. Ce rapport du pouvoir avec le peuple et la ville de Rome elle-même a débouché sur la confiscation des réjouissances publiques - le défilé triomphal devint ainsi le privilège de l'empereur dès l'époque d'Auguste (19 av. J.-C.)<sup>138</sup> - au profit de l'empereur qui tenait à se réserver l'exclusivité des grandes processions publiques mais aussi à maîtriser le temps et les espaces dévolus à ces célébrations<sup>139</sup>.

L'historiographie flavienne a connu récemment, entre la fin des années 2000 et le début des années 2010, un surcroît d'activité en raison de la commémoration du bimillénaire de la naissance de Vespasien (17 novembre 9). Ces célébrations ont notamment pris la forme d'une exposition exceptionnelle, en plusieurs lieux symboliques de Rome<sup>140</sup>, qui s'est accompagnée, sous

---

<sup>134</sup>. Article et ouvrage cités à la note 120.

<sup>135</sup>. Martin GOODMAN, *Jerusalem and Rome : The Clash of Ancient Civilizations*, New York, Alfred A. Knopf, 2007.

<sup>136</sup>. *CIL* VI, 930 = *ILS*, 244.

<sup>137</sup>. Stéphane BENOIST, *La fête à Rome au premier siècle de l'Empire. Recherches sur l'univers festif sous les règnes d'Auguste et des Julio-Claudiens*, Collection Latomus, 248, Bruxelles, 1999, pp. 193-245.

<sup>138</sup>. Stéphane BENOIST, *Rome, le Prince et la Cité. Pouvoir impérial et cérémonies publiques (I<sup>er</sup> s. av.-début du IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C.)*, Paris, Presses universitaires de France, Collection Le nœud gordien, 2005, pp. 200-210.

<sup>139</sup>. Michel MOLIN, compte-rendu de lecture, *AC*, 75, 2006, pp. 556-557, et Stefan PFEIFFER, *Die Zeit der Flavien. Vespasian, Titus und Domitian*, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 2009.

<sup>140</sup>. *Divus Vespasianus. Il bimillenario dei Flavi* (27 mars 2009-10 janvier 2010).

la direction de Filippo Coarelli, de la publication d'un volumineux catalogue comprenant cinquante contributions, brèves mais denses - l'ouvrage étant exclusivement publié en italien, les articles dus aux historiens allemands, britanniques ou français qui y ont collaboré ont tous été traduits -, qui avaient pour ambition de faire le point sur l'état de la recherche actuelle consacrée à Vespasien et à ses fils et une riche partie documentaire présentant certaines des principales sources archéologiques, artistiques ou épigraphiques (bustes, inscriptions, reste de statues ou de temples) d'époque flavienne<sup>141</sup>. Parmi les articles rédigés à cette occasion, celui de Barbara Levick<sup>142</sup> rappelait les conditions dans lesquelles Vespasien était parvenu au pouvoir et insistait sur le fait que, sur la longue durée, les Flaviens avaient gouverné avec une grande cohérence et une vraie continuité. La contribution de Dario Mantovani<sup>143</sup> présentait les caractéristiques essentielles de ce document épigraphique majeur qui, bien que partiellement mutilé, exposait de façon claire et inédite les conditions dans lesquelles Vespasien lui-même, en s'appuyant sur les précédents concédés à Auguste, Tibère et Claude uniquement, entendait définir et délimiter ses pouvoirs. Enfin, dans un article consacré aux monnayages flaviens, Samuele Ranucci<sup>144</sup> s'attachait à démontrer tout l'intérêt des études numismatiques, notamment celles consacrées aux monnaies flaviennes qui se distinguèrent, d'une part, par leur grande diversité mais aussi, d'autre part, par le soin particulier que chaque Prince avait visiblement pris pour, par ce moyen, affirmer leurs intentions politiques et leur légitimité à gouverner.

La célébration du bimillénaire de la naissance de Vespasien a également été l'occasion, sous la direction conjointe de Francesca Morandini et de Pierfabio Panazza, d'un après-midi de discussions (8 décembre 2009) tenu à Brescia (Lombardie), qui doit une bonne partie de son urbanisme d'origine (capitole ou forum) aux Flaviens, au cours duquel sept interventions se sont

---

<sup>141</sup>. Filippo COARELLI (Dir.), *Divus Vespasianus, Il bimillenario dei Flavi*, Milan, Electa, 2009.

<sup>142</sup>. Barbara LEVICK, « La dinastia flavia », dans Filippo COARELLI (Dir.), *Divus Vespasianus. Il bimillenario dei Flavi*, pp. 14-23, rappelle l'opposition que Vespasien eut à affronter quand il eut clairement exprimé son intention de voir ses fils lui succéder, et, outre le problème de sa légitimité, il dut également régler rapidement le problème de sa succession qu'il parvint, non sans mal, à faire accepter et à transmettre à ses deux fils qui, au moins sur ce point, échouèrent toutefois là où leur père avait réussi. L'étude de la politique aux frontières (Germanie, Orient) des Flaviens ou la promotion des élites provinciales contribuant par ailleurs à mettre en relief la cohérence de leur gouvernement.

<sup>143</sup>. Dario MANTOVANI, « La *Lex de Imperio Vespasiani* », dans Filippo COARELLI (Dir.), *Divus Vespasianus. Il bimillenario dei Flavi*, pp. 24-27, reprend globalement les conclusions qu'il avait publiées dans un article plus fouillé dont il sera en partie question dans la deuxième partie de ce travail.

<sup>144</sup>. Samuele RANUCCI, « La monetazione dei Flavi. Caratteri generali e aspetti tipologici », dans Filippo COARELLI (Dir.), *Divus Vespasianus. Il bimillenario dei Flavi*, pp. 358-367, insiste sur le soin que les Flaviens, notamment Domitien qui entreprit deux réformes importantes (82 et 85), ont pris afin de disposer de monnaies de qualité et à la valeur incontestée qui servirent de soutien, tant économique que politique, au succès des réformes mises en place par les Antonins.

principalement intéressées à la vie de la cité de Brixia, à l'architecture de ses monuments comme à la vie quotidienne de ses habitants, entre 69 et 96 ap. J.-C.<sup>145</sup> La communication d'Alfredo Valvo s'est plus particulièrement attardée à la présentation des conditions dans lesquelles Vespasien parvint au pouvoir, en insistant notamment sur le fait que sa légitimité, chèrement acquise, avait d'abord été une réalité de fait, fondée sur un rapport de force, avant d'être une réalité de droit clairement délimitée par les clauses de la *Lex de Imperio Vespasiani* qui permit au nouveau Prince de se faire officiellement reconnaître comme le seul détenteur du pouvoir<sup>146</sup>.

La fin de l'année du bimillénaire de la naissance de Vespasien a également été marquée par la tenue à Rome (18-20 novembre 2009) d'un colloque, dont l'ensemble des seize communications présentées a été rassemblé par Luigi Capogrossi-Colognesi et Elena Tassi-Scandone<sup>147</sup>, au cours duquel les intervenants ont pu faire connaître leurs dernières recherches portant sur l'époque flavienne à travers des thèmes portant sur l'évolution des réalités économiques, politiques ou religieuses de l'Empire quand il fut dirigé par Vespasien, Titus puis Domitien. La présentation de Luigi Capogrossi-Colognesi s'est ainsi penchée sur la question de l'image que les Romains pensaient renvoyer d'eux-mêmes, à l'heure où leur cité d'origine dominait le monde connu, et sur les transformations majeures que les Flaviens, en commençant par Vespasien dont l'action fut centrale puisqu'elle servit de source d'inspiration à ses fils et successeurs, contribuèrent à opérer au sein de la société romaine comme dans les relations de la métropole avec l'Italie ou les provinces<sup>148</sup>. De son côté, l'intervention de Giulio Firpo porta sur l'étude des relations de Vespasien avec le judaïsme, essentiellement par le biais de certaines personnalités d'origine juive (Tiberius Julius Alexander, Flavius Josèphe, Agrippa II et son sœur Bérénice) qui participèrent

---

<sup>145</sup>. Francesca MORANDINI et Pierfabio PANAZZA (Dir.), *Divus Vespasianus*, Brescia, Atenea di Brescia, 2009.

<sup>146</sup>. Alfredo VALVO, « Vespasiano, fra legittimità del potero e *arcana imperii* », dans Francesca MORANDINI et Pierfabio PANAZZA (Dir.), *Divus Vespasianus*, pp. 31-41, appuie son argumentation en insistant sur l'origine « modeste » de Vespasien qui l'obligea, à travers les clauses de la *Lex de Imperio Vespasiani*, à rapidement rechercher le soutien posthume des Princes d'origine patricienne qui l'avaient précédé à la tête de l'État (Auguste, Tibère et Claude). L'auteur considère que, ce faisant, Vespasien a sans doute d'abord obéi au formalisme romain, qui le poussait à donner un cadre légal à ses pouvoirs, mais il a alors également fait graver dans le marbre les fondements de l'évolution monarchique - déjà une réalité dans les faits ? - du Principat.

<sup>147</sup>. Luigi CAPOGROSSI-COLOGNESI et Elena TASSI SCANDONE (Dir.), *Vespasiano e l'impero dei Flavi*, Rome, L'Erma di Breitschneider, 2012.

<sup>148</sup>. Luigi CAPOGROSSI-COLOGNESI, « Un immagine dell'impero », dans Luigi CAPOGROSSI-COLOGNESI et Elena TASSI SCANDONE (Dir.), *Vespasiano e l'impero dei Flavi*, pp. 183-205, montre notamment que Vespasien contribua à favoriser l'intégration sociale des élites provinciales, notamment celles d'Occident, en s'appuyant sur un réseau municipal dense et en transformant l'accès au droit de cité romaine en une sorte de récompense attribuée aux citoyens comme aux cités les plus méritants et/ou les plus fortunés. Cette politique, fut sensible pour les élites d'Occident, fut ensuite reprise et amplifiée par ses fils, essentiellement par Domitien.



activement à sa prise de pouvoir. Vespasien était en outre probablement bien informé des particularités de l'univers mental juif pour lequel il semble avoir éprouvé une réelle sympathie<sup>149</sup>.

Considérée comme un tout, la dynastie flavienne semble ainsi présenter des points communs incontestables qui amènent à la considérer, parfois, comme un bloc monolithique d'autant plus facile à appréhender qu'il s'agissait de la toute première famille par le sang à assurer successivement le pouvoir. Le regain d'intérêt à son endroit a de plus suscité la publication d'études biographiques allant au-delà des préventions de la « nouvelle histoire » envers ce genre historique, pour s'intéresser aussi bien à la conception du pouvoir qu'à l'action politique de chacun des trois Princes flaviens afin d'en dégager un portrait renouvelé portant sur l'origine sociale, la formation académique et les premières années passées au service de l'État voire, ce qui est toujours délicat à appréhender, leur fonctionnement psychologique<sup>150</sup>.

Le rôle de Vespasien, fondateur de la dynastie et premier membre de la famille à exercer le pouvoir, est essentiel et a été l'objet de publications nombreuses. Le dixième César a en effet suscité des études portant à la fois sur ses exploits pendant la guerre de Judée et sur l'originalité de sa conception du pouvoir, laquelle demeurait pourtant caractérisée par son conservatisme et la volonté de retourner à ce qui avait fonctionné du temps de ses prédécesseurs. Son accession au pouvoir n'allait pas de soi et c'est pourquoi il a dû imposer sa légitimité et aussi, pour mieux se faire accepter, se plier aux attentes variées des différents groupes sociaux qui attendaient que le nouveau Prince, reconnu comme tel, intervînt en qualité d'arbitre sur toutes sortes de sujets parce que telle était l'attente du public envers son *Princeps*<sup>151</sup>.

Publiée au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale (1949), la biographie rédigée par Léon Homo (1872-1957)<sup>152</sup> reste encore un ouvrage incontournable, du fait de son exhaustivité notamment, pour toute étude portant sur Vespasien, même s'il recèle quelques erreurs et

---

<sup>149</sup>. Giulio FIRPO, « Vespasiano e il Giudaismo », dans Luigi CAPOGROSSI-COLOGNES et Elena TASSI SCANDONE (Dir.), *Vespasiano e l'impero dei Flavi*, pp. 171-182, établit que Vespasien, qui conserva toujours une « distance critique », accompagnée d'une certaine ironie, envers les faits religieux, a, en plus d'avoir été davantage été épargné que Titus par la tradition juive, fait preuve d'une bonne connaissance du judaïsme, probablement par la fréquentation de certains notables juifs, qui prirent son parti lors de sa lutte pour le pouvoir, qu'il eut l'occasion de fréquenter alors que lui-même gravitait dans l'entourage de Caligula ou celui de Néron.

<sup>150</sup>. Ce type d'approches a notamment été abordé par Aloys WINTERLING (Dir.), *Zwischen Strukturgeschichte und Biographie : Probleme und Perspektiven einer neuen Römischen Kaiser Geschichte 31 v. Chr.-192 n. Chr.*

<sup>151</sup>. Fergus MILLAR, *The Emperor in the Roman World : 31 B.C.-A.D. 337*, Londres, Duckworth, 1977, pp. 368-375.

<sup>152</sup>. Léon HOMO, *Vespasien, l'empereur du bon sens*, Paris, Armand-Colin, 1949.

approximations<sup>153</sup>, comme sur l'ensemble de la dynastie flavienne et il demeure encore la synthèse la plus complète en langue française. Même si elle a aujourd'hui sensiblement vieilli, l'œuvre est néanmoins toujours d'un grand intérêt en raison de la clarté de son plan et de l'utilisation intégrale des sources littéraires<sup>154</sup>, en plus de demeurer une étude essentielle qui a largement contribué à relancer l'intérêt pour les études portant sur les Flaviens.

La vie de Vespasien n'avait pas suscité de biographie exhaustive pendant un demi-siècle, jusqu'à la publication (1999) de l'étude de l'historienne britannique Barbara Levick<sup>155</sup> qui proposait une vision renouvelée du premier Flavien. L'ouvrage, clair et bien documenté, mais, peut-être, un peu trop surchargé de notes de bas de page ou de renvois, venait combler le vide laissé par l'absence de biographie spécifiquement consacrée au dixième César. L'auteur rappelait au préalable les carences de la documentation, notamment littéraire, concernant certaines périodes (la guerre civile et la prise du pouvoir) puisque le récit de Tacite (*Histoires*) reste, malgré son grand intérêt et la qualité de sa langue, très lacunaire, et insistait entre autre sur les liens unissant Vespasien à l'armée, qui lui permirent de postuler à la pourpre<sup>156</sup>. Enfin, la biographe mettait en relief et en perspective les principaux défis rencontrés par le nouveau Prince, notamment la nécessité d'établir un régime stable et un système de pouvoir héréditaire, ou encore les efforts consentis pour redresser la situation économique de l'Empire et ainsi assurer sa sécurité. Une dizaine d'années après la parution de l'ouvrage de Barbara Levick, la célébration du bimillénaire de la naissance de Vespasien a donné lieu à une série de publications de grande ampleur qui, comme cela a été vu précédemment, ont eu pour ambition de faire l'état du renouvellement des connaissances portant aussi bien sur la vie, l'action ou l'influence de Vespasien que sur l'étendue de l'œuvre politique, mais aussi culturelle, économique et sociale, de l'ensemble de la dynastie.

Premier fils à succéder à son père au pouvoir, selon le souhait de celui-ci, Titus a été l'objet de peu d'études biographiques, en raison de la brièveté de son Principat mais aussi parce que les travaux portant sur Vespasien avaient souvent tendance à l'inclure dans le cadre de leur étude en raison du fait qu'il a été pendant plus de dix ans, auprès de son père, un véritable coempereur et que toute recherche s'intéressant à Vespasien en tant qu'empereur s'intéressait nécessairement à Titus.

---

<sup>153</sup>. S. J. DE LAET, compte-rendu de lecture, *Latomus*, 9, 1950, p. 236.

<sup>154</sup>. J. DELANDE, compte-rendu de lecture, *LEC*, 58, 1950, p. 140.

<sup>155</sup>. Barbara LEVICK, *Vespasian*. L'ouvrage est disponible en langue française, *Vespasien*, Gollion (Suisse), In-Folio, 2002.

<sup>156</sup>. John DONAHUE, compte-rendu de lecture, *BMCR*, 20 janvier 2001.

Le onzième César a été l'objet d'une étude détaillée publiée (1955) par l'historien italien Marcello Fortina, dans le cadre d'un « petit livre » (170 pages)<sup>157</sup> par lequel l'auteur s'intéressait autant à l'œuvre de Titus qu'à ses caractéristiques physiques ou aux soubresauts de sa vie privée<sup>158</sup>. L'historien s'attachait également à critiquer l'ensemble des sources disponibles et à détailler certaines magistratures exercées par Titus (préfecture du prétoire). L'étude souffrait cependant de plusieurs insuffisances, en négligeant notamment certaines sources, à propos de la politique de Titus en Orient par exemple, ou en semblant privilégier un examen strictement biographique passant sous silence les problèmes posés par l'exercice du Principat qui étaient apparus à l'époque de Néron<sup>159</sup>.

Le dix-neuvième centenaire de la mort de Titus (1981) donna matière à la tenue d'un colloque à Rieti<sup>160</sup>, l'ancienne Reate qui était la cité d'origine des Flaviens, qui s'intéressa à la réalité du monde romain à l'époque de Titus qui était ainsi présenté dans toute sa diversité et dans tous ses aspects (armée, culture, littérature ou politique) en insistant sur l'œuvre personnelle du deuxième Flavien qui ne fut jamais un simple supplétif de son père.

Titus fut enfin l'objet d'une nouvelle biographie (1984) due à l'historien australien Brian W. Jones<sup>161</sup>, auteur de nombreuses études consacrées à la dynastie, qui s'attachait à donner une vue d'ensemble précise de la vie et de l'œuvre du onzième César, en exploitant l'ensemble de la documentation disponible et en s'attachant à distinguer son originalité, qu'il est parfois difficile de mettre en avant puisque Titus a davantage gouverné conjointement avec son père que seul. Il en ressortait un portrait complet et nuancé de Titus dont l'œuvre finale, encourageante mais néanmoins contestée par certains opposants et écourtée par une mort précoce, laissait toutefois un sentiment de frustration et d'inachevé.

Dernier empereur de la dynastie flavienne, Domitien a gouverné plus longtemps seul (quinze ans) que son père et son frère réunis (douze ans). Il a été l'objet d'études plus nombreuses, dont certaines ont eu pour ambition de réévaluer la portée de son Principat, comme c'est d'ailleurs le cas de la plupart des travaux le concernant depuis les années 1980, qui restent néanmoins souvent entachées de l'a priori négatif à son endroit hérité de la plupart des sources littéraires anciennes.

---

<sup>157</sup>. Marcello FORTINA, *L'imperatore Tito*, Turin, Società editrice internazionale, 1955.

<sup>158</sup>. Th. FRANKFORT, compte-rendu de lecture, *Latomus*, 16, 1957, p. 179.

<sup>159</sup>. E.L., compte-rendu de lecture, *PP*, 62, 1955, pp. 238-239.

<sup>160</sup>. *Atti del congresso internazionale di studi flaviani*, Rieti, Centro di studi varroniani, 1983.

<sup>161</sup>. Brian W. JONES, *The emperor Titus*, Londres, Routledge, 1984.

La thèse de doctorat (1894) de Stéphane Gsell (1864-1932)<sup>162</sup> reste encore aujourd'hui une étude incontournable puisque son travail exploitait l'ensemble de la documentation littéraire connue. Celle-ci a très peu évoluée depuis puisque toutes les sources écrites sont identifiées, traduites et publiées depuis des siècles, mais l'auteur usait aussi avec beaucoup de pertinence des sources archéologiques ou épigraphiques disponibles à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Spécialiste de l'archéologie romaine d'Afrique du Nord, Stéphane Gsell était en outre un des premiers historiens à avoir entrepris de « réhabiliter » Domitien dont il brossait un portrait plus neutre mais sans concession, n'oubliant ni ses « sages » décisions ni ses « perversions ».

Près d'un siècle après la publication de la thèse de Stéphane Gsell, Brian W. Jones, déjà auteur d'une biographie de Titus, proposa une étude plus complète sur le douzième César (1992)<sup>163</sup> qui s'intéressait davantage à l'époque de Domitien qu'à Domitien lui-même<sup>164</sup>. Très complet, l'ouvrage péchait cependant par l'abus des études prosopographiques des proches de l'empereur ou encore du fait de la présence d'affirmations contredites par des traces archéologiques pourtant connues. Sans être une biographie « définitive », ce qui semblait pourtant être l'objectif initial, l'ouvrage reste néanmoins une étude incontournable parmi celles récemment consacrées à Domitien.

Ce dernier a ainsi été l'objet d'un grand colloque réuni à Toulouse (octobre 1992)<sup>165</sup> dont l'ensemble des communications présentées avait, en partie, pour volonté de réévaluer, voire de réhabiliter, la vie et l'œuvre du dernier Flavian. Parmi les contributions les plus importantes, on peut notamment citer celle présentée par Jean-Marie Paillier et Robert Sablayrolles<sup>166</sup> qui insiste sur le rôle des principaux écrivains anciens (Pline le Jeune, Tacite et Suétone) qui ont écrit, négativement, sur Domitien et ainsi contribué à forger sa « légende noire » auprès des générations futures. Brian W. Jones<sup>167</sup> s'est quant à lui penché sur la question de la « cour » gravitant autour du Prince, et se déplaçant avec lui, ainsi que sur le climat de terreur qui y régnait, alors que Cinzia Vismara<sup>168</sup> est revenue sur le paradoxe faisant de Domitien un Prince tyrannique et cruel, alors même qu'il ne supportait pas la vue du sang et qu'il ne fut finalement pas plus sanguinaire que

---

<sup>162</sup>. Stéphane GSELL, *Essai sur le règne de l'empereur Domitien*, Paris, Thorin, 1894.

<sup>163</sup>. Brian W. JONES, *The emperor Domitian*, Londres, Croom Helm, 1992.

<sup>164</sup>. Alain. M. GOWING, compte-rendu de lecture, *BMCR*, 10, juin 2003.

<sup>165</sup>. Jean-Marie PAILLIER et Robert SABLAYROLLES (Dir.), *Les années Domitien*, *Pallas*, 40, 1994.

<sup>166</sup>. Jean-Marie PAILLIER et Robert SABLAYROLLES, « *Damatio memoriae* : une vraie perpétuité ? », *Pallas*, 40, 1994, pp. 11-55.

<sup>167</sup>. Brian W. JONES, « Domitian and the Court », *Pallas*, 40, 1994, pp. 329-335.

<sup>168</sup>. Cinzia VISMARA, « Domitien, spectacles, supplices et cruauté », *Pallas*, 40, 1994, pp. 413-420.

l'ensemble de ses prédécesseurs et successeurs, mais qui avait par contre bien le goût des cérémonies grandioses et spectaculaires. Enfin, Jacques Alexandropoulos<sup>169</sup> s'est livré à une étude comparant les pratiques, de Claude à Domitien, en matière d'utilisation de la monnaie pour servir la propagande impériale et en arrivait à la conclusion que Domitien avait surtout recyclé, et traité différemment, des thèmes empruntés aux Julio-Claudiens mais s'en était distingué par ses références à Jupiter et à Minerve, en plus de contribuer à centraliser les ateliers monétaires afin de mieux contrôler la diffusion des émissions comme des messages figurant sur les frappes.

Le douzième César a enfin suscité une dernière grande synthèse publiée par l'historienne britannique Pat Southern<sup>170</sup>, moins de quatre ans après celle de Brian W. Jones<sup>171</sup>, s'articulant autour d'un plan classique et chronologique en plus de s'appuyer sur une riche illustration<sup>172</sup>. L'auteur prétendait compléter le « portrait psychologique » de Domitien mais cet aspect central du livre semblait finalement relever davantage de l'extrapolation que de faits avérés et l'ouvrage gardait alors surtout de l'intérêt pour sa relation événementielle du Principat du douzième César. Curieusement, l'historienne passait pratiquement sous silence la plupart des communications du colloque « *Les années Domitien* » qui aurait pourtant permis d'approfondir certains points abordés, notamment les relations avec la vieille aristocratie<sup>173</sup>, alors qu'elle restait pertinente dans son analyse des décisions militaires ou de la politique aux frontières de Domitien.

Le début du XXI<sup>e</sup> siècle a enfin vu la publication d'études qui ont en grande partie contribué à réévaluer, voire à réhabiliter dans certains cas, le souvenir et l'œuvre du douzième César en insistant notamment, comme le font par exemple les travaux du spécialiste italien Ulisse Morelli (2009)<sup>174</sup>, sur le problème et l'impact de la *damnatio memoriae* sur la disponibilité des documents capables de servir de support à une étude portant sur Domitien, ou en rappelant, comme c'est le cas dans l'étude volumineuse que lui a consacrée l'historien allemand Jens Gering

---

<sup>169</sup>. Jacques ALEXANDROPOULOS, « La propagande impériale par les monnaies de Claude à Domitien », *Pallas*, 40, 1994, pp. 79-89.

<sup>170</sup>. Pat SOUTHERN, *Domitian, Tragic Tyrant*, Londres, Routledge, 1996.

<sup>171</sup>. Jacques GASCOU, compte-rendu de lecture, *Latomus*, 59, 2000, pp. 451-452.

<sup>172</sup>. O. GENGLER, compte-rendu de lecture, *LEC*, 68, 2000, p. 407.

<sup>173</sup>. Stéphane BENOIST, compte-rendu de lecture, *AC*, 68, 1995, pp. 553-554.

<sup>174</sup>. Ulisse MORELLI, *Domiziano. Fine di una dinastia*, Wiesbaden, Harassowitz Verlag, 2009. L'auteur met en avant la personnalité de Domitien, autant que sa détermination à mener à bien des réformes qui visaient en grande partie à retrouver l'ordre ancien hérité d'Auguste, pour expliquer l'opposition qu'il dut affronter et à laquelle il répondit parfois de manière brutale. Malgré ses difficultés, l'œuvre engagée par Domitien porta ses fruits sur le long terme et profita essentiellement à ses successeurs (Nerva puis Trajan) qui ne la remirent jamais en cause.

(2012)<sup>175</sup> l'action prudente, pragmatique et souvent avisée du douzième César, en plus de l'influence d'Auguste et de l'exemple de Vespasien, pour la mise en place de sa politique.

Les études les plus récentes n'ont pas, pour des raisons de calendrier, pu être prises en compte dans le cadre de l'étude dont la bibliographie s'est arrêtée aux publications parues au cours des années 2011 et 2012. Certaines méritent toutefois d'être mentionnées en raison de l'intérêt de leur sujet ou de leurs conclusions. Celle de Johanna Leithoff<sup>176</sup> a ainsi eu pour objet les conditions dans lesquelles Vespasien a accédé au pouvoir et a pu faire admettre sa légitimité, alors que, par la suite, ce fut surtout son exemple qui servit à ses deux fils pour justifier le pouvoir dont ils avaient hérité. Issu de l'ouvrage collectif dirigé par Sophia Bönisch-Meyer, Lisa Cordes, Verena Schulz, Anne Wolsfeld et Martin Ziegert qui proposait une étude comparative des Principats de Néron et de Domitien<sup>177</sup>, l'article de Reinhard Wolters et Martin Ziegert<sup>178</sup> a mis en lumière les similitudes rapprochant le fils d'Agrippine la Jeune et celui de Vespasien, dans leur action politique comme dans la façon dont leur mémoire a été rapidement, et pour longtemps, condamnée en plus d'insister sur le rôle essentiel que représente l'étude des monnaies pour appréhender la réalité complexe du gouvernement de ces Princes. Tiré du même travail, l'article de Sophia Bönisch-Meyer et Christian Witschel<sup>179</sup> s'est quant à lui attaché à faire une étude comparative, portant sur l'idéologie autant que sur les pratiques politiques, s'appuyant principalement sur le matériel épigraphique disponible.

---

<sup>175</sup>. Jens GERING, *Domitian, dominus et deus ? Herrschafts und Machtstrukturen im Römischen Reich zur Zeit des Letzten Flaviers*, Rahden, Verlag Marie Leidorf, 2012. L'historien aboutit à la conclusion que Domitien a été un Prince conservateur, prudent et relativement peu innovant, qui s'est attaché à bien gouverner en prenant comme modèles les exemples d'Auguste et de Vespasien, et dont le mauvais souvenir est une conséquence directe, en plus des effets de la propagande sénatoriale, des luttes pour le pouvoir qui marquèrent l'avènement de Trajan au pouvoir.

<sup>176</sup>. Johanna LEITHOFF, *Macht der Vergangenheit. Zur Erringung, Versterigung und Ausgestaltung des Principat unter Vespasian, Titus und Domitian*. Göttingen, Vandenhoeck & Rupprecht, 2014. L'auteur s'interroge sur la façon dont Vespasien s'est servi du passé, et notamment sur l'héritage julio-claudien, pour s'imposer - la question de sa légitimité était une urgence absolue pour lui - et sur les manœuvres qu'il a dû employer pour gouverner et assurer la succession à ses fils.

<sup>177</sup>. Sophia BÖNISCH-MEYER, Lisa CORDES, Verena SCHULZ, Anne WOLSFELD et Martin ZIEGERT (Dir.), *Nero und Domitian. Mediale Diskurse der Herrscherrepräsentation im Vergleich*, Tübingen, Classica Monacensia, 46, 2014.

<sup>178</sup>. Reinhard WOLTERS et Martin ZIEGERT, « Umbrüche. Die Reichsprägung Neros und Domitians im Vergleich », dans Sophia BÖNISCH-MEYER, Lisa CORDES, Verena SCHULZ, Anne WOLSFELD et Martin ZIEGERT (Dir.), *Nero und Domitian. Mediale Diskurse der Herrscherrepräsentation im Vergleich*, pp. 43-80, voient dans le matériel numismatique un outil d'analyse particulièrement pertinent pour aborder l'étude de la vie quotidienne comme celle de la propagande impériale, en plus, dans le cas de Néron comme dans celui de Vespasien, de donner une preuve irréfutable de leurs tendances centralisatrices.

<sup>179</sup>. Sophia BÖNISCH-MEYER et Christian WITSCHTEL, « Das epigraphische Image der Herrschers Entwicklung. Ausgestaltung und Rezeption der Ansprache des Kaisers in den Inschriften Neros und Domitians » dans Sophia BÖNISCH-MEYER, Lisa CORDES, Verena SCHULZ, Anne WOLSFELD et Martin ZIEGERT (Dir.), pp. 81-180, s'intéressent aux similitudes et à l'évolution des titulatures officielles de Néron et de Domitien, à travers notamment à mise en place de leur image publique et de leur statut à travers l'empire.

Les études, souvent exhaustives, sur Domitien peuvent enfin être complétées par de nombreux autres articles permettant d'apporter un éclairage particulier sur la vie ou l'action publique du douzième César. Ce dernier a en effet suscité des études de tous ordres portant aussi bien sur sa personnalité, toujours controversée, que sur sa sollicitude envers les provinces ou encore sur les dernières années de son Principat, marquées par l'exacerbation de sa « tyrannie ».

Les sources épigraphiques et numismatiques étaient donc des véhicules de propagande qui faisaient partie d'un ensemble de moyens efficaces dont disposaient les dirigeants de l'Antiquité pour diffuser leur idéologie, faire connaître leurs intentions et leurs réalisations et ainsi pouvoir gouverner, dans le cas de Rome, un ensemble territorial et humain aussi étendu que divers dans sa composition culturelle, ethnique et religieuse. À l'image des inscriptions « *les monnayages des empereurs traduis[ai]ent, on peut le croire, leur conception du pouvoir et de l'État, leur programme politique et évergétique, leurs victoires militaires, leurs ambitions dynastiques* »<sup>180</sup> et ils sont pour cette raison des témoignages essentiels, quoique parcellaires et souvent en contradiction, mais c'est ce qui en fait aussi leur intérêt, avec les sources littéraires. Ce type de sources donne donc une vision réduite de la réalité mais il s'agit de celle directement produite, malgré un contrôle sans doute parfois un peu lâche pour les monnaies de faible valeur d'échange, par le pouvoir en place et elles illustrent au plus près les intentions et les manières d'agir des maîtres de l'Empire. Elles permettent ainsi de confronter la tradition littéraire qui, dans le cas de la dynastie des Flaviens, nous a donc globalement transmis une image particulièrement contrastée, entachée par ailleurs des a priori de chaque écrivain et historien, opposant quasiment systématiquement les « bons empereurs » (Vespasien et Titus), soucieux des intérêts de l'État en plus d'être « vertueux », au « mauvais » (Domitien), présenté comme un mégalomane cruel et taciturne. Cette tradition est cependant souvent mise à mal par l'historiographie moderne dont les études récentes ont notamment eu pour résultat, si ce n'est pour objectif, de « réhabiliter » la personnalité et l'œuvre de Domitien. L'image négative du douzième César a en effet traversé les siècles alors qu'il semble clair qu'il inscrivit son action, même si le fait qu'il fut en quelque sorte un Prince « autoritaire » demeure,

---

<sup>180</sup>. Hubert ZEHACKER, « Tensions et contradictions dans l'Empire au I<sup>er</sup> siècle : les témoignages numismatiques », *Entretiens sur l'Antiquité classique*, 33, 1987, p. 322. De son côté, Jacques ALEXANDROPOULOS, « La propagande impériale par les monnaies de Claude à Domitien », pp. 79-89, remarquait notamment que la centralisation des frappes monétaires avait permis de mieux maîtriser la conception des monnaies elles-mêmes et ainsi de mieux diffuser les messages de la propagande impériale. Il notait en outre que les Flaviens, et en particulier Domitien, avaient employé des thèmes déjà utilisés par les Julio-Claudiens afin d'asseoir leur légitimité politique et leurs prétentions dynastiques.

dans la continuité, avec des méthodes sensiblement différentes il est vrai, de celle entreprise aussi bien par son père que par son frère.

L'étude des inscriptions et des monnaies ne peut donc en aucun cas être envisagée comme un simple « complément » de celle des sources littéraires, mais bien comme un sujet d'analyse en soi qui permet souvent de révéler un ensemble d'idées ou de pratiques que la tradition historique n'a pas réussi à conserver parce que les auteurs anciens, les jugeant peu dignes d'intérêt ou insuffisamment riches des informations, politiques et diplomatiques, voire parfois scabreuses, dont ils étaient eux-mêmes friands, les ont consciemment négligées. Cela pris en compte, il est nécessaire à présent de s'intéresser aux trois Princes de la dynastie flavienne et notamment à la période précédant la prise du pouvoir par Vespasien, c'est-à-dire celle au cours de laquelle ils n'étaient pas en mesure de décider du contenu des inscriptions publiques ni des messages de propagande gravés sur les monnaies. Dans cette optique, le cas de Vespasien doit être bien distingué de celui de ses deux fils puisque la position sociale à laquelle son origine familiale lui permettait d'espérer accéder était sans commune mesure avec celle que son avènement au pouvoir offrait à Titus puis à Domitien. Vespasien avait été formé pour devenir un serviteur de l'État, un bon chef de guerre et un bon administrateur de province, alors que ses fils purent être préparés pour être l'incarnation même de la *Res publica*. Les aléas de l'existence de chacun autant que l'évolution des circonstances politiques ont néanmoins fait en sorte que Titus fut sans doute, de tous les empereurs ayant gouverné Rome, au moins jusqu'à cette date et peut-être même après, celui qui avait été le mieux préparé, à tous les points de vue, aussi bien intellectuellement que militairement, à occuper la charge de *Princeps*. Les sources littéraires et certaines des études modernes les plus récentes permettent ainsi de broser un tableau aussi complet que possible de l'origine et des circonstances dans lesquelles, alors que rien jusque-là, sauf peut-être des présages interprétés favorablement par la suite, une modeste famille de Sabine, aux origines plus ou moins obscures, a pu accéder au pouvoir et réussir à s'imposer pendant un quart de siècle à la tête du plus grand empire que l'Occident a jamais connu.

### **C. LES FLAVIENS, LA DYNASTIE INATTENDUE**

L'arrivée au pouvoir de Vespasien marqua une rupture dans la tradition ancienne voulant que les détenteurs du pouvoir exécutif à Rome fussent descendants de grandes familles dont les ancêtres s'étaient jadis illustrés au combat - les plus anciennes familles prétendant remonter



jusqu'aux compagnons de Romulus - ou dans la gestion des affaires de l'État. Originaire d'un milieu relativement modeste d'Italie centrale, à la promotion sociale récente, l'entourage familial de Vespasien ne le prédestinait en rien à devoir un jour assumer les plus hautes fonctions à la tête d'une République qui dominait dorénavant un empire s'étendant sur trois continents. Vespasien et ses deux fils, Titus et Domitien, devinrent en outre, contrairement à tous les usages respectés jusque-là, les premiers Princes romains à se succéder à la tête de l'État en vertu des seuls liens du sang, en véritable famille se transmettant un patrimoine privé. Une situation certes inédite mais néanmoins pas complètement sans précédent, et c'est pourquoi il est important de s'intéresser d'abord à chacun des trois Flaviens jusqu'au moment où ils accédèrent au pouvoir.

### 1. Vespasien, l'« empereur improbable »

Arrière-petit-fils d'un « trafiquant » de main d'œuvre, au nom inconnu, « *originaire de la région transpadane, [qui] recrutait les ouvriers qui passent tous les ans de l'Ombrie dans le pays des Sabins pour y cultiver la terre* »<sup>181</sup>, petit-fils de Titus Flavius Petro, un centurion engagé auprès de Pompée pendant la guerre civile qui « *s'enfuit après la bataille de Pharsale et se retira dans son pays, où plus tard, après avoir obtenu son pardon et son congé, il exerça le métier d'encaisseur sur les ventes à l'encan* »<sup>182</sup>, et fils de Titus Flavius Sabinus, un « *receveur de l'impôt du quarantième en Asie* »<sup>183</sup>, Titus Flavius Vespasianus (Vespasien) était issu d'une famille d'origine relativement modeste. Une famille de la petite « bourgeoisie » italienne installée au centre de la péninsule, dans le pays des Sabins. Si Suétone, le seul historien suffisamment disert sur les origines familiales de Vespasien, doute, pour n'en avoir trouvé aucune trace mais relayant néanmoins les bruits courant à ce sujet, de l'activité peu flatteuse du père de Titus Flavius Petro, il semble bien en revanche que le propre père du futur empereur ait exercé ses fonctions de manieur d'argent avec honnêteté puisqu'il précise qu'en Asie « *il y subsistait des statues que les villes lui avaient érigées avec cette inscription : " Au receveur intègre "* »<sup>184</sup>, et qu'ensuite Titus Flavius Sabinus « *pratiqua le métier de prêteur sur gage chez les Helvètes, et c'est là qu'il mourut* »<sup>185</sup>. Ainsi Vespasien fut-il élevé dans un milieu familier des questions financières et exerçant ce type de fonction avec une certaine intégrité. Une inscription découverte en 1886 à

---

<sup>181</sup>. Suétone, *Vie de Vespasien*, I, 8 : « ...e regione Transpadana fuisse mancipem operatum, quae ex Umbrie in Sabinos ad culturam agrorum quotannis commercare ducta ».

<sup>182</sup>. Suétone, *Vie de Vespasien*, I, 2 : « ...bello civili Pompeianarum partium centurio an evocatus, profugit ex Pharsalica acie domumque secontulit, ubi deinde venia et missione impetrata coactiones argentarias factitavit ».

<sup>183</sup>. Suétone, *Vie de Vespasien*, I, 3 : « ...publicum qua dragesimae in Asia egit. ».

<sup>184</sup>. Suétone, *Vie de Vespasien*, I, 3 : « ...manebantque imagines a civitatibus ei positae sub hoc titulo : " Καλῶς τελωνήσαντι " ».

<sup>185</sup>. Suétone, *Vie de Vespasien*, I, 4 : « Postea faenus apud Helvetios exercuit ibique diem obiit... ».

Avenches, dans le canton de Vaud<sup>186</sup>, a été interprétée comme étant un hommage rendu à Vespasien, qui aurait donc vécu un certain temps en Helvétie avec ses parents, mais surtout comme un indice vraisemblable des capacités de son géniteur à « flairer la bonne affaire ». Celui-ci aurait en effet su profiter, à la fin du Principat d'Auguste et au début de celui de Tibère, des possibilités d'enrichissement représentées par cette région montagneuse à la superficie modeste mais aux perspectives prometteuses du fait de sa situation stratégique proche, par les vallées du Rhin et du Rhône, des zones de contact avec les populations germaniques. N'étant ni sénateur ni fils de sénateur, Titus Flavius Sabinus pouvait prêter de l'argent à intérêts aussi bien aux cités qu'aux « entreprises » privées pour leur permettre de financer des projets d'infrastructures (aqueducs, ports fluviaux) que la richesse foncière des Helvètes n'était pas en mesure seule d'assumer financièrement<sup>187</sup>. Les investissements judicieux de son père auraient ainsi probablement permis à Vespasien, comme à son frère aîné, de disposer du cens requis de un million de sesterces pour pouvoir s'engager dans la carrière des honneurs (*cursus honorum*) ce qu'un seul membre de sa famille, l'un des frères de sa mère, Vespasia Polla, devenu préteur, était parvenu à faire jusque-là.

Le milieu d'origine de Vespasien, que l'on qualifie généralement de « modeste », ne signifie pas que les *Flavii* et les *Vespasii* vivaient dans l'indigence puisque, au contraire, le futur empereur semble avoir manifestement grandi dans un milieu caractérisé par une certaine opulence et une vraie aisance matérielle. La vraie modestie provient des origines même des deux branches de la famille de Vespasien qui, aussi bien l'une que l'autre, ne pouvaient se rattacher à aucune des grandes et prestigieuses *gentes* qui avaient dirigé la République et dont les familles *Iulia* et *Claudia* étaient désormais les principales représentantes. En outre, la famille n'était pas strictement romaine au sens où son berceau ne se trouvait pas à l'intérieur du *pomerium*, ou dans les proches campagnes soumises à l'autorité de la Ville, mais dans une région voisine et néanmoins anciennement intégrée à la sphère d'influence romaine.

Cela n'empêcha pas Vespasien et son frère aîné, qui portait le même nom que leur père, de suivre une carrière brillante. En effet « *T. Flavius Sabinus, en sa qualité d'aîné des deux fils - un privilège de naissance que vint encore renforcer son ambition naturelle - fut destiné, comme son oncle maternel, à la plus haute carrière administrative romaine, la carrière sénatoriale. Les réalités répondront, et amplement, à ses espoirs. Il sera successivement consul, légat impérial de Mésie et préfet de la Ville, à Rome, le bâton de maréchal pour un membre*

<sup>186</sup>. C.I.L. XIII, 5138 : D(is) M(an)ib(us)|POMP(e)ia(e) GEMELL(ae)|POMP(e)ia DICAEA L(ib)erta|ET PRIMVLIA S(er)va|EDVCAT(rici) AVG(vstvs) N(oster).

<sup>187</sup>. Denis VAN BERCHEM, « Un banquier chez les Helvètes », *Ktèma*, 3, 1978, pp. 267-274.

de l'aristocratie sénatoriale, pendant douze ans. Sa brillante réussite ne restera d'ailleurs pas sans influence sur la carrière future de son frère cadet »<sup>188</sup>, et d'autant moins que sa fonction s'avéra essentielle au moment où Vespasien avait besoin de disposer d'appuis solides à Rome pour assurer définitivement son accession au pouvoir qui relevait autant des qualités propres du nouveau Prince que des caprices de la Fortune. L'*adventus* de Vespasien fut en effet le résultat d'une série de circonstances favorables que celui-ci sut cependant habilement faire jouer en sa faveur. Au cœur de la tourmente qui agita Rome et l'empire pendant les dix-huit mois qui suivirent le suicide de Néron (68-69), Vespasien se montra ainsi suffisamment avisé pour que l'incertitude qui caractérisa cette période lui profitât, moins pour assouvir une ambition personnelle, dont on ne trouve aucune trace dans ses actions antérieures, que pour se mettre au service de la Cité et garantir le retour à la paix.

L'ambition semble en effet ne pas avoir été le principal trait de caractère du jeune Vespasien. Ainsi, alors que son aîné avait commencé sa carrière des honneurs, ce qui laisse supposer qu'il obtint, sans doute avec le soutien de leur oncle maternel de rang prétorien, une faveur spéciale de Tibère, car il n'était pas d'origine sénatoriale, Vespasien, probablement âgé de dix-sept ans, « *dédaigna le laticlave (...), et il fallut l'intervention de sa mère pour le décider enfin à le demander ; encore y parvint-elle plutôt à force de sarcasmes que par ses prières ou par son autorité, en l'appelant sans cesse, pour lui faire honte, l'appariteur de son frère* »<sup>189</sup>. On ne sait combien de temps dura cette hésitation, ni si les moqueries de sa mère furent réellement ce qui décida Vespasien à suivre la voie de son aîné, mais celui-ci choisit finalement de tourner le dos à la carrière équestre, que son père et son grand-père avaient déjà suivie, pour s'engager dans une carrière sénatoriale, ce qui représentait en quelque sorte un gage de reconnaissance sociale et une façon de satisfaire (de céder ?) aux attentes de sa mère. Cette dernière semble en effet ne pas avoir manqué d'ambition pour ses deux fils, peut-être pour au moins égaler la réussite sociale de son propre frère, car aucun membre de la famille de son mari n'avait encore accédé à l'ordre sénatorial<sup>190</sup>.

Vespasien occupa d'abord une fonction militaire, puisqu'il servit comme tribun militaire, probablement au sein de la légion IV *Scythica* ou de la légion V *Macedonica*, en Thrace, une région jusque-là défendue par des troupes alliées et non par des légionnaires romains<sup>191</sup>, où il est possible

---

<sup>188</sup>. Léon HOMO, *Vespasien, l'empereur du bon sens*, pp. 8-9, et Barbara LEVICK, *Vespasian*, pp. 7-8.

<sup>189</sup>. Suétone, *Vie de Vespasien*, II, 3 : « *Sumpta virili toga latum clavum, quanquam fratre adepto, diu adversatus est, nec ut tandem appeteret compelli nisi a matre potuit. Ea demum extudit magis convicio quam precibus vel auctoritate, dum eum identitem per contumeliam anteambulonem fratris appellat* ».

<sup>190</sup>. Suétone, *Vie de Vespasien*, I, 1-3.

<sup>191</sup>. Léon HOMO, *Vespasien, l'empereur du bon sens*, p. 19.

qu'il eut l'occasion de prendre directement part à des combats. La région fut en effet très agitée au cours des années 25 à 27 - la répression des troubles permit ainsi au gouverneur de Mésie, Caius Poppaeus Sabinus, d'obtenir les ornements triomphaux en 26 - mais rien ne permet de savoir ce que Vespasien y fit exactement, s'il prit part aux opérations de maintien de l'ordre ou pas, ni combien de temps il y resta. La région fut cependant durablement pacifiée et il n'est pas exclu que Vespasien restât de trois à quatre années sur place<sup>192</sup>. La règle de l'alternance l'obligea ensuite à occuper une fonction civile : le vigintivirat. La fonction exacte que Vespasien occupa alors n'est pas connue mais il est permis de supposer que, du fait de son origine sociale relativement humble, il n'occupa pas les fonctions les plus prestigieuses qui étaient celles confiées aux *tresviri monetalis* (frappe des monnaies) ou aux *decemviri stilitibus indicandis* (questions judiciaires) et que, en conséquence, il fut affecté à des travaux importants et essentiels mais socialement moins valorisants, même pour des jeunes gens issus de milieux favorisés, en s'acquittant des tâches confiées aux *quattuorviri viarum curandorum* (entretien des rues de la Ville) ou aux *tresviri capitalis* (exécution)<sup>193</sup>.

Ses premières obligations civiles et militaires accomplies, Vespasien, alors âgé d'environ vingt-cinq ans, put se présenter aux élections à la questure, sans doute une année après que son frère eût lui-même occupé cette fonction. Les vingt questeurs désignés chaque année œuvraient soit à Rome, auprès du Prince ou auprès du Sénat, soit en Italie, soit dans les provinces à titre de *quaestores pro praetore*, auprès d'un gouverneur sénatorial qu'ils aidaient dans la gestion financière de cette partie de l'empire. Le sort l'envoya remplir son office dans une province « ultramarine », la Crète et la Cyrénaïque, « dirigée par un ancien préteur qui n'atteindra probablement jamais le consulat et qui était, pour cette raison, peu à même d'aider un jeune subordonné »<sup>194</sup>. Vespasien put ensuite siéger au Sénat et espérer poursuivre une carrière régulière. Après l'intervalle d'une année, au moins, requis entre deux magistratures, il put ainsi se présenter au poste d'édile de la plèbe, auquel il fut élu au sixième rang - il y avait six édiles plébéiens élus chaque année - après un premier échec, puis, sans doute l'année suivante, à la préture où il fut cette fois élu sans difficulté, et parmi les premiers<sup>195</sup>. Il occupa ces deux fonctions successives au cours du Principat de Caligula (37-41) et deux épisodes, rapportés l'un par Dion Cassius et l'autre par Suétone, illustrent admirablement, à travers la

<sup>192</sup>. Barbara LEVICK, *Vespasian*, p. 8.

<sup>193</sup>. Barbara LEVICK, *Vespasian*, p. 9.

<sup>194</sup>. Barbara LEVICK, *Vespasian*, p. 9 : « *Crete with Cyrene (...) was governed by an ex-praetor, who might never reach the consulship and so be able to help on a young subordinate* ».

<sup>195</sup>. Suétone, *Vie de Vespasien*, II, 4.

personne de Vespasien, dans quel climat les magistrats, et à travers eux l'ensemble de l'ordre sénatorial, l'élite de la société romaine, devaient s'acquitter de leurs tâches pendant le gouvernement de « petite botte ». Les édiles devaient notamment veiller à l'entretien des rues de la Ville, or Caligula « ayant aperçu de la boue dans une ruelle, il commanda qu'on la mît dans le manteau de Flavius Vespasien, qui était alors édile et chargé de la propreté des ruelles »<sup>196</sup>, humiliant ainsi publiquement un magistrat au prétexte qu'il avait failli à sa mission. Il est alors facile d'imaginer l'atmosphère délétère dans laquelle les sénateurs remplissaient leurs fonctions et, pour la plupart d'entre eux, parvenaient tant bien que mal à préserver leur vie. Cette crainte était alors un terreau fertile sur lequel pouvait naître des comportements guidés par la seule volonté de ne pas déplaire, faute de mieux, au puissant du moment, ce qui explique l'attitude, clairement obséquieuse de Vespasien quand, « une fois préteur, ne voulant rien négliger pour se faire bien voir de Caius, qui avait pris en haine le Sénat, il demanda des jeux extraordinaires à l'occasion de sa victoire en Germanie, et proposa, pour aggraver le châtement des conjurés [Marcus Lépidus, le beau-frère de Caligula, et Cneius Gaeticulus, commandant des armées du Rhin]<sup>197</sup>, que leurs cadavres fussent jetés à la voirie, sans sépulture. Il le remercia également en présence du Sénat de lui avoir fait l'honneur de l'inviter à sa table »<sup>198</sup>. Le moindre geste du Prince pouvait donc être interprété dans un sens favorable ou signifier au contraire une invitation soutenue à mettre fin à ses jours.

Le fait qu'il put être élu préteur sans problème montre que Vespasien ne représentait pas une menace sérieuse pour Caligula, qui eut des rancunes plus tenaces, sans pour autant avoir nécessairement gagné ses faveurs, mais aussi que sa longue présence à Rome, après plusieurs années passées hors d'Italie, lui avait permis de se faire connaître et apprécier et de développer son réseau de relations. Quoiqu'il en soit il accéda à la préture alors qu'il atteignait l'âge de trente ans et venait de se marier avec Flavia Domitilla<sup>199</sup>, une femme libre dont le statut civique, la citoyenneté latine, était cependant inférieur à celui de son époux qui était citoyen romain, de laquelle il eut rapidement un fils, Titus Flavius Vespasianus (Titus), né alors qu'il avait déjà commencé sa préture. Le statut de Flavia Domitilla semble par ailleurs montrer que, bien que

<sup>196</sup>. Dion Cassius, *Histoire romaine*, LIX, 12, 3 : « ... καὶ μετὰ τοῦτο πηλὸν πολὺν ἐν στενωπῷ τινὶ ἰδὼν ἐκέλευσεν αὐτὸν εἰς τὸ τοῦ Οὐεσπασιανοῦ τοῦ Φλαουίου ἱμάτιον, ἀγορανομοῦντός τε τότε καὶ τῆς τῶν στενωπῶν καθαριότητος ἐπιμελουμένου, ἐμβληθῆναι ».

<sup>197</sup>. Suétone, *Vie de Caligula*, XXIV, 5, et *Vie de Claude*, IX, 3.

<sup>198</sup>. Suétone, *Vie de Vespasien*, II, 5-6 : « Praetor infensum senatui Gaium ne quo non genere demereretur, ludos extraordinarios pro victoria eius Germanica depoposcit poenaque coniuatorum addendum censuit, ut insepulti proicerentur. Eggit et gratias ei apud amplissimum ordinem, quod se honore cenae dignatus esset ».

<sup>199</sup>. Suétone, *Vie de Vespasien*, III, 1.

Vespasien et son frère aient pu profiter d'une promotion sociale appréciable, induite par la nécessité de reconstituer les élites sociales saignées par les guerres civiles, les Flaviens « *n'étaient pas encore suffisamment importants pour contracter des liens matrimoniaux avec les familles dirigeantes* »<sup>200</sup>. La relative indifférence dont Caligula fit preuve à son égard pourrait aussi s'expliquer par le fait que, dès les premiers temps de son mariage, Vespasien entretint une liaison avec Cénis, l'affranchie et secrétaire d'Antonia la Jeune, la grand-mère paternelle du Prince, avec laquelle il vécut maritalement après la mort de son épouse<sup>201</sup>. Cette liaison lui aurait surtout été utile pour fréquenter des cercles de pouvoir difficiles d'accès en temps normal pour une personne de son origine mais l'aide directe d'Antonia la Jeune elle-même reste en tout cas exclue puisque celle-ci, en plus de se brouiller avec son petit-fils, mourut quelques semaines après l'avènement de celui-ci au pouvoir. Dans tous les cas, Vespasien s'occupa essentiellement, du fait des obligations de sa fonction, de questions judiciaires sans que l'on sache le niveau de responsabilité dont il était chargé.

L'assassinat de Caligula (24 janvier 41) porta au pouvoir, dans des conditions aussi grotesques que dramatiques<sup>202</sup>, le frère cadet du regretté Germanicus (15 av. J.-C.-19) et donc le propre oncle paternel de l'empereur défunt, Claude. Moqué dans sa propre famille en raison de ses problèmes d'élocution, de sa claudication ou de ses tics nerveux, Claude gouverna avec l'appui de ses affranchis qui devinrent des personnages publics influents capables de peser sur le déroulement d'une carrière. Celle de Vespasien, qui avait donc brillamment accompli aussi bien ses fonctions civiles que ses commandements militaires, fut soutenue par le puissant affranchi grec Narcisse grâce auquel il fut « *envoyé en Germanie comme commandant de légion* »<sup>203</sup>. Il prit alors la tête de la légion II *Augusta*, cantonnée à Argentorate (Strasbourg), qui, transférée d'Espagne après la perte des légions de Varus (automne 9), avait contribué à rétablir le calme le long du Rhin suite à des troubles alimentés notamment par les Chattes et les Chauques<sup>204</sup>. Mais Vespasien ne demeura pas longtemps en Germanie puisqu'il fut assez rapidement appelé à participer aux opérations dirigées personnellement par Claude en Bretagne (43), une région indomptée et encore

---

<sup>200</sup>. Brian W. JONES, *The emperor Titus*, p. 4 : « ...the Flavians were still not sufficiently eminent to attract marriage ties with leading families ».

<sup>201</sup>. Barbara LEVICK, *Vespasian*, p. 11.

<sup>202</sup>. Les circonstances de l'avènement de Claude, porté au pouvoir par les assassins de Caligula parce qu'ils le considéraient comme un imbécile inoffensif, mais aussi parce qu'ils n'avaient pas pensé à organiser la transition à la tête de l'État, sont notamment racontées, ou évoquées, par Flavius Josèphe, *La guerre des Juifs*, II, 204-206 ; Suétone, *Vie de Claude*, X, 1-8 ; Dion Cassius, *Histoire romaine*, LX, 1-3, ou encore Aurélius Victor, *Livre des Césars*, III, 16.

<sup>203</sup>. Suétone, *Vie de Vespasien*, IV, 1 : « *Claudio principe Narcissi gratia legatus legionis in Germaniam missus est* ».

<sup>204</sup>. Léon HOMO, *Vespasien, l'empereur du bon sens*, p. 22.

mal connue - son l'insularité ne fut attestée qu'à l'époque où Cneius Julius Agricola en fut le gouverneur (77-84)<sup>205</sup> - qui permit au Prince, qui n'était resté sur place que seize jours<sup>206</sup>, de célébrer un triomphe<sup>207</sup> et à Vespasien de faire étalage de ses talents militaires et de son sens du commandement. Il participa ainsi, sous les ordres du commandant en chef des forces romaines, Aulus Plautius, ou de Claude lui-même, à de nombreux combats, trente d'après Suétone, en plus de soumettre « deux peuples très puissants, plus de vingt places fortes et l'île de Vectis [île de Wight] »<sup>208</sup>. Les opérations décidées par Claude en Bretagne, où il resta probablement quatre ans (43-47) furent ainsi l'occasion pour Vespasien de se couvrir de gloire et de faire avancer sa carrière puisque, de retour à Rome, il eut droit à l'honneur non pas de célébrer un vrai triomphe, dont la cérémonie avait été accaparée, depuis Auguste par les membres de la seule famille julio-claudienne<sup>209</sup>, mais de recevoir les ornements triomphaux (*ornamenta triumphalia*) en plus d'intégrer deux collègues sacerdotaux, dont la nature n'est pas précisée par les sources<sup>210</sup>. L'accès à ces fonctions religieuses atteste que les talents militaires de Vespasien lui avaient permis de s'élever socialement et de fréquenter désormais régulièrement les lieux de pouvoir mais aussi les personnalités les plus influentes, issues des familles les plus anciennes et/ou les plus riches. Alors que l'entourage de Claude était traversé par des intrigues auliques conduisant à l'exécution de Messaline (25-48), la troisième épouse de l'empereur, puis à la déchéance et à la mort par suicide de Narcisse (54)<sup>211</sup>, le soutien de l'empereur, mais peut-être aussi celui de Lucius Vitellius<sup>212</sup>, consul pour la troisième fois en 47, lui fut utile pour accéder au consulat. L'origine sociale de Vespasien, malgré les talents dont il avait su faire preuve en Bretagne, lui permettait difficilement d'accéder à autre chose qu'à un consulat suffect, qui n'en demeurait pas moins le sommet des magistratures sénatoriales, qu'il occupa avec le Prince lui-même comme collègue, pendant les deux derniers mois de l'année 51<sup>213</sup>, ce que confirme une inscription sur tablette conservée au musée de Naples, au cours desquels

<sup>205</sup>. Tacite, *Vie d'Agricola*, X, 5.

<sup>206</sup>. Léon HOMO, *Vespasien, l'empereur du bon sens*, p. 24, et Barbara LEVICK, *Vespasian*, p. 17, qui avance que l'un des peuples soumis par Vespasien était celui des Durotriges, situé dans le Dorset.

<sup>207</sup>. Suétone, *Vie de Claude*, XVII, 4.

<sup>208</sup>. Suétone, *Vie de Vespasien*, IV, 2 : « *Duas validissimas gentes superque viginti oppida et insulam Vectem...* ».

<sup>209</sup>. Stéphane BENOIST, *Rome, le prince et la Cité : pouvoir impérial et cérémonies publiques (I<sup>er</sup> siècle av. - début du IV<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.)*, pp. 13 et 206.

<sup>210</sup>. Suétone, *Vie de Vespasien*, IV, 3.

<sup>211</sup>. Tacite, *Annales*, XIII, 1, 5.

<sup>212</sup>. Léon HOMO, *Vespasien, l'empereur du bon sens*, p. 24, et Barbara LEVICK, *Vespasian*, p. 20.

<sup>213</sup>. *AE* 1978, 122 : TI(berio) CLAUDIO AVGVSTO V|T(ito) FLAVIO VESPASIANO CO(n)S(vlibvs)|PVTEOLIS IN FORO ANTE ARAM |AVGVSTI HORDIONIANAM C(aivs)|SVLPICIVS CINNAMVS HORA|TERTIA STETTIT.

naquit son deuxième fils, Titus Flavius Domitianus (Domitien)<sup>214</sup>. L'accès de Vespasien au consulat eut lieu alors qu'il ne disposait plus des mêmes soutiens parmi l'entourage de Claude qui s'était rapidement remarié avec sa propre nièce, Agrippine la Jeune (15-59). Celle-ci était à la fois la fille du frère aîné de Claude, Germanicus, la sœur cadette de Caligula et la mère du jeune Lucius Domitius Aehno-barbus (Néron), et n'avait pas oublié que Vespasien avait autrefois encouragé Caligula à priver de sépulture, pour avoir comploté contre lui, Gneius Gaeticulus et Marcus Lépιδus alors que ce dernier était son amant. La suite de la carrière de Vespasien fut provisoirement mise en sommeil, par prudence, du fait de l'inimitié qu'éprouvait Agrippine la Jeune à son endroit, comme envers tous ceux qui avaient auparavant bénéficié de la protection ou du soutien de Narcisse. Agrippine la Jeune demeura en effet puissante et pouvait ainsi briser ou favoriser des carrières, en profitant de la faiblesse de Claude puis de la jeunesse de son fils Néron.

L'ombre menaçante d'Agrippine conduisit ainsi Vespasien à préférer se faire discret à la fin de son consulat et « à se résigner à une quasi-retraite politique pendant les années où la puissance de l'impératrice [était] à son apogée »<sup>215</sup>. De par la loi il ne pouvait en outre pas prétendre occuper une pro-magistrature (gouvernement d'une province) avant un délai d'au moins cinq ans, alors que la multiplication du nombre des consuls sortis de charge, du fait de l'extension de la pratique des consulats suffects, faisait en sorte qu'il y avait de plus en plus de candidats disponibles pour ce type de postes qui devaient attendre patiemment que les conditions fussent enfin réunies pour leur permettre de poursuivre leur carrière<sup>216</sup>. Celle de Vespasien ne put reprendre son cours qu'après la mort d'Agrippine la Jeune qui, parce que son ambition et son omniprésence auprès de lui écrasaient littéralement le pouvoir de son jeune fils, fut assassinée sur l'ordre de celui-ci (mars 59)<sup>217</sup>. Vespasien ne put ainsi revenir en grâce qu'à l'orée du Principat de Néron (37-68) qui avait été porté au pouvoir dans des circonstances particulièrement dramatiques du fait des ambitions de sa mère. Agrippine la Jeune avait en effet fait empoisonner Claude, victime de son goût pour les champignons, qui laissait un fils biologique sur le point de célébrer son quatorzième anniversaire et de prendre la toge virile, Britannicus (41-55). Celui-ci était une menace potentielle pour les projets d'Agrippine mais le fait que les mentors de Néron, le philosophe Sénèque (4 av. J.-C.-65)

---

<sup>214</sup>. Suétone, *Vie de Domitien*, I, 1.

<sup>215</sup>. Catherine SALLES, *La Rome des Flaviens*, p. 89.

<sup>216</sup>. Barbara LEVICK, *Vespasian*, p. 20.

<sup>217</sup>. Les circonstances de l'assassinat d'Agrippine la Jeune sont rapportées par plusieurs historiens anciens, notamment Tacite, *Annales*, XIV, 8 ; Suétone, *Vie de Néron*, XXXIV, 1-9 ; Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXI, 13, alors qu'elles sont à peine évoquées par Aurélius Victor, *Livre des Césars*, V, 13.



et le préfet du prétoire Burrus (?-62), semblent l'avoir convaincu de revenir sur la politique de Claude et de chercher à s'attacher le soutien des ordres sénatorial et équestre, poussa sa mère à feindre de prendre le parti de Britannicus afin d'amener son propre fils à être plus obéissant et à se conformer à ses projets<sup>218</sup>. Agrippine la Jeune, par crainte d'être écartée du pouvoir, voulait profiter de la popularité de Britannicus et démontrer qu'elle envisageait sérieusement de s'allier à ses partisans afin de poursuivre la politique de Claude, « *et cette politique, seul Britannicus était à même de l'incarner* »<sup>219</sup>. Le sort malheureux du fils de Claude inspira le tragédien Jean Racine (1639-1699) qui vit dans son assassinat la conséquence inexorable des caprices du Destin qui « *se confond [...] avec l'hérédité, ou avec l'exercice du pouvoir. [Car] Néron dev[int] criminel parce qu'il [était] le fils d'une criminelle, Agrippine, et que les crimes des pères rejailliss[ai]ent sur les enfants* »<sup>220</sup>. L'adolescent fut victime des intrigues opposant les factions gravitant autour de Néron qui, pour couper court à toute éventualité et parce qu'il craignait « *qu'il ne le supplantât un jour dans la faveur du peuple, grâce au souvenir de son père* »<sup>221</sup>, se débarrassa de son « frère » en le faisant empoisonner. Britannicus fut en effet emporté par un poison aussi rapide qu'efficace dont les effets furent interprétés par Néron, qui dînait alors à ses côtés, comme la manifestation habituelle d'une des crises d'épilepsie qui touchaient régulièrement le jeune garçon<sup>222</sup>. Néron prétendit alors que les signes du mal qui était en train d'emporter Britannicus étaient plus spectaculaires que dangereux et qu'il n'y avait donc pas lieu de s'alarmer, lui-même poursuivant son repas comme si rien ne s'était passé. Chacun des convives présents au banquet, aussi bien Agrippine la Jeune qu'Octavie, la sœur de Britannicus et l'épouse de Néron, avaient bien compris que l'assassinat du jeune héritier de Claude s'était produit sous leurs yeux. Sans la moindre violence. Celle-ci, symbolique et pleine de sens, fut surtout faite à la mémoire de Britannicus dont la dépouille, sur ordre de Néron, fut dès le lendemain ensevelie « *à la hâte et sans pompe, sous une pluie torrentielle* »<sup>223</sup>.

Ce fut dans ce contexte lourd, marqué par des rivalités de pouvoir amenant Néron au fratricide puis au matricide que Vespasien put postuler à une magistrature proconsulaire à laquelle

<sup>218</sup>. Barbara LEVICK, *Vespasian*, p. 21 : « ... Nero's other advisers, Burrus and Seneca, considered that it was better long-term policy to turn the Emperor's back on Claudius "tyranny" and secure the support of the alienated senatorial and equestrian orders » = « ... d'autres conseillers de Néron, Burrus et Sénèque, considéraient qu'il était de meilleure politique, à long terme, de tourner le dos à la "tyrannie" de Claude et de s'assurer du soutien des ordres sénatorial et équestre qu'il s'était aliénés ».

<sup>219</sup>. Eugen CIZEK, *Néron*, Paris, Fayard, 1982, p. 53.

<sup>220</sup>. Emmanuel BURY, Denis LOPEZ, Liliane PICCIOLA et Roger ZUBER, *Littérature française du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Presses universitaires de France, Collection premier cycle, 1992, p. 126.

<sup>221</sup>. Suétone, *Vie de Néron*, XXXIII, 3 : « ... *quam metu ne quandoque apud hominum gratiam paterna memoria praevaleret* ».

<sup>222</sup>. Tacite, *Annales*, XIII, 16, et Suétone, *Vie de Néron*, XXXIII, 6.

<sup>223</sup>. Suétone. *Vie de Néron*, XXXIII, 6 : « ... *postero die raptim inter maximos imbres tralaticio extulit funere* ».

son statut d'ancien consul, qui avait de plus quitté sa fonction depuis une dizaine d'années, lui donnait droit. Seules deux provinces, en raison de leur statut de provinces sénatoriales d'ordre consulaire, étaient alors accessibles aux anciens consuls : l'Afrique et l'Asie<sup>224</sup>. Le hasard du tirage au sort lui attribua celle d'Afrique, qui était réputée pour sa stabilité, et où il n'assuma que des responsabilités strictement civiles puisque les fonctions militaires étaient assurées par le « *chef de la légion d'Afrique, la III<sup>e</sup> Augusta, le légat propréteur de Numidie, qui, indépendant du proconsul, relevait immédiatement de l'empereur et n'avait de comptes à rendre qu'à lui* »<sup>225</sup>. Aucune source ne permet de savoir comment se déroula l'année que Vespasien passa en Afrique mais en une occasion, au moins, à Hadrumète (actuellement Sousse, en Tunisie), il fut rudement chahuté par la foule qui lui lança même des navets (*rapa*) en signe de mécontentement<sup>226</sup>, probablement en raison des difficultés de ravitaillement que la région traversait alors<sup>227</sup>. Son action à la tête de la province fut en tout cas diversement appréciée, de même que son souvenir, puisque, selon Suétone il « *fut un gouverneur d'une intégrité absolue et ne laissa point d'être grandement estimé* »<sup>228</sup> alors que, d'après Tacite, qui le compare alors à Vitellius, son dernier concurrent à l'Empire qui avait exercé son proconsulat dans la province avec intégrité, Vespasien « *y était décrié et mal vu* »<sup>229</sup>. Ce qui est certain en revanche c'est que, à la différence de la plupart de ses collègues qui profitaient de leurs fonctions pour arrondir leur fortune, Vespasien « *revint sans s'être nullement enrichi, puisque, voyant son crédit désormais à peu près ruiné, il engagea toutes ses propriétés à son frère et dut s'abaisser, afin de pouvoir soutenir son rang, au métier de maquignon* »<sup>230</sup>. Cette activité, dont on ne sait si elle fut lucrative ou pas, le fit surnommer avec mépris le « *muletier* » (*mulio*) tant elle semblait incompatible avec sa dignité d'ancien consul et gouverneur de province en plus de démontrer à quel point il demeurait malgré tout, aux yeux de l'aristocratie romaine, un « *homme nouveau* » (*homo novus*). Il aurait ainsi vécu péniblement d'expédients, avec le soutien de son frère, alors préfet de la Ville, mais en ayant recours à ce que

<sup>224</sup>. Léon HOMO, *Vespasien, l'empereur du bon sens*, p. 25.

<sup>225</sup>. Léon HOMO, *Vespasien, l'empereur du bon sens*, p. 26. Yann LE BOHEC, *La Troisième Légion Auguste*, Paris, Éditions du CNRS, 1989, p. 120, précise que Caligula (en 37, 38 ou 39) avait retiré le commandement de la légion d'Afrique au proconsul pour le confier à un légat d'Auguste propréteur, ancien préteur et souvent futur consul, qui ne relevait que de lui. Nommé pour une durée variant de une à trois années, celui-ci avait pour fonction principale de veiller à la préparation des soldats pour repousser toute attaque éventuelle aux frontières, et cette organisation demeura globalement inchangée jusqu'à l'époque de Gallien (253-268).

<sup>226</sup>. Suétone, *Vie de Vespasien*, IV, 5.

<sup>227</sup>. Barbara LEVICK, *Vespasian*, p. 23, et Catherine SALLES, *La Rome des Flaviens*, p. 90.

<sup>228</sup>. Suétone, *Vie de Vespasien*, IV, 5 : « ... *interregime nec sine magna dignatione administravit* ».

<sup>229</sup>. Tacite, *Histoires*, II, 97 : « ... *famosum inuisumque Vespasianus* ».

<sup>230</sup>. Suétone, *Vie de Vespasien*, IV, 6 : « *Rediit certe nihilo opulentior, ut qui prope labefactata iam fide omnia predia fratri obligaret necessarioque ad mangonicos quaestus sustinendae dignitatis causa descenderit...* ».

l'on appellerait aujourd'hui du trafic d'influence en monnayant ses contacts (200 000 sesterces) auprès d'« *un jeune homme pour lequel il avait obtenu le laticlave contre la volonté de son père* »<sup>231</sup>. La relative pauvreté, il ne saurait néanmoins être question d'indigence, dans laquelle auraient alors vécu Vespasien et sa famille à cette période est souvent interprétée comme apportant à « *l'honnêteté de son gouvernement [en Afrique], un argument sans réplique* »<sup>232</sup>, mais rien ne permet de savoir pour quelles raisons il aurait agi avec honnêteté, quand tant d'autres de ses collègues faisaient preuve de beaucoup moins de scrupules. Toutefois, cette réputation s'avéra par la suite un signe distinctif appréciable au moment d'entrer dans la compétition qui le mena finalement à la pourpre<sup>233</sup>.

Sans affectation officielle depuis la fin de son proconsulat en Afrique, Vespasien profita de la disparition d'Agrippine la Jeune, puis de celle de Sénèque et de Burrus, pour pouvoir être de nouveau admis dans l'entourage proche du Prince. Sans être pour autant être considéré comme un familier de Néron, ce dernier le compta néanmoins parmi les membres de la suite qui l'accompagna lors de son voyage en Grèce (66-68) au cours duquel il fut couronné de succès à tous les jeux auxquels il participa pour faire étalage de ses qualités d'aurige et de citharède. Celles-ci laissèrent néanmoins Vespasien indifférent, puisqu'il dut en effet se faire discret parce qu'« *il se déroba trop fréquemment aux séances de chant données par l'empereur ou n'y assistait que pour s'endormir* »<sup>234</sup>, et ce fut pour cette raison qu'il fut fermement invité à ne plus paraître dans les cercles de pouvoir et à se replier dans une retraite dont il fut pourtant tiré par Néron lui-même. Le Prince était en effet confronté à une urgence, rétablir l'ordre en Judée qui venait de se soulever, et à un dilemme, trouver le commandant idoine pour s'acquitter de cette tâche. Néron devait surtout confier un commandement aussi important, nécessitant la direction de troupes nombreuses, à un général dont il pouvait être certain que ni les ambitions politiques ni les origines sociales ne pouvaient représenter un danger potentiel pour son propre pouvoir. Le choix était d'autant plus ardu que les généraux compétents étaient alors soit déjà placés à la tête de commandements importants, et il était alors préférable, pour des raisons d'efficacité, de les maintenir en poste, soit ils ne disposaient plus de la confiance du Prince, soit enfin ils avaient disparu suite à la répression qui avait suivi la découverte de la conjuration de Pison (65) ou celle d'Annius Vinicianus, mise au jour à Bénévent

---

<sup>231</sup>. Suétone, *Vie de Vespasien*, IV, 7 : « *Convictus quoque dicitur ducenta sestertia expressisse iuveni, cui latum clavum adversus patris voluntatem impetrabat* ».

<sup>232</sup>. Léon HOMO, *Vespasien, l'empereur du bon sens*, p. 27.

<sup>233</sup>. Suétone, *Vie de Vespasien*, IV, 5 et VI, 4, et Catherine SALLES, *La Rome des Flaviens*, p. 95.

<sup>234</sup>. Suétone, *Vie de Vespasien*, IV, 8 : « *...cum cantante eo aut discederet saepius aut praesens obdormisceret* ».

(début 66)<sup>235</sup>. Or Vespasien était justement sans affectation - il passait vraisemblablement sa retraite en Grèce, sans que l'on puisse savoir exactement où -, il n'avait été impliqué dans aucune de ces tentatives de sédition et, même s'il avait occupé les différentes charges de son *cursus honorum* sans démontrer de qualités exceptionnelles, surtout dans les fonctions civiles, il avait déjà fait la preuve qu'il était à la fois un bon soldat, courageux et loyal, et un meneur d'hommes. La nomination de Vespasien ne fut donc imposée que par des circonstances qui lui étaient favorables et sur lesquelles il n'eut aucune prise, mais ce fut bien lui « *que l'on choisit de préférence, parce qu'il avait fait la preuve de ses talents militaires et, par ailleurs, n'était nullement à craindre, vu l'obscurité de sa naissance et de son nom* »<sup>236</sup>. Et ainsi, alors qu'il craignait chaque jour de recevoir un ordre de Néron l'invitant à se suicider, ou à devoir se justifier de son peu d'intérêt pour les prestations scéniques du Prince, Vespasien reçut au contraire le commandement de la guerre contre la Judée révoltée.

La responsabilité que lui confiait Néron était alors écrasante. Le procurateur de Judée Gessius Florus, dont l'attitude brutale à leur égard autant que ses prévarications avaient encouragé les Juifs à la révolte<sup>237</sup>, n'était pas parvenu à rétablir l'ordre et avait dû faire appel aux troupes, stationnées en Syrie, commandées par Caius Cestius Gallus qui ne rencontra pas plus de succès et qui mourut, « *naturellement ou de chagrin* »<sup>238</sup>, sans même laisser un espoir raisonnable que les représentants de Rome dans la région seraient capables de rétablir la situation dans un avenir proche. Le contrôle des provinces d'Orient était il est vrai un enjeu stratégique essentiel laissé aux mains du gouverneur de Syrie qui disposait alors de quatre légions, que secondaient plusieurs unités de soldats auxiliaires, afin de maintenir l'ordre et de garantir la permanence de la présence romaine dans la région. Cependant la révolte de Judée, dont la gravité et l'enjeu furent dès l'origine pris très au sérieux par Néron, nécessita d'abord de modifier le statut de la province rebelle qui devint une province dotée d'un statut impérial, alors que jusque-là elle avait le rang de province procuratorienne, pour permettre, en raison des circonstances exceptionnelles, à Vespasien de disposer du rang de légat impérial et des effectifs légionnaires qui pouvaient y être

---

<sup>235</sup>. Barbara LEVICK, *Vespasian*, pp. 24-25.

<sup>236</sup>. Suétone, *Vie de Vespasien*, IV, 11 : « ...opus esset, ipse potissimum delectus est ut et industriae expertae nec metendus ulo modo ob humilitatem generis ac nominis ».

<sup>237</sup>. Flavius Josèphe, *La guerre des Juifs*, II, 277-308. Martin GOODMAN, *Rome and Jerusalem : The Clash of the Civilizations*, pp. 7, 10, 361, 391 et 404, et Mireille HADAS-LEBEL, *Rome, la Judée et les Juifs*, pp. 101-103, insistent l'un comme l'autre sur la responsabilité de Gessius Florus qui, par ses rapines et ses exactions, contribua à alimenter un sentiment d'humiliation au sein des populations juives au point de les conduire à se révolter.

<sup>238</sup>. Tacite, *Histoires*, V, 10, 3 : « *Qui ubi fato aut taedio occidit...* ».

associés<sup>239</sup>. Cette modification donnait à Vespasien toute latitude pour se préoccuper uniquement de la répression du soulèvement, et de l'administration de la province, en laissant au gouverneur de Syrie, qui disposait des troupes nécessaires pour maintenir l'ordre en temps normal, le soin de poursuivre sa mission de défense des frontières orientales de l'empire. Vespasien disposait alors des moyens dont il avait besoin pour accomplir sa mission que l'emballement des événements en Occident ne lui permit cependant pas de mener personnellement à bien. En un peu plus de deux années de campagne (67-69), il parvint à assurer « à son armée victorieuse la possession de toutes les plaines et de toutes les villes, sauf Jérusalem »<sup>240</sup> en reprenant méthodiquement en main l'ensemble du territoire de la province, en commençant par la Galilée au nord, rencontrant souvent une résistance aussi acharnée que désespérée (Jotapata, Tarichées) mais aussi des cités prêtes à lui ouvrir leurs portes afin d'éviter tout combat inutile et obtenir ainsi la clémence du vainqueur (Gabara, Tibériade). Cette progression irrésistible vers le sud avait pour objectif d'atteindre Jérusalem, où la révolte avait commencé et où s'étaient réfugiés les chefs de la rébellion, qui s'était peu à peu retrouvée isolée à mesure que les cités voisines (Jéricho) tombaient aux mains des troupes romaines. Vespasien avait ainsi accompli une première partie de sa mission en effectuant la reconquête de l'ensemble du territoire insoumis de la province où, en plus de la capitale, seules quelques cités situées près de la mer Morte (Hérodion, Massada) résistaient encore quand, alors qu'il était en route pour Césarée afin de préparer l'assaut final contre Jérusalem, il fut informé du suicide de Néron (9 juin 68). La nouvelle ouvrit une période de doute et d'incertitude au cours de laquelle les opérations furent suspendues. Vespasien n'avait-il est vrai plus la même autorité pour agir, puisqu'il tenait ses ordres de Néron et qu'il n'en avait encore reçu aucun de la part de Servius Sulpicius Galba (3 av. J.-C.-69) confirmant son commandement et dans quelles conditions il devait, ou non, poursuivre la guerre. Il envoya donc son fils aîné Titus, qu'il avait choisi d'emmener avec lui en tant que légat de légion, afin de présenter ses respects au nouveau Prince et s'enquérir de ses directives. Arrivé à Corinthe, Titus apprit à la fois la mort de Galba (15 janvier 69) et le déclenchement de la guerre opposant deux autres prétendants au pouvoir : Marcus Salvius Othon (32-69), un ancien compagnon de débauche de Néron avec lequel il se fâcha

<sup>239</sup>. Léon HOMO, *Vespasien, l'empereur du bon sens*, p. 30. Le changement de statut, au gré des circonstances, d'une province est un artifice qui a notamment été étudié par Werner ECK, « Bemerkungen zum Militärkommando in der Senatsprovinzen der Kaiserzeit », *Chiron*, 2, 1972, pp. 429-436, et « Provinz. Ihre Definition unter politisch-administrativem Aspekt », dans *Die Verwaltung des römischen Reiches in der Hohen Kaiserzeit*, Bâle, Reinhardt, 1998, pp. 167-185, et par Fergus MILLAR, « " Senatorial " provinces : an institutionalized ghost », dans A.-M. DEVINE, Fergus MILLAR et Michael DiMAIO (Dir.), *In Memoriam Sir Ronald Syme, The Ancient World*, 20, 1989, pp. 93-97.

<sup>240</sup>. Tacite, *Histoires*, V, 10, 3 : « ... duas aestates cuncta camporum omnisque praeter Hierosolyma urbis victore exercitu tenebat ».

néanmoins<sup>241</sup>, et Aulus Vitellius (15-69), le fils d'un ancien gouverneur de Syrie et ancien censeur<sup>242</sup>, qui dirigeait la province de Germanie Inférieure. Préférant ne prendre aucune initiative susceptible de gêner la situation de son père vis-à-vis des nouveaux dirigeants qui se disputaient le pouvoir en Occident, Titus retourna en Judée où les nouvelles parvenant d'Italie commençaient à susciter de solides discussions parmi les soldats. Ceux-ci se demandèrent rapidement s'il n'était pas légitime que leur propre général, dont ils avaient pu apprécier le courage - lors du siège de Jotapata, Vespasien fut légèrement blessé au pied par une flèche tirée de trop loin pour être vraiment dangereuse<sup>243</sup> - et l'intelligence tactique, se portât lui aussi candidat à l'Empire puisqu'avec la disparition de Néron, la lignée qui avait présidé aux destinées de Rome depuis Auguste s'était éteinte. La situation était donc entièrement nouvelle et insaisissable. L'avenir apparaissait incertain et ouvrait d'autant plus largement la voie à toutes les possibilités que, selon les mots de Tacite, « *un secret d'État venait d'être divulgué : on pouvait faire un empereur ailleurs qu'à Rome* »<sup>244</sup>. L'idée selon laquelle les hommes de Vespasien avaient la possibilité de porter leur général au pouvoir - il n'était pas plus illégitime que Galba, Othon ou Vitellius - fit donc lentement son chemin et sembla même s'imposer comme une évidence à mesure que les nouvelles qui arrivaient d'Italie attestaient de la situation dramatique dans laquelle l'affrontement opposant Othon et Vitellius plaçait la péninsule. Soucieux de respecter ce qui restait de la légalité, les soldats choisirent ainsi d'apporter leur soutien à Othon, reconnu par l'Italie et le Sénat quand Vitellius n'était soutenu que par ses troupes de Germanie, afin de se placer au moins du côté du prétendant le moins illégitime mais aussi de se présenter eux-mêmes, le cas échéant, avec leur général, comme une alternative possible, et crédible, aux armées factieuses ayant porté Vitellius au pouvoir et vis-à-vis desquelles ils ne se sentaient aucunement en état d'infériorité<sup>245</sup>.

L'hypothèse qui faisait de Vespasien un candidat sérieux à la pourpre prit encore un peu plus de corps quand on apprit que la défaite des armées d'Othon à Bédriac (nord de l'Italie) avait conduit celui-ci à se suicider (avril 69), laissant ainsi le champ libre aux troupes de Vitellius pour fondre sur Rome. Aux yeux des soldats des armées d'Orient, la reconnaissance officielle du nouveau Prince par le Sénat ne lui conférait qu'un vernis de légalité que disqualifiait en outre

---

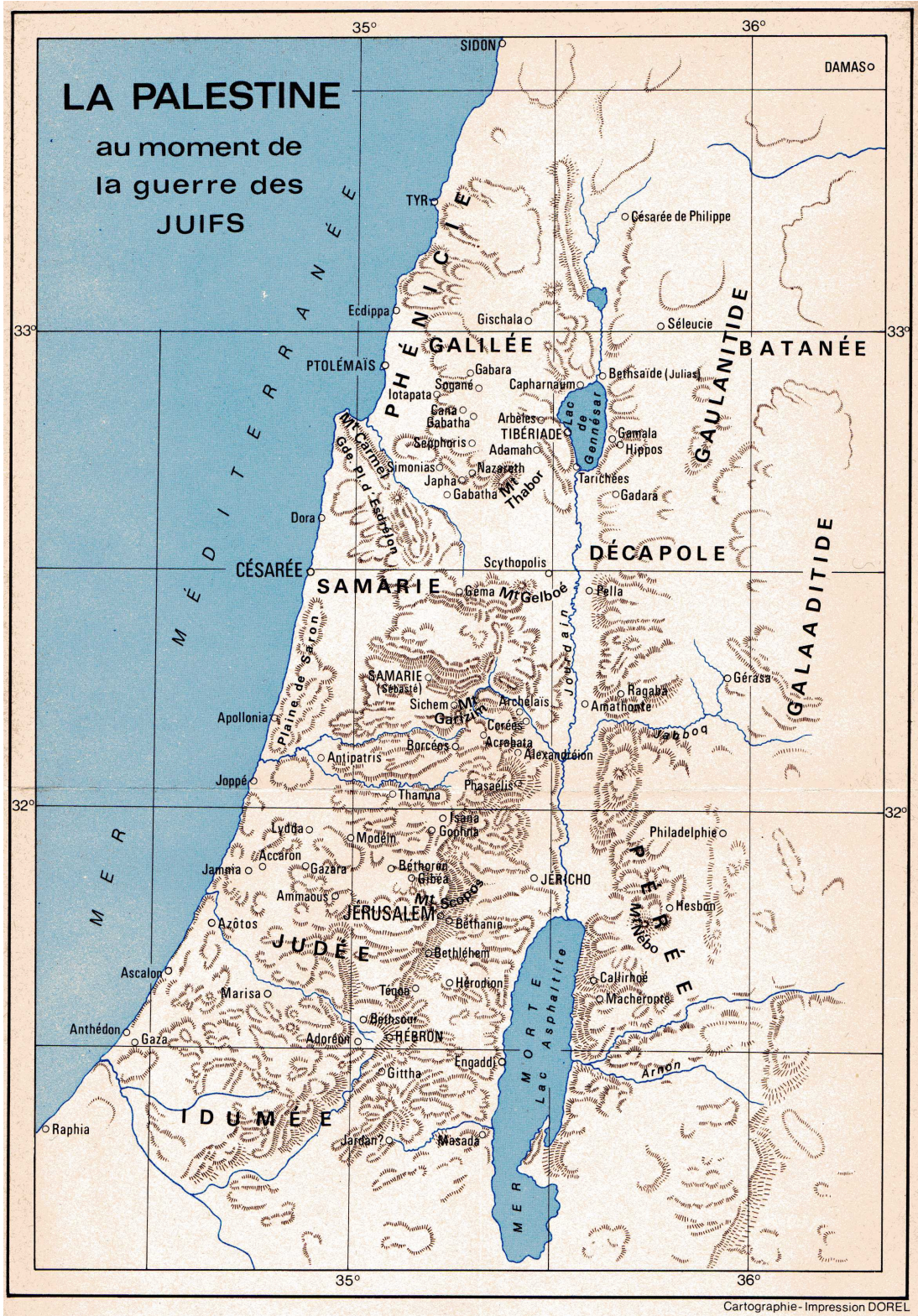
<sup>241</sup>. Suétone, *Vie d'Othon*, III, 1-3.

<sup>242</sup>. Suétone, *Vie de Vitellius*, II, 6-7.

<sup>243</sup>. Flavius Josèphe, *La guerre des Juifs*, III, 236, alors que Suétone (*Vie de Vespasien*, V, 12), sans préciser de quelle bataille il s'agit, parle d'une blessure au genou provoquée par un jet de pierre.

<sup>244</sup>. Tacite, *Histoires*, I, 4, 2 : « ... *evulgato imperii arcano posse principem alibi quam Romae fieri* ».

<sup>245</sup>. Léon HOMO, *Vespasien, l'empereur du bon sens*, p. 60.



Source : Flavius Josèphe, *La guerre des Juifs*  
 Traduction d'André PELLETIER  
 Paris, Les Belles-Lettres, CUF, 1982.

l'attitude de ses troupes en Italie. En effet, « *répandus dans les municipes et dans les colonies, les Vitelliens dépouillaient, pillaient, souillaient tout de leurs violences et de leurs attentats aux mœurs ; tantôt portés à tous les excès punis par les lois divines et humaines, tantôt se laissant acheter, ils ne respectaient ni le sacré ni le profane* »<sup>246</sup> et se comportaient en Italie, y compris contre des citoyens romains, comme si la péninsule était une province barbare que les légions étaient en train de conquérir sans ménagement<sup>247</sup>. De plus, Vitellius ne tarda pas à faire comprendre quel modèle politique il entendait suivre pour gouverner l'État puisqu'« *il offrit en plein Champ de Mars, avec une foule de prêtres des cultes officiels, un sacrifice aux mânes de Néron* »<sup>248</sup>. Pourtant, par souci de respecter la légalité, les soldats des armées d'Orient se firent violence et jurèrent fidélité au nouveau César (5 juin 69), bien que, alors que Vespasien leur « *dictait le serment et faisait des vœux pour Vitellius, ils avaient persisté à garder le silence* »<sup>249</sup>. Tacite précise qu'« *on a peine à croire à quel excès d'orgueil et de folie se porta Vitellius, quand des courriers venus de Syrie et de Judée lui annoncèrent que l'Orient lui avait prêté serment (...), à partir de ce moment-là, lui et son armée, ne se croyant plus de rivaux, se livrèrent, en fait de cruauté, de débauche et de brigandage, à tous les excès des mœurs étrangères* »<sup>250</sup>. L'hostilité envers Vitellius ne faiblit cependant pas au point que, moins d'un mois plus tard, le jour des calendes de juillet (1<sup>er</sup> juillet), les troupes stationnées en Égypte franchirent le pas en s'engageant ouvertement pour Vespasien et en faisant ainsi de lui un candidat à l'Empire<sup>251</sup>. Leur choix se porta sur lui parce qu'il leur paraissait le plus digne d'accéder au pouvoir, surtout compte tenu des nouvelles en provenance d'Italie relatant le comportement inacceptable tant de Vitellius lui-même, qui « *s'abandonnait à la débauche et aux désordres, sans prendre désormais aucun souci des choses humaines et divines* »<sup>252</sup>, que de ses soldats ou même de ses esclaves, qui « *loin de se contenter des festins préparés à leur intention dans chaque cité, affranchissaient les esclaves au gré de leur fantaisie, battaient,*

<sup>246</sup>. Tacite, *Histoires*, II, 56, 2 : « *Dispersi per municipia et colonias Vitelliani spoliare, rapere, ui et stupris pollueri : in omne fas nefasque avidi aut venales non sacro, non profano abstinebant* ».

<sup>247</sup>. Gwyn MORGAN, *AD. 69, The Year of Four Emperors*, New York, Oxford University Press, 2006, pp. 146-147.

<sup>248</sup>. Suétone, *Vie de Vitellius*, XI, 3 : « *... medio Martio campo adhibita publicorum sacerdotum frequentia inferias Neroni dedit* ».

<sup>249</sup>. Tacite, *Histoires*, II, 74, 2 : « *Miles ipsi adeo paratus ut praeuentem sacramentum et fausta Vitellio omnia precantem per silentium auderint* ».

<sup>250</sup>. Tacite, *Histoires*, II, 73, 1-2 : « *Vix credibile memoratu est quantum superbiae socordiaque Vitellio adoleverit, postquam speculatores e Syria Indaeaque adactum in verba eius Orientem nuntiavere (...), tum ipse exercitusque, ut nullo aemulo, saevitia, libidine, raptu in externos mores proruperant* ».

<sup>251</sup>. Le rôle de l'armée et de ses différents processus de socialisation et de solidarité, notamment dans le cas de son soutien à une tentative d'usurpation, a notamment été étudié par Egon FLAIG, *Den Kaiser herausern. Die Usurpation im römischen Reich*, Francfort-sur-le-Main et New York, Campus, 1992.

<sup>252</sup>. Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXV, 2, 1 : « *... αὐτὸς δὲ τῆ τε τρωφῆ καὶ τῆ ἀσελγείᾳ προσκείμενος οὐδὲν ἔτι τῶν ἄλλων οὔτε τῶν ἀνθρώπων οὔτε τῶν θεῶν ἐφρόντιζεν* ».



*frappaient, blessant souvent, tuant quelquefois ceux qui leur résistaient*»<sup>253</sup>, mais aussi de défendre leurs intérêts. Vespasien sembla toutefois hésiter, non pas tant parce qu'il n'avait pas sérieusement envisagé l'hypothèse selon laquelle il pourrait lui aussi, pour le bien de Rome, accéder au pouvoir mais parce que « *s'il était parfois transporté d'espoir, [il] ne laissait pas de calculer aussi les chances contraires : quel jour que celui où il abandonnerait aux hasards de la guerre soixante années de vie et deux fils encore jeunes* »<sup>254</sup>. Accepter le pouvoir c'était en effet entrer dans l'illégalité, revêtir un habit d'usurpateur, avec les conséquences qui pouvaient y être attachées, et n'avoir d'autre alternative que la victoire.

Vespasien n'était cependant pas seul. Parce que par certains aspects - sans aucun doute un effet de la propagande flavienne ultérieure - il apparaissait non pas comme un prétendant à la pourpre qui cherchait absolument à s'emparer du pouvoir, mais plutôt comme l'homme idoine pour permettre à Rome de retrouver sa sérénité et sa stabilité, il bénéficia du soutien des simples soldats, ceux qui servaient sous ses ordres en Judée, comme de certains de ceux qu'il avait auparavant commandés en Bretagne, ainsi que de l'appui des chefs militaires des forces stationnées dans les provinces d'Orient<sup>255</sup>. Ainsi put-il compter sur l'appui du gouverneur de Syrie dont le soutien n'était pourtant pas nécessairement acquis d'avance puisque Caius Licinius Mucianus (Mucien) avait été un proche du beau-frère de Caligula, Cneius Domitius Corbulon. Or ce dernier, pour avoir été mêlé à la conjuration de son gendre Annius Vinicianus, avait été sommé de se suicider par Néron (octobre 66) ce qui avait ainsi permis à Vespasien d'être nommé en Orient, le Prince ne pouvant plus compter sur les qualités militaires et diplomatiques de Corbulon qui avaient été particulièrement précieuses pour traiter et conclure la paix avec les Parthes (63)<sup>256</sup>. Le soutien de Mucien, qui « *trouva plus expédient de donner l'empire que de s'en assurer la possession* »<sup>257</sup>, lui garantit le renfort des quatre légions qu'il commandait, si bien que « *avant les ides de juillet [15 juillet], la Syrie dans son ensemble prêta aussi serment* »<sup>258</sup>, assurant ainsi à Vespasien qu'aucune rébellion ne pourrait désormais venir du Proche-Orient. En outre Mucien se révéla ensuite être de la plus parfaite loyauté dans l'accomplissement de la tâche que le nouveau Prince lui avait confiée à Rome. Celle-ci fut définie lors d'une rencontre tenue à Béryte (Beyrouth) au cours de laquelle

---

<sup>253</sup>. Suétone, *Vie de Vitellius*, IX, 3 : « *...qui non contenti epulo ubique publice praebito, quoscumque libuisset in libertatem asserebant, verbera et plagas, saepe vulnera, nonnumquam necem repraesentantes adversantibus* ».

<sup>254</sup>. Tacite, *Histoires*, II, 74, 3 : « *...et Vespasianus modo in spem erectus, aliquando adversa reputabat : qui sille dies foret quo sexaginta aetatis annos et duos filios invenes bello permitteret ?* ».

<sup>255</sup>. Tacite, *Histoires*, II, 81, 1-5 ; Suétone, *Vie de Vespasien*, VI, 4-7 ; Léon HOMO, *Vespasien, l'empereur du bon sens*, p. 72, et Barbara LEVICK, *Vespasian*, pp. 47-49.

<sup>256</sup>. Barbara LEVICK, *Vespasian*, p. 25.

<sup>257</sup>. Tacite, *Histoires*, I, 10, 4 : « *...et cui expeditus fuerit tradere imperium quam obtinere* ».

<sup>258</sup>. Tacite, *Histoires*, II, 81, 1 : « *Ante idus Iulias Syria omnis in eodem sacramento fuit* ».

Vespasien et Mucien arrêtaient le rôle respectif que chacun, y compris le fils de Vespasien, devait remplir dans leur marche vers le pouvoir, et ainsi « *Titus eut pour mission de réduire la Judée, Vespasien de prendre et de garder les clefs de l'Égypte [alors qu'] il paraissait suffisant d'opposer à Vitellius une partie des troupes avec Mucien pour chef* »<sup>259</sup>. Vespasien devait en effet pouvoir compter sur des alliés pour mener à bien une entreprise qu'il n'avait pas complètement désirée mais que plusieurs présages avaient cependant annoncée<sup>260</sup>.

Malgré le total dévouement de Titus et la loyauté de Mucien, l'accession de Vespasien au pouvoir n'aurait pas été possible sans le soutien du préfet d'Égypte. En effet « *le mouvement qui transféra le pouvoir à Vespasien partit d'Alexandrie et ce fut Tiberius Alexander qui en bâta le signal en faisant jurer les légions d'Égypte sur le nom de Vespasien, aux calendes de juillet. L'usage a consacré ce jour comme le premier de son Principat, bien que l'armée de Judée ne lui eût prêté serment que le cinquième jour avant les nones de juillet [3 juillet]* »<sup>261</sup>. Tiberius Julius Alexander précipita ainsi les événements en étant le premier à faire ranger les troupes qu'il commandait, deux légions, sous l'étendard de Vespasien. Son initiative servit d'exemple aux trois légions commandées par Vespasien en Judée puis aux quatre légions de Syrie dirigées par Mucien. Issu d'une riche et respectable famille juive d'Alexandrie, Tiberius Julius Alexander avait embrassé la cause de Rome et entamé une brillante carrière équestre, qui l'amena notamment à devenir procureur de Judée (au moins jusqu'en 48) et à figurer parmi les officiers de Corbulon servant d'escorte au roi d'Arménie Tiridate (63) en route pour Rome afin de rendre hommage à Néron, lequel, quelques années plus tard, le nomma à la tête de l'Égypte (mai 66)<sup>262</sup>. Tiberius Alexander avait toujours manifesté une loyauté sans faille envers Rome, n'hésitant pas à réprimer dans le sang les émeutes opposant périodiquement les

<sup>259</sup>. Tacite, *Histoires*, II, 82, 6 : « *Titum instare Iudaeae, Vespasianum obtinere claustra Aegypti placuit : sufficere videbantur adversus Vitellium pars copiarum dux Mucianus...* ».

<sup>260</sup>. Ces signes du destin se retrouvent dans les récits de plusieurs historiens anciens : humiliation infligée par Caligula alors que Vespasien était édile (Suétone, *Vie de Vespasien*, V, 4, et Dion Cassius, *Histoire romaine*, LIX, 12, 3) ; un grand cyprès, sur les terres de Vespasien, tomba tout seul à terre et se redressa de lui-même le lendemain en retrouvant sa taille, sa vigueur et un feuillage beaucoup plus fourni (Tacite, *Histoires*, II, 78, 3 ; Suétone, *Vie de Vespasien*, V, 2, et Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXVI, 1, 3) ; Vespasien rêvant d'un temps de prospérité pour lui et sa famille après que Néron eût perdu une dent (Suétone, *Vie de Vespasien*, V, 8, et Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXVI, 1) ; prophétie de Josèphe (Flavius Josèphe, *La guerre des Juifs*, III, 399-402, et Suétone, *Vie de Vespasien*, V, 9) ou encore croyance des Juifs selon laquelle le maître du monde serait originaire de Judée (Flavius Josèphe, *La guerre des Juifs*, VI, 310-315, et Suétone, *Vie de Vespasien*, IV, 9), et Vespasien semblait y être particulièrement attaché puisqu'il avait pu éprouver leur véracité en plusieurs circonstances (Aurélius Victor, *Livre des Césars*, IX, 4).

<sup>261</sup>. Tacite, *Histoires*, II, 79, 1-2 : « *Unitum ferendi ad Vespasianum imperii Alexandriae coeptum, festinante Tiberio Alexandro, qui kalendis Iulias sacramento eius legiones adegit. Isque primus principatus dies in posterum celebratus, quamvis Iudaicus exercitus quinto nonas Iulias apud ipsum iurasset...* ».

<sup>262</sup>. E. G. TURNER, « Tiberius Julius Alexander », *JRS*, 44, 1954, pp. 54-64.

communautés grecque et juive d'Alexandrie<sup>263</sup>, et avait visiblement compris le rôle essentiel que devait jouer l'Égypte dans la guerre civile qui était désormais ouverte entre Vitellius et Vespasien. Ce dernier avait en effet envoyé Mucien en Italie afin de ramener l'ordre et le calme dans la péninsule, quand Titus était chargé de terminer la guerre en Judée, en s'emparant de Jérusalem alors que lui-même se rendait en Égypte pour ne pas se mêler directement aux combats à venir, mais surtout pour s'assurer d'un moyen de pression qui pouvait faire toute la différence aussi bien pour gagner la guerre que pour apparaître ensuite comme un bienfaiteur. En effet « *l'Égypte [était] une partie essentielle de l'Empire, du fait qu'elle le fournissait] en blé, et, en s'en rendant maître, [Vespasien] espérait, si la situation se prolongeait, provoquer la chute de Vitellius, car le peuple de Rome ne supporterait pas d'être affamé* »<sup>264</sup>. Incertain du succès de son entreprise, Vespasien n'aurait donc pas hésité, le cas échéant, à utiliser l'arme alimentaire contre l'Italie et contre Rome pour parvenir à ses fins. Mais dans une guerre seule la victoire importe et les vaincus ne sont jamais en position de discuter que ce que leurs vainqueurs consentent à leur concéder. Quoiqu'il en soit Vespasien n'eut de toute façon pas besoin de recourir à de telles extrémités.

Son élévation au pouvoir avait-il est vrai suscité de nouveaux ralliements, aussi bien ceux des roitelets locaux (Agrippa II, Antiochus de Commagène ou Soaemus d'Émèse), qui étaient autant de clients de Rome, que des souverains étrangers comme le roi des Parthes Vologèse, qui lui proposa l'aide de 40 000 de ses archers<sup>265</sup>, dont Vespasien pouvait se passer, mais c'était « *une gloire et c'était une joie d'être sollicité d'accepter tant de renforts alliés et de n'en avoir point besoin* »<sup>266</sup>. Le nouveau Prince pouvait en outre compter sur le soutien de l'ensemble des quinze légions présentes en Orient (Dalmatie, Égypte, Mésie, Pannonie, Judée ou Syrie), notamment celles stationnées sur le Danube. Les trois légions de Mésie avaient pris le parti d'Othon mais les contingents qui lui avaient été envoyés avaient appris sa mort avant d'avoir pu atteindre l'Italie et lui être d'un quelconque secours. Elles avaient alors « *malmené ceux qui annonçaient le désastre d'Othon et lacéré les drapeaux qui portaient le nom de Vitellius ; puis après avoir pillé la caisse militaire, elles s'en étaient*

<sup>263</sup>. Flavius Josèphe, *La guerre des Juifs*, II, 487-498. Le rôle de Tiberius Julius Alexander pour assurer l'ordre romain à Alexandrie a fait l'objet d'un article détaillé de Robert A. KRAFT, « Tiberius Julius Alexander and the Crisis in Alexandria according to Josephus », dans Harold W. ATTRIDGE (Dir.), *Of Scribes and Scrolls Studies on the Hebrew Bible. Intertestamental Judaism and Christianity Origins*, Lanham (MD), University Press of America, 1990, pp. 175-184.

<sup>264</sup>. Flavius Josèphe, *La guerre des Juifs*, IV, 605-606 : « ... Αἴγυπτον οὖσαν διὰ τὴν τοῦ σίτου χορηγίαν, ἧς κρατήσας εἰ παρέλθοι καὶ βίαι καθαυρῆσεν ἠλιζεν Οὐιτέλλιον, οὐ γὰρ ἀνέξεσθαι πείνης ἐπὶ Ρώμης τὸ πλῆθος ».

<sup>265</sup>. Suétone, *Vie de Vespasien*, VI, 7.

<sup>266</sup>. Tacite, *Histoires*, IV, 51, 3 : « *Magnificum laetumque tantis sociorum auxiliis ambiri neque indigere* ».

*partagé les fonds et avaient agi en ennemies*»<sup>267</sup>, trouvant ainsi, par des actes de pillage et de violence, une manière de calmer leur frustration qui, par crainte des représailles des troupes de Vitellius, les conduisit ensuite à apporter leur soutien à Vespasien. L'exemple des légions de Mésie entraîna le ralliement de celle de Dalmatie ainsi que celui des trois légions de Pannonie, dont la VII<sup>e</sup> *Gemina* commandée par Antonius Primus qui, nommé par Galba, cherchait alors à se « rendre utile » et à faire avancer sa carrière. Il s'agissait en effet d'un « *homme d'action, à la parole aisée, passé maître dans l'art de semer l'envie, puissant par les discordes et les séditions, à la fois voleur et donneur prodigue ; détestable dans la paix, mais en temps de guerre nullement à dédaigner*»<sup>268</sup>, correspondant à l'archétype de l'opportuniste que fait apparaître chaque période incertaine ou révolutionnaire. Un allié utile pour s'acquitter des tâches délicates mais qui devient rapidement encombrant quand le désordre qui justifiait que l'on fermât les yeux sur certains débordements cesse d'exister. Antonius Primus prit ainsi l'initiative d'entrer en contact avec des légions d'Occident (Bretagne, Espagne) qui semblaient hésiter à abandonner le parti de Vitellius et, soutenu par le procureur de Pannonie Cornelius Fuscus, entreprit de faire route vers l'Italie sans en avoir reçu l'ordre de Vespasien et alors même que les troupes dirigées par Mucien n'avaient pas encore atteint les rives du Danube.

L'empressement d'Antonius Primus servit cependant les desseins de Vespasien qui, alors qu'il se trouvait encore en Orient, était tenu informé du déroulement des événements. Par courrier, le nouveau Prince l'enjoignait de ne pas progresser vers Rome sans le renfort des troupes de Mucien et surtout de s'abstenir de tout nouveau combat car « *en tenant avec l'Égypte les clefs du grenier de l'empire et en étant maître des revenus des plus riches provinces, on pouvait contraindre à la capitulation l'armée de Vitellius privée de solde et de blé*»<sup>269</sup>. Affamé de gloire, Antonius Primus, qui profitait du retard avec lequel il recevait les instructions lui ordonnant de ne plus avancer, poursuivit néanmoins sa marche en avant à travers l'Italie et défit les troupes de Vitellius à Crémone (24 octobre 69), s'ouvrant ainsi la route le menant vers Rome. Cette victoire des armées engagées auprès de Vespasien fragilisa davantage la position de Vitellius qui, alors que son camp devait faire face à des défections toujours plus nombreuses, semblait hésiter sur l'attitude à adopter face au recul irrésistible de ses propres troupes. Le coup de grâce lui fut porté deux mois plus tard alors

<sup>267</sup>. Tacite, *Histoires*, II, 85, 2 : « ...*proturbatis qui de Othone nuntiabant laceratisque vexillis nomen Vitellii praeferentibus, rapta postremo pecunia et inter se divisa, hostiliter egerant* ».

<sup>268</sup>. Tacite, *Histoires*, II, 86, 4 : « ...*strenuus manu, sermone promptus, serendae in alios invidiae artifex, discordiis et seditionibus potens, raptor, largitor, pace pessimus, bello non sperendus* ».

<sup>269</sup>. Tacite, *Histoires*, III, 8, 5 : « ... *quando Aegyptus, claustra annonae, vectigalia opulentissimarum provinciarum obtinerentur, posse Vitellii exercitum egestate stipendii frumentique ad deditionem subigi* ».



Source : Christophe BADEL (Cartographe : Claire LEVASSEUR)  
*Atlas de l'Empire romain*  
 Construction et apogée : 300 av. J.-C. - 200 av. J.-C.  
 Paris, Autrement, 2012.

que les partisans de Vespasien, réunis autour du préfet de la Ville Flavius Sabinus, qui était le frère aîné du nouveau Prince, avaient pris l'initiative d'une médiation permettant à la fois d'éviter que Rome se transformât en champ de bataille et que Vitellius bénéficiât d'une abdication honorable. Flavius Sabinus pouvait en effet disposer de troupes fidèles pour assurer le succès du parti flavien à l'intérieur même de Rome, puisqu'« *il avait à lui ses soldats, ceux des cohortes urbaines, et les cohortes de vigiles [qui] ne lui feraient pas défaut non plus que les esclaves de ses amis* »<sup>270</sup>, et surtout il incarnait, par une forme de légitimité déléguée, le pouvoir dont Vespasien avait été investi et que seule la prolongation de la guerre l'empêchait d'exercer pleinement. Dans tous les cas, il apparaissait comme le meilleur interlocuteur avec lequel entrer en contact afin, d'une part, de négocier un accord permettant à Vitellius de se retirer et, d'autre part, de manifester son ralliement à la cause de Vespasien. Dans la situation où Rome se trouvait alors, « *le rôle qui convenait à Sabinus*

<sup>270</sup>. Tacite, *Histoires*, III, 64, 1 : « ... esse illi proprium militem cohortium urbanarum, nec defuturas vigillum cohortis, servitia ipsorum... ».

*c'était de garder à son frère le dépôt de l'empire, celui de Vespasien d'empêcher les autres de passer avant Sabinus*»<sup>271</sup>, mais son indécision autant que sa versatilité, alors qu'il semblait pourtant résolu à abandonner le pouvoir, poussa Vitellius, encouragé par l'attitude de ses propres soldats, à rejeter toute entente et à s'engager dans une épreuve de force avec les partisans de Vespasien. Celle-ci eut pour théâtre les rues mêmes de Rome avec en point d'orgue des affrontements l'assaut des troupes de Vitellius contre le Capitole où Flavius Sabinus s'était réfugié, avec ses proches dont ses fils et son jeune neveu Domitien, et au cours duquel le temple de Jupiter fut incendié (20 décembre 69). Dans la confusion qui suivit, Domitien parvint à s'échapper mais son oncle, capturé et présenté à Vitellius couvert de chaînes, fut assassiné, son corps décapité et exhibé sur l'escalier des Gémonies<sup>272</sup>, faisant ainsi du plus jeune fils de Vespasien son nouveau représentant en Occident.

Arrivé à Rome le lendemain de la mort de Flavius Sabinus, Antonius Primus considéra que l'assassinat de celui-ci et l'incendie du Capitole ne permettaient plus de conclure une entente avec Vitellius. Aussi les affrontements entre armées rivales reprirent-ils de plus belle dans les rues de Rome où « *le peuple était là en spectateur ; il assistait à ces combats comme aux jeux du cirque, et appuyait chaudement de ses acclamations et de ses battements de mains tantôt ceux-ci, tantôt ceux-là [...]. Horrible et hideux était le spectacle qu'offrait la ville entière : ici des combats et des blessures, là des bains et des cabarets ; à côté de flaques de sang et de monceaux de cadavres on voyait des prostituées et des gens qui leur ressemblent ; tout ce qu'une paix dissolue crée de débauches, tout ce qu'une prise d'assaut impitoyable entraîne de crimes ; bref on eût pu croire que la même ville était à la fois en fureur et en folie* »<sup>273</sup>. Le sort des armes fut favorable aux troupes flaviennes qui vinrent à bout de la résistance acharnée, retranchés dans le camp des cohortes prétoriennes, des derniers partisans de Vitellius qui, « *saisi de frayeur, se couvrit d'une méchante tunique sale et déchirée, et s'alla cacher dans un lieu obscur où l'on nourrissait les chiens, méditant de s'enfuir, la nuit à Terracine [à 50 km de Rome, sur la mer Tyrrhénienne] chez son frère* »<sup>274</sup>. Finalement retrouvé, le neuvième César connut une fin aussi humiliante que pathétique puisque, en effet, « *on lui attach*

<sup>271</sup>. Tacite, *Histoires*, III, 64, 3 : « ... *id Sabino convenire ut imperium fratri reservaret, id Vespasiano ut ceteri post Sabinum haberentur* ».

<sup>272</sup>. Tacite, *Histoires*, III, 74, 5.

<sup>273</sup>. Tacite, *Histoires*, III, 83, 1 et 3 : « *Aderat pugnantibus spectator populus, utque in ludicro certamine, hos rursus illos clamore et plausu fovebat [...]. Saeva ac deformis urbe teta facies : alibi proelia et volnera, alibi balineae popinaeque ; simul cruor et strues corporum, iuxta scorta et scortis similes ; quantum in luxurioso otio libidinum, quidquid in acerbissima captivitate scelerum, prorsus ut eandem civitatem et furere crederes et lascivere* ».

<sup>274</sup>. Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXV, 20, 1 : « ... *φοβηθείς χιτωνίσκον τε ρακώδη καὶ ῥυπαρὸν ἐνέδν, καὶ ἐς οἴκημα σκοτεινόν, ἐν ᾧ ἐτρέφοντο κύνες, ἐκρύφθη, γνώμην ἔχων τῆς νοκτὸς ἐς τὴν Ταυρακῆναν πρὸς τὸν ἀδελφὸν ἀποδρᾶναι* ».

*mains derrière le dos, on lui mit une corde autour du cou, on déchira ses vêtements, puis on le traîna, demi-nu, au forum, en l'accablant par dérision, sur tout le parcours de la Voie Sacrée, de mauvais traitements et d'outrages : on lui ramena la tête en arrière, en la tirant par les cheveux, comme on le fait pour les criminels, et même, avec la pointe d'un glaive, on lui tint le menton soulevé pour qu'il fût voir son visage et ne pût baisser la tête »<sup>275</sup>. Alors que les statues à son image étaient également maltraitées, injuriées et détruites, Vitellius succomba après avoir pitoyablement gémi aux soldats et aux passants qui ne cessaient de l'accabler de coups et d'insultes : « *Pourtant, j'ai été votre empereur !* »<sup>276</sup>. Son corps fut ensuite décapité et exposé aux Gémonies, là où quelques heures plus tôt il avait abandonné la dépouille de Flavius Sabinus, et sa tête, fichée à la pointe d'une pique, promenée à travers les rues de Rome.*

Ainsi, près de six mois après avoir été porté au pouvoir par les armées d'Égypte et alors même qu'il se trouvait encore en Orient, Vespasien, qui n'était plus revenu à Rome depuis plus de deux ans et ne s'était pas directement mêlé aux combats qui avaient déchiré le cœur de l'empire, était parvenu à imposer son autorité jusqu'en Occident où l'ensemble des forces militaires et des autorités civiles, municipales comme provinciales, avait finalement pris son parti. Cependant « *le meurtre de Vitellius avait marqué plutôt la fin de la guerre que le commencement de la paix* »<sup>277</sup>, car la tâche du nouveau Prince, aussi loin de l'Italie, ne pouvait s'avérer facile puisque tout ou presque était à reconstruire : l'autorité de l'État, la confiance des citoyens ou encore les régions de l'empire, notamment l'Italie et Rome elle-même, qui avaient subi les outrages de plus de dix-huit mois de guerre civile. Arrivé à Rome le lendemain de la mort de Vitellius, Mucien dut ainsi faire jouer toute l'autorité qu'il tenait de Vespasien pour imposer à Antonius Primus et à ses soldats, « *qui étaient encore en train de fouiller les maisons et mettaient à mort un grand nombre des soldats de Vitellius et aussi des civils, comme ayant été de son parti, sans prendre le temps, dans leur rage, d'opérer une discrimination rigoureuse* »<sup>278</sup>, la fin des représailles contre les derniers groupes d'opposants. En outre le pouvoir ne connut aucune vacance puisque, sorti de la cachette qui lui avait permis d'échapper aux hommes de Vitellius, Domitien fut présenté au peuple et au Sénat pour lesquels il représentait alors une sorte de Prince par procuration. Absent de Rome, Vespasien pouvait en effet y être présent par l'intermédiaire de son fils, comme l'avait fait son frère aîné, ou par le biais de

<sup>275</sup>. Suétone, *Vie de Vitellius*, XVII, 2 : « ...donec religatis post terga manibus, iniecto cervicibus laqueo, veste discissa seminudus in forum tractus est inter magna rerum verborumque ludibria per totum viae Sacrae spatium, reducto coma capite, ceu noxii solent, atque etiam mento mucrone gladii subrecto, ut visendam praeberet faciem neuë summitteret ».

<sup>276</sup>. Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXV, 21, 2 : « *Ἀλλ' ἔγωγε, ἐφρη, αὐτοκράτορ ποτέ ἡμῶν ἐγενόμην !* ».

<sup>277</sup>. Tacite, *Histoires*, IV, 1, 1 : « *Interfecto Vitellio bellum magis desierat quam pax coeperat* ».

<sup>278</sup>. Flavius Josèphe, *La guerre des Juifs*, IV, 654 : « ... ἔτι γὰρ ἐξερευνώμενοι τὰς οἰκίας πολλοὺς μὲν τῶν Οὐιτελλίου στρατιωτῶν πολλοὺς δὲ τῶν δημοτικῶν ὡς ἐκείνου ἀνήροον φθάνοντες τῷ θυμῷ τὴν ἀκριβῆ διάκρισιν ».

messages. Et dans l'un de ces courriers notamment, « *il y parlait en prince, s'exprimait sur son propre compte en termes fort civils, et sur la république d'une façon remarquable* »<sup>279</sup>, ce qui lui permit de surmonter les dernières réticences et d'être, officiellement cette fois-ci, reconnu *Princeps* par le Sénat qui lui attribua le consulat, conjointement avec Titus, lui aussi toujours absent d'Italie, alors que Domitien était élevé au rang de préteur et investi des pouvoirs d'un consul<sup>280</sup>.

Le récit des circonstances qui permirent à Vespasien d'accéder à la pourpre rappelle que celui-ci ne s'engagea dans la lutte pour la conquête du pouvoir qu'en fonction de l'évolution des événements, et sous la pression à peine déguisée de ses soldats comme de ceux qui, d'une manière ou d'une autre, espéraient pouvoir en tirer parti. Les révolutions sont toujours riches d'opportunistes s'engageant dans un camp plutôt que dans un autre, moins par vertu idéologique ou patriotique que par calcul des bénéfices pouvant en être retirés. Pour réussir, Vespasien a donc dû composer aussi bien avec ceux qui n'acceptaient pas nécessairement son élévation au pouvoir comme une évidence (Mucien), qu'avec ceux dont les actions pour l'aider à s'imposer ne correspondaient pas à l'idée qu'il se faisait de ses nouvelles responsabilités (Antonius Primus). Un subtil jeu d'équilibre entre ces différents soutiens lui permit néanmoins d'être reconnu Prince sans difficulté, notamment par le Sénat qui fit coïncider son *adventus* non avec la date de sa reconnaissance officielle (21 décembre 69) mais avec celle à laquelle les soldats d'Égypte avaient pris l'initiative de le porter au pouvoir (1<sup>er</sup> juillet 69). Depuis ce moment peu importait son origine sociale, puisqu'aux yeux de ses soldats il était d'abord un chef de guerre compétent et courageux, ainsi qu'un gouverneur de province peut-être sans génie mais intègre qui représentait, au moins sur le moment et en fonction des autres candidats disponibles, la meilleure alternative à Vitellius et la meilleure chance de rétablir l'ordre et la paix à Rome et dans l'empire.

## 2. Titus, le « meilleur des fils »

L'avènement de Vespasien n'aurait pas été possible sans l'appui de son fils aîné Titus qui, au moment où son père s'apprêtait à regagner l'Italie, n'avait pas encore trente ans et lui servait d'adjoint pour mener à bien la répression de la révolte de Judée. Titus, mais plus largement le fait pour Vespasien d'avoir deux fils adultes, fut un élément déterminant pour imposer sa candidature au pouvoir, puisqu'il disposait ainsi de successeurs potentiels légitimes et prêts à assumer cet héritage. Cela permettait surtout de conjurer l'incertitude à laquelle l'Empire avait été confronté

---

<sup>279</sup>. Tacite, *Histoires*, IV, 3, 6 : « ... *ut princeps loquebatur, civilia de se, et rei publicae egregia* ».

<sup>280</sup>. Tacite, *Histoires*, IV, 3, 7.



depuis le suicide de Néron avec l'impossibilité de trouver et de faire admettre un successeur. Néron en effet n'avait pas d'enfant, pas plus que Galba<sup>281</sup> et Othon, alors que Vitellius avait fait tué son premier fils<sup>282</sup> et espérait que le second, encore au berceau<sup>283</sup> mais massacré en même temps que son père et son oncle paternel<sup>284</sup>, pût lui succéder.

Titus cependant n'était pas que le fils de Vespasien. Né « *dans un logis misérable voisin du Septizonium, dans une chambre très petite et sombre* »<sup>285</sup>, il profita de la faveur dont son père bénéficiait auprès de Claude pour être élevé auprès du fils du Prince (Britannicus), qui était plus jeune que lui de quelques mois, en suivant exactement le même enseignement dispensé par les mêmes maîtres. L'éducation de Titus lui permit ainsi de développer et de faire valoir « *les qualités du corps et de l'esprit qui se développèrent de plus en plus avec le progrès de l'âge* »<sup>286</sup>, puisqu'il brillait aussi bien par sa vigueur physique - il excellait au maniement des armes ou à la conduite des chevaux - que par sa culture littéraire (poésie et rhétorique) ou son habileté à chanter ou jouer de la lyre<sup>287</sup>. Il était à ce point intégré à l'entourage proche de Claude que, alors même que le Prince avait été assassiné, il demeura un familier de Néron et figurait parmi les convives du banquet au cours duquel, alors qu'il était quasiment son voisin de table, il « *goûta lui aussi au breuvage qui empoisonna Britannicus et en resta longtemps fort malade* »<sup>288</sup>. L'élimination de Claude précéda de peu l'assassinat de son fils et précipita le coup d'arrêt que connut alors la carrière de Vespasien, qui avait peu progressé depuis son consulat et ses fonctions de légat de légion en Germanie et en Bretagne, mais dont la présence auprès du Prince semble bien s'être maintenue pendant les premiers mois au cours desquels Néron exerça seul le pouvoir. Aussi ce ralentissement relatif dans sa carrière était-il peut-être moins une forme de sanction qu'une reconnaissance du fait que sa présence, auprès de Claude d'abord puis auprès de Néron, ainsi que ses conseils étaient appréciés et considérés

---

<sup>281</sup>. Tacite (*Histoires*, I, 14-19 et 21-23) et Suétone (*Vie de Galba*, XVII, 1) précisent que, peut-être aussi parce que l'on méprisait le fait qu'il était âgé (72 ans) et sans enfant, sous la pression des révoltes éclatant alors en Germanie, Galba adopta officiellement Pison (Piso Licinianus) ce qui, en plus d'en faire son fils aux yeux de la loi, en faisait son héritier politique et son successeur. Déçu, alors qu'il s'attendait à être adopté par le nouveau Prince, Othon entra dès lors en rébellion et contribua à l'assassinat de Galba afin d'être porté au pouvoir à son tour.

<sup>282</sup>. Suétone, *Vie de Vitellius*, VI, 2.

<sup>283</sup>. Tacite, *Histoires*, II, 59, 5.

<sup>284</sup>. Suétone, *Vie de Vitellius*, XVIII, 1.

<sup>285</sup>. Suétone, *Vie de Titus*, I : « ...*prope Septizonium sordidis aedibus, cubiculo vero parvulo et obscuro...* ».

<sup>286</sup>. Suétone, *Vie de Titus*, II, 1 : « ...*statim corporis animique dotes explenderunt, magisque ac magis deinceps per aetatis gradus* ».

<sup>287</sup>. Suétone, *Vie de Titus*, III, 1-2.

<sup>288</sup>. Suétone, *Vie de Titus*, II, 3 : « ...*qua Britannicus hausta perit, Titus quoque iuxta cubans gustasse credatur gravique morbo afflictatus diu* ».

comme particulièrement utiles<sup>289</sup>, mais dans tous les cas il n'a pu faire avancer sa carrière qu'après la disparition de tous ceux (Agrippine, Burrus ou Sénèque) qui pouvaient exercer une véritable influence sur le jeune Prince<sup>290</sup>. Quoiqu'il en soit Vespasien préféra se faire discret, ce qui entraîna la mise en retrait de son fils « *qui avait passé sa jeunesse parmi les enfants des riches et influentes familles de haute naissance, auprès desquelles il ne passa jamais pour un paria* »<sup>291</sup>.

La mort d'Agrippine la Jeune permit le retour en grâce de Vespasien qui put ainsi devenir proconsul d'Afrique (63-64 ?) alors que Titus s'engageait dans la carrière des honneurs. Aucune source ne permet de savoir à quelle date il occupa sa première fonction civile, le vigintivirat, ni quelle fonction il occupa, mais il semble probable qu'il accomplît ses premières obligations de futur sénateur avant l'assassinat d'Agrippine. Ce qui paraît moins discutable en revanche est le fait qu'il servit ensuite « *comme tribun militaire en Germanie et en Bretagne, où il se rendit célèbre non moins par sa modération que par ses talents militaires, comme en témoignent le grand nombre de ses statues et de ses images répandues dans ces deux provinces, et leurs inscriptions* »<sup>292</sup>, ce qui amène à penser qu'il servit avec courage et dévouement, et mérita ainsi une réputation flatteuse qui n'était pas sans rappeler celle de son père sous les ordres duquel il servit en Germanie. Les fonctions militaires que Titus occupa sur le Rhin et en Bretagne durèrent probablement au moins trois années (61-63 ?)<sup>293</sup> à la suite desquelles il put retourner à Rome et postuler à la questure. Dans cet intervalle le fils aîné de Vespasien, alors âgé d'environ vingt-cinq ans, exerça des activités judiciaires, dont il s'acquitta avec brio en manifestant toutefois un dilettantisme caractérisé par son manque d'assiduité<sup>294</sup>, et contracta un premier mariage avec Arrecina Tertulla, dont le père, Marcus Arrecinus Clemens, avait été préfet du prétoire pendant le Principat de Caligula<sup>295</sup>. Les raisons de cette union sont mal connues et peuvent paraître surprenantes car, sans faire à proprement parler un mariage morganatique, Titus s'associait à une famille brillante mais de rang équestre qui aurait eu des relations anciennes avec la sienne et dont l'utilité aurait surtout été à la fois sociale, puisque le père de la mariée avait occupé la plus haute fonction à laquelle un chevalier pouvait prétendre, et financière, puisque cet arrangement aurait pu permettre à Vespasien de se soulager des problèmes d'argent qu'il

---

<sup>289</sup>. Brian W. JONES, *The emperor Titus*, p. 11.

<sup>290</sup>. Barbara LEVICK, *Vespasian*, p. 21.

<sup>291</sup>. Brian W. JONES, *The emperor Titus*, p. 8 : « ...*Titus spent his youth among the children of wealthy, high-born and influential families, and emerged in no way as a social outcast* ».

<sup>292</sup>. Suétone, *Vie de Titus*, IV, 1 : « *Tribunus militum et in Germania et in Britannia meruit summa industriae nec minore modestiae fama, sicut apparet statuarum et imaginum eius multitudine ac titulis per utramque provinciam* ».

<sup>293</sup>. Brian W. JONES, *The emperor Titus*, pp. 14-15.

<sup>294</sup>. Suétone, *Vie de Titus*, IV, 2.

<sup>295</sup>. Tacite, *Histoires*, IV, 68, 4, et Suétone, *Vie de Titus*, IV, 2.

rencontra au sortir de son proconsulat d'Afrique<sup>296</sup>. Quoiqu'il en soit la mort rapide d'Arrecina Tertulla permit à Titus de conclure une nouvelle union avec, cette fois-ci, une jeune femme issue du milieu sénatorial, Marcia Furnilla, avec laquelle il eut une fille nommée plus tard Julie<sup>297</sup>, et qu'il répudia pour une raison inconnue. Celle-ci peut cependant être reliée avec le fait que l'oncle paternel de Marcia Furnilla, Barea Soranus, et la fille de ce dernier, Servilia, étaient indirectement impliqués dans la conjuration de Pison puisque l'époux de Servilia, Annius Pollion, venait d'être condamné à l'exil et le frère de celui-ci, Annius Vinicianus, condamné à mort par Néron qui avait eu vent du complot<sup>298</sup>. Vespasien et Titus ont sans doute jugé plus prudent de rompre une alliance matrimoniale qui pouvait leur être préjudiciable alors même qu'ils avaient déjà vu leur ascension sociale ralentie du fait de l'hostilité d'Agrippine envers eux, comme envers tous les protégés du puissant affranchi Narcisse, et ce sacrifice a probablement permis à la famille, en faisant preuve de discernement et de loyauté, de continuer à prospérer. Titus put ainsi faire progresser sa carrière puisqu'il fut d'abord élu questeur (64 ou 65 ?), sans que l'on puisse savoir où et auprès de quel magistrat il occupa cette charge, ni s'il fut ensuite tribun de la plèbe ou édile, comme il en aurait eu la possibilité avant de pouvoir prétendre être élu préteur, à condition d'avoir atteint l'âge de vingt-neuf ans.

Le déclenchement de la révolte de Judée vint finalement troubler l'avancement d'une carrière qui, à l'image de celle de son père, avait jusque-là été régulière mais sans relief. Titus avait en effet suivi l'apprentissage ordinaire imposé à tous les fils de la noblesse, y compris quand cette dernière était récente, et avait pu se familiariser avec la vie au sein d'un camp militaire aussi bien qu'avec les contraintes et les exigences du commandement. Ce ne fut donc pas par favoritisme de la part de Vespasien que celui-ci le désigna pour l'accompagner en Judée et prendre la tête de l'une des trois légions<sup>299</sup> dont il disposait, alors qu'il n'avait pourtant pas encore, ce qui était la règle, occupé la charge de préteur<sup>300</sup>, pour venir à bout du soulèvement de la province. La nomination de Titus à ce poste était donc exceptionnelle mais elle semble donner encore un peu plus de corps à l'idée selon laquelle Néron pouvait bien donner son agrément à des dispositions inhabituelles parce que les Flaviens ne représentaient en aucun cas une menace potentielle pour son pouvoir,

---

<sup>296</sup>. Brian W. JONES, *The emperor Titus*, p. 18.

<sup>297</sup>. Suétone, *Vie de Titus*, IV, 2. Certains historiens doutent encore de l'identité véritable de la mère de Julie (Arrecina Tertulla ou Marcia Furnilla ?) d'autant qu'il est possible qu'elle n'ait pas été le seul enfant prénommé Julie que Titus ait eu (Brian W. JONES, *The emperor Titus*, p. 19, et Catherine SALLES, *La Rome des Flaviens*, p. 107).

<sup>298</sup>. Brian W. JONES, *The emperor Titus*, p. 19.

<sup>299</sup>. Tacite, *Histoires*, I, 10, 5.

<sup>300</sup>. Yann LE BOHEC, *L'armée romaine*, Paris, Picard, 2002 [1989], p. 39.

car « après tout il aurait difficilement pu imaginer qu'un homo novus pourrait finalement prendre la place des illustres Julio-Claudiens »<sup>301</sup>. Alors que Vespasien quittait l'Achaïe pour rejoindre Ptolémaïs, sur les côtes de Galilée, où il entendait réunir ses troupes, Titus fut chargé de prendre la tête de la légion XV *Appolinaris* et de l'amener d'Alexandrie, son lieu de casernement habituel, vers Ptolémaïs. La question de l'emplacement exact de la cité où stationnait la XV<sup>e</sup> légion a de son côté suscité des débats entre historiens car certains d'entre eux ont considéré qu'il ne pouvait s'agir que de la cité fondée par Alexandre le Grand en Égypte<sup>302</sup> - ce qui aurait alors obligé Titus, pour plus de rapidité, à emprunter un bateau en plein hiver pour se rendre de Grèce en Égypte - alors qu'il s'agissait plus probablement de la cité du même nom en Syrie (Alexandrette, en Turquie actuelle) où, quelques années auparavant (63)<sup>303</sup>, ce corps autrefois stationné en Pannonie avait été transféré<sup>304</sup>. Quelle qu'ait été la cité en question, Titus rejoignit ensuite rapidement son père à Ptolémaïs où il y avait rassemblé deux autres légions (la V *Macedonica* et la X *Fretensis*) et pouvait dès lors compter sur des effectifs, incluant des troupes (archers, cavaliers et fantassins) envoyées par certains rois orientaux et des cohortes des légions de Syrie, évalués à au moins 60 000 soldats<sup>305</sup>. L'armée commandée par Vespasien put se mettre en ordre de marche à partir du nord de la Galilée (printemps 67), qui servait de base à toutes les opérations engagées, dans le but de reprendre en main l'ensemble de la province mais surtout de s'emparer de Jérusalem où battait le cœur de la révolte. Vespasien fit route en faisant l'étalage de la puissance de son armée avec l'espoir que ce déploiement de forces impressionnerait les populations locales et les inciterait à se montrer raisonnables en renonçant à poursuivre leur révolte. Après la prise et la destruction d'une première cité, Gabara<sup>306</sup>, les forces romaines durent tenir un siège de quarante-sept jours avant de venir à bout de la forteresse de Jotapata, dont la capture s'accompagna, comme il était de coutume, du massacre de ses derniers défenseurs et de la réduction en esclavage des survivants mais aussi de la traque des principaux meneurs de la révolte sur place, dont leur chef Josèphe fils de Mattias. Dissimulé dans une citerne naturelle s'ouvrant sur une large grotte où d'autres assiégés avaient pu trouver refuge, Josèphe fut finalement repéré et se rendit aux hommes de Vespasien

---

<sup>301</sup>. Brian W. JONES, *The emperor Titus*, p. 35 : « ...after all, he could hardly have imagined that a homo novus would ultimately replace the illustrious Julio-Claudians ».

<sup>302</sup>. Léon HOMO, *Vespasien, l'empereur du bon sens*, p. 34.

<sup>303</sup>. Tacite, *Annales*, XV, 25, 6.

<sup>304</sup>. Marcello FORTINA, *L'imperatore Tito*, p. 24, et Brian W. JONES, « Which Alexandria ? », *Athenaeum*, 62, 1984, pp. 281-285.

<sup>305</sup>. Flavius Josèphe, *La guerre des Juifs*, III, 64-69.

<sup>306</sup>. Flavius Josèphe, *La guerre des Juifs*, III, 132.

après avoir survécu à un suicide collectif qu'il avait lui-même organisé afin d'échapper à la honte, en acceptant de demeurer en vie, de devenir l'esclave des Romains. Présenté à Vespasien, il gagna pratiquement immédiatement, par son aplomb et son intelligence, la sympathie de Titus « *qui était pris d'une pitié toute particulière devant la fermeté de Josèphe dans ses malheurs et devant sa jeunesse* »<sup>307</sup>, et prophétisa avec assurance que ce serait bientôt lui, Vespasien, devenu Prince, qui le libérerait de ses chaînes<sup>308</sup>. Mais la guerre continuait et, alors qu'elles s'apprêtaient à prendre leurs quartiers d'hiver, les forces romaines durent lutter contre de nouveaux foyers de résistance.

Titus joua alors parfaitement le rôle d'homme de confiance que son père lui avait attribué en l'engageant à ses côtés, en étant en quelque sorte un « subordonné idéal », aussi dévoué qu'efficace<sup>309</sup>. Il mena ainsi les opérations contre les rebelles juifs qui avaient attaqué les forces romaines près du lac de Tibériade et fit le siège de la cité de Tarichées où un certain nombre de ceux-ci avaient trouvé refuge. En plus d'être un meneur d'hommes courageux, Titus fit alors preuve de ses talents d'orateur et de sa force de conviction en regonflant le moral de ses troupes par une allocution qui leur rappelait que les combats se gagnaient moins par le nombre des combattants en présence que par « *le courage, la discipline, la fermeté d'une âme qui font merveille dans les succès tout en résistant jusqu'au bout dans l'adversité* »<sup>310</sup>, et par la conviction qu'il n'y a rien de plus élevé que de combattre pour la gloire de Rome. Tarichées fut finalement attaquée sur l'un de ses points faibles, là où, adossée aux rives du lac de Tibériade, la cité n'avait pas de fortification, et fut prise par les soldats de Titus qui massacrèrent les meneurs de la résistance en tâchant d'épargner les habitants, alors que les fuyards qui tentaient de s'échapper par le lac au moyen de radeaux de fortune furent taillés en pièces par les forces de Vespasien qui étaient venues porter secours à celles de son fils. Ce dernier avait fait la démonstration de son courage et de sa détermination, et ainsi permis aux Romains de s'imposer au moment même où, depuis que la nouvelle de la prise de Jotapata s'était répandue, d'autres cités de Galilée (Gamala, Gischala) avaient pris les armes à leur tour. Vespasien entreprit de venir en aide au roi Agrippa II, dont les troupes assiégeaient la forteresse de Gamala depuis sept mois, et envoya Titus auprès de Mucien qui venait de prendre ses fonctions de gouverneur de Syrie. Vespasien comptait donc sur les qualités de son fils pour

<sup>307</sup>. Flavius Josèphe, *La guerre des Juifs*, III, 396 : « *Μάλιστα δὲ τὸν Τίτον ἐξαίρετως τό τε καρτερικὸν ἐν ταῖς συμφοραῖς ἦρει τοῦ Ἰωσήφου καὶ πρὸς τὴν ἡλικίαν ἔλεος ...* ».

<sup>308</sup>. Flavius Josèphe, *La guerre des Juifs*, III, 399-402 ; Suétone, *Vie de Vespasien*, V, 6, et Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXV, 1, 4.

<sup>309</sup>. Brian W. JONES, « *Titus in Judea, AD 67* », *Latomus*, 48, 1989, pp. 127-134.

<sup>310</sup>. Flavius Josèphe, *La guerre des Juifs*, III, 479 : « *... τόλμα καὶ θράσος ἡγεῖται καὶ ἀπόνεια, πάθῃ κατὰ μὲν τὰς ἐπιπραγίας εὐτονα, σβεννύμενα δὲ ἐν ἐλαχίστοις σφάλασιν* ».



Source : Christophe BADEL (Cartographe : Claire LEVASSEUR)  
*Atlas de l'Empire romain*  
 Construction et apogée : 300 av. J.-C. - 200 av. J.-C.  
 Paris, Autrement, 2012.

remplir des missions « diplomatiques » délicates car la réussite des opérations en Judée passait par une bonne entente entre les différents gouverneurs romains et la tranquillité des populations soumises.

Dans tous les cas, Titus était rentré de Syrie lors de l'assaut final contre Gamala qui fut particulièrement sanglant puisque, dans leur fureur, les Romains massacrèrent « *aussi bien ceux qui se défendaient que ceux qui tendaient les mains pour être épargnés* »<sup>311</sup>. La prise de la ville s'accompagna de celle de la forteresse du mont Thabor et permettait à Vespasien de contrôler toute la Galilée à l'exception de la cité de Gischala qui était alors la dernière à résister. Ce fut pourquoi, alors que le reste de l'armée était conduit plus au sud pour prendre ses quartiers d'hiver et se reposer, Titus fut chargé de la réduction d'une cité dont la population, majoritairement composée de paysans, « *ne nourrissait pas de sentiment hostile envers les Romains* »<sup>312</sup>. Seul responsable d'une opération pour la toute première fois, Titus estima que la ville était facile à prendre et proposa une reddition honorable à ses défenseurs, menés par Jean fils de Lévi, au motif que l'« *on pouvait pardonner l'espoir de la liberté, mais pas l'entêtement dans une situation désespérée* »<sup>313</sup>. Le reste de la population était en effet disposé à ouvrir les portes de la forteresse aux Romains, comme ce fut finalement le cas après que Jean et ses hommes eurent invoqué le respect du repos du sabbat pour tromper la bienveillance de Titus et s'enfuir vers Jérusalem<sup>314</sup>, si bien que, grâce à la prise de Gischala l'ensemble de la Galilée était de nouveau soumis à l'autorité de Rome au moment où ses soldats prenaient leurs quartiers d'hiver (novembre 67). Ce dernier succès de Titus amena son père à modifier ses plans, et celui-ci put, contrairement à ce qui avait été arrêté pendant l'été, emmener la légion V *Apollinaris* passer une période de repos plus agréable à Césarée-Maritime, en bord de mer, plutôt qu'à Scythopolis, à quelques kilomètres du Jourdain mais en plein cœur des régions désertiques de Samarie.

Les opérations reprirent au printemps suivant (mars-juin 68) avec le même but : isoler Jérusalem en soumettant systématiquement toutes les régions en état de rébellion et s'assurer ainsi que les séditeux retranchés dans la capitale ne disposeraient d'aucune possibilité de fuite ou de secours. La cité était en outre en proie à des rivalités sanglantes entre factions rivales qui s'opposaient sur la manière de poursuivre le combat contre les Romains. Ces derniers, informés de ces dissensions, en profitèrent pour ne pas précipiter un assaut qui aurait pu ressouder les

<sup>311</sup>. Flavius Josèphe, *La guerre des Juifs*, IV, 78 : « ... οὐς δὲ χεῖρας προϊσχυοντας ἐτόνον δὲ τὸν θυμὸν... ».

<sup>312</sup>. Marcello FORTINA, *L'imperatore Tito*, p. 29 : « *La popolazione di Gischala (...) non nutriva sentimenti ostili ai Romani.* ».

<sup>313</sup>. Flavius Josèphe, *La guerre des Juifs*, IV, 95 : « *Εἶναι γὰρ συγγνωστὸν ἐλευθερίας ἐλπίδα, μηδέτι μέντοι τὴν ἐν τοῖς ἀδυνάτοις ἐπιμονήν* ».

<sup>314</sup>. Flavius Josèphe, *La guerre des Juifs*, IV, 99-105.

différents groupes rivaux contre leur ennemi commun, et poursuivirent leur reconquête, implacable et méthodique, des régions périphériques de Jérusalem. Vespasien était de retour à Césarée-Maritime, après avoir rétabli l'ordre dans les régions indociles du sud de la province (Idumée, Pérée), quand il fut informé des bouleversements secouant l'Occident. La nouvelle de la révolte de Julius Vindex incita les chefs romains en Judée à reprendre les opérations, et Vespasien « *prévoyait déjà les discordes civiles qui allaient suivre, le danger qu'allait courir l'Empire dans son ensemble, et il pensait qu'en pacifiant d'abord l'Orient il diminuerait l'anxiété en Italie* »<sup>315</sup>. Aussi était-il essentiel de s'assurer que cette partie de l'empire conserverait sa tranquillité et n'ajouterait pas le chaos au désordre qui s'abattait alors sur le cœur du monde romain<sup>316</sup>. Vespasien décida ensuite de suspendre toutes les actions engagées quand il fut informé de la mort de Néron et, par prudence et souci de respecter la légalité, il envoya un représentant auprès du nouveau Prince afin de le saluer et de prendre ses ordres. Mandaté par son père auprès de Galba, Titus devait remplir une nouvelle mission de confiance essentielle au moment où une rumeur se serait rapidement répandue selon laquelle Galba, empereur âgé et sans enfant, aurait eu l'intention de l'adopter. En effet, « *ce qui donnait corps à ces bruits, c'était le génie même de Titus, capable d'occuper toute situation, si haute qu'elle fût, un visage où la majesté se mêlait à la grâce, les succès de Vespasien, les voix prophétiques des oracles, et aussi, dans les esprits enclins à la crédulité, des incidents fortuits pris pour des présages* »<sup>317</sup>, même s'il est difficile de connaître quelles étaient les véritables motivations de Galba envers le fils de Vespasien. Il est néanmoins vrai que le nouveau Prince fut effectivement confronté à la question de sa succession, mais qu'il porta son choix sur « *Pison Frugi Licinianus, jeune homme de naissance illustre et de haute distinction, qui lui inspirait depuis longtemps l'estime la plus vive, et qu'il avait toujours désigné dans son testament comme l'héritier de sa fortune et de son nom* »<sup>318</sup>, ce qui amène à considérer qu'il n'a en fait jamais eu la moindre intention d'adopter Titus et que toute cette histoire ressemble davantage à un arrangement postérieur puisque la visite du fils de Vespasien « *à Galba fut par la suite utilisée par les propagandistes flaviens pour rehausser l'image de la dynastie et légaliser son usurpation du pouvoir* »<sup>319</sup>. Ayant

<sup>315</sup>. Flavius Josèphe, *La guerre des Juifs*, IV, 441 : « ... προορώμενον ἤδη τοὺς μέλλοντας ἐμφυλίους πολέμους καὶ τὸν ὄλης κίνδυνον τῆς ἡγεμονίας, ἐν ᾧ προειρηνέσας τὰ κατὰ τὴν ἀνατολὴν ἐπικουφίσαι ᾤετο τοὺς κατὰ τὴν Ἰταλίαν ».

<sup>316</sup>. Marcello FORTINA, *L'imperatore Tito*, p. 31.

<sup>317</sup>. Tacite, *Histoires*, II, 1, 4 : « *Augebat famam ipsius Titi ingenium quantaecumque fortunae capax, decor oris cum quamquam maiestate, prosperae Vespasiani res, praesaga responsa, et inclinatis ad credendum animis loco ominum etiam fortuita* ».

<sup>318</sup>. Suétone, *Vie de Galba*, XVII, 1 : « ...Pisonem Frugi Licinianum, nobilem egregiumque iuvenem ac sibi olim probatissimum testamentoque semper in bona et nomen adscitum ».

<sup>319</sup>. Brian W. JONES, *The emperor Titus*, p. 44 : « *His visit to Galba was subsequently used by Flavian propagandists to enhance the dynasty's image and legalize the usurpation of power* ».



appris l'assassinat de Galba alors qu'il débarquait à Corinthe, Titus préféra prudemment, afin de n'offenser personne, d'autant que sa mission n'avait plus lieu d'être, retourner en Judée auprès de son père qui, informé de l'évolution de la situation en Italie, avait entrepris des opérations de faible ampleur autour de Jérusalem et fait prêter serment à Othon<sup>320</sup>. Le voyage de retour comprit une escale à Chypre au cours de laquelle Titus tint à visiter le temple de Vénus à Paphos, ce qui lui permit, après en avoir été informé par le prêtre lors d'une rencontre en tête à tête, non seulement d'être assuré que sa navigation jusqu'en Judée serait paisible mais surtout qu'il accéderait au pouvoir dans un avenir prochain<sup>321</sup>. Cet arrêt à Chypre n'avait rien d'anodin et, subtilement utilisé par la propagande, renvoyait à l'idée selon laquelle Titus, comme Vespasien en Égypte et avant lui encore Alexandre le Grand ou Énée, avait vu son futur destin impérial révélé par les dieux et que celui-ci était dès lors irrémédiable<sup>322</sup>. L'incertitude entourant les guerres civiles ensanglantant l'Italie suspendit toutes les opérations pendant pratiquement une année complète, au cours de laquelle les légions stationnées en Orient furent impuissantes à peser sur le cours des événements qui déchiraient l'empire. Ce fut finalement alors qu'il se préparait à repasser à l'offensive (printemps 69) que Vespasien apprit la mort d'Othon et l'avènement de Vitellius.

Il est probable que l'action de Titus, au cours de cette longue période d'inactivité militaire, a surtout consisté à jouer un rôle d'intermédiaire et de négociateur entre son père et le gouverneur de Syrie, Mucien, ou celui d'Égypte, T. Julius Alexander, sans compter les souverains orientaux (Agrippa II), et qu'il prit une dimension encore plus importante à partir du moment où Vespasien, informé de l'état lamentable dans lequel s'enfonçait l'Italie, accepta de se porter candidat à la pourpre (juillet 69). Dès lors Titus devint un élément essentiel du dispositif élaboré par son père pour réussir sa prise de pouvoir et achever la mission que lui avait confiée Néron, puisqu'il lui laissa la responsabilité de mettre un terme à la guerre en Judée et de s'emparer de Jérusalem<sup>323</sup>. Vespasien ne laissa cependant pas immédiatement son fils s'acquitter seul de cette lourde tâche puisqu'ils séjournèrent tous les deux, alors que Mucien avait déjà pris la route de l'Italie, d'abord entre la Judée et la Syrie puis en Égypte (fin 69). Vespasien avait en effet l'intention de s'assurer du ravitaillement de l'Italie en blé égyptien, mais il tenait aussi à donner à son fils une sorte de « chaperon » capable de l'encadrer car « *Titus, qui avait tout juste trente ans, avait besoin d'une tête plus*

---

<sup>320</sup>. Tacite, *Histoires*, II, 6, 1.

<sup>321</sup>. Tacite, *Histoires*, II, 4, 3, et Suétone, *Vie de Titus*, V, 2.

<sup>322</sup>. Roberto GUERRINI, « Tito al santuario pafio e il ricordo di Enea », *AcR*, 31, 1986, pp. 28-34.

<sup>323</sup>. Tacite, *Histoires*, II, 82, 6.

agée pour calmer son impétuosité, et [T. Julius] Alexander qui avait déjà servi dans l'état-major du général pendant les guerres en Orient et qui avait une cinquantaine d'années, était parfaitement qualifié pour lui apporter la retenue de l'expérience»<sup>324</sup>. Cette marque d'attention paternelle, que l'on pourrait aussi prendre pour une manifestation de méfiance, était plus probablement une sage précaution et un gage sur l'avenir puisque la réussite de la prise de pouvoir de Vespasien reposait sur le succès des dispositions prises lors de la rencontre de Béryte et qui engageaient Titus en Judée, Mucien en Italie et Vespasien lui-même en Égypte. La responsabilité était en effet particulièrement lourde - Vespasien ne pouvait se permettre de prendre le risque d'un échec en Judée - et il était légitime d'engager auprès d'un chef de guerre courageux mais sans l'expérience d'un commandement militaire véritable, un combattant de rang équestre expérimenté et dévoué. Placé à la tête d'une légion Titus, malgré les responsabilités supérieures à celles que pouvait alors attendre un magistrat de rang questorien qu'il avait déjà occupées, n'avait jusque là pas encore eu l'occasion d'assumer les vraies responsabilités d'un chef de guerre. Il avait participé à la prise de cinq cités mais n'avait dirigé qu'un seul assaut, celui contre Gischala, une cité essentiellement défendue par des paysans, alors que celui contre Tarichées s'était achevé par une « bataille navale » opposant des radeaux de fortune sur le lac de Tibériade. Titus n'était cependant pas que le fils du général dirigeant les opérations de Judée puisque, à plusieurs reprises, il avait su faire la preuve de son courage mais également de son sens du commandement. Aussi est-il possible que la confiance que son père lui manifestait, qui reposait sur la connaissance de ses qualités personnelles, fût plus utilement employée lors de missions diplomatiques auprès de souverains orientaux, des autres représentants de Rome en Orient ou de Galba<sup>325</sup>. Dans tous les cas, Titus s'est acquitté de ses fonctions avec compétence et efficacité et a ainsi prouvé qu'il méritait la place singulière qu'il occupait dans l'état-major de son père. En outre, la popularité dont il jouissait auprès des soldats qu'il commandait était fondée sur sa capacité à commander mais aussi à prêcher par l'exemple de son attitude au combat<sup>326</sup>.

---

<sup>324</sup>. E. G. TURNER, *JRS*, 44, 1954, pp. 54-64 : « Titus, who was a bare thirty years old, needed an older head to steady his impetuosity, and Alexander who had already served on the general staff in Eastern warfare and who was in his fifties, was well qualified to put on the brake of experience ».

<sup>325</sup>. Brian W. JONES, *The emperor Titus*, pp. 41-43, et « Titus in Judea, AD 67 », pp. 127-134.

<sup>326</sup>. Le récit de Flavius Josèphe livre plusieurs exemples du courage dont Titus fit preuve au combat, notamment lors de l'assaut contre la forteresse de Jotapata (*La guerre des Juifs*, III, 324) ou celui contre la cité de Gamala (*La guerre des Juifs*, IV, 70-83), et qui inspira à la fois obéissance et respect aux soldats qu'il commandait. Brian W. JONES (*The Emperor Titus*, pp. 41-42) insiste toutefois sur le fait que, au cours des deux premières années de la guerre au moins (67-68), son rôle proprement guerrier a eu un impact relativement limité, puisqu'il fut surtout chargé d'accepter des redditions ou faire l'étalage de la puissance des armes romaines, mais qu'il s'acquitta de ses tâches avec efficacité.

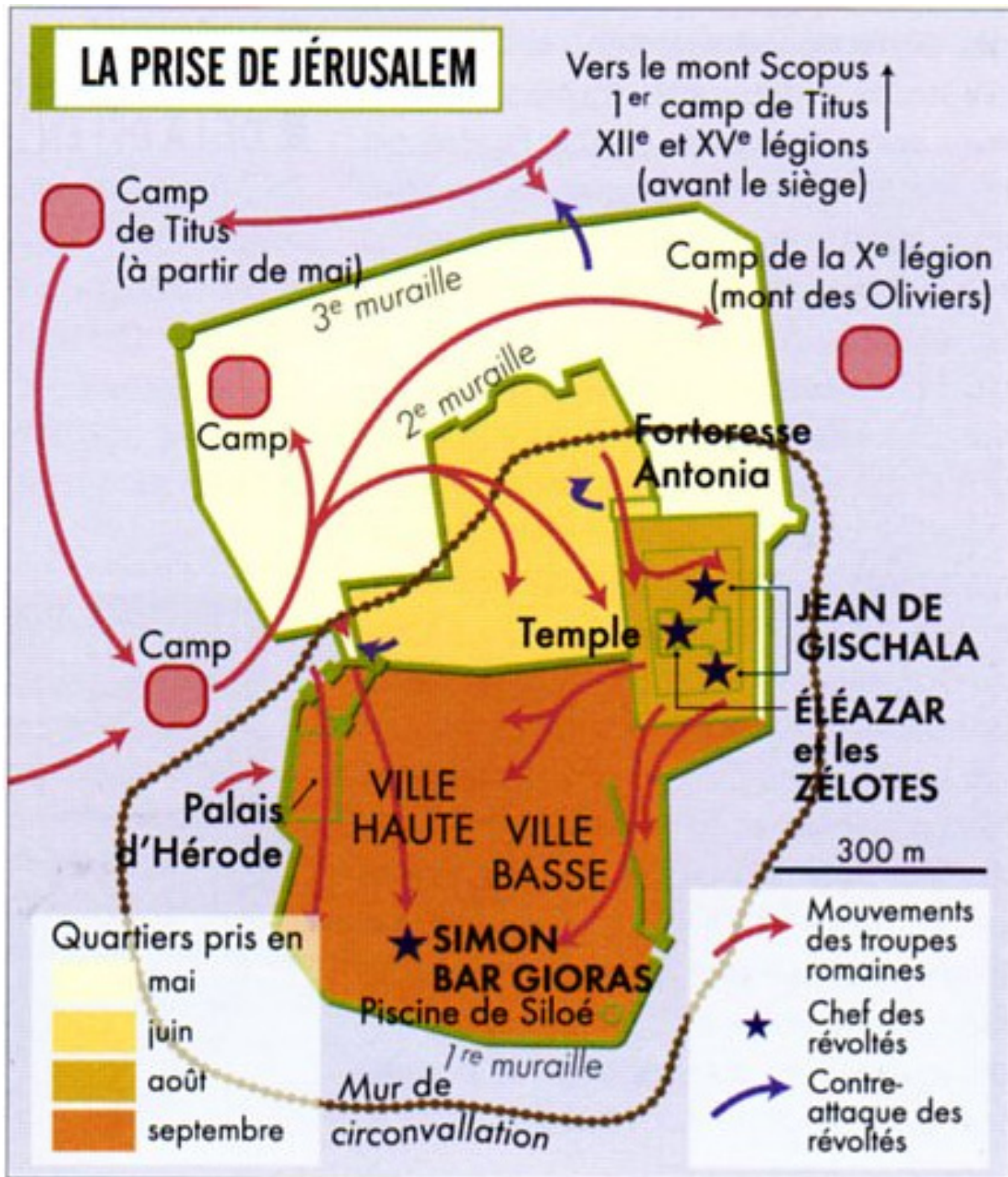
L'entrée de Mucien à Rome permit au parti flavien de s'emparer officiellement du pouvoir alors que ni Vespasien ni Titus, qui furent faits consuls pour l'année suivante, n'étaient en Italie<sup>327</sup>. Il revenait dès lors à Titus de mettre fin à la révolte de Judée, en achevant la reconquête de la province rebelle par la soumission de sa capitale, revêtu qui plus est des attributs de la plus haute magistrature romaine. La conquête de Jérusalem mobilisa toutes les énergies disponibles et se fit dans des conditions souvent dramatiques au cours desquelles les armées romaines durent faire face à une résistance acharnée mais divisée. Titus disposa pour cela des trois légions que commandait son père auparavant, auxquelles vinrent s'ajouter la légion XII *Fulminata*, venue de Syrie, ainsi que des détachements des légions III *Cyrenaica* et XXII *Deiotariana*, venus d'Alexandrie, et des contingents (cavaliers, fantassins et lanciers) envoyés par des souverains orientaux qui avaient fait alliance avec Vespasien<sup>328</sup>. L'ensemble des forces romaines fit route vers Jérusalem et, après avoir fait sa jonction, s'installa dans deux camps différents de part et d'autre de la cité qui restait profondément déchirée par des rivalités entre factions alors que, dans le même temps l'ensemble du peuple, « *terrorisé par les révolutionnaires et les brigands, désirait la paix mais il ne bougeait pas, parce qu'il était trop faible pour se soulever* »<sup>329</sup>. Le siège de la ville, édiflée sur des collines et entourée de ravins difficiles d'accès en plus d'être bien pourvue en eau<sup>330</sup>, fut une entreprise de longue haleine exécutée méthodiquement de façon à isoler ses défenseurs et à l'attaquer sur ses points les plus faibles. Titus chercha pourtant à amener les assiégés à se rendre pacifiquement et eut pour cela recours aux services du captif juif fait prisonnier lors de la prise de Jotapata : Joseph, fils de Mattias. Celui-ci, qui avait résolument pris le parti de Vespasien, fut utilisé dans des opérations de « guerre psychologique » qui avaient pour but d'amener ses compatriotes à la raison et à abandonner toute tentative de résistance et tout espoir de victoire. L'intervention de Josèphe, considéré comme un traître, décupla la détermination des assiégés qui rejetèrent toute idée de reddition et décidèrent Titus à poursuivre les travaux de siège qu'il avait fait commencer. La progression romaine, parfois contrariée par des sorties meurtrières des combattants juifs, fut aussi inexorable qu'implacable alors que les rivalités entre factions à l'intérieur de la cité encourageaient les civils à quitter Jérusalem pour trouver un meilleur sort auprès des assiégeants.

<sup>327</sup>. Tacite, *Histoires*, IV, 38, 1, et Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXVI, 1, 1.

<sup>328</sup>. Tacite, *Histoires*, V, 1, 4 ; Flavius Josèphe, *La guerre des Juifs*, V, 41-44 ; Marcello FORTINA, *L'empereur Tito*, p. 50 et Brian W. JONES, *The emperor Titus*, p. 50.

<sup>329</sup>. Flavius Josèphe, *La guerre des Juifs*, V, 53 : « ... τοῖς στασιώδεσι καὶ ληστρικοῖς τὸν δῆμον ὑποπεπιχότα ποθεῖν μὲν εἰρήνην, ἀσθενέστερον δὲ ὄντα τῆς ἐπαναστάσεως ἠρεμεῖν ».

<sup>330</sup>. Mireille HADAS-LEBEL, *Flavius Josèphe, le Juif de Rome*, p. 178.



Source : Christophe BADEL (cartographe : Claire LEVASSEUR)  
*Atlas de l'Empire romain*  
 Construction et apogée : 300 av. J.-C. - 200 av. J.-C.  
 Paris, Autrement, 2012.

La ville commençait il est vrai à sentir les effets de la stratégie d'encerclement des Romains et à connaître des difficultés de ravitaillement à l'origine de véritables scènes d'horreur provoquant davantage de compassion chez Titus, qui continuait d'appeler les assiégés à se rendre, que chez les chefs combattants de la rébellion juive<sup>331</sup>. Le travail de sape des Romains, la ville avait été totalement encerclée d'un mur empêchant toute fuite et toute possibilité d'aide ou de ravitaillement venus de l'extérieur, progressait cependant régulièrement si bien qu'ils furent en mesure de pénétrer au cœur de la cité. L'assaut final (été 70) fut un combat long et acharné pour venir à bout des différents niveaux de fortifications de la ville qui fut toujours défendue avec la plus grande détermination. Une forme d'énergie du désespoir qui recula de plusieurs semaines le succès des armées commandées par Titus sans jamais cependant donner le moindre espoir que les défenseurs juifs eussent pu avoir la plus infime chance d'empêcher ce qui semblait inéluctable. Face à une population affaiblie par le découragement et la famine, et qui pratiquait la politique de la terre brûlée en incendiant tout ce qui pouvait servir à retarder l'échéance, les Romains furent enfin en mesure de s'attaquer au Temple dont la prise représentait un objectif aussi bien militaire que symbolique. Titus réunit d'ailleurs un conseil de guerre regroupant tous les légats et tribuns de légion afin de se mettre d'accord avec eux sur la manière dont ce symbole de l'identité et du nationalisme juifs devait être traité. En effet « *certaines étaient d'avis d'appliquer la loi de la guerre, car les Juifs ne cesseraient jamais de se révolter tant que le Temple subsisterait comme le lieu où ils se rassemblaient de tous les points du pays [alors que] d'autres conseillaient de le conserver, pourvu que les Juifs l'évacuent et que personne n'y soit en armes, mais de le brûler s'ils montaient dessus pour faire la guerre : car alors ce ne serait plus un temple mais une forteresse, et le sacrilège serait désormais le fait des Juifs et non celui des Romains* »<sup>332</sup>. Titus décida finalement que les Romains n'auraient rien à gagner à détruire intentionnellement un édifice, dont il avait pu lui-même admirer la magnificence et qui pourrait figurer parmi les futures merveilles de l'Empire, avançant que « *même si les Juifs montaient sur le Temple pour faire la guerre, il ne se vengerait pas des hommes sur des objets inanimés et ne réduirait jamais en cendres un monument d'une telle beauté : car se serait faire du tort aux Romains* »<sup>333</sup>. Le Temple fut néanmoins l'une des principales victimes des combats

<sup>331</sup>. Flavius Josèphe, *La guerre des Juifs*, V, 512-526.

<sup>332</sup>. Flavius Josèphe, *La guerre des Juifs*, VI, 239-240 : « *Τοῖς μὲν οὖν ἐδόκει χρῆσθαι τῷ τοῦ πολέμου νόμῳ· μὴ γὰρ ἂν ποτε Ἰουδαίους παύσασθαι νεωτερίζοντας τοῦ ναοῦ μένοντος, ἐφ' ὃν οἱ πανταχόθεν συλλέγονται. Τινὲς δὲ παρήνουν, εἰ μὲν καταλίποιεν αὐτὸν Ἰουδαῖοι καὶ μηδεὶς ἐπ' αὐτοῦ τὰ ὄπλα θείη, σώξεν, εἰ δὲ πολεμοῖεν ἐπιβάντες, καταφλέγειν φρούριον γὰρ, οὐδέ τι ναὸν εἶναι, καὶ τὸ λοιπὸν ἔσεσθαι τῶν ἀναγκασάντων τὴν ἀσέβειαν, οὐκ αὐτῶν ».*

<sup>333</sup>. Flavius Josèphe, *La guerre des Juifs*, VI, 241 : « *... ἐπιβάντες ἐπ' αὐτοῦ πολεμῶσιν Ἰουδαῖοι φήσας ἀντὶ τῶν ἀνδρῶν ἀμυνεῖσθαι τὰ ἄψυχα οὐδὲ καταφλέξεν ποτὲ τηλικούτου ἔργον· Ῥωμαίων γὰρ ἔσεσθαι τὴν βλάβην ».*

qui se poursuivirent pour s'emparer de Jérusalem et le lendemain même du conseil de guerre réuni par Titus, l'édifice fut la proie des flammes en même temps qu'il était livré au pillage des soldats romains, incapables de retenir leur frénésie destructrice contenue tout au long des dernières semaines du siège. Il est toutefois difficile de déterminer si le Temple a brûlé du seul fait des aléas de la guerre ou suite à une décision délibérée des Romains, et également de savoir si Titus dut finalement adapter ses décisions à la réalité des combats ou même concéder une forme de « récompense » à ses soldats. Si le général sembla sensible à la beauté et la majesté du lieu, dans lequel il put pénétrer avant d'être entièrement détruit par les flammes, il demeura impuissant à contenir la rage de ses hommes, « *qui pillaient tout ce qui leur tombait sous la main et massacraient en quantité innombrable tous ceux qu'ils attrapaient, sans pitié pour l'âge, sans respect pour la dignité : enfants, vieillards, laïcs, prêtres, tous étaient indistinctement abattus* »<sup>334</sup>, et à sauver le bâtiment. Ce que Titus a peut-être considéré comme un échec personnel lui permit néanmoins, alors que la ville n'était pas encore complètement en son pouvoir, de se faire acclamer *imperator* par ses hommes<sup>335</sup>, selon l'ancien usage républicain, c'est-à-dire à l'initiative des soldats directement sur le champ de bataille, ce qui avait donc d'abord une portée uniquement militaire, qui lui savaient gré de les avoir menés à une victoire qui, si elle n'était pas encore totale, n'en était pas moins imminente. Ainsi Titus, consul en exercice avec son père, et véritable « co-Prince », depuis le début de l'année, était-il aussi un général vainqueur qui s'était montré à la hauteur de la confiance que son père avait eu envers lui, et qui avait finalement pu mener à son terme la mission que Vespasien avait reçue de Néron.

La prise de Jérusalem fut achevée (début septembre 70) quand les dernières poches de résistance rebelles furent réduites et le sort des prisonniers scellé : les derniers résistants, auxquels s'étaient mêlés de véritables brigands, furent sommairement exécutés alors que parmi les autres, certains - « *les plus grands et les plus beaux* » - furent « mis en réserve » pour figurer au prochain triomphe de Titus quand d'autres étaient envoyés travailler en Égypte ou dans les autres provinces d'Orient, pour y trouver la mort dans l'amphithéâtre contre des animaux ou des gladiateurs, vendus comme esclaves, pour les plus jeunes, ou tout simplement abandonnés à leur sort<sup>336</sup>. La

<sup>334</sup>. Flavius Josèphe, *La guerre des Juifs*, VI, 271 : « τῶν μὲν προσιπτόντων ἦν ἀρπαγή, φόνος δὲ τῶν καταλαμβανομένων μωρίας καὶ οὐτε ἡλικίας ἦν ἔλεος οὐτ' ἐντροπή σεμνότητος, ἀλλὰ καὶ παῖδια καὶ γέροντες καὶ βέβηλοι καὶ ἱερεῖς ὁμοίως ἀνηροῦντο, καὶ πᾶν γένος ἐπέξῃει περισχῶν ὁ πόλεμος ».

<sup>335</sup>. Flavius Josèphe, *La guerre des Juifs*, VI, 316 ; Suétone, *Vie de Titus*, V, 3, et Dion Cassius, *Historie romaine*, LXVI, 7, 2.

<sup>336</sup>. Flavius Josèphe, *La guerre des Juifs*, VI, 414-419.

victoire du jeune général confirma sa légitimité à commander des légions mais aussi, dorénavant, à participer activement au gouvernement de l'Empire. Si ses talents militaires et de meneur d'hommes furent indiscutables, il semble que Titus a aussi été servi par des circonstances favorables (divisions entre les différentes factions de résistants juifs) comme par un état-major compétent capable de compenser l'inexpérience et, parfois, la naïveté de son commandant en chef. Celui-ci sut cependant faire preuve de sang froid et de sagesse autant que d'humilité, et utilisa à bon escient les tactiques romaines traditionnelles de siège en demeurant à l'écoute de ses officiers plus expérimentés. Le rôle de T. Julius Alexander, aussi bien en raison de sa loyauté et de son expérience de la guerre, semble ainsi avoir été particulièrement déterminant car si Titus était un « subordonné idéal », il était aussi capable d'écouter les suggestions avisées des officiers de son état-major et de se plier à leurs avis fondés sur des années d'expérience. L'initiative de Vespasien avait donc fonctionné et dès lors la présence de son fils en Judée n'était plus indispensable, même si la prise de Jérusalem, dont Titus décida la destruction, ne coïncida pas avec la fin de la guerre<sup>337</sup>. Celle-ci fut achevée dans les mois qui suivirent (72-73) avec la reddition des cités d'Hérodition et de Machéronte et surtout le siège dramatique de la forteresse de Massada.

Titus demeura ensuite en Orient, car « *la mauvaise saison, en effet, l'empêchait de gagner par mer l'Italie* »<sup>338</sup>, où il fit reposer ses légions et offrit des spectacles au cours desquels des milliers de prisonniers juifs furent sacrifiés aussi bien lors de la célébration de l'anniversaire de son frère (24 octobre) que pour celui de son père (17 novembre). Il en profita ainsi pour rendre hommage à ses soldats, en leur offrant des récompenses appréciées, faire étalage de ses succès et, à travers lui, de la toute puissance de Rome dans la région, et entreprendre une activité diplomatique en se rendant jusqu'à Zeugma (Commagène) « *où une délégation, envoyée par le roi des Parthes Vologèse, était venue à sa rencontre lui offrir une couronne d'or pour sa victoire sur les Juifs* »<sup>339</sup>. L'initiative du roi parthe, qui avait auparavant proposé le renfort de 40 000 de ses archers pour soutenir la lutte des Romains contre les Juifs<sup>340</sup>, traduisait bien la prégnance de ses inquiétudes apparues avec le rétablissement d'un rapport de forces favorable à Rome en Orient et la présence de certains de ses alliés ou vassaux parmi les prisonniers faits par Titus à Jérusalem<sup>341</sup>. De plus la légion XII *Fulminata* avait

---

<sup>337</sup>. Brian W. JONES, « Titus in Judea, AD 67 » pp. 127-134.

<sup>338</sup>. Flavius Josèphe, *La guerre des Juifs*, VII, 20 : « τὸν γὰρ εἰς τὴν Ἰταλίαν πλοῦν ὁ χειμὼν ἐκόλυε ».

<sup>339</sup>. Flavius Josèphe, *La guerre des Juifs*, VII, 105 : « ἔνθα δὴ καὶ παρὰ τοῦ Πάρθων βασιλέως Βολογέσου πρὸς αὐτὸν ἦγον στέφανον χρυσοῦν ἐπὶ τῇ κατὰ τῶν Ἰουδαίων νίκῃ κομίζοντες ».

<sup>340</sup>. Tacite, *Histoires*, IV, 51, 4.

<sup>341</sup>. Brian W. JONES, *The emperor Titus*, p. 56.

déjà été envoyée prendre ses quartiers en Cappadoce (Mélitène), là où aucune légion n'était stationnée auparavant, ce qui suscitait l'inquiétude de Vologèse qui tenait à limiter, ou au moins à être sûr des intentions de Vespasien en Orient. Celui-ci avait en effet commencé à réorganiser le dispositif romain dans la région en l'équipant de meilleures routes, propices au déplacement des troupes comme à une meilleure maîtrise du territoire, afin d'en améliorer l'administration et le contrôle, en créant la province de Galatie-Cappadoce ou en annexant la Commagène<sup>342</sup>. La politique de Vespasien en Orient était donc essentiellement défensive mais il semble qu'il ait voulu profiter de son avantage pour faire étalage de sa force - Titus « parada » avec la V<sup>e</sup> et la X<sup>e</sup> légions - et faire comprendre aux Parthes que les changements opérés à la tête de l'État n'avaient amené aucun changement à la politique romaine au Levant. Si celle-ci demeurait effectivement défensive, il était cependant hors de question que Vespasien donnât l'impression que Rome était, d'une manière ou d'une autre, prête à se désengager de ses possessions dans cette partie du monde. L'habileté diplomatique de Titus semble avoir servi les plans de son père car non seulement Vologèse parut s'accomoder du maintien d'une forme de *statu quo* satisfaisante aussi bien pour ses propres intérêts que pour ceux des Romains, qui n'avaient pas l'intention de s'avancer davantage en Orient, mais il établit ensuite des liens relativement cordiaux avec les nouveaux dirigeants de Rome<sup>343</sup>.

Ainsi la mission de Titus en Orient s'acheva-t-elle, après son triomphe militaire, par un succès diplomatique qui remplissait parfaitement les objectifs que son père lui avait demandés de défendre maintenant que la révolte de Judée était entièrement matée. L'ensemble de ses pérégrinations à travers l'Orient avait, depuis la chute de Jérusalem, duré environ sept mois jusqu'au moment où, après avoir quitté les bords de l'Euphrate et rejoint le delta du Nil en passant par Jérusalem, où il assista au spectacle de la destruction de la ville, « *maudissant à mainte reprise les responsables du déclenchement de la révolte, qui avaient valu à la cité ce châtement ; tant il était évident qu'il n'aurait jamais consenti à rehausser son propre mérite par la calamité de ceux qui furent châtiés* »<sup>344</sup>, il fut enfin de retour à Alexandrie. Il s'y sépara des deux dernières légions qu'il commandait, qui furent renvoyées dans leur province d'origine - la V<sup>e</sup> légion retrouva la Mésie et la X<sup>e</sup> retourna en Pannonie -, avant de s'embarquer, « accompagné » de 700 prisonniers juifs destinés à figurer à son

<sup>342</sup>. Brian W. JONES, *The emperor Titus*, p. 57.

<sup>343</sup>. Brian W. JONES, « Titus in the East, 70-71 », *RhM*, 128, 1985, pp. 346-352.

<sup>344</sup>. Flavius Josèphe, *La guerre des Juifs*, VII, 113 : « ... οὐχ ὅσπερ ἄν τις ἀρχῶν ὄτι τηλικαύτην οὖσαν καὶ τοσαύτην εἶλε κατὰ κράτος, ἀλλὰ πολλάκις ἐπαρώμενος τοῖς αἰτίοις τῆς ἀποστάσεως ὑπέραρξαι καὶ ταύτην ἐπὶ τῇ πόλει τὴν τιμωρίαν γενέσθαι παρασκευάσασιν· οὕτως ἔκδηλος ἦν οὐκ ἂν θελήσας ἐκ τῆς συμφορᾶς τῶν κολασθέντων γενέσθαι τῆς ἀρετῆς τὴν ἐπιφάνειαν ».



triomphe, sur un navire marchand à destination de l'Italie (mai 70). Là, « *sa traversée s'étant effectuée au mieux, Rome se porta à sa rencontre et lui réserva le même accueil qu'à son père, avec cet éclat supplémentaire pour Titus que son père alla lui-même à sa rencontre et l'accueillit personnellement* »<sup>345</sup> montrant de cette manière que Vespasien ne prêtait aucune attention aux rumeurs ayant fait état des ambitions supposées de Titus, qui se montra toujours d'une loyauté exemplaire envers son père, et que, maintenant que la paix régnait de nouveau sur l'ensemble de l'empire, la nouvelle dynastie au pouvoir, légitimée par ses succès militaires, la reconnaissance officielle du Sénat et le soutien de la population, pouvait véritablement s'atteler à sa tâche et diriger un ensemble de territoires que le suicide de Néron et dix-mois de guerre civile avaient profondément bouleversé. Dès lors Titus « *ne cessa d'être l'auxiliaire et même le soutien de l'empereur* »<sup>346</sup>, avec lequel il partagea les responsabilités du pouvoir sans pour autant en être jamais le détenteur unique puisque Vespasien fut bien reconnu comme le seul Prince, disposant cependant, ce qui était une nouveauté, d'un véritable adjoint qui était même déjà - le nouveau Prince ayant su imposer ses idées - reconnu comme son successeur.

### 3. Domitien, la « mémoire assassinée »

L'histoire, celle qui a été écrite par ceux qui en ont eu la possibilité, n'a pas été tendre avec Domitien. En effet Pline le Jeune qui, comme cela a été vu, fut son contemporain et probablement un membre régulier de son *consilium principis*, le décrit sans la moindre nuance comme « *la plus féroce des bêtes [...] enfermée en quelque sorte dans une tanière [à l'intérieur de laquelle], tantôt elle léchait le sang de ses proches et tantôt se portait au carnage et au massacre des plus illustres citoyens* »<sup>347</sup> ou encore comme « *un tyran plein de cruauté* »<sup>348</sup>, alors que Saint-Augustin (354-430) le qualifie de « *particulièrement cruel* » (*crudellissimo*), en établissant un contraste rhétorique saisissant avec son père et son frère eux-mêmes présentés comme de « *très doux empereurs* » (*suavissimis imperatoribus*)<sup>349</sup>. En outre son souvenir a eu tendance à conserver une allure particulièrement négative puisqu'il été en

<sup>345</sup>. Flavius Josèphe, *La guerre des Juifs*, VII, 119 : « Τοῦ πλοῦ δὲ αὐτῶ κατὰ νοῦν ἀνοσθέντος ὁμοίως μὲν ἢ Ῥώμη περὶ τὴν ὑποδοχὴν εἶχε καὶ τὰς ὑπαντήσεις ὡσπερ ἐπὶ τοῦ πατρὸς, λαμπρότερον δ' ἦν Τίτῳ καὶ αὐτὸς ὁ πατὴρ ὑπαντῶν καὶ δεχόμενος ».

<sup>346</sup>. Suétone, *Vie de Titus*, VI, 1 : « Neque ex eo destitit participem atque etiam tutorem imperii agere ».

<sup>347</sup>. Pline le Jeune, *Panegyrique de Trajan*, 48, 3 : « ...immanissima belua [...], cum velut quodam specu inclusa nunc propinquorum sanguinem lamberet, nunc se ad clarissimorum civium strages caedesque proferret ». Le texte du *Panegyrique de Trajan* et la rhétorique employée par Pline le Jeune ont notamment été étudiés par Christian RONNING, *Herrscherpanegyrik unter Trajan und Konstantin. Studien zur symbolischen Kommunikation in der römischen Kaiserzeit*, Tübingen, Mohr Siebeck, 2007.

<sup>348</sup>. Pline le Jeune, *Panegyrique de Trajan*, 52, 7 : « ...saevissimi domini ».

<sup>349</sup>. Saint-Augustin, *La Cité de Dieu*, V, 21, alors que la traduction donnée par Jean-Paul DUMAS dans la collection La Pléiade (Paris, Gallimard, 2000) préfère le présenter comme un « *monstre de cruauté* ».

grande partie délibérément occulté par le fait que, dès l'annonce de son assassinat, « *les sénateurs manifestèrent la plus grande allégresse : s'empessant d'envahir la Curie, ils ne purent s'empêcher de prodiguer au défunt [Domitien] les invectives les plus injurieuses et les plus violentes, d'ordonner même que l'on apportât des échelles pour détacher séance tenante ses écussons et ses portraits, qu'ils firent jeter par terre dans la salle même, enfin de décréter que l'on abolirait complètement sa mémoire* »<sup>350</sup>. Alors que « *son meurtre fut accueilli avec indifférence par le peuple, avec indignation, par les soldats* »<sup>351</sup>, le douzième César fut victime de la frénésie vengeresse des sénateurs qui ne lui pardonnèrent jamais sa façon de gouverner et donnèrent rapidement un habillage légal à la furie qui s'empara d'eux pour évacuer leur frustration et prendre une revanche symbolique sur celui qu'ils accusaient de tous les maux dont ils estimaient avoir été victimes. Si bien que, dès sa mort, la mémoire de Domitien a bien été « assassinée » et son souvenir profondément altéré par ce que ses adversaires consentirent à en laisser subsister<sup>352</sup>.

Domitien avait suivi un parcours personnel et politique assez différent de ceux que son père et son frère avaient connus avant d'accéder au pouvoir. Les sources littéraires, faute d'autres informations, sont peu prolixes à son sujet avant son avènement et il n'apparaît finalement, sortant quasiment du néant, qu'au moment où les troupes de Vitellius affrontaient les partisans de Vespasien pour s'assurer la fidélité de Rome à l'heure où Antonius Primus était aux portes de la Ville. Domitien fut ainsi assiégé, avec son oncle Flavius Sabinus et ceux qui avaient pris le parti de son père, dans le temple de Jupiter Très Grand Très Bon sur le Capitole et il ne survécut à l'assaut lancé par les vitelliens, alors que son oncle était capturé puis sommairement exécuté, que parce qu'il « *se cacha et passa la nuit chez le gardien* »<sup>353</sup>. Par la suite, sa fuite fut assurée par « *l'adresse d'un affranchi [qui] lui permit de se mêler en robe de lin à la troupe des adorateurs d'Isis* »<sup>354</sup> et ainsi de trouver refuge dans un abri sûr. Là, il put attendre, avec l'entrée des troupes commandées par Antonius Primus, que les événements devinssent favorables au parti de son père pour sortir de sa cachette jusqu'à ce que Mucien, qui arriva peu après et prit en main l'administration de Rome, « *le conduisant*

<sup>350</sup>. Suétone, *Vie de Domitien*, XXIII, 2 : « ...senatus adeo laetatus est, ut repleta certatim curia non temperaret, quin mortuum contumeliosissimo atque acerbissimo adclamationum genere laceraret, scalas etiam inferri clipeosque et imagines eius coram detrabi et ibidem solo affligi iuberet, novissime erudendos ubique titulos abolendamque omnem memoriam decerneret ».

<sup>351</sup>. Suétone, *Vie de Domitien*, XXIII, 1 : « Occisum eum populus indifferenter, miles gravissime tulit... ».

<sup>352</sup>. Brian W. JONES, *The Emperor Domitian*, Londres et New York, Routledge, 1992, p. 160, ainsi que Stéphane BENOIST, « Martelage et *damnatio memoriae* : une introduction » pp. 232 et 234. L'article de Jean-Michel PAILLIER et Robert SABLAYROLLES, « *Damnatio memoriae* : une vraie perpétuité ? », p. 40 rappelle par ailleurs que « *l'œuvre des contemporains de Domitien porta ses fruits : le silence des inscriptions, le martelage des statues, les artifices de la littérature crèrent le Néron chauve, le tyran sanguinaire à qui rien de bon ne pouvait être attribué* ».

<sup>353</sup>. Suétone, *Vie de Domitien*, I, 4 : « ...apud aedituum clam pernoctavit ».

<sup>354</sup>. Tacite, *Histoires*, III, 74, 1 : « ...sollertia liberti lineo amictu turbae sacrivolarum immixtus ignoratusque ».

au milieu des soldats, [...] lui fit, bien qu'il fût encore fort jeune, adresser une harangue aux troupes»<sup>355</sup>. Pour remercier les dieux de lui avoir assuré leur protection au cours de cet épisode dramatique qui ravagea le cœur même de Rome, Domitien, après la victoire de son père, « fit jeter bas la loge du gardien et bâtir un édifice consacré à Jupiter Conservateur et un autel où ses aventures furent représentées sur le marbre ; puis, quand il fut devenu empereur, il consacra à Jupiter Custos un vaste temple avec sa propre image entre les bras du dieu »<sup>356</sup>. Domitien avait alors à peine dix-huit ans et il se retrouvait brusquement propulsé, sans avoir suivi aucune préparation préalable, à la tête de l'Empire pour lequel il n'était toutefois officiellement que le représentant de son père, en attendant que ce dernier pût revenir en Italie, même si la réalité du pouvoir, en dépit des apparences, était en fait uniquement entre les mains de Mucien<sup>357</sup>. Vespasien craignait semble-t-il à juste titre l'emportement et les prétentions de son fils cadet qui ne sont finalement que quelques-unes des caractéristiques négatives que l'on retrouve dans la plupart des sources littéraires anciennes, qui sont rarement favorables à Domitien. En effet, celui-ci « n'[était] pas précédé d'un prestige personnel conquis aux armées, [et] il ne s'[était] fait connaître par aucune entreprise positive »<sup>358</sup> lorsqu'il arriva au pouvoir, alors qu'il avait pourtant passé les douze années précédentes (69-81) dans le sillage de son père et de son frère aîné qui avaient successivement dirigé l'Empire. Si le jeune homme, qui avait vraisemblablement été parfaitement préparé à assumer ses fonctions de Prince, n'était plus un inconnu au moment où il revêtit la pourpre, il n'en n'avait pas été de même lors de l'assaut des forces fidèles à Vitellius contre le Capitole.

Domitien vit le jour « le neuvième jour avant les calendes de novembre [24 octobre], alors que son père était consul désigné et devait entrer en charge le mois suivant »<sup>359</sup>, c'est-à-dire à un moment au cours duquel Vespasien pouvait encore bénéficier du soutien de Claude et de certains de ses influents affranchis, même si cette période avait cependant tendance à toucher à sa fin depuis le mariage du Prince avec sa nièce, Agrippine la Jeune<sup>360</sup>. Les dix-huit premières années de la vie du douzième César sont remplies d'incertitudes mais elles furent probablement marquées par un dénuement

<sup>355</sup>. Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXV, 22, 2 : « ...ἐς τοῦς στρατιώτας αὐτόν παραγαγών, δημηγορήσαι ἐποίησε, καίπερ καὶ παιδίσκον ὄντα ».

<sup>356</sup>. Tacite, *Histoires*, III, 74, 2 : « ...disiecto aeditui contubernio, modicum sacellum Iovi Conservatori aramque posuit casus suos in marmore expressam ; mox imperium adeptus Iovi Custodi templum ingens seque in sinu dei sacrauit ».

<sup>357</sup>. Tacite, *Histoires*, IV, 39, 3.

<sup>358</sup>. Catherine SALLES, *La Rome des Flaviens*, p. 121.

<sup>359</sup>. Suétone, *Vie de Domitien*, I, 1 : « Domitianus natus est VIII Kal. Novemb. patre consule designato inuituroque mense inequenti honorem ».

<sup>360</sup>. Brian W. JONES, *The emperor Domitian*, Londres et New York, Routledge, 1992, p. 8.

relatif<sup>361</sup> alors que son père demeurait pourtant, en dépit d'un certain retrait, auprès de Claude et que son frère continuait à recevoir les mêmes leçons des mêmes maîtres que Britannicus. L'assassinat d'Agrippine la Jeune permit à la carrière de Vespasien de reprendre un cours normal et les unions matrimoniales successivement contractées par Titus semblent rendre témoignage de la bonne intégration sociale de la famille, ce qui amène par ailleurs à relativiser la pauvreté dans laquelle Domitien aurait passé une partie de sa jeunesse et qui l'aurait poussé à se prostituer à un ancien préteur, Clodius Pollion, voire à son futur successeur, Nerva<sup>362</sup>. La mort prématurée de sa mère l'a probablement laissé dans un certain isolement au moment où son père, qui vivait dans une demi-retraite forcée, avait pu donner un nouvel élan à sa carrière, malgré l'inimitié d'Agrippine la Jeune qui put longtemps faire obstacle à son avancement, en devenant proconsul d'Afrique puis légat d'Auguste propréteur en Judée<sup>363</sup>, et demeurait néanmoins disponible pour lui.

À cette époque Domitien était déjà un adolescent qui avait, malgré le manque de certitudes dû aux faiblesses de la documentation, eu droit à l'éducation ordinairement dispensée aux fils des classes sociales favorisées. Son goût pour la poésie<sup>364</sup>, son assurance lors de sa toute première intervention devant le Sénat<sup>365</sup> ou encore une allusion de Pline l'Ancien (23-79) encourageant Titus à être meilleur poète que son frère cadet<sup>366</sup> suggèrent que Domitien n'a pas eu une « *enfance solitaire et une éducation bâclée* »<sup>367</sup> mais qu'il fut plutôt « *éduqué de la même manière que n'importe quel membre de l'élite sénatoriale de son temps* »<sup>368</sup>. Son goût pour la solitude étant par ailleurs probablement davantage l'expression d'un trait de caractère inné que la conséquence d'une enfance et d'une adolescence passées relativement loin des cercles de pouvoir et coupées de tout contact avec son père ou avec son frère. Il est cependant certain qu'il ne vit plus ces derniers à partir du moment où ils furent mandatés pour réprimer l'insurrection de Judée et que, alors qu'il était âgé entre quinze et dix-huit ans et que sa mère et sa sœur - cette dernière portait le même nom que sa mère, Flavia Domitilla, et a laissé trop peu de traces dans les sources pour que l'on puisse savoir la situer

---

<sup>361</sup>. Suétone, *Vie de Domitien*, I, 2 parle, selon ce qui se disait, d'une enfance et d'une adolescence marquées par le « dénuement » (*inopia*) et l'« opprobre » (*infamia*).

<sup>362</sup>. Suétone, *Vie de Domitien*, I, 3.

<sup>363</sup>. Pat SOUTHERN, *Domitian, Tragic Tyrant*, Londres et New York, Routledge, 1997, p. 5.

<sup>364</sup>. Suétone, *Vie de Domitien*, II, 4.

<sup>365</sup>. Tacite, *Histoires*, IV, 40, 1.

<sup>366</sup>. Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, préface, 5.

<sup>367</sup>. Catherine SALLES, *La Rome des Flaviens*, p. 122.

<sup>368</sup>. Brian W. JONES, *The emperor Domitian*, p. 12 : « *Domitian had been soundly educated in much the same way as any member of the senatorial élite of his time* ».

par rapport à ses deux frères - étaient probablement mortes depuis plusieurs années, il fut confié aux bons soins de son oncle, Flavius Sabinus, qui était alors préfet de la Ville et sur lequel, « *avant l'accession de Vespasien au trône, reposait toute la gloire de la maison flavienne* »<sup>369</sup> à Rome. S'il est certain que Domitien n'a pas eu la même éducation que son frère et qu'il n'eut jamais l'occasion de briller sur les champs de bataille comme le fit son père en maintes occasions, il est néanmoins difficile d'imaginer qu'il a pu connaître une « enfance difficile » puisque par le statut de son père mais aussi celui de son oncle, il restait, même indirectement, en relation étroite avec les familles sénatoriales les plus favorisées, auxquelles il appartenait de toute façon, et dont il devait, d'une manière ou d'une autre, assimiler la culture et représenter les valeurs. De plus, même victime de la vindicte d'Agrippine la Jeune envers les proches de Claude et de ses affranchis, Vespasien continua à fréquenter le cercle étroit des intimes de Néron quand d'autres étaient fermement invités à se suicider<sup>370</sup>. La défaveur qui frappa Vespasien, et les conséquences qu'elle put avoir sur sa famille, est donc d'autant plus à nuancer qu'elle n'eut aucun impact négatif direct sur ses fils et, à travers eux, sur l'avenir de la famille.

La mort de Flavius Sabinus bouleversa les plans de Vespasien et conféra à son jeune fils un véritable statut de chef d'État. La situation ne devait cependant être que provisoire - Domitien était uniquement le représentant de son père en Italie - mais le fait que nouveau Prince accordât à un jeune inconnu sans expérience, et non à des magistrats chevronnés, des responsabilités sans précédent, pouvait déjà laisser entrevoir que Vespasien n'entendait pas restaurer les antiques institutions républicaines mais plutôt fonder un pouvoir d'essence monarchique. C'est pourquoi, que ce soit en Judée (Titus) ou à Rome (Domitien), ses deux fils furent officiellement investis des pouvoirs leur permettant de commander, l'armée pour l'un et l'Empire pour l'autre, alors qu'en réalité ils ne dirigeaient que par l'intermédiaire d'hommes plus âgés - T. Julius Alexander auprès de Titus et Mucien auprès de Domitien - dont l'expérience, en plus de la loyauté, était une garantie contre tout risque d'emportement ou de décision mal avisée de la part des futurs empereurs. Vespasien a ainsi probablement adapté ses objectifs aux circonstances en offrant à Domitien une préparation accélérée aux fonctions qu'il lui reviendrait d'exercer par la suite, selon le plan qu'il avait en tête et qu'il imposa aux sénateurs, comme condition *sine qua non* à son propre avènement, lors de sa première intervention devant eux quand il affirma que « *ses fils lui succèderaient ou qu'il*

---

<sup>369</sup>. Tacite, *Histoires*, III, 75, 5 : « *...ante principatum Vespasiani decus domus penes Sabinum erat* ».

<sup>370</sup>. Brian W. JONES, *The emperor Titus*, p. 9.

*n'aurait point de successeur*»<sup>371</sup>. Le rôle joué par Domitien entre la mort de Vitellius et le retour de son père en Italie (décembre 69-printemps 70) fut essentiel pour asseoir la légitimité du nouveau pouvoir alors que la situation était encore particulièrement instable, que les caisses de l'État rendaient un son creux et que les généraux comme les cercles de pouvoir ne se dissimulaient pas pour faire connaître leur impatience, après plus de dix-huit mois de guerre civile<sup>372</sup>. Il n'est donc pas tout à fait surprenant que Vespasien ait accepté de confier à Domitien des responsabilités qui étaient néanmoins vides d'un contenu qui, dans les faits, était assumé par Mucien, puisque l'ancien gouverneur de Syrie jouissait de l'expérience nécessaire pour endosser ces responsabilités mais aussi de l'entière confiance de nouveau Prince. Il ne manquait en outre pas de clairvoyance, car il avait parfaitement compris que Vespasien disposait de plusieurs atouts dont lui-même ne bénéficiait pas pour s'assurer le pouvoir, à savoir des fils adultes capables de lui succéder le cas échéant et surtout le soutien de l'armée qui avait entraîné l'adhésion de l'ensemble des provinces de l'empire. Domitien fut donc paré de titres qui, aux yeux de tous, faisaient de lui le représentant de son père en Italie puisqu'« *il reçut la charge de préteur urbain avec l'autorité d'un consul, mais n'en garda que le titre, car il transmit ses pouvoirs judiciaires au premier de ses collègues* »<sup>373</sup> - probablement Helvidius Priscus qui, en qualité de préteur, présida les cérémonies entourant le début des travaux de reconstruction du Capitole (1<sup>er</sup> juillet 70)<sup>374</sup> -, abandonnant ainsi la réalité du pouvoir à Mucien, qui se serait par ailleurs vanté « *avec orgueil d'avoir donné l'empire à Vespasien, entre autres raisons, parce que le prince l'appelait son frère, lui permettait de régler tout comme il voulait sans attendre son ordre, et de rendre des décrets rien qu'en mettant en tête du décret le nom de Vespasien* »<sup>375</sup>. Il est en effet possible que Mucien ait un peu exagéré son importance et la liberté dont, en accord avec Vespasien, il disposait pour assurer l'administration de Rome et, à partir de là, de l'Italie et de l'ensemble de l'Occident, toutefois il semble surtout que la période au cours de laquelle il joua le rôle de « chaperon » de Domitien fut essentiellement caractérisée par sa loyauté envers Vespasien et son souci de contribuer au retour à la paix et à l'ordre à l'intérieur de la Ville. Cela ne signifiait pas pour autant que Domitien demeura effectivement sans pouvoir, ni qu'il demeura sans intention de gouverner

<sup>371</sup>. Suétone, *Vie de Vespasien*, XXV, 1 : « *aut filios sibi successuros aut nement* », et Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXVI, 12, 1.

<sup>372</sup>. Brian W. JONES, « Preparation for the Principate », *PP*, 26, 1971, pp. 264-270.

<sup>373</sup>. Suétone, *Vie de Domitien*, I, 5 : « *...honorem praeturae urbanae consulari potestate suscepit titulo tenus, nam iuris dictionem ad collegam proximam transtulit* ».

<sup>374</sup>. Tacite, *Histoires*, IV, 53, 4.

<sup>375</sup>. Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXVI, 2, 1 : « *Μέγα γάρ τι, ὡς καί αὐτός τήν ἡγεμονίαν τῷ Οὐέσπασιανῷ δεδωκώς, ἠγάλλετο, διὰ τε τάλλα καί ὅτι ἀδελφός ὅπ' αὐτοῦ ὠνομάζετο, καί ὅτι ἐξουσίαν εἶχε πάνθ' ὅσα ἐβούλετο καί ἀνευ τῆς αὐτοῦ προστάξεως διοικεῖν, καί γράφειν, τό ὄνομα αὐτοῦ μόνον ἐπιγραφόμενος* ».

ou de faire la démonstration qu'il était capable de prendre des décisions, ou de faire preuve d'initiatives prouvant que le rang auquel le destin lui avait permis d'accéder n'était pas usurpé et qu'il pouvait s'en montrer digne.

Les témoignages concernant son action au début de l'année 70 le montrent aussi bien soucieux de ne pas outrepasser l'autorité dont il avait été investi, puisque le jour où il « prit séance au Sénat, il prononça sur l'absence de son père et de son frère, ainsi que sur sa propre jeunesse, quelques paroles pleines de modération et se montra noble dans sa tenue » en plus de proposer de réhabiliter la mémoire de Galba et de Pison<sup>376</sup>, que désireux de faire la démonstration de son pouvoir, en distribuant notamment « dans une seule journée plus de vingt emplois urbains ou pérégrins »<sup>377</sup>, ce qui lui valut une remarque ironique de son père qui, tenu informé de l'activité frénétique de son fils cadet, lui adressa un courrier dont la teneur est résumée par la réflexion qu'il livrait à ses proches : « Je m'étonne qu'il ne m'envoie pas à moi-même un successeur »<sup>378</sup>. Domitien semble en outre avoir été impatient de démontrer qu'il pouvait être l'égal de son frère dans le domaine militaire. Ainsi, saisissant l'occasion qui se présentait à lui avec la révolte du Batave Julius Civilis, qui secouait les régions rhénanes, il s'engagea dans « une expédition contre la Gaule et contre les Germains, sans aucune nécessité et malgré les conseils des amis de son père, uniquement pour égaler la puissance et la renommée de Titus »<sup>379</sup>, mais il dut rapidement renoncer à ses rêves de gloire militaire, sans avoir pu même rejoindre le théâtre des opérations, quand il apprit, au moment où il arrivait à Lugdunum (Lyon), que la révolte avait été matée. Mucien, qui avait jugé plus prudent d'accompagner le jeune César en campagne plutôt que de prendre le risque de le laisser s'exposer inutilement au danger ou mener les troupes à un désastre à cause de mauvaises décisions stratégiques, défendit alors l'idée selon laquelle « puisque la bonté des dieux avait brisé les forces ennemies, il n'était pas convenable que Domitien, la guerre étant presque achevée, intervînt pour saisir une gloire qui ne lui appartenait pas »<sup>380</sup>, parvenant ainsi, avec un mélange de délicatesse et de subtilité, à lui faire entendre la voix de la raison. Celui-ci tenta alors vainement de circonvenir Q. Petilius Cerialis, qui avait dirigé avec succès les opérations contre les Bataves, les Lingons et les Trévires révoltés, et avait probablement été son propre beau-

---

<sup>376</sup>. Tacite, *Histoires*, IV, 40, 1-3 : « Quo die senatum ingressus est Domitianus, de absentia patris fratrisque ac inventia sua pauca et modica disservit, decorus habitu... ».

<sup>377</sup>. Suétone, *Vie de Domitien*, I, 6 : « ...atque uno die super XX officia urbana aut peregrina distribuit ».

<sup>378</sup>. Suétone, *Vie de Domitien*, I, 6 : « quod successorem non et sibi mitteret », et Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXVI, 2, 3.

<sup>379</sup>. Suétone, *Vie de Domitien*, II, 1 : « Expeditionem quoque in Galliam Germaniasque neque necessariam et dissuadentibus paternis amicis incobavit, tantum ut fratri se et opibus et dignatione adaequaret ».

<sup>380</sup>. Tacite, *Histoires*, IV, 5 : « ...quoniam benignitate deum fractae hostium vires forent, parum decore Domitianum confecto prope bello alienae gloriae interventurum ».

frère<sup>381</sup>, mais dut rapidement renoncer à ses projets en comprenant que des hommes plus âgés et plus expérimentés que lui ne prenaient guère au sérieux ce qui, par certains aspects, ressemblait finalement à « *un caprice d'enfant* »<sup>382</sup>.

Il est fort probable que Domitien ait effectivement outrepassé le rang que les circonstances et les projets de son père lui avaient attribué, et par la suite ces errements de jeunesse ont souvent été interprétés, en premier lieu par les historiens anciens, comme le signe avant-coureur de ce que le douzième César deviendrait inmanquablement une fois parvenu au pouvoir<sup>383</sup> : un tyran militairement incompetent mais avide de gloire, doublé d'un prétentieux aux ambitions toujours insatisfaites. Domitien semble toutefois avoir retenu la leçon de l'échec de son expédition sur les bords du Rhin puisqu'il serait dès lors redevenu un fils obéissant et soumis à l'autorité à son père, auprès duquel il vécut quand ce dernier fut de retour à Rome<sup>384</sup>, préférant dès lors s'intéresser aux Lettres et à la poésie<sup>385</sup> et suivre par la suite en litière, un « *mode de locomotion réservé d'habitude aux femmes, aux enfants et aux malades* »<sup>386</sup>, son père et son frère qui se déplaçaient à Rome en chaise à porteurs<sup>387</sup>. Le retour de Vespasien à Rome signa en effet la fin de sa situation privilégiée au sein de l'État et la crainte que lui inspirèrent les reproches que son père ne manquerait pas de lui faire lorsque ce dernier, après un voyage de retour en Italie qui prit les allures d'une marche triomphale<sup>388</sup>, foulerait de nouveau le sol italien, l'amena à retarder leurs retrouvailles laissant Mucien accueillir le Prince à Brindes alors que lui-même ne se présenta à lui qu'à Bénévent<sup>389</sup>, à environ 300 kilomètres au nord-ouest (octobre 70). Il semble en effet que Vespasien ait eu de sérieux griefs à reprocher à Domitien qui, alors qu'il venait à peine d'être investi des pouvoirs d'un César, s'était distingué par une attitude indigne de son rang et de ce que son père était désormais en droit d'attendre puisqu'il « *n'avait pas encore les pensées tournées vers les soins*

---

<sup>381</sup>. Sur l'hypothèse selon laquelle Q. Petilius Cerialis a pu être, même pour très peu de temps, le gendre de Vespasien, en ayant épousé sa fille Flavia Domitilla, qui aurait alors été bien jeune pour se marier, voir notamment Brian W. JONES, *The emperor Titus*, p. 9 et p. 16, et Pat SOUTHERN, *Domitian, Tragic Tyrant*, p. 9.

<sup>382</sup>. Tacite, *Histoires*, IV, 86, 3 : « *pueriliter cupientem* ».

<sup>383</sup>. Suétone, *Vie de Domitien*, I, 5 : « [il] montra dès cette époque ce qu'il devait être un jour = ... *ut iam tum qualis futurus esset ostenderet* ».

<sup>384</sup>. Suétone, *Vie de Domitien*, II, 2.

<sup>385</sup>. Tacite, *Histoires*, IV, 86, 4 : « *litteratum et amorem carminum* » qui considère, comme Suétone (*Vie de Domitien*, II, 4), que cette attitude était feinte puisqu'il cet intérêt ne lui était pas connu auparavant et qu'il le rejeta violemment par la suite.

<sup>386</sup>. Catherine SALLES, *La Rome des Flaviens*, p. 125.

<sup>387</sup>. Suétone, *Vie de Domitien*, II, 2.

<sup>388</sup>. Flavius Josèphe, *La guerre des Juifs*, VII, 64-74.

<sup>389</sup>. Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXV, 9, 3.



de son rang [et que] *c'était seulement par des stupres et des adultères qu'il jouait le rôle de fils d'empereur*<sup>390</sup>. Les bruits courant sur le comportement déplacé de Domitien qui *« sortait, disait-on, des bornes fixées à son âge et outrepassait les privilèges d'un fils d'empereur »*<sup>391</sup>, auquel s'ajoutait une activité politique et administrative intense, parvinrent même jusqu'en Orient au moment où Vespasien s'apprêtait à regagner l'Italie. Informé lui aussi des rumeurs circulant à propos de son jeune frère, Titus aurait alors eu une longue entrevue avec leur père au cours de laquelle il l'aurait encouragé à faire preuve d'indulgence envers Domitien et à tenir compte de sa jeunesse, et sans doute aussi d'une forme d'immaturation, pour comprendre la raison de ces comportements sans jamais oublier que *« les légions [...], les flottes sont pour le pouvoir suprême un rempart moins ferme que le nombre des enfants ; en effet, le temps, la fortune, les passions parfois ou l'erreur, affaiblissent, déplacent, font cesser l'amitié. Le sang est un lien indissoluble pour tout le monde et surtout pour les princes ; si d'autres jouissent comme eux de leurs prospérités, leurs disgrâces touchent leurs parents les plus rapprochés. Entre frères même, la concorde ne saurait durer, si un père n'en donne l'exemple »*<sup>392</sup>. Ce discours tiré de l'œuvre de Tacite est sans aucun doute une reconstruction postérieure de l'auteur qui, parce que *« les Romains estimaient que l'historiographie devait instruire les lecteurs, leur fournir des moyens indispensables pour affronter un avenir pratiquement nouveau, sinon inconnu »*<sup>393</sup>, n'hésitait jamais à placer dans la bouche de certains des personnages de ses récits les idées sur lesquelles il souhaitait lui-même insister puisque, pour les Romains, *« c'est l'historien qui donne au passé sa réalité et son existence »*<sup>394</sup>, un récit historique devant d'abord être une œuvre littéraire destinée à être lue en public, et suffisamment bien construite pour capter l'attention de l'auditoire. Il permet toutefois d'entrevoir un aspect essentiel de la politique suivie par les empereurs flaviens, dont Tacite était un contemporain, qui démontre que Vespasien et Titus concevaient leur accession au pouvoir comme une entreprise familiale qui ne pouvait réussir qu'en se projetant ensemble dans la durée alors que, contrairement aux rumeurs qui circulaient, Titus ne nourrissait aucun sentiment défavorable envers son frère cadet avec lequel il aurait été dans une forme de concurrence pour le pouvoir. Si Vespasien semble avoir été touché par ce témoignage émouvant de fraternité il n'en manifesta pas moins publiquement son mécontentement à Domitien, dont il

<sup>390</sup>. Tacite, *Histoires*, IV, 2, 1 : *« ... nondum ad curas intentus, sed stupris et adulteris filium principis agebat »*.

<sup>391</sup>. Tacite, *Histoires*, IV, 51, 4 : *« ... tamquam terminos aetatis et concessa filio egrederetur »*.

<sup>392</sup>. Tacite, *Histoires*, IV, 52, 2-4 : *« Non legiones, non classis proinde firma imperii munimenta quam numerum liberorum ; nam amicos tempore, fortuna, cupidinibus aliquando aut erroribus imminui, transferri, desinere ; suum cuique sanguinem indiscretum, sed maxime principibus, quorum prosperis et alii fruuntur, adversa ad iunctissimos pertineant. Ne fratribus quidem mansuram concordiam, ni parens exemplum praebuisset »*. Le débat sur l'historicité ou la vraisemblance de tels propos a été abordé par G.E.F. CHILVER et G.B. TOWNEND, *A Historical Commentary on Tacitus' Histories IV and V*, Oxford, Clarendon Press, 1985.

<sup>393</sup>. Eugen CIZEK, *Histoire et historiens à Rome dans l'Antiquité*, p. 10.

<sup>394</sup>. Anne-Marie ARNAUD-LINDET, *Histoire et politique à Rome : les historiens romains (III<sup>e</sup> s. av. J.-C. - V<sup>e</sup> s. ap. J.-C.)*, p. 365.

« *humiliait l'orgueil* »<sup>395</sup>, en lui rappelant ce qu'il devait à son père et quelle attitude il devait dorénavant observer, sans toutefois négliger de démontrer aux yeux de tous que, par les fonctions et les titres qu'il lui attribuait, il entendait préparer son fils cadet à prendre un jour sa succession et à assurer les plus hautes fonctions de l'État. Rien en effet ne permet de croire que Vespasien ait manifesté autre chose qu'une profonde déception devant l'attitude hautaine ou le comportement parfois irresponsable de son fils cadet, et qu'il aurait dès lors pu remettre en cause ses plans uniquement parce que Domitien ne se serait pas complètement montré digne de ses attentes.

Il est probablement exagéré de considérer que « *de 70 à 81, Domitien [fut] réduit à faire de la figuration à la cour impériale alors que Titus [était] associé étroitement au pouvoir par Vespasien* »<sup>396</sup>. L'urgence dictait en effet que Vespasien, parvenu à la pourpre suite à une conjonction d'événements habilement transformés en circonstances favorables, et désormais âgé de soixante ans, entreprit immédiatement de consolider son propre pouvoir et de préparer sa succession. C'est pourquoi Titus, tout juste trentenaire et auréolé de son expérience militaire lors de la guerre victorieuse contre les Juifs, multiplia les consulats ordinaires et les puissances tribunicienes, en plus d'occuper la censure et de devenir préfet du prétoire car le fait qu'il devînt « *l'héritier de Vespasien et même, aux dires de certains, coempereur, était inévitable et sa position devait donc être assurée si la dynastie envisageait de durer* »<sup>397</sup>. Le « bon sens » de Vespasien lui commanda donc de privilégier le fils qui disposait de l'âge, de l'expérience, des compétences et de la légitimité requis pour le soutenir dans ses fonctions, et ce ne pouvait être que Titus dont personne ne pouvait alors savoir qu'il dirigerait l'État conjointement avec son père pendant les dix années suivantes. De son côté, « *Domitien reçut des honneurs, mais pas de responsabilités, et il est difficile de voir ce que Vespasien aurait pu faire d'autre. Domitien n'était probablement pas d'accord, mais il ne fut victime d'aucune injustice* »<sup>398</sup> alors que sa position dans l'État avait même quelque chose d'inédit puisque ni les petits-fils d'Auguste, Caius et Lucius, ni Caligula avant lui n'avaient assumé de pouvoirs comparables à un âge semblable, et seule la situation de Néron - lequel appartenait à d'anciennes familles de l'aristocratie comme tous ses prédécesseurs - pouvait finalement être rapprochée de celle qu'il connaissait alors. Celle-ci était même tellement exceptionnelle que si l'un des deux fils de Vespasien peut vraiment avoir nourri

<sup>395</sup>. Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXVI, 10, 1 : « ... ἐταπεινὸν τὸ φρόνημα ».

<sup>396</sup>. Catherine SALLES, *La Rome des Flaviens*, p. 125.

<sup>397</sup>. Brian W. JONES, *The emperor Domitian*, p. 18 : « *That Titus should have become Vespasian's heir, even, some would argue, co-emperor, was inevitable and his position had to be made secure if the dynasty were to last* ».

<sup>398</sup>. Brian W. JONES, *The emperor Domitian*, p. 18 : « *Domitian was left with honours, but not responsibility, and it is difficult to see what else Vespasian could have done. Domitian may not have approved, but he had been done no injustice* ».

une certaine amertume, il paraît plus raisonnable de penser qu'elle aurait alors été le fait de Titus, consul à trente ans et qui avait déjà entamé sa carrière des honneurs en plus de s'être couvert de gloire en commandant des hommes au combat, alors que son jeune frère était devenu préteur à moins de vingt ans sans avoir encore occupé la moindre fonction du *cursus honorum*, et qui, en outre, n'avait même pas pu mener à bien l'expédition militaire qu'il avait entreprise contre les Lingons et les Trévires, adversaires jugés peu dignes d'un César par Mucien<sup>399</sup>, afin d'égaliser le prestige militaire de son frère aîné. Domitien a donc eu le temps nécessaire pour se préparer à la succession de son père puis de son frère, et il ne dut qu'au décès prématuré de Titus de devoir assumer ses fonctions de chef d'État plus tôt que ce qui semblait alors utile pour lui permettre d'achever sa formation commencée dès l'avènement de Vespasien.

Telle était donc la situation à la tête de l'État au cours du premier semestre de l'année 70 : alors qu'il se trouvait loin de Rome, Vespasien était devenu le seul *Princeps* reconnu par le Sénat et il faisait reposer sa légitimité au pouvoir, celui-ci demeurant par ailleurs encore fragile, sur le fait qu'il incarnait désormais l'espoir raisonnable d'un retour durable à la paix après près de dix-huit mois d'un conflit particulièrement sanglant et traumatisant qui se déchaîna au cœur même de l'Italie et jusque dans les rues de Rome. L'avènement de Vespasien fut en outre pour la Ville l'occasion d'écrire une page entièrement nouvelle de son histoire puisque pour la première fois un Italien d'origine relativement modeste - contrairement aux membres de la noblesse romaine Vespasien ne pouvait mettre en avant la présence d'ancêtres prestigieux dans sa généalogie, d'autant moins que le souvenir de ses ascendants n'allait pas au-delà de celui de son grand-père - accédait à la pourpre. La relative médiocrité des origines familiales et sociales du nouveau Prince n'était cependant pas la seule innovation caractérisant la période qui s'ouvrit alors. Le fait d'avoir des fils adultes fut en effet un élément déterminant lors de son *adventus* puisque, dès lors, ceux-ci devinrent, presque naturellement, des héritiers potentiels. Le problème de la succession, qui avait tant préoccupé Auguste et qui avait récemment contribué à affaiblir la situation de Galba, était donc réglé avant même que Vespasien eût de nouveau foulé le sol de la péninsule.

Titus et Domitien occupaient ainsi une position centrale dans le dispositif mis en place par leur père pour accéder au pouvoir d'abord, puis pour s'y maintenir. L'aîné comme le cadet furent en effet appelés à être plus que des « bras droit », de véritables Princes « par délégation » dont la

---

<sup>399</sup>. K.-H. WATERS, « The character of Domitian », *Phoenix*, 18, 1964, pp. 49-77.

voix comme les décisions avaient le même poids et la même valeur que ceux de Vespasien qui put ainsi décider, et donc gouverner, par leur intermédiaire. Aussi Titus ne fut-il « privilégié » qu'en vertu de son âge et de l'expérience qu'il avait déjà acquise mais jamais Domitien ne fut véritablement désavantagé puisque son père l'a toujours également considéré comme son successeur<sup>400</sup>. En plus de la confiance que Titus comme Domitien devaient mériter auprès de leur père, ceux-ci devaient également gagner celle des soldats et des élites (chevaliers et sénateurs) s'occupant traditionnellement des affaires de l'État, puisque le seul fait d'être les fils légitimes du nouveau Prince était probablement insuffisant pour s'assurer la loyauté de l'ensemble de la société. Les deux jeunes successeurs désignés ont donc aussi réussi à se faire accepter parce qu'ils n'étaient pas considérés comme des incompetents et parce qu'ils avaient reçu la préparation nécessaire pour s'acquitter de la tâche qui les attendait. Sur ce point la situation de Titus paraît plus évidente que celle de Domitien. L'aîné des fils de Vespasien avait en effet été excellemment instruit pour occuper des fonctions auxquelles il n'était a priori pas destiné mais il avait de toute façon été formé, notamment auprès de Britannicus, et préparé aussi bien pour commander des légions que pour administrer une province<sup>401</sup>. En outre il s'était déjà acquitté du tribunat militaire et de la questure, il disposait donc d'une expérience civile autant que militaire, et il avait fait la preuve de ses talents de chef militaire lors de la guerre en Judée en commandant d'abord la légion XV *Apollinaris* puis en assumant seul la direction des opérations menant à la prise de Jérusalem. Âgé de près de douze années de plus que Domitien, et de trente ans au moment où son père accéda au pouvoir, il était parfaitement légitime que Titus disposât d'une certaine avance dans la progression de sa carrière par rapport à son jeune frère qui atteignait à peine l'âge de commencer sa carrière des honneurs au moment où l'avènement de Vespasien le propulsa à la tête de l'État, l'obligeant à assumer des responsabilités pour lesquelles il n'avait pas encore été véritablement préparé. Sa qualité de fils d'un membre de l'aristocratie le destinait cependant à suivre la voie tracée par son père, son oncle et son frère et ainsi à s'engager dans les premières fonctions lui ouvrant ensuite les portes du Sénat et de la carrière des honneurs. Le cours normal de celle qu'il aurait dû suivre a ainsi été contrarié par l'*adventus* de Vespasien et Domitien, qui sut faire preuve de sang-froid et d'une certaine retenue en ne prenant pas de décision susceptible de mettre en péril l'autorité de son père, n'eut finalement jamais l'occasion d'avoir une carrière selon les règles

---

<sup>400</sup>. K.-H. WATERS, « The Character of Domitian », pp. 49-77, et Brian W. JONES, « Preparation for the Principate », pp. 264-270.

<sup>401</sup>. M. P. O. MORFORD, « The Training of Three Roman Emperors », *Phoenix*, 22, 1968, pp. 57-72.

habituelles s'appliquant à tous les magistrats puisqu'il eut à assumer des responsabilités qui étaient sans rapport avec son expérience mais qui permettaient de le distinguer et de rappeler le rang qu'il occupait dorénavant dans la société et à la tête de l'État.

Les Flaviens, Vespasien en premier, se sont donc dès l'origine constitués eux-mêmes en tant que dynastie, et avec d'autant plus de conviction que la question de la succession était restée en suspens depuis l'époque d'Auguste. Celui-ci avait su faire admettre une évolution des institutions qui fut acceptée même par les sénateurs, pourtant représentants traditionnels du conservatisme social, en choisissant son successeur parmi les membres de sa propre famille puisque les écrasantes responsabilités de l'État ne pouvaient être transmises qu'à un proche (héritier biologique ou adoptif) jouissant de toute la confiance de son prédécesseur<sup>402</sup>, mais aussi des sénateurs, dont il fallait ménager la susceptibilité, et du peuple de Rome, qu'il fallait rassurer à propos de la grandeur de l'Empire en plus de satisfaire les attentes concernant sa protection et sa survie quotidienne.

Arrivé à ce point, la première partie de l'étude a donc servi à définir précisément chacun des termes du sujet afin de mieux en maîtriser la portée comme les limites. Il est ainsi important de tenir compte du fait que certaines des idées évoquées sont propres aux sociétés industrialisées, démocratiques et libérales des XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles et que le vocabulaire employé pourrait parfois prêter à confusion. Toutefois l'étude de la propagande dans le monde contemporain permet de se donner une idée précise de ses modes d'action qui restent de toute façon largement intemporels puisque « *la propagande doit être totale. Il faut que le propagandiste utilise l'ensemble des moyens techniques mis à sa disposition* »<sup>403</sup>, c'est-à-dire tous les supports matériels possibles existant à une époque donnée (distributions, divertissements, évergétisme ou urbanisme dans le cas des Césars) afin de pouvoir s'adresser en même temps aux individus et aux masses. Il est donc possible d'affirmer que les hommes qui dirigèrent l'empire de Rome, les Flaviens autant que leurs prédécesseurs et leurs successeurs, ont fait connaître et ont diffusé leur idéologie politique, c'est-à-dire l'ensemble des idées guidant et individualisant leurs actions et leurs décisions, en ayant recours à tous les instruments dont ils pouvaient disposer pour y parvenir. L'efficacité de la « communication politique » est en effet d'autant plus forte qu'elle est adaptée à son contexte, à la fois culturel, politique et social, comme à son public et qu'elle emploie l'ensemble des moyens adaptés à ses

---

<sup>402</sup>. K.-H. WATERS, « The Second Dynasty of Rome », *Phoenix*, 17, 1963, pp. 198-218.

<sup>403</sup>. Jacques ELLUL, *Propagandes*, p. 21.

objectifs pour diffuser un message<sup>404</sup>. Ceux-ci étaient non seulement adaptés à la technologie disponible au I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C. mais ils convenaient également, ainsi que les idées qu'ils contribuaient à répandre, à l'environnement intellectuel et mental de ce temps pour que leur sens fût compris sans difficulté. S'il peut arriver que ceux-ci soient parfois difficilement interprétables aujourd'hui, il n'en reste pas moins qu'ils sont révélateurs d'une réalité intemporelle selon laquelle en dépit de l'évolution des mentalités et des moyens mis en œuvre, la diffusion de l'idéologie politique des groupes sociaux au pouvoir obéit toujours sensiblement aux mêmes schémas puisque « *la propagande doit être continue et durable. Continue, c'est-à-dire qu'elle doit s'effectuer sans laisser de failles, de " blancs ", elle doit remplir toute la journée et toutes les journées du citoyen. Durable, c'est-à-dire qu'elle doit se produire pendant un laps de temps très long* »<sup>405</sup>. Une propagande efficace doit donc non seulement être permanente mais aussi suffisamment « indolore » pour ne pas être perçue comme une agression ou une intrusion et ainsi faire littéralement partie du cadre de vie quotidien de chaque personne.

Les supports de propagande choisis pour l'étude ne donnent qu'une vision partielle des moyens employés pour permettre la diffusion de l'idéologie politique des empereurs flaviens mais ils faisaient partie des objets structurant la vie quotidienne des simples citoyens à l'apogée de l'époque impériale, tant à Rome qu'en Italie, en Occident autant qu'en Orient. Il s'agit en outre de deux types de sources différents : les inscriptions pouvant être définies comme des sources « immobiles » - celles figurant au fronton des arcs de triomphe, des temples voire sur des canalisations de plomb avaient peu de chances d'être fréquemment déplacées - alors que les monnaies étaient par définition des sources « mobiles », circulant facilement de main en main pendant plusieurs décennies à l'échelle de tout l'empire et pouvant même, parfois, transcender les classes sociales. Néanmoins, « *il convient de ne pas oublier que les pierres " se déplacent " beaucoup plus qu'on ne le croit : non seulement les petites inscriptions considérées comme des objets de collection, mais même des*

---

<sup>404</sup>. Paul ZANKER, *Augustus und die Macht der Bilder*, Munich, C.-H. Beck, 1987. L'auteur met en lumière l'impact du phénomène d'hellénisation qui, à l'époque d'Auguste, sembla atteindre son plein épanouissement mais il insiste surtout sur l'originalité du programme de propagande que ce dernier mit en place, et sur l'importance de l'interaction entre le Prince et le public visé. Auguste multiplia en effet les monuments publics grandioses, signe de sa puissance et de sa générosité envers le peuple de Rome, qui lui permettaient en même temps de mieux faire accepter ses prétentions autocratiques et monarchiques. Celui-ci semble en outre avoir pris conscience que son charisme personnel, issu de son origine familiale comme de son rôle pendant les guerres civiles qui suivirent l'assassinat de César, avait besoin d'être constamment soutenu par une émotion, une expérience collective qu'il pouvait faire partager au public par l'intermédiaire des bâtiments de marbre dont il couvrit Rome et qui, d'une certaine façon, pouvaient « parler » à sa place, et probablement mieux qu'il n'aurait lui-même put le faire.

<sup>405</sup>. Jacques ELLUL, *Propagandes*, p. 29.

*pierres plus encombrantes récupérées sur un chantier de fouilles antique à une époque où la surveillance était insuffisante* »<sup>406</sup>, puisque celles utilisées pour certaines inscriptions ont pu être vandalisées afin d'être remployées alors que les diplômes militaires, gravées sur métal (bronze) plutôt que sur pierre il est vrai, avaient eux pour vocation de voyager avec les soldats dont ils attestaient la démobilisation, ce qui explique qu'on les retrouve davantage là où ceux-ci sont allés à la fin de leur engagement que dans les régions où ils ont servi.

Enfin le recours aux sources littéraires et aux études plus modernes permet de dresser un portrait complet, autant que la documentation disponible le permet, et vivant de chacun des trois Princes flaviens, de leur action politique, de leur personnalité comme du monde qu'ils ont dirigé et marqué de leur empreinte. Les récits anciens donnent globalement une image très positive du Principat de Vespasien, alors que celui de Titus, essentiellement en raison de sa brièveté, est appréhendé de façon plus nuancée quand celui de Domitien est par contre jugé de manière souvent impitoyable, malgré certaines réserves observées chez Suétone, notamment par les historiens postérieurs qui eurent tendance à reprendre et à amplifier les travers qui lui étaient reprochés. L'historiographie moderne n'est quant à elle pas toujours exempte de parti pris, certains historiens reprenant à leur compte les préjugés, favorables ou non, attachés à la mémoire de certains personnages, mais elle a le grand mérite, en plus de disposer d'un intervalle de près de deux millénaires entre les faits étudiés et les historiens contemporains, de profiter de l'évolution des méthodes de recherche employées depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle qui se détachent de plus en plus résolument des seules sources littéraires, considérées comme systématiquement orientées et partiales, pour privilégier de nouveaux objets d'étude donnant accès à une vision renouvelée des réalités politiques et sociales de la Rome des Césars à la fin du I<sup>er</sup> siècle.

---

<sup>406</sup>. Jean-Marie LASSÈRE, *Manuel d'épigraphie latine*, p. 32.

## **DEUXIEME PARTIE :**

### **L'IDEOLOGIE FLAVIENNE A LA LUMIERE DES INSCRIPTIONS ET DES MONNAIES**

La définition des termes de la recherche a donc permis d'établir les contours des différents objets d'étude autour desquels s'articule le travail présent. Le moyen de parvenir à une meilleure compréhension de ce que fut l'idéologie politique des empereurs flaviens est donc de s'intéresser à deux supports de propagande en particulier : les inscriptions et les monnaies. Celles-ci avaient comme particularité d'être omniprésentes dans l'univers quotidien des hommes et des femmes de la fin du I<sup>er</sup> siècle et ainsi de contribuer à structurer leur univers mental et leur environnement social. Cette « imprégnation » en faisait donc des objets de la vie courante, familiers autant qu'ordinaires, comme peut l'être la diffusion de la communication politique par le biais d'annonces ou de messages télédiffusés par un gouvernement, ou l'usage d'Internet lors de campagnes électorales ou de promotion commerciale au début du XXI<sup>e</sup> siècle. Les inscriptions et les monnaies n'avaient rien d'exceptionnel en soi, elles étaient accessibles à tous et cette universalité fait justement tout l'intérêt de leur étude pour tâcher de comprendre de quelle manière elles ont été utilisées par le pouvoir afin de faire connaître et accepter les ambitions et l'action politique des empereurs flaviens.

Cela établi, il convient également de s'attacher à « faire dire », autant que possible, aux sources épigraphiques et numismatiques ce qu'elles ont à révéler sans forcément s'acharner à aller au-delà de ce qu'elles peuvent réellement apporter. S'il s'agissait de documents très loquaces à la fin du I<sup>er</sup> siècle, il peut en aller tout autrement près de deux mille ans plus tard dans un contexte culturel, politique et social très différent mais aussi parce que certaines de ces sources sont aujourd'hui très mutilées. Le fait que les documents conservés soient souvent incomplets, notamment les inscriptions, ne rend pas forcément ces sources muettes mais leur compréhension peut rencontrer des limites qui ne peuvent être dépassées qu'à l'aide d'informations complémentaires, ce qui oblige alors, parfois, à admettre que le document, tel qu'il se présente, ne peut pas « tout dire » et qu'il serait vain de s'aventurer à vouloir lui faire dire ce qu'il ne dit pas.

On sait ce que César pensait des événements relatifs à la guerre qu'il mena en Gaule parce qu'il a rédigé un ouvrage de commentaires, le seul connu qui nous soit parvenu, qui lui servit



d'outil de propagande pour soutenir ses objectifs politiques<sup>1</sup>, et on connaît également quelle conception se faisait Marc Aurèle du pouvoir qu'il exerçait parce qu'il a laissé un ensemble de recommandations et de réflexions qui est un témoignage précieux sur la manière dont il entendait diriger sa vie et son gouvernement<sup>2</sup>. L'un et l'autre ont ainsi laissé une trace écrite de ce qu'ils avaient en tête, de la manière dont ils envisageaient l'exercice de leur propre pouvoir et, par ce biais, ils ont donc expressément fait œuvre de propagande. Vespasien, Titus et Domitien n'ont rien écrit de tel - les sources littéraires mentionnent que Domitien a écrit un traité sur l'entretien de la chevelure en plus d'être un lecteur attentif des mémoires de Tibère<sup>3</sup> - ou en tout cas rien n'indique qu'ils ont écrit quoi que ce soit à propos de la manière dont ils entendaient diriger l'État. Étudier les sources épigraphiques et numismatiques permet ainsi d'entrer, un peu, dans l'esprit de chacun des trois Princes flaviens puisque rien de ce qui touchait aux inscriptions et aux monnaies qui étaient gravées et frappées à Rome ne pouvait leur échapper. Même si l'on a du mal à imaginer qu'ils aient pu surveiller chaque jour dans le détail chacune des gravures et des frappes monétaires - les « fonctionnaires » chargés de ces tâches disposaient d'une certaine autonomie - cela permet néanmoins de s'immiscer dans leur esprit et ainsi, même s'ils n'ont rien bâti à partir de rien, d'évaluer quelle a été leur manière de gouverner, ce qu'ils entendaient faire comprendre autant que leurs ambitions et leurs objectifs.

---

<sup>1</sup>. L'usage fait par César des récits tirés de ses différentes campagnes, notamment celles de Gaule (*La guerre des Gaules*, Paris, Les Belles Lettres, 1926), pour soutenir sa propagande et appuyer ses ambitions politiques est un sujet qu'a abordé, parfois sans s'y attarder, chacun des auteurs qui lui a consacré une biographie. Parmi ceux-ci, on peut retenir que Jérôme CARCOPINO insiste sur le fait « qu'il faut se méfier beaucoup de César, trop homme d'action pour être un bon historien de lui-même, trop intelligent et habile pour ne point dissimuler sous la perfection de son art translucide les libertés qu'il lui arrive de prendre avec la vérité » (*Jules César*, Paris, Presses universitaires de France, 1990 [1935], p. 224), alors que Robert ÉTIENNE rappelle que « la mise en œuvre [des récits des campagnes de César] est guidée par le souci de propagande et aussi par une volonté de netteté et de brièveté » (*César*, Paris, Fayard, 1997, p. 287). Eberhard HORST souligne pour sa part que, à l'heure de faire le bilan de l'action de César en Gaule, « une seule question se pose : ses intérêts personnels, qui transparaissent dans les comptes rendus ou ses efforts de justifications initiaux, déforment-ils la vérité historique ? » (*César*, Fayard, 1981, p. 240), et prend le parti de Hans OPPERMANN (« Neuere Forschungen zur Glaubwürdigkeit Caesars », *Gymnasium*, 68, 1961, pp. 258-269) qui défend l'idée selon laquelle le conquérant des Gaules n'a, globalement, pas cherché à manipuler la réalité à son avantage, au contraire de l'analyse de Michel RAMBAUD qui conclut son étude en précisant que « César montre la réalité, mais du côté qui convient à ses intérêts, et les formes de son récit suscitent chez le lecteur une impression fautive : c'est ce que nous appelons l'art de la déformation historique » (*L'art de la déformation historique dans les Commentaires de César*, Paris, Les Belles Lettres, 1966 [1952], p. 364), et qu'il a donc bien subtilement manipulé les faits afin de servir ses objectifs politiques.

<sup>2</sup>. La philosophie, notamment politique (*Pensées pour lui-même*, Paris, Les Belles Lettres, 1998), de Marc Aurèle, étudiée entre autre dans les ouvrages de Pierre GRIMAL, *Marc Aurèle*, Paris, Fayard, 1991, ou d'Yves ROMAN, *Marc Aurèle, L'empereur paradoxal*, Paris, Payot, 2013, reposait, comme le rappelle Pierre HADOT, moins sur un programme précis de gouvernement, que sur une façon de concevoir le monde et l'exercice du pouvoir qui faisait en sorte que « la liberté [était] compatible avec la monarchie si l'on entend[ait] par monarchie un régime qui respect[ait] les lois et les citoyens » (*La citadelle intérieure. Introduction aux pensées de Marc Aurèle*, Paris, Fayard, 1997 [1992], p. 318).

<sup>3</sup>. Suétone, *Vie de Domitien*, XVIII, 3 et XX, 3.

## A. DES INSCRIPTIONS, DES MONNAIES ET UNE VISION DU MONDE

Il n'est pas exagéré d'affirmer que l'étude des inscriptions et des monnaies, de l'époque flavienne comme de toute autre période, permet d'établir ou même seulement d'apercevoir quelle était la « vision du monde » de la puissance publique qui décida de leur gravure comme de leur contenu, de leur support matériel comme de la manière dont elles seraient rendues accessibles au public. Sans tomber dans un excès sémiologique voulant que tout soit « signifiant », il est néanmoins certain que les inscriptions et les monnaies avaient un sens immédiatement compréhensible par les hommes et les femmes vivant dans les frontières de l'Empire à la fin du I<sup>er</sup> siècle, et que celui-ci était saisi aussi bien en raison des textes écrits que du fait des supports de pierre ou de métal ou encore de la qualité du travail nécessaire à leur réalisation. L'accessibilité de ces sources, qui étaient d'abord des moyens d'affirmation d'un pouvoir politique, était en outre un autre point essentiel dans leur diffusion puisqu'elles devaient être accessibles au plus grand nombre ou en tout cas, notamment en ce qui concerne les monnaies, à certains publics « ciblés » selon le matériau utilisé.

Les inscriptions et les monnaies flaviennes étaient, c'est un fait établi et développé dans la première partie de ce travail, des outils de propagande et de gouvernement ainsi qu'un moyen d'expression utilisé aussi bien par le pouvoir en place, pour les monnaies, que par des institutions locales ou des personnes privées, pour les inscriptions. Elles sont donc autant une source d'informations pour les chercheurs d'aujourd'hui qu'elles l'étaient il y a près de deux mille ans pour les activités quotidiennes des contemporains de la dynastie flavienne. Leur sens n'a pas changé mais le décodeur qui permettait de les rendre intelligibles sans y prêter une attention particulière ne fonctionne plus de la même manière pour les hommes et les femmes du XXI<sup>e</sup> siècle, plus alphabétisés et « bombardés » quotidiennement d'informations de toutes sortes véhiculées par d'autres canaux d'information et de propagande qu'ils sont habitués à utiliser. Ceux de l'Antiquité étaient essentiellement constitués de pierre et de métal - des matériaux froids adaptés aux « média froids » de Marshall McLuhan - et étaient d'une efficacité au moins égale, toutes proportions gardées, aux instruments dont dispose l'« homme moderne » pour se tenir informé des affaires du monde. Qu'elles aient été française, russe ou romaine, les révolutions n'ont pas attendu l'essor récent des « réseaux sociaux » et des média électroniques pour pouvoir se concrétiser.

## 1. Inscriptions et monnaies flaviennes

L'étude présentée ne prétend pas à l'exhaustivité puisque la disponibilité des sources épigraphiques et numismatiques se caractérise par son extrême volatilité. C'est pourquoi il n'était pas question de considérer que les documents utilisés dans le cadre de la recherche représentaient autre chose qu'une fraction des documents disponibles sur lesquels s'appuyer pour procéder à l'analyse. C'est pour toutes ces raisons également qu'il est indispensable de commencer par préciser à partir de quels documents l'étude a pu être menée et de présenter les sources utilisées en plus d'en expliquer succinctement les critères de sélection comme les limites avant d'en faire une présentation aussi complète que possible. Il est en effet important de tenir compte du fait que beaucoup des documents utilisables sont aujourd'hui très mutilés, notamment les inscriptions dont beaucoup n'existent plus qu'à l'état de fragments, et que leur utilisation ne va alors pas nécessairement de soi puisqu'elle laisse souvent une place très large à l'interprétation. C'est pourquoi le volume total représente un nombre relativement limité d'exemplaires qui ont par contre la caractéristique d'être aisément utilisables dans le cadre de l'étude. Celle-ci a donc d'abord cherché à s'appuyer sur un nombre représentatif d'inscriptions et de monnaies pour pouvoir disposer d'un échantillon suffisant qui permette, malgré les limites qui viennent d'être évoquées, d'établir des constantes et une vision d'ensemble afin de dégager des tendances « lourdes » qui ne sauraient être le fait du hasard mais bien les caractères distinctifs d'une politique consciemment et délibérément mise en place, en plus d'être publiquement et largement diffusée, par les trois empereurs de la dynastie flavienne.

Il convient toutefois de s'interroger d'abord sur la portée réelle de tels outils de propagande. En effet l'idée même que les inscriptions et les monnaies, mais aussi certaines réalisations architecturales ou urbanistiques, aient pu servir à un tel usage ne va pas, contrairement à ce que les apparences pourraient laisser croire, forcément de soi. Ainsi certains monuments semblent avoir eu vocation moins à diffuser un message politique proprement dit, qui très souvent restait de toute façon inaccessible voire incompréhensible, qu'à impressionner le spectateur en lui offrant l'image de la grandeur et de la puissance de celui qui émettait le message. Ce dernier cherchant donc moins à incarner les sentiments de ceux qui contemperaient les monuments en question qu'à faire l'étalage de sa force, de sa magnificence comme de sa capacité à contraindre pour se faire obéir et respecter. Car les « masses » n'avaient alors pas d'autre fonction que d'être dirigées et soumises à des élites qui communiquaient avec elles au moyen de messages

simples et immédiatement compréhensibles par tous. C'est pourquoi les lapicides, en plus des soucis d'espace disponible sur les surfaces à graver sur des pierres valant parfois fort cher, avaient recours à un système rudimentaire d'abréviations normées dont l'universalité (CAES pour César, COS pour consul ou encore TRIB POTESIT voire TR P pour puissance tribunicienne) permettait à une population largement analphabète de saisir au moins le sens général d'un texte mais pas nécessairement son détail ou sa portée exacte. Ce qui n'était de toute façon pas le but recherché. Dans le même ordre d'idée, Paul Veyne considère que le monnayage impérial « *n'était ni un moyen d'information, ni une entreprise de propagande, ni l'exposé d'un programme politique* »<sup>4</sup> mais un rappel des réalisations et des vertus du Prince au pouvoir qui s'appuyait ainsi davantage sur le passé, en rappelant notamment les liens qui pouvaient l'unir à ses prédécesseurs et ainsi garantir sa légitimité autant que la continuité de l'État, que sur l'avenir ou sur les promesses sur lesquelles il pouvait s'être éventuellement engagé. Dans cette perspective, en matière de monnaies comme en matière d'inscriptions, les Princes cherchaient donc d'abord à se fonder dans des pratiques préexistantes qui avaient un caractère très ritualisé et conservateur et dans lesquelles la recherche de l'innovation n'était pas une préoccupation centrale puisque seule l'efficacité primait<sup>5</sup>.

Il est cependant difficile de considérer que « *les messages ne [faisaient] qu'éterniser les mérites du prince à la face de la postérité, de l'éternité* »<sup>6</sup> sans chercher, d'une façon ou d'une autre, à diffuser un vrai message visant à influencer sur l'opinion du public et des simples citoyens à travers tout l'empire. Car comment expliquer alors ce luxe de détails et cette attention particulière accordée au contenu des titulatures comme à celui des différents messages gravés si les monnaies, finalement, avaient surtout un usage économique et un intérêt relativement limité voire inexistant en tant que véhicule de propagande<sup>7</sup> ? L'une des premières urgences de chaque nouveau Prince, notamment lors de

---

4. Paul VEYNE, « Buts de l'art, propagande et faste monarchique », dans Paul VEYNE, *L'Empire gréco-romain*, Paris, Le Seuil, 2005, p. 401.

5. Paul VEYNE, « Buts de l'art, propagande et faste monarchique », pp. 399-405, insiste sur le fait que, dans le cas des monnaies notamment, les Princes cherchaient, en reprenant les thèmes de leurs prédécesseurs, moins à faire connaître un programme politique qu'à affirmer leur légitimité et à être obéis. Les questions posées par les questions relatives à la communication politique et les attentes des divers publics envers celle-ci ont par ailleurs récemment été étudiées par Christian WITSCHERL, « Der Kaiser und die Inschriften » dans Aloys WINTERLING (Dir.), *Zwischen Strukturgeschichte und Biographie. Probleme und Perspektiven einer neuen Römischen Kaisergeschichte, 31 v. Chr. - 192 n. Chr.*, Munich, Oldenbourg Wissenschaftsverlag, 2011, pp. 45-112.

6. Paul VEYNE, « Buts de l'art, propagande et faste monarchique », p. 403.

7. Christopher EHRHARDT, « Roman Coin Types and the Roman Public », *JNG*, 39, 1984, pp.41-54, met en garde contre la tentation de sur-interpréter les messages portés par les différentes émissions monétaires, sujet qui fait toujours l'objet de débat, en plus d'insister sur la relativité du rôle de la monnaie en terme de propagande, et de s'interroger sur l'implication réelle des Princes eux-mêmes - quelle latitude ont-ils laissé aux « fonctionnaires » chargés de superviser la frappe des monnaies ? - dans le choix des thématiques employées.

l'année des quatre empereurs, était de mettre la main sur les ateliers monétaires et de frapper des monnaies qui devaient, en plus d'assurer le versement régulier de la solde des légionnaires et garantir l'indépendance financière du candidat à l'Empire, permettre la diffusion rapide de l'information officielle relative à son accession au pouvoir<sup>8</sup>. Que celle-ci ait eu lieu de manière pacifique ou pas. La diffusion de son portrait officiel, qui s'accompagnait de sa première titulature et des titres qu'il portait dès lors, revêtait donc une importance capitale pour faire admettre sa légitimité et mettre un terme rapide à toutes les tentatives potentielles de contestation. Il est donc possible de concéder que les monnaies n'étaient effectivement qu'un des différents supports de propagande à la disposition des Césars pour « communiquer », mais il paraît plus difficile d'admettre qu'il ne s'agissait pas de l'un des meilleurs moyens d'information, si ce n'est le meilleur<sup>9</sup>, pour toucher rapidement, et dans tout l'empire, l'ensemble des classes sociales qui pouvaient en outre être soigneusement « ciblées » en fonction du métal avec lequel les monnaies étaient frappées et donc de leur valeur comme de leur rareté<sup>10</sup>.

L'analyse des sources épigraphiques utilisées dans le cadre de l'étude (annexe 2) repose sur un ensemble de quarante-huit inscriptions retrouvées, et la plupart du temps émises, à l'intérieur des limites de Rome ou de la péninsule italienne, îles comprises (Sardaigne et Sicile), parce qu'elles proviennent des territoires physiquement les plus proches du centre du pouvoir et les mieux intégrés à ceux-ci, et dont l'établissement, la datation comme le contenu susceptible de satisfaire à l'analyse ne posait a priori aucun problème particulier, ni en ce qui concernait leur interprétation<sup>11</sup>. Les inscriptions utilisées sont donc, pour la majorité d'entre elles, complètes et contiennent les informations nécessaires permettant de les dater avec précision et ainsi de connaître la titulature des empereurs flaviens au moment où elles ont été gravées, ainsi que le message de l'autorité

---

<sup>8</sup>. Paul VEYNE, « Buts de l'art, propagande et faste monarchique », p. 405. Le fait que le Principat était essentiellement un « régime d'adhésion » qui ne pouvait fonctionner que si le Prince, surtout s'il s'agissait d'un usurpateur, obtenait l'accord formel des principales composantes de la société (armée, Sénat et plèbe urbaine), qu'il devait donc informer de sa nouvelle position dans l'État, comme de sa capacité à tenir solidement les rênes du pouvoir, a été mis en lumière par Egon FLAIG dans son étude portant sur les usurpations à l'époque du Haut-Empire, *Den Kaiser herausfordern, Die Usurpation im Römischen Reich*, Francfort et New York, Campus Verlag, 1992.

<sup>9</sup>. Gian Guido BELLONI, « Significati storico-politici delle figurazioni e delle scritte monete da Augusto a Traiano (Zeche di Roma e " imperatorie ") », *ANRW*, II-1, 1974, pp. 997-1144, admet que les monnaies ont été utilisées comme outil de « communication » afin de soutenir la propagande du pouvoir, mais il en relativise toutefois la portée en raison notamment de leur faible vitesse de diffusion comme de l'exigüité du support lui-même.

<sup>10</sup>. Paul VEYNE, « Buts de l'art, propagande et faste monarchique », p. 400, et Garth S. JOVETT et Victoria O'DONNELL, *Propaganda and Persuasion*, Thousand Oak (CA), Sage Publications, 2006, p. 54.

<sup>11</sup>. Le dernier tableau de l'annexe 2 (p. 309) présente certaines des inscriptions qui, parce trop lacunaires ou sujettes à interprétation, malgré l'intérêt de certaines d'entre elles, n'ont pas été retenues dans le cadre de l'étude.

responsable de leur gravure. Il s'agit, pour la plupart d'entre elles, d'inscriptions officielles réalisées pour le compte des Princes eux-mêmes ou par une autorité civile (conseil municipal, Sénat) ou religieuse (collège des frères Arvales), alors que les Flaviens étaient au pouvoir, et qui ont été gravées sur des supports de pierre (calcaire, marbre) ou de métal (bronze) en plus d'être de dimensions très différentes selon le support utilisé (base de statue ou colonne de marbre, cippe de calcaire ou diplôme militaire en bronze). L'échantillon utilisé a été constitué à partir d'exemplaires publiés dans les principaux catalogues où figurent les inscriptions retrouvées sur les territoires autrefois dominés par la puissance romaine, c'est-à-dire le *Corpus Inscriptionum Latinarum* (C.I.L.) édité depuis 1863, à l'initiative de Theodor Mommsen (1817-1903), par l'Académie des sciences de Berlin-Brandebourg, et les *Inscriptiones Latinae Selectae* (I.L.S.), publiées en cinq volumes aux éditions Weidmann à Berlin, entre 1892 et 1916, dans la lignée des différents travaux entrepris par Hermann Dessau (1856-1931). L'ensemble a été complété par la consultation des numéros de l'*Année épigraphique* (A.E.), revue fondée par René Cagnat (1852-1931), et publiée à Paris depuis 1888, qui est aujourd'hui éditée par les Presses universitaires de France (P.U.F.) en collaboration avec le Centre national de la recherche scientifique (C.N.R.S.). Les inscriptions choisies peuvent donc être considérées comme représentatives de la situation de Rome et de l'Italie, les régions les plus proches du pouvoir, et plus largement de l'Occident, au moment où les Flaviens dirigeaient l'Empire.

L'étude des monnaies (annexes 2 à 4) n'a en revanche pas tenu compte du nombre des exemplaires disponibles, et s'est uniquement intéressée aux types et à la description du contenu des titulatures au droit ainsi qu'à l'iconographie du revers de chaque émission consultée. Le caractère aléatoire des découvertes et des « trésors » périodiquement mis au jour ne permet dans tous les cas que de donner une vision partielle de la quantité des monnaies émises et c'est pourquoi l'analyse s'est intéressée uniquement aux monnaies frappées, avec suffisamment de certitude, dans l'atelier de Rome en ne prenant en compte que leur iconographie, leur message, leur métal et leur titulature. Il se pourrait donc que certaines des monnaies disponibles n'aient été battues que dans le cadre de séries particulièrement limitées - on estime ainsi, très approximativement, qu'une même matrice de coin devait être remplacée après avoir été employée pour frapper une moyenne de dix-mille exemplaires d'une même série<sup>12</sup> - alors que d'autres, celles appartenant à des séries plus importantes en volume, pourraient avoir complètement disparu ou

---

<sup>12</sup>. François REBUFFAT, *La monnaie dans l'Antiquité*, Paris, Picard, 1996, p. 74.

ne figurer qu'en quantités très faibles parmi les exemplaires qui sont parvenus jusqu'à notre époque<sup>13</sup>. À la différence des inscriptions, dont la réalisation pouvait souvent être décidée par des personnes privées, les monnaies étaient l'expression même de ce que l'État, le Prince, tenait à diffuser et à faire connaître à l'ensemble de ses concitoyens et de ses contemporains. Cette appropriation commença à la fin de l'époque républicaine, quand l'ensemble des ressources et des moyens de communication disponible fut mobilisé au service de la propagande - qui parvint en outre à convaincre les différents pays conquis des bienfaits de la domination romaine (art de vivre, développement et protection) - du pouvoir central qui devint impérial à la fin du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. Les sources numismatiques jouèrent alors un rôle politique essentiel dans la diffusion des messages émanant du pouvoir puisque « *la monnaie était le seul document social dont les Romains étaient certains qu'il serait vu par le plus grand nombre possible des sujets sous leur domination* »<sup>14</sup>. La certitude que les monnaies seraient accessibles à l'ensemble de la population a donc amené le pouvoir, qui poursuivait une tendance continue à centraliser les frappes monétaires, à sciemment utilisé les monnaies comme un support de propagande particulièrement adapté à ses objectifs politiques<sup>15</sup>.

L'échantillon épigraphique utilisé a été constitué à partir d'une sélection de quarante-huit inscriptions provenant principalement du territoire de Rome même, pour plus de la moitié d'entre elles (vingt-sept), et de différentes cités de Campanie (Capoue, Herculanium, Misène, Nole, Pompéi, Pouzzoles), pour un quart (douze), alors que le reliquat (neuf) comprend des inscriptions découvertes dans d'autres régions d'Italie (Étrurie, Latium, Ombrie, Sabine, Sardaigne et Sicile). Certaines inscriptions sont complètes alors que d'autres sont plus ou moins mutilées mais contiennent néanmoins toujours suffisamment d'informations utilisables pour pouvoir être datées avec certitude et rendre leur contenu compréhensible ou au moins interprétable.

---

<sup>13</sup>. Christopher HOWGEGO, « The Supply and Use of Money in the Roman World, 200 V.-C. to 300 A.-D. », *JRS*, 82, 1992, p. 2, et voir aussi la discussion présentée par T.-V. BUTTREY, « Calculating Ancient Coin Production : Facts and Fantasies », *NC*, 153, 1993, pp. 335-351, et, en collaboration avec Denis COOPER, « Calculating Ancient Coin Production II : Why it Cannot be Done », *NC*, 154, 1994, pp. 341-352.

<sup>14</sup>. Garth S. JOVETT et Victoria O'DONNELL, *Propaganda and Persuasion*, « *Coins were the one social document that the Roman were certain would be seen by the widest possible range of subjects under their control* », p. 54.

<sup>15</sup>. C. H. V. SUTHERLAND, « Intelligibility of Roman Imperial Coin Types », *JRS*, 49, 1959, pp. 46-55, rappelle que, en plus d'avoir acquis une valeur internationale, les monnaies romaines obéissaient à un programme politique cohérent, déterminé en fonction d'un but, mis en place par le pouvoir politique qui, depuis l'époque de César puis d'Auguste, avait accaparé à son profit un moyen d'échange et de propagande à la portée parfois limitée, notamment pour les élites qui avaient accès à d'autres « canaux » d'information, mais néanmoins incontestable. Si leur impact sur l'opinion publique fut probablement relativement plus faible en Orient, où tous les habitants, en plus de ne pas tous avoir une compréhension suffisante du latin, n'étaient pas nécessairement sensibles aux enjeux politique qui agitaient le cœur de l'empire, le renouvellement régulier des thèmes figurant sur les différentes émissions peut être interprété comme un signe indiscutable du rôle politique joué par les monnaies.

### Distribution géographique des inscriptions utilisées dans le cadre de l'étude

Régions	Campanie	Étrurie	Latium	Ombrie	Rome	Sabine	Sardaigne	Sicile	Total
Nombre	12	1	1	3	27	2	1	1	48

Toutes les inscriptions utilisées comportent donc les éléments de datation suffisants pour les placer sans ambiguïté à l'époque flavienne (69-96), entre le moment où Vespasien a officiellement été investi du pouvoir (69-70) et celui où Domitien a été assassiné (96), même si, en raison de la disponibilité des échantillons et parfois de leur état de conservation, il n'a pas toujours été possible de disposer de spécimens pour toutes les années en question. Il est donc significatif de constater que plus de la moitié des inscriptions utilisées (vingt-neuf) date du Principat de Vespasien alors qu'à peine dix d'entre elles appartiennent en propre à l'époque du Principat de Domitien, qui dura pourtant sensiblement plus longtemps : quinze ans pour Domitien contre dix années pour Vespasien. Cette première constatation tend donc, avant d'aller plus en avant dans l'analyse, à confirmer le fait que l'infamie qui toucha la mémoire de Domitien (*damnatio memoriae*) immédiatement après sa mort, parfois de façon spontanée mais surtout en vertu d'une décision parfaitement officielle du Sénat, mentionnée par Suétone, qui rappelle que les sénateurs se mirent d'accord pour « décréter que l'on effacerait partout ses inscriptions et que l'on abolirait partout sa mémoire »<sup>16</sup>, comme par Aurélius Victor, qui précise que « le Sénat décida qu'il serait enseveli à la manière d'un gladiateur et qu'il fallait rayer son nom »<sup>17</sup>, fut une réalité, dans l'ensemble des provinces de l'empire, dont il est encore possible de trouver des traces tangibles sur certains des documents épigraphiques disponibles<sup>18</sup>. L'étude des inscriptions martelées a ainsi mis en évidence une « surreprésentation » significative des empereurs parmi les exemples recensés (90 % des cas connus) et permis de confirmer « la part décisive d'une diffusion générale des mesures de condamnation prises à Rome, quelle que soit ensuite la variabilité des conditions d'application »<sup>19</sup>, que ce soit dans le cas de Domitien ou dans celui des Princes dont la mémoire fut ainsi condamnée à la déchéance et à l'oubli. Les exemplaires conservés révèlent en outre que, suite à la condamnation de sa mémoire,

<sup>16</sup>. Suétone, *Vie de Domitien*, XXIII, 2 : « ... novissime eradendos ubique titulos abolendamque omnem memoriam decerneret ».

<sup>17</sup>. Aurélius Victor, *Livre des Césars*, XI, 8 : « At senatus gladiatoris more funus ferri, radendumque nomen decrevit ».

<sup>18</sup>. Plusieurs exemples d'inscriptions découvertes dans différentes provinces de l'empire permettent de constater que cette condamnation de la mémoire, qui ne fut jamais véritablement systématique, a été effective bien au-delà des strictes limites de Rome et des provinces occidentales ainsi qu'en témoignent, de la fin du XIX<sup>e</sup> au début du XXI<sup>e</sup> siècle, une inscription de Lycie-Pamphylie (*AE* 1888, 176), une borne milliaire de Syrie (*AE* 1983, 927) ou encore une base de statue, mise au jour à Pruse en Pont-Bithynie, comportant une dédicace privée probablement utilisée en remploi (*AE* 2008, 1308).

<sup>19</sup>. Stéphane BENOIST, « Titulatures impériales et *damnatio memoriae* : l'enseignement des inscriptions martelées », *CCGG*, 15, 2004, pp. 178-179.



seul le nom de Domitien a été martelé - en plus d'être quelques fois remplacé par un autre nom -, et que les inscriptions n'ont donc jamais été toutes entièrement détruites. La *damnatio memoriae* qui frappa le douzième César fut donc « très largement appliquée, mais non systématiquement »<sup>20</sup> puisque environ 40 % des inscriptions conservées le concernant portent des traces de martelage avec des différences parfois très sensibles selon les régions (Bretagne, Germanie) dans lesquelles celles-ci ont pu être documentées. Enfin, il est possible de dater et d'utiliser des inscriptions qui peuvent de plus comporter des mutilations, plus ou moins importantes selon les exemplaires conservés, dues à d'autres causes que cette forme particulière de vandalisme politique qu'était une *damnatio memoriae*, comme des remplois effectués à l'heure où, la puissance romaine s'étant progressivement atténuée, certaines pierres gravées ont pu être employés pour servir de matériaux de construction pour édifier ultérieurement différents types de bâtiments<sup>21</sup> ou lorsque les bâtiments qui les soutenaient ont été dévastés ou détruits.

Par ailleurs certaines inscriptions utilisées pour l'étude concernent parfois l'ensemble des trois Princes flaviens ou, le plus souvent, seulement deux d'entre eux, essentiellement Vespasien et Titus mais la brièveté du Principat de ce dernier fait qu'il est parfois difficile de le distinguer de celui de son père qui l'avait très étroitement associé à son pouvoir dès sa prise de fonction. C'est essentiellement le cas sur des inscriptions romaines<sup>22</sup> et sur quelques exemplaires découverts en Campanie<sup>23</sup> qui permettent ainsi de mettre en évidence le fait que dès sa prise de pouvoir - l'inscription romaine *CIL VI, 200 = ILS, 6049* date du 18 novembre 70 -, Vespasien a de façon délibérée associé ses deux fils aux responsabilités qu'il avait consenti à assumer alors qu'il combattait encore en Judée. Cette association à la tête de l'État n'est évidemment pas anodine et elle semble très clairement aller dans le sens de ce qu'avancèrent aussi bien Suétone<sup>24</sup> que Dion Cassius<sup>25</sup> selon lesquels, lors de sa première séance devant le Sénat, Vespasien affirma sans ambiguïté que sa succession était déjà assurée et que ses fils gouverneraient après lui. Titus et

---

<sup>20</sup>. Stéphane BENOIST, « Martelage et *damnatio memoriae* : une introduction », *CCGG*, 14, 2003, p. 232.

<sup>21</sup>. Une inscription de Cyrénaïque (*AE* 1977, 846) est ainsi constituée de deux blocs de grès, utilisés en remploi dans la façade du théâtre d'Apollonia, sur lesquels un texte gravé entre 92 et 93 porte la trace que le nom de Domitien a été martelé.

<sup>22</sup>. *CIL VI, 200 = ILS, 6049* et *CIL VI 932 = ILS, 246* pour Vespasien et ses deux fils (« *liberorumque* ») ainsi que *CIL VI, 235 = ILS, 3663* (Vespasien et Titus sont présentés comme étant les « *dominorum* »), *CIL VI, 1232 = ILS 248*, *CIL VI, 2056 = ILS, 5027* et *CIL VI, 1256-1258 = ILS 218* pour Vespasien et Titus.

<sup>23</sup>. *CIL X, 1402 = ILS, 1989* et *ILS, 8628* pour Vespasien et Titus et *CIL X, 867 = ILS, 1990-1991* pour Vespasien et Domitien.

<sup>24</sup>. Suétone, *Vie de Vespasien*, XXV, 1.

<sup>25</sup>. Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXVI, 12, 1.

Domitien ne tardèrent d'ailleurs pas à manifester leur reconnaissance envers leur père puisque, acte politique aussi bien que manifestation d'affection filiale, Vespasien fut divinisé au cours de la première année qui suivit son décès. L'une des deux inscriptions de l'année 79 utilisées dans le cadre de l'étude<sup>26</sup> montre en effet que le 9 septembre de cette année (5<sup>e</sup> jour avant les ides de septembre) Titus, qui avait été reconnu comme successeur de son père aussitôt après la mort de celui-ci (23 juin), portait tous les titres auxquels ses fonctions lui donnaient droit mais n'était pas encore « fils de dieu ». Ce que l'on peut par contre commencer à voir au cours des mois qui ont suivi, notamment sur une grande table de marbre sur laquelle est inscrit un procès-verbal des actes du collège des frères Arvales<sup>27</sup>, notamment à la date du 29 mai 80 (4<sup>e</sup> jour avant les calendes de juin) - cette partie de la pierre est cependant endommagée et les noms de Titus et de Domitien sont incomplets -, mais surtout à la date du 3 janvier 81 (3<sup>e</sup> jour avant les nones de janvier) où les deux frères, dont les noms et titres sont parfaitement conservés, sont chacun présentés comme « *divi filius* ». Par la suite, sur toutes les inscriptions utilisées datant d'après cette période (2<sup>e</sup> semestre 80-début de l'année 81), Titus est toujours présenté comme le fils de Vespasien divinisé (« *filius divi Vespasiani* ») alors qu'il arrive que le nom de Domitien, notamment sur certaines inscriptions « privées »<sup>28</sup> ou en partie mutilées<sup>29</sup>, ne soit pas toujours accompagné de la référence à la divinisation de leur père. Celle-ci constituait néanmoins une marque caractéristique essentielle permettant de distinguer les deux successeurs désignés de Vespasien et de leur conférer la dignité et la légitimité nécessaires pour asseoir leur prétention à diriger l'État.

Cette présentation des sources épigraphiques utilisées pour soutenir l'étude proposée permet aussi de mettre en avant le fait que, outre les titres et honneurs « classiques » attribués aux Césars, les Flaviens ont manifesté une préférence particulière pour la censure. Cette magistrature était aussi régulière dans son organisation, avec deux titulaires élus entièrement solidaires et

<sup>26</sup>. *AE* 1962, 288 : AVG(vstv) PONTIF(ex) MAX(imvs) TRIB(vnīcia) POT(estate) VIII IMP(erator) XIII CO(n)SVL VII P(ater) P(atriciae).

<sup>27</sup>. *CIL* VI, 2059 = *ILS*, 5033 : [IMP(erator) T(itvs)] VESPASIANVS CAESAR VESPASIANVS AVG(vstv) CAESAR DIVI F(ili) DOMITIANVS (29 mai 80) et IMP(eratoris) TITI CAESARIS DIVI F(ili) VESPASIANI AVG(vsti) PONTIF(ici) MAX(im) TRIB(vnīca) POTEST(ate) CO(n)S(vli) VIII ET CAESARIS | DIVI F(ili) DOMITIANI CO(n)S(vli) VIII [...] IMP(erator) TITVS CAESAR VESPASIANVS AVG(vstv) PONTIF(ex) MAX(imvs) TRIB(vnīcia) POT(estate) PATER PATRIAE | ET CAESAR DIVI F(ili) DOMITIANVS (3 janvier 81).

<sup>28</sup>. C'est notamment le cas de l'inscription romaine *CIL* VI, 3828 = *ILS*, 6105 : IMP(eratori) DOMITIANO qui comporte cependant une grosse lacune ou de l'inscription sicilienne *CIL* X, 7227 = *ILS*, 5753 : IMP(eratori) CAESARI | [...] AVG(vsto) GERMANICO | PONT(ifici) MAX(im) TRIB(vnīciae) POT(estate) III | IMP(eratori) VII CO(n)S(vli) X P(atr) P(atriciae).

<sup>29</sup>. L'inscription latine *CIL* XIV, 3530 = *ILS*, 3512 du 3 juillet 88 (5<sup>e</sup> jour avant les nones de juillet) : IMP(eratore) DOMIT(iano) CAESAR(e) GERM(anico) XIII CO(n)S(vle), ne fait également aucune référence à Vespasien divinisé.

soumis à une « *collégialité qui y [était] si étroitement comprise que l'abdication du survivant [était] nécessaire lorsque l'un des censeurs m[ourrai]t en fonction* »<sup>30</sup>, qu'elle était exceptionnelle par son mode de fonctionnement et ses attributions. Elle allait en effet à l'encontre de la règle de l'annalité des charges, puisque les censeurs étaient élus tous les cinq ans pour occuper une fonction qui ne durait pas plus de dix-huit mois, alors que ses titulaires étaient investis d'une tâche particulièrement lourde et hautement stratégique : assurer « *un rôle de classification sociale et politique* »<sup>31</sup> en classant les hommes libres et les esclaves selon leur statut, et en répartissant les citoyens selon leur fortune, leurs mérites et leur moralité dans les différentes classes qui leur permettaient de participer, au moins en théorie, à la vie politique de la Cité. La fonction avait donc une importance considérable puisque de cette manière les Flaviens s'arrogeaient la possibilité de contrôler l'accès de certaines personnes, ou catégories de personnes, au droit de cité romain voire au Sénat lui-même. Il est donc très significatif de constater que Vespasien et Titus ont occupé cette fonction conjointement mais pour un temps limité, conformément à la loi, alors que Domitien, qui devint censeur quelques mois après sa prise de pouvoir, ne la partagea avec personne et surtout dérogea délibérément à la règle de la limitation dans le temps en devenant censeur à vie («  *censor perpetuus* »). Les inscriptions utilisées montrent ainsi que Vespasien est devenu censeur au moins au début de l'année 73<sup>32</sup> alors que la première inscription utilisée concernant Titus, provenant de Sestino en Ombrie, date du dernier semestre de l'année 72 et du premier de l'année 73<sup>33</sup>. Le fait que l'un comme l'autre ont été censeurs est ensuite rappelé de façon plus ou moins épisodique sur les pierres gravées après la fin de leur mandat. On en retrouve encore une mention, pour Vespasien, sur deux inscriptions romaines, l'une datant du premier semestre de l'année 76<sup>34</sup> et l'autre attribuée aux années 77 ou 78<sup>35</sup>, dont l'interprétation (datation et titulature) est toutefois sujette à discussion<sup>36</sup>, alors que le rappel de la censure de Titus est visible sur des inscriptions de 81

<sup>30</sup>. Michel HUMBERT, *Institutions politiques et sociales de l'Antiquité*, Paris, Dalloz, 2003 [1984], p. 306.

<sup>31</sup>. Jacques ELLUL, *Histoires des institutions (L'Antiquité)*, Paris, Presses universitaires de France, 1970 [1961], p. 300.

<sup>32</sup>. *CIL* VI, 1238 = *ILS*, 5927 : IMP(eratori) CAES(ari) VESPASIANI | AVG(vsto) P(ontifici) M(aximo) TR(ibunicia) P(otestatis) III IMP(eratori) X P(ater) P(atriciae) | CO(n)S(uli) III DESIG(nato) V CENSOR.

<sup>33</sup>. *CIL* XI, 6000 = *ILS*, 260 : IMP(eratori) T(it) CAES(ari) | AVG(vsti) F(ili) | VESPASIAN(o) | PONT(ifici) TRIBV(n)cia | POT(estate) II | IMPERAT(ori) III | CO(n)S(vli) II DESIGN(ati) III | CENSORI.

<sup>34</sup>. *CIL* X, 6812 = *ILS*, 5819 : IMP(erator) CAES(ar) | VESPASIANVS AVG(vstvs) | PONTIF(ex) MAX(imvs) | TRIB(vn)cia POTESTAT(e) VII | IMP(erator) XVII P(ater) P(atriciae) CENSOR | CO(n)S(vl) VII DESIGN(atvs) VIII.

<sup>35</sup>. *CIL* VI, 934 = *ILS*, 252 : [imperator] caesar] | VESPASIANO AVG(vsto) | PONTIFIC(i) MAX(im) | TRIBVNIC(ia) POTESTAT(i) | IMP(eratori) XVII P(ater) P(atriciae) | CO(n)S(vli) VII DESIGN(ato) VIII CENSORI.

<sup>36</sup>. *AE* 1980, 41 : la discussion conclut que l'inscription contient la titulature de Titus en 81 plutôt que celle de Vespasien en 78.

retrouvées aussi bien à Rome<sup>37</sup> qu'en Campanie si, dans ce dernier cas notamment, on tient compte de la restitution proposée<sup>38</sup>. La censure de Domitien est en revanche nettement moins visible sur les inscriptions utilisées dans le cadre de l'étude, puisque, ce qui est probablement un effet direct de la condamnation de sa mémoire, nombre d'entre elles en effet sont incomplètes ou plus ou moins mutilées sur certaines parties sur lesquelles étaient indiqués notamment son nom ou les fonctions qu'il occupa, mais elles montrent néanmoins que, entre le 5 janvier 87 (3<sup>e</sup> jour avant les nones de janvier)<sup>39</sup> et les derniers mois de l'année 94<sup>40</sup> (début de sa quatorzième puissance tribunicienne), Domitien était toujours présenté comme censeur à vie.

Une première analyse des inscriptions qui ont servi de support à l'étude permet donc de dégager certaines des caractéristiques de la période flavienne. Tout d'abord l'urgence, ressentie par Vespasien, d'affirmer et d'asseoir son pouvoir dans la durée en y associant ses deux fils comme autant de garanties de sa stabilité et de sa propre projection dans l'avenir, à travers notamment la formation politique très concrète offerte à Titus. Ensuite l'impact sensible de la brièveté du Principat de Titus, qu'il est parfois difficile de distinguer de celui de son père, comme celui de la *damnatio memoriae* qui toucha Domitien puisque nombre de ses inscriptions sont très lacunaires ou très mutilées ce qui rend donc souvent très délicat leur établissement et leur interprétation. Enfin l'importance de la censure à laquelle l'ensemble des prédécesseurs des Flaviens n'avait pas été aussi sensible - associé à Vitellius, Claude n'excéda pas le terme de dix-huit mois et fut le dernier Prince avant Vespasien à occuper la fonction (47)<sup>41</sup> - et qui témoigne de leur souci de contribuer à une transformation profonde de la société comme de leur attachement à gouverner dans la durée en disposant, dans le cas de Domitien notamment, des moyens de peser sur la composition sociale comme sur le comportement des élites sur lesquels les Princes pouvaient s'appuyer pour

37. *CIL* VI, 1258 = *ILS*, 218 : IMP(erator) T(itvs) CAESAR DIVI F(ili)vs VESPASIANVS AVGVSTVS PONTIFEX MAXIMVS TRIBVNIC(ia) | POTESTATE X IMPERATOR VII PATER PATRIAE CENSOR CO(n)S(vl) VIII.

38. *AE* 1994, 413 : IMP(erator) TITVS CAESAR DIVI VES[pasiani f Vespasianvs Aug(vstvs)] PONT(ife)X MAX(im)VS TRIB(vn)cia) POTEST(ate) X IMP(erator) XVII C(o)S(vl) viii desig(natvs) viiii ? censor p(ater) p(at)riae].

39. *CIL* VI, 2065 = *ILS*, 5034 : IMP(eratore) [ca]ESARE DOMITIANO AVG(vsto) GERM(anico) xiii | [...] | IMP(eratoris) CAESARIS DIVI VESPASIANI F(ili) DOMITIANI AVG(germanici) PONTIF(ice)S MAXIMI [...] | IMP(eratoris) CAESARIS | [divi vespasian]i F(ili) DOMITIANI AVG(vsti) GERMANICI PONTIF(ice)S MAX(imi) [...] | IMP(eratoris) CAESARIS | [divi vespasian]i F(ili) DOMITIANI AVG(vsti) GERMANICI PONTIF(ice)S MAX(imi) TRIB(vn)cia) POT(estate) | [censoris] per]PETVI P(at)ris P(at)riae | [...] | IMP(erator) CAESAR DIVI VESPASIANI F(ili)vs DOMITIA[nvs av]G(vstvs) GERMANICVS | PONT(ife)X MAXIMVS TRIB(vn)cia) POT(estate) CENSOR PERPETVVS P(ater) P(at)riae.

40. *AE* 2000, 345a : [imp(eratori) ca]ESARI | [divi vesp]ASIANI [f(ili) | domitiano] AVG(vsto) | GERM(anico) [po]NT(ifici) MAX(imo) | TR(ibun)cia) POT(estate) XIII [i]MP(eratori) X[X]II | [co(n)]S(vli) [x]V[i ou xvii] C(ens)ori] PERP(etvo) [p(at)ri] p(at)riae].

41. Armando TORRENT, « Para una interpretacion de la " *potestas censoria* " en los emperadores flavios », *Emerita*, 36, 1968, p. 217.

donner une application pratique à leurs ambitions. Il convient toutefois de rappeler que l'échantillon utilisé donne une vision partielle de la réalité et donc de ne jamais perdre de vue que toute conclusion, à cette étape de l'étude qui plus est, serait nécessairement hâtive et incomplète mais pourrait néanmoins s'appuyer sur quelques éléments suffisamment concrets pour défendre un certain nombre d'observations. Parmi celles-ci on pourrait ainsi mettre en avant le fait qu'il existe une distinction incontestable entre le Principat de Domitien et ceux de son père et de son frère, et pas uniquement en raison de sa durée, supérieure à elle seule à celle des gouvernements de Vespasien et de Titus. L'étude des inscriptions permet en effet de mettre en lumière le fait que, à la différence de ces derniers, Domitien ne se contenta pas des fonctions et titres auxquels il avait droit, et dont il avait en quelque sorte hérité, puisqu'il prétendit s'arroger des honneurs qui firent de lui plus que le « simple » fils de Vespasien divinisé ou le frère cadet et successeur de Titus. En plus d'être censeur à vie il entendit en effet s'affirmer également aux yeux de tous comme le « vainqueur des Germains » (*Germanicus*) en faisant figurer ce titre de gloire militaire, comme peut le laisser voir une inscription sicilienne datant d'avant sa quatrième puissance tribunicienne (septembre 84)<sup>42</sup> - la première de l'échantillon utilisé portant le titre de « Germanique » - ainsi que toutes celles postérieures à cette date employées pour l'analyse<sup>43</sup>, à l'exception d'un fragment de marbre de l'année 92<sup>44</sup>.

L'échantillon numismatique est de son côté autrement plus volumineux que celui établi pour les inscriptions car, en plus d'être « mobiles », les monnaies étaient fabriquées en grandes séries ce qui, malgré l'exigüité de la surface de frappe disponible, permettait une variété de gravures qui n'avait d'égale que la rapidité de leur renouvellement comme de leur mise à jour. Ce qui aujourd'hui en facilite l'établissement, la lecture comme la mise en série ainsi que la détermination des séquences chronologiques selon lesquelles la propagande des Princes flaviens s'est articulée.

À la différence des inscriptions, le monnayage était un monopole régalien accaparé par l'État central romain et parfois concédé, ou seulement toléré, à certaines cités qui pouvaient ainsi

<sup>42</sup>. *CIL* X, 7227 = *ILS*, 5753 (note 28).

<sup>43</sup>. *CIL* VI, 2065 = *ILS*, 5034 (note 39) ; *CIL* VI, 621 = *ILS*, 3532 : IMP ----- AVG(vsto) | GERMANICO XV ; *CIL* X, 1631 = *ILS*, 6322 : [i]MP(eratori) CAESAR[i] | DIVI VESPASIANI [fili] | DOMITIANO AV[g](VSTO) | GERM(anico) PONT(ifici) MA[x](imo) | TRIB(vnicia) POT(estate) XIII | IMP(eratori) XXII CO(n)S(vli) XVI | CENSORI PERPET(vo) P(ater) [p](atriae) | ; *CIL* XIV, 3530 = *ILS*, 3512 (note 29) et *AE* 2000, 345a (note 40).

<sup>44</sup>. *CIL* VI, 947 : [imp(eratori) caes(ari) divi]vespasiani f(ili)|domitiano aug(vsto)|PONT(ifici) M[ax(imi) trib(vniciae)]|POT(estate) XI IMP(eratori) XXI | CO(n)S(vli) XVI CENS(ori) P(erpetvo) | P(ater) P(atriae) PVBLICE.

conserver une prérogative ancienne - c'était notamment le cas des cités orientales (Alexandrie, Antioche) - ou bénéficier de leur situation géographique relativement décentralisée (Lyon, Tarragone) pour remplir plus adéquatement une fonction dont l'atelier de Rome n'aurait pu s'acquitter avec autant d'efficacité en raison de certaines contraintes physiques comme l'éloignement par rapport au lieu de production ou, ce qui est lié à cette même contrainte, les aléas propres au transport de numéraire hors d'Italie. Les monnaies disponibles sont, pour la plupart, attribuables aux différents ateliers monétaires connus et situés aussi bien en Occident qu'en Orient, mais l'étude s'est concentrée uniquement sur les exemplaires assignables avec suffisamment de certitude à l'atelier de Rome<sup>45</sup>. Celui-ci se situait dans le temple de Junon *Moneta*, sur la colline du Capitole, qui fut en partie détruit au cours des violences qui touchèrent Rome à la toute fin de l'année 69, et ce fut pourquoi il demeura fermé pendant au moins deux années avant de redevenir opérationnel à partir de 71 puis d'être de nouveau détruit au moment du grand incendie de 80. Ce sinistre a peut-être fourni à Domitien (en 84 ?) l'occasion de fusionner les deux ateliers, impérial et sénatorial, qui semblent avoir coexisté pendant environ un siècle, puisque l'atelier monétaire impérial a, pour l'époque de Trajan (98-117), ensuite été localisé dans la cinquième Région de Rome, près des thermes de Trajan<sup>46</sup>, et pourrait expliquer l'absence de monnaies de bronze propres au douzième César jusqu'en 83, voire accréditer l'idée selon laquelle il aurait existé un atelier spécifique aux émissions de bronze<sup>47</sup>. Les destructions causées par les violences de la guerre civile ont donc fait en sorte que les premières monnaies flaviennes n'ont pu être frappées à Rome mais dans des ateliers d'Orient (Alexandrie, Antioche, Éphèse, Judée ou Syrie), c'est-à-dire dans les régions de l'empire qui avaient déjà pris fait et cause pour les Flaviens. Tacite précise ainsi qu'« à Antioche, on frappait des monnaies d'or et d'argent »<sup>48</sup> car, alors que Vespasien n'était encore qu'un candidat à l'Empire, certaines cités orientales furent choisies en fonction de leurs ressources pour participer selon leurs moyens à l'effort de guerre. Les monnaies étaient

---

45. Samuele RANUCCI, « La monetazione dei Flavi. Caratteri generali e aspetti tipologici », dans Filippo COARELLI (Dir.), *Divus Vespasianus. Il bimillenario dei Flavi*, Milan, Electa, 2009, pp. 358-367, considère comme probable, ce qu'il est par ailleurs difficile d'établir avec certitude, que les ateliers monétaires romains disponibles ont été utilisés pour frapper les séries monétaires du nouveau régime dès les premières heures suivant l'entrée à Rome des troupes flaviennes commandées par Marcus Antonius Primus.

46. Harold MATTINGLY, *Coins of the Roman Empire in the British Museum (BMC) II*, Londres, The Trustees of the British Museum, 1976 [1930-1966], p. XII.

47. Robert A. G. CARSON, *Coins of the Roman Empire*, Londres-New York, Routledge, 1990, p. 32.

48. Tacite, *Histoires*, II, 82, 1 : « ... *apud Antiochenses aurum argentemque signatur* ».

utilisées comme autant d'instruments de propagande<sup>49</sup> puisque, malgré une facture parfois un peu rustre, certaines monnaies d'or figuraient les têtes face à face de Vespasien et de Titus, quand d'autres portaient uniquement la tête laurée de Vespasien au droit, complétée au revers par une allégorie de la *Virtus*, debout à droite et tenant une lance et un *parazonium*<sup>50</sup>. Les ateliers locaux n'ont cependant pas conservé longtemps la possibilité de frapper les monnaies impériales puisque dès ses premiers mois au pouvoir, Vespasien entreprit de rapatrier la plupart des émissions dans le seul atelier de Rome - lequel fut cependant utilisé pour produire des monnaies uniquement distribuées en Orient (Césarée de Cappadoce, Chypre, Syrie)<sup>51</sup> - qui acquit en outre le monopole de frapper des monnaies sur métal précieux (or et argent) en même temps qu'il était retiré aux ateliers d'Occident (Lyon) comme d'Orient (Égypte, Éphèse, Judée, Syrie). Les monnaies frappées hors d'Italie furent dès lors uniquement tolérées quand des circonstances exceptionnelles le permettaient et toujours de façon temporaire, au moins au cours du Principat de Vespasien puisque plus aucune monnaie impériale frappée hors de Rome n'est connue par la suite, sauf dans le cas de la Thrace pour des émissions de bronze entre 80 et 82<sup>52</sup>, pour les périodes correspondant aux Principats de Titus et de Domitien.

**Tableau des monnaies flaviennes selon leur lieu et leurs périodes de production**

Lieu	Or (AV)	Argent (AR)	Bronze (AE)	Période
Rome	x	x	x	69-96
Espagne (Tarragone)	x	x	x	69-70
Mésie (frappes militaires des Balkans)	x	x		69-70
Frappes incertaines	x	x		69-71
Égypte/Judée/Syrie	x	x		69-72
Gaule (Lyon)	x	x	x	70-72
Éphèse	x	x		70-74
Asie Mineure (frappes incertaines)		x		76
Asie Mineure (frappes incertaines)			x	77-78
Gaule (Lyon)			x	77-78
Thrace ?			x	80-82

Source : T.-V. BUTTREY et Ian CARRADICE  
*The Roman Imperial Coinage* (vol. II-1<sup>2</sup>)  
 Londres, Spink & Son, 2007.

<sup>49</sup>. Gian Guido BELLONI, « Significati storico-politici delle figurazioni e delle scritte delle monete da Augusto a Traiano », *ANRW*, II-1, 1974, pp. 1007-1022, rappelle que, alors qu'il était encore en Orient, Vespasien a surtout communiqué par l'intermédiaire de la correspondance, et insiste sur le caractère relatif des messages de propagande transmis par les monnaies, malgré leur grand intérêt, puisque ceux-ci avaient tendance à se perdre après la mort des Princes qui en avaient décidé la frappe alors que leur valeur d'échange demeurait quasiment la même en tout temps.

<sup>50</sup>. *RIC* II-1<sup>2</sup>, Vespasien 1542 (denier d'Antioche, 70).

<sup>51</sup>. Ian CARRADICE, « Flavian Coinage », dans William E. METCALF (Dir.), *The Oxford Handbook of Greek and Roman Coinage*, Oxford-New York, Oxford University Press, 2012, p. 376.

<sup>52</sup>. T.-V. BUTTREY et Ian CARRADICE, *Roman Imperial Coinage* (*RIC*), II-1<sup>2</sup>, Londres, Spink & Son, 2007, p. 4.

S'assurer de la disponibilité des ateliers monétaires était un objectif, autant financier que politique, essentiel. Vespasien devait donc s'en rendre maître de toute urgence afin de disposer des ressources pécuniaires nécessaires lui permettant de s'emparer du pouvoir mais aussi, parce que cette arme de propagande lui donnait la possibilité de s'imposer à ses ennemis, de faire connaître sa victoire en plus de faire admettre sa légitimité. L'incertitude entourant son arrivée au pouvoir peut être remarquée par le fait que les premières monnaies connues, datant des tout derniers jours de l'année 69 et des premières semaines de l'année 70, présentent du nouveau Prince un profil ressemblant parfois étrangement à celui de ses prédécesseurs immédiats, qu'il s'agisse de Galba sur un *aureus*<sup>53</sup> ou de Vitellius sur un denier<sup>54</sup>. Cela s'explique en grande partie par le fait que la plupart des graveurs ne disposait pas d'un portrait satisfaisant, officiel ou non, de Vespasien qui avait quitté Rome portant les attributs d'un « simple » gouverneur impérial de Judée et était sur le point d'y revenir drapé dans l'habit d'un César. Il est donc certain que le portrait officiel de Vespasien n'a pu être établi avec précision que lors du retour du nouveau Prince en Italie (1<sup>er</sup> octobre 70), ce qui donna aux graveurs, qui devaient jusque-là se contenter d'exécuter des profils approximatifs grossièrement inspirés des exemples qu'ils avaient à leur disposition, la possibilité de réaliser désormais des portraits de celui-ci à partir du modèle vivant<sup>55</sup>.

L'étude des premières monnaies de Vespasien permet d'ailleurs de mettre en avant cette évolution de ses portraits numismatiques vers plus de réalisme - une manière également de se distinguer des pratiques de Néron -, qui est sensible dans les semaines suivant son entrée à Rome. Vespasien était en effet représenté tel qu'il était alors, en vertu du « *pragmatisme romain* (?)<sup>56</sup> », c'est-à-dire sous les traits d'un homme âgé de soixante ans au visage sévère et sans artifice marqué par une vie en grande partie passée à guerroyer sur tous les champs de bataille de l'empire. Les nouveaux portraits de Vespasien, qui n'évoluèrent guère par la suite, ressemblent davantage à ceux

---

<sup>53</sup>. BNCMER III, Vespasien 16 = BMC II, Vespasien 369 : IMP CAESAR VESPASIANVS AVG, au droit, et COS ITER TR POT avec la Paix assise à gauche, tenant trois épis de sa main droite et un caducée dans sa main gauche, au revers (*aureus* de Rome, 69-70).

<sup>54</sup>. BMC II, Vespasien 21 : IMP CAESAR VESPASIANVS AVG, au droit, et COS ITER TR POT avec la Paix drapée et debout à gauche, tenant une branche de sa main droite tendue et un caducée dans sa main gauche, au revers (denier de Rome, 69-70).

<sup>55</sup>. Jean-Baptiste GIARD, *Catalogue des monnaies de l'Empire romain* (BNCMER), III, Paris et Strasbourg, Bibliothèque nationale de France et Poinson Numismatique, 1998, p. 4.

<sup>56</sup>. Jean BABELON, *Le portrait dans l'Antiquité d'après les monnaies*, Paris, Payot, 1950, p. 120, et aussi Ralf VON DE HOFF, « Kaiserbildnisse als Kaisergeschichte(n). Prolegomena zu einem medialen Konzept römischer Herrscherporträts, 31 v. Chr.-192 n. Chr. », dans Aloys WINTERLING (Dir.), *Zwischen Strukturgeschichte und Biographie. Probleme und Perspektiven einer römischen Kaisergeschichte*, pp. 15-43. Les réflexions théoriques de ce dernier insistent sur le fait que le portrait de Vespasien se distinguerait essentiellement par un « *naturalisme sans réserve* », n'affichant aucun signe de luxe, ni même aucune référence à Auguste, rappelant la tradition du vérisme républicain.



## FIGURE 1

### EXEMPLES DE L'INFLUENCE DE SES PREDECESSEURS SUR LES PREMIERES MONNAIES DE VESPASIEN



#### 1a. Denier de Galba (Tarragone ? avril-déc. 68)

**Droit :** GALBA IMPERAT

Tête laurée de Galba à droite (globe au bas du buste)

**Revers :** VICTORIA PR

La Victoire debout sur un globe et la main droite tendue alors que sa main gauche tient une couronne et un rameau

**Caractéristiques :** argent (3,57 g. et 18 mm.)

**Référence :** *BNCMER* III, 6 = *RIC* I<sup>2</sup>, 48

**N° SMB :** 18227453



#### 1b. Denier de Vespasien (Rome, 69-70)

**Droit :** IMP CAESAR VESPASIANVS AVG

Tête laurée de Vespasien à droite

**Revers :** IVDAEA

Allégorie féminine de la Judée assise à droite au pied d'un trophée et se tenant la tête dans la main

**Caractéristiques :** argent (3,18 g. et 19 mm.)

**Référence :** *BNCMER* III, 1 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, 2

**N° SMB :** 18221437



#### 2a. Denier de Vitellius (Rome, avril-décembre 69)

**Droit :** A VITELLIVS GERMAN IMP TR P

Tête laurée de Vitellius à droite

**Revers :** la Victoire assise sur un trône à gauche, tenant une patère de sa main droite et une palme de sa main gauche

**Caractéristiques :** argent (3,21 g. et 18 mm.)

**Référence :** *BNCMER* III, 49 = *RIC* I<sup>2</sup>, 88

**N° SMB :** 18228105



#### 2b. Denier de Vespasien (Rome, 69-70)

**Droit :** IMP CAES VESPASIANVS AVG

Tête laurée de Vespasien à droite

**Revers :** IVDAEA

Allégorie féminine de la Judée assise à droite au pied d'un trophée et se tenant la tête dans la main

**Caractéristiques :** argent (3,54 g. et 19 mm.)

**Références :** *RIC* II-1<sup>2</sup>, 5

**N° SMB :** 18221430

rendus par les statues préservées du dixième César et montrent de lui, que son profil soit orienté vers la droite ou vers la gauche, un visage à la tête massive, au cou épais et au nez busqué en plus d'être nanti d'une bosse, portant des traits marqués par l'âge avec des rides profondes sur le front, et visibles autour des yeux et du nez ainsi qu'à l'arrière du cou, avec souvent une quasi absence de menton qui a néanmoins tendance à être légèrement proéminent (menton en « galoche »). Enfin son front est haut et dégarni avec une chevelure que l'on devine coupée courte alors que ses lèvres, petites, semblent parfois esquisser un sourire imperceptible. Ces caractéristiques physiques permettent de compléter le portrait brossé par Suétone qui, sans fournir trop de détails, précise néanmoins qu'« *il jouit d'une santé parfaite* »<sup>57</sup> et que « *Vespasien avait une stature carrée, des membres solidement charpentés [et] un visage qui semblait contracté par l'effort* »<sup>58</sup>. Celui-ci avait donc des traits lourds et massifs, un visage d'homme de soixante ans et de guerrier habitué à dormir, manger, voyager, et se battre, dans des conditions parfois difficiles. Ses épreuves ont donc marqué autant son corps que son visage comme elles ont forgé sa personnalité et les monnaies ne permettent que d'extrapoler l'impact de ces contraintes sur le caractère véritable d'une personne.

Il peut donc parfois être tentant d'établir un « profil psychologique » à partir des caractéristiques physiques d'un personnage et ainsi de conclure que l'apparence extérieure d'une personne - des traits durs comme une mine plus avenante - est le reflet vers l'extérieur de ce que celle-ci est à l'intérieur, comme le prétend la physiognomonie, ancien nom de la morphopsychologie moderne<sup>59</sup>. Telle n'est pas l'ambition de l'étude qui se bornera, à cette étape, à établir le portrait numismatique des trois Princes flaviens. Il convient néanmoins de ne pas négliger l'impact que les portraits physiques peuvent jouer dans le cadre d'une campagne de propagande et l'« *on peut raisonnablement retenir que ces portraits, repris à partir du vrai, reproduisent, dans les lignes essentielles, les caractéristiques observées sur la personne vivante* »<sup>60</sup>. Les témoignages des historiens anciens dressent ainsi de Titus un portrait psychologique globalement élogieux, surtout à partir du moment où il occupa seul le pouvoir puisque dès ce moment sa « *mauvaise renommée tourna à son avantage et fit place aux plus grands éloges quand on ne découvrit en lui aucun vice et, tout au contraire, les plus rares vertus* »<sup>61</sup>. Or jusque-là la perspective de le voir succéder à son père ne semblait pas forcément être envisagée avec enthousiasme tant

<sup>57</sup>. Suétone, *Vie de Vespasien*, XX, 2 : « *Valetudine prosperrima usus est* ».

<sup>58</sup>. Suétone, *Vie de Vespasien*, XX, 1 : « *Statura fuit quadrata, compactis firmisque membris, vultu veluti nitentis* ».

<sup>59</sup>. Marie-Hélène MARGANNE, « De la physiognomonie dans l'Antiquité gréco-romaine », dans Philippe DUBOIS et Yves WINKIN (Dir.), *Rhétorique du corps*, Bruxelles, De Boek Université, 1988, pp. 13-24. Les portraits physiques que Suétone a tracés des Césars, et l'interprétation que le biographe pouvait en tirer, ont notamment été étudiés par Jean COUÏSSIN, « Suétone physiognomoniste dans les *Vies des XII Césars* », *REL*, 31, 1953, pp. 234-256.

<sup>60</sup>. Laura CONTI, « Sul ritratto monetale di Tito », *NAC*, 4, 1975 : « *Si può ragionevolmente ritenere che questi ritratti, ripresi dal vero, riproducano, nelle linee essenziali, le caratteristiche della persona osservate dal vivo* », p. 209. Voir aussi Ralf VON DE HOFF, « Kaiserbildnisse als Kaisergeschichte(n). Prolegomena zu einem medialen Konzept römischer Herrscherporträts, 31 v. Chr.-192 n. Chr. », dans Aloys WINTERLING (Dir.), *Zwischen Strukturgeschichte und Biographie. Probleme und Perspektiven einer römischen Kaisergeschichte*, pp. 20-22, pour les questions touchant à l'image du Prince dans le processus de communication.

<sup>61</sup>. Suétone, *Vie de Titus*, VII, 2 : « *At illi ea fama pro bono cessit conversaque est in maximas laudes, neque vitio ullo reperto et contra virtutibus summis* ».

sa conduite avant son accession « *lui attira sur le moment beaucoup de haines, de sorte que personne peut-être ne devint empereur avec une réputation si mauvaise ni contre le vœu le plus marqué de tous* »<sup>62</sup>. Les portraits numismatiques de Titus donnent du onzième César l'image d'un homme ressemblant physiquement beaucoup à Vespasien avec une tête massive à la mâchoire lourde, aux traits carrés et au cou taurin en plus d'une bosse sur le nez. Son front est cependant souvent plus bombé, et légèrement plus bas, que celui de son père alors que ses lèvres sont également petites - esquissant parfois un sourire sarcastique ? - et son menton plus proéminent. Malgré de nombreuses années passées à combattre lui aussi, en Bretagne, en Germanie ou en Judée, Titus n'avait pas encore le visage buriné de baroudeur, malgré la sévérité de ses traits, que l'on retrouve sur les portraits de Vespasien mais il avait une chevelure beaucoup plus abondante, et légèrement bouclée, tombant assez bas sur la nuque en plus d'être parfois représenté avec une barbe naissante. L'image renvoyée est donc celle d'un homme dans la force de l'âge, aux traits proches, sans leur ressembler, de ceux de Vespasien et témoignant d'un caractère fort que l'on peut comparer avec le récit de Suétone qui donnait de Titus l'image d'« *une beauté incomparable faite de majesté non moins que de grâce, une vigueur extrême, malgré sa petite taille et son ventre un peu trop proéminent* »<sup>63</sup>. Les portraits numismatiques semblent donc donner de Titus une image moins flatteuse que les témoignages littéraires avec un profil dur et sévère témoignant d'un caractère fort - et sans scrupule ? - plutôt que doux et bienveillant, ce qui amène à envisager que leur relative indulgence a finalement peut-être été causée par la brièveté de son Principat<sup>64</sup>.

Titus il est vrai ne gouverna seul qu'un peu plus de vingt-sept mois alors que son frère et successeur occupa le pouvoir pendant plus de quinze années et laissa finalement un souvenir particulièrement nuancé. Cette longévité au pouvoir permit à Domitien d'entreprendre d'ambitieuses réformes monétaires et de multiplier les thèmes autant que les titres qu'il fit figurer sur ses monnaies. Son portrait numismatique montre un homme au port de tête parfois altier, avec un cou souvent très long, et présentant des caractéristiques physiques que l'on retrouve sur ceux de Vespasien et de Titus : une tête massive avec une mâchoire et un cou épais, des lèvres petites et un menton proéminent ainsi qu'un nez légèrement busqué présentant une petite bosse. Sans se ressembler, les trois Flaviens avaient donc un « air de famille » incontestable que leurs émissions monétaires ont correctement restitué alors que les statues conservées permettent de confirmer l'affirmation de Suétone selon laquelle « *Domitien avait la taille haute, [qu'] il était beau, bien proportionné, surtout pendant sa jeunesse, et dans toute sa personne [mais que], plus tard, il fut enlaidi par la*

---

<sup>62</sup>. Suétone, *Vie de Titus*, VI, 4 : « ... *ita ad praesens plurimum contraxit invidiae, ut non temere quis tam adverso rumore magisque invidis omnibus transierit ad principatum* ».

<sup>63</sup>. Suétone, *Vie de Titus*, III, 1 : « ... *forma egregia et cui non minus auctoritatis inesset quam gratiae, praecipuum robur, quanquam neque procera statura et ventre paulo proiectore* ».

<sup>64</sup>. Laura CONTI, « Sul ritratto monetale di Tito », pp. 209-214.

FIGURE 2

EXEMPLES DES PREMIERS PORTRAITS NUMISMATIQUES DES PRINCES FLAVIENS



Portrait de Vespasien

1. *Aureus* de Vespasien (Rome, octobre ? 70)

**Droit :** IMP CAES VESP AVG PM

Tête laurée de Vespasien à droite

**Revers :** TRI POT II COS III P P

La Paix assise à gauche et tenant un rameau dans sa main droite et un caducée dans sa main gauche

**Caractéristiques :** or (7,29 g. et 18 mm.)

**Références :** *BNCMER* III, 44-45 (70-71) = *RIC* II-1<sup>2</sup>, 40 (janvier-juin 71)

**N° SMB :** 18219110



Portrait de Titus

2. *Aureus* de Vespasien (Rome, 72-73)

**Droit :** T CAES IMP VESP PON TR POT

Tête laurée de Titus à droite

**Revers :** NEP RED

Neptune debout à gauche et tenant un sceptre de sa main gauche et un acrostole de sa main droite alors que son pied droit s'appuie sur un globe posé à terre

**Caractéristiques :** or (7,29 g. et 19 mm.)

**Références :** *BNCMER* III, 65 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, 365

**N° SMB :** 18229413



Portrait de Domitien

3. *As* de Vespasien (Rome, 72)

**Droit :** CAESAR AVG F DOMITIANVS COS DES

Tête laurée de Domitien à droite

**Revers :** S C

Temple de Jupiter Capitolin avec trois images sacrées de Jupiter, Junon et Minerve

**Caractéristiques :** bronze (9,80 g. et 25-29 mm.)

**Références :** *BNCMER* III, 638 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, 491

**N° SMB :** 18232884

*chute de ses cheveux* »<sup>65</sup>. Ce dernier point, malgré son aspect apparemment anecdotique, ne manque pas d'intérêt puisque les statues du douzième César autant que ses monnaies le représentent toujours avec une chevelure abondante, et soigneusement bouclée, recouvrant généreusement le haut de son front et parfois aussi le bas de sa nuque. Suétone précise pourtant que Domitien, qui rédigea un ouvrage sur l'entretien des cheveux (« *De cura capillorum* »), « *était si fâché d'être chauve, qu'il croyait à une injure personnelle lorsqu'il entendait reprocher ce défaut à un autre par plaisanterie ou dans une dispute* »<sup>66</sup> alors que Juvénal alla jusqu'à le comparer à un « *Néron chauve* »<sup>67</sup>. Il faut donc voir là un exemple concret d'usage de la monnaie à des fins de propagande puisque Domitien, frustré de renvoyer une image de lui ne correspondant pas à celle qu'il souhaitait faire connaître, a ainsi sciemment détourné la réalité pour projeter et diffuser un portrait plus conforme à ses objectifs et à ce qu'il était prêt à accepter lui-même. Il est toutefois difficile d'affirmer que Domitien a souffert d'une forme quelconque de complexe le poussant à utiliser les moyens dont il disposait pour transformer son image publique. Ce qui est certain en revanche c'est que, au moment de prendre le pouvoir, il était nettement plus jeune que son père et que son frère en la même occasion et que son portrait ne pouvait pas être celui d'un guerrier rompu aux dures conditions de la vie en garnison ou des combats contre les ennemis de Rome, que le passage du temps n'avait pas encore eu la possibilité de marquer son visage des stigmates d'un âge avancé (calvitie prononcée, rides sur le front ou au bord des lèvres) et qu'il devait néanmoins informer ses concitoyens que le Prince avait changé alors que l'État, lui, perdurait. Le monnayage de Domitien a enfin été relativement épargné par les effets de la *damnatio memoriae* qui le visa après sa mort puisque, si de nombreuses statues de lui ont été détruites et sans doute, comme cela a déjà été vu, plus de 40 % de ses inscriptions, au moins partiellement, par le martelage de son nom, ses monnaies ont en grande partie échappé à la frénésie qui se déchaîna contre sa mémoire. L'opération aurait présenté trop de contraintes matérielles et financières pour être effective mais surtout pour être efficace car « *recupérer des monnaies dans les coffres ou les plis des particuliers était fort délicat. Peu d'empereurs pouvaient imposer, au début de leur règne, une mesure forcément impopulaire visant à démonétiser ou rendre au trésor public*

---

<sup>65</sup>. Suétone, *Vie de Domitien*, XVIII, 1 : « *Statura procura fuit [...] praeterea pulcher ac decens, maxime in iuventa, et quidem toto corpore [...] postea calvitio quoque deformis...* ».

<sup>66</sup>. Suétone, *Vie de Domitien*, XVIII, 3 : « *Calvitio ita offendebatur ut in contumeliam suam traheret, si cui alii ioco vel iurgio obiectaretur* ».

<sup>67</sup>. Juvénal, *Satires*, IV, 37 : « *Au temps où le dernier des Flaviens déchirait l'univers expirant, où Rome était l'esclave du Néron chauve...* » = « *Cum iam semianimum laceraret Flavius orbem ultimus et calvo serviert Roma Neroni...* ».

*les monnaies d'un prédécesseur pour en modifier ou en effacer un élément de la titulature* »<sup>68</sup>. S'il n'est pas exclu que certaines des monnaies de Domitien aient été abrasées ou contremarquées voire fondues, la plupart d'entre elles est restée en circulation parce que le numéraire conservait son cours légal et qu'il était indispensable au bon fonctionnement de l'économie, comme à l'ensemble de la société.

Les monnaies des trois Princes flaviens présentaient donc un certain nombre de caractères communs, au moins pour ce qui touchait aux portraits, se matérialisant par la recherche d'un plus grand réalisme, en dépit des limites que l'on peut observer à propos de Domitien, reflétant des traits physiques incontestablement proches. Au point que les tout premiers portraits numismatiques des trois Princes, ceux frappés entre la fin de l'année 69 et l'automne 70 pour Vespasien, au cours de l'année 71 pour Titus et à partir de l'année 72 pour Domitien, peuvent laisser penser qu'ils ont été réalisés à partir d'un même modèle<sup>69</sup> et n'ont cherché à représenter un profil réaliste qu'à partir du moment où la légitimité de la nouvelle dynastie n'était plus contestée et n'était plus confrontée au même sentiment d'urgence. Mais les monnaies ne se limitaient pas à diffuser un portrait officiel, rarement modifié, du Prince exerçant le pouvoir et contribuaient à répandre, par les titulatures et l'iconographie qui y étaient inscrites, un certain nombre de messages à usage politique mais aussi social à destination des populations de l'Empire. À l'image des inscriptions retenues dans le cadre de l'étude, elles étaient donc porteuses de sens puisque, comme cela a déjà été vu, les seules informations y figurant n'étaient pas d'ordre économique - la valeur d'une monnaie lui était donnée par la pureté et la quantité de métal fin qui la composaient - ou fiscal mais politique. L'information contenue aussi bien dans les inscriptions que dans les monnaies flaviennes permet donc, en partie, d'entrer dans l'âme d'une civilisation mais surtout dans celle d'une période déterminée comme dans celle des hommes et des femmes, de toute condition sociale, qui vivaient sous la domination romaine dans les dernières décennies du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C. puisqu'ils étaient les destinataires de ces messages et qu'ils étaient spontanément capables de les comprendre en quelques abréviations, en quelques allusions ou en quelques symboles.

## **2. Des messages de pierre et de métal**

La pierre, parce qu'elle en fut le support privilégié, est plus aisément associée aux inscriptions que le métal qui fut pourtant également largement employé. Mais ce dernier n'est

---

<sup>68</sup>. Anthony HOSTEIN, « Monnaie et *damnatio memoriae* : problèmes méthodologiques (I<sup>er</sup>-III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) », *CCGG*, 15, 2004, p. 231.

<sup>69</sup>. Jean-Baptiste GIARD, *BNCMER*, III, p. 11, et Ian CARRADICE, *Flavian Rome*, p. 383.

jamais immédiatement disponible et nécessite de longues opérations de transformation, du minerai à la plaque prête à graver, là où la pierre n'exige que des efforts de découpe, de taille et de polissage. En outre dans le cas du bronze, le matériau le plus utilisé pour les inscriptions sur métal, sa fabrication requérait une préparation adaptée dont la réussite dépendait en grande partie du respect des proportions idéales (85 % de cuivre et 15 % d'étain)<sup>70</sup> pour obtenir le meilleur alliage possible, utilisable aussi bien pour les inscriptions que pour les monnaies. La plupart des inscriptions connues, et l'essentiel de celles utilisées dans le cadre de l'étude, sera donc composée de textes gravés sur pierre, principalement du marbre mais aussi du calcaire pour certaines d'entre elles, et sera représentative des échantillons disponibles et utilisables pour la période étudiée.

Les monnaies romaines étaient uniquement faites de métal (or, argent et « bronze ») et celles des Flaviens se sont coulées dans le système monétaire autrefois mis en place par Auguste. Les émissions de l'atelier de Rome ne connurent donc aucune modification majeure si ce n'est qu'elles ont poursuivi, au moins dans les premiers mois du Principat de Vespasien, le mouvement de dévaluation de leur valeur entrepris naguère par Néron. Celui-ci avait notamment abaissé le titre de métal fin dans les monnaies d'argent à 93,5 % alors que la moyenne de celui observé pour les deniers de Vespasien a été évaluée, selon les méthodes d'analyse utilisées aujourd'hui, entre 79 (spectrophotométrie d'absorption atomique) et 90 % (fluorescence des rayons X)<sup>71</sup>. Il est par ailleurs possible de noter, ponctuellement, des évolutions sensibles en ce qui concernent les frappes de « bronze » comme l'usage plus large du laiton pour la fabrication des sesterces et des *dupondii*, mais aussi des semis (moitié d'as), ou du seul cuivre pour les plus petites espèces en circulation, les as et leurs subdivisions par quatre (quadrans) alors que le *dupondius* se distinguait surtout par la représentation du portrait radié du Prince au droit<sup>72</sup>. En plus du métal dont elles étaient faites et des représentations qui y figuraient (titulature et message issu de la propagande officielle), les monnaies se reconnaissaient également par leur diamètre mais surtout par leur poids selon un rapport moyen indiqué dans le tableau ci-dessous.

---

<sup>70</sup>. François REBUFFAT, *La monnaie dans l'Antiquité*, p. 56. Les caractéristiques physiques du bronze (dureté et oxydation superficielle) en faisaient un matériau particulièrement apprécié pour les monnayages.

<sup>71</sup>. T.-V. BUTTREY et Ian CARRADICE, *RIC*, II-1<sup>2</sup>, p. 2.

<sup>72</sup>. Harold MATTINGLY, *BMC*, II, p. XIV.

**Tableau du poids moyen, en grammes, des monnaies flaviennes de l'atelier de Rome (69-96)**

	Vespasien	Titus	Domitien (81-82)	Domitien (83-96)	Domitien (81-96)
<i>Aureus</i>	7,27	7,23	7,25	7,58	-
Denier	3,23	3,23	3,18	3,32	-
Quinaire d'argent	1,55	1,52	-	1,63 (après 82)	-
Sesterce	25,84	25,54	-	-	25,62
<i>Dupondius</i>	12,86	13,46	-	-	13,27
As	10,75	10,69	-	-	11,05
Semis	-	-	-	-	3,67
Quadrans	2,54	2,66	-	-	2,57

Source : Harold MATTINGLY

*Coins of the Roman Empire in the British Museum*, volume 2  
Londres, The Trustees of the British Museum, 1976 [1930-1966].

En tenant compte des premières observations déjà établies (association rapide de Titus et Domitien au pouvoir de Vespasien, brièveté significative du Principat de Titus et importance accordée par les trois Princes à la censure) il est possible de tirer des inscriptions et des monnaies des enseignements permettant d'établir un aperçu des pratiques caractéristiques des Flaviens en matière d'exercice du pouvoir. Le croisement des deux types de sources permet notamment de mettre en lumière la chronologie des événements et des premières mesures décidées par Vespasien. Le document épigraphique le plus important date ainsi de la toute fin de l'année 69, ou des premiers jours de l'année 70, et sera étudié plus en détail dans la partie suivante, mais l'étude des monnaies révèle que Vespasien n'a d'abord fait frapper que des monnaies sur métal précieux (*aureus* et denier) portant au droit de tous les exemplaires connus une représentation et une titulature uniques : la tête laurée du nouveau Prince à droite accompagnée de la seule mention IMP CAESAR VESPASIANVS AVG. Les premiers portraits du nouveau maître de l'Empire, qui se trouvait encore en Orient, pouvaient encore prêter à confusion, comme cela a déjà été noté, avec ceux de ses prédécesseurs immédiats mais la titulature du droit et l'iconographie du revers constituaient un programme de gouvernement ambitieux correspondant aux attentes des peuples de l'empire : le rappel du souvenir d'Auguste et l'*adventus* d'un général vainqueur garantissant le retour à la paix en plus du respect des libertés publiques autant que des valeurs traditionnelles. Vespasien fut le premier Prince à adopter une titulature fixe (IMPERATOR CAESAR VESPASIANVS AVGVSTVS), qui n'évolua qu'en fonction des titres qu'il reçut par la suite, et cette innovation apparut sur tous les documents officiels dès ses premiers actes publics, aussi bien sur les inscriptions que sur les monnaies<sup>73</sup>. Il en est ainsi dans plusieurs passages de la *Lex de Imperio Vespasiani* ainsi que sur deux autres documents épigraphiques de l'année 70 utilisés dans le cadre de l'étude. Sur le premier, un

<sup>73</sup>. Jean-Marie LASSÈRE, *Manuel d'épigraphie romaine*, Paris, Picard, 2011 [2005], p. 593.



diplôme militaire du 7 mars (jour des nones de mars), retrouvé à Herculaneum<sup>74</sup>, Vespasien, associé au consulat avec Titus (CAESARE AVG F VESPASIANO) alors que l'un comme l'autre ne sont pas encore de retour en Italie, porte sa titulature désormais officielle qui est complétée de la mention de sa première puissance tribunicienne et de son deuxième consulat, alors que sur le second, une inscription romaine du 18 novembre (15<sup>e</sup> jour avant les calendes de décembre) de la tribu de Subure<sup>75</sup>, il est uniquement présenté par sa titulature « de base », sans aucune mention de son consulat ou de sa puissance tribunicienne, à l'image de ce que l'on retrouve sur ses premières monnaies. Celles-ci diffusaient un portrait encore incertain du nouveau Prince mais portaient des messages dont le sens était clair pour tous : Vespasien faisait de ses fils ses adjoints pour gouverner, il était protégé par la Fortune et la Victoire, et il promettait de s'engager dans la voie du retour de la paix et de la concorde civile.

C'est ainsi qu'il faut comprendre ses premières émissions monétaires, émises au cours des années 70 et 71. Les premières séries connues (IMP CAESAR VESPASIANVS AVG) sont uniquement composées d'*aurei* et de deniers, mais avant son retour à Rome (1<sup>er</sup> octobre 70) Vespasien a probablement également fait frapper des monnaies de bronze puisque ses premiers sesterces et as indiquent qu'ils ont été fabriqués après le début de son deuxième consulat (COS II : 1<sup>er</sup> janvier-31 décembre 70)<sup>76</sup>. Les thèmes développés pendant l'année 70 complétaient ceux de la fin de l'année 69 et présentaient Titus et Domitien<sup>77</sup> en tant que magistrats sur des *aurei* et sur des deniers (CAESAR AVG F COS AVG F PR)<sup>78</sup> ainsi que sur des as (IMP T VES COS [...] CAESAR AVG F COS DESIG)<sup>79</sup>, et en tant que princes de la Jeunesse sur des deniers (TITVS ET DOMITIAN CAES PRIN IV)<sup>80</sup> et sur des as (T ET D[...] ES PRIN IVENT)<sup>81</sup>. Cette période fut en outre surtout caractérisée par l'utilisation du thème de sa victoire en Judée qui fut décliné à l'aide de plusieurs représentations

74. *CIL* XVI, 11 = *ILS*, 1989 : IMP VESPASIANVS CAESAR AVGVST TRIBVNIC POTEST COS II (...) | IMP VESPASIANO CAESARE AVG II.

75. *CIL* VI, 200 = *ILS*, 6049 : PACI AETERNAE | DOMVS | IMP VESPASIANI | CAESARIS AVG | LIBERORVM Q EIVS | SACRVM | TRIB SVC IVNIOR.

76. Arthur E. GORDON, « Vespasian and Titus as Consuls A.D. 70 », *CPh*, 50, 1955, pp. 194-195.

77. Gunnar SELENTGAG, « *Spes Augusta*. Titus und Domitian in Herrschaftsdarstellung Vespasians », *Latomus*, 68-1, 2009, pp. 83-100, souligne la précocité de l'association de Titus et Domitien au pouvoir de leur père et la comprend comme une nécessité d'autant plus impérieuse que le nouveau *Princeps* avait alors un besoin urgent de faire admettre son autorité et sa capacité à assurer la pérennité du nouveau pouvoir. Ce qu'il pouvait garantir en faisant, dès l'origine, la démonstration que ses deux fils étaient en situation de gouverner à ses côtés mais aussi de lui succéder.

78. *BMC* II, Vespasien 1 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, Vespasien 15 (*aureus* de Rome, 69-70) et *BMC* II, Vespasien 2 = *BNCMER* III, Vespasien 1 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, Vespasien 16 (denier de Rome, 69-70).

79. *BNCMER* III, Vespasien 472 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, Vespasien 37 (as de Rome, 70).

80. *BNCMER* III, Vespasien 28 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, Vespasien 5 et 6 (deniers de Rome, 69-70).

81. *BNCMER* III, Vespasien 470 (as de Rome, 70).

évoquant aussi bien la Victoire que les références à Mars ou à la province (re)conquise. Les questions relatives à la restauration de la paix, un thème central de la propagande de Vespasien, et au retour de la concorde ont été abordées à travers des monnaies y faisant nommément allusion (CONCORDIA AVG<sup>82</sup> ou PAX AVGVSTI<sup>83</sup>), ou par l'intermédiaire de celles mentionnant les nouveaux pouvoirs de Vespasien dans sa titulature figurée au revers (COS ITER TR POT) avec une représentation de la Paix assise ou debout tenant un rameau d'olivier et un caducée<sup>84</sup>, ou assise et tenant trois épis de céréales et un caducée<sup>85</sup>.

L'année 71 fut ainsi particulièrement riche en émissions monétaires, essentiellement de bronze, mais aussi d'or et d'argent, sur lesquelles les portraits du nouveau Prince étaient devenus plus assurés, et indiquaient que Vespasien (automne 70) avait revêtu la dignité de grand pontife (PONT MAX), ce qui est confirmé par plusieurs inscriptions : un diplôme militaire daté du 5 avril (jour des nones d'avril) retrouvé à Pompéi<sup>86</sup>, présentant Domitien uniquement en tant que fils de Vespasien (CAESARE AVG F DOMITIANO), complété par une inscription datant de 81, gravé sur l'aqueduc de Claude<sup>87</sup>, mentionnant la titulature de Vespasien pour le début de l'année 71 alors qu'il était déjà grand pontife en plus d'être désigné pour un quatrième consulat (COS III DESIG IIII). Il n'occupa cependant cette fonction qu'au début de l'année suivante (1<sup>er</sup> janvier 72) comme l'attestent deux autres des inscriptions utilisées dans le cadre de l'étude. Sur la première, datant du deuxième semestre de l'année 71<sup>88</sup>, il est toujours COS III DESIG IIII alors que sur la deuxième, datant du deuxième semestre de 72<sup>89</sup>, il est uniquement COS IIII et cette inscription permet également de savoir que Titus avait quant à lui été admis dans le collège des pontifes et qu'il occupait alors sa deuxième puissance tribunicienne (TR POT II). Vespasien était alors investi de sa

<sup>82</sup>. BNCMER III, Vespasien 5 = RIC II-1<sup>2</sup>, Vespasien 1348 (*aureus* de Rome, 69-70) ou RIC II-1<sup>2</sup>, Vespasien 264 (*dupondius* de Rome, 71).

<sup>83</sup>. BNCMER III, Vespasien 464 (sesterce de Rome, 70).

<sup>84</sup>. BMC II, Vespasien 23 = BNCMER III, Vespasien 17 = RIC II-1<sup>2</sup>, Vespasien 28 (*aureus* de Rome, 69-70) pour la Paix assise, ainsi que BNCMER III, Vespasien 14 = RIC II-1<sup>2</sup>, Vespasien 26 (*aureus* de Rome, 69-70) et BNCMER III, Vespasien 15 = RIC II-1<sup>2</sup>, Vespasien 27 (denier de Rome, 69-70) pour la Paix debout.

<sup>85</sup>. BNCMER III, Vespasien 16 (*aureus* de Rome, 69-70).

<sup>86</sup>. CIL XVI, 14 et 15 = ILS, 1990-1991 : IMP(erator) CAESAR VESPASIANVS AVGVSTVS | PONT(ífex) MAX(ímv) TR(íbvnicia) POT(estate) II IMP(erator) VI P(ater) P(atricia) | CO(N)S(VL) III DESIG(natvs) IIII | .....

<sup>87</sup>. CIL VI, 1256-1258 = ILS, 218 : IMP(erator) T(itvs) CAESAR DIVI F(ílv) VESPASIANVS AVGVSTVS PONTIFEX MAXIMVS TRIBVNIC(ia) | POTESTATE X IMPERATOR XVII PATER PATRIAE CENSOR CO(N)S(VL) VIII | ....

<sup>88</sup>. CIL VI, 931 = ILS, 245 : IMP(eratori) CAESARI | VESPASIANO AVGVSTO | PONT(ífici) MAX(ímo) TR(íbvnicia) POT(estate) III IMP(erator) IIX P(atri) P(atricia) CO(N)S(VLI) III DESIG(nato) IIII.

<sup>89</sup>. CIL VI, 932 = ILS, 246 : IMP(eratori) CAESARI VESPASIANO AVGVSTI PONTIF(ífici) MAX(ímo) TR(íbvnicia) POT(estate) IIII IMP(eratori) VIII P(atri) P(atricia) CO(N)S(VLI) IIII.

### FIGURE 3

#### EXEMPLES DES PREMIERS MESSAGES DE PROPAGANDE DE VESPASIEN (69-70)



#### La victoire sur la Judée

##### 1. Denier de Vespasien (Rome, 69-70)

**Droit :** IMP CAES VESPASIANVS AVG

Tête laurée de Vespasien à droite

**Revers :** IVDAEA

La Judée assise à droite au pied d'un trophée, se tenant la tête avec le bras

**Caractéristiques :** argent (3,54 g. et 19 mm.)

**Références :** RIC II-1<sup>2</sup>, 2

**N° SMB :** 18221430



#### L'association de Titus et Domitien

##### 2. Denier de Vespasien (Rome, janv.-juin 70)

**Droit :** IMP CAESAR VESPASIANVS AVG

Tête laurée de Vespasien à droite

**Revers :** CAESAR AVG F COS CAESAR AVG F PR

Tête nue de Titus et de Domitien se faisant face

**Caractéristiques :** bronze (2,97 g. et 18 mm.)

**Références :** BNCMER III, 1-3 = RIC II-1<sup>2</sup>, 16

**N° SMB :** 18229330



#### Le retour de la Fortune

##### 3. Denier de Vespasien (Rome, janv.-juin 70)

**Droit :** IMP CAESAR VESPASIANVS AVG

Tête laurée de Vespasien à droite

**Revers :** COS I[TER - F]ORT RED

La Fortune debout à gauche sur la proue d'un navire, tenant une corne d'abondance de sa main gauche

**Caractéristiques :** argent (2,96 g. et 18 mm.)

**Références :** RIC II-1<sup>2</sup>, 19

**N° SMB :** 18219251



#### La Paix

##### 4. Aureus de Vespasien (Rome, janv.-juin 70)

**Droit :** IMP CAESAR VESPASIANVS AVG

Tête laurée de Vespasien à droite

**Revers :** COS ITER TR POT

La Paix debout à gauche tenant un rameau de sa main droite et une corne d'abondance de sa main gauche

**Caractéristiques :** or (7,23 g. et 19 mm.)

**Références :** BNCMER III, 14 = RIC II-1<sup>2</sup>, 26

**N° SMB :** 18219073

quatrième puissance tribunicienne (TR POT III), depuis le 1<sup>er</sup> juillet 72, pour laquelle il pouvait désormais compter sur la collaboration de Titus. Celui-ci avait été investi de ce pouvoir pour la première fois le 1<sup>er</sup> juillet 71, et pour la deuxième fois le 1<sup>er</sup> juillet 72, en plus d'être déjà présenté comme destiné à occuper la censure (CENSORI DESIG)<sup>90</sup>. Son retour à Rome après la prise de Jérusalem (automne 70) avait en effet permis la célébration d'un triomphe sur les Juifs (juin 71), dont le caractère grandiose est décrit en détail par Flavius Josèphe qui en fut personnellement témoin<sup>91</sup>, associant les trois Flaviens et auquel un denier très rare représentant Vespasien debout à l'arrière d'un quadriges s'avançant vers la droite, tenant une branche et un sceptre, fait probablement expressément référence<sup>92</sup>, et il pouvait désormais accomplir les desseins de son père en lui étant étroitement associé dans l'exercice du pouvoir. Les principaux thèmes utilisés par Vespasien pour l'année 71, première année complète où il était présent en Italie et où il était plus est secondé par ses deux fils, ont donc été massivement diffusés à l'aide de monnaies de bronze, des sesterces et des as mais aussi des *dupondii*, qui touchaient un éventail de population plus large et beaucoup plus divers que les monnaies sur métal précieux.

Une seule inscription, déjà citée<sup>93</sup>, a été utilisée pour l'année 72 mais ce document épigraphique dû au centurion de la légion III *Augusta* Caius Papius Aequos, daté du deuxième semestre, présente la titulature complète des trois Princes flaviens et permet de savoir que Titus, pontife et consul en exercice pour la deuxième fois, partageait alors le pouvoir avec son père en vertu de sa deuxième puissance tribunicienne, alors que Domitien, prince de la Jeunesse et désigné à un deuxième consulat, n'était présenté que comme le fils de Vespasien (CAESARI AVG F DOMITIANO). Cette « hiérarchisation » du pouvoir se voit sur les premières monnaies que Titus et Domitien, pour la première fois à partir de cette année là, eurent le droit de frapper, essentiellement sur bronze (sesterce, *dupondius* et as) mais quelques-unes aussi en or et en argent, avec leur propre nom et leur effigie au droit. Leur profil semble encore assez proche de celui de Vespasien mais il s'en distingue néanmoins par une chevelure plus abondante et des traits encore épargnés par le poids des ans, alors que les thèmes développés par l'iconographie des revers renvoient à ceux déjà utilisés par Vespasien, et insistaient aussi bien sur la victoire en Judée (IVDAEA CAPTA, ROMA VICTRIX, VICTORIA AVGVSTI, en plus de la représentation d'un char

<sup>90</sup>. *CIL* VI, 31294 = *ILS*, 258 : T(ito) CAESARI | AV[g(vsti) f(ili)] VESPASIANO IM[p(eratori)] | TRIB(vniciae) POTEST(ate) CO(n)[s(vli)] CENSORI DESIG(nato).

<sup>91</sup>. Flavius Josèphe, *La guerre des Juifs*, VII, 119-162.

<sup>92</sup>. *RIC* II-1<sup>2</sup>, Vespasien 49 (denier de Rome, deuxième semestre 71).

<sup>93</sup>. *CIL* VI, 932 = *ILS*, 246 (note 89).

trionphal), que sur la générosité (CONGIAR PRIMVM PR DAT)<sup>94</sup> ou les vertus guerrières de Titus. Celui-ci était en effet représenté à cheval et terrassant un ennemi<sup>95</sup> ou célébré pour une victoire navale, probablement une allusion au succès que ses troupes avaient remporté sur les derniers résistants de la cité de Tarichées en les poursuivant en radeaux sur les eaux du lac de Génésareth (fin de l'été 67)<sup>96</sup>. Domitien put faire frapper quelques séries sur bronze, essentiellement des as, et au moins une série de *dupondii*<sup>97</sup>, avec une titulature le présentant toujours comme le fils de Vespasien (CAESAR AVG F DOMITIANVS COS DES II) et une iconographie célébrant la Victoire (VICTORIA AVGVSTI, VICTORIA NAVALIS) ou la Providence (PROVIDENT) mais aussi les divinités romaines traditionnelles comme Vesta ou surtout Jupiter, dont le temple sur le Capitole lui avait servi de refuge avant l'assaut des troupes de Vitellius (décembre 69)<sup>98</sup>. Les monnayages attribuables au seul Vespasien reprenaient des thèmes qu'il avait déjà employés, renvoyant à la victoire sur la Judée (IVDAEA CAPTA), au retour de la paix (PAX AVGVSTI) et des libertés (CONCORDIA AVGVSTI, LIBERTAS PVBLICA) ou encore à la renaissance de Rome (ROMA, ROMA RESVRGENS)<sup>99</sup>.

L'année 73 marqua une étape importante puisque toutes les inscriptions retenues pour l'étude attestent que, comme cela a été noté précédemment, Vespasien et Titus ont, à partir du printemps, été investis de la fonction de censeur<sup>100</sup>, ce qui eut une grande incidence sur la composition sociale du Sénat et des élites dirigeantes de Rome. Titus était déjà présenté comme censeur désigné sur une inscription du deuxième semestre de l'année 71<sup>101</sup>, alors que toutes celles concernant Vespasien montrent que ce dernier a été investi du pouvoir censorial au moins jusqu'à la moitié de l'année 74, comme l'indiquent une inscription retrouvée à Vulci<sup>102</sup> et un cippe découvert à Rome, évoquant des travaux exécutés sur le *pomerium*, qui peuvent même laisser

<sup>94</sup>. BMC II, Vespasien 629 = BNCMER III, Vespasien 616 = RIC II-1<sup>2</sup>, Vespasien 420 (sesterce de Rome, 72).

<sup>95</sup>. BMC II, Vespasien 634 = BNCMER III, Vespasien 622 = RIC II-1<sup>2</sup>, Vespasien 430 (sesterce de Rome, 72).

<sup>96</sup>. BNCMER III, Vespasien 637 = RIC II-1<sup>2</sup>, Vespasien 454 (as de Rome, 72), et Flavius Josèphe, *La guerre des Juifs*, III, 462-505. Le sens de cette « victoire navale » est abordé par Marcello FORTINA, *L'imperatore Tito*, Turin, Società editrice internazionale, 1955, pp. 26-27, et Brian W. JONES, *The Emperor Titus*, Londres-Sydney, Croom Helm, 1984, p. 41, et est étudié plus en détail par Edwin CONRAD, « Victoria Navalis, Vespasianus », *NCirc*, mai 1973, pp. 187-188.

<sup>97</sup>. BMC II, Vespasien 646, avec la représentation de Vespasien à l'arrière d'un quadriga triomphal à droite, tenant un sceptre de sa main gauche et une branche dans sa main droite (*dupondius* de Rome, 72).

<sup>98</sup>. RIC II-1<sup>2</sup>, Vespasien 491 (as de Rome, 72).

<sup>99</sup>. BMC II, Vespasien 565 = BNCMER III, Vespasien 531 = RIC II-1<sup>2</sup>, Vespasien 195 : Vespasien est représenté debout et en toge en train de relever Rome, en présence de l'allégorie de Rome, en arrière-plan, en tenue militaire et armée d'un bouclier (sesterces de Rome, 71).

<sup>100</sup>. T.-V. BUTTREY et Ian CARRADICE, *RIC*, II-1<sup>2</sup>, p. 26.

<sup>101</sup>. *CIL* VI, 31294 = *ILS*, 258 (note 90).

<sup>102</sup>. *AE* 1991, 673a : IMP(eratori) CAESAR[i] | VESPASIANO | AVG(vsto) PONTIF(ici) MA[X(imo)] | TRIB(vniciae) POT(estate) V IMP(eratori) X[i] P(atr) P(atriciae) CO(n)S(vlis) V DESIGN(ato) VI CENSO[ri].

supposer qu'il était encore censeur au cours du premier semestre de l'année 75<sup>103</sup>, c'est-à-dire au-delà du terme de dix-huit mois habituel pour remplir cette fonction<sup>104</sup>. Quoiqu'il en soit, toute référence à cette charge dans leur titulature disparaît ensuite tant des inscriptions que des monnaies, soit quand Vespasien fut consul pour la sixième fois (COS VI) et Titus pour la quatrième fois (COS IIII) et il est donc à peu près certain que celle-ci s'est achevée, au plus tard, au début de l'année 75, en dépit des mentions postérieures que l'on peut retrouver sur certaines inscriptions qui ont ainsi pu laisser croire qu'ils avaient officiellement prorogé leur mandat de façon perpétuelle, ou même qu'ils avaient continué à gouverner comme s'ils étaient encore censeurs<sup>105</sup>. Il est évidemment impossible d'exclure a priori des erreurs de frappe ou de gravure, ainsi que des initiatives personnelles prises loin des centres de pouvoir qui, sans cela, n'auraient laissé aucune trace puisque la mention de la censure se retrouve sur quelques inscriptions italiennes ou provinciales<sup>106</sup>, ainsi que sur certains documents romains dont les éléments de datation la situent après l'année 75, comme un milliaire (le kilomètre zéro ?) de la Voie Appienne, transféré vers son emplacement actuel au Capitole au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>107</sup>, au premier semestre de 76, voire au cours des années 77 ou 78 comme l'indique une base de marbre mutilée<sup>108</sup>. Ces exemples paraissent cependant particulièrement isolés, notamment quand ils sont comparés au reste de la documentation connue si bien que, même si l'on ne peut écarter une certaine tolérance, voire même plutôt une ignorance, des Princes flaviens à propos des inscriptions en question, il paraît néanmoins difficile d'admettre que Vespasien et Titus n'ont pas respecté le terme de leur mandat et prolongé indûment leur censure. Enfin, l'iconographie monétaire reprenait les thèmes déjà utilisés en insistant surtout sur la concorde (CONCORDIA AVGVSTI), la paix (PAX AVGVSTI), la victoire (VICTORIA AVGVSTI) ou le triomphe sur la Judée, notamment sur les monnaies d'or et

<sup>103</sup>. *CIL* VI, 31548b = *ILS*, 5929a: [ex auctoritate|MP(eratori) CAESAR[is] |VESPASIANI AVGVSTO] [P(ontifici)]|M(aximo) TR(ibvniciae) P(otestate) VI IMP(eratori) XIV P(ater) P(atriciae) |CO(n)S(vli) V DESIG(nati) VI CENSOR.

<sup>104</sup>. *CIL* VI, 1232 = *ILS*, 248: [imp(erator) cae(sar)|vespasi(anvs)|avg(vstvs) pont(ifex)|m]AX(imvs) TRIB(vinicia) POT(estas) VI IM[p(erator xiiii)]|P(ater) P(atriciae) CENSOR CO(n)S(vl) VI DESIG(natvs) [vii] ET|T(itvs) CAESAR AVGVSTI F(ilivs) VESPASIANVS|IMP(erator) VI|PONT(ifex) TRIB(vinicia) POT(estate) IV CENSOR CO(n)S(vl) IV DESIG(natvs) V et *CIL* XI, 6000 = *ILS*, 260 (note 33).

<sup>105</sup>. Cette hypothèse est défendue avec fermeté et assurance par Brian W. JONES, « A Note on the Flavian' Attitude to the Censorship », *Historia*, 21-1, 1972, p. 128, alors qu'elle est seulement « discutée » par George W. HOUSTON, « The Duration of the Censorship of Vespasian and Titus », *Emerita*, 44-2, 1976, pp. 397-402.

<sup>106</sup>. *ILS*, 9052 (diplôme militaire de Mayence, 13 avril 78), *CIL* II, 4697 = *ILS*, 5867 (inscription espagnole, 79) ou *CIL* III, 318 = *ILS*, 263 (inscription asiatique, 80).

<sup>107</sup>. *CIL* X, 6812 = *ILS*, 5819 (note 34).

<sup>108</sup>. *CIL* VI, 934 = *ILS*, 252: [imp(eratori) Caesari]|VESPASIANO AVGVSTO|PONTIFICI MAXIM(o)|TRIBVNIC(iae) POTESTAT(estate)...|IMP(eratori) XVII P(atri) P(atriciae)|CO(n)S(vli) VIII DESIG(nato) VIII CENSOR, mais l'attribution de cette inscription à Vespasien reste sujette à interprétation (voir *AE* 1980, 41).

d'argent de Vespasien et de Titus, dont le sens de lecture (de gauche à droite vers l'intérieur puis de droite à gauche vers l'extérieur) changea en cours d'année, alors que Domitien (COS DES II puis COS II) pouvait désormais frapper toutes les monnaies de bronze (sesterce, *dupondius* et as). Le monnayage de bronze de Titus et Domitien connut une hausse sensible des émissions de sesterces dont de nombreux exemplaires reprenaient un modèle également utilisé sur les *aurei* et les deniers, et sur lesquels ils étaient représentés à cheval en train de frapper un ennemi<sup>109</sup> ou tenant un sceptre<sup>110</sup>. Domitien occupait alors une position particulière en étant très étroitement associé au pouvoir exercé par son père et son frère sans pour autant jouer réellement un rôle au sein du gouvernement. S'il fut bien consul pour la deuxième fois au cours de l'année 73, comme l'attestent ses monnaies, qui permettent par ailleurs de dater de cette période un acte d'affranchissement retrouvé près de la Porta Appia<sup>111</sup>, il n'était encore qu'un Prince en apprentissage, une garantie pour l'avenir puisque, en plus d'être membre de tous les collèges religieux, il était surtout, ce que l'on retrouve sur les inscriptions<sup>112</sup> et sur les monnaies<sup>113</sup>, prince de la Jeunesse.

Les inscriptions postérieures à l'année 74 montrent que le père et le fils ont continué à exercer le pouvoir conjointement mais Vespasien faisait toujours respecter une forme de prééminence en vertu de laquelle Titus ne fut jamais tout à fait son égal. Cet écart et cette hiérarchie se retrouvent en 79 au moment de la mort de Vespasien (23 juin 79), qui achevait alors sa dixième puissance tribunicienne (TR POT X) et avait été consul pour la neuvième fois (COS VIII) en début d'année (1<sup>er</sup>-13 janvier), quand Titus assumait sa huitième puissance tribunicienne (TR POT VIII), avait occupé son septième consulat (1<sup>er</sup> janvier-fin février) et était déjà désigné pour en assumer un huitième l'année suivante (COS VII DESIGNATVS VIII). Cette proximité entre le père et le fils se retrouve dans leurs pratiques numismatiques puisque l'un et l'autre utilisèrent une titulature simple et unique au droit de leurs monnaies d'or et d'argent (IMP CAESAR VESPASIANVS pour Vespasien et T CAESAR IMP VESPASIANVS pour Titus), alors que celui de leurs émissions sur

<sup>109</sup>. BMC II, Vespasien 653 = BNCMER III, Vespasien 647 = RIC II-1<sup>2</sup>, Vespasien 564 : Titus à cheval à droite frappe de sa lance un ennemi combattant à pied (sesterce de Rome, 73).

<sup>110</sup>. RIC II-1<sup>2</sup>, Vespasien 633 : Domitien à cheval à droite, la main droite levée, et tenant un sceptre de sa main gauche. Il s'agit peut-être d'une mule utilisant un revers prévu pour être le droit d'une monnaie de Domitien (as de Rome, 73).

<sup>111</sup>. CIL VI, 1877 = ILS, 1910 : APVD DOMITIANVM CAESAREM IN SECVND[o] COS.

<sup>112</sup>. Voir note 89 : CIL VI, 932 = ILS, 246 (inscription romaine, deuxième semestre 72) et CIL IX, 4955 = ILS, 267 : DOMITIANO CO(n)S(vli) I[i] SACERDOTI | [c]ONLEGIORVM OMNIV[m] | [p]RINCIPI IVVENTVTI[s] (inscription sabine, premier semestre 73).

<sup>113</sup>. BNCMER III, Vespasien 696 = RIC II-1<sup>2</sup>, Vespasien 662 : Domitien à cheval à gauche, la main droite levée et tenant un sceptre de son bras gauche (*dupondius* de Rome, 73-74). La monnaie BMC II, Vespasien 686 est considérée comme un as.

bronze suffisait à rappeler l'évolution de leurs différentes fonctions. L'espace disponible sur les sesterces permettait en outre généralement d'y graver une titulature plus longue, rappelant l'intégralité des fonctions occupées et limitant le recours à l'abréviation du *cognomen*, présenté sous la forme VESPASIAN. L'iconographie présente sur les revers figurait toujours, quel que soit le métal utilisé, les thèmes de la victoire (VICTORIA AVGVST) et de la paix (PAX AVGVSTI) avec une insistance particulière pour la Fortune (FORTVNA AVGVST) et le Bonheur (FELICITAS PVBLICA) en plus d'un usage renouvelé de symboles repris aux traditions républicaines, comme le caducée ailé ou les branches de lauriers<sup>114</sup>, ou encore le quadrigé triomphal qui complétait les références faites à Auguste au cours de la dixième année après sa prise de pouvoir officielle<sup>115</sup>. Une évolution sensible peut en outre être constatée pour cette période (75-76) qui correspond à une phase d'apaisement laissant comprendre que le pouvoir des Flaviens n'était plus contesté et que, en conséquence, ces derniers pouvaient développer des thèmes moins « défensifs » mettant en avant, sur des sesterces comme sur des as, non seulement la permanence de la paix (PAX AVGVST), personnifiée avec ses attributs habituels, une corne d'abondance et un rameau d'olivier<sup>116</sup>, mais surtout celui de la prospérité matérielle (ANNONA AVGVST), représentée assise et tenant un sac d'épis<sup>117</sup>, capable d'apporter le bonheur à l'ensemble de la société. La dynastie en construction semblait alors d'autant mieux établie qu'elle pouvait mettre en avant les personnifications plus rassurantes de l'Annone ou de Cérès, et s'appuyer davantage sur Domitien qui était toujours présenté en tant que « fils du Prince » et prince de la Jeunesse, et parfois figuré à cheval et tenant un sceptre<sup>118</sup>.

Les événements se sont ensuite précipités puisque Vespasien, subitement pris d'un accès de fièvre alors qu'il se trouvait en Campanie, fut emporté par « *un dérangement d'entrailles, causé par l'abus de l'eau fraîche [...], sans qu'il cessât pour autant de remplir comme à l'ordinaire ses fonctions d'empereur, allant même jusqu'à donner audience de son lit à diverses délégations* »<sup>119</sup> qu'il recevait aussi bien à Rome que dans sa retraite de la campagne sabine où il était parti se reposer. Le dixième César était sur le point d'achever sa dixième année au pouvoir quand il mourut ainsi brutalement au milieu de

<sup>114</sup>. T.-V. BUTTREY et Ian CARRADICE, *RIC*, II-1<sup>2</sup>, pp. 26-27.

<sup>115</sup>. Harold MATTINGLY, *BMC* II, p. XXXVIII.

<sup>116</sup>. *BMC* II, Vespasien 716 = *BNCMER* III, Vespasien 745 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, Vespasien 880 (sesterce de Rome, 76) et *BNCMER* III, Vespasien 759 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, Vespasien 905 (sesterce de Rome, 76).

<sup>117</sup>. *BNCMER* III, Vespasien 743 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, Vespasien 876 (sesterce de Rome, 76).

<sup>118</sup>. *BNCMER* III, Vespasien 696 (as de Rome, 73) ; *BNCMER* III, Vespasien 736 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, Vespasien 835 (as de Rome que *BNCMRE* III date de 74-75 et *RIC* II-1<sup>2</sup> de 75-76), et *BNCMER* III, Vespasien 791 (as de Rome, 77-78).

<sup>119</sup>. Suétone, *Vie de Vespasien*, XXIV, 1-2 : « ...*creberrimo frigidæ aquæ usu etiam intestina vitiasset nec eo minus muneribus imperatoris ex consuetudine fungeretur, ut etiam legationes audirent cubans* ».



l'année 79, laissant son fils aîné lui succéder sans aucune difficulté. Les thèmes utilisés par les monnayages de Vespasien au cours du premier semestre de l'année 79 reprenaient ceux qui avaient été développés au cours des années précédentes, la victoire de Rome (VICTORIA AVGVST) sur des *dupondii* et des as<sup>120</sup>, mais aussi celle du Prince lui-même, représenté couronné par la Victoire au revers d'un *aureus*<sup>121</sup>, ou encore la personnification de la Victoire debout plaçant un bouclier sur un trophée au pied duquel une captive se tenait assise<sup>122</sup>. La figure de Cérès (CERES AVGVST) au revers d'un *dupondius*<sup>123</sup>, et sa représentation assise tenant en main ses attributs (épis de blé, pavot et sceptre, ou parfois une torche) au revers des *aurei* et des deniers<sup>124</sup>, laisse enfin penser que Vespasien tenait par ce moyen à rappeler que l'Italie avait retrouvé sa prospérité agricole, mais aussi la paix puisque l'allégorie de la Paix et Cérès partageaient les mêmes attributs.

La mort de Vespasien ne bouleversa pas l'organisation politique et sociale de l'Empire puisque depuis près de dix années il avait patiemment œuvré pour faire en sorte que, en plus de la paix qu'il s'était engagé à maintenir en Italie, sa succession se déroulât sereinement. Titus fut donc reconnu Prince immédiatement (24 juin 79) et la première inscription le concernant retenue pour l'étude, une grande table de pierre retrouvée près de la treizième borne milliaire sur la Voie Aurélienne<sup>125</sup>, démontre que dès lors qu'il renouela sa puissance tribunicienne et son consulat (1<sup>er</sup> juillet 79), il fut investi de tous les pouvoirs qui avaient auparavant été accordés à son père. Il intercala son véritable *praenomen* (TITVS), réduit le plus souvent à son initiale, entre son *praenomen* de Prince (IMPERATOR) et le titre (AVGVSTVS) qu'il était désormais le seul à pouvoir porter et qui lui permettait également de se distinguer de Domitien comme il avait permis à Vespasien de se distinguer de son fils et co-empereur<sup>126</sup>. Moins d'une semaine après la mort de Vespasien, Titus avait adopté sa titulature officielle (IMPERATOR TITVS CAESAR VESPASIANVS AVGVSTVS) et lui-même avait été investi de toutes les charges et de tous les honneurs que son père avait portés dont le grand pontificat (PONTIFEX MAXIMVS) et le titre de Père de la patrie (PATER PATRIAE). Tous ces

<sup>120</sup>. BMC II, Vespasien 746 = RIC II-1<sup>2</sup>, Vespasien 1094 (as de Rome, 79) : RIC II-1<sup>1</sup>, Vespasien 604 présentait auparavant la même monnaie comme un *dupondius* alors que RIC II-1<sup>2</sup> considère désormais avec assurance qu'il s'agit d'un as.

<sup>121</sup>. RIC II-1<sup>2</sup>, Vespasien 1057 (*aureus* de Rome, 79).

<sup>122</sup>. BMC II, Vespasien 267 = RIC II-1<sup>2</sup>, Vespasien 1067 (*aureus* de Rome, 79), et BMC II, Vespasien 246 = BNCMER III, Vespasien 214 = RIC II-1<sup>2</sup>, Vespasien 1068 (denier de Rome, 79).

<sup>123</sup>. RIC II-1<sup>2</sup>, Vespasien 1092 (*dupondius* de Rome, 79).

<sup>124</sup>. BMC II, Vespasien 243 = RIC II-1<sup>2</sup>, Vespasien 1061 (*aureus* de Rome, 79), et BMC II, 244 Vespasien = BNCMER III, Vespasien 213 = RIC II-1<sup>2</sup>, Vespasien 1062 (denier de Rome, 79).

<sup>125</sup>. CIL VI, 942 = ILS, 262 : IMP(erator) TITVS | CAESAR | VESPASIANVS AVGV(vstvs) | PONTIFEX | MAXIMVS TRIBVNIC(ia) | POTESTATE VIII | IMP(erator) XIII P(ater) P(atriciae) CO(n)S(vl) VII | DESIGNATVS VIII | CENSOR FECIT.

<sup>126</sup>. Harold MATTINGLY, BMC II, pp. XIX-XX.

titres se retrouvent sur une table de bronze, datée du 9 septembre 79 (5<sup>e</sup> jour avant les ides de septembre), contenant le jugement en appel prononcé par le Prince suite à une demande faite par les habitants de la cité de Munigua en Bétique<sup>127</sup>, à l'exception de la censure et de la désignation à un huitième consulat qui figuraient sur l'inscription citée précédemment. Par la suite, outre le renouvellement de ses charges principales, sa titulature n'évolua plus que pour y intégrer la mention de la divinisation de Vespasien, comme le laissent clairement apparaître les autres inscriptions constituant l'échantillon épigraphique utilisée pour l'étude, notamment un fragment de l'arc du Grand Cirque<sup>128</sup> et une inscription de l'aqueduc de Claude<sup>129</sup>. Les inscriptions du premier semestre de l'année 81, le procès verbal d'une cérémonie des frères Arvales<sup>130</sup>, qui précise que Titus avait commencé son huitième consulat, ou une architrave de marbre, qui témoigne de l'intense activité déployée par les Princes flaviens dans l'effort de restauration rendu indispensable par les catastrophes qui s'abattirent sur la Campanie entre 62 et 79<sup>131</sup>, permettent de confirmer que moins d'une année après sa mort, Vespasien avait été placé au rang des dieux et que Titus comme Domitien étaient depuis qualifiés de « fils du divin Vespasien » (DIVI VESPASIANI FILIVS). La surprise causée par la mort de ce dernier semble se retrouver dans la relative rareté des monnayages de Titus que l'on peut constater avant le deuxième semestre de l'année 80. Après de très brèves séries de deniers frappées entre le 24 juin et le 1<sup>er</sup> juillet (IMP T CAESAR VESPASIANVS AVG), les toutes premières émissions d'or et d'argent de Titus, datées du 1<sup>er</sup> juillet 79 puisque le jour de l'*adventus* de son père dix années plus tôt servit de point de départ à son propre Principat, étaient conçues comme une continuité de celles que Vespasien avait lui-même fait frapper et reprenaient, sur plusieurs séries d'*aurei* et de deniers, des thèmes comme la victoire, avec la représentation d'un quadriga triomphal ou celle d'un captif devant un trophée (en référence aux campagnes de Julius Agricola en Bretagne ?)<sup>132</sup>, ou encore la figure de Cérès en tant que déesse des moissons et des distributions alimentaires<sup>133</sup>. La fabrication de monnaies de l'année 80 a par ailleurs probablement souffert des conséquences du grand incendie qui ravagea Rome cette année-là, puisque le volume de production ne semble avoir retrouvé un niveau comparable à ce qui

<sup>127</sup>. *AE* 1962, 288 (note 26).

<sup>128</sup>. *CIL* VI, 944 = *ILS*, 264 : IMP(eratori) TITTO CAESARI DIVI VESPASIANI F(ilio) VESPASIAN[o] AVGVSTO PONTIF(ici) MAX(imo) TRIB(vnicia) POT(estate) X IMP(eratori) XVII [c]O(n)S(vli) VIII P(atr) P(atriciae).

<sup>129</sup>. *CIL* VI, 1258 = *ILS*, 218 (note 37).

<sup>130</sup>. *CIL* VI, 2059 = *ILS*, 5033 (note 24).

<sup>131</sup>. *AE* 1994, 413 (note 38).

<sup>132</sup>. *RIC* II-1<sup>2</sup>, Titus 11 (*aureus* de Rome, deuxième semestre 79), et *BNCMER* III, Titus 5 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, Titus 12 (denier de Rome, deuxième semestre 79).

<sup>133</sup>. *BNCMER* III, Titus 1 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, Titus 6 (denier de Rome, deuxième semestre 79).

s'était fait à l'époque de Vespasien<sup>134</sup> qu'au terme de la neuvième puissance tribunicienne de Titus (TR POT IX IMP XV COS VIII P P) dont le renouvellement (1<sup>er</sup> juillet 80) n'est, paradoxalement, jamais précisé, aussi l'indication de son huitième consulat demeure-t-il le seul moyen fiable de datation (IMP T CAESAR VESP AVG P M TR P P P COS VIII) pour les années 80 et 81. Un denier de Domitien<sup>135</sup>, correspondant au droit aux premières émissions du douzième César et portant au revers la dernière titulature connue de Titus (TR P IX IMP XV COS VIII P P), permet de suggérer que ce dernier a utilisé le même coin alors même qu'il était déjà investi de sa dixième puissance tribunicienne<sup>136</sup>.

Ses seules véritables innovations connues sur les monnaies d'or et d'argent figurent des trônes à dossier arrondi ou rectangulaire (les symboles de Vespasien et de Domitilla divinisés ?)<sup>137</sup>, qui peuvent être vues comme une allusion aux services religieux rendus, sur instruction du Sénat, après la catastrophe du Vésuve, ou bien un éléphant cuirassé<sup>138</sup>, qui peut être interprété comme une allusion aux célébrations grandioses ayant entouré l'inauguration du Colisée. Celui-ci est d'ailleurs représenté sur des sesterces exceptionnels, et sans légende au revers, montrant une vue en perspective du monument mais aussi de son public et de ses différentes allées d'accès (*vomitoria*)<sup>139</sup>. Les autres monnaies de bronze (*dupondii* et as) renvoyaient surtout à des divinités (CERES AVG, VESTA), à des personnifications (VICTORIA AVG) ou à des vertus (AEQVITAS AVGVST, CONCORDIA AVGVSTI, FIDES PVBLICA) et reprenaient des thèmes déjà employés par Vespasien, alors que les as représentant le Génie du peuple romain (GENI P R)<sup>140</sup> utilisaient un sujet qui était une nouveauté sur les monnayages flaviens, et demeura cependant sans lendemain, qui n'avait plus été employé depuis la fin des guerres civiles. Il est indispensable de tenir compte du fait que le onzième César gouverna seul à peine plus de deux années complètes et qu'il est donc impossible de savoir quelles pratiques il aurait ensuite pu mettre en place si la maladie ne l'avait pas emporté si tôt après avoir succédé à son père. Néanmoins, l'analyse des inscriptions disponibles et surtout

<sup>134</sup>. Harold MATTINGLY, *BMC II*, p. LXXI, et T.-V. BUTTREY et Ian CARRADICE, *RIC II-12*, p. 195.

<sup>135</sup>. *RIC II-12*, Domitien 6 (denier de Rome, dernier trimestre 81).

<sup>136</sup>. T.-V. BUTTREY et Ian CARRADICE, *RIC*, II-12, p. 185.

<sup>137</sup>. *BMC II*, Titus 57 = *BNCMER III*, Titus, 46 = *RIC II-12*, Titus 121 : trône avec un dossier arrondi (*aureus* de Rome, 80) et *BMC II*, Titus 61 = *BNCMER III*, Titus 47 = *RIC II-12*, Titus 124 : trône avec un dossier triangulaire (denier de Rome, 80), et voir aussi Aline L. ABAECHERLI, « Imperial Symbols on certain Flavian Coins », *CPb*, 30, 1935, pp. 131-140.

<sup>138</sup>. *BMC II*, Titus 42 = *BNCMER III*, Titus 35 = *RIC II-12*, Titus 114 (*aureus* de Rome, 80), et *BMC II*, Titus 43-46 = *BNCMER III*, Titus 37-39 = *RIC II-12*, Titus 115 (deniers de Rome, 80).

<sup>139</sup>. *BMC II*, Titus 190 = *BNCMER III*, Titus 189 = *RIC II-12*, Titus 185 (sesterce de Rome, 80).

<sup>140</sup>. *BMC II*, Titus 209 = *BNCMER III*, Titus 215 = *RIC II-12*, Titus 225 (as de Rome, 81).

celle des émissions monétaires de Titus montre bien qu'il innova globalement peu et qu'il reprit généralement les pratiques ou les thèmes monétaires que son père avait déjà utilisés.

L'avènement de Domitien (14 septembre 81) ne s'accompagna pas d'une évolution immédiate par rapport aux pratiques antérieures mais celle-ci fut néanmoins sensible sur le long terme. La *damnatio memoriae* qui frappa le douzième César fut effective et de grande ampleur sans cependant être jamais, à proprement parler, totale<sup>141</sup>, aussi l'utilisation des inscriptions gravées à son nom était-elle parfois très délicate. Sa condamnation en tant qu'ennemi public (*hostis publicus*) n'eut en outre pas le même effet en Bretagne ou en Germanie, des provinces où les soldats stationnaient, puisque l'armée a globalement manifesté moins d'empressement qu'à Rome ou en Italie pour détruire les inscriptions ou statues relatives à Domitien. La plupart des historiens anciens a même continué à l'appeler par son nom et de nombreuses inscriptions n'ont pas été entièrement détruites puisque sur certaines d'entre elles, comme sur un autel de marbre de Rome daté de 86<sup>142</sup>, la mutilation de la pierre a été sélective et seul le nom du Prince déchu a été effacé. En outre, il est impossible d'établir si ces dégradations ont eu lieu dès la condamnation de la mémoire de Domitien ou si elles sont le fait d'un acharnement à souiller son souvenir qui se serait transmis de génération en génération et étendu sur plusieurs décennies. Les émissions monétaires ont probablement été affectées de la même manière par cette furie destructive mais le volume frappé et mis en circulation, ainsi que la valeur strictement économique des monnaies, qui faisait qu'il était plus difficilement envisageable de les détruire, permet de disposer d'un échantillon moins limité que pour les documents épigraphiques et de mieux illustrer l'évolution qui peut être observée dans la propagande de Vespasien et de Titus et dans celle de Domitien.

Seules les monnaies permettent de s'intéresser à l'attitude de Domitien au cours des premiers mois de son Principat (81-83) puisque les inscriptions disponibles répondant aux critères définis pour l'étude sont peu nombreuses ou peu satisfaisantes, parce qu'incomplètes ou mutilées. La première d'entre elles, retrouvée en Sardaigne, date des quelques jours précédant le renouvellement de sa puissance tribunicienne en 83 (TR POT III)<sup>143</sup> et confirme entre autre que Vespasien avait été divinisé puisque Domitien est notamment présenté comme « fils de Vespasien

---

<sup>141</sup>. Stéphane BENOIST, *CCGG*, 14, 2003, pp. 231-240.

<sup>142</sup>. *CIL* VI, 398 = *ILS*, 3673 : I(ovi) O(ptimo) M(aximo) | ET SOLI DIVINO | ET GENIO | VENALICI(i) | Q(vintvs) IVLIVS MAXIMI | LIB(ertvs) FELIX | CVM IVLIA | Q(vinti) F(ilia) ROMANA | CONIVGE LIB « ENS » ANIM(o) | VOT(vm) SOLVIT | IMP(eratore) | [[domitiano]] CAESAR(i) AVG(vsto) GER(manico) XII | SER(vio) CORNELIO DOLABELLA CO(n)S(vlibvs).

<sup>143</sup>. *ILS* 5350 : IMP(eratori) CAESARI DIV[i avg(vsto)] | VESPASIANI F(ili) DO[mitiano] | AVG(vsto) PONT(ifici) MAX(imo) | TR(ibuniciae) POT(estatis) III P(atri) P(atriciae) | [c]O(n)S(vlis) | VIII DES(ignati) X.

divinisé » (DIVI VESPASIANI FILI). L'étude des monnaies permet par contre d'aborder le Principat de Domitien dès son origine et met en lumière le fait que le nouveau César s'est glissé sans difficulté dans la fonction pour laquelle il avait été préparé au cours des douze années précédentes. Il a d'abord intégralement repris la titulature employée par son père, dans le même ordre (IMPERATOR CAESAR DOMITIANVS AVGVSTVS) et avec les mêmes titres et fonctions (TRIBVNICIA POTESTAS et PONTIFEX MAXIMVS) et modifié sensiblement son propre portrait qui apparaît mieux maîtrisé graphiquement et plus stéréotypé avec parfois un cou trop long mais un profil caractéristique qui évolua peu par la suite. Les toutes premières séries frappées étaient des deniers portant au revers la représentation d'un siège curule<sup>144</sup>, d'un trône au dossier arrondi<sup>145</sup> ou triangulaire<sup>146</sup> ou encore celle d'un dauphin enroulé autour d'une ancre<sup>147</sup>, c'est-à-dire des thèmes déjà employés par Titus sur des monnaies de même métal. La première vraie innovation de Domitien vint du fait qu'il fit très tôt l'étalage de sa dévotion à Minerve, en la faisant figurer sur la plupart des revers des monnaies de bronze qu'il fit frapper avant la fin de l'année 81, mais il a également démontré, dès ses premiers mois au pouvoir, comme il l'avait fait alors qu'il était encore prince de la Jeunesse, son attachement à la paix puisque sa personnalisation, debout à gauche et appuyée sur une colonne en plus de tenir une lance et un caducée ailée dans ses mains, est la seule autre représentation connue pour l'année 81, comme au revers d'une série sans doute peu nombreuse de *dupondii*<sup>148</sup>. Domitien entreprit surtout très rapidement une ambitieuse réforme monétaire qui s'étendit sur les années 82 à 84 avec une hausse sensible des séries sur or et argent qui s'accompagna de l'arrêt complet des frappes de monnaies de bronze, essentiellement entre 82 et 83<sup>149</sup>. Le nouveau César s'attacha en effet à améliorer la pureté et la qualité des monnaies sur métal précieux et à modifier les messages présentés au revers de celles frappées sur bronze. Ces premières séries portaient toujours au revers une représentation de Minerve sur les *aurei*<sup>150</sup> mais aussi celle de la Fortune<sup>151</sup>, et accompagnaient des frappes, non datées mais vraisemblablement émises entre 82 et 84, rendant hommage, sur des *aurei*, aux membres de la famille flavienne

<sup>144</sup>. *BNCMER* III, Domitien 5 = *RIC* II-12, Domitien 1 (denier de Rome, dernier trimestre 81).

<sup>145</sup>. *BMC* II, Domitien 6 = *RIC* II-12, Domitien 14 (denier de Rome, dernier trimestre 81).

<sup>146</sup>. *BMC* II, Domitien 2 = *BNCMER* III, Domitien 2 = *RIC* II-12, Domitien 3 (denier de Rome, dernier trimestre 81).

<sup>147</sup>. *BMC* II, Domitien 3 = *BNCMER* III, Domitien 3 = *RIC* II-12, Domitien 2 (denier de Rome, dernier trimestre 81).

<sup>148</sup>. *BMC* II, Domitien, 73 = *BNCMER* III, Domitien 77 = *RIC* II-12, Domitien 267 (denier de Rome, 85).

<sup>149</sup>. T.-V. BUTTREY et Ian CARRADICE, *RIC*, II-12, p. 263.

<sup>150</sup>. *BMC* II, Domitien 33 = *BNCMER* III, Domitien 36 = *RIC* II-12, Domitien 138 (*aureus* de Rome, 82).

<sup>151</sup>. *BMC* II, Domitien, 34 = *BNCMER* III, Domitien 35 = *RIC* II-12, Domitien 141 (denier de Rome, 82).

divinisés qu'il s'agisse de Vespasien et de son épouse Domitilla<sup>152</sup>, ou de Titus associé soit à sa fille Julie<sup>153</sup> soit, sur des sesterces, à Domitien lui-même<sup>154</sup>. Outre Minerve, le nouveau Prince entendait se placer sous la protection d'autres divinités puisque certaines monnaies d'or (de 82 ou de 84 ?) montrent aussi son attachement à Jupiter (IVPPITER CONSERVATOR)<sup>155</sup>.

L'année 83 se caractérisa par la diffusion de quatre types de représentation de Minerve<sup>156</sup> qui se retrouvèrent par la suite sur tous les monnayages de Domitien alors que l'année 84 se distingua par le premier emploi du surnom de « vainqueur des Germains » (GERMANICVS), pour faire largement connaître les succès que les armées romaines avaient rencontrés sur les différentes populations vivant à proximité du Rhin. Cette distinction guerrière, qui apparut avec la mention de son dixième consulat (COS X), ne quitta plus la titulature de Domitien par la suite et se retrouvait sur toutes les monnaies, à l'exception des séries d'*aurei* de la fin de l'année 88 aux années 95-96 qui portaient au droit une titulature réduite à l'essentiel (DOMITIANVS AVGVSTVS), et sur toutes les inscriptions. La première contenant ce surnom, parmi celles utilisées dans le cadre de l'étude, a été retrouvée sur un aqueduc de Sicile et est datée d'avant le 14 septembre 84<sup>157</sup> et, en plus de porter la trace de la *damnatio memoriae* qui toucha Domitien, puisque son nom y est effacé, confirme le fait qu'à cette date il était appelé « Germanique ». Cette distinction se retrouve sur toutes les autres inscriptions employées, qu'elles soient romaines ou italiennes, à l'exception d'un fragment de marbre de 92, relativement mutilé, retrouvé à Rome<sup>158</sup>, et commença également à apparaître sur les émissions monétaires, souvent sous une forme raccourcie (GERMANIC ou GERM), avec au revers la représentation d'une captive germaine, désespérée et assise en pleurs sur un bouclier oblong près duquel se trouvait une lance brisée<sup>159</sup>. Ces nouvelles séries de frappes sur métaux précieux s'accompagnèrent, en 84, d'une reprise des émissions monétaires sur bronze, essentiellement des *dupondii* et des as, qui mettaient en scène des thèmes nouveaux (MONETA AVGVSTI)<sup>160</sup> ou relativement peu employés jusque là (SALVS AVGVSTI) dans les monnayages

<sup>152</sup>. BMC II, Domitien 68 = BNCMER III, Domitien 73 = RIC II-1<sup>2</sup>, Domitien 146 (*aureus* de Rome, 82-83).

<sup>153</sup>. BMC II, Domitien 69 = BNCMER III, Domitien 74 = RIC II-1<sup>2</sup>, Domitien, 147 (*aureus* de Rome, 82-83).

<sup>154</sup>. BMC II, Domitien 285 = BNCMER III, Domitien 294 = RIC II-1<sup>2</sup>, Domitien 127 (sesterce de Rome, 81-82).

<sup>155</sup>. BMC II, Domitien 48 = BNCMER III, Domitien 49 = RIC II-1<sup>2</sup>, Domitien 143 (*aureus* de Rome, 82-83).

<sup>156</sup>. 1. Minerve s'avançant portant une lance et un bouclier : RIC II-1<sup>2</sup>, Domitien 161 (*aureus*) ; 2. Minerve debout au sommet d'une colonne rostrale tenant une lance et un bouclier, et avec une chouette à ses côtés : RIC II-1<sup>2</sup>, Domitien 163 (*aureus*) ; 3. Minerve debout portant un foudre et une lance, avec un bouclier à son côté : RIC II-2, Domitien 166 (*aureus*) ; et 4. Minerve debout avec une lance : RIC II-1<sup>2</sup>, Domitien 169 (*aureus*), et voir les exemples sur la figure 20.

<sup>157</sup>. CIL X, 7227 = ILS, 5753 (note 28).

<sup>158</sup>. CIL VI, 947 (note 44).

<sup>159</sup>. BNCMER III, Domitien 43 (*aureus* de Rome, 84), et RIC II-1<sup>2</sup>, Domitien 201 (*aureus* de Rome, 84).

<sup>160</sup>. BNCMER III, Domitien 296 = RIC II-1<sup>2</sup>, Domitien 207 (as de Rome, 84).

flaviens et, d'une manière plus générale, témoignent d'un changement assez profond par rapport aux pratiques suivies par Vespasien et Titus<sup>161</sup>.

L'année 85 marqua ainsi une étape importante dans le déroulement du Principat de Domitien puisque celui-ci devint d'abord censeur (avril ?) puis censeur à vie (octobre-novembre). Les premières monnaies portant l'indication de sa censure étaient uniquement des *aurei* et des deniers datant d'avant l'attribution de sa cinquième puissance tribunicienne (14 septembre 85), et portant le titre de la fonction quasiment au complet (CENSORIA POTESTAT) avec au revers des représentations de Minerve<sup>162</sup> ou de la Germanie conquise<sup>163</sup>, alors que les monnaies de bronze, celles frappées avant l'attribution de la censure comme les autres, reprenaient des thèmes déjà employés les années précédentes, comme les victoires romaines en Germanie, en ayant cependant recours à des types nouveaux : Mars accompagné de la Victoire ou d'un trophée<sup>164</sup>, la Victoire écrivant sur un bouclier<sup>165</sup> ou encore des boucliers ou des lances entrecroisés<sup>166</sup>. La fabrication reprit ainsi pour toutes les monnaies de bronze, y compris pour les plus petites dénominations (semis et quadrans) qui portaient une titulature relativement sommaire ne disant rien de la censure (IMP DOMIT AVG GERM COS XI), qui ne changea plus par la suite, avec seulement un buste lauré d'Apollon<sup>167</sup> ou de Cérès<sup>168</sup> au droit et leurs symboles (corbeau, lyre ou panier empli de grains) au revers. Un type de quadrans est spécifique à cette année et est remarquable, alors même qu'une incertitude plana sur sa datation pendant plusieurs années, par son caractère presque anecdotique avec la représentation d'un rhinocéros<sup>169</sup>, d'Afrique, le premier jamais exhibé à Rome, et qui peut être associé à la tenue de spectacles que Domitien tint à célébrer de façon particulièrement exceptionnelle. S'il n'est pas possible de savoir à quelle occasion ces jeux furent célébrés (les victoires du Prince sur la Germanie ?), ce quadrans représente une émission extraordinaire, en

---

<sup>161</sup>. J.-Rufus FEARS, « The Cult of Virtues and Roman Imperial Ideology », *ANRW* II, 17-2, pp. 827-948 ; Martin A. MARWOOD, *The Roman Cult of Salus*, Oxford, BAR, 1988 ; Vincenzo SALADINO, « Salus », *LIMC*, 7-1, 1994, pp. 656-661, et Lorenz WINKLER, *Salus. Vom Staatskult zur politischen Idee. Eine archäologische Untersuchung*, Heidelberg, Archäologie und Geschichte, 4, 1995.

<sup>162</sup>. *BNCMER* III, Domitien 79 et *RIC* II-1<sup>2</sup>, Domitien 318 (denier de Rome, 85).

<sup>163</sup>. *BNCMER* III, Domitien 85 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, Domitien 326 (denier de Rome, 85), et *BMC* II, Domitien 81 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, Domitien 325 (*aureus* de Rome, 85).

<sup>164</sup>. *BNCMER* III, Domitien 375 et *RIC* II-1<sup>2</sup>, Domitien 306 (as de Rome, 85).

<sup>165</sup>. *BNCMER* III, Domitien 383 (sesterce) = *RIC* II-1<sup>2</sup>, Domitien 405 (sesterce de Rome, 85).

<sup>166</sup>. *BMC* II, Domitien, 351 = *BNCMER* III, Domitien 367 (sesterce) = *RIC* II-1<sup>2</sup>, Domitien 372 (*dupondius* de Rome, 85).

<sup>167</sup>. *BNCMER* III, Domitien 340 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, Domitien 311 (semis de Rome, 85).

<sup>168</sup>. *BMC* II, Domitien 321 = *BNCMER* III, Domitien 345 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, Domitien 315 (quadrans de Rome, 85).

<sup>169</sup>. *BMC* II, Domitien 496-500 = *BNCMER* III, Domitien 535-537, et 539-542 et *RIC* II-1<sup>2</sup>, Domitien 248-254 (quadrans de Rome, 84-85), et voir aussi l'article d'Adrien BLANCHET, « Le rhinocéros de l'empereur Domitien », *RN*, 5, 1941, pp. 5-10.

quantités limitées, qui évoque la figure d'un éléphant harnaché employée, comme cela a déjà été vu, quelques mois auparavant sur certains *aurei* de Titus frappés probablement à l'occasion de l'inauguration du Colisée. À la fin de l'année 85, Domitien avait ainsi redéfini les principales pratiques monétaires et fixé une nouvelle titulature « standard » qui n'évolua pratiquement plus par la suite (IMP CAES DOMIT AVG GERM COS CENS PER P P).

Dans les années qui suivirent, la production de monnaies fut sans doute moins importante qu'elle l'avait été depuis la fin de l'année 82. Les monnaies d'or et d'argent de l'année 86 incluaient dorénavant toutes les salutations impériales, de IMP XI à IMP XIII, alors que la mention du consulat ne se retrouvait que sur les émissions de bronze. Les thèmes figurés au revers reprenaient des modèles déjà largement employés les années précédentes comme ceux, sur les monnaies d'or et d'argent, de Minerve, debout avec une lance et un bouclier<sup>170</sup>, ou tenant un foudre, une lance et un bouclier<sup>171</sup>, ou celui de la Victoire, tenant une couronne et une palme<sup>172</sup>, alors que les monnaies de bronze innovaient également peu avec cependant des références plus nombreuses à Jupiter (IOVI VICTORI<sup>173</sup> et IOVI CONSERVATORI<sup>174</sup>) ainsi qu'à la *Fides* (FIDEI PVBLICAE)<sup>175</sup>, à la Fortune (FORTVNAE AVGVSTI)<sup>176</sup> ou à la *Virtus* (VIRTVTI AVGVSTI)<sup>177</sup>. Les monnaies de 87 étaient globalement identiques à celles de l'année précédente avec les quatre mêmes types de représentations de Minerve sur les *aurei* et les deniers, le rappel, sans légende mais avec une iconographie sans équivoque, de la victoire sur la Germanie<sup>178</sup>, sur les monnaies d'or uniquement, et la représentation de la Victoire sur les quinaires<sup>179</sup>, tandis que les monnaies de bronze connurent une baisse notable du nombre des types employés pour les revers, au point que certains d'entre eux ont même complètement disparu (boucliers croisés sur les *dupondii* et les as ou IOVI CONSERVATORI sur les as). Cela peut s'expliquer par le fait que Domitien aurait alors eu tendance à privilégier certaines « variétés » aux dépens d'autres pour ne conserver que celles montrant Jupiter assis à gauche et tenant un sceptre et une Victoire (IOVI VICTORI)<sup>180</sup>, le Prince couronné

<sup>170</sup>. RIC II-1<sup>2</sup>, Domitien 424 (*aureus* de Rome, 86).

<sup>171</sup>. BNCMER III, Domitien 98 = RIC II-1<sup>2</sup>, Domitien 438 (*aureus* de Rome, 86).

<sup>172</sup>. BMC II, Domitien 92 = BNCMER III, Domitien 94 = RIC II-1<sup>2</sup>, Domitien 433 (quinnaire d'argent de Rome, 86).

<sup>173</sup>. BMC II, Domitien 373 = BNCMER III, Domitien 396 = RIC II-1<sup>2</sup>, Domitien 465 (sesterce de Rome, 86).

<sup>174</sup>. BNCMER III, Domitien 417 = RIC II-1<sup>2</sup>, Domitien 491 (as de Rome, 86).

<sup>175</sup>. BNCMER III, Domitien 408 = RIC II-1<sup>2</sup>, Domitien 478 (*dupondius* de Rome, 86).

<sup>176</sup>. BMC II, Domitien 382 = BNCMER III, Domitien 409 = RIC II-1<sup>2</sup>, Domitien 480 (*dupondius* de Rome, 86).

<sup>177</sup>. BMC II, Domitien 384 = BNCMER III, Domitien 414 = RIC II-1<sup>2</sup>, Domitien 484 (*dupondius* de Rome, 86).

<sup>178</sup>. RIC II-1<sup>2</sup>, Domitien 513 (*aureus* de Rome, 87).

<sup>179</sup>. RIC II-1<sup>2</sup>, Domitien 515 (quinnaire d'or de Rome, 87), et BMC II, Domitien 109-110 = BNCMER III, Domitien 109 = RIC II-1<sup>2</sup>, Domitien 516 (quinnaire d'argent de Rome, 87).

<sup>180</sup>. BNCMER III, Domitien 421 = RIC II-1<sup>2</sup>, Domitien 526 (sesterce de Rome, 87).



par la Victoire<sup>181</sup> ou celles mettant en valeur les qualités associés au Prince telles la Fortune (FORTVNAE AVGVSTI)<sup>182</sup> ou la *Virtus* (VIRTVTI AVGVSTI)<sup>183</sup>.

Les monnaies de l'année 88 sont, pour certaines, difficilement datables et ne peuvent pas toujours être distinguées de celles de l'année 89, mais celles qui peuvent l'être le sont par la mention de la septième puissance tribunicienne (TR POT VII) ou du quatorzième consulat (COS XIII) de Domitien. Les monnaies « ordinaires » étaient toutes d'or et d'argent et portaient des thèmes déjà utilisés et ayant connu peu de variations avec au droit le portrait « standard » du Prince, immédiatement et facilement identifiable, accompagné au revers des figures de Minerve<sup>184</sup>, de la Victoire<sup>185</sup> ou d'une captive germaine assise en pleurs sur un bouclier oblong<sup>186</sup>. La difficulté de datation des monnaies de 88 et 89 vient du fait que Domitien ne prit pas le consulat en 89 et parce que certaines émissions ne portent pas les informations qui permettent de les dater avec précision (consulat ou puissance tribunicienne) alors que d'autres font comprendre qu'une grande partie de la production monétaire de l'année 88 a été consacrée à la célébration des Jeux Séculaires, organisés au début du mois de juin. Ces monnaies portent la mention du quatorzième consulat de Domitien (COS XIII) et, alors que l'ensemble des droits contient la titulature devenue habituelle du Prince (IMP CAES DOMIT AVG GERM P M TR P VIII), avec une nouveauté sur les *aurei* (DOMITIANVS AVGVSTVS), les revers ne sont consacrés qu'aux Jeux Séculaires (COS XIII LVD SAEC FEC) avec, sur les monnaies d'or et d'argent uniquement, la représentation d'un héraut portant un bouclier à l'effigie de Minerve<sup>187</sup> ou celle d'une colonne sur laquelle l'inscription de la monnaie se trouve dans une couronne de lauriers<sup>188</sup>, quand les monnaies de bronze mettent en scène Domitien, assis sur une estrade et procédant à des distributions (sesterces)<sup>189</sup>, présidant des cérémonies religieuses (*dupondius*)<sup>190</sup> ou sacrifiant devant un autel (as)<sup>191</sup>. Ces séries exceptionnelles, et souvent de grande qualité, n'ont sans doute pas été frappées au-delà de l'année 88 mais leur

---

<sup>181</sup>. RIC II-1<sup>2</sup>, Domitien 532 (sesterce de Rome, 87).

<sup>182</sup>. BMC II, Domitien 397 = BNCMER III, Domitien 427 = RIC II-1<sup>2</sup>, Domitien 535 (*dupondius* de Rome, 87) et BMC II, Domitien 401 = BNCMER III, Domitien 431 = RIC II-1<sup>2</sup>, Domitien 544 (as de Rome, 87).

<sup>183</sup>. BMC II, Domitien 397A = RIC II-1<sup>2</sup>, Domitien 540 (*dupondius* de Rome, 87) et BNCMER III, Domitien 434 = RIC II-1<sup>2</sup>, Domitien 511 (as de Rome, 87).

<sup>184</sup>. BNCMER III, Domitien 113 = RIC II-1<sup>2</sup>, Domitien 555 (denier de Rome, 88).

<sup>185</sup>. BMC II, Domitien 128 = BNCMER III, Domitien 118 = RIC II-1<sup>2</sup>, Domitien 590 (quinaire d'argent de Rome, 88).

<sup>186</sup>. BMC II, Domitien 125 = RIC II-1<sup>2</sup>, Domitien 586 (*aureus* de Rome, 88).

<sup>187</sup>. BMC II, Domitien 131 = BNCMER III, Domitien 120 = RIC II-1<sup>2</sup>, Domitien 596 (denier de Rome, 88).

<sup>188</sup>. BMC II, Domitien 137 = BNCMER III, Domitien 126 = RIC II, 1<sup>2</sup>, Domitien 604 (denier de Rome, 88).

<sup>189</sup>. BMC II, Domitien 419 = BNCMER III, Domitien 457 = RIC II-1<sup>2</sup>, Domitien 606 (sesterce de Rome, 88).

<sup>190</sup>. BMC II, Domitien 430 = BNCMER III, Domitien 464 = RIC II-1<sup>2</sup>, Domitien 619 (*dupondius* de Rome, 88).

<sup>191</sup>. BMC II, Domitien 434 = BNCMER III, Domitien 471 = RIC II-1<sup>2</sup>, Domitien 623 (as de Rome, 88).

abondance et le soin accordé à leur réalisation suffisent à témoigner de l'importance que ces célébrations revêtaient aux yeux du Prince. Les autres séries émises au cours des années 88 et 89 portaient essentiellement, pour les *aurei* et les deniers, des thèmes consacrés à Minerve, mais certaines d'entre elles représentaient également Domitien lui-même conduisant un quadriga triomphal<sup>192</sup> ou l'allégorie de la Germanie assise sur un bouclier près d'une lance brisée<sup>193</sup>, tandis que les monnaies de bronze étaient surtout dédiées à Jupiter (IOVI VICTORI et IVPPIETER CVSTOS)<sup>194</sup>, à la Paix<sup>195</sup> et à la Victoire<sup>196</sup>, ainsi qu'au Prince sacrifiant devant le temple de Minerve<sup>197</sup> ou en tant que général victorieux<sup>198</sup> (sesterce), mais aussi aux principales préoccupations et valeurs déjà associées au douzième César : la *Fides* (FIDEI PVBLICAE)<sup>199</sup>, la Fortune (FORTVNAE AVGVSTI)<sup>200</sup> ou la *Virtus* (VIRTVTI AVGVSTI)<sup>201</sup>. Enfin un seul type de semis est connu pour ces deux années et il porte au droit la titulature habituelle des monnaies de faible valeur (IMP DOMIT AVG GERM COS XIII), en plus d'être également consacré à Minerve dont le profil est figuré au droit alors que son animal emblématique, une chouette regardant de face, est représenté au revers<sup>202</sup>.

Les inscriptions et les monnaies des années suivantes montrent que la titulature de Domitien n'évolua pratiquement plus jusqu'à la fin de son Principat, puisqu'elle n'était modifiée que par le renouvellement annuel de sa puissance tribunicienne, l'accès à un consulat supplémentaire ou de nouvelles salutations impériales. Les documents épigraphiques indiquent qu'il tenait à être associé à son père puisqu'il était régulièrement présenté comme le « fils du dieu Vespasien » (DIVI VESPASIANI F DOMITIANVS)<sup>203</sup>, alors que son surnom de « vainqueur des Germains » (GERMANICVS) et la censure n'ont jamais été oubliés sur aucune de ses inscriptions<sup>204</sup>.

<sup>192</sup>. BMC II, Domitien 144 = BNCMER III, Domitien 128 = RIC II-12, Domitien 561 (*aureus* de Rome, 88).

<sup>193</sup>. BMC II, Domitien 143 = BNCMER III, Domitien 133 = RIC II-12, Domitien 560 (*aureus* de Rome, 88).

<sup>194</sup>. BNCMER III, Domitien 439 (sesterce de Rome, 88-89).

<sup>195</sup>. BNCMER III, Domitien 443 = RIC II-12, Domitien 641 : la Paix, debout à gauche, enflamment des armes avec une torche et tenant une corne d'abondance (sesterce de Rome, 88-89).

<sup>196</sup>. BMC II, \* p. 389 : la Victoire debout à droite et écrivant DE(victa) GER(mania) sur un bouclier (sesterce de Rome, 88-89).

<sup>197</sup>. BMC II, Domitien 408 = BNCMER III, Domitien 440 = RIC II-12, Domitien 637 (sesterce de Rome, 88-89).

<sup>198</sup>. BNCMER III, Domitien 444 = RIC II-12, Domitien 639 : Domitien debout à gauche, tenant un foudre et une lance, est couronné par la Victoire (sesterce de Rome, 88-89).

<sup>199</sup>. BNCMER III, Domitien 445 = RIC II-12, Domitien 642 (*dupondius* de Rome, 88-89), et BNCMER III, Domitien 451 = RIC II-12, Domitien 647 (as de Rome, 88-89).

<sup>200</sup>. BMC II, Domitien 412 = BNCMER III, Domitien 446 = RIC II-12, Domitien 643 (*dupondius* de Rome, 88-89) et BMC II, Domitien 416 = BNCMER III, Domitien 452 = RIC II-12, Domitien 648 (as de Rome, 88-89).

<sup>201</sup>. BNCMER III, Domitien 447 = RIC II-12, Domitien 645 (*dupondius* de Rome, 88-89) et BMC II, Domitien 417 = BNCMER III, Domitien 454 = RIC II-12, Domitien 650 (as de Rome, 88-89).

<sup>202</sup>. BMC II, Domitien 418 = BNCMER III, Domitien 455 = RIC II-12, Domitien 651 (semis de Rome, 88-89).

<sup>203</sup>. CIL X, 1631 = ILS, 6322 : inscription campanienne (Naples) de 93-94 (note 43).

<sup>204</sup>. CIL VI, 947 : inscription romaine de 92 (note 44).

La dernière de l'échantillon retenu dans le cadre de l'étude, que les éléments de datation qu'elle contient situent entre le 14 septembre, début de sa quatorzième puissance tribunicienne (TR POT XIII), et le 31 décembre, début de son dix-septième consulat (COS XVII), de l'année 94<sup>205</sup>, autorise à penser que, au moment de son assassinat (18 septembre 96), Domitien portait une titulature comparable à celle attestée à la fin de l'année 94 : IMP(erator) CAES(ar) DIVI VESPASIANI F(ilius) DOMITIANVS AVGVSTVS GERMANICVS PONT(ifex) MAX(imvs) TRI(bvncia) POT(estate) XV IMP(erator) XXII CO(n)S(vl) XVII CENS(or) PER(petvvs) P(ater) P(atriciae). Les monnaies des années 90 à 94 ne se distinguaient pas par une originalité particulière puisque les frappes sur métal précieux reprenaient les thèmes utilisés au cours des années précédentes tels Minerve, représentée aussi bien sur des *aurei*<sup>206</sup> que sur des deniers<sup>207</sup>, Domitien conduisant un char triomphal<sup>208</sup> ou encore la personnification de la Germanie sous la forme d'une captive éplorée assise sur un bouclier<sup>209</sup>, tandis que les monnaies de bronze se limitaient aux thèmes les plus communs : Jupiter (IOVI VICTORI)<sup>210</sup>, Domitien couronné par la Victoire<sup>211</sup>, la Fortune (FORTVNAE AVGVSTI)<sup>212</sup> et la *Virtus* (VIRTVTI AVGVSTI)<sup>213</sup> ou *Moneta* (MONETA AVGVSTI)<sup>214</sup>. Les seules véritables nouveautés au cours de cette période furent finalement l'apparition de deux séries sans doute produites en faibles quantités, l'une figurant, au revers, Domitien dans un char triomphal avec au droit son portrait représenté tête nue<sup>215</sup>, alors que l'autre rendait hommage à Julie, la fille de Titus divinisée, sur des monnaies de bronze<sup>216</sup>.

<sup>205</sup>. *AE* 2000, 345a : inscription de Misène (note 40).

<sup>206</sup>. *RIC* II-1<sup>2</sup>, Domitien 695 : Minerve s'avancant à droite et tenant un bouclier et une lance (*aureus* de Rome, 90).

<sup>207</sup>. *BMC* II, Domitien 183 = *BNCMER* III, Domitien 171 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, 725 : Minerve, debout à droite sur une proue de navire, armée d'un bouclier et d'un javelot alors qu'une chouette se tient près d'elle (denier de Rome, 91), ou *BNCMER* III, Domitien 196 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, Domitien 766 : Minerve, debout à droite, armée d'un bouclier et brandissant un javelot (denier de Rome, 94).

<sup>208</sup>. *BNCMER* III, Domitien 165 (*aureus* de Rome, 90-91) et *BMC* II, Domitien 212 = *BNCMER* III, Domitien 189 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, Domitien 748 (*aureus* de Rome, 92-94).

<sup>209</sup>. *BMC* II, Domitien 174 = *BNCMER* III, Domitien 163 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, Domitien 699 (*aureus* de 90-91), et *BMC* II, Domitien 211 = *BNCMER* III, Domitien 187 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, Domitien 747 (*aureus* de 92-94).

<sup>210</sup>. *BMC* II, Domitien 439 = *BNCMER* III, Domitien 476 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, Domitien 702 (sesterce de 90-91).

<sup>211</sup>. *BMC* II, Domitien 443 = *BNCMER* III, Domitien 477 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, Domitien 703 (sesterce de 90-91), et *BMC* II, Domitien 465 = *BNCMER* III, Domitien 494 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, Domitien 752 (sesterce de 92-94).

<sup>212</sup>. *BMC* II, Domitien 444 = *BNCMER* III, Domitien 479 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, Domitien 705 (*dupondius* de 90-91), et *BNCMER* III, Domitien 498 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, Domitien 755 (as de 92-94).

<sup>213</sup>. *RIC* II-1<sup>2</sup>, Domitien 706 (*dupondius* de 90-91), et *BMC* II, Domitien 468 = *BNCMER* III, Domitien 496 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, Domitien 754 (as de 92-94).

<sup>214</sup>. *BMC* II, Domitien 449 = *BNCMER* III, Domitien 481 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, Domitien 708 (as de 90-91), et *BMC* II, Domitien 469 = *BNCMER* III, Domitien 500 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, Domitien 756 (as de 92-94).

<sup>215</sup>. *BMC* II, Domitien 213 = *BNCMER* III, Domitien 190 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, Domitien 749 (*aureus* de 92-94).

<sup>216</sup>. *BMC* II, Domitien 458 = *BNCMER* III, Domitien 490 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, Domitien 717 (sesterce de 90-91), et *BNCMER* III, Domitien 503 (sesterce de 92-94).

Les années précédant la mort de Domitien (95-96) furent enfin marquées par un certain changement des thèmes employés, même si les références habituelles, à Minerve ou à Jupiter comme à la Fortune ou à la *Virtus*, ne furent jamais abandonnées. La propagande monétaire qu'il suivit n'a pas marqué de véritable rupture mais a plutôt connu une évolution sensible vers davantage de centralisation et de personnalisation au point qu'il fut considéré comme un mégalomane doublé d'un vaniteux pour avoir accaparé des attributs divins (foudre), avoir fait durer la célébration des succès de ses armées en Germanie ou s'être fait quasiment autant représenté sur ses monnaies que Minerve, si bien que « *dans l'ensemble, la haine suscitée par la personnalité de Domitien amena les Romains à mal estimer sa politique* »<sup>217</sup>. Pour son malheur, il gouverna en effet seul plus longtemps que son père et son frère réunis et il eut donc le temps de voir, dans la durée, les effets de la politique qu'il mit en place dès les premiers mois après son *adventus*.

La politique suivie par les trois Princes de la deuxième dynastie de Rome est donc bien observable à travers l'analyse des inscriptions contemporaines et de leurs émissions monétaires. Les monnaies étaient un support d'autant plus essentiel que chacun œuvra pour faire en sorte que seul l'atelier de Rome, entièrement dirigé par l'État central, fût à même de produire et de diffuser le numéraire sur lequel leurs messages de propagande étaient contrôlés et exposés. Or si toutes les monnaies frappées étaient surveillées par le pouvoir et émises uniquement sous sa supervision, ce n'était pas toujours le cas des inscriptions qui pouvaient donc être, comme cela a été vu, publiques mais aussi privées - elles étaient très diverses pour cette raison - et laissaient par conséquent une certaine liberté aux dédicataires comme aux graveurs. Les inscriptions, en plus de ne pas avoir été produites dans un volume comparable et d'être souvent plus mutilées, ne sont donc pas toujours aussi riches d'information que les monnaies qui, de plus, étaient délibérément employées comme des supports de propagande. C'est pourtant un document épigraphique - le premier acte public connu de Vespasien pris en tant que chef d'État officiellement investi du pouvoir -, établi alors même que le dixième César se trouvait toujours en Orient où il avait déjà fait émettre des monnaies à son effigie, qui est doute la source la plus précieuse pour les informations qu'elle livre sur la manière dont le nouveau maître de Rome entendait désormais exercer le pouvoir, qui n'avait eu jusque-là de réalité que parce qu'il lui avait d'abord été conféré par les soldats, et parce qu'il l'avait ensuite conquis les armes à la main.

---

<sup>217</sup>. Harold MATTINGLY, *BMC II*, p. XCV : « *On the whole, we find that the hatred of Domitian's personality led Romans to false estimates his policy* ».

### 3. La *Lex de Imperio Vespasiani*<sup>218</sup>

Le document épigraphique qui fit officiellement de Vespasien le lointain successeur d'Auguste et le nouveau détenteur légitime du pouvoir sur l'ensemble des régions gouvernées par Rome, est un objet archéologique unique mais incomplet car très mutilé, retrouvé dans les eaux du Tibre au XIV<sup>e</sup> siècle, constitué d'une grande table de bronze de 1,64 sur 1,13 mètre, conservée désormais au Musée du Capitole à Rome, dont toute la partie supérieure est manquante - seule la moitié environ du texte original subsiste aujourd'hui - mais elle reste suffisante pour établir quel type de pouvoirs a été attribué à Vespasien et dans quelles conditions, par le Sénat et le peuple de Rome. Il ne s'agit pas, à proprement parler, d'une inscription comme la plupart de celles retenues dans le cadre de l'étude, mais d'un texte juridique constituant probablement le plus important de tous les documents conservés concernant la période flavienne, et il est en tout cas l'un des plus importants témoignages épigraphiques traitant des pouvoirs attribués à un homme qui était sur le point de faire de sa famille une véritable dynastie au pouvoir. Le texte préservé a donné lieu à plusieurs analyses et interprétations, parfois divergentes, qui ont néanmoins établi sa structure interne en huit chapitres (clauses) correspondant aux différentes prérogatives accordées au nouveau César, mais la nature même du document reste encore sujette à discussion.

La date exacte de rédaction, et de publication, de la *Lex de Imperio Vespasiani* est incertaine mais elle se situe très probablement entre les deux ou trois semaines séparant la fin du mois de décembre 69, après l'entrée d'Antonius Primus puis de Mucien à Rome, et les premiers jours de janvier 70, lors des toutes premières séances du Sénat auxquelles Domitien prit part. En effet Dion Cassius indique que « *Vespasien fut* [suite à la mort de Vitellius et à l'arrivée de Mucien], *proclamé empereur par le Sénat ; Titus et Domitien furent nommés Césars ; Vespasien et Titus reçurent le consulat, bien que l'un fût alors en Égypte et l'autre en Palestine* »<sup>219</sup> alors que, quelques décennies

---

<sup>218</sup>. La *Lex de Imperio Vespasiani* est un document essentiel pour connaître les ambitions politiques et les ressorts juridiques employés par Vespasien pour asseoir sa légitimité à gouverner, et qui a, pour cette raison, suscité de nombreuses analyses, aux interprétations et conclusions parfois divergentes, notamment celles de Mario Attilio LEVI, « La legge dell'iscrizione C.I.L. VI, 940 », *Athenaeum*, 16, 1938, pp. 85-95 ; de Léon LESUISSE, « La clause transitoire de la *Lex de Imperio Vespasiani* », *RBph*, 40, 1962, pp. 51-75 ; de Peter Ashbury BRUNT, « Lex de Imperio Vespasiani », *JRS*, 67, 1977, pp. 95-116 ; de Frédéric HURLET, « La *Lex de Imperio Vespasiani* et la légitimité augustéenne », *Latomus*, 52, 1993, pp. 261-280 ; de Dario MANTOVANI, « Les clauses " sans précédent " de la *Lex de Imperio Vespasiani* », *CCGG*, 16, 2005, pp. 25-43, et « La *Lex de Imperio Vespasiani* », dans Filippo COARELLI (Dir.), *Divus Vespasianus. Il bimillenario dei Flavi*, Milan, Electa, 2009, pp. 24-27 ; ou encore celle de Pierangelo BUONGIORNO, « Idee vecchie e nuove in tema di la *Lex de Imperio Vespasiani* », *Athenaeum*, 100 (1-2), 2012, pp. 513-528.

<sup>219</sup>. Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXVI, 1, 1 : « ... αὐτοκράτωρ δὲ ἐπ' αὐτοῖς ὁ Οὐεσπασιανὸς καὶ πρὸς τῆς βουλῆς ἀπεδείχθη, καὶ Καίσαρες ὃ τε Τίτος καὶ ὁ Δομιτιανὸς ἐπεκλήθησαν, τὴν τε ὕπατον ἀρχὴν ὁ Οὐεσπασιανὸς καὶ ὁ Τίτος ἔλαβον, ὁ μὲν ἐν τῇ Αἰγύπτῳ ὁ δὲ ἐν τῇ Παλαιστίνῃ ὄν ».

auparavant, Tacite précisait que « *aux calendes de janvier [1<sup>er</sup> janvier] le Sénat, convoqué par Julius Frontinus, préteur urbain, décerna aux légats, aux armées et aux rois des éloges et des remerciements [pour avoir embrassé le parti de Vespasien], et puis, à la sortie de charge de Frontinus, le César Domitien prit la préture* »<sup>220</sup>, lors d'une séance au cours de laquelle Domitien obtint notamment que la mémoire de Galba fût réhabilitée<sup>221</sup> et qui s'avéra par ailleurs houleuse puisqu'on y multiplia les invectives et les interventions enflammées dont celle de Curtius Montanus qui, se refusant à accorder un blanc-seing à Vespasien vis-à-vis duquel il n'éprouvait cependant aucune crainte particulière, affirma brillamment que « *le meilleur jour après un mauvais Prince, c'est le premier* »<sup>222</sup>. Pendant ces journées incertaines, Domitien joua alors un rôle essentiel pour tâcher d'apaiser les haines personnelles et les tensions puisque « *dans la séance suivante, César prit l'initiative de parler sur la nécessité d'effacer tout ressentiment, toute colère, tout ce qui était dû aux nécessités du passé* »<sup>223</sup> mais les sources littéraires connues ne disent rien des dispositions juridiques que le Sénat prit à l'endroit de Vespasien à l'occasion de ces séances capitales pour l'avenir du nouveau Prince comme de l'Empire lui-même. Seul un passage de Tacite, sans indication chronologique précise, permet néanmoins de savoir que, « *à Rome, le Sénat, dans sa joie d'être assuré de ses espérances [la restauration de la paix], décerne à la fois à Vespasien toutes les dignités que l'usage confère aux Princes* »<sup>224</sup>. La partie manquante du document retrouvé empêche d'en connaître la nature juridique exacte et ouvre donc la voie à plusieurs possibilités d'interprétation. Son analyse superficielle permet toutefois de mettre en évidence que, outre le fait que Vespasien est le seul Prince connu à avoir fait graver dans le marbre l'étendue comme les limites de ses pouvoirs, il n'y a aucune référence à « *l'essence du pouvoir impérial [qui] résid[ait] pourtant] toujours bien dans le cumul de l'imperium proconsulaire et de la tribunicia potestas* »<sup>225</sup>, les fondements juridiques du pouvoir des Princes depuis Auguste. Il est ainsi impossible de connaître les motivations de Vespasien vis-à-vis d'une initiative dont il n'était pas nécessairement à l'origine, « *puisque c'[était] bien toujours le Sénat qui investi[ssai]t l'Empereur du pouvoir* »<sup>226</sup>, mais dont il fut le premier bénéficiaire et qu'il tint par la suite à faire connaître, peut-

<sup>220</sup>. Tacite, *Histoires*, IV, 1-2 : « *Kalendis Ianuariis in senatu, quem Iulius Frontinus praetor urbanus vocaverat, legatis exercitibusque ac regibus laudes gratesque decretae [...]. Et mox eiuante Frontino Caesar Domitianus praeturam cepit* ».

<sup>221</sup>. Tacite, *Histoires*, IV, 40, 2.

<sup>222</sup>. Tacite, *Histoires*, IV, 42, 14 : « *Optimus est post malum principem dies primus* ».

<sup>223</sup>. Tacite, *Histoires*, IV, 44, 1 : « *Proximo senatu, inchoante Caesare de abolendo dolore iraque et priorum temporum necessitatibus* ».

<sup>224</sup>. Tacite, *Histoires*, IV, 3, 5 : « *At Romae senatus cuncta principibus solita Vespasiano decernit, laetus et spei certus* ».

<sup>225</sup>. Robert ÉTIENNE, *Le siècle d'Auguste*, Paris, Armand-Colin, collection U<sup>2</sup>, 1989 [1970], p. 87.

<sup>226</sup>. Robert ÉTIENNE, *Le siècle d'Auguste*, pp. 87-88.

être « *par scrupule légaliste (et par conséquent traditionnaliste)* »<sup>227</sup>, en permettant aux citoyens de savoir sur quelles bases son pouvoir était dorénavant fondé alors même que son *adventus*, celui d'un obscur général italien, brillant mais d'une origine relativement modeste, représentait en soi une innovation voire une rupture par rapport à la façon dont, depuis près d'un siècle, le pouvoir avait été exercé et transmis.

Que permet donc d'apprendre la *Lex de Imperio Vespasiani* à propos de l'idéologie politique de Vespasien et de la manière dont il concevait le pouvoir qu'il exerçait dorénavant légalement ? L'étude du document montre que celui-ci est composé d'un texte de trente-neuf lignes comportant peu d'abréviations, hors les plus usuelles, et présenté sous forme de huit « clauses » définissant chacune l'une des différentes prérogatives désormais reconnues au nouveau César. En outre, le contenu du document ne cite Vespasien lui-même (IMPERATOR CAESAR VESPASIANVS AVGVSTVS) qu'en deux occasions alors que les seuls autres noms propres mentionnés, en cinq occasions, sont ceux de certains de ses prédécesseurs uniquement : Auguste (DIVVS AVGVSTVS), Tibère (TIBERIVS IVLIVS CAESAR AVGVSTVS) et Claude (TIBERIVS CLAVDIVS CAESAR AVGVSTVS GERMANICVS), ce dernier étant par ailleurs le seul à être cité isolément. La présence répétée du nom de ces trois Princes met en lumière l'importance qu'ils représentaient aux yeux de Vespasien et rend encore plus lourde de sens l'absence de toute référence à Caligula, Néron, Galba, Othon et Vitellius, qui ne sont pas cités une seule fois et sont donc délibérément ignorés par le nouveau maître de l'empire. Celui-ci introduisait également une nouveauté en « fixant » dès sa prise de pouvoir, ce qu'aucun de ses prédécesseurs n'avaient fait jusque là, la titulature par laquelle il entendait désormais être reconnu, et qui servit ensuite de modèle à tous ses successeurs, en abandonnant son nom d'origine (Titus Flavius Vespasianus) pour n'être plus appelé que *Imperator Caesar Vespasianus Augustus*. Ainsi Vespasien reprenait-il des usages sanctionnés par la coutume, mais qu'il fut le premier à adopter dès son *adventus*, et il se présentait résolument comme le successeur légitime d'Auguste dont le souvenir devait ainsi lui servir de garant pour justifier ses prétentions à gouverner. La modestie de ses origines et les conditions dans lesquelles il était devenu Prince faisaient en effet en sorte que Vespasien, plus qu'aucun des autres concurrents à la pourpre au cours des mois qui avaient précédé, avait besoin de se placer sous le patronage d'Auguste « *puisque la référence à un tel précédent était à coup sûr un gage de légitimité pour un pouvoir né de la*

---

<sup>227</sup>. Dario MANTOVANI, « Les clauses " sans précédents " de la *Lex de Imperio Vespasiani* », p. 28.

guerre civile, dont le titulaire était issu d'une famille " municipale " obscure et sans prestige »<sup>228</sup>. Sans vouloir faire oublier ses origines, dont il fut toujours fier puisqu'« il ne dissimula jamais la médiocrité de ses débuts et souvent même il s'en fit gloire »<sup>229</sup>, Vespasien entendait donc par ce biais établir « une sorte de continuité historique et de légalité monarchique »<sup>230</sup> en faisant de lui non pas un membre de la famille julio-claudienne mais le successeur légitime de tous les représentants de cette *gens* qui, d'Auguste à Néron, avaient exercé le pouvoir depuis un siècle. D'un point de vue formel, le texte de la *Lex de Imperio Vespasiani* présentait donc la répartition des pouvoirs et l'organisation de l'État selon les ambitions de Vespasien qui mit ainsi en ordre et en forme des pratiques empiriques observées depuis l'époque d'Auguste. En effet, le dixième César n'était pas un innovateur et il se contenta finalement de reprendre, en y apportant les clarifications nécessaires, ce que ses prédécesseurs avaient déjà fait et fait admettre avant lui. Le fait de donner à ses pouvoirs une sanction écrite et publique lui était en outre particulièrement utile pour inscrire son action, et sa légitimité, dans un cadre juridique clair et reconnu de tous. L'illégitimité de ses prédécesseurs immédiats, notamment Othon et Vitellius qui avaient renversé un Prince (Galba), ne leur avait en effet pas permis de se faire reconnaître et avait surtout largement contribué à précipiter leur chute.

La forme juridique du document a en outre soulevé un certain nombre de questions dont aucune n'a obtenu de réponse vraiment satisfaisante. S'agissait-il d'une loi (*lex rogata*) ? D'un sénatus-consulte ? D'une proposition de loi (*rogatio*) ? Ou bien encore de l'attribution temporaire, dans un cadre juridique nouveau, de pouvoirs exceptionnels ? Le texte du document présente lui-même son contenu comme une *lex rogata*<sup>231</sup>, c'est-à-dire une loi votée, selon les procédures républicaines, par les citoyens dans les comices à l'initiative d'un magistrat supérieur (consul, préteur ou tribun de la plèbe), sans possibilité d'amendement au jour du vote, dont la proposition devenait valide et exécutoire à partir du moment où elle obtenait la majorité et était promulguée par le président de l'assemblée. Le texte adopté était en outre composé de trois parties distinctes : le préambule (*praescriptio*) où figuraient le nom du magistrat qui l'avait proposé, la date et le lieu du vote ainsi que le nom du premier citoyen et de la première centurie qui avaient voté mais aussi le texte de la *rogatio* elle-même et enfin la sanction de la loi (*sanctio*) qui énumérait les conditions dans

<sup>228</sup>. Frédéric HURLET, « La *Lex de Imperio Vespasiani* et la légitimité augustéenne », p. 263.

<sup>229</sup>. Suétone, *Vie de Vespasien*, XII, 1 : « ... *mediocritatem pristinam neque dissimulavit umquam ac frequenter etiam prae se tulit* ».

<sup>230</sup>. Robert ÉTIENNE, *Le siècle d'Auguste*, p. 87

<sup>231</sup>. *Utique quae ante banc legem rogatam acte gesta* (ligne 30) et *Si quis huiusce legis ergo adversus leges rogationes plebisue scita* (ligne 34).



lesquelles les cas d'atteinte à cette loi étaient réprimés<sup>232</sup>. On retrouve la *sanctio* dans la dernière partie de la *Lex de Imperio Vespasiani*, qui limite et précise le champ d'application des paragraphes précédents, et permet donc de conclure qu'il s'agit bien d'une loi prise à l'initiative d'un magistrat et votée par les assemblées populaires. Un doute subsiste toutefois car la forme utilisée et l'emploi du subjonctif amèneraient plutôt à penser qu'il s'agissait d'un sénatus-consulte. Cela pourrait d'ailleurs être envisageable compte tenu du déclin progressif du rôle des assemblées populaires dans l'élaboration de la loi depuis l'époque d'Auguste puisque les sénatus-consultes étaient uniquement votés, sans débat, à l'initiative du Prince, après une allocution de ce dernier (*oratio principis*), par les seuls sénateurs qui se contentaient de donner leur aval à ce qui leur avait été proposé. En outre, les sources littéraires ne permettent pas de savoir qui fut à l'origine de cette initiative puisqu'elles se contentent, sans être plus précises, d'indiquer que le Sénat conféra à Vespasien l'ensemble des pouvoirs dont avaient bénéficié ses prédécesseurs. Il est alors possible d'envisager que, par souci de légalisme et pour se prémunir contre toute remise en cause de sa légitimité, Vespasien fit d'abord procéder à un vote du Sénat avant de faire ratifier ce choix par les assemblées populaires et ainsi lui donner force de loi, ce qui expliquerait aussi son apparence de « document juridique hybride »<sup>233</sup>. À travers cette procédure le peuple romain apparaissait donc toujours, au moins formellement, comme source de droit, puisque « le Princeps ne se sentait pleinement investi de ses pouvoirs que lorsque l'acclamation par l'armée et le décret du Sénat avaient été ratifiés par les comices »<sup>234</sup>, ce qui était d'autant plus essentiel pour Vespasien qu'il n'était lui aussi, au moins jusqu'au vote de la loi, qu'un usurpateur comme l'avaient été Galba, Othon et Vitellius. L'accès du premier Flavian à la pourpre mettait ainsi irrémédiablement fin au pouvoir des Julio-Claudiens et ouvrait une nouvelle ère que Vespasien n'entendait cependant pas construire à partir de rien.

L'étude des clauses connues de la *Lex de Imperio Vespasiani* montre bien quelles étaient les ambitions du nouveau César qui s'attacha à ne prendre aucune initiative « révolutionnaire » mais, au contraire, à se couler au mieux de ses intérêts dans l'ensemble des dispositions législatives qu'avaient accumulées tous ses prédécesseurs depuis un siècle et qu'il se vit attribuer « en bloc ». Vespasien n'entendait pas réformer l'exercice du pouvoir mais disposer des moyens nécessaires à l'accomplissement de sa tâche. Il put, pour cela, compter sur le rappel des pouvoirs accordés à Auguste, Tibère et Claude, les « bons empereurs » dont il revendiquait ainsi ouvertement le

<sup>232</sup>. Jean GAUDEMET, *Les institutions de l'Antiquité*, Paris, Montchrestien, 1994 [Sirey, 1967], pp. 228-229.

<sup>233</sup>. Léon LESUISSE, « La clause transitoire de la " *Lex de Imperio Vespasiani* " », p. 63.

<sup>234</sup>. Frédéric HURLET, « La *Lex de Imperio Vespasiani* et la légitimité augustéenne », p. 268.

patronage, en plus d'en célébrer le souvenir, et dont le précédent servait à appuyer ses prétentions puisqu'il n'était investi que de pouvoirs qu'ils avaient reçus auparavant.

En partie amputée, la clause I stipulait que Vespasien avait notamment le droit « [...] de faire des traités avec qui il voudra, ainsi que cela a été permis au divin Auguste, à Tibère Jules César Auguste et à Tibère Claude César Auguste Germanicus »<sup>235</sup> alors que la clause II proposait « qu'il lui soit permis aussi de réunir le Sénat, de lui soumettre une proposition, d'en écarter, de faire voter des sénatus-consultes par mise à l'ordre du jour et (vote par) séparation, ainsi qu'il a été permis au divin Auguste, à Tibère Jules César Auguste et à Tibère Claude César Auguste Germanicus »<sup>236</sup>, que la clause VI établissait « qu'il possède le droit et le pouvoir de faire exécuter tous les actes qu'il jugera utiles à l'État et dignes de la majesté des choses divines et humaines, publiques et privées, ainsi qu'il a été permis au divin Auguste, à Tibère Jules César Auguste et à Tibère Claude César Auguste Germanicus »<sup>237</sup> et que la clause VII réclamait enfin « que l'empereur César Vespasien soit délié de l'observation des lois et plébiscites dont il est écrit qu'ils ne pouvaient contraindre le divin Auguste, Tibère Jules César Auguste et Tibère Claude César Auguste Germanicus ; tout ce qu'ont en le pouvoir de faire, en vertu de quelque loi ou rogatio que ce soit le divin Auguste, Tibère Jules César Auguste et Tibère Claude César Auguste Germanicus, que tout cela l'empereur César Vespasien ait le droit de le faire »<sup>238</sup>. La formule « Ainsi que cela a été permis » (« *Ita uti licuit* »), qui revient tel un *leitmotiv*, permet d'insister sur un certain nombre de précédents et ainsi de rappeler que les pouvoirs accordés à Vespasien n'étaient que le prolongement de ceux accordés autrefois à Auguste, Tibère et Claude. Ce dernier avait en outre été investi du droit d'étendre le *pomerium* (*ius proferendi pomerii*), un « usage antique, en vertu duquel tous ceux qui ont étendu les limites de l'empire ont aussi le droit d'étendre celles de la Ville »<sup>239</sup>, qui fut ensuite spécifiquement transmis à Vespasien puisque la clause V demandait « qu'il lui soit permis de reculer et d'étendre les limites du pomerium lorsqu'il le jugera utile au bien de l'État, ainsi que cela a été permis à Tibère

---

<sup>235</sup>. « [...] foedusue cum quibus volet facer liceat, ita uti licuit divo Aug(usto), T(iberio) Claudio Caesari Aug(usto) Tiberioque Claudio Caesari Aug(usto) Germanico », les traductions françaises sont extraites du livre de Jean-Claude LASSÈRE, *Manuel d'épigraphie latine*, pp. 588-589.

<sup>236</sup>. « Utique ei senatum habere, relationem facere remittere, senatus consulta per relationem discessionemque facere liceat, ita uti licuit divo Aug(usto), T(iberio) Iulio Caesari Aug(usto), T(iberio) Claudio Caesari Aug(usto) Germanico ».

<sup>237</sup>. « Utique quaecunque ex usu reipublicae, maiestate divinarum humanarum publicarum privatarumque rerum esse censebit, ei agere facere ius potestateque sit, ita uti divo Aug(usto), Tiberioque Iulio Caesari Aug(usto), Tiberioque Claudio Caesari Aug(usto) Germanico fuit ».

<sup>238</sup>. « Utique quibus legibus plebeine scitis scriptum fuit ne divus Aug(ustus), Tiberiusue Iulius Caesar Aug(ustus), Tiberiusque Claudius Caesar Aug(ustus) Germanicus tenerentur, iis legibus plebisque scitis Imp(erator) Caesar Vespasianus solutus sit, quaeque ex quaque lege rogatione divum Aug(ustum), Tiberiumue Iulium Caesarem Aug(ustum) Tiberiumue Claudium Caesarem Aug(ustum) Germanicum facere oportuit, ea omnia Imp(eratori) Caesari Vespasiano Aug(usto) facere liceat ».

<sup>239</sup>. Tacite, *Annales*, XII, 23, 4 : « Et pomerium urbis auxcit Caesar, more prisco, quo iis qui protulere imperium etiam terminos urbis propagare datur ».

*Claude César Auguste Germanicus* »<sup>240</sup>. Seul l'exemple de Claude, qui s'était prévalu de ce droit en 39 alors qu'il était censeur<sup>241</sup>, était invoqué dans cette clause et une inscription datant de sa sixième puissance tribunicienne (74-75), l'époque où il avait partagé la censure avec Titus, montre que Vespasien a également utilisé cette prérogative pour étendre les limites du *pomerium*<sup>242</sup>.

Ce rappel des pouvoirs attribués à Vespasien en vertu de précédents remontant à Auguste, Tibère et Claude amène donc à confirmer l'idée que seuls ces Princes étaient suffisamment dignes et légitimes pour pouvoir servir de « garants » au nouveau César. Celui-ci était donc investi du droit de faire la guerre et la paix et de diriger la politique étrangère de l'État en disposant, de façon illimitée, de la possibilité de nouer des alliances et de conclure des traités (clause I) et de plus il jouissait, en vertu de sa puissance tribunicienne, de la possibilité de convoquer le Sénat, dont il décidait de l'ordre du jour comme de proposer des lois qu'il souhaitait faire adopter, tout en écartant celles qui ne lui convenaient pas (clause II). Les pouvoirs propres au Prince, depuis les réformes d'Auguste, étaient ainsi confirmés et transférés à Vespasien qui, par les dispositions de la clause III, qui énonçait que « *lorsque sur son désir et de par son auctoritas le Sénat tiendra séance, soit qu'il ait ordre et commission, soit qu'il se trouve présent lui-même, que tout ce qui s'y fera soit considéré comme valide et tenu pour tel, exactement comme si le Sénat avait été convoqué et avait tenu séance selon la procédure prévue par la loi* »<sup>243</sup>, était en outre investi de la possibilité d'orienter les décisions prises au Sénat. Celui-ci devenait davantage un conseil privé qu'une assemblée législative puisque son rôle se limitait dorénavant quasiment à celui d'auxiliaire pour aider Vespasien à prendre les décisions pertinentes<sup>244</sup>. La clause IV est, à cet égard, également très importante puisqu'elle précise que « *ceux qui brigueront une magistrature (avec) la potestas (ou) l'imperium, ou une autre charge, et qu[e Vespasien] aura recommandés au Sénat et au peuple romain ou bien auxquels il aura donné ou promis son suffrage, que leur cas soit pris en considération par les comices, même s'ils sont présentés indépendamment des règles ordinaires* »<sup>245</sup>, ce qui signifiait que, sans faire référence à aucun précédent, elle reconnaissait à

<sup>240</sup>. « *Utique ei fines pomerii proferre promovere, cum ex republica censebit esse, liceat, ita uti licuit Ti(berio) Claudio Caesari Aug(usto) Germanico* ».

<sup>241</sup>. *CIL* VI, 1231 = *ILS*, 213 : TI(berivs) CLAVDIVS | DRVSI F(ilivs) CAISAR | AVG(vstvs) GERMANICVS | PONT(ífex) MAX(imvs) TRIB(vnicia) POT(estate) | VIII IMP(erator) XVI CO(n)S(vl) IIII | CENSOR P(ater) P(atriciae) | AVCTIS POPVLI ROMANI | FINIBVS POMERIVM | AMPLIA(vervn)T TERMINA(vervn)TQ(ve).

<sup>242</sup>. *CIL* VI, 1232 = *ILS*, 248 (note 104) : ... AVCTIS P(opvli) R(omani) | FINIBVS POMERIVM | AMPLIAVERVNT TERMINAVERNTQ(ve).

<sup>243</sup>. « *Utique, cum ex voluntate auctoritate, iussu mandatuve eius praesente eo senatus habebitur, omnium rerum ius perinde habeatur servetur, ac si e lege senatus edictus esset habereturque* ».

<sup>244</sup>. Mario Attilio LEVI, « La legge dell'iscrizione C.I.L., VI, 930 (*Lex de Imperio Vespasiani*) », pp. 85-95.

<sup>245</sup>. « *Utique quos magistratum potestatem imperium curationemve, cuius rei petentes senatui populoque Romano commandaverit, quibusue suffragationem suam dederit promiserit, eorum comitis quibusque extra ordinem ratio habeatur* ».

Vespasien le privilège de recommander des candidats aux élections (*commendatio*). Il s'agissait pourtant d'un usage ancien très répandu à l'époque républicaine, permettant aux sénateurs riches et influents de favoriser la carrière de leurs protégés en faisant savoir à leur clientèle pour qui elle devait voter<sup>246</sup>, et dont avait allègrement abusé César qui, alors qu'il était dictateur, « *partagea avec le peuple le droit d'élire les magistrats, en décidant que, sauf pour les candidats au consulat, une moitié des élus serait prise parmi les candidats choisis par le peuple, l'autre moitié parmi ceux que lui-même aurait désignés* »<sup>247</sup>. En soutenant clairement des candidats aux élections (*candidati Augusti*), Vespasien s'assurait que ceux-ci seraient « régulièrement » élus car si aucune obligation ne semble avoir été attachée à cette « recommandation », il est difficile d'imaginer que les sénateurs aient été nombreux à ne pas tenir compte de la préférence du Prince qui soutenait parfois ses protégés de manière encore plus informelle, par un simple appui verbal (*suffragatio*)<sup>248</sup>. Ce qui, au départ, n'était qu'une simple « facilité » devint cependant rapidement un droit pour le Prince et une obligation pour les sénateurs qui se trouvaient ainsi davantage dépouillés de leur liberté de choix et de l'une de leurs prérogatives essentielles. Vespasien jouissait donc de la capacité légale de s'affranchir des règles ordinaires de la procédure électorale pour faire élire qui bon lui semblait, et l'usage transforma ce qui n'était qu'une tolérance exceptionnelle en une pratique reconnue par la loi qui lui permit notamment de faire élire Titus consul, qui fut son collègue cette année-là (71), alors qu'il n'avait pas encore été préteur<sup>249</sup>.

Le sens de la clause VIII est sans ambiguïté puisqu'il précise que « *ce qui, antérieurement à la présente lex rogata, a été fait et accompli, décrété et commandé par l'empereur César Vespasien Auguste ou par quiconque agissant sur son ordre et commission, que ce soit tenu pour juste et ratifié, comme si cela avait été fait par la volonté du peuple ou de la plèbe* »<sup>250</sup>, ce qui revenait à ratifier a posteriori les actes et décisions pris par Vespasien antérieurement à cette loi (« *Ante hanc legem rogatam* »), mais aussi par tous ceux qui auraient agi en son nom, en plus de se substituer officiellement aux comices et au Sénat. Il est cependant difficile d'affirmer que le nouveau maître de Rome avait absolument besoin d'une telle loi pour valider les dispositions qu'il avait prises entre le 1<sup>er</sup> juillet 69 et les premiers jours du mois de janvier 70 ou s'il a finalement plutôt agi par pur légalisme ou simplement par prudence. La

<sup>246</sup>. Dario MANTOVANI, « Les clauses " sans précédents " de la *Lex de Imperio Vespasiani* », pp. 25-43.

<sup>247</sup>. Suétone, *Vie du divin César*, LXI, 2 : « *Comita cum populo partibus est, ut exceptis consulatus competitoribus de cetero numeo candidatorum pro parte dimidia quos populus vellet pronuntiarentur, pro parte altera quos ipse edidisset* ».

<sup>248</sup>. Mario Attilio LEVI, « La legge dell'iscrizione C.I.L., VI, 930 (*Lex de Imperio Vespasiani*) », pp. 85-95.

<sup>249</sup>. Frédéric HURLET, « La *Lex de Imperio Vespasiani* et la légitimité augustéenne », pp. 261-280.

<sup>250</sup>. « *Utique quae ante hanc legem rogatam acta gesta decreta imperata ab Imperatore Caesare Vespasiano Aug(usto), iussu mandatue eius a quoque sunt, ea perinde iusta rata(ue) sint ac si populi plebisue iussu acta essent* ».

période « couverte » par la clause VIII, dite aussi clause « transitoire », a conduit à plusieurs interprétations puisqu'il n'est pas exclu que ses dispositions aient d'abord eu vocation à légaliser les actes pris par Vespasien entre le moment où ses premières troupes sont arrivées à Rome, le lendemain de l'exécution de Vitellius, et celui où, avant la ratification officielle par les assemblées populaires, le Sénat le reconnut comme seul Prince légitime. Dans ce cas précis, la clause VIII se serait alors appliquée à l'intervalle de quelques jours - entre trois et six semaines entre le milieu du mois de janvier et la fin du mois de février 70 ? - séparant l'investiture sénatoriale et le vote des comices<sup>251</sup>. Quoiqu'il en soit la *Lex de Imperio Vespasiani* octroyait une onction légale aux initiatives de Vespasien depuis le jour de son *adventus*, il fut d'ailleurs le premier à faire coïncider le début officiel de son Principat avec l'instant où les soldats le portèrent au pouvoir<sup>252</sup> et non avec celui au cours duquel il reçut l'investiture du Sénat ou la ratification de son élévation par les comices, et lui donnait également le cadre juridique dans lequel il s'engageait à agir désormais, alors qu'il paraît très improbable que la loi ait eu pour ambition de limiter les pouvoirs du Prince, en les précisant. Les clauses de la *Lex de Imperio Vespasiani* montrent en effet que les pouvoirs de Vespasien n'étaient pas limités mais plutôt précisés, selon ce qui avait déjà été concédé aux Princes antérieurs, et que, au contraire, les prérogatives propres au Sénat comme aux assemblées étaient officiellement vidées de leur contenu puisque Vespasien pouvait s'affranchir de leur assentiment. Il disposait dorénavant en effet seul des prérogatives essentielles permettant à l'État de fonctionner : convocation du Sénat (clauses II et III) et politique étrangère (clause I), liberté de ne pas tenir compte des contraintes légales s'appliquant aux citoyens ordinaires (clause VII) surtout s'il jugeait que cela allait dans le sens des intérêts de l'État (clause VI). Les sénateurs n'ont cependant pas manifesté de façon virulente contre ce qui ressemblait fort à un affaiblissement définitif des pouvoirs de leur assemblée. Un siècle après la bataille d'Actium, le « pli était pris » et le Sénat, en tant qu'institution, avait admis qu'il n'était plus le maître de Rome. Avait-il d'ailleurs seulement intérêt à chercher à limiter les pouvoirs du Prince ? Ce serait « *particulièrement mal connaître le caractère du Sénat que de supposer que, au cours de ce Principat comme à aucun autre moment depuis 41, il était capable de chercher à imposer des restrictions à la domination de ses maîtres* »<sup>253</sup>, et il est donc très incertain que les sénateurs, déjà habitués à être dépossédés des prérogatives législatives qui avaient

<sup>251</sup>. Léon LESUISSE, « La clause transitoire de la " *Lex de Imperio Vespasiani* " », pp. 51-75.

<sup>252</sup>. Tacite, *Histoires*, II, 79, 1-2, et Suétone, *Vie de Vespasien*, VI, 4.

<sup>253</sup>. Peter Ashbury BRUNT, « *Lex de Imperio Vespasiani* », p. 107 : « ... *an entire misconception of the character of the senate to suppose that either in his reign or at any time since A.D. 41 it was capable of seeking to impose restrictions on the dominance of its masters* ».

fait la force de leurs ancêtres, aient vraiment envisagé de profiter de ces semaines d'incertitude pour tenter de reprendre ne serait-ce qu'une parcelle de ce que, depuis Auguste, l'ensemble des Césars leur avait patiemment rogné.

La *Lex de Imperio Vespasiani* accordait à Vespasien la possibilité d'agir, légalement, selon les dispositions qui avaient d'abord été reconnues à Auguste, puis à deux de ses successeurs qui gouvernèrent en veillant à respecter les prérogatives du Sénat et le bien public. Cette notion est importante « *parce qu'elle introduit un concept qui est fondamental pour la politique de Vespasien* »<sup>254</sup>, celui d'actions conduites si elles sont « *utiles à l'État* » (clause VI). En effet la légitimité d'Auguste lui venait de son *auctoritas*, qui était l'expression « *du prestige du chef, qui lui conf[é]r[ait] une autorité supérieure [et qui rapidement] fut tenue comme génératrice d'un pouvoir d'allure morale* »<sup>255</sup>, et sans laquelle il n'aurait pu s'imposer sans tomber dans l'illégalité ou la tyrannie, qu'il avait transmis à l'ensemble de ses successeurs julio-claudiens, parce tous étaient membres de sa famille, et au nom de laquelle ils avaient gouverné. Or Vespasien, pas plus que Galba, Othon et Vitellius, ne pouvait évidemment revendiquer une *auctoritas* comparable à celle qui avait permis à Auguste d'être reconnu comme un citoyen ordinaire tout en demeurant néanmoins le premier, en autorité, parmi ses pairs (*Princeps inter pares*), et c'est pourquoi il insista sur le fait qu'un Prince pouvait agir dans l'intérêt public (*usus reipublicae*) non plus en vertu de son autorité morale, mais parce qu'il avait été investi des instruments légaux du pouvoir (*ius* et *potestas*) qui lui donnaient désormais la faculté d'intervenir pour le bien de l'ensemble de la société, comme Auguste l'avait fait avant lui. Selon les termes de la *Lex de Imperio Vespasiani*, particulièrement ceux de la clause VI, parfois appelée « clause discrétionnaire », le dixième César disposait des mêmes pouvoirs qu'Auguste puisqu'il avait la liberté de prendre seul, sans avoir aucune obligation de consulter qui que ce soit, institutions ou personnes, toute mesure qu'il jugerait nécessaire au bien-être de l'État et des citoyens mais uniquement, et cette nuance permet d'invalider toutes les interprétations y voyant la preuve que Vespasien mettait en place une monarchie absolue, en fonction de situations comparables à celles qu'Auguste lui-même avait dû prendre en charge.

La référence à Auguste est donc régulière, quasiment systématique, dans la plupart des clauses connues de la *Lex de Imperio Vespasiani*, et elle s'explique facilement par la nécessité que ressentait un Prince d'origine modeste, et amené à la tête de l'État suite à des événements qui lui

---

<sup>254</sup>. Mario Attilio LEVI, « La legge dell'iscrizione C.I.L. VI, 940 (*Lex de Imperio Vespasiano*) », p. 93 : «... poiché introduce un concetto che è fondamentale per la politica di Vespasiano ».

<sup>255</sup>. Jean GAUDEMET, *Les institutions de l'Antiquité*, pp. 277-278.

avaient en grande partie échappés, d'établir un lien, presque familial, entre le vénéré vainqueur de Marc Antoine et de Cléopâtre et lui. Vespasien ne prétendit toutefois pas être le descendant d'Auguste mais seulement son successeur légitime puisque c'était l'exercice des mêmes pouvoirs que ceux qu'il avait autrefois détenus, mais Tibère et Claude après lui également, qui fondait la capacité du nouveau César à diriger l'État et à être reconnu comme le seul habilité à le faire. En ce sens, « le pouvoir de Vespasien apparaît donc, sans ambiguïté comme issu de la construction augustéenne, perçue en l'occurrence comme source du droit impérial »<sup>256</sup> et permet donc d'avancer que, en matière institutionnelle, le dixième César n'a pas cherché à innover mais plutôt à retrouver les conditions juridiques et politiques qui avaient permis à Auguste, et à ses meilleurs successeurs, de garantir la grandeur et la stabilité de l'Empire<sup>257</sup>.

L'étude d'un document comme la *Lex de Imperio Vespasiani* ne doit toutefois pas amener à négliger le caractère aléatoire des sources à la disposition des chercheurs en matière d'histoire ancienne. Qu'il s'agisse des inscriptions ou des monnaies, malgré tout le profit que l'on peut en tirer, il est en effet essentiel de demeurer prudent et de prendre en compte le fait que toute interprétation est tributaire de la disponibilité de ces sources alors que leur abondance ou leur volume peuvent parfois paraître particulièrement déséquilibrés. Il suffit par exemple de rappeler que les monnaies d'Occident relatives à la période flavienne sont, d'une façon assez substantielle, plus nombreuses que celles d'Orient sans que l'on puisse déterminer précisément si cela est dû à une production réalisée à grande échelle ou aux simples hasards de la préservation, et de la découverte, de certaines monnaies plutôt que d'autres<sup>258</sup>. La « loi de Greshaw » affirme ainsi que « la mauvaise monnaie chasse la bonne »<sup>259</sup> et pourrait servir à expliquer les fluctuations, parfois très importantes, que l'on retrouve, notamment dans certains trésors monétaires, entre les monnaies

---

<sup>256</sup>. Frédéric HURLET, « La *Lex de Imperio Vespasiani* et la légitimité augustéenne », p. 273.

<sup>257</sup>. Léon HOMO, *Vespasien, l'empereur du bon sens*, Paris, Armand-Colin, 1949, pp. 193-194 ; Jacob ISAGER, *Vespasiano e Augusto*, dans dans K. ASCANI, T. FISCHER-HANSEN, F. JOHANSEN, S. SKOVGAARD JENSEN & J.-E. SKYDSGAARD, *Studia Romana in honorem P. Krarup septuagenarii*, Odense, Presses universitaires d'Odense, 1976, pp. 64-71, et Emmanuel LYASSE, *Le Principat et son fondateur, l'utilisation de la référence à Auguste de Tibère à Trajan*, Bruxelles, Collection Latomus, 311, 2008, pp. 315-323.

<sup>258</sup>. Ian CARRADICE, *Flavian Coinage*, p. 381.

<sup>259</sup>. T.-V. BUTTREY et Ian CARRADICE, *RIC*, II-12, p. 259 : « *Bad money drives out good* ». Le fait que les trésors monétaires soient essentiellement composés de « petite monnaie » s'explique facilement par le peu d'attention que l'on manifeste encore au début du XXI<sup>e</sup> siècle aux espèces de faible valeur (« sous noir » au Canada ou pièce de un centime d'euro en Europe) dont la perte provoque rarement un « accès de panique » chez leur propriétaire. Celui-ci gaspillera en effet rarement temps et énergie pour retrouver de « petites espèces » disparues alors qu'il prendra les moyens nécessaires pour, de nos jours, ne pas risquer de perdre définitivement des billets de cinq cents dollars canadiens ou euros, comme les Romains de l'Antiquité le faisaient pour les monnaies d'or et d'argent. En outre, les conséquences économiques étaient, et sont encore, très différentes selon la valeur de la monnaie, comme l'était, et l'est toujours, l'attitude adoptée devant une telle situation.

de bonne qualité et de forte valeur, toujours peu abondantes, et celles de moindre pouvoir d'échange et de plus médiocre facture que l'on retrouve souvent à profusion.

La présentation des inscriptions et des monnaies utilisées dans le cadre de l'étude a permis de dégager certaines tendances mises, en partie, en lumière par leur confrontation. Les sources employées, cela a été vu et souligné, ne livrent cependant pas nécessairement des messages parfaitement identiques et peuvent même parfois porter des informations en apparence contradictoires, qui s'avèrent pourtant souvent plutôt complémentaires. Ce qui fait tout l'intérêt de leur mise en parallèle et de l'étude elle-même qui doit désormais se pencher sur la manière dont les Flaviens, et Vespasien en premier, ont exercé le pouvoir ainsi que sur les moyens qu'ils ont employés pour diffuser et imposer leur idéologie.

## **B. UNE ÈRE NOUVELLE, UN MONDE NOUVEAU ?**

L'étude des clauses de la *Lex de Imperio Vespasiani* a établi que, dans les quelques semaines qui suivirent sa proclamation impériale par les légions d'Égypte, puis par celles de Judée et de Syrie, Vespasien s'attacha à se faire attribuer un pouvoir et des moyens d'action comparables à ceux autrefois assumés par Auguste dont le souvenir lui servait à la fois de garant et de référence, puis par Tibère et Claude. Il affecta cependant de rester « raisonnable » dans ses ambitions en veillant à demeurer avant tout l'héritier du premier César en étant uniquement reconnu, à l'image de ce qu'Auguste lui-même avait été, comme *Princeps inter pares*. Il est dès lors légitime de s'intéresser à ce souci manifeste de Vespasien de ne pas outrepasser les pouvoirs jadis concédés à Auguste, ainsi qu'à deux de ses meilleurs successeurs, afin de déterminer si cette attitude conduisit à rétablir l'ordre augustéen, tel qu'il avait existé pendant plus de quarante années et été « fantasmé » pendant les cinq décennies suivantes, ou si le dixième César fit finalement preuve d'une certaine originalité en se servant du cadre offert par le Principat, tel que le vainqueur d'Actium l'avait patiemment, et parfois péniblement, élaboré, pour le faire évoluer vers une nouvelle construction institutionnelle et politique.

Le souvenir d'Auguste est une constante que l'on retrouve dans la politique suivie par l'ensemble, ou peu s'en faut, des Princes qui lui ont succédé d'autant que, à l'image de ses trois éphémères prédécesseurs immédiats, Vespasien n'appartenait pas, à la famille du premier *Princeps* et moins encore à une famille de « noble » extraction. Son accès au pouvoir ne devait donc rien à sa naissance et moins encore à son origine sociale, mais dépendait de circonstances favorables et



de la crédibilité politique qu'il avait acquise en combattant en Bretagne, en Germanie puis en Judée et en dirigeant notamment la province d'Afrique. Il savait donc que son pouvoir était fragile et qu'il devait l'assurer en se trouvant un « tuteur » indiscutable, capable de lui apporter le soutien, y compris idéologique, nécessaire pour s'imposer puisque ses seules vertus personnelles ou talents militaires n'y auraient pas suffi. L'exemple de Galba et d'Othon avaient d'ailleurs récemment rappelé que l'intégrité ou le courage ne constituaient jamais une garantie assez forte pour s'opposer aux glaives de séditeurs déterminés, et, à cette date, le seul nom de Vespasien imposait certes un vrai respect mais pas encore l'obéissance absolue. Aussi, faute d'être du sang d'Auguste, s'attacha-t-il à mettre en avant les liens qui pouvaient les rapprocher, au moins symboliquement, et ainsi légitimer son projet politique en se présentant comme son digne successeur.

Faire graver dans le bronze et le marbre, et afficher partout dans l'empire, l'ensemble des prérogatives revenant au nouveau Prince était donc une première étape puisque, « *d'après la Lex de Imperio Vespasiani, le fondement du pouvoir impérial ne résid[ait] pas dans l'affirmation d'un droit héréditaire mais dans l'exercice de pouvoirs exercés précédemment par le divin Auguste, par Tibère Jules César Auguste, par Tibère Claude César Auguste Germanique. [Toutefois], le précédent ne suff[is]ait pas* »<sup>260</sup>. Vespasien pouvait désormais gouverner en fonction des pouvoirs précédemment accordés à ceux de ses prédécesseurs qu'il reconnaissait lui-même comme suffisamment dignes pour lui servir d'exemple, mais il devait aussi trouver d'autres arguments sur lesquels appuyer ses prétentions à gouverner. La référence à Auguste demeurait quoi qu'il en soit incontournable mais il put la compléter, et d'une certaine manière s'individualiser, parce qu'il bénéficiait d'un certain nombre d'avantages qui avaient fait défaut à ses concurrents. Non seulement il avait, au moment de son élévation au pouvoir, pratiquement mis un terme à la rébellion de Judée mais ses forces avaient investi Rome et y avaient rétabli l'ordre - deux sources d'agitation étaient ainsi taries - et surtout, en plus de la paix qu'il ramenait dans l'empire, il était à même de mettre en place une solution durable à l'une des principales faiblesses institutionnelles du Principat en réglant le problème de sa succession dès sa prise de pouvoir. Un atout appréciable pour s'imposer et rassurer tant la plèbe urbaine que les élites sociales puisque la question de la succession s'était posée de façon dramatique au moment du suicide de Néron et avait été au cœur des préoccupations immédiates de Galba comme de Vitellius.

---

<sup>260</sup>. Robert ÉTIENNE, *Le siècle d'Auguste*, p. 87.

## 1. Vespasien, le nouvel Auguste ?

Il existe un certain nombre de points communs incontestables entre l'*adventus* d'Auguste et celui de Vespasien un siècle plus tard, mais certaines similitudes, pour évidentes qu'elles soient, ne font pas pour autant de l'accession au pouvoir de Vespasien une simple reproduction de celle d'Auguste. Et moins encore du premier Flavien une réincarnation du premier *Princeps*. Cependant, comme l'avait fait le fils adoptif de César, Vespasien mit fin à une forte agitation en Orient et bénéficia du sentiment de crainte et de lassitude engendré par des troubles civils pour finalement apparaître comme le seul capable d'y mettre un terme mais aussi, surtout, de ramener durablement la paix<sup>261</sup>. Il pouvait en outre se présenter lui-même, à l'image de ce qu'avait également été Auguste, comme un « fondateur de dynastie » puisque, à la différence de Galba et d'Othon, qui étaient sans enfant, il pouvait compter sur le soutien de deux fils adultes.

Pourtant le succès final de son entreprise était loin d'aller de soi puisque « *le prestige et comme une sorte de majesté manquaient à Vespasien, du fait de son élévation inattendue et encore récente* »<sup>262</sup>, il ne disposait donc pas de l'autorité « naturelle » que les patriciens héritaient de leur famille et dont l'ancienneté leur permettait d'être facilement obéis en plus d'être considérés comme les dirigeants naturels de la Cité. Or justement, de par son origine familiale et sociale, Vespasien manquait, au moins au début de son Principat, de l'*auctoritas* (charisme du chef conjugué à une autorité morale supérieure)<sup>263</sup> et de la *maiestas* (supériorité des représentants du peuple romain)<sup>264</sup> dont avaient été pourvus les Princes julio-claudiens, qui avaient fondé leur légitimité à gouverner sur leur qualité de descendants, en plus du souvenir de César et d'Auguste sur lequel ils pouvaient s'appuyer, de deux des plus anciennes et prestigieuses *gentes* romaines. Il savait donc que sa victoire en Judée n'était que l'un des éléments, essentiel mais pas suffisant, qui lui permettrait de se faire accepter et reconnaître puisque les fondements mêmes de sa légitimité étaient entièrement à reconstruire.

Le processus suivi par Vespasien fut progressif mais continu et il est identifiable dès la diffusion de ses premiers documents publics. Les inscriptions comme les monnaies montrent qu'il

---

<sup>261</sup>. Emmanuelle ROSSO, « Culte impérial et culte dynastique : *les divi* et *divae* de la *Gens Flavia* », dans Trinidad NOGALES et Julián GONZÁLEZ (Dir.), *Culto imperial : política y poder*, Actes du colloque du Musée national d'art romain de Mérida (18-20 mai 2006), Rome, L'Erma di Breitschneider, 2007, pp. 125-152, rappelle que le choix d'Auguste était indispensable à Vespasien pour « compenser » la modestie de ses origines et surtout pour appuyer la légitimité de sa prise de pouvoir. Le nouveau Prince pouvait en outre présenter sa victoire en Judée comme l'équivalent de ce que la victoire d'Actium avait été pour Auguste.

<sup>262</sup>. Suétone, *Vie de Vespasien*, VII, 4 : « *Auctoritas et quasi maiestas quaedam ut scilicet inopinato et adhuc novo principi deerat* ».

<sup>263</sup>. Jean GAUDEMET, *Les institutions de l'Antiquité*, pp. 274 (*auctoritas* d'Auguste), et 277-278 (*auctoritas principis*).

<sup>264</sup>. Michel HUMBERT, *Institutions politiques et sociales de l'Antiquité*, p. 277.

fut le premier, suite à une série de tâtonnements successifs de ses prédécesseurs, à établir une titulature fixe, qui ne varia plus par la suite en plus de servir de source d'inspiration à tous ses successeurs, en reprenant celle jadis utilisée par Auguste (IMPERATOR CAESAR AVGVSTVS). Celui-ci avait progressivement transformé un titre militaire (IMPERATOR) en *praenomen*, en titre honorifique personnel, qui ne fut cependant jamais indispensable pour gouverner, qui devint « *tout simplement la qualification intime, particulière, personnelle* »<sup>265</sup> de son pouvoir d'essence militaire. Aucun des successeurs d'Auguste ne l'avait ensuite utilisé de façon systématique et certainement pas en tête de sa titulature. Sans que l'on sache pourquoi Tibère (TIBERIVS CAESAR AVGVSTVS), Caligula (CAIVS CAESAR AVGVSTVS GERMANICVS) et Claude (TIBERIVS CLAVDIVS CAESAR AVGVSTVS GERMANICVS) ne l'ont jamais porté et il ne commença à apparaître qu'à l'époque de Néron puis, très brièvement, lors des troubles de l'année des quatre empereurs, mais jamais de façon systématique et pas toujours en tête de titulature. Le premier Flavian n'hésita donc pas à suivre l'exemple d'Auguste et à faire délibérément du titre militaire d'*imperator* son *praenomen* en même temps qu'il abandonnait son propre nom gentilice (*Flavius*), qui n'apparaît sur aucune de ses inscriptions ou de ses monnaies, pour le remplacer par celui de *Caesar*. Il faisait ainsi clairement référence à Auguste en tant que fils de César divinisé, dont le souvenir avait été essentiel pour lui permettre d'accéder au pouvoir, et établissait une continuité, que certains de ses devanciers avaient également recherchée, personnelle mais surtout politique entre eux. La disparition de Néron avait fait en sorte que le nom de César n'était désormais plus porté par aucun descendant de sa famille (*gens Iulia*) par le sang, aussi Vespasien trouva-t-il là un moyen aisé de prétendre devenir un héritier, au moins au sens politique du terme, de César comme d'Auguste et surtout de la famille qui avait dirigé l'Empire pendant plus d'un siècle. Le nouveau Prince intercala enfin son *cognomen* (*Vespasianus*), qui renvoyait au nom gentilice de la famille de sa mère (*Vespasius*), entre son nouveau nom gentilice et un autre *cognomen* qui renvoyait également à Auguste (*Augustus*), qui lui conférait en outre une dimension à la fois morale et sacrée<sup>266</sup>, pour obtenir une titulature qui ne changea plus par la suite et fut reprise par chacun de ses successeurs. La titulature de Vespasien devint ainsi immuable et respecta toujours le même ordre y compris quand il fut en droit, au cours de ses dix années de pouvoir, d'y ajouter de nouvelles fonctions (censure, consulat, grand pontificat) et de nouveaux titres (père de la Patrie, salutations impériales).

---

<sup>265</sup>. Léon LESUISSE, « La nomination de l'empereur et le titre d'" *Imperator* " », *AC*, 30, 1961, p. 418.

<sup>266</sup>. Paul CORBIER, *L'épigraphie latine*, Paris, SEDES, 1999 [1989], p. 39.

Choisi d'abord par l'armée, et officiellement investi par le Sénat seulement dans un deuxième temps, Vespasien marcha donc résolument dans les pas d'Auguste en prenant cependant soin de se distinguer du premier *Princeps*. Là où même certains Princes julio-claudiens (Claude, Néron), en plus de Galba, Othon ou Vitellius, avaient manifesté une vraie hésitation, Vespasien modifia à dessein sa propre onomastique afin de se présenter comme l'héritier direct et légitime d'Auguste puisque, à défaut d'appartenir à sa *gens* ou même à une famille d'illustre mémoire, il en reprenait le nom et les titres sans faire aucune référence à ses propres ancêtres dont le souvenir ne lui aurait de toute façon été d'aucune utilité pour asseoir ses ambitions<sup>267</sup>. Sans prétendre appartenir à sa famille par le sang, au moins Vespasien faisait-il ainsi comprendre qu'il entendait concevoir son action politique comme le prolongement de celle autrefois entreprise par Auguste. Le nom « impérial » officiel de Vespasien (IMPERATOR CAESAR VESPASIANVS AVGVSTVS)<sup>268</sup> se retrouva désormais sur toutes les premières monnaies qu'il fit frapper dans les ateliers d'Orient ainsi que sur tous ses documents épigraphiques, à commencer par les paragraphes (clauses VII et VIII) de la *Lex de Imperio Vespasiani*, sur laquelle sa titulature complète n'est cependant écrite qu'à deux reprises, qui proposaient qu'il fût investi des mêmes prérogatives qu'Auguste, Tibère et Claude avant lui et que tous les actes pris antérieurement à la reconnaissance de ses pouvoirs par le Sénat fussent validés. Les échantillons épigraphiques et numismatiques établis dans le cadre de l'étude montrent par ailleurs que, sur les inscriptions, seul son *cognomen* original (VESPASIANVS) n'était quasiment jamais abrégé - il portait ainsi seul les signes de la déclinaison des noms - alors que, sur les monnaies, la séquence IMP CAESAR VESPASIANVS AVGV permet de distinguer le droit des monnaies d'or et d'argent de celui des émissions sur bronze. Ces dernières étaient en effet les seules, dès l'origine, à toujours contenir - à l'exception des quadrans émis en 71, 72-73, 74, 75 et certains de ceux émis au cours des années 77-78 - les éléments constitutifs de la titulature officielle du Prince qui permettaient de connaître l'étendue de ses fonctions (censure, consulat, grand pontificat), de ses pouvoirs (puissance tribunicienne) et de ses titres (Père de la Patrie, salutations impériales). Seules les monnaies d'or et d'argent (*aureus*, denier et quinaire) frappées entre 72 et 74 représentèrent une exception à cette pratique, puisqu'elles portaient la mention de son troisième consulat (COS III) et de la censure (CENSOR), qu'il occupa conjointement avec Titus, avant de respecter, de 75 à 79, une présentation qui ne

<sup>267</sup>. Emmanuel LYASSE, *Le Principat et son fondateur : l'utilisation de la référence à Auguste de Tibère à Trajan*, pp. 307-308.

<sup>268</sup>. Jacob ISAGER, « Vespasiano e Augusto », pp. 64-71.

varia plus, mais sur laquelle la mention du *cognomen* impérial était néanmoins parfois absente sur certaines monnaies frappées entre 77 et 78.

Ainsi Vespasien mit-il en place, en puisant son inspiration dans un précédent utilisé par Auguste lui-même, une innovation qui fut reprise par tous ses successeurs<sup>269</sup>. Toutefois l'emprunt au premier *Princeps* des éléments qui lui permirent de constituer sa propre titulature officielle est en soi insuffisant pour mettre en lumière la manière dont il développa sa propagande politique en s'inspirant de l'action entreprise jadis par Auguste. Invoquer l'exemple et les mânes d'Auguste, comme ceux de Tibère et de Claude qui étaient les deux seuls autres parmi tous ses prédécesseurs à « trouver grâce » à ses yeux, peut être interprété comme un aveu de faiblesse de la part de Vespasien mais peut-être davantage comme un signe de lucidité et de sens politique. Il n'avait en effet échappé à personne que le suicide de Néron, en plus d'ouvrir une période d'instabilité qui déboucha sur dix-huit mois de guerre civile qui ravagèrent jusqu'au cœur même de l'Empire, avait clos un chapitre important de l'histoire de Rome et qu'une page blanche, qui ne demandait qu'à être écrite, s'offrait désormais à quiconque était capable de s'imposer à la tête de l'État. Vespasien avait su profiter des défaillances et des erreurs de ses prédécesseurs immédiats (refus de Galba de verser la gratification attendue par ses soldats, empressement d'Othon ou impéritie de Vitellius) comme de son éloignement pour finalement s'imposer sans prendre personnellement part aux combats qui déchiraient la partie occidentale de l'empire. Seules, dans les dernières heures de la guerre, les troupes conduites par Antonius Primus avaient affronté directement ce qui restait des armées fidèles à Vitellius qui avaient mis Rome et l'Italie en coupe réglée. Vespasien pouvait dès lors se parer d'un habit qu'Auguste avait lui-même revêtu plus d'un siècle plus tôt, celui de libérateur. C'était en effet sur ce point précis qu'il pouvait établir un lien, une proximité, qui faisait de lui un continuateur, plutôt qu'un descendant voire un héritier, du premier *Princeps* puisque l'un comme l'autre avaient profité de troubles civils et d'une guerre extérieure pour parvenir au pouvoir. À l'heure où les opérations de retour à l'ordre en Judée nécessitaient de maintenir mobilisées trois légions en Orient, les armées stationnées en Occident (Espagne, Germanie) s'entredéchiraient pour soutenir chacune un usurpateur qui se révéla incapable de s'imposer et de dix-mois de l'année des quatre empereurs (juin 68-décembre 69) par les ateliers monétaires rétablir

---

<sup>269</sup>. Andrew WALLACE-HADRILL, « Image and Authority in the Coinage Authority », *JRS*, 76, 1986, pp. 66-87, rappelle de quelles manières Auguste a mis en place un système de propagande par le monnaies entièrement nouveau en étant notamment le premier Prince à faire figurer le portrait - le sien - d'un dirigeant vivant, ou en utilisant certains symboles « personnels » (le Capricorne, Apollon), en plus de priver peu à peu le Sénat du privilège de battre monnaie.

## FIGURE 4

### EXEMPLES DE MONNAIES FRAPPEES EN ESPAGNE ET EN GAULE PENDANT LA GUERRE CIVILE



#### 1. Denier d'Espagne (68)

**Droit :** Buste lauré de Jupiter à gauche (la tête de profil et le haut du corps vu de dos), tenant la foudre de sa main droite

**Revers :** GENIO P R

Le Génie du peuple romain, debout à gauche devant un autel avec des flammes, tenant une patère dans sa main droite et une corne d'abondance contre son bras gauche

**Caractéristiques :** argent (3,31 g. et 19 mm.)

**Références :** BMC I, 1 = RIC I<sup>2</sup>, 1

**N° SMB :** 18228246



#### 2. Denier de Gaule (68)

**Droit :** VESTA P R QVIRITIV[VM]

Buste drapé et voilé de Vesta, à droite, avec une torche enflammée devant elle

**Revers :** FIDES EXERCITVM

Deux mains jointes

**Caractéristiques :** argent (3,34 g. et 18 mm.)

**Références :** BMC I, 64 = BNCMER III, 81 (sud de la Gaule ?) = RIC I<sup>2</sup>, 126

**N° SMB :** 18227907



#### 3. Denier d'Hispanie ou de Gaule (68)

**Droit :** SALVS GENERIS HVMANIS

La Victoire, debout à droite et le pied gauche posé sur un globe, écrivant (V) sur un bouclier rond placé sur son genou gauche

**Revers :** S P Q R

Couronne de chênes

**Caractéristiques :** argent (3,85 g. et 18 mm.)

**Références :** RIC I<sup>2</sup>, 75 (Gaul ?)

**N° SMB :** 18228509



#### 4. Denier d'Espagne ou de Gaule (68)

**Droit :** DIVVS AVGVSTVS

Tête radiée d'Auguste, à droite, avec un petit globe à la base du buste

**Revers :** SENATVS P Q ROMANVS

La Victoire, debout à gauche, tenant un bouclier rond de sa main droite

**Caractéristiques :** argent (3,44 g. et 20 mm.)

**Références :** BMC I, 59-60 = BNCMER III, 68 = RIC I<sup>2</sup>, 116

**N° SMB :** 18228617

le calme. L'incertitude qui régnait alors est sensible dans le monnayage émis pendant les d'Espagne (Tarragone) ou de Gaule (Lyon) puisque, personne ne sachant plus quel Prince représentait l'autorité légitime au nom de laquelle de nouvelles monnaies pouvaient encore être émises, adoptèrent alors une solution temporaire en faisant figurer au droit de leurs émissions soit des têtes de divinités (Jupiter, Mars ou Vesta)<sup>270</sup> soit des personnifications (*Concordia, Pax* ou *Salus Generis Humani*)<sup>271</sup>, mais aussi des portraits d'Auguste<sup>272</sup>.

Celui-ci était donc invoqué avec une certaine nostalgie, celle du temps où l'emprise de Rome s'était étendue sur l'ensemble du monde et lui avait permis de le diriger en plus d'assurer à tous la possibilité de profiter de la paix qu'il avait contribué à ramener et à garantir, mais aussi en tant qu'autorité incontestable. La référence à Auguste était ainsi symptomatique d'une évolution essentielle puisque « l'utilisation de l'image du premier Princeps comme alternative à des figures divines ou à des abstractions révèle[ait] sa conversion en référent absolu du pouvoir impérial et l'élévation corrélative de son portrait en symbole du régime lui-même, ou plus exactement de son image idéalisée »<sup>273</sup>. Vespasien n'était donc pas le premier à considérer que l'œuvre d'Auguste, mais sa seule personnalité également, était en quelque sorte une « valeur étalon » qui pouvait servir de repère, et de source d'inspiration, à toute action politique. Cela se retrouve d'ailleurs dans les différentes clauses connues de la *Lex de Imperio Vespasiani*, dont l'étude a déjà démontré que le précédent sur lequel s'appuyait Vespasien pour définir et légitimer le cadre constitutionnel dans lequel il entendait inscrire ses futures initiatives de gouvernement, reposait quasiment uniquement sur le rappel des pouvoirs reconnus d'abord à Auguste, le seul des trois Princes cités à toujours être appelé « divin », puisque ceux dont Tibère et Claude avaient bénéficié avaient pour fondement ce qui avait déjà été reconnu au fils de César. Le souvenir du premier *Princeps* était donc essentiel pour Vespasien qui, en honorant son nom et son souvenir, entendait démontrer qu'il en était désormais l'héritier politique et qu'il saurait s'en

---

<sup>270</sup>. BNCMER III, guerre civile 13 = RIC I<sup>2</sup>, guerre civile 40 : Jupiter au revers (denier de Gaule, 68-69) ou = BNCMER III, guerre civile 16 = RIC I<sup>2</sup>, guerre civile 50 : Mars Vengeur sur les deux faces (*aureus* de Gaule, 68-69).

<sup>271</sup>. BMC I, guerre civile 31 = BNCMER III, guerre civile 34 = RIC I<sup>2</sup>, guerre civile 68 : la Victoire debout sur un globe au nom du Salut du peuple romain (denier de Gaule, 68-69).

<sup>272</sup>. BNCMER III, guerre civile 56 = RIC I<sup>2</sup>, guerre civile 99 : tête laurée d'Auguste à droite au droit et une couronne de lauriers contenant les mots OB/CIVES/SERVAT(os) au revers (denier d'Espagne ou de Gaule, 68-69).

<sup>273</sup>. Emmanuelle ROSSO, « Le thème de la *Res publica* dans le monnayage de Vespasien : pérennité du " modèle augustéen " entre citations, réinterprétations et dévoiements », dans Frédéric HURLET et Bernard MINÉO (Dir.), *Le Principat d'Auguste : réalités et représentations du pouvoir, autour de la Res publica restituta*, Actes du colloque de l'Université de Nantes (1<sup>er</sup>-2 juin 2007), Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009, p. 212.

montrer digne en reprenant, par exemple, à son compte, et en menant le projet à bien, la construction d'« *un amphithéâtre au milieu de la ville, comme il savait qu'Auguste l'avait projeté* »<sup>274</sup>.

Le langage symbolique employé au revers des émissions monétaires de Vespasien fut en grande partie, mais pas exclusivement, inspiré par celui que le monnayage d'Auguste avait déjà utilisé et qui avait également servi de source d'inspiration à Galba. Ce dernier n'avait aucun lien de parenté avec les Julio-Claudiens mais appartenait à l'une des plus anciennes et des plus illustres familles de Rome<sup>275</sup>, et, alors qu'il venait à peine d'être salué Prince, « *il se déclara le légat du Sénat et du peuple romain* »<sup>276</sup> ce qui laissait croire qu'il avait l'intention de gouverner en suivant le modèle jadis établi par Auguste, puisque honorer la mémoire de ce dernier était aussi une façon de manifester son respect envers le rôle que le Sénat devait jouer dans le bon fonctionnement institutionnel de la Cité. Ainsi, après Galba, le dixième César, dès sa prise de pouvoir, fit-il frapper des monnaies sur lesquelles l'iconographie au revers, qui avait pour légende CONCORDIA SENATVI, mettait en scène l'allégorie du Sénat, debout et tenant un rameau, en train de le couronner<sup>277</sup> alors que, par le contenu de la *Lex de Imperio Vespasiani*, il avait clairement redéfini ses pouvoirs et ses rapports avec les représentants du peuple romain. La reprise de certains des thèmes monétaires d'Auguste permettait d'effacer le mauvais souvenir laissé par Néron, qui était à la fois son arrière petit-fils et son arrière petit-neveu, et d'affirmer la légitimité de Vespasien non pas en fonction de son appartenance à la famille du premier *Princeps* par le sang mais en vertu du programme politique qu'il entendait poursuivre. Le monnayage frappé au cours de l'année 71 permet d'ailleurs de mettre en lumière que, dès que son pouvoir fut définitivement reconnu, il privilégia le thème du rétablissement de la Liberté (LIBERTAS RESTITVTA)<sup>278</sup> ou du redressement de Rome (ROMA RESVRGENS)<sup>279</sup> avec des monnaies au revers desquelles il relevait l'allégorie de la Liberté ou de Rome, qui se trouvait encore agenouillée. S'il est parfois difficile de faire la distinction entre l'allégorie de Rome et celle de la Liberté, chacune étant représentée accompagnée de la déesse des valeurs morales et militaires (VIRTVS) qui avait permis au nouveau César de l'emporter, il semble néanmoins que Vespasien a plutôt privilégié son image de restaurateur de la Liberté afin de mieux faire le lien entre Auguste et lui et se différencier ainsi de Galba et de Vitellius qui avaient déjà

---

<sup>274</sup>. Suétone, *Vie de Vespasien*, IX, 1 : « ... *item amphitheatrum urbe media, ut destinasse compererat Augustum* ».

<sup>275</sup>. Suétone, *Vie de Galba*, II, 1, et Plutarque, *Galba*, III, 1.

<sup>276</sup>. Suétone, *Vie de Galba*, X, 1 : « *imperator legatum se senatus ac populi R. professus est* ».

<sup>277</sup>. BMC II, pl. 20 n° 3 = RIC II-1<sup>2</sup>, Vespasien, 67 (sesterce de Rome, 71).

<sup>278</sup>. RIC II-1<sup>2</sup>, Vespasien 52 (sesterce de Rome, 71).

<sup>279</sup>. BNCMER III, Domitien 530 = RIC II-1<sup>2</sup>, Vespasien 109 : ROMA RESVRGES (sesterce de Rome, 71).



largement utilisé le thème du relèvement de Rome<sup>280</sup>. Cela ne l'empêcha cependant pas de reprendre certains des thèmes utilisés par Galba quand ils allaient dans le sens de sa propagande, mais aussi, dans un premier temps au moins, quand ils pouvaient faire office de « relais » entre Auguste et lui. Galba avait en effet déjà fait comprendre que son accession à la pourpre se serait accompagné du retour des libertés publiques (LIBERTAS PVBLICA), représentées sous la forme d'une femme drapée debout et de face, coiffée d'un *pileus* et tenant un sceptre ou une baguette<sup>281</sup>, alors que Vespasien introduisait le thème du restaurateur de ces mêmes libertés publiques (ADSERTOR LIBERTATIS PVBLICAE), déjà brièvement employé pendant la guerre civile<sup>282</sup>, qui indiquait qu'il libérerait Rome de l'esclavage et qu'il avait été investi du pouvoir légal pour réaliser cette libération<sup>283</sup>. Un autre thème également employé par Auguste puis réutilisé par Galba, celui du « libérateur des citoyens » (OB CIVES SERVATOS)<sup>284</sup>, est enfin à replacer dans le contexte des déchirements de la guerre civile elle-même puisque la couronne de chêne figurée au revers avait pour vocation d'honorer les qualités militaires de Vespasien mais aussi la clémence, envers ses adversaires, dont il avait su faire preuve au cours comme à l'issue de cette période<sup>285</sup>.

La situation de Vespasien, y compris pendant l'année des quatre empereurs, n'était toutefois pas exactement comparable à celle d'Auguste plus d'un siècle auparavant, puisqu'il ne disposait à l'origine que du soutien que l'armée lui avait accordé et c'est pourquoi des messages de propagande subtilement distillés, moins diffusés parmi la population par les inscriptions que par les monnaies, devaient mettre en avant les points communs entre les deux *Principes* en plus de veiller à gommer les différences trop visibles. Leur origine sociale était certainement la plus criante de celles-ci puisqu'Auguste, même s'il n'appartenait pas à l'une des *gentes* les plus éminentes de Rome, était néanmoins issu d'un milieu familial étroitement impliqué dans les affaires politiques et

<sup>280</sup>. *BNCMER* III, Galba 243 = *RIC* I<sup>2</sup>, Galba 485 : ROMA RESTITVTA (sesterce de Rome, 68), et *BNCMER* III, Vitellius 97 : VRBEM RESTITVAM (*dupondius* de Rome, avril-décembre 69).

<sup>281</sup>. *RIC* I<sup>2</sup>, Galba, 22 : la Liberté tenant un sceptre (*aureus* de Tarragone, avril-fin de l'année 68), ou Galba 157 : la Liberté tenant une baguette (denier de Rome, juillet 68-janvier 69).

<sup>282</sup>. *RIC* I<sup>2</sup>, guerre civile 130 : [ADSERTOR] LIBERTATIS (denier de Germanie Inférieure, 69-70) et *RIC* II-1<sup>2</sup>, Vespasien 210 (sesterce de Rome, 71).

<sup>283</sup>. Allan M. WATSON, « Vespasian : adsertor libertatis publicae », *CR*, 23-2, 1973, pp. 127-128.

<sup>284</sup>. *RIC* I<sup>2</sup>, Auguste 29a (*aureus* d'Espagne, 19-18 av. J.-C.), *BNCMER* III, Galba 191 = *RIC* I<sup>2</sup>, Galba, 385 (sesterce de Rome, 68) et *BNCMER* III, Vespasien 552 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, Vespasien 211 (sesterce de Rome, 71).

<sup>285</sup>. Enrico BIANCO, « Indirizzi programmatici e propagandistici nella monetazione di Vespasiano », *RIN*, 70, 1968, pp. 145-230.

les stratégies matrimoniales de la *nobilitas* romaine<sup>286</sup> alors que, comme cela a déjà été souligné, Vespasien avait vu le jour et été élevé au sein d'une famille italienne d'un rang beaucoup plus modeste qui avait néanmoins pu s'élever en mettant ses talents au service de l'Empire. Encore jeune adulte, Auguste, alors qu'il s'appelait encore Octave, s'était en outre engagé dans une guerre « personnelle » contre les ennemis de l'État (Brutus et Cassius Longinus), qui avaient imaginé et organisé l'attentat contre César qui, faute de fils pour pouvoir hériter de sa fortune et de sa clientèle, avait fait de lui son fils adoptif et donc son héritier. Auguste disposait ainsi d'une justification « familiale » pour prétendre, alors qu'il était âgé d'à peine vingt ans et n'avait encore assumé aucune charge publique, revendiquer l'héritage politique de César et, à terme, s'imposer à la tête de l'État. Il lui fallut pour cela survivre à quinze années de guerre civile qui ne s'achevèrent qu'avec la victoire sur l'Égypte de Cléopâtre VII, dont la conquête servit finalement d'écran de fumée pour dissimuler le fait que des troupes romaines, celles d'Auguste, avaient triomphé d'autres troupes romaines, celles de Marc Antoine. Parce qu'il ne pouvait s'enorgueillir d'avoir vaincu des soldats romains engagés auprès d'un général aussi prestigieux que Marc Antoine, Auguste transforma son succès final en victoire sur une nation étrangère, qui fut par ailleurs purement et simplement annexée à l'ensemble des territoires dirigés par Rome. Dès lors Auguste put se présenter comme le conquérant de l'Égypte en faisant notamment frapper des monnaies, au message simple et compréhensible par tous, figurant au revers une allégorie caractéristique du pays sous la forme d'un crocodile accompagné de la mention AEGYPTO CAPTA<sup>287</sup>. Ce thème, et l'iconographie qui l'accompagnait, servit incontestablement de modèle à Vespasien quand, à la fin de l'année 69, il fit frapper ses premières monnaies, sur or et argent, puisque sa victoire en Judée était représentée sur l'une des plus anciennes de ses émissions connues. Celles-ci se contentaient cependant d'exploiter grossièrement un succès, qui pour inéluctable qu'il paraissait être n'en était pas moins encore inachevé, acquis sur une nation certes étrangère mais qui, depuis son rattachement à l'Empire par Pompée (63 av. J.-C.), faisait partie des territoires sous domination romaine et était en outre, au moins jusqu'au déclenchement de la révolte de 66, une région dirigée

---

<sup>286</sup>. Pierre COSME, *Auguste*, Paris, Perrin, 2005, pp. 9-19. La personnalité et l'œuvre politique d'Auguste, les circonstances dans lesquelles il parvint au pouvoir et l'influence qu'il eut sur l'ensemble de ses successeurs, ont été à l'origine d'une imposante bibliographie, augmentée chaque année de nouvelles études, portant aussi bien sur l'homme que sur l'action entreprise à la tête de l'État romain. Parmi les publications les plus récentes, utiles notamment dans le cadre d'une étude portant sur l'un de ses successeurs, on peut retenir la biographie rédigée par Jean-Pierre, NÉRAUDAU, *Auguste. La brique et le marbre*, Paris, Les Belles Lettres, 1996, ou les ouvrages collectifs dirigés par Karl GALINSKY, *The Age of Augustus*, Cambridge, Cambridge University Press, 2005, et Frédéric HURLET et Bernard MINÉO, *Le Principat d'Auguste*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009.

<sup>287</sup>. BMC I, Auguste 650 = BNCMER I, Auguste 905, et RIC I<sup>2</sup>, Auguste 275 a et b (denier d'Orient, 28 av. J.-C.).

par un procurateur de rang équestre, ce qui signifiait « *que la province était propriété impériale et que le gouverneur en avait la charge au nom de l'empereur* »<sup>288</sup>. Comme Auguste un siècle auparavant, Vespasien transforma donc une victoire obtenue suite à des troubles civils en un succès remporté sur une puissance étrangère afin de ne pas porter la responsabilité d'avoir combattu d'autres soldats romains et en utilisant une iconographie empruntée à celle jadis utilisée par le premier *Princeps*. La Judée était en effet représentée, sur les monnaies de 69 et 70, sous la forme d'une femme éplorée et voilée assise à droite au pied d'un trophée militaire, symbole de sa défaite, avec le nom de la province placé en exergue<sup>289</sup>, mais il fallut attendre les nombreuses séries de bronze de 71 pour qu'apparaisse le type IVDAEA CAPTA, directement emprunté au monnayage d'Auguste, qui figurait généralement, dans le champ droit de la monnaie, une femme éplorée et assise à droite au pied d'un palmier, lequel séparait en deux l'espace disponible pour graver, alors qu'un personnage masculin - prisonnier les mains liées dans le dos<sup>290</sup> ou soldat romain de grande taille et en habit militaire (Vespasien lui-même ?)<sup>291</sup> - se tenait dans le champ gauche. Comme l'avait fait Auguste autrefois, Vespasien, en plus de faire figurer en toutes lettres le nom de la région vaincue, et pour éviter toute confusion, prenait la peine de faire préciser que celle-ci avait non seulement été vaincue, « prise », mais qu'elle avait bien retrouvé de nouveau la voie de la soumission complète à Rome (CAPTA) et la faisait représenter sous la forme d'une allégorie (femme éplorée et assise), et selon un modèle (un palmier identifiant clairement cette région d'Orient)<sup>292</sup>, qui ne connut plus que quelques modifications de détail parmi les autres éléments constituant la scène (boucliers, lances, la Judée assise sur une cuirasse). Le thème de la Judée fut frappé sur tous les métaux et sur

<sup>288</sup>. Mireille HADAS-LEBEL, *Rome, la Judée et les Juifs*, Paris, Picard, 2009, p. 93.

<sup>289</sup>. BMC II, Vespasien 31 = BNCMER III, Vespasien 20 = RIC II-1<sup>2</sup>, Vespasien 1-2 (*aurei* de Rome, fin 69).

<sup>290</sup>. BNCMER III, Vespasien 489 = RIC II-1<sup>2</sup>, Vespasien 159-162 et 233 (sesterces de Rome, 71). Le sens donné à ce type d'iconographie a entre autre été étudié par Christine PÉREZ, *Monnaie du pouvoir. Pouvoir de la monnaie*, Besançon, Annales littéraires de l'Université de Besançon, 1968, ainsi que par Kevin BUTCHER, « Information, Legitimation or Self-Legitimation ? », pp. 145-156, et Volker HEUCHERT, « The Chronological Development of Roman Provincial Coin Iconography », pp. 29-56, dans Andrew BURNETT, Volker HEUCHERT et Christopher HOWGEGO (Dir.), *Coinage and Identity in the Roman Coinages*, Oxford, Oxford University Press, 2005.

<sup>291</sup>. BNCMER III, Vespasien 489 = RIC II-1<sup>2</sup>, Vespasien 159-162 : captif debout et femme voilée assise (sesterce de Rome, 71), et BNCMER III, Vespasien 497 = RIC II-1<sup>2</sup>, Vespasien 167-169 : un soldat romain - Vespasien ? (sesterces de Rome, 71).

<sup>292</sup>. Andrea MORESINO-ZIPPER, « Die Judae-Capta-Münze und das Motiv der Palme : Römisches Siegessymbol oder Repräsentation Judäas ? » dans Andrea MORESINO-ZIPPER, Siegfried OSTERMANN, Karl Matthias SCHMIDT, Hans Ulrich STEYMANS et Gerd THEIBEN (Dir.), *Jerusalem und die Länder : Ikonographie - Topographie - Theologie*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 2009, pp. 57-73 : l'auteur rappelle que la personnification numismatique de la Judée, et plus largement de l'Orient, sous la forme d'un palmier apparut aux alentours des années 6-8 ap. J.-C. mais s'interroge également, en rappelant par ailleurs que la question n'est pas définitivement tranchée, pour déterminer quelle allégorie représente la région vaincue (la captive éplorée ou l'arbre lui-même ?), et si l'image du palmier est utilisé comme une référence aux rituels juifs ou comme un symbole de victoire.

FIGURE 5

EXEMPLES DE THEMES MONETAIRES D'AUGUSTE REPRIS PAR LA PROPAGANDE DE VESPASIEN



**1a. Denier d'Auguste (Rome ?, 28 av. J.-C.)**

**Droit :** CAESAR COS VI

Tête nue d'Auguste (Octavien) à gauche, avec un *lituus* derrière le cou

**Revers :** AEGYPTO CAPTA

Crocodile, la gueule ouverte, à droite

**Caractéristiques :** argent (3,92 g. et 20 mm.)

**Références :** *BNCMER* I, 907 (Éphèse ?) = *RIC* I<sup>2</sup>, 275b (Brindes ?)

**N° SMB :** 18202446



**1b. Sesterce de Vespasien (Rome, 71)**

**Droit :** IMP CAES VESPASIAN AVG P M TR P P P COS III

Tête aurée de Vespasien à droite

**Revers :** IVDAEA CAPTA - S C

La Judée assise à droite au pied d'un palmier près duquel des armes sont déposées, et un prisonnier debout à gauche les mains attachées derrière le dos

**Caractéristiques :** argent (26,45 g. et 34 mm.)

**Références :** *BNCMER* III, 489 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, 159

**N° SMB :** 18204395



**2a. Denier d'Auguste (Cordoue ? 18-16 av. J.-C. ?)**

**Droit :** Tête nue d'Auguste (Octavien) à droite

**Revers :** AVGVSTVS

Capricorne à droite, tenant un globe entre ses pattes un globe attaché à un gouvernail, avec une corne d'abondance au-dessus

**Caractéristiques :** argent (3,05 g. et 17 mm.)

**Références :** *BNCMER* I, 1266-1267 et 1271-1277 = *RIC* I<sup>2</sup>, 126

**N° SMB :** 18207332



**2b. Denier de Vespasien (Rome, 79)**

**Droit :** IMP CAESAR VESPASIANVS AVG

Tête aurée de Vespasien à droite

**Revers :** TR POT X COS VIII

Capricorne à gauche au-dessus d'un globe

**Caractéristiques :** argent (3,48 g. et 19 mm.)

**Références :** *BNCMER* III, 219-221 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, 1058

**N° SMB :** 18219682

les différentes dénominations dès les premières émissions connues, et représentait même une certaine innovation car s'il « y avait eu autrefois des " types " avec les pays abattus et leurs symboles, le thème se terminait à présent avec un nouveau motif artistique : la province captive »<sup>293</sup>.

Vespasien marchait ainsi dans les pas d'Auguste en reprenant, notamment à partir de 75, certains de ses thèmes monétaires comme celui du Capricorne, signe zodiacal sous lequel le fils de César avait officiellement débuté son Principat<sup>294</sup> et qui correspondait aussi à celui de Titus, que l'on retrouve sur plusieurs de ses monnaies d'or et d'argent<sup>295</sup>, puis celui du taureau cornupète<sup>296</sup> ou celle de la Victoire debout sur une proue de navire<sup>297</sup>. Il se présentait également comme le conquérant d'une nation étrangère, et poussait le mimétisme jusqu'à refuser de porter le surnom de victoire (IVDAICVS) que ce succès lui aurait pourtant valu, comme le rapporte Dion Cassius qui précise que, « à la suite de cette expédition [en Judée], Vespasien et Titus prirent l'un et l'autre le titre d'imperator ; mais ni l'un ni l'autre n'eut le surnom de Judaïque, bien qu'on leur eut décerné les autres honneurs naturellement dus pour une telle victoire et des arcs de triomphe »<sup>298</sup>. Il peut paraître surprenant que Vespasien n'ait pas accepté de porter un titre de victoire qui, ajouté à sa titulature, aurait pour toujours fait de lui le grand vainqueur des Juifs. Cette pratique n'avait toutefois pas encore le caractère systématique qu'elle prit par la suite, notamment au cours du II<sup>e</sup> siècle, et d'autres personnalités, neveu (Germanicus) ou fils (Britannicus) de Prince, avaient déjà porté dans leur titulature personnelle ces surnoms qui étaient devenus le seul *cognomen* par lequel ils étaient identifiés. La raison la plus simple qui permet de comprendre cet accès de modestie semble être que Vespasien s'est contenté de suivre l'exemple d'Auguste, qui lui-même n'en avait jamais porté,

---

<sup>293</sup>. Michael GRANT, *Roman History from Coins*, p. 50 : « There had been earlier " types " of dejected countries and their symbols, but now the theme culminated in a new artistic motif - the captive province ».

<sup>294</sup>. Suétone, *Vie d'Auguste*, XCIV, 18. Andrew WALLACE-HADRILL, « Image and Authority in the Coinage of Augustus », pp. 66-87, à propos des symboles « personnels » d'Auguste, et Tamsyn BARTON, « Augustus and Capricorn : Astrological Polyvalency and Imperial Rhetoric », *JRS*, 85, 1995, pp. 33-51, à propos du thème particulier du Capricorne, ont chacun abordé le sujet des images caractéristiques attachées à la personne d'Auguste.

<sup>295</sup>. *RIC* II-1<sup>2</sup>, Vespasien 769 (*aureus* de Rome de Vespasien, 75, mais *RIC* II-1<sup>1</sup>, Vespasien 88 considèrerait qu'il s'agissait d'un denier), *BNCMER* III, Vespasien 147 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, Vespasien 781 (*aureus* de Rome avec Titus, 75), ou, pour les monnaies de Titus, *BNCMER* III, Titus 3 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, Titus 4 (*aureus* de Rome, après le 1<sup>er</sup> juillet 79), et *BNCMER* I, Auguste 972 = *BMC* I, Auguste 679 = *RIC* I<sup>2</sup>, Auguste 522 (*aureus* de Pergame, 19 av. J.-C.), ou *BNCMER* I, Auguste 1266 = *BMC* I, Auguste 346 (denier de Nîmes, 19-18 av. J.-C.) pour les exemplaires augustéens.

<sup>296</sup>. *BMC* II, Vespasien 159 = *BNCMER* III, Vespasien 137 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, Vespasien 768 (*aureus* de Rome, 75) et *BNCMER* I, 450 (*aureus* de Lyon, 15-12 av. J.-C.) pour un exemplaire de l'époque d'Auguste.

<sup>297</sup>. *BMC* II, Vespasien 168 = *BNCMER* III, Vespasien 143 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, Vespasien 775 (*aureus* de Rome, 75), et *BMC* I, Auguste 670 = *BNCMER* I, 944 (quinaire d'argent de Pergame, 28 av. J.-C.) pour un exemplaire de l'époque d'Auguste.

<sup>298</sup>. Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXVI, 7, 2 : « Καὶ ἐπ' αὐτοῖς τὸ μὲν τοῦ ἀυτοκράτορος ὄνομα ἀμφοτέρωι ἔλαβον, τὸ δὲ δὴ τοῦ Ἰουδαϊκοῦ οὐδέτερος ἔσχε· καίτοι τά τε ἄλλα αὐτοῖς, ὅσα ἐπὶ τηλικαύτη νίκη εἰκὸς ἦν, καὶ ἀφίλδεις τροπαιοφόροι ἐψηφίσθησαν ».

parce qu'il tenait à ce « *que la célébration de la victoire sur la Judée ressembl[ât] à celle sur l'Égypte* »<sup>299</sup>. Car sa victoire sur la Judée avait été obtenue dans des conditions sensiblement différentes de celles qui avaient permis à l'héritier de César de l'emporter et de s'imposer. Auguste n'était entré en guerre contre l'Égypte que parce que sa reine, Cléopâtre, en plus d'en devenir la maîtresse puis la mère de trois de ses enfants, avait pris le parti de Marc Antoine et parce que, une fois vainqueur, sa propagande avait nié le caractère fratricide de cet affrontement pour privilégier sa victoire sur la dernière nation libre de Méditerranée<sup>300</sup>. Vespasien au contraire avait suspendu les opérations de mise au pas d'un territoire rebelle de petite étendue, mais d'une indocilité chronique, soumis à Rome depuis plus d'un siècle pour s'engager, presque à son corps défendant, dans une véritable guerre civile impliquant successivement quatre usurpateurs dont aucun n'était plus légitime que les autres. Aussi, alors que célébrer sa victoire sur la Judée ne lui aurait probablement valu que des moqueries<sup>301</sup>, parce qu'il y avait finalement mené essentiellement une opération de maintien de l'ordre, Vespasien préféra-t-il présenter son intervention en Orient comme ce que l'annexion de l'Égypte avait été pour Auguste. Il faisait ainsi d'une pierre deux coups puisqu'il pouvait démontrer que la guerre civile avait pris fin grâce à lui mais il pouvait aussi se présenter comme un conquérant en prétendant s'être emparé de la Judée alors qu'il n'avait fait que contribuer à la remettre au pas<sup>302</sup>. C'était donc bien « *une volonté d'imiter en tout Auguste qui a[vait] produit ce rapprochement forcé* »<sup>303</sup> entre la situation à laquelle Auguste fut confronté en Égypte dans le dernier tiers du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. et celle que connut Vespasien plus d'un siècle plus tard. Cette association de la réalité du présent avec une situation proche du passé était d'autant plus pertinente en terme de propagande politique que, à l'image d'Auguste, ce fut d'Alexandrie, où il fut salué Prince par les soldats pour la première fois et où il se rendit en attendant de pouvoir rentrer en Italie, que le dixième César partit pour s'emparer officiellement du pouvoir et refonder les bases institutionnelles du Principat. Il avait dès lors tous les atouts en main pour se présenter comme un

<sup>299</sup>. Emmanuel LYASSE, *Le Principat et son fondateur : l'utilisation de la référence à Auguste de Tibère à Trajan*, p. 304.

<sup>300</sup>. Le rôle joué par la propagande pour permettre, entre autre, à Octave de légitimer la guerre qu'il entreprit contre Marc Antoine et Cléopâtre, et ainsi le présenter comme le vainqueur d'un affrontement opposant l'Occident à l'Orient, a notamment été étudié par Paul ZANKER, *Augustus und die Macht der Bilder*, Munich, C.-H. Beck, 1987, alors que l'alliance politique, et les relations amoureuses, qui unirent l'ancien maître de cavalerie de César à la reine d'Égypte ont été analysées en détail par François CHAMOIX, *Marc Antoine, dernier prince de l'Orient grec*, Paris, Arthaud, 1986, et par Paul M. MARTIN, *Antoine et Cléopâtre, la fin d'un rêve*, Paris, Albin-Michel, 1990.

<sup>301</sup>. Barbara LEVICK, *Vespasian*, Londres et New York, Routledge, 1999, p. 71.

<sup>302</sup>. Martin GOODMAN, *Rome and Jerusalem, the Clash of Ancient Civilizations*, New York, Alfred A. Knopf, 2007, p. 419

<sup>303</sup>. Emmanuel LYASSE, *Le Principat et son fondateur : l'utilisation de la référence à Auguste de Tibère à Trajan*, p. 304.

pacificateur et surtout comme le seul capable de restaurer et de garantir durablement la paix et la concorde civile.

Instruit de l'expérience malheureuse de ses prédécesseurs immédiats, Vespasien savait que le pouvoir qui lui avait été reconnu était particulièrement fragile mais que ses succès militaires en Orient, conjugués à la bonne réputation qu'il avait acquise auprès des soldats comme de la population de l'empire, pouvaient lui suffire pour s'imposer à la tête de l'État à condition toutefois de s'affranchir de la volatilité et de la versatilité de l'opinion publique, celle des masses comme celle des élites sociales, et de faire comprendre qu'il avait désormais durablement repris les choses en main en Judée avant de pouvoir le faire en Italie. Il sut alors faire preuve de sens politique en mettant en avant et en scène son aura de général victorieux. Ses talents militaires lui avaient en effet permis de s'acquitter de la tâche que lui avait confiée Néron, alors même que la reprise en main de la Judée n'était pas encore achevée, et ils pouvaient désormais lui être utiles pour se présenter comme un homme de paix capable de s'appuyer sur l'emploi de la force le cas échéant. Même soutenu par les soldats stationnés en Orient (Égypte, Judée, Pannonie, Syrie), Vespasien demeurait encore un usurpateur qui ne devait son accession à la pourpre qu'à des circonstances favorables et dont personne alors ne pouvait imaginer la direction qu'il donnerait à son gouvernement. Il devait donc veiller à rassurer l'opinion et à lui faire comprendre non seulement que la guerre qui avait opposé des Romains à d'autres Romains était terminée, mais que sa victoire était le meilleur signe que la paix était désormais rétablie. L'analyse des tableaux des annexes 4 et 5 montre ainsi que la victoire et les références militaires faisaient partie, avec celui de la paix qui sera abordé plus en détail par la suite, des thèmes récurrents de son monnayage puisqu'ils ont été les seuls, notamment l'allégorie de la Victoire représentée avec ses attributs, à faire l'objet de frappes monétaires chaque année. La Victoire, et certains des thèmes qui pouvaient lui être associés et qui impliquaient également ses fils, fit même l'objet de séries frappées à la fois sur métal précieux et sur bronze, ce qui demeurait exceptionnel, entre 72 et 76.

L'évocation des opérations en Orient était donc bien présente pendant les premières années du Principat de Vespasien (69-73), et elle a visiblement évolué au rythme de la progression des forces romaines sur le terrain puisque, en plus de l'iconographie, la légende de la scène représentée au revers se limita d'abord à la simple mention du nom de la province concernée

(IVDAEA)<sup>304</sup> avant de préciser que celle-ci avait été soumise (IVDAEA CAPTA)<sup>305</sup> en passant, entre autre sur des monnaies gauloises ou orientales, par la mention de sa défaite (DEVICTA IVDAEA)<sup>306</sup>. Cette dernière précision correspondant chronologiquement avec le moment où Titus s'empara de Jérusalem (automne 70) et surtout avec celui de la célébration du triomphe commun célébré sur les Juifs par le père et le fils dans les mois qui suivirent (juin 71)<sup>307</sup>, puisque la province rebelle, qui demeura néanmoins agitée pendant encore quelques mois par l'indocilité de quelques groupes extrémistes, était alors complètement rentrée dans le rang. La victoire sur la Judée fit ainsi l'objet de frappes sur or et sur argent mais surtout de nombreuses émissions sur bronze au cours de l'année 71<sup>308</sup>, avant de disparaître du monnayage à l'effigie de Vespasien jusqu'aux années 77-78 alors qu'elle continua à figurer, pendant les années 72 et 73, selon une iconographie semblable, sur celui de Titus<sup>309</sup>. En triomphant de Jérusalem, celui-ci avait en effet planté une dernière dague fatale dans le cœur de la rébellion qui ne s'en était pas relevée et, au moins autant que son père, il était légitime qu'il fût considéré comme également responsable de la pacification de cette province. L'image de la Judée vaincue était « *une représentation parlante de la douleur des vaincus* »<sup>310</sup> mais surtout un moyen d'exalter une victoire qui fondait dorénavant le pouvoir de Vespasien. Le thème de la victoire fut abondamment illustré par la propagande monétaire officielle d'autant que, en période de guerre civile, peu importait finalement l'adversaire qui avait été vaincu, il était essentiel de se présenter comme un vainqueur car seule la victoire permettait alors de s'imposer

<sup>304</sup>. RIC II-12, Vespasien 1 et Vespasien 3 (*aurei* de Rome, 69-70), et Vespasien 2 et Vespasien 4 (deniers de Rome, 69-70).

<sup>305</sup>. RIC II-12, Vespasien 51 (sesterce de Rome, 71), et Vespasien 59 (*dupondius* de Rome, 71).

<sup>306</sup>. BMC II, Vespasien 388 = BNCMER III, Vespasien 297 = RIC II-12, Vespasien 1119 (*aureus* de Lyon, sans date = 71 ?), et RIC II-12, Vespasien 1120 (denier de Lyon, sans date = 71 ?).

<sup>307</sup>. Peter-Franz MITTAG, « *Ex Oriente. Zur einem neuen Sesterz des Vespasians* », JNG, 58, 2008, pp. 81-88, s'est intéressé à un *aureus* (RIC III, Antonin 160) et à un sesterce (RIC III, Antonin 165) d'Antonin le Pieux (138-161) dont l'iconographie (Prince debout portant une lance et une palme au droit, et Prince auréolé tel un Soleil au revers) rappelle celle employée par Vespasien sur un sesterce de 71, vendu aux enchères, par laquelle Titus était représenté en tant que vainqueur de la Judée. La figure du Soleil (avec position et attributs caractéristiques) est associée à l'idée de renaissance et semble avoir été la reprise d'un thème d'Auguste qui était lui-même à l'origine d'un nouveau commencement. L'emprunt de l'iconographie utilisée par Vespasien a ainsi pu servir à Antonin pour célébrer ses propres succès en Orient en plus de se présenter lui aussi comme à l'origine d'une nouvelle ère.

<sup>308</sup>. Gabriele LEPRI, « *Il trionfo giudaico nella monetazione di Vespasiano* », SNR, 92, 2013, pp. 83-94, considère que les séries monétaires frappées à l'occasion du triomphe sur les Juifs représentent les différentes phases de la guerre de Judée sous la forme d'une bande dessinée très fidèle aux récits de Flavius Josèphe (*La guerre des Juifs*, VII, 121-162), constituant ainsi une rupture profonde avec les pratiques observées par les Julio-Claudiens.

<sup>309</sup>. BMC II, Vespasien 83-84 = BNCMER III, Vespasien 74 = RIC II-12, Vespasien 368 (*aureus* de Rome, 72-73) ; BMC II, Vespasien 85 = RIC II-12, Vespasien 369 (denier de Rome, 72-73) ; RIC II-12, Vespasien 375-376 (sesterces de Rome, 72-73), et BNCMER III, Vespasien 633 = RIC II-12, Vespasien 445 (as de Rome, 72-73).

<sup>310</sup>. Enrico BIANCO, « *Indirizzi programmatici e propagandistici nella monetazione di Vespasiano* » p. 160 : « *Una rappresentazione parlante del dolore dei vinti* ».



FIGURE 6

EXEMPLES DE REPRESENTATION DE LA VICTOIRE EN JUDEE SUR LES MONNAIES DE VESPASIEN



**1. Denier de Vespasien (Rome, 69-70)**

**Droit :** IMP CAESAR VESPASIANVS AVG

Tête laurée de Vespasien à droite

**Revers :** IVDAEA

La Judée assise à droite au pied d'un trophée et se tenant la tête de la main droite

**Caractéristiques :** argent (3,54 g. et 19 mm.)

**Références :** RIC II-1<sup>2</sup>, 2

**N° SMB :** 18221430



**2. Sesterce de Vespasien (Rome, 71)**

**Droit :** IMP CAES VESPASIAN AVG P M TR P P P COS III

Tête laurée de Vespasien à droite

**Revers :** IVDAEA CAPTA - S C

La Judée assise à gauche au pied d'un palmier alors qu'un prisonnier les mains dans le dos se tient de l'autre côté du palmier. Des armes (boucliers) sont disposées de part et d'autre

**Caractéristiques :** bronze (25,86 g. et 33 mm.)

**Références :** RIC II-1<sup>2</sup>, 165

**N° SMB :** 18224875



**3. As de Vespasien (Rome, 71)**

**Droit :** IMP CAES VESPASIAN AVG COS III

Tête laurée de Vespasien à droite

**Revers :** IVDAEA CAPTA - S C

La Judée assise à droite au pied d'un palmier et se tenant la tête de la main gauche appuyée sur son genou. Des armes (bouclier, casque et lance) sont disposées de part et d'autre de la scène

**Caractéristiques :** bronze (12,55 g. et 27 mm.)

**Références :** RIC II-1<sup>2</sup>, 305

**N° SMB :** 18202403



**4. Denier de Vespasien (Lyon, 71)**

**Droit :** IMP CAES VESPASIANVS AVG TR P

Tête laurée de Vespasien à droite

**Revers :** IVDAEA DEVICTA

La Judée à gauche, et les mains liées devant, se tient debout devant un palmier

**Caractéristiques :** argent (3,13 g. et 18 mm.)

**Références :** RIC II-1<sup>2</sup>, 1120

**N° SMB :** 18221455

véritablement, dans l'attente d'une reconnaissance officielle par le Sénat.

Célébrer la victoire était donc d'autant plus indispensable que ce thème était lui-même indissociable de la celui de la paix, puisqu'il en avait permis le retour. Quel que soit le conflit, mais c'est encore plus évident dans le cas d'une guerre civile, la victoire est en effet la condition *sine qua non* du retour à la paix. Un vaincu n'étant de fait jamais en position d'imposer ses conditions à son vainqueur, celui-ci a alors toute la latitude voulue pour imposer ses vues et faire, le cas échéant, preuve de clémence et de magnanimité, ou pas. Or, les vaincus comme les vainqueurs sortent rarement indemnes d'un conflit qui les laisse le plus souvent épuisés, voire exsangues, et ce qui est valable pour les personnes l'est aussi pour tous les groupes humains, quelle que soit leur taille. La paix est donc toujours une urgence mais la façon dont elle s'impose dépend des intentions comme de la situation du vainqueur. Élevé à l'Empire par ses soldats, Vespasien n'avait aucun intérêt à prolonger la guerre civile ni même à reconnaître qu'il avait abandonné la remise au pas de la Judée à son fils. Les messages diffusés notamment par l'intermédiaire des monnaies permettaient de rassurer l'opinion, en orientant l'information à laquelle elle avait accès, et de lui faire savoir que les troupes de Vespasien l'avaient emporté en Orient, ce qui était vrai en partie seulement, alors qu'elles avaient surtout été capables de s'imposer sur d'autres troupes romaines. La guerre civile n'était donc jamais évoquée, ou alors de manière particulièrement allusive, et dans tous les cas seule la victoire importait puisque celle-ci « *apparai[ssai]t ainsi comme le facteur déclenchant la transition de l'état de chaos à l'état de paix* »<sup>311</sup>. Peu importait finalement l'identité du vaincu mais il demeurait néanmoins préférable de mettre en avant la répression victorieuse de l'insurrection de Judée plutôt qu'un succès sur des troupes romaines, mêmes devenues factieuses.

L'utilisation du thème de la victoire fut une constante au cours de toute la période flavienne puisqu'elle fut représentée aussi bien sur les monnaies de Vespasien que sur celles de Titus et de Domitien. Ce dernier eut cependant tendance à moins en faire usage après les années 89-90 pour privilégier, sans pour autant abandonner les allusions à ses propres succès militaires, la personnification de Minerve, sa déesse protectrice. Les références à la Victoire étaient indispensables au dixième César pour s'imposer, rassurer l'opinion publique et faire admettre, ce qu'il n'allait pas de soi, sa légitimité à gouverner. Les allusions à la Victoire (VICTORIA IMP

---

<sup>311</sup>. Emmanuelle ROSSO, « Le thème de la *Res publica* dans le monnayage de Vespasien : pérennité du " modèle augustéen ", p. 224.

VESPASIANI)<sup>312</sup> se retrouvent au revers, et, à partir de 71, se caractérisèrent par l'utilisation d'un certain nombre de modèles récurrents empruntés à Auguste et présentant la personnification de la Victoire<sup>313</sup> : debout, sur un globe ou une proue de navire, tenant une couronne et une palme<sup>314</sup>, près d'une ciste mystique et entourée de serpents<sup>315</sup>, tenant un bouclier ou écrivant dessus<sup>316</sup> ou encore s'appêtant à frapper un taureau<sup>317</sup>. Toutes les monnaies représentant la Victoire ne faisaient pas systématiquement un lien avec ce qu'Auguste avait précédemment entrepris mais il n'en demeurait pas moins évident que ce rappel régulier avait pour objet d'établir une continuité, une filiation entre le premier Prince et le nouveau, tous les deux ayant profité de circonstances favorables caractérisées par la nécessité de mettre fin à une guerre civile et la « conquête » d'une région d'Orient. Le thème de la victoire rappelait les victoires romaines depuis Auguste mais célébrait aussi celles récemment acquises par Vespasien et contribuaient ainsi à mettre en relief ce qui pouvait rapprocher ces deux Princes, ce qu'ils avaient en commun, au moins dans leur manière d'accéder au pouvoir, mais également dans leurs intentions et leur programme de gouvernement. Dans l'iconographie employée, le globe symbolisait la domination sur la Terre des premiers monnayages frappées par l'atelier de Rome à l'effigie de Vespasien (VICTORIA IMP) et était une référence sans équivoque à Auguste puisque c'était depuis l'époque de son Principat que la Victoire était devenue partie intégrante des qualités attachées à la personnalité du Prince<sup>318</sup>.

Cette allusion avait en outre probablement un intérêt circonstanciel puisque la victoire de Vespasien coïncidait avec le centième anniversaire de la bataille d'Actium, ce qui pouvait donc représenter une occasion supplémentaire d'établir un lien entre la première et la deuxième dynastie de Rome. L'Égypte, et plus précisément Alexandrie, avait en effet servi de point d'aboutissement au processus de prise du pouvoir suivi par Auguste, alors qu'elle servit en quelque sorte de point

<sup>312</sup>. BMC II, Vespasien 362 (denier de Tarragone, 69-70 ?) et BNCMER III, Vespasien 30 (denier de Rome, 69-70), et aussi RIC II-1<sup>2</sup>, Vespasien 1340 (atelier d'Espagne ? 69-70) : la Victoire debout à gauche sur un globe, tenant une couronne et une palme.

<sup>313</sup>. Enrico BIANCO, « *Indirizzi programmatici e propagandistici nella monetazione di Vespasiano* », pp. 145-230, en avait répertorié six, alors qu'Emmanuelle ROSSO, « Le thème de la *Res publica* dans le monnayage de Vespasien : pérennité du " modèle augustéen " », pp. 209-242, n'en a dénombré que cinq.

<sup>314</sup>. BMC II, Vespasien 63 = BNCMER III, Vespasien 47 = RIC II-1<sup>2</sup>, Vespasien 47 : la Victoire debout à droite sur un globe (*aureus* de Rome, juillet-décembre 71).

<sup>315</sup>. BMC II, Vespasien 168 = BNCMER III, Vespasien 143 = RIC II-1<sup>2</sup>, Vespasien 775 : la Victoire, tenant une couronne sur une palme, debout sur une ciste mystique et entourée de deux serpents (*aureus* de Rome, 75).

<sup>316</sup>. BNCMER III, Vespasien 480 = RIC II-1<sup>2</sup>, Vespasien 68 : la Victoire debout à droite, le pied gauche posé sur un casque, et attachant à un palmier, au pied duquel se tient une captive juive assise se tenant la tête dans les mains, un bouclier sur lequel on peut les lettres S P Q R (sesterce de Rome, 71).

<sup>317</sup>. BNCMER III, Vespasien 892 (*dupondius* d'Éphèse, 77-78).

<sup>318</sup>. Enrico BIANCO, « *Indirizzi programmatici e propagandistici nella monetazione di Vespasiano* », pp. 145-230.

## FIGURE 7

### EXEMPLES DE TYPES « A LA VICTOIRE » DANS LES MONAYAGES D'AUGUSTE ET DE VESPASIEN



#### 1a. Denier d'Auguste (Rome ? 32-29 av. J.-C.)

**Droit :** Tête nue d'Auguste (Octavien) à droite

**Revers :** CAESAR DIVI [F]

La Victoire à gauche debout sur un globe et tenant une couronne, de sa main droite tendue vers l'avant, et une palme de sa main gauche

**Caractéristiques :** argent (3,13 g. et 18 mm.)

**Références :** BMC I, 602 = BNCMER I<sup>3</sup>, 35 = RIC I<sup>2</sup>, 254a

N° SMB : 18206996



#### 1b. Aureus de Vespasien (Rome, 72-73)

**Droit :** IMP CAES VESP AVG P M COS IIII

Tête laurée de Vespasien à droite

**Revers :** VIC AVGV

La Victoire debout à droite sur un globe, la main droite levée tenant une couronne et la main gauche tenant une palme

**Caractéristiques :** or (7,12 g. et 19 mm.)

**Références :** BNCMER III, 57 = RIC II-1<sup>2</sup>, 361

N° SMB : 18219114



#### 2a. Quinaire d'Auguste (Rome ? 29-26)

**Droit :** CAESAR IMP VII

Tête nue d'Auguste (Octavien) à droite

**Revers :** ASIA RECEPTA

La Victoire debout à gauche sur un ciste mystique, avec deux serpents de part et d'autre, tenant une couronne et une palme

**Caractéristiques :** argent (1,57 g. et 14 mm.)

**Références :** BMC I, 647-649 = BNCMER I<sup>3</sup>, 899-904 (Éphèse ?) = RIC I<sup>2</sup>, 276 (Brindes ?)

N° SMB : 18207828



#### 2b. Aureus de Vespasien (Rome, 75)

**Droit :** IMP CAESAR VESPASIANVS AVG

Tête laurée de Vespasien à droite

**Revers :** PONT MAX TR POT COS VI

La Victoire debout à gauche sur un ciste mystique, avec deux serpents de part et d'autre, tenant une couronne et une palme

**Caractéristiques :** or (7,42 g. et 20 mm.)

**Références :** BNCMER III, 143 = RIC II-1<sup>2</sup>, 775

N° SMB : 18219190

de départ à celui de Vespasien. Celui-ci avait en effet été élevé à la pourpre par les soldats stationnés dans le camp légionnaire situé non à Alexandrie même mais dans sa « banlieue », dans une ville nouvelle fondée par Auguste après sa victoire sur Marc Antoine, Nikopolis<sup>319</sup>, qui portait le nom de la cité d'Épire dans laquelle le premier *Princeps* avait installé son camp au moment de préparer l'assaut final lors de la bataille d'Actium<sup>320</sup>. Il est dès lors possible, en suivant cette idée, d'établir un lien supplémentaire entre Auguste et Vespasien à travers la présence de Mars et de Neptune, les deux seules divinités à y être représentées dès le début de l'année 70, sur les monnayages du dixième César, puisque c'était à elles qu'était dédié le trophée élevé, avec les rostres saisis, à Actium pour célébrer la victoire<sup>321</sup>. Mars, tenant une lance et une aigle légionnaire<sup>322</sup>, et Neptune, le pied droit posé sur la proue d'un navire et tenant un dauphin et un trident<sup>323</sup>, figurent sur les premières monnaies d'or et d'argent de Vespasien et précèdent les représentations de la Victoire qui ne commencèrent à apparaître qu'en 71, avant de se généraliser à l'ensemble du monnayage de Vespasien et d'en devenir l'une des principales caractéristiques. La référence à Neptune, qui ne fut représentée que sur des monnaies d'or et d'argent, disparut complètement après les années 72-73 et ne fut plus jamais employée par la suite ni par Titus ni par Domitien. Sa signification symbolique était donc liée aux conditions particulières de l'avènement de Vespasien au pouvoir, mais l'iconographie utilisée renvoyait incontestablement à certaines frappes orientales d'Auguste, sur lesquelles la Victoire était figurée au droit alors que Neptune, le pied posé sur un globe et tenant un aplustre et un sceptre, était représenté au revers<sup>324</sup>. Il s'agissait alors d'« *une allusion pertinente à Actium* »<sup>325</sup> et l'utilisation de ce thème par Vespasien atteste l'idée selon laquelle, faute d'avoir déjà développé un programme de propagande propre qu'il aurait parfaitement défini, celui-ci eut finalement recours, dans un premier temps, à des expédients par la diffusion de messages inspirés de ceux utilisés un siècle plus tôt par Auguste suite à son succès sur

<sup>319</sup>. Herman KEES, « Nikopolis », *RE*, 33, 1936, n° 9, pp. 538-539, et Flavius Josèphe (*La guerre des Juifs*, IV, 659) précisent que la ville se situait à vingt stades (environ 3,7 km) à l'est d'Alexandrie.

<sup>320</sup>. Emmanuelle ROSSO, « Le thème de la *Res publica* dans le monnayage de Vespasien : pérennité du " modèle augustéen " », pp. 209-242.

<sup>321</sup>. William M. MURRAY et Photios M. PETSAS, *Octavian's campsite Memorial for the Actian War*, Transactions of the American Philosophical Society, Philadelphie, 79-4, 1989, p. 76.

<sup>322</sup>. BMC II, Vespasien 10 = BNCMER III, Vespasien 11 = RIC II-1<sup>2</sup>, Vespasien 22 (*aureus* de Rome, janvier-juin 70) et BMC II, Vespasien 11 = BNCMER III, Vespasien 12 = RIC II-1<sup>2</sup>, Vespasien 23 (denier de Rome, janvier-juin 70).

<sup>323</sup>. RIC II-1<sup>2</sup>, Vespasien 24 (*aureus* de Rome, janvier-juin 70) et Vespasien 25 (denier de Rome, janvier-juin 70).

<sup>324</sup>. BMC I, Auguste 615 (denier d'Orient, 31-29 av. J.-C.).

<sup>325</sup>. Harold MATTINGLY, BMC I, p. CXXIII : « ... *an apposite allusion to Actium* ». Cette allusion a en outre été étudiée par Ulrich GÖTTER, « Vom Rubicon nach Actium. Schauplätze der Bürgerkriege », dans Elke STEIN-HÖLKESKAMP et Karl-Joachim HÖLKESKAMP (Dir.), *Erinnerungsorte der Antike. Die Römische Welt*, Munich, C.-H. Berg, 2006.

Marc Antoine. L'allusion à Neptune était non seulement la reprise d'un thème déjà utilisé par Auguste, qui s'était présenté comme le fils du dieu des mers suite à ses succès navals de Nauoque (36 av. J.-C.) et surtout d'Actium, mais elle était aussi un moyen pour Vespasien de transformer politiquement ses propres succès en affirmation qu'il disposait dorénavant, comme Auguste suite à sa victoire sur Marc Antoine, de la maîtrise des mers et que celle-ci lui garantissait un retour paisible en Italie<sup>326</sup>. Ces nombreux emprunts aux thèmes monétaires d'Auguste ne devaient donc rien au hasard, ni même à la seule inspiration de Vespasien, et étaient « *en réalité le moyen par lequel la première idéologie flavienne parv[en]t à sauver le mythe de la res publica restituta : c'est par la synthèse ou le recouvrement des événements de la guerre civile et des campagnes de Judée que le paradigme augustéen pourvoyeur de légitimité dev[en]t opératoire* »<sup>327</sup>.

L'usage avisé de références subtilement employées démontre à l'évidence que Vespasien savait, mais il fut sans doute aussi conseillé pour déterminer ses choix par un entourage de collaborateurs et de subordonnés clairvoyants, qu'il n'avait pas d'autre choix que de s'appuyer sur le souvenir d'Auguste pour faire admettre son élévation au pouvoir. D'une certaine façon, il cherchait donc à se présenter et à être considéré comme l'égal du premier *Princeps*, avec lequel il partageait d'incontestables points communs, mais celui-ci était une bien meilleure garantie que le souvenir de Caligula ou de Néron, qui a de toute façon toujours été occulté, et plus encore que celui des Princes éphémères des mois de guerre civile. Il ne restait donc qu'Auguste, Tibère et Claude. Les deux derniers sont cités comme des prédécesseurs « honorables » dans le texte de la *Lex de Imperio Vespasiani* mais la mauvaise réputation qu'ils avaient gardée même plusieurs années après leur mort - cruauté et misanthropie du premier, faiblesse et veulerie du second - faisait en sorte que le lien avec Auguste s'imposait finalement de lui-même en tant que fondateur du Principat, dont il avait posé les bases, mais aussi, surtout, en tant que « bon empereur » qui avait mis fin à une guerre civile et permis à Rome de préserver son empire en même temps qu'elle réaffirmait son autorité sur l'ensemble de son domaine autour du bassin méditerranéen.

La référence à Auguste a été une constante pendant tout le I<sup>er</sup> siècle et elle prit d'autant plus d'importance à partir du Principat de Vespasien que celui-ci était le tout premier Prince à ne pouvoir se prévaloir d'aucun lien de parenté avec le premier *Princeps*. Au moment de se lancer

---

<sup>326</sup>. Enrico BIANCO, « Indirizzi programmatici e propagandistici nella monetazione di Vespasiano », pp. 145-230.

<sup>327</sup>. Emmanuelle ROSSO, « Le thème de la *Res publica* dans le monnayage de Vespasien : pérennité du " modèle augustéen " », p. 238.

dans la course à la pourpre, ses seuls points forts pour l'emporter - sa réputation de compétence et d'honnêteté comme ses succès en Judée - ne lui auraient probablement pas permis de l'emporter s'il n'avait délibérément prétendu être le successeur le plus digne capable de poursuivre l'œuvre du fondateur du Principat. La modification de son onomastique comme l'usage de thèmes monétaires qui le renvoyaient expressément à Auguste et aux qualités qui lui étaient associées renforçaient « *nettement sa volonté non de se placer dans une continuité mais de s'identifier à Auguste* »<sup>328</sup>. En mettant en avant leurs points en commun (guerre victorieuse en Orient et retour à la paix suite à une guerre civile en plus de « refonder » les institutions du Principat), tout en minimisant leurs différences (prestige de la famille d'Auguste et modestie des origines de celle de Vespasien) et en jouant habilement de ses propres atouts (soutien de l'armée et succession garantie par l'association de ses deux fils adultes), Vespasien parvint à se faire admettre non pas comme le meilleur successeur d'Auguste mais quasiment comme Auguste lui-même.

## 2. Le besoin de légitimité

La référence constante à Auguste et le besoin de se présenter comme un « faiseur de paix » étaient dictés à Vespasien par la nécessité de faire admettre son élévation au pouvoir. Celle-ci n'avait en effet, cela a déjà été vu, rien d'évident puisque, issu d'un milieu social sans prestige en plus d'avoir lui-même rempli une carrière publique sans éclat particulier mais qui lui avait néanmoins permis de se distinguer par son honnêteté et ses qualités de commandant militaire, il n'était finalement que le quatrième usurpateur qui prétendait succéder à Néron en moins de dix-huit mois. Or le suicide de ce dernier avait ouvert la voie à une situation inédite puisque la famille qui se transmettait la pourpre depuis près d'un siècle ne pouvait plus compter sur aucun de ses membres pour continuer à exercer le pouvoir suprême. Celui-ci pouvait donc revenir à n'importe qui, au premier qui serait capable de le saisir et de se faire respecter. Et quiconque s'imposerait à la tête de l'État devrait d'abord répondre de manière satisfaisante à la question de savoir si son *adventus* était légitime. Le problème de la légitimité était en effet une préoccupation centrale car celle-ci devait imposer à la fois le respect et l'obéissance, et tout nouveau dirigeant reconnu légitime se voyait dès lors, dans le même temps, accorder le droit d'avoir recours, selon les nécessités qui se présentaient à lui, à la « violence légitime », à la force pour faire imposer le retour

---

<sup>328</sup>. Emmanuel LYASSE, *Le Principat et son fondateur : l'utilisation de la référence à Auguste de Tibère à Trajan*, p. 357.

au calme et à l'ordre<sup>329</sup>. L'usage de messages numismatiques utilisant l'allégorie de la Judée vaincue ou celle de la Paix et des bienfaits qui pouvaient lui être associés a permis à Vespasien moins de se démarquer de ses prédécesseurs que de montrer que, après sa victoire en Orient, il s'engageait à ramener l'ordre et la sécurité en Italie ainsi que dans l'ensemble de l'empire. Son autre priorité était toutefois de faire admettre que son autorité n'était pas usurpée et qu'il disposait légalement d'un ensemble de pouvoirs qu'il s'attacha à faire reconnaître par le Sénat. L'ensemble de ses pouvoirs, comme cela a également déjà été vu, a été défini dans le cadre des différentes clauses de la *Lex de Imperio Vespasiani* qui, pour la plupart d'entre elles, n'étaient utiles pour le nouveau Prince que parce qu'elles faisaient référence à des pouvoirs déjà exercés par Auguste. Invoquer le souvenir et les prérogatives du premier *Princeps* n'avait ainsi rien d'une simple incantation ou d'un artifice juridique visant à faire admettre son autorité, il s'agissait là d'un besoin vital permettant de faire reconnaître que son élévation au pouvoir représentait la fermeture d'une parenthèse, ouverte avec le suicide de Néron, et le retour à une forme d'ordre et de normalité selon ce qu'Auguste et certains de ses meilleurs successeurs (Tibère et Claude, mais aussi Galba) avaient eux-mêmes réalisé alors qu'ils étaient au pouvoir<sup>330</sup>.

Cela démontre aussi que disposer de la légalité et de la force militaire ne suffisait pas en soi pour faire admettre sa légitimité et que le meilleur moyen de s'imposer était en quelque sorte de prétendre revenir aux sources du Principat et se présenter comme le continuateur d'Auguste. Parce qu'il n'avait aucun lien de sang avec la famille de celui-ci, Vespasien choisit donc d'imposer « *l'affirmation brutale, face à l'autorité du Sénat, d'un pouvoir issu des armes* »<sup>331</sup>, ce que ses prédécesseurs de l'année des quatre empereurs n'avaient pas osé faire, mais, en faisant commencer officiellement

---

<sup>329</sup>. Arthur FERRIL, « Otho, Vitellius and the Propaganda of Vespasian », *CJ*, 60-6, 1965, pp. 267-269, rappelle que si Vespasien, dans sa lutte contre Vitellius, usa de tous les moyens à sa disposition pour se présenter comme un successeur légitime, il avait aussi besoin d'être soutenu par des « référents » incontestables. Ainsi, après avoir obtenu le soutien des soldats de Bretagne, du Danube ou d'Espagne, qui étaient demeurés fidèles à Othon, n'eut-il aucun scrupule à ignorer complètement le souvenir de celui-ci qui, parce qu'il resté un proche de Néron, dont il avait achevé les travaux de la Maison dorée, ne représentait pas toutes les garanties nécessaires, en termes de légitimité comme de propagande, pour servir ses intentions et asseoir sur légitimité à partir du moment où il s'était imposé à la tête de l'État. Plutôt que de chercher à détruire le souvenir de ses « mauvais » prédécesseurs (Néron, Othon, Vitellius), Vespasien préféra les ignorer et insister sur les liens qu'il pouvait établir avec les meilleurs d'entre eux (Auguste, Tibère, Claude).

<sup>330</sup>. T.-V. BUTTREY, « Vespasian's Roman Orichalcum : An Unrecognised Celebratory Coinage » dans JACOBSON, David M. et Nikos KOKKINOS (Dir.), *Judaea and Rome in coins, 65 BCE - 135 CE*, Actes de la conférence internationale organisée par Spink (13-14 septembre 2010), Londres, Spink, 2012, pp. 163-186, souligne le fait que les monnaies de bronze de Vespasien, en plus d'être disponibles aussi bien en Orient qu'en Occident, où elles étaient frappées pour la plupart et probablement largement employées, notamment les *dupondii*, pour payer la solde des troupes stationnées sur le Rhin, s'appuyaient sur des références anciennes (républicaines ou julio-claudiennes) pour affirmer la légitimité du nouveau Prince et ainsi promouvoir tant son action que son idéologie.

<sup>331</sup>. Emmanuel LYASSE, *Le Principat et son fondateur : l'utilisation de la référence à Auguste de Tibère à Trajan*, p. 305.



son Principat au jour de sa proclamation impériale par les soldats stationnés à Alexandrie, et non au jour de la reconnaissance de son pouvoir par le Sénat, il devenait quasiment un nouvel Auguste. Aucun des successeurs du premier *Princeps* n'aurait en effet pu lui apporter le prestige ou la caution morale nécessaires à son projet qu'il devait, pour avoir une chance de réussir et ramener l'ordre en plus de restaurer la stabilité des institutions, inscrire dans le long terme. Aussi, en accaparant le consulat, qu'il prit chaque année, sauf en 73 et en 78, le 1<sup>er</sup> janvier, et toujours conjointement avec Titus, sauf en 71 où son collègue fut le futur successeur de Domitien, Nerva, Vespasien « *repre[nait-il] une ancienne pratique d'Auguste, qui, pendant neuf années, de 31 à 23 av. J.-C. avait, sans interruption revêtu cette magistrature* »<sup>332</sup> et marquait ainsi une certaine rupture avec la pratique observée jusque là puisque, si certains de ses prédécesseurs avaient occupé plusieurs consulats, aucun autre avant lui ne l'avait à ce point monopolisé, à l'exception d'Auguste au cours des dernières années de la guerre civile contre Marc Antoine et de ses tout premiers mois passés à la tête de l'État en qualité de *Princeps*.

La référence à Auguste n'avait donc rien d'une fantaisie ou d'une « délicatesse » de la part de Vespasien mais répondait à une nécessité politique qui lui permettait de démontrer qu'il avait compris quelles étaient les attentes du peuple de Rome, comme celles des populations de l'ensemble de l'empire, et qu'il avait saisi l'importance que le souvenir d'Auguste avait laissé. Cela explique également pourquoi le dixième César ne fit aucune référence à Galba, qu'il aurait en outre soupçonné d'avoir envoyé d'Espagne jusqu'en Judée des tueurs chargés de l'assassiner<sup>333</sup> et dont ni lui-même ni Titus ni Domitien ne rejetèrent pourtant l'héritage politique, parce que, en plus d'avoir gouverné peu de temps, il ne fut jamais investi des mêmes pouvoirs qu'Auguste, Tibère et Claude. L'absence de toute mention au précédent de Galba dans les clauses de la *Lex de Imperio Vespasiani* est à cet égard particulièrement significative car elle démontre que le souvenir de ce dernier ne lui était d'aucune utilité sur le plan politique. En plus de n'avoir aucun lien de parenté avec Auguste, ce que confirme Suétone<sup>334</sup> alors que Plutarque affirme qu'il appartenait à la famille de Livie<sup>335</sup>, invoquer le souvenir de Galba n'aurait de toute façon pas eu un impact suffisamment fort auprès du public et il ne lui était d'aucun recours pour établir une continuité

---

<sup>332</sup>. Léon HOMO, *Vespasien, l'empereur du bon sens*, p. 284.

<sup>333</sup>. Suétone, *Vie de Galba*, XXIII.

<sup>334</sup>. Suétone, *Vie de Galba*, II

<sup>335</sup>. Plutarque, *Vie de Galba*, III, 2, qui confond cependant Livie, la femme d'Auguste et mère de Tibère, avec la deuxième épouse du père de Galba, Livia Ocellina, à laquelle elle était peut-être apparentée.

entre lui et Auguste, ainsi qu'avec les « bons » Princes julio-claudiens<sup>336</sup>. Car Vespasien ne s'inspira pas uniquement de l'exemple d'Auguste, qui demeurait cependant la meilleure de toutes les références, puisqu'il fit également construire un temple, « sur le mont Caelius, consacré au divin Claude, déjà commencé par Agrippine, mais presque entièrement démoli par Néron »<sup>337</sup>, ce qui lui permettait de faire d'une pierre deux coups en établissant un lien avec un autre Prince julio-claudien alors que, dans le même temps, il prenait ses distances avec Néron. Le souvenir de celui-ci fut en outre en grande partie condamné avec la construction de l'amphithéâtre flavien (Colisée), œuvre majeure qui mobilisa aussi bien le père que ses fils, entrepris par Vespasien selon un projet envisagé par Auguste<sup>338</sup>, qui fut élevé sur des terrains que Néron avait privatisés pour édifier la Maison dorée, et que le dixième César à peine revenu d'Orient, utilisa pour « marquer de manière claire le changement de régime et affirmer la réappropriation par le peuple des quartiers spoliés par Néron »<sup>339</sup>. Celui-ci avait laissé un souvenir impérissable en raison de ses extravagances et de ses prétentions artistiques, mais il ne pouvait en aucune façon servir les intentions de Vespasien, qu'il avait sans égard renvoyé de la cour chargée de faire la claque lors de son voyage en Grèce, qui joua aussi sur l'aménagement urbain de Rome pour servir sa propagande et honorer les « bons Princes » dont il pouvait se réclamer et ignorer ceux dont il était préférable de ne pas célébrer la mémoire.

Par contre l'exemple des « bons empereurs » servit incontestablement de modèle au moment d'assumer la fonction de censeur. Celle-ci avait été occupée à plusieurs reprises par Auguste puis par Claude, qui en fut le dernier titulaire avant Vespasien et Titus, mais son importance avait progressivement décliné à mesure qu'avaient augmenté les prérogatives conférées au Prince. Ce dernier disposait dorénavant de tous les pouvoirs dont les censeurs avaient bénéficié jusqu'à la fin de l'époque républicaine et, selon les clauses de la *Lex de Imperio Vespasiani*, Vespasien avait reçu en une seule fois l'ensemble des pouvoirs que ses prédécesseurs avaient peu à peu accumulés pendant un siècle. La censure revêtait alors une importance sociale particulière puisque son titulaire, en plus de jouir du prestige attaché à la fonction, était chargé d'établir et de réviser la liste des citoyens en fonction de leur fortune mais aussi de leur moralité. Or la fin des guerres civiles imposait au moins une révision de la composition des différentes catégories de citoyens qui avaient été particulièrement affectées par les troubles. Alors qu'elle avait été négligée

---

<sup>336</sup>. Emmanuel LYASSE, *Le Principat et son fondateur : l'utilisation de la référence à Auguste de Tibère à Trajan*, pp. 320-323.

<sup>337</sup>. Suétone, *Vie de Vespasien*, IX, 1 : « ... templum Pacis foro proximum Divique Claudii in Caelio monte coeptum quidem ab Agrippina, sed a Nerone prope funditus destructum ».

<sup>338</sup>. Suétone, *Vie de Vespasien*, IX, 1.

<sup>339</sup>. Michel TARPIN, *Roma fortunata, identités et mutations d'une ville éternelle*, Gollion (Suisse), In-Folio, 2001, p. 248.

par Tibère, Caligula et Néron qui, il est vrai, n'avaient pas été confrontés à la même situation, la censure permettait à Vespasien de s'inscrire encore davantage dans la lignée de ce qu'Auguste avait entrepris, en se présentant comme « *l'homme qui par cette censure remet[tait] la cité en ordre après le traumatisme des guerres civiles* »<sup>340</sup> et en procédant à une reconstitution profonde des ordres supérieurs de la société romaine. Une inscription de Rome<sup>341</sup> montre que Titus était censeur désigné dès le deuxième semestre de l'année 71 alors que Vespasien est présenté de la même façon sur une table de marbre d'Étrurie<sup>342</sup>. La mention de la censure se retrouve sur la plupart des frappes monétaires de Vespasien et de Titus émises au cours des années 73 et 74 et disparaît complètement de toutes leurs émissions diffusées au cours des années suivantes. Il n'y a donc pas lieu de croire que, contrairement à ce que certaines inscriptions peuvent laisser supposer, l'un comme l'autre ont poursuivi leur mandat au-delà de la durée légale de dix-huit mois, et il semble donc plus raisonnable d'admettre qu'ils ont mis un terme à leurs fonctions au plus tard au cours du deuxième semestre de l'année 74. Il peut cependant paraître surprenant de constater que la titulature de certaines des inscriptions utilisées dans le cadre de l'étude, notamment celles concernant Vespasien, portent encore la mention de la censure, comme sur des inscriptions romaines des années 75<sup>343</sup>, 76<sup>344</sup> et 77-78<sup>345</sup>, alors que la seule concernant Titus, qui indique par ailleurs que Vespasien a fait entreprendre des travaux d'agrandissement du *pomerium*, laisse supposer que celui-ci était encore en poste après le renouvellement de sa cinquième puissance tribunicienne (1<sup>er</sup> juillet 74)<sup>346</sup>. Malgré l'incertitude créée par l'ambiguïté de certaines inscriptions, rien ne permet toutefois de conclure que Vespasien et Titus, donnant ainsi l'exemple d'un précédent exploité plus tard par Domitien, ont été censeurs à vie ainsi que certaines inscriptions, comme une borne milliaire de Galatie de 80 sur laquelle Titus est présenté comme censeur<sup>347</sup>, ont pu amener certains historiens à le croire<sup>348</sup>. Les pouvoirs dont ils disposaient tous les deux leur

<sup>340</sup>. Emmanuel LYASSE, *Le Principat et son fondateur : l'utilisation de la référence à Auguste de Tibère à Trajan*, p. 307.

<sup>341</sup>. *CIL* VI, 31294 = *ILS*, 258 (note 90).

<sup>342</sup>. *CIL* XI, 3605 = *ILS*, 247 : IMP(eratori) CAESARI | VESPASIANO | AVG(vsto) PONT(ifici) MAX(imo) | TRIB(vnicia) POT(estate) IMP(eratori) X CO(n)S(vl) IIII P(atri) p(atricia) CENS(or) | DESIGNATO | .

<sup>343</sup>. *CIL* VI, 933 = *ILS*, 249 : IMP(erator) CAESAR | VESPASIANVS AVG(vstvs) | PONTIF(ex) MAX(imvs) TRIBVNIC(ia) | POT(estate) VI IMP(erator) XIII P(ater) P(atricia) | CO(n)S(vl) VI DESIG(natvs) VII CENSOR | .

<sup>344</sup>. *CIL* X, 6812 = *ILS*, 5819 (note 34).

<sup>345</sup>. *CIL* VI, 934 = *ILS*, 252 (note 35).

<sup>346</sup>. *CIL* VI, 1232 = *ILS*, 248 (note 104).

<sup>347</sup>. *ILS*, 263 : [i]MP(erator) [t] C[ae]SA[r] DIVI VES | PASIANI F(ilivs) AVG(vstvs) PONT(ifex) MAX(imvs) | TRIB(vnicia) POTEST(ate) X IMP(erator) XV CO(n)S(vl) | vi[i] CENSOR P(ater) P(atricia) [et] CAES(ar) [divi f(ilivs) domitianvs] | CO(n)S(vl) VII [p]RINC(eps) IVENTVTIS | ...

<sup>348</sup>. Armando TORRENT, « Para una interpretacion de la " *potestas censoria* " en los emperadores flavios », pp. 213-229.

suffisaient pour accomplir les tâches traditionnellement assurées par les censeurs, aussi le fait d'assumer cette charge a-t-il vraisemblablement eu d'abord une utilité politique puisque, en plus d'accumuler les consulats, Vespasien et Titus occupèrent une fonction que seul Auguste, si l'on met de côté la censure de Claude qui faisait néanmoins partie des « bons » Princes dont les nouveaux maîtres de Rome pouvaient revendiquer l'héritage, avait occupé, dans un contexte comparable qui plus est. La mention de la censure sur la titulature de Vespasien et de Titus sur certaines inscriptions après 74 ne signifiait de toute façon pas qu'ils étaient encore en fonction à ce moment là, mais servait simplement à rappeler qu'ils avaient occupé cette charge.

Inscrire ses pas dans ceux d'Auguste et, plus largement, dans ceux des « bons » Princes julio-claudiens était donc pour Vespasien un moyen d'assurer sa légitimité puisque, sans ancêtre prestigieux pouvant justifier de l'ancienneté et de l'honorabilité de sa famille, il choisit de s'appuyer sur le souvenir de ses prédécesseurs afin d'établir et de mettre en avant une continuité au moins politique que son origine sociale ou ses seuls talents militaires ne lui permettaient pas de nouer. Ses deux fils, notamment Titus, allèrent ensuite un peu plus loin en faisant frapper des monnaies de restitution, uniquement sur bronze (*sesterce*, *dupondius* et *as*), qui reprenaient des thèmes ou une iconographie déjà employés par certains des précédents Césars, sans toutefois limiter leurs émissions à un hommage rendu aux seuls « bons empereurs » déjà distingués par Vespasien (Auguste, Tibère et Claude). Ils honorèrent en effet également la mémoire de certains membres influents ou prestigieux de la dynastie julio-claudienne, considérés comme proches ou dignes d'Auguste, et qui, parce qu'ils étaient encore aimés et admirés par les Romains, avaient laissé le meilleur souvenir<sup>349</sup>. Les monnaies de restitution, qui sont présentées comme telles au revers (RESTITVIT, RESTITV ou le plus souvent REST), ont été frappées à une période qu'il est impossible d'établir avec précision mais qui est généralement considérée comme celle correspondant aux deux années de gouvernement de Titus et aux premiers mois du Principat de Domitien (80-82)<sup>350</sup>.

Auguste (DIVVS AVGVSTVS PATER) fut notamment représenté, au droit des frappes sur bronze de Titus sur laquelle il était figuré assis sur un trône ou sur ce qui ressemble fort à un

---

<sup>349</sup>. Emmanuelle ROSSO, « Culte impérial et culte dynastique : *les divi* et *divae* de la *Gens Flavia* » dans Trinidad NOGALES et Julián GONZÁLEZ (Dir.), *Culto imperial : política y poder*, pp. 125-152, met l'émission de ces monnaies de restitution qui respectaient l'iconographie des modèles, une particularité des trois Princes flaviens, avec le développement du culte impérial qui se développa surtout après la mort de Vespasien qui fut rapidement divinisé.

<sup>350</sup>. Harold MATTINGLY, *BMC*, II, pp. LXXII, LXXVII et XCVI ; Jean-Baptiste GIARD, *BNCMER* III, p. 13, et T.-V. BUTTREY et Ian CARRADICE, *RIC* II-1<sup>2</sup>, pp. 191-193 et 242.

## FIGURE 8

### EXEMPLES DE MONNAIES RENDANT HOMMAGE A LA DYNASTIE JULIO-CLAUDIENNE (1)



#### 1a. Sesterce de Titus (Rome, 80-81)

**Droit :** DIVVS AVGVSTVS PATER

Auguste sur un trône dans dossier, portant une couronne radiée, devant un autel et tenant une branche de laurier et un sceptre

**Revers :** IMP T CAES DIVI VESP F AVG P M TR P P P COS VIII

S C au centre, avec REST écrit au-dessus

**Caractéristiques :** bronze (28,16 g. et 35 mm.)

**Références :** RIC II-1<sup>2</sup>, 401

**N° SMB :** 18208039



#### 1a. As de Domitien (Rome, 81-82)

**Droit :** DIVVS AVGVSTVS PATER

Tête radiée d'Auguste à gauche, avec une étoile au-dessus

**Revers :** IMP D CAES AVG RESTITVT

Aigle de face sur un globe, la tête vers la droite et les ailes éployées avec S C au-dessus de sa tête

**Caractéristiques :** bronze (11,80 g. et 28 mm.)

**Références :** BMC II, 506-508 = BNCMER III, 555 (Bithynie ?) = RIC II-1<sup>2</sup>, 824

**N° SMB :** 18209806



#### 2. As de Titus (Rome, 80-81)

**Droit :** M AGRIPPA L F COS III

Tête de Marcus Agrippa, à gauche, portant une *corona rostrata*

**Revers :** IMP T VESP AVG REST

Neptune debout à gauche tenant un dauphin dans sa main droite et trident de sa main gauche

**Caractéristiques :** bronze (10,54 g. et 29 mm.)

**Références :** BNCMER III, 289 = RIC II-1<sup>2</sup>, 410

**N° SMB :** 18233225



#### 3. Sesterce de Titus (Rome, 80-81)

**Droit :** CIVITATIBVS ASIAE RESTITVT

Tibère, sur un siège curule, ses pieds sur un tabouret, tenant une patère de sa main droite tendue et appuyée sur un sceptre

**Revers :** IMP T CAES DIVI VESP F AVG P M TR P P P COS VIII

S C au centre de la monnaie, avec REST écrit au-dessus

**Caractéristiques :** bronze (25,12 g. et 34 mm.)

**Références :** BNCMER III, 291 = RIC II-1<sup>2</sup>, 410

**N° SMB :** 18211360

siège curule<sup>351</sup>, alors que les revers contenaient uniquement la titulature du Prince en fonction (IMP T VESP AVG REST) entourant les lettres S C au centre de la monnaie, tandis que celles de Domitien figuraient la tête radiée du premier *Princeps* au droit et, au revers, une personnification de la Victoire, écrivant sur un bouclier, et un autel associé à la Providence ou encore un aigle aux ailes déployées posé sur un globe<sup>352</sup>. Titus fut en outre le seul à honorer la mémoire de Livie par l'intermédiaire de *dupondii* sur lesquels l'épouse d'Auguste, drapée ou voilée et dont le nom n'est jamais expressément indiqué, était associée à la Justice, à la Piété ou à la Santé<sup>353</sup>. Sa longévité autant que l'influence qu'elle exerça sur Auguste puis sur Tibère, ou encore son image de parfaite femme de la noblesse romaine, firent en sorte que Livie fut la seule femme n'appartenant pas à la dynastie flavienne à être honorée de cette manière sur le monnayage de Titus et de Domitien qui, l'un comme l'autre, honorèrent également la mémoire de deux de ses descendants directs qui exercèrent le pouvoir : son fils Tibère et son petit-fils Claude. La présence de leur nom dans le texte de la *Lex de Imperio Vespasiani*, comme cela a été vu précédemment, était déjà un signe révélateur de l'estime que leur portait Vespasien autant que de l'importance que leur souvenir pouvait jouer pour lui permettre de faire reconnaître la légitimité de son élévation au pouvoir. S'attacher à rappeler leur action était en effet un moyen utile afin de ne pas « dépendre » uniquement de l'exemple d'Auguste et ainsi inscrire plus largement et plus durablement ses propres ambitions dans le sillage de ce qu'avaient également accompli les « bons empereurs » de la dynastie julio-claudienne. Tibère fut représenté dans une position comparable à celle d'Auguste (assis sur siège curule) sur un sesterce de Titus<sup>354</sup> mais c'était sa tête nue, à droite ou à gauche, que l'on retrouvait le plus souvent sur les as de Titus ou de Domitien<sup>355</sup>. Le monnayage consacré à Claude fut en revanche plus diversifié puisque Titus et Domitien le firent figurer sur leurs sesterces et leurs as, et même sur un *dupondius* pour Titus. Le cinquième César apparaissait la tête aurée au droit des sesterces et *dupondii*, et la tête nue sur les as, alors que certains droits étaient

<sup>351</sup>. BMC II, Titus 261 = BNCMER III, Titus, 276-277 = RIC II-1<sup>2</sup>, Titus 399-401 : Auguste assis sur un trône, avec ou sans dossier, tenant une branche et un sceptre (sesterces de Rome, 80-81) ; RIC II-1<sup>2</sup>, Titus 402 : Auguste assis sur un trône sans dossier et tenant une patère et un sceptre (sesterce de Rome, 80-81), et BMC II, Titus 263 = RIC II-1<sup>2</sup>, Titus 403 : Auguste assis sur un siège curule (sesterce de Rome, 80-81).

<sup>352</sup>. BNCMER III, Domitien 554 = RIC II-1<sup>2</sup>, Domitien 822 (*dupondius* avec la Victoire écrivant S P Q R en deux lignes sur un bouclier), RIC II-1<sup>2</sup>, Domitien 823 (as avec un autel), et BMC II, Domitien 506 = BNCMER III, Domitien 555 = RIC II-1<sup>2</sup>, Domitien 824 (as avec un aigle posé sur un globe).

<sup>353</sup>. RIC II-1<sup>2</sup>, Titus 405-406 (buste de la Justice - Livie ? -, drapé et diadémé, à droite), 407-408 (buste de la Piété - Livie ? -, drapé et voilé, à droite), et 409 (buste de la Santé - Livie ? -, drapé, à droite).

<sup>354</sup>. BNCMER III, Titus 291 = RIC II-1<sup>2</sup>, Titus 410 (sesterce de Rome, 80-81).

<sup>355</sup>. BMC II, Titus 284 = BNCMER III, Titus 293 = RIC II-1<sup>2</sup>, Titus 432 (as de Rome, 80-81), et BMC II, Domitien 509 = BNCMER III, Domitien 558 = RIC II-1<sup>2</sup>, Domitien 826 (as de Rome, 81-82).

associés à une divinité (Cérès, Minerve)<sup>356</sup> ou à une personnification (la Constance, l'Espérance)<sup>357</sup>. Les dernières années du Principat de Tibère et les errements de Claude, notamment son intempérance et sa faiblesse vis-à-vis des femmes (Messaline puis Agrippine la Jeune), étaient là pour rappeler que la légitimité de ces Princes, sur laquelle Vespasien s'était en grande partie appuyé, n'était cependant pas une garantie en soi contre toute forme de dérive ou d'incapacité à gouverner convenablement selon les intérêts de l'empire et les attentes de l'ensemble des habitants des différentes provinces. Ceux-ci avaient cependant respecté la construction institutionnelle mise en place par Auguste et, globalement, s'en étaient montrés dignes en faisant preuve d'un certain dévouement envers la saine gestion des affaires publiques. Cette préoccupation sert à comprendre pour quelles raisons Titus et Domitien ont également utilisé leur monnayage pour rendre hommage à certaines personnalités de la famille julio-claudienne qui, sans jamais avoir elles-mêmes dirigé l'Empire, s'étaient montrées dignes de gouverner et auraient probablement pu être de remarquables successeurs à Auguste.

Fidèle général d'Auguste, qui lui donna sa fille unique Julie en mariage et dont il eut notamment deux garçons choisis par leur grand-père pour lui succéder, Marcus Agrippa fit preuve de sa loyauté envers le premier *Princeps* aussi bien sur les champs de bataille que lorsque la paix fut revenue. Particulièrement proche d'Auguste, qui vit en lui un successeur potentiel, Agrippa fut d'abord honoré par une série de sesterces de Titus, portant au revers l'image de Neptune debout tenant dans ses mains un dauphin et un trident, sur lesquels il était représenté coiffé d'une couronne rostrale et dont le modèle fut ensuite repris sur des as de Domitien<sup>358</sup>. Agrippa, qui avait le même âge qu'Auguste, ne vécut pas assez longtemps pour pouvoir lui succéder mais c'était davantage le compagnon d'arme fidèle et dévoué, le bon serviteur de l'État, que le général vainqueur de Marc Antoine ou le successeur potentiel que Titus et Domitien tenaient à honorer parce que son exemple pouvait servir à rassurer l'opinion et à démontrer que le dévouement dont Agrippa avait fait preuve envers Auguste comme envers l'État était une véritable source d'inspiration pour eux. Les exemples de Drusus, le frère cadet de Tibère, et de Germanicus, l'un des fils qu'il eut avec Agrippine l'Aînée, vont d'ailleurs dans le même sens et avaient sans doute

---

<sup>356</sup>. *RIC* II-1<sup>2</sup>, Titus 312 : Cérès, voilée et assise à gauche, tenant deux épis et une longue torche (*dupondius* de Rome, 80-81), et *RIC* II-1<sup>2</sup>, Domitien 829 : Minerve debout à droite, tenant une lance et un bouclier (as de Rome, 81-82).

<sup>357</sup>. *BMC* II, Titus 297 = *BNCMER* III, Titus 308 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, Titus 472 : *Spes*, relevant un pan de sa robe et tenant une fleur, au revers (sesterce de Rome, 80-81), et *BNCMER* III, Titus 314 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, Titus 482 : la *Constantia*, debout à gauche, tenant un long sceptre et élevant sa main droite vers son visage (as de Rome, 80-81).

<sup>358</sup>. *RIC* II-1<sup>2</sup>, Titus 470 (as de Rome, 80-81), et *RIC* II-1<sup>2</sup>, Domitien 825 (as de Rome, 81-82).

FIGURE 9

EXEMPLES DE MONNAIES RENDANT HOMMAGE A LA DYNASTIE JULIO-CLAUDIENNE (2)



1. Sesterce de Titus (Rome, 80-81)

**Droit :** NERO CLAVDIVS DRVSVS GERMANICVS IMP

Tête nue de Nero Drusus à gauche

**Revers :** IMP T CAES DIVI VESP F AVG P M TR P P P COS VIII

S C au centre de la monnaie, avec REST écrit au-dessus

**Caractéristiques :** bronze (28,77 g. et 36 mm.)

**Références :** RIC II-1<sup>2</sup>, 416

**N° SMB :** 18211055



2a. As de Titus (Rome, 80-81)

**Droit :** GERMANICVS CAESAR TI AVG F DIVI AVG N

Tête nue de Germanicus à gauche

**Revers :** IMP T CAES DIVI VESP F AVG REST

S C au centre de la monnaie

**Caractéristiques :** bronze (11,81 g. et 27 mm.)

**Références :** BMC II, 293 = RIC II-1<sup>2</sup>, 442

**N° SMB :** 18214309



2b. As de Domitien (Rome, 81-82)

**Droit :** GERMANICVS CAESAR TI AVG F DIVI AVG N

Tête nue de Germanicus à gauche

**Revers :** [I]MP D CAES DIVI VESP F AVG REST

S C au centre de la monnaie

**Caractéristiques :** bronze (9,55 g. et 27 mm.)

**Références :** BMC II, 511 = RIC II-1<sup>2</sup>, 828

**N° SMB :** 18214312



2c. As de Domitien (Rome, 81-82)

**Droit :** GERMANICVS CAESAR TI AVG F DIVI AVG N

Tête nue de Germanicus à gauche

**Revers :** IMP D CAES DIVI VESP F AVG REST

S C au centre de la monnaie

**Caractéristiques :** bronze (8,97 g. et 26 mm.)

**Références :** BMC II, 511 = RIC II-1<sup>2</sup>, 828

**N° SMB :** 18214313



un impact d'autant plus fort que l'un comme l'autre avaient connu un sort tragique alors même qu'ils étaient adulés par la population et semblaient promis à l'avenir le plus brillant. Général audacieux fauché en pleine gloire par un accident de cheval alors qu'il combattait entre l'Elbe et le Rhin, Drusus laissait plusieurs enfants dont le jeune Germanicus, qui conserva le surnom que son père avait mérité de porter suite à ses succès en Germanie, et qu'Auguste avait fait adopter par Tibère<sup>359</sup>. Drusus fut honoré par une série de sesterces et d'as de Titus ainsi que par des as de Domitien<sup>360</sup> alors que Germanicus fut représenté sur des as de Titus et sur des *dupondii* de Domitien<sup>361</sup>. Dans tous les cas, ces monnaies servaient à régler les transactions les plus courantes et s'échangeaient donc rapidement au sein des catégories sociales moyennes et modestes auprès desquelles il était essentiel de rappeler, à défaut de vraiment insister puisque ces exemplaires ont été frappés dans des quantités inconnues pendant une période relativement limitée, le souvenir de princes de la *Domus Augusta* morts depuis longtemps mais dont le souvenir était demeuré particulièrement vivace.

Le besoin de se construire une légitimité en s'appuyant sur la famille d'Auguste afin d'asseoir leur propre pouvoir fut une constante observée par tous les Princes flaviens qui cherchaient à établir au moins une continuité, à défaut d'un lien familial qui dans tous les cas n'existait pas, entre eux et les descendants du premier *Princeps*. Cette relation fut exploitée autant que cela était possible, y compris en ayant recours à des références féminines, que l'on peut mettre en parallèle avec celles de Flavia Domitilla, Julie ou Domitia Longina, qui mirent notamment à l'honneur la figure de Livie. La représentation de celle-ci, qui ne pose désormais plus aucun problème d'attribution sur plusieurs séries de *dupondii* de Titus, paraît légitime au regard du rôle politique qu'elle joua d'abord auprès d'Auguste puis auprès de Tibère, mais aussi en raison de ses mœurs sévères, incarnation de la dignité des femmes de la noblesse romaine, que l'on retrouvait chez Agrippine l'Aînée qui, en plus d'être l'épouse de Germanicus et la mère de Caligula, était également la petite-fille d'Auguste. Celle-ci, qui avait ramené dignement d'Orient en Italie les cendres de son mari décédé dans des conditions suspectes<sup>362</sup>, était également réputée pour les

<sup>359</sup>. Tacite, *Annales*, I, 3, 5.

<sup>360</sup>. *BMC* II, Titus 286 = *BNCMER* III, Titus, 298 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, Titus 437 (as de Rome, 80-81) ; *BMC* II, Titus 294 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, Titus 416 (sesterce de Rome, 80-81), et *BNCMER* III, Domitien 559 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, Domitien 827 (as de Bithynie, pour *BNCMER*, ou de Rome, pour *RIC* II-1<sup>2</sup>, 80-81).

<sup>361</sup>. *BMC* II, Titus 294 = *BNCMER* III, Titus 306 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, Titus 417 (as de Rome, 80-81) ; et *BNCMER* III, Domitien 560 (*dupondius* de Rome, 80-81), et *RIC* II-1<sup>2</sup>, Domitien, 828 (as de Rome, 80-81).

<sup>362</sup>. Tacite, *Annales*, II, 75, 1 et III, 1, 1-4.

hautes vertus morales dont elle sut faire preuve quand elle fut reléguée par Tibère sur l'île de Ventotene<sup>363</sup>, comme au moment de la mort de Germanicus, et incarnait les valeurs traditionnelles de la noblesse comme de l'ensemble de la société romaine que Titus chercha à honorer en faisant frapper au moins une série de sesterces qui lui rendait hommage<sup>364</sup>. Le respect de certaines valeurs essentielles permet enfin d'expliquer pourquoi Titus choisit, sur des séries de sesterces, de *dupondii* et d'as, en faisant uniquement représenter sa tête de profil, d'exalter la mémoire de Galba<sup>365</sup> qui, par rapport à Othon et Vitellius qui lui succédèrent, présentait l'avantage de s'être d'abord considéré lui-même comme le légat du Sénat et du peuple romain<sup>366</sup>, c'est-à-dire en défenseur de la légalité et des usages observés depuis Auguste, et avait, en plus d'avoir courageusement affronté la colère des soldats qui finalement l'assassinèrent, servi de source d'inspiration pour certains des premiers thèmes monétaires de Vespasien<sup>367</sup>.

Le soutien des soldats et la reconnaissance officielle de leur pouvoir par le Sénat, n'étaient donc pas en soi suffisants pour permettre aux Princes flaviens d'être certains de leur légitimité à gouverner, et c'est pourquoi chacun d'entre eux s'attacha à établir et à maintenir un certain lien avec les meilleurs et les plus populaires de leurs prédécesseurs. Ce faisant, ils démontraient qu'il n'y avait eu aucune rupture et que les dérives observées à la fin du Principat de Néron puis les désordres de l'année des quatre empereurs n'avaient été qu'une parenthèse que Vespasien avait su refermer alors que ses fils s'engageaient à suivre la voie de la restauration qu'il avait lui-même engagée. La référence à Auguste demeurait alors le meilleur moyen de satisfaire le besoin de reconnaissance des Princes flaviens qui surent cependant s'appuyer sur d'autres personnalités qui permettaient d'incarner concrètement et de diffuser l'idée de continuité et de transmission entre les « bons » représentants de la dynastie julio-claudienne et ce que les Flaviens entendaient eux-mêmes symboliser désormais. Mais pour réussir à s'imposer il leur fallait aussi démontrer qu'ils étaient capables de satisfaire aux attentes de l'ensemble des populations de l'empire, à commencer

---

<sup>363</sup>. Suétone, *Vie de Tibère*, LIII, 1.

<sup>364</sup>. *BNCMER* III, Titus 307 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, Titus 419 (sesterce de Rome, 80-81).

<sup>365</sup>. *BMC* II, Titus 305 = *BNCMER* III, Titus 319 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, Titus 421 (sesterce de Rome, 80-81) ; *BNCMER* III, Titus 320 (*dupondius* de Rome, 80-81, présenté comme un as par *RIC* II-1<sup>2</sup>, Titus 497) ; *BNCMER* III, Titus 322 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, Titus 496 (as de Rome, 80-81) et *BNCMER* III, Titus 321 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, Titus 444 (as de Rome, 80-81).

<sup>366</sup>. Suétone, *Vie de Galba*, X, 1.

<sup>367</sup>. *BNCMER* III, Galba 243 : Galba en tenue militaire relève Rome agenouillée qui lui tend un enfant, au revers, et ROMA RESTI - S C, au droit (sesterce de Rome, juillet 68-janvier 69), et *RIC* II-1<sup>2</sup>, Vespasien 52 et 88-89 : Vespasien relève la Liberté agenouillée en présence de l'allégorie de Rome, au revers, et LIBERTAS RESTITVTA, au droit (sesterces de Rome, 71), et voir aussi Emmanuelle ROSSO, « Le thème de la *Res publica* dans le monnayage de Vespasien : pérennité du " modèle augustéen ", p. 216.

par celles d'Italie, en permettant un retour rapide, et surtout durable, à la paix sans laquelle rien n'était possible.

### 3. L'impératif de paix

Débarrassé de tous ses concurrents à la pourpre en Occident et de tout risque d'enlèvement dans un conflit « extérieur » en Orient, Vespasien eut dès lors les mains libres pour reprendre en main la direction de l'Empire suite à un conflit dans lequel il avait pris soin de ne pas s'impliquer directement. Éloigné de Rome depuis près de trois années, il avait pu compter sur le concours de son frère aîné, Flavius Sabinus, et de son fils cadet, Domitien, pour faire représenter et défendre ses intérêts au cœur de l'empire alors même qu'il s'était assuré de la fidélité de l'Égypte et de ses ressources en blé avant d'envisager son retour en Italie. Flavius Josèphe rappelle que ce voyage provoqua un élan d'exaltation général puisque « *toutes les villes d'Italie où il passait lui réservaient un accueil enthousiaste mais que Rome particulièrement l'avait reçu avec beaucoup d'empressement et de magnificence* »<sup>368</sup>. Vespasien y arrivait en effet nimbé d'une aura de vainqueur mais surtout auréolé de celle de restaurateur de la paix. Celle-ci figurait d'ailleurs clairement dans ses priorités puisque les premières monnaies frappées en son nom, dans certains ateliers provinciaux en Orient (Éphèse) comme en Occident (Tarragone), portaient une personification de la Paix<sup>369</sup> ou un message dédié à la paix que le nouveau Prince s'engageait à restaurer (PACI AVGVSTAE)<sup>370</sup>. En effet Vespasien ne se considéra pas uniquement comme un général qui s'était dignement acquitté de sa tâche puisqu'il entendait également être le garant du retour de la paix, ce qui explique pourquoi les représentations de la Paix étaient aussi importantes, dès la diffusion de ses premières monnaies, que celles vantant ses succès militaires.

Le thème de la paix lui permettait de se placer dans la continuité de ce qu'Auguste avait précédemment entrepris et, qui plus est, dans des conditions comparables<sup>371</sup>. Il pouvait ainsi établir une certaine proximité avec lui puisque l'un comme l'autre s'étaient engagés dans une

---

<sup>368</sup>. Flavius Josèphe, *La guerre des Juifs*, VII, 63 : « ... ταῖς κατὰ τὴν Ἰταλίαν πόλεσιν ἐπήλθεν, μάλιστα δ' ἡ Ρώμη μετὰ πολλῆς αὐτὸν ἐδέξατο προθυμίας καὶ λαμπρότητος ».

<sup>369</sup>. BMC II, Vespasien 351 = RIC II-12, Vespasien 1300 : la Paix (PAX), debout à gauche, tenant un caducée, des épis de céréales et un coquelicot (*aureus* de Tarragone, fin de l'année 69 ou début de l'année 70).

<sup>370</sup>. BNCMER III, Vespasien 325 = RIC II-12, Vespasien 1390 : la Victoire, debout à gauche, tenant une couronne et une palme (*aureus* d'Éphèse, 69-70).

<sup>371</sup>. Arthur FERRILL, « Otho, Vitellius and the Propaganda of Vespasian », *CJ*, 60-6, 1965, pp. 267-269, souligne que Vespasien s'est non seulement servi du précédent d'Auguste pour s'imposer mais qu'il a aussi eu recours à une forme de dénigrement contre Othon, qui avait achevé les travaux de la Maison dorée de Néron, et Vitellius, qui avait accordé des funérailles dignes au dernier Prince julio-claudien, avant d'oublier leur mémoire, afin, en se détachant ainsi de ses deux prédécesseurs immédiats, de mieux faire ressortir le lien qui pouvait le rapprocher d'Auguste.

guerre déjà commencée, et dont ils ne pouvaient pas être tenus pour responsables, et y avaient finalement mis un terme, ce que leur propagande réciproque sut parfaitement exploiter par la suite. Le thème de la paix ne se retrouve pratiquement pas sur les inscriptions utilisées dans le cadre de l'étude, sauf en une occasion quand, pendant le consulat de L. Annius Bassus et C. Caecina Paetus et au jour anniversaire de Vespasien (17 novembre), les *iuniores* de la tribu *Suburana* consacrèrent une dédicace à la paix éternelle (PACI AETERNAE) qui devait désormais régner au sein de la famille au pouvoir (DOMVS IMPERATORIS VESPASIANI)<sup>372</sup>, mais était un sujet récurrent dans l'ensemble du monnayage utilisé par Vespasien. Ce dernier consacra en effet près d'un quart (24,65 %) de l'ensemble de ses monnaies d'argent, contre à peine plus de 5 % de ses monnaies de bronze, au thème de la paix<sup>373</sup>. Celui-ci n'était d'ailleurs pas uniquement utilisé par la propagande monétaire puisque Orose, le seul historien connu à le préciser, rapporte que suite à leur triomphe commun sur les Juifs, Vespasien et Titus « *proclamèrent la paix universelle, toutes les guerres et les soulèvements ayant été étouffés à Rome et à l'extérieur, et ils jugèrent bon de fermer le double Janus avec des chaînes verrouillées, pour la sixième fois seulement depuis la fondation de Rome* »<sup>374</sup>, et qui était ouvert depuis la fin de l'époque d'Auguste, quand la plupart des autres historiens rappelle que, dès son retour à Rome, Vespasien entreprit de faire élever un temple dédié à la paix qui fut consacré lors de son sixième consulat (75)<sup>375</sup>. Le thème du retour de la paix ne figurait donc pas exclusivement au revers des monnaies ou dans le texte de quelques inscriptions mais, parce qu'il s'inscrivait dans un cadre plus général utilisant toutes les ressources de propagande alors disponibles, pouvait également se manifester par le programme de « grands travaux » que le nouveau pouvoir pouvait mettre en place. Achievé en un peu plus de quatre années, le temple de la Paix figurait selon Pline l'Ancien parmi « *les plus beaux ouvrages qu'ait jamais vus le monde* »<sup>376</sup> et conservait notamment les trésors du Temple de Jérusalem (arche d'alliance, Ménorah) qui, en plus d'y avoir été pillés, avaient été exhibés dans les rues de Rome au jour de la célébration du triomphe sur les Juifs, ainsi que

<sup>372</sup>. CIL VI, 200 = ILS, 6049 (voir note 75).

<sup>373</sup>. Carlos NOREÑA, *Imperial Ideals in the Roman West - Representation, Circulation, Power*, Cambridge, Cambridge University Press, 2011, pp. 334-355 (annexes 3 à 7) : les valeurs relatives établies correspondent à 1643 monnaies sur les 6665 exemplaires utilisés par l'auteur pour constituer son échantillon de monnaies d'argent, et à 46 monnaies sur les 867 étudiées pour élaborer celui concernant les monnaies de bronze.

<sup>374</sup>. Orose, *Histoires (contre les païens)*, VII, 9, 9 : « ... omnibus bellis ac tumultibus domi forisque compressis, pacem totius Orbis pronuntiauerunt et Ianum geminum obseratis cohiberi claustris sexto demum ipsi post Urbem conditam censuerunt ».

<sup>375</sup>. Suétone, *Vie de Vespasien*, IX, 1 et Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXVI, 15, 1, ce dernier précisant l'année de son inauguration.

<sup>376</sup>. Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, XXXVI, 24, 102 : « ... pulcherrima operum quae unquam vidit orbis ».

plusieurs œuvres majeures rapportées d'Égypte ou de Grèce<sup>377</sup>. Sa construction était un élément central du programme édilitaire et de la propagande du nouveau Prince, qui célébrait alors moins le retour de la paix elle-même que sa propre victoire en Judée qui l'avait rendu possible. Le temple de la Paix n'a pourtant, paradoxalement, jamais fait l'objet de la moindre représentation sur le monnayage de Vespasien, qui a probablement là encore suivi l'exemple donné autrefois par Auguste, qui ne fit jamais frapper la moindre monnaie rappelant la fermeture du temple de Janus, alors même qu'il fit pourtant émettre plusieurs séries consacrées à d'autres édifices dédiés eux-mêmes à de très anciennes divinités protectrices de Rome comme le temple consacré à Jupiter sur la colline du Capitole<sup>378</sup> ou encore celui de Vesta sur le forum<sup>379</sup>.

Le thème de la paix était par contre omniprésent sur l'ensemble des émissions monétaires de Vespasien, dès le début de l'année 70, et sur tous les supports (*aureus*, denier, sesterce, *dupondius* et as), y compris sur les monnaies frappées à l'effigie de ses deux fils qui abandonnèrent cependant cette représentation par la suite, jusqu'à la fin de son Principat. La Paix était personnifiée sous les traits d'une femme, assise ou debout, tenant un rameau d'olivier mais parfois aussi un sceptre, symbolisant le pouvoir suprême, une corne d'abondance, signe de prospérité, ou encore un caducée, évoquant le commerce et les échanges<sup>380</sup> à travers l'un des attributs distinctifs de Mercure. Vespasien a ainsi fait comprendre dès ses toutes premières frappes monétaires que la fin de la guerre signifiait désormais réellement le retour de la paix ou, à tout le moins, qu'il s'engageait à mettre fin définitivement aux désordres et aux violences et à garantir pour longtemps la stabilité du régime dont il prenait dorénavant la tête. L'usage de ce thème n'était certes pas une nouveauté mais le nouveau Prince pouvait alors se présenter non pas uniquement comme un simple postulant à l'Empire - il n'était pas le premier, et ne serait pas le dernier, à se retrouver dans une situation comparable -, qui invoquait la paix comme une nécessité ou une partie seulement de ses engagements politiques, puisqu'il se trouvait plutôt en situation de l'utiliser pour mettre en avant ses propres réalisations. En effet, à l'image de ce qu'Auguste avait réalisé auparavant, il avait permis la fin des hostilités, aussi bien en Orient qu'en Occident, et avec elle permis le retour de la paix qui signifiait alors tout autant l'absence de guerre civile, opposant des citoyens romains à d'autres citoyens romains, que le retour de la « paix militaire » qui avait été

---

<sup>377</sup>. Nathalie de CHAISEMARTIN, *Rome : identités politiques d'une ville*, Paris, Armand-Colin, 2002, pp. 168-169.

<sup>378</sup>. BMC II, Vespasien 614 = BNCMER III, Vespasien 588 = RIC II-1<sup>2</sup>, Vespasien 323 : temple hexastyle de Jupiter Capitolin (as de Rome, 71).

<sup>379</sup>. BMC II, Vespasien 648 = RIC II-1<sup>2</sup>, Vespasien 492 : temple rond de Vesta contenant une statue (as de Rome, 72).

<sup>380</sup>. Carlos NOREÑA, *Imperial Ideals in the Roman West : Representation, Circulation, Power*, p. 128.

FIGURE 10

EXEMPLES DE MONNAIES DE VESPASIEN REPRESENTANT LE THEME DE LA PAIX



1. Denier de Vespasien (Éphèse, 69-70)

**Droit :** IMP CAES VESPAS AVG

Tête laurée de Vespasien à droite

**Revers :** PACI AVGVSTAE

La Victoire, debout à gauche, et tenant une couronne dans sa main droite levée et une branche de palmier de sa main gauche

**Caractéristiques :** argent (3,16 g. et 18 mm.)

**Références :** *RIC* II-1<sup>2</sup>, 1396

**N° SMB :** 18211022



2. Denier de Vespasien (Rome, janv.-juin 70)

**Droit :** IMP CAESAR VESPASIANVS AVG

Tête laurée de Vespasien à droite

**Revers :** [COS] ITER TR POT

La Paix drapée, debout à gauche, tenant un rameau dans sa main droite et un caducée de son bras gauche

**Caractéristiques :** argent (3,37 g. et 18 mm.)

**Références :** *BNCMER* III, 15 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, 27

**N° SMB :** 18219267



3. Dupondius de Vespasien (Rome, 73)

**Droit :** IMP CAES VESP AVG P M T P COS III CENS

Tête radiée de Vespasien à droite

**Revers :** PAX AVGVST

La Paix drapée, debout à gauche, le coude gauche appuyé sur une colonne et tenant un caducée de la main droite et une branche de palmier contre son bras et son épaule gauche

**Caractéristiques :** bronze (14,19 g. et 28 mm.)

**Références :** *RIC* II-1<sup>2</sup>, 583

**N° SMB :** 18228520



4. Sesterce de Vespasien (Rome, 76)

**Droit :** IMP CAES VESPASIAN AVG P M TR P P P COS VII

Tête laurée de Vespasien à droite

**Revers :** PAX AVGVST - S C

La Paix drapée, debout à gauche, tenant un rameau de la main droite et une corne d'abondance contre son bras et son épaule gauche

**Caractéristiques :** bronze (25,77 g. et 32 mm.)

**Références :** *RIC* II-1<sup>2</sup>, 880

**N° SMB :** 18227600

imposée par la force aux peuples vaincus<sup>381</sup>. La paix était donc également une célébration de la victoire, ce qui explique pourquoi ces deux thèmes étaient aussi étroitement imbriqués l'un avec l'autre et pourquoi ils ont été autant représentés sur l'ensemble des monnayages de Vespasien.

L'allégorie de la Paix était un vrai véhicule de propagande puisque la représentation au revers des monnaies insistait sur les bienfaits consécutifs au retour de la paix sans s'attarder sur les conditions dans lesquelles elle avait été obtenue. Mais au fond peu importait puisque la paix était étroitement associée aux idées de Concorde (CONCORDIA), qui incarnait l'harmonie au sein de la société et sans laquelle aucune paix civile véritable n'était possible, en plus de symboliser la réconciliation civile et d'assurer la fidélité et l'obéissance des armées, et de Sécurité (SECVRITAS), dont la signification renvoyait à l'idée d'absence de toute contrainte<sup>382</sup>, et qui servaient à rappeler les bienfaits ainsi apportés par l'État. Ceux-ci n'étaient cependant pas uniquement évoqués de façon directe par le recours à la personnification de la Paix, reconnaissable par tous, puisqu'à partir de l'année 74, le revers de certaines monnaies frappées au nom de Vespasien, mais aussi à celui de Titus, mettaient en scène certaines des conséquences positives induites par le retour de la paix. Si la présence de la Paix assise, tenant une branche et un sceptre, au revers de monnaies d'or et d'argent, figurant au droit aussi bien Vespasien que Titus, conjointement consuls cette année-là, ne pose généralement aucun problème d'interprétation, la date de production de ces monnaies correspondant à la période de la dédicace du temple de la Paix, la représentation d'un bovin (génisse, taureau, vache ?), est en revanche diversement analysée. Faut-il y voir une simple référence à l'oeuvre du sculpteur athénien Myron (V<sup>e</sup> s. av. J.-C.), autrefois située sur l'acropole d'Athènes puis déplacée sur le Palatin par Auguste avant d'être placée dans le temple de la Paix<sup>383</sup> par Vespasien, qui tenait à y exposer les œuvres les plus remarquables de son temps ? Ou bien faut-il simplement la comprendre comme une allusion aux animaux, notamment des bovins, qui étaient sacrifiés lors des cérémonies pratiquées dans le temple ?

Le thème de la paix pouvait en effet être illustré de façon explicite, par l'intermédiaire d'une personnification de la Paix accompagnée de ses attributs, mais il pouvait également être

---

<sup>381</sup>. Carlos NOREÑA, *Imperial Ideals in the Roman West : Representation, Circulation, Power*, p. 127. Pour la signification de l'allégorie de la Paix, l'auteur renvoie également aux travaux de Stefan WEINSTOCK, « Pax and the " Ara Pacis " », *JRS*, 50, 1960, pp. 44-58 ; à ceux de Paul JAL, « Pax civilis-Concordia », *REL*, 39, 1961, pp. 210-231, comme à ceux de Carlin A. BARTON, « The Price of Peace in Ancient Rome » dans Kurt RAAFLAUB, *War and Peace in the Ancient World*, Oxford and Malden (MA), Blackwell, 2007, pp. 245-278 .

<sup>382</sup>. Carlos NOREÑA, *Imperial Ideals in the Roman West - Representation, Circulation, Power*, p. 130.

<sup>383</sup>. Procope, *Histoire de la guerre contre les Goths*, IV, 21, et Jacob ISAGER, « Vespasiano e Augusto », pp. 64-71.

FIGURE 11

EXEMPLES DE MONNAIES « AGRICOLES » ASSOCIEES AU THEME DE LA PAIX



**1. Denier de Vespasien (Rome, 77-78)**

**Droit :** IMP CAE[SAR VE]SPASIANVS AVG

Tête laurée de Vespasien à droite

**Revers :** COS VIII

Paire de bœufs attelés à un joug, à gauche

**Caractéristiques :** argent (3,08 g. et 19 mm.)

**Références :** *BNCMER* III, 184 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, 943

**N° SMB :** 18219651



**2. Denier de Vespasien (Rome, 77-78)**

**Droit :** CAESAR AVG VESPASIANVS

Tête laurée de Vespasien à droite

**Revers :** IMP XIX

Truie, à gauche, accompagnée de trois porcelets

**Caractéristiques :** argent (2,90 g. et 18 mm.)

**Références :** *BNCMER* III, 188 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, 982  
(juillet 77-décembre 78)

**N° SMB :** 18219673



**3. Denier de Vespasien (Rome, 77-78)**

**Droit :** CAESAR VESPASIANVS AVG

Tête laurée de Vespasien à droite

**Revers :** IMP XIX

Mesure de grains (*modius*) et épis de blé

**Caractéristiques :** argent (3,15 g. et 20 mm.)

**Références :** *RIC* II-1<sup>2</sup>, 980 (juillet 77-décembre 78)

**N° SMB :** 18219677



**4. Denier de Vespasien (Rome, 77-78)**

**Droit :** CAESAR VESPASIANVS AVG

Tête laurée de Vespasien à gauche

**Revers :** CERES AVGVST

Cérès, debout à gauche, tenant une lance de sa main gauche et une torche de sa main droite

**Caractéristiques :** argent (2,58 g. et 19 mm.)

**Références :** *RIC* II-1<sup>2</sup>, 970

**N° SMB :** 18220728



abordé de façon plus allusive en utilisant une iconographie qui permettait de comprendre que le retour de la paix était effectif et qu'il ouvrait la porte à la reprise de certaines activités, notamment agricoles. Ainsi la vache représentée au revers de certaines monnaies pouvait signifier, par les valeurs de paix et de prospérité qui lui étaient attachées<sup>384</sup>, que les activités économiques, essentiellement l'agriculture et l'élevage, étaient de nouveau possibles. L'image de la vache, utilisée sur une courte période par Vespasien (74-76), correspondait en outre à un type autrefois employé sur le monnayage d'Auguste à l'occasion de son deuxième voyage en Asie ou de la célébration de ses *decennalia* (17 av. J.-C.), et qui lui avait servi à mettre en avant la prospérité économique retrouvée de l'Asie du fait du retour de la paix dans la région, et de la politique avisée qu'il y menait. Il était en outre complété par un type à l'iconographie relativement proche, représentant un taureau cornupète, qu'Auguste avait employé (13 av. J.-C.) afin de vanter son œuvre pacificatrice en Espagne et en Gaule<sup>385</sup>. Les allusions aux activités économiques, agricoles en premier lieu, se firent plus nombreuses à partir de l'année 74, uniquement sur des monnaies d'or et d'argent frappées à l'effigie de Vespasien aussi bien qu'à celle de Titus, ce qui amène à penser que la propagande impériale cherchait à atteindre l'ensemble de la population de l'Empire, quelles qu'aient été son origine sociale et sa distribution spatiale, puisque les deniers restaient le numéraire le plus couramment utilisé dans les échanges internationaux comme pour les dépenses courantes d'une certaine importance. Le renouveau de l'agriculture et le retour de la prospérité économique qui accompagnait le rétablissement de la stabilité politique et de la paix, ont également été illustrés par l'image d'une paire de bœufs attelés à un joug<sup>386</sup>, probablement le fruit d'une synthèse entre deux types autrefois employés par Auguste, et qui apparut l'année où Vespasien célébra la dédicace du temple de la Paix ainsi que ses propres *decennalia*<sup>387</sup>. Cette évocation des activités agricoles synonymes du retour à une certaine prospérité économique du fait de la stabilité politique assurée par le nouveau pouvoir, se retrouve également dans des frappes sur argent

<sup>384</sup>. Françoise FRONTISI-DUCROUX et François LISSARAGUE, « La vache et le discobole », *Itaca*, 21, 2005, pp. 19-29.

<sup>385</sup>. *BMC* I, Auguste 468 = *BNCMER* I, Auguste 1407 = *RIC* I<sup>2</sup>, Auguste 176a (*aureus* de Lyon, 12 av. J.-C.), et *BMC* I, Auguste 476 = *BNCMER* I, Auguste 1412 = *RIC* I<sup>2</sup>, Auguste 178a (denier de Lyon, 15 av. J.-C.) pour les monnaies d'Auguste, et *BMC* II, Vespasien 159 = *BNCMER* III, Vespasien 137 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, Vespasien 768 (*aureus* de Rome, 75) pour les monnaies de Vespasien, et Enrico BIANCO, « Indirizzi programmatici e propagandistici nella monetazione di Vespasiano », pp. 145-230).

<sup>386</sup>. *BMC* II, Vespasien 209 = *BNCMER* III, Vespasien 185 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, Vespasien 944 (denier de Rome, 77-78), et *BMC* II, Vespasien 225 = *BNCMER* III, Vespasien 201 = *RIC* II-12, Vespasien 951 (denier de Rome, 77-78).

<sup>387</sup>. Enrico BIANCO, « Indirizzi programmatici e propagandistici nella monetazione di Vespasiano », pp. 145-230.

mettant en scène une truie accompagnée de ses trois porcelets<sup>388</sup>, un berger - une allusion à Faustulus, le père adoptif de Rémus et Romulus ? - occupé à traire une chèvre<sup>389</sup> ou encore une mesure de grains (*modius*) et des épis de blé, avec parfois des fleurs de pavot, selon un thème déjà employé sur des quadrantes de 71<sup>390</sup>, voire une représentation de la déesse des moissons, Cérès<sup>391</sup>, qui incarnait le retour au travail des champs ainsi que le renouveau de l'économie agricole.

Vespasien se présentait donc comme le restaurateur de la paix, d'abord parce qu'il avait su faire preuve des capacités militaires qui lui avaient permis de vaincre, mais il entendait également, à travers les messages que ses monnaies contribuaient à diffuser, et en reprenant là encore un usage emprunté à l'héritage d'Auguste, démontrer que le temps des querelles entre Romains était dorénavant révolu. En plus des bénéfices matériels très concrets qui pouvaient être attachés au retour de la paix, dont l'avènement fut représenté sur des monnaies d'or et d'argent, probablement frappées dans des ateliers orientaux immédiatement après l'accession de Vespasien au pouvoir, par une personnification du Génie du peuple romain<sup>392</sup>, qui rappelait que la paix était non seulement un don des dieux récompensant la *Pietas* des Romains, mais aussi désormais une réalisation personnelle du nouveau Prince qui était en quelque sorte devenu le protecteur de l'État. Or cela nécessitait que fût respectée l'entente qui lui permettait de fonctionner. C'est pourquoi Vespasien utilisa le thème de la concorde sur son monnayage parce qu'il pouvait être associé à celui de la paix et parce qu'il renvoyait à l'idée d'union entre partenaires, politiques mais aussi privés, qui permettait de sauvegarder l'harmonie au sein d'une société et d'abord la stabilité et la cohésion à la tête de l'État. La représentation de la Concorde n'était pas en soi une nouveauté mais elle devint plus « personnelle » à mesure que le pouvoir se faisait, insensiblement, plus monarchique au point d'incarner à la fois l'union des différentes catégories sociales, comme des différents ordres de l'État, mais aussi l'harmonie entre le Prince et son épouse ou ses plus fidèles partisans voire, dans le cas de Vespasien, entre le Prince et ses enfants. Représentée debout ou

---

<sup>388</sup>. BMC II, Vespasien 212 = BNCMER III, Vespasien 188 = RIC II-1<sup>2</sup>, Vespasien 982 (denier de Rome, 77-78), et BMC II, Vespasien 227 = BNCMER III, Vespasien 203 = RIC II-1<sup>2</sup>, Vespasien 986 (denier de Rome pour Titus, 77-78).

<sup>389</sup>. BMC II, Vespasien 220 = BNCMER III, Vespasien 193 = RIC II-1<sup>2</sup>, Vespasien 977 (denier de Rome 77-78), et BMC II, Vespasien 230 = BNCMER III, Vespasien 204 = RIC II-1<sup>2</sup>, Vespasien 985 (denier de Rome pour Titus, 77-78).

<sup>390</sup>. BMC II, Vespasien 218 = BNCMER III, Vespasien 192 = RIC II-1<sup>2</sup>, Vespasien 981 (denier de Rome 77-78).

<sup>391</sup>. BMC II, Vespasien 299 = BNCMER III, Vespasien 261 = RIC II-1<sup>2</sup>, Vespasien 967 (*aureus* de Rome, 77-78), et BMC II, Vespasien 300 = BNCMER III, Vespasien 263 = RIC II-1<sup>2</sup>, Vespasien 968 (denier de Rome, 77-78).

<sup>392</sup>. RIC II-1<sup>2</sup>, Vespasien 1353 et 1355 (*aurei* d'origine incertaine, 69-70), et BMC II, Vespasien 417 = RIC II-1<sup>2</sup>, Vespasien 1354 (denier d'origine incertaine - Illyrie ? -, 69-70) : GENIVS P R ou GENIVM P R, avec le Génie du peuple romain, debout à gauche près d'un autel, tenant une corne d'abondance et une patère.

assise sur un trône, avec ses attributs caractéristiques en main (corne d'abondance et patère), la Concorde fut moins utilisée par Vespasien pour mettre en avant le soutien de l'armée, grâce à laquelle il l'avait finalement emporté, que l'entente qui régnait dorénavant entre le nouveau Prince et le Sénat. Ce dernier fut d'ailleurs représenté, uniquement sur des monnaies de bronze frappées en très petit nombre (CONCORDIA SENATVI), sous la forme d'un homme âgé et en toge, tenant une branche dans la main gauche, en train de couronner Vespasien vêtu de sa tenue militaire et tenant une Victoire et une branche<sup>393</sup>. Le thème de la concorde était donc essentiel pour tout nouveau Prince mais, comme l'avait fait avant lui Vitellius qui avait mis en avant l'entente et le soutien de l'armée (CONSENSVS EXERCITVVM)<sup>394</sup>, le rôle joué par les soldats fut mentionné, parce qu'il était plus évocateur en Orient alors qu'il aurait été plus difficilement accepté en Occident, uniquement sur des monnaies frappées hors de Rome<sup>395</sup>. Vespasien insista plutôt sur la fidélité et la loyauté de l'armée, symbolisées par deux mains jointes au-dessous d'une aigle légionnaire et d'une proue de navire (FIDES EXERCITVVM), en laquelle il avait pu avoir confiance pour mettre fin à la guerre civile<sup>396</sup>. La plupart des monnaies qui utilisaient le thème de la concorde insistait davantage sur le rôle personnel joué par le Prince (CONCORDIA AVGVSTI)<sup>397</sup> et induisait l'idée d'une harmonie à établir et à maintenir entre tous ceux - le Prince et la famille impériale, les soldats comme les « hauts fonctionnaires » - qui pouvaient la garantir ou, selon l'état de leur entente, la mettre en péril au détriment de tous<sup>398</sup>.

Le thème de la paix a été central dans la propagande monétaire de Vespasien qui, au moment de son accession au pouvoir, entendait faire admettre qu'il en était le meilleur défenseur, et c'est pourquoi il se retrouvait sur certaines monnaies frappées au nom de Titus entre 72 et 79<sup>399</sup>

<sup>393</sup>. BMC II, Vespasien p. 113 et pl. 20-3 = RIC II-1<sup>2</sup>, Vespasien 67 : la monnaie en question est présentée comme un sesterce dans RIC II-1<sup>2</sup> alors qu'elle est considérée comme un as dans BMC II (Rome, 69-70).

<sup>394</sup>. BMC I, Vitellius 81-82 et 83-85 (*aurei* et deniers de Tarragone, 69), et 110-112 (*aureus* et deniers de Lyon, 69).

<sup>395</sup>. RIC II-1<sup>2</sup>, Vespasien 1350-1352 (deniers de Rome, 69), Vespasien 1381 (*aureus* de Rome, 69-71), et Vespasien 1382 (denier de Rome, 69-71).

<sup>396</sup>. BNCMER III, Vespasien 481 = RIC II-1<sup>2</sup>, Vespasien 72 ; BMC II, Vespasien 756 = BNCMER III, 482 = RIC II-1<sup>2</sup>, Vespasien 156, et BNCMER III, Vespasien 483 = RIC II-1<sup>2</sup>, Vespasien 229 (sesterces de Rome, 71).

<sup>397</sup>. RIC II-1<sup>2</sup>, Vespasien 9 (as de Rome, 70) ; BNCMER III, Vespasien 479 = RIC II-1<sup>2</sup>, Vespasien 155 (sesterce de Rome, 71), ou RIC II-1<sup>2</sup>, Vespasien 481 (*dupondius* de Rome, juillet-décembre 72).

<sup>398</sup>. Carlos NOREÑA, *Imperial Ideals in the Roman West - Representation, Circulation, Power*, p. 135.

<sup>399</sup>. BNCMER III, Vespasien 633 = BNCMER III, Vespasien 619 = RIC II-1<sup>2</sup>, Vespasien 423 : la Paix debout tenant une branche et un caducée (sesterce de Rome, 72) ; RIC II-1<sup>2</sup>, Vespasien 446-447 : la Paix debout, appuyée sur une colonne, avec une branche et un caducée (as de Rome, 72) ; RIC II-1<sup>2</sup>, Vespasien 509 et BMC II, Vespasien 409 = BNCMER III, Vespasien 309 = RIC II-1<sup>2</sup>, Vespasien 521 : la Paix debout, appuyée sur une colonne près d'un trépied, avec une branche et un caducée (*aurei* de Rome, 73), ou RIC II-1<sup>2</sup>, Vespasien 910 : la Paix debout tenant une branche et un caducée (*dupondius* de Rome, 76).

avant d'être sensiblement plus discret, mais néanmoins toujours régulièrement présent<sup>400</sup>, dans le monnayage du onzième César quand celui-ci fut devenu seul Prince. Ce dernier privilégia cependant les allusions à la victoire (VICTORIA AVGVSTI), notamment celle sur la Judée, ou les bénéfices que la population de l'empire avait pu tirer du retour de la paix : la Sécurité (SECVRITAS) ou le Bonheur public (FELICIT PVBLIC). La mort de Vespasien a visiblement ouvert une courte période de transition au cours de laquelle le contenu des messages a été adapté puisque les frappes monétaires de ces quelques semaines laissent comprendre que l'État connut un certain flottement au moment de mettre en place un programme de propagande propre au nouveau César. Les toutes premières monnaies émises dans les semaines qui suivirent l'accession de Titus au pouvoir, ce qui ne souffrit d'aucune contestation, témoignent des hésitations qui assaillirent le nouveau Prince puisque le revers de la plupart de ses monnaies d'or et d'argent portait uniquement la mention au complet de ses nouvelles fonctions (TR P VIII IMP XIII COS VII), accompagnée d'une iconographie qui représentait aussi bien un Capricorne, signe zodiacal associé à Auguste<sup>401</sup>, la déesse Cérès<sup>402</sup>, un quadriga avec des épis sur sa plate-forme<sup>403</sup>, la déesse Vénus, protectrice de la dynastie julio-claudienne<sup>404</sup> que le Soleil<sup>405</sup>. Le onzième César ne s'est, semble-t-il, intéressé aux messages contenus dans son monnayage qu'à partir des dernières semaines de l'année 79 et, dans l'ensemble, il reprit la plupart des thèmes déjà employés par son père. La brièveté de son Principat constitue évidemment une difficulté majeure quand il s'agit d'établir les caractéristiques propres à son gouvernement ou à sa propagande. L'étude de celle-ci permet cependant de mettre en évidence le fait que le thème de la paix, qui se retrouve néanmoins au moins une fois chaque année sur l'ensemble du monnayage de Titus entre 72 et 81, a globalement été moins utilisé qu'au

<sup>400</sup>. *BNCMER III*, Titus 145 = *RIC II-1<sup>2</sup>*, Titus 62 (sesterce de Rome, après le 1<sup>er</sup> juillet 79), et *BNCMER III*, Titus 161-162 = *RIC II-1<sup>2</sup>*, 154-155 (sesterce de Rome, 80-81) : la Paix est représentée debout et tenant une branche d'olivier et une corne d'abondance ou *BNCMER III*, Titus 195 = *RIC II-1<sup>2</sup>*, Titus : la Paix est debout et appuyée sur une colonne, tenant une branche d'olivier et une corne d'abondance (*dupondius* de Rome, 80-81).

<sup>401</sup>. *BNCMER III*, Titus 3 = *RIC II-1<sup>2</sup>*, Titus 4 (*aureus* de Rome, juillet-décembre 79), et *BMC II*, Titus 22 = *BNCMER III*, Vespasien 16 = *RIC II-1<sup>2</sup>*, Titus 19 (denier de Rome, juillet-décembre 79).

<sup>402</sup>. *BMC II*, Vespasien 6 = *BNCMER III*, Titus 6 = *RIC II-1<sup>2</sup>*, Titus 21 (*aureus* de Rome, juillet-décembre 79), et *BNCMER III*, Titus 1 = *RIC II-1<sup>2</sup>*, Titus 6 (denier de Rome, juillet-décembre 79) : Cérès assise et tenant deux épis, un pavot et une torche.

<sup>403</sup>. *BNCMER III*, Titus 5 = *RIC II-1<sup>2</sup>*, Titus 7 (*aureus* de Rome, juillet-décembre 79), et *BNCMER III*, Titus 30 = *RIC II-1<sup>2</sup>*, Titus 8 (denier de Rome, juillet-décembre 79).

<sup>404</sup>. *BMC II*, Vespasien 8 = *BNCMER III*, Titus 8 = *RIC II-1<sup>2</sup>*, Titus 32 (*aureus* de Rome, juillet-décembre 79), et *BMC II*, Vespasien 9 = *BNCMER III*, Titus 9 = *RIC II-1<sup>2</sup>*, Titus 34 (denier de Rome, juillet-décembre 79) : Vénus debout, vue de dos, appuyée sur une colonne et tenant un casque et une lance.

<sup>405</sup>. *BNCMER III*, Titus 2 = *RIC II-1<sup>2</sup>*, Titus 9 (*aureus* de Rome, juillet-décembre 79), et *BMC II*, Vespasien 29 = *BNCMER III*, Titus 23 = *RIC II-1<sup>2</sup>*, Titus 46 (denier de Rome, juillet-décembre 79) : le Soleil, tenant un sceptre et un fouet, au sommet d'une colonne rostrale.

cours du Principat de son père, puisqu'il ne se retrouve sur aucune monnaie d'or et d'argent et sur moins de 13 % de l'ensemble de ses monnaies de bronze<sup>406</sup>.

Le nouveau Prince cherchait en effet surtout à s'appuyer sur le thème de la victoire et à rappeler l'importance de la mise au pas de la Judée et le rôle qu'il avait lui-même joué à cette occasion. Le thème de la paix, comme cela a déjà été vu à propos de Vespasien, était en quelque sorte subordonné à celui de la victoire, aussi Titus devait-il, à son tour et dès le début de son propre Principat, se présenter d'abord comme un général vainqueur qui seul serait ensuite capable d'assurer le retour, et le maintien, de la paix. À travers leurs deux premiers Princes, les Flaviens s'affirmaient bien comme une dynastie militaire dont les armes avaient permis le retour à la paix et le maintien des dangers potentiels hors des frontières de l'empire. S'il est évidemment impossible de savoir quelle direction il aurait donné aux messages de propagande de son monnayage s'il avait vécu plus longtemps, il n'est toutefois pas mal avisé de considérer que, dans ce cas là, Titus aurait probablement repris la politique suivie par son père et utilisé sensiblement des thèmes proches, si ce n'est semblables, qui démontraient que non seulement la guerre était durablement conjurée mais que la nouvelle dynastie au pouvoir était devenue un facteur durable de paix. Cela est d'autant plus concevable que, alors qu'il dirigeait l'État conjointement avec lui, Titus avait utilisé les mêmes thèmes de propagande et gouverné selon les consignes de son père. L'action politique de Titus est toujours difficile à distinguer de celle de Vespasien qui lui servit de source d'inspiration en plus d'être son garant pour asseoir sa légitimité, à l'image de ce que la figure d'Auguste avait été pour Vespasien dix ans plus tôt<sup>407</sup>.

Garantir la pérennité de la paix fut une exigence dont la vigueur eut tendance à se diluer avec le temps au point que le thème lui-même était quasiment absent des monnayages de Domitien. Celui-ci, à la différence de son père et de son frère, n'avait jamais eu l'occasion de s'illustrer sur un champ de bataille et ne pouvait donc se prévaloir d'un passé de soldat ou d'une gloire acquise les armes à la main pour assurer sa légitimité, qu'il tenait de son père et de son frère auxquels il avait succédé. Domitien utilisa peu le thème de la paix, qui représenta moins de 1 % de ses monnaies de bronze alors qu'il était complètement absent de ses frappes sur or et argent<sup>408</sup>, et privilégia plutôt celui de la victoire qui était pour lui une façon détournée de chausser les mêmes bottes que Vespasien et Titus qui avaient pu devenir des hommes de paix parce qu'ils avaient

---

<sup>406</sup>. Carlos NOREÑA, *Imperial Ideals in the Roman West - Representation, Circulation, Power*, p. 335-345.

<sup>407</sup>. Emmanuel LYASSE, *Le Principat et son fondateur : l'utilisation de la référence à Auguste de Tibère à Trajan*, p. 324.

<sup>408</sup>. Carlos NOREÑA, *Imperial Ideals in the Roman West - Representation, Circulation, Power*, p. 335-345.

d'abord été des chefs de guerre victorieux. Ce souci, cette nécessité, de se présenter en Prince vainqueur a d'ailleurs été tourné en dérision par Tacite, qui ne se fit pas faute d'imputer insidieusement au douzième César, qui aurait été prêt à toutes les manipulations possibles pour faire admettre qu'il était lui aussi un glorieux chef de guerre, la célébration d'un faux triomphe sur la Germanie. La moquerie de l'annaliste fait référence à la célébration du triomphe sur les Chattes (automne 83)<sup>409</sup>, qu'il considérait donc comme illégitime parce que fondé selon lui sur une tromperie, à la suite duquel Domitien, rompant avec l'attitude que son père et son frère avaient observée, après l'avoir eux-mêmes emprunté à Auguste, suite à leur victoire en Judée, prit le surnom de *Germanicus*. Il faut donc comprendre que s'affirmer en chef de guerre victorieux était plus important, et d'un renfort substantiellement plus consistant en termes de propagande, que de se présenter en « faiseur de paix ». Toutefois l'iconographie de ses monnaies consacrées à ce thème met en scène, selon un modèle peu utilisé aussi bien par Vespasien que par Titus<sup>410</sup>, la personnification de la Paix debout, tenant une corne d'abondance et une torche, occupée à enflammer un tas d'armes amoncelées devant elle<sup>411</sup>. Ainsi, si le thème de la victoire conservait une place importante, qui explique pourquoi ce thème se retrouva aussi bien sur les monnayages de Titus<sup>412</sup> que sur ceux de Domitien<sup>413</sup>, celui de la paix demeurait cependant essentiel d'autant plus que la Paix n'était donc pas uniquement représentée dans une attitude passive avec ses attributs traditionnels (rameau d'olivier, caducée et corne d'abondance, et parfois épis ou sac de grains) mais aussi, parfois, en train de se livrer à une action à la symbolique forte, telle la destruction des moyens avec lesquels une guerre pouvait s'engager et par laquelle la Paix, et à travers elle ceux qui s'en portaient garants, exprimait sa propre victoire qui permettait au peuple

---

<sup>409</sup>. Tacite, *Vie d'Agricola*, XXXVII, 6, et *La Germanie*, XXXIX, 2. Voir également Herbert NESSELHAUF, « Tacitus und Domitian », *Hermes*, 80, 1952, pp. 222-235, et Heinz HEUBNER, *Kommentar zum Agricola des Tacitus*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1984, pour l'aversion de Tacite pour Domitien et notamment le mépris que lui inspira, entre autre, la célébration du (faux ?) triomphe du douzième César sur les Chattes.

<sup>410</sup>. *BMC* II, Vespasien 590 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, Vespasien 276 (*dupondius* de Rome, 71), et *BNCMER* III, Vespasien 320 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, Titus 497 (as de Rome avec la tête laurée de Galba, date indéterminée).

<sup>411</sup>. *RIC* II-1<sup>2</sup>, Domitien 276 ; *BNCMER* III, Domitien 352 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, Domitien 354 et *BNCMER* III, Vespasien 353 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, Domitien 363 (sesterce de Rome, 85) ; *BMC* II, Domitien 295 = *BNCMER* III, Domitien 314 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, Domitien 284 (sesterce de Rome, 85), et *BNCMER* III, Domitien 443 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, Domitien 641 (sesterce de Rome, 88-89).

<sup>412</sup>. *RIC* II-1<sup>2</sup>, Vespasien 1075 (*aureus* de Rome, 79), et *BMC* II, Vespasien 258 = *BNCMER* III, Vespasien 229 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, Vespasien 1076 (denier de Rome, 79) : captif à genoux à droite devant un trophée de victoire.

<sup>413</sup>. *BNCMER* III, Vespasien 243 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, Vespasien 1089 (quinaire d'argent de Rome, 79), et *RIC* II-1<sup>2</sup>, Titus 87 (as de Rome, 79) : Victoire assise à gauche tenant une couronne et une palme, et *RIC* II-1<sup>2</sup> considère cependant que l'as est postérieur à l'*adventus* de Titus.

romain de jouir de nouveau pleinement de la paix (PAX P ROMANI)<sup>414</sup> et de tous les bienfaits qui y étaient associés.

L'urgence de réorganiser le meilleur outil de propagande dont il pouvait disposer n'a pas échappé à Vespasien. Celui-ci confirma cependant qu'il ne cherchait pas à être un innovateur, puisqu'il se montra au contraire conservateur autant que pragmatique, et qu'il savait faire preuve de prudence en empruntant judicieusement à Auguste comme à ses prédécesseurs immédiats les thèmes qui lui permirent de démontrer sa volonté de revenir à une époque, celle du premier *Princeps*, qu'il n'avait quasiment pas connue mais qui avait néanmoins conservé une image, un peu fantasmée par les troubles civils et extérieurs des mois de la guerre civile, de « siècle d'or ». Le répertoire des thèmes autrefois utilisés par Auguste fut en effet une source d'inspiration entièrement assumée dans laquelle le dixième César ne se fit pas faute de puiser alors qu'il cherchait à se présenter, à l'image d'Auguste un siècle plus tôt, comme « *un homme qui se tient à la disposition de l'État comme recours contre le danger* »<sup>415</sup>. Mais si cette posture avait un sens à la fin de la guerre civile, elle n'était plus forcément adaptée dix ans plus tard alors que la paix était durablement assurée et que les successeurs de Vespasien avaient été préparés à lui succéder, et acceptés comme tels. En outre, l'Empire qu'avait fondé Auguste n'était plus exactement le même que celui que dirigèrent les Princes flaviens puisqu'au moins deux générations s'étaient succédé depuis l'avènement du premier *Princeps* et qu'il aurait été parfaitement illusoire de prétendre revenir à une situation qui de toute façon ne pourrait plus jamais se reproduire. Évoquer le « siècle d'Auguste » relevait donc d'un objectif de propagande puisque si Vespasien, et ses fils dans une moindre mesure puisque les conditions avaient changé, s'inspira sans équivoque d'Auguste, son accession au pouvoir n'avait pas vocation à proposer un retour en arrière et représentait bien le début d'une nouvelle ère « parrainée » par le souvenir des meilleurs Princes précédents.

### **C. UN NOUVEL ECLAIRAGE SUR LES PRATIQUES FLAVIENNES**

Suétone rapporte que, parmi les priorités auxquelles Vespasien dut faire face quand il fut parvenu au pouvoir, « *ses plus chères préoccupations furent d'abord de raffermir l'État presque abattu et*

---

<sup>414</sup>. BMC II, Vespasien 559 = BNCMER III, Vespasien 522 = RIC II-1<sup>2</sup>, Vespasien 187 (sesterce de Rome, 71).

<sup>415</sup>. Emmanuelle ROSSO, « Le thème de la *Res publica* dans le monnayage de Vespasien : pérennité du " modèle augustéen ", p. 239.

*chancelant, puis aussi de l'embellir* »<sup>416</sup>. Les travaux entrepris pour redonner à la Ville son lustre passé firent partie intégrante du programme de propagande, qui a paradoxalement laissé peu de trace sur les inscriptions et quasiment aucune sur les monnaies, que le dixième César mit en place dès son retour à Rome alors que sa véritable urgence était de refonder les bases et les règles d'un régime qui avait montré ses limites avec la disparition des derniers membres de la famille d'Auguste. Les circonstances dans lesquelles il avait été porté au pouvoir auraient d'ailleurs pu l'amener à méditer cette réflexion, placée par l'auteur anonyme de l'*Histoire Auguste* dans la bouche de Constantin (272-337), selon laquelle « être empereur [était] une affaire de hasard »<sup>417</sup>. Vespasien savait son pouvoir fragile et incertain, mais également que le seul soutien de l'armée n'aurait pas été suffisant pour s'imposer et durer. C'est pourquoi, cela a été vu, il a immédiatement cherché à asseoir sa légitimité en se plaçant dans la continuité de ce qu'avait jadis entrepris Auguste et en donnant à son gouvernement une orientation qui fut suivie aussi bien par Titus que par Domitien.

Parvenu à ce point de l'étude, il convient de chercher à mettre en relief la manière dont Vespasien d'abord puis ses fils, ensuite, ont occupé le pouvoir et organisé leur propagande. Celle-ci avait d'autant plus d'impact et était d'autant mieux diffusée qu'elle était gravée au droit et au revers des monnaies frappées dans les ateliers situés à Rome, et contrôlés par l'État, alors que toutes les inscriptions connues, et notamment certaines de celles figurant dans l'échantillon employé dans le cadre de cette étude, n'avaient pas nécessairement vocation à être considérées et encore moins utilisées comme un document officiel sur lequel Vespasien, Titus puis Domitien avaient toute latitude pour faire connaître leurs choix politiques. Le fait que certaines des inscriptions retenues soient des dédicaces d'origine privée ou des actes administratifs échappant au strict contrôle du Prince (comptes-rendus de cérémonies religieuses ou diplômes militaires) permet de donner une vision plus large de la réalité et de la manière dont les trois Princes flaviens ont, chacun à sa manière, envisagé leur rôle à la tête de l'État et utilisé les moyens dont ils disposaient pour faire connaître l'orientation donnée à leur pratique politique. L'influence de leurs messages sur les populations de l'empire se faisait en effet sentir davantage par infusion, par une imprégnation lente des esprits du fait de l'omniprésence des inscriptions et de la fluidité des monnaies qui changeaient de mains quotidiennement à l'occasion de l'achat de produits de consommation courante (coupe de vin ou paire d'esclaves) ou de marchandises plus luxueuses

---

<sup>416</sup>. Suétone, *Vie de Vespasien*, VIII, 1 : «... *nihil habuit antiquius quam prope afflictam nutamque rem p. stabilire primo, deinde et ornare* ».

<sup>417</sup>. *Histoire Auguste*, *Vie d'Élagabal*, XXXIV, 4 : « *Imperatorem esse fortunae est* ».



(ambre, soie) venues des régions encore mal connues d'Extrême-Orient ou des bords de la mer des Suèves, la mer Baltique dont Tacite fut le premier à donner une description, géographique autant qu'ethnographique, détaillée<sup>418</sup>.

À la différence d'Auguste parvenu au pouvoir alors qu'il était jeune trentenaire, Vespasien, qui avait soixante ans lors de son *adventus*, fut rapidement confronté au besoin de régler l'une des principales faiblesses d'une construction institutionnelle qui n'avait fonctionné pendant un siècle que parce qu'elle n'avait jamais échappé à un membre des *gentes Iulia* et *Claudia*. En déterminant les règles et l'ordre de sa succession, dont la question se serait nécessairement posée un jour ou l'autre, dès sa prise de pouvoir, Vespasien entendait éviter à l'Empire de plonger de nouveau dans l'anarchie qui avait suivi le suicide de Néron, puisque celui-ci avait laissé la pourpre sans avoir désigné aucun héritier ou successeur. L'incertitude qui en découla devint rapidement un terreau particulièrement fertile sur lequel les graines du désordre et de la violence avaient facilement germé. La tâche que devait dès lors assumer le nouveau Prince ne consistait donc pas uniquement à garantir le retour de l'ordre et de la paix, mais bien à redéfinir l'équilibre des institutions et à leur donner un nouveau contenu, selon des règles claires et si possible pérennes.

L'œuvre de Vespasien a donc été déterminante mais il ne fut finalement que l'un des membres de la dynastie flavienne qui gouverna l'Empire pendant un peu plus d'un quart de siècle, et l'histoire de cette famille ne peut se comprendre sans s'intéresser à ce qui les a rapproché mais aussi différencié dans la manière dont chacun d'entre eux a abordé la manière dont ils devaient exercer le pouvoir. Sur cette question, l'action de Titus occupera toujours une place particulière tant son influence apparaît tronquée par sa disparition prématurée, alors qu'il avait succédé à son père depuis à peine plus de deux années. La maladie qui l'emporta ne lui permit pas en effet d'imprimer une orientation durable et personnelle à la politique qu'il eut à peine le temps de mettre en place, mais cette brièveté permet néanmoins de mettre en perspective l'affirmation de Dion Cassius selon laquelle le bon souvenir qu'il laissa fut sans doute en partie dû au fait qu'il occupa le pouvoir peu de temps, puisque « *ayant régné avec douceur, il est mort au faite de sa gloire, au lieu que peut-être, si sa vie se fût prolongée, il eût été convaincu d'avoir eu plus de bonheur que de vertu* »<sup>419</sup>. Dès lors le Principat de Domitien est le seul qui puisse réellement être étudié au même titre que celui de Vespasien qui disposa lui aussi du temps nécessaire pour mettre en place un certain nombre de

---

<sup>418</sup>. Tacite, *La Germanie*, XLV, 2 : « *Mare Suebicum* ».

<sup>419</sup>. Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXVI, 18, 8 : « ... ἐπεικῶς ἄρξας ἐν ἀκμῇ τῆς δόξης ἀπέθανε, τάχα ἂν ἐλεγχθείς, εἴγε ἐπὶ μακρὸν ἐβεβιώκει, ὅτι εὐτυχία πλείονι ἢ ἀρετῇ ἐχρήσατο ».

réformes et en constater les effets. C'est pourquoi il convient de s'intéresser particulièrement au gouvernement du douzième César, qui accéda au pouvoir dans des conditions plus favorables que celles que son père et son frère avaient connues, puisqu'il y fut véritablement préparé, en plus d'être constamment présenté, pendant plus d'une décennie, comme « naturellement » appelé à diriger l'Empire.

### 1. Une monarchie héréditaire

Le fait que Vespasien ait conçu son accession au pouvoir comme la mise en place d'une dynastie et qu'il ait, dès l'origine, fait reconnaître ses deux fils adultes, non seulement comme ses adjoints mais surtout comme ses successeurs, est une évidence rappelée par les historiens anciens et, probablement, l'une des premières opérations de propagande qu'il ait mises en place. En effet, « l'idée dynastique [était] au cœur du projet flavien, parce qu'elle [était] un enjeu fondamental de légitimité pour une gens obscura »<sup>420</sup>, en même temps qu'elle était alors le seul moyen de faire la démonstration que le dixième César s'engageait, et sa famille avec lui, à gouverner sur le long terme. Conscient de la modestie de ses origines, Vespasien ne chercha pas à se forger une galerie d'ancêtres prestigieux, prétendument reliés à certains des plus puissants personnages du passé, et encore moins à faire remonter l'origine de sa famille aux temps obscurs mais héroïques de la fondation de la Ville par Romulus, ou même à lui établir une généalogie l'associant à des divinités, comme jadis César l'avait fait avec Vénus et naguère Galba avec Jupiter<sup>421</sup>.

Le dixième César préféra s'adosser à l'un des atouts qui lui avaient permis de s'imposer au cours de la guerre civile : ses deux fils adultes. La perspective de voir Titus et Domitien associés au pouvoir de leur père, et accéder à leur tour à la pourpre, représentait un gage de stabilité dont chacun avait évalué l'importance dès le retour de Vespasien en Italie, puisqu'au moment où celui-ci, après être entré à Rome, offrit des sacrifices aux dieux, « la foule se livra alors à des réjouissances : dans des banquets entre membres de la même tribu, de la même famille, ou entre voisins, ils priaient la divinité, en faisant en libations, de conserver le plus possible Vespasien à la tête de l'Empire romain et de garder le pouvoir à ses enfants et à leurs descendants successifs à l'abri de toute contestation »<sup>422</sup>. Ainsi son projet était-il connu

---

<sup>420</sup>. Emmanuelle ROSSO, « Groupes statuaires, épigraphie et idée dynastique sous les Flaviens », *CCGG*, 18-8, 2007, p. 416.

<sup>421</sup>. Suétone, *Vie de César*, VI, 2 et *Vie de Galba*, II, 1.

<sup>422</sup>. Flavius Josèphe, *La guerre des Juifs*, VII, 73 : « ... καὶ κατὰ φυλάς καὶ γένη καὶ γειτονίας ποιούμενοι τὰς ἐστιάσεις ἤρχοντο τῷ θεῷ σπένδοντες αὐτὸν τ' ἐπὶ πλεῖστον χρόνον Οὐρεσπασιανὸν ἐπιμένειν τῇ Ρωμαίων ἡγεμονίᾳ, καὶ παισὶν αὐτοῦ καὶ τοῖς ἐξ ἐκείνων ἀεὶ γνωμένοις φυλαχθῆναι τὸ κράτος ἀνανταγώριστον ».

dès l'origine et soutenu, au moins selon le témoignage de la plupart des historiens connus, par l'ensemble des populations de l'empire, notamment en Italie, et plus particulièrement à Rome. Il est dès lors légitime de se demander si, ce faisant, Vespasien n'a finalement fait que répondre à une « demande sociale » ou bien s'il a d'abord agi en fonction de l'idée qu'il se faisait du pouvoir qu'il devait désormais assumer et de la perception qu'il avait de sa propre situation. Il était en effet le premier Prince, César y compris, à pouvoir compter sur deux fils adultes pour l'aider à gouverner et lui permettre d'envisager une succession apaisée. Cette question avait été au cœur des affrontements de l'année des quatre empereurs puisqu'aucun des Princes éphémères qui avaient succédé à Néron n'avait de descendance - le dernier fils de Vitellius était encore au berceau - capable d'incarner un espoir de stabilité à long terme à la tête de l'État. Par une habile mise en avant de ses deux fils, Vespasien put dès lors utiliser les outils de propagande à sa disposition pour les présenter comme ses collaborateurs et ses héritiers dès que son *adventus* fut confirmé. Les historiens anciens rapportent que dès que les troupes d'Antonius Primus, puis celles commandées par Mucien, entrèrent à Rome, Vespasien, qui fut nommé consul pour l'année suivante en même temps que Titus, alors que l'un et l'autre étaient encore hors d'Italie, fut investi par le Sénat alors que Titus et Domitien étaient nommés Césars<sup>423</sup>. À partir de ce moment en effet, ses deux fils participèrent à ses côtés au gouvernement de l'État, mais jamais cependant en vertu d'une stricte égalité, puisque Titus « *ne cessa d'être l'auxiliaire et même le soutien de l'empereur* »<sup>424</sup> alors que Domitien demeura toujours légèrement en retrait en ce sens qu'il ne fut que rarement chargé de fonctions comparables à celles que son aîné assura. Ainsi un seul des six consulats qu'il occupa pendant le Principat de Vespasien, au cours de l'année 73, fut ordinaire et il le dut au désistement de Titus en sa faveur<sup>425</sup>. Il est un fait certain que Vespasien gouverna davantage avec Titus qu'avec Domitien, mais cette « préférence » manifestée envers son fils aîné s'explique très bien par l'expérience des affaires publiques que Titus avait déjà acquise puisque, à tout juste trente ans, celui-ci avait déjà commencé son *cursus honorum* et assumé aussi bien des fonctions civiles (questeur) que militaires (tribun militaire en Bretagne et en Germanie puis légat de légion en Judée), quand Domitien avait à peine l'âge de se porter candidat aux premières fonctions ouvrant l'accès aux différentes magistratures publiques.

---

<sup>423</sup>. Tacite, *Histoires*, IV, 3, 5-7, et Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXVI, 1, 1.

<sup>424</sup>. Suétone, *Vie de Titus*, VI, 1 : « *Neque ex eo destitit participem atque etiam tutorem imperii agere* ».

<sup>425</sup>. Suétone, *Vie de Domitien*, II, 3.

L'association des deux fils de Vespasien à son pouvoir est manifeste sur son monnayage alors qu'elle est parfois plus délicate à identifier sur les inscriptions, puisqu'une seule parmi celles retenues dans le cadre de l'étude associe les trois Princes flaviens. Il s'agit d'une inscription commandée par C. Papirius Aequos, un centurion de la légion III *Augusta*, qui présente Vespasien et ses fils avec l'ensemble des titres qu'ils portaient au cours du deuxième semestre de l'année 72<sup>426</sup> et qui illustre la hiérarchie que le dixième César observa toujours en ce qui concernait les fonctions que Titus et Domitien occupèrent. Consul pour la quatrième fois et investi de sa quatrième puissance tribunicienne, Vespasien exerçait le pouvoir en ayant Titus, qui était consul pour la deuxième fois et titulaire de sa deuxième puissance tribunicienne, pour adjoint, alors que Domitien était uniquement destiné à occuper un deuxième consulat (COS DESTINATO II), ce qu'il fit l'année suivante, en plus d'être Prince de la jeunesse (PRINCIPI IVVENTVTIS). La plupart des autres inscriptions utilisées mentionne uniquement les fonctions occupées par Vespasien, et celles l'associant à son fils aîné, notamment en tant que consuls, le font surtout afin d'établir la datation du document dont il est question<sup>427</sup>, cependant qu'un cippe de 74-75, dont le texte a été rédigé au nominatif, conserve le souvenir des travaux d'agrandissement que les deux Princes ont fait entreprendre sur le *pomerium*<sup>428</sup>. Si l'ensemble des inscriptions connues ne montre pas toujours de façon explicite l'association de ses fils au pouvoir de Vespasien, celle-ci peut néanmoins être déduite par le fait que Titus et Domitien ont régulièrement occupé les fonctions essentielles pour assurer le bon fonctionnement de l'État. Ainsi Titus, en plus d'avoir été sept fois son collègue au consulat, a-t-il toujours partagé la puissance tribunicienne avec son père et assumé la censure conjointement avec lui. Assurer une transition pacifique du pouvoir le moment venu supposait donc, de la part de Vespasien, que son fils le mieux préparé pour lui succéder fût en mesure d'être convenablement confronté à ses futures fonctions mais également que sa position à la tête de l'État fût elle-même incontestable. Aussi n'est-il pas possible d'affirmer qu'il a privilégié son fils aîné par rapport à son fils cadet puisque, au contraire, il a fait preuve d'une grande clairvoyance politique en s'appuyant, pour gouverner, sur son meilleur atout. Domitien constituait cependant la

<sup>426</sup>. *CIL* VI, 932 = *ILS*, 246 (notes 89 et 93) : T(ito) CAESARI VESPASIANO IMP(eratori) III PONT(ifici) TR(ibuniciae) POT(estati) II CO(n)S(vli) II | IMP(eratori) CAESARI VESPASIANO AVG(vsti) PONTIF(ifici) MAX(imo) TR(ibuniciae) POT(estati) III IMP(eratori) VIII P(atr) P(atr) CO(n)S(vli) III | CAESARI AVG(gvsti) F(ili) DOMITIANO CO(n)S(vli) DESTINATO II PRINCIPIS IVVENTVTIS | C(ai)vs PAPIRIVS AEQVOS 7 LEG(ionis) III AVG(vsti) TESTAMENTO PONI IVSSIT EX AVRI P(ecunia) X.

<sup>427</sup>. *CIL* VI, 235 = *ILS*, 3663 : CAESARE VESPASIANO VI | TITTO CAESARE IMP(eratori) III | CO(n)S(vli), et *CIL* XVI, 11 = *ILS*, 1989 (note 74).

<sup>428</sup>. *CIL* VI, 1232 = *ILS*, 248 (note 104).

deuxième partie de l'avantage qui lui avait permis de l'emporter sur ses concurrents à l'Empire puisqu'il fut lui aussi préparé à ses futures responsabilités, en plus d'être toujours associé à l'exercice du pouvoir<sup>429</sup>. S'il n'est pas inconcevable qu'il ait éprouvé une certaine déception en constatant que, pour préserver les chances de succès de son plan, son père avait bridé ses ambitions militaires et mis son frère aîné en avant, il convient toutefois de faire preuve de prudence et de ne pas apporter trop de crédit aux affirmations des historiens anciens, peu disposés envers lui dans leur ensemble, qui le décrivent comme prêt à tous les forfaits pour accéder à la pourpre. Domitien occupait en effet une place qu'aucun autre héritier n'avait occupée avant lui, et ni son père ni son frère n'ont cherché à l'écartier du pouvoir puisqu'il leur fut toujours associé en même temps qu'il était publiquement présenté comme un futur successeur de Vespasien, au même titre que Titus. Ils étaient ainsi tous les deux associés aux vœux que leur présenta, pour leur santé (PRO SALVTE), ainsi que celle de Julie, la fille de Titus, et de leurs enfants, le collège des frères Arvales au début de l'année 81, et dans lesquels Titus était présenté par sa titulature complète et Domitien par la mention de son septième consulat (COS VII) et le fait qu'il était le fils de Vespasien divinisé (CAESAR DIVI F DOMITIANVS)<sup>430</sup>. L'établissement d'un pouvoir monarchique héréditaire nécessitait donc la mise en avant de la famille du Prince, qui fut également honorée à l'époque de Domitien, comme le montre un autre compte-rendu des vœux prononcés en début d'année (3 janvier 87) par le collège des frères Arvales, qui s'adressaient aussi bien à Domitien qu'à sa femme (Domitia Longina) et à sa nièce (Julie)<sup>431</sup>.

La brièveté du Principat de Titus et la destruction à grande échelle de nombreuses inscriptions de Domitien rendent, cela a déjà été souligné, l'étude du matériel épigraphique les concernant délicat, souvent insatisfaisant voire frustrant. Ce que celle-ci permet cependant d'entrevoir peut néanmoins être croisé avec profit avec ce que livrent les sources numismatiques, plus nombreuses et globalement moins affectées par les conséquences de la *damnatio memoriae* qui s'abattit sur le souvenir de Domitien. Les monnaies démontrent ainsi sans équivoque que Vespasien tint à associer ses fils à son pouvoir dès son *adventus* puisque, en plus de son

---

<sup>429</sup>. Gunnar SELEENTAG, « Kinder statt Legionen : Die Vorbereitung de Nachfolge Vespasians. Der Befund der Münzen und methodische Bemerkungen zum Umgang mit den literarischen Quellen », dans Norbert KRAMER et Christiane REITZ (Dir.), *Tradition und Erneuerung. Mediale Strategien in der Zeit der Flavier*, Berlin-New York, De Gruyter, 2010, pp. 167-190, note que, compte tenu de son âge et de son rang, Domitien a, au moins entre la toute fin du mois de décembre 69 et le printemps 71, plutôt occupé, avec succès, des fonctions exceptionnelles qui ont cependant été profondément revues à la baisse par son père avec le retour de Titus en Italie. Vespasien n'a cependant en aucune façon privilégié son fils aîné aux dépens de son frère cadet.

<sup>430</sup>. *CIL* VI, 2059 = *ILS*, 5033 (note 27).

<sup>431</sup>. *CIL* VI, 2065 = *ILS*, 5034 (note 39).

FIGURE 12

EXEMPLES DE MONNAIES DE VESPASIEN ASSOCIANT LA REPRESENTATION DE SES FILS



1. Denier de Vespasien (Rome, 69-70)

**Droit :** IMP CAESAR VESPASIANVS AVG

Tête laurée de Vespasien à droite

**Revers :** TITVS ET DOMIT[IAN CAES PRI]N IV

Titus et Domitien à cheval, à droite, le bras droit levé dans un geste de salut

**Caractéristiques :** argent (3,21 g. et 19 mm.)

**Références :** RIC II-1<sup>2</sup>, 5

**N° SMB :** 18221682



2. Denier de Vespasien (Rome, 69-70)

**Droit :** IMP CAESAR VESPASIAN[VS AVG]

Tête laurée de Vespasien à droite

**Revers :** [TITVS ET DO]MITIAN CAES PRIN [IV]

Titus et Domitien assis, à gauche, sur une *sella curulis* et tenant chacun une palme de la main droite

**Caractéristiques :** argent (2,76 g. et 18 mm.)

**Références :** RIC II-1<sup>2</sup>, 6

**N° SMB :** 18221683



3. Denier de Vespasien (Rome, 70)

**Droit :** IMP [CAESAR VESPA]SIANVS AVG

Tête laurée de Vespasien à droite

**Revers :** CAESAR AVG F COS CAESAR AVG F PR

Tête de Titus, à gauche, et de Domitien, à droite, se faisant face

**Caractéristiques :** argent (3,01 g. et 18 mm.)

**Références :** BNCMER III, 1 et 3 (69-70) = RIC II-1<sup>2</sup>, 16 (janvier-juin 70)

**N° SMB :** 18229340



4. Sesterce de Vespasien (Rome, 71)

**Droit :** IMP CAES VESPASIAN AVG P M TR P P P COS III

Tête laurée de Vespasien à droite

**Revers :** CAES AVG F DES IMP AVG F COS DES IT - S C

Titus, à gauche et tenant un *parazonium*, et Domitien, à droite et tenant un *rotulus*, debout face à face tenant chacun une lance de la main droite

**Caractéristiques :** bronze (24,24 g. et 33 mm.)

**Références :** RIC II-1<sup>2</sup>, 149 (2<sup>e</sup> émission)

**N° SMB :** 18222021

engagement à rétablir la paix, certaines de ses premières monnaies frappées en Orient portaient la représentation de ses enfants (LIBERI IMP AVG VESPAS), tête nue face à face<sup>432</sup>, ou debout face à face et en toge, tenant une patère à la main<sup>433</sup>, sans aucune indication de leur nom toutefois à la différence des premières monnaies émises à Rome. Celles-ci furent réalisées dans les derniers jours de l'année 69 et représentaient Titus et Domitien, dont les noms et la nouvelle position à la tête de l'État étaient clairement indiqués (TITVS ET DOMITIAN CAES PRIN IV), à cheval et le bras tendu vers l'avant<sup>434</sup> ou assis sur un siège curule et tenant une branche<sup>435</sup>. Les exemplaires frappés au cours de l'année 70 développèrent de nouveaux modèles qui furent toujours diffusés sur des monnaies d'or et d'argent, qui permettent par ailleurs de confirmer les fonctions désormais occupées par les fils de Vespasien, le consulat pour Titus et la préture pour Domitien (CAESAR AVG F COS CAESAR AVG F PR)<sup>436</sup>, ainsi que sur quelques monnaies de bronze<sup>437</sup>. Les deux successeurs désignés étaient alors toujours placés sur un pied d'égalité et représentés dans les mêmes attitudes selon six modèles comportant des différences mineures en fonction des coins utilisés : face à face, debout en cuirasse et tenant chacun une lance, debout en toge et tenant une patère et un rouleau, à cheval et tenant une lance, assis sur un siège curule ou assis face à face. La première urgence de Vespasien était alors de juguler tout risque de retour à l'anarchie et d'éloigner pour longtemps l'incertitude accompagnant une succession aléatoire. Le dixième César, qui se fit par ailleurs lui-même représenté avec ses deux fils en présence de la déesse de l'Espoir (*Spes*) sur un sesterce de 71<sup>438</sup>, a ainsi cherché d'abord à répondre de façon efficace aux nécessités du moment en proposant une solution immédiate, qui supposait notamment l'implication et l'obéissance de ses fils qui incarnaient le fait que la famille., sur laquelle il pouvait agir directement

<sup>432</sup>. RIC II-12, Vespasien 1401-1403 (deniers d'Éphèse, 69-70), et 1410 et 1417-1418 (deniers d'Éphèse, 70).

<sup>433</sup>. BMC II, Vespasien 430 = RIC II-12, Vespasien 1395 ; RIC II-12, Vespasien 1404-1405 (deniers d'Éphèse, 69-70) ; BMC II, Vespasien 443 = RIC II-12, Vespasien 1411, et RIC II-12, Vespasien 1419-1420 et 1424 (deniers d'Éphèse, 70).

<sup>434</sup>. BNCMER III, Vespasien 28 et 29 = RIC II-12, Vespasien 5 (deniers de Rome, décembre 69-début 70).

<sup>435</sup>. BMC II, Vespasien 46 = RIC II-12, Vespasien 6 (denier de Rome, 69-70).

<sup>436</sup>. BMC II, Vespasien 1 = RIC II-12, Vespasien 15 (*aureus* de Rome, janvier-juin 70) et BMC II, Vespasien 2 = BNCMER III, Vespasien 1 = RIC II-12, Vespasien 16 : têtes de Titus et de Domitien face à face (denier de Rome, janvier-juin 70).

<sup>437</sup>. BNCMER III, Vespasien 472 = RIC II-12, Vespasien 37 (*dupondius* de Rome, octobre-décembre 70).

<sup>438</sup>. BMC II, Vespasien 782 (atelier de Tarragone) = BNCMER III, Vespasien 545 = RIC II-12, Vespasien 462 (sesterce de Rome, 71). Gunnar SELENTAG, « *Spes Augusta*. Titus und Domitian in Herrschaftsdarstellung Vespasians », pp. 83-100, voit dans cette allégorie - trois soldats en armes tendant, pour le premier (Vespasien), la main à la déesse de l'Espoir, qui elle-même tient une fleur en plus de relever un pan de sa toge, alors que les deux autres (Titus et Domitien) lui tendent un *parazonium* et un *vesillum* en plus des aigles romaines - l'incarnation même de la solidarité unissant le père et ses fils, mais surtout l'expression de l'ambition dynastique de Vespasien qui se projetait ainsi résolument vers l'avenir.

et qui aurait par ailleurs permis de démontrer qu'aucune autre alternative n'était alors envisageable. Imposer l'établissement d'une nouvelle dynastie n'avait donc rien d'irrévocable<sup>439</sup> d'autant que Titus et Domitien étaient présentés par leurs fonctions (consul ou préteur) et leurs titres (Césars) ou leur relation avec Vespasien.

Bien que souvent très mutilées, la plupart des inscriptions montre en effet que même après la mort de leur père, et alors même qu'ils étaient devenus Princes, Titus et Domitien étaient régulièrement présentés comme les fils de Vespasien. Il y avait toutefois une nuance qui mérite d'être soulignée puisque cette précision disparut des monnaies de Titus à partir de l'année 72 - seules ses différentes fonctions demeuraient inscrites -, alors que jusqu'à la mort de son père Domitien a continué à être uniquement présenté comme le « fils du Prince » (CAES AVG F DOMITIANVS). Les choses évoluèrent donc rapidement par la suite car, alors que les deux frères figuraient toujours au revers des monnaies de leur père sur les émissions de l'année 71, dès l'année 72 ils purent l'un et l'autre faire battre leur propre monnayage et ne furent dès lors plus jamais représentés conjointement sur une même monnaie, pas même sur un exemplaire au nom de Vespasien. Disposer de la possibilité de frapper des monnaies à son nom était un privilège qui permit à Titus et à Domitien d'élaborer et de diffuser leurs propres messages de propagande mais aussi d'étaler au grand jour le rôle que leur père souhaitait les voir dorénavant jouer dans les affaires de l'État.

Plus que des adjoints ou des garants pour la stabilité des institutions, Titus et Domitien devinrent en effet rapidement des successeurs expressément désignés comme tels. Le principe d'une succession héréditaire est évoqué dans les sources littéraires qui n'en précisent cependant pas la forme alors que celle-ci est exprimée de façon beaucoup plus explicite aussi bien sur les inscriptions que sur les monnaies. Dès les premières émissions romaines de la fin de l'année 69, Titus et Domitien étaient en effet présentés comme Princes de la Jeunesse (TITVS ET DOMITIAN CAES PRIN IV), une distinction que Titus ne porta plus à partir du moment où il devint le véritable adjoint de son père mais qui se retrouva sur la plupart des monnaies, principalement de bronze (*dupondius* et as) mais aussi, périodiquement, d'or et d'argent, frappées au nom de Domitien au cours du Principat de Vespasien et essentiellement sur des deniers pendant celui de Titus. En dépit des mutilations subies par un grand nombre d'entre elles, la plupart des inscriptions utilisées

---

<sup>439</sup>. Enrico BIANCO, « Indirizzi programmatici e propagandistici nella monetazione di Vespasiano », pp. 145-230.



dans le cadre de l'étude concernant le douzième César avant son accession au pouvoir<sup>440</sup> montrent également que ce titre était une composante majeure de sa titulature, et un indicateur essentiel du rôle que son père attendait qu'il jouât dans l'organisation du pouvoir qu'il avait rapidement mise en place. Les assertions de Domitien suite à la mort de Vespasien, affirmant que le testament de ce dernier « *le laissait associé à l'Empire* »<sup>441</sup>, n'étaient donc peut-être pas entièrement infondées mais sans doute exagérées puisque rien ne permet de conclure que son frère a agi de façon à l'écartier véritablement de la gestion des affaires publiques. Cela d'autant moins qu'il continua à frapper, sur métal précieux principalement, un monnayage à son nom qui portait déjà la trace de sa dévotion à Minerve et qu'il est probable que, conformément à ce qu'avancèrent les historiens anciens, Titus continua bien « *à le proclamer son associé, son futur successeur* »<sup>442</sup>. La mort brutale de celui-ci a empêché pour toujours de savoir de quelle manière il aurait fait évoluer sa propagande monétaire et quelle place son frère cadet aurait alors occupé auprès de lui au pouvoir. Les sources existantes, notamment les échantillons utilisés dans le cadre de l'étude, permettent néanmoins de constater que Titus n'a pas manifesté d'intentions malveillantes envers son cadet et que, à l'image de ce qu'avait déjà entrepris Vespasien qui était même devenu une meilleure référence qu'Auguste, il continua donc à voir en lui un collègue, à défaut d'un véritable égal, et même un successeur potentiel.

Le règlement de sa succession dès sa prise de pouvoir a été l'une des clés du succès de Vespasien et l'un des premiers thèmes développés par sa propagande. Il ne faisait là que répondre à une nécessité à laquelle ses prédécesseurs avaient déjà été confrontés et qui a toujours suscité un même type de message : mettre en avant la figure de celui ou de ceux que le Prince au pouvoir souhaite préparer pour lui succéder et ainsi faire savoir à tout le monde que non seulement son choix est fait mais qu'il entend bien que celui-ci soit respecté une fois qu'il aura abandonné, qu'elle qu'en soit la raison, le pouvoir. Titus et Domitien furent ainsi ce qu'Agrippa et Tibère avaient été pour Auguste, à cette nuance que, n'étant pas de la même génération, ils ne l'avaient pas été en même temps puisque le fils aîné de Livie devint le successeur du premier *Princeps* parce que tous les autres plans que celui-ci avait élaborés avaient échoué<sup>443</sup>. La mort avait en effet frappé Agrippa,

---

<sup>440</sup>. *CIL* VI, 932 = *ILS*, 246 (note 89) ; *CIL* VI, 2059 = *ILS* 5033 (note 27), et *CIL* IX, 4955 = *ILS*, 267 (note 112).

<sup>441</sup>. Suétone, *Vie de Domitien*, II, 6 : « ... *relictum se participem imperii...* ».

<sup>442</sup>. Suétone, *Vie de Titus*, IX, 5 : « ... *consortem successorumque...* ».

<sup>443</sup>. Stéphane BENOIST, *Les collègues du Prince sous Auguste et Tibère*, Rome, École française de Rome, 1997, pp. 113-141, et Tom STEVENSON, « The Succession Planning of Augustus », *Antichthon*, 47, 2013, pp. 118-139.

plusieurs fois associé au Prince sur le monnayage d'Auguste<sup>444</sup>, dès 12 av. J.-C. et les deux fils, Caius et Lucius, qu'il avait eus avec Julie, la fille unique du premier *Princeps* que ce dernier avait adoptés, furent à leur tour portés au tombeau, entre les années 2 et 4, alors qu'ils débutaient à peine leur carrière publique. Les monnaies d'Auguste figurant les deux jeunes gens, avec les boucliers et les lances qui leur avaient été remis lorsqu'ils avaient été faits Princes de la Jeunesse par les membres de l'ordre équestre<sup>445</sup>, servirent incontestablement de source d'inspiration à certaines émissions de Vespasien associant, les boucliers et les lances en moins, Titus et Domitien en tant que fils de Vespasien et Césars, puisqu'ils sont représentés dans une attitude proche, debout et en toge se faisant face, et tenant chacun une patère et un rouleau à la main<sup>446</sup>. Il n'est par ailleurs pas exclu que le dixième César se soit également inspiré d'un type de denier utilisé par Vitellius, associant le portrait face à face de son jeune fils et de sa fille (LIBERI IMP GERMANICI)<sup>447</sup>, pour contribuer à rendre encore plus claire la diffusion de sa conception du pouvoir et de sa propre succession. Le précédent d'Auguste qui, en dépit de quelques arrangements de pure forme visant à faire respecter la légalité, avait accepté que ses propres petits-fils fussent élus consuls dès l'âge de quatorze ans, avait fait en sorte que dès le Principat du premier *Princeps* « *la République n'était plus qu'un simulacre, que les magistratures étaient vides de sens et que Rome était devenue une véritable monarchie héréditaire* »<sup>448</sup>.

Vespasien ne fut donc pas le premier à prétendre que sa succession serait assurée par les membres de sa famille, toutefois il fut surtout le premier à ne s'embarrasser d'aucun scrupule et à ne pas feindre de dissimuler ses intentions derrière le respect de ce qui restait des institutions républicaines. Auguste et Vitellius avaient utilisé les monnaies pour associer leurs enfants à leur pouvoir et la plupart des prédécesseurs de Vespasien avaient déjà également associé, de la même manière, celui qu'ils avaient choisi pour leur succéder. Ainsi, après avoir mis en avant son vieux compagnon d'armes Agrippa puis les fils que celui-ci avait eus avec Julie, Auguste, de guerre lasse,

<sup>444</sup>. BMC I, Auguste 103 = BNCMER I, Auguste 521 = RIC I<sup>2</sup>, Auguste 397 (denier de Rome, 13 av. J.-C.).

<sup>445</sup>. Marietta HORSTER, « *Princeps Iuventutis* : concept, réalisation, représentation », dans Stéphane BENOIST, Anne DAGUET-GAGET et Christine HOËT-VAN CAUWENBERGHE (Dir.), *Figures d'empire, fragments de mémoire : pouvoirs et identités dans le monde romain impérial, II<sup>e</sup>. av.- IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C.*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2011, pp. 73-103.

<sup>446</sup>. BMC I, Auguste 513-518 = BNCMER I, Auguste 1648-1650 = RIC I<sup>2</sup>, Auguste 206 (*aureus* de Lyon, 2 av.-4 ap. J.-C. ? ou *aureus* de Rome, 7-6 av. J.-C. ?), et BMC II, Vespasien 6 = BNCMER III, Vespasien 4 (*aureus* de Rome, 69-70) = RIC II-1<sup>2</sup>, Vespasien 1364 (*aureus* d'origine incertaine, 69-70).

<sup>447</sup>. BMC I, Vitellius 12 = RIC I<sup>2</sup>, Vitellius 78 (*aureus* de Rome, avril-20 décembre 69), ou BMC I, Vitellius 119 = RIC I<sup>2</sup>, Vitellius 57 (denier de Lyon, mars-juillet 69).

<sup>448</sup>. Pierre COSME, *Auguste*, p. 222.

consentit-il à faire de son beau-fils et gendre Tibère, qu'il avait adopté, son héritier et son successeur et à faire frapper des monnaies sur lesquelles il était représenté, en tant que fils d'Auguste, debout sur un quadrige triomphal et tenant un sceptre<sup>449</sup> ou simplement par son buste de profil<sup>450</sup>. Devenu Prince, Tibère fit représenter ses petits-fils Germanicus et Tiberius Gemellus, ce dernier étant plus tard associé à Caligula, avec davantage l'intention, semble-t-il, de faire étalage de la bonne santé de sa famille que de déterminer l'ordre de sa succession. Celle-ci échut finalement à son petit-neveu Caligula qui, après s'être promptement débarrassé de Tiberius Gemellus, s'attacha surtout à honorer sa famille nucléaire en commençant par célébrer la mémoire de ses parents, Germanicus et Agrippine l'Ancienne<sup>451</sup>, et celle de ses frères Néron et Drusus César, au droit de certaines de ses monnaies de bronze<sup>452</sup>. Honorer ses parents et ses frères avait d'autant plus de sens pour Caligula que ceux-ci étaient morts, dans des conditions dramatiques qui plus est, avant son accession au pouvoir, mais cela ne l'empêcha pas de consacrer également le revers de plusieurs de ses sesterces à ses trois sœurs, qui, en portant ses attributs, était chacune associée à une personnification : Agrippine la Jeune (SECVRITAS), Drusilla (CONCORDIA) et Julie (FORTVNA)<sup>453</sup>. Son oncle et successeur, Claude, rendit également hommage à ses parents, Drusus I et Antonia la Jeune<sup>454</sup>, mais il prépara surtout l'avenir en faisant d'abord émettre des monnaies à l'effigie de Néron, en tant que Prince de la Jeunesse<sup>455</sup>, puis à celle de son fils biologique, Britannicus<sup>456</sup>, afin de contrecarrer les ambitions trop affichées d'Agrippine la Jeune, sa nièce et épouse mais surtout la mère de Néron par lequel elle entendait exercer elle-même le pouvoir. Vitellius fut ensuite le seul des successeurs de Claude à avoir manifesté son souci de mettre sa descendance en avant en la faisant représenter sur certains de ses monnayages, frappés aussi bien dans les ateliers d'Occident (Lyon, Tarragone) que dans celui de Rome, et il revint ensuite à Vespasien de puiser dans ses différentes expérimentations pour établir une façon claire de faire

<sup>449</sup>. *BMC I*, Auguste 511 = *RIC I<sup>2</sup>*, Auguste 221 (*aureus* de Lyon, 13-14).

<sup>450</sup>. *BMC I*, Auguste 506 = *RIC I<sup>2</sup>*, Auguste 225 (*aureus* de Lyon, 13-14).

<sup>451</sup>. *BMC I*, Caligula 18 = *RIC I<sup>2</sup>*, Caligula 17 (*aureus* de Rome, 37-38) pour Germanicus, et *BMC I*, Caligula 14 = *RIC I<sup>2</sup>*, Caligula 13 (*aureus* de Rome, 37-38) pour Agrippine l'Aînée.

<sup>452</sup>. *BMC I*, Caligula 44 = *RIC I<sup>2</sup>*, Caligula 34 (*dupondius* de Rome, 37-38), et *RIC I<sup>2</sup>*, Caligula 42 (*dupondius* de Rome, 39).

<sup>453</sup>. *BMC I*, Caligula p. 156 = *RIC I<sup>2</sup>*, Caligula 41 (*dupondius* de Rome, 37-38), et *BMC I*, Caligula 37 = *RIC I<sup>2</sup>*, Caligula 33 (*dupondius* de Rome, 39).

<sup>454</sup>. *BMC I*, Claude 100 = *RIC I<sup>2</sup>*, Claude 71 (*aureus* de Rome, 50-54) pour Drusus I, et *BMC I*, Claude 109 = *RIC I<sup>2</sup>*, Claude 65 (*aureus* de Rome, 50-54) pour Antonia la Jeune.

<sup>455</sup>. *BMC I*, 82 Claude = *RIC I<sup>2</sup>*, Claude 75 : NERO CLAVD CAES DRVSVS GERM PRINC IVVENT (denier de Rome au nom d'Agrippine la Jeune, 50-54).

<sup>456</sup>. *BMC I*, Claude 226 : TI CLAVDIVS CAESAR AVG F BRITANNICVS (sesterce de Rome, 53-54).

## FIGURE 13

### EXEMPLES DE THEMES MONETAIRES D'AUGUSTE ET DE VITELLIUS REPRIS PAR VESPASIEN



**1a. Aureus d'Auguste (Lyon, 2 av.-4 ap. J.-C. ?)**

**Droit :** CAESAR AVGVSTVS DIVI F PATER PATRIAE

Tête laurée d'Auguste à droite

**Revers :** AVGVSTI F COS DESIG PRINC IVVENT // C L CAESARES

Caius et Lucius debout et en toge, tenant chacun un bouclier et une lance, un *simpulum* et *lituus* entre eux

**Caractéristiques :** or (7,88 g. et 19 mm.)

**Références :** BMC I, 513-518 (2 av.-11 ap. J.-C. ?) = BNCMER I, 1648-1650 = RIC I<sup>2</sup>, 206

N° SMB : 18210802



**1b. Aureus de Vespasien (Orient ? 69-70)**

**Droit :** IMP CAES VESPASIANVS AVG

Tête laurée de Vespasien à droite

**Revers :** VESP AVG FILI CAESARES

Titus et Domitien debout et en toge, tenant chacun une patère et un rouleau

**Caractéristiques :** or (7,11 g. et 20 mm.)

**Références :** BMC II, 6 = BNCMER III, 4 = RIC II-1<sup>2</sup>, 1364

N° SMB : 18210959



**2a. Denier de Vitellius (Rome, 20 avril- déc. 69)**

**Droit :** A VITELLIVS GERM IMP AVG TR P

Tête laurée de Vitellius à droite

**Revers :** LIBERI IMP GERMAN

Bustes drapés, et se faisant face, de Vitellius Germanicus (à gauche) et de Vitellia (à droite), le fils et la fille de Vitellius

**Caractéristiques :** argent (3,11 g. et 19 mm.)

**Références :** BMC I, 29 = BNCMER III, 62 = RIC I<sup>2</sup>, 103

N° SMB : 18228065



**2b. Denier de Vespasien (Rome, 70)**

**Droit :** IMP [CAESAR VESPA]SIANVS AVG

Tête laurée de Vespasien à droite

**Revers :** CAESAR AVG F COS CAESAR AVG F PR

Tête de Titus, à gauche, et de Domitien, à droite, se faisant face

**Caractéristiques :** argent (3,01 g. et 18 mm.)

**Références :** BNCMER III, 1-3 (69-70) = RIC I<sup>2</sup>, 16 (janvier-juin 70 ?)

N° SMB : 18229340

comprendre de quelle manière il entendait préparer sa propre succession et quel rôle il souhaitait attribuer à ses fils.

L'exemple d'Auguste n'était donc pas unique et le dixième César avait ainsi à sa disposition différents précédents qui pouvaient lui servir de source d'inspiration et de modèle. La situation de Vespasien était cependant inédite puisque, en plus de disposer de deux héritiers adultes qu'il entendait associer à son pouvoir et préparer à leurs futures responsabilités, ses deux successeurs étaient des frères germains issus du même sang que le Prince et que seule une différence d'âge significative (douze ans) pouvait distinguer. Celle-ci était suffisante pour justifier que l'aîné des deux fils fût plus étroitement associé à l'exercice du pouvoir, en le partageant, alors que le cadet devait se contenter de s'en imprégner en y étant étroitement associé. La décision de Vespasien à propos de Domitien s'expliquait d'autant mieux que, comme cela a été vu, ce dernier n'avait encore occupé aucune des fonctions préalables à la carrière des honneurs au moment où son père eut besoin de lui pour s'imposer à Rome. Il était jeune et sans expérience, et celle qu'il avait rapidement acquise auprès de Mucien lui aurait surtout permis, si l'on donne crédit aux propos de Suétone, de montrer « *dès cette époque ce qu'il devait être un jour* »<sup>457</sup> et qu'il était donc inenvisageable de le laisser continuer à exercer un pouvoir qu'il était encore incapable d'appréhender sereinement. Son père n'en continua pas moins à le considérer comme son futur successeur et cette foi en l'avenir était visible sur les inscriptions comme sur les monnaies puisque Domitien demeura Prince de la Jeunesse pendant tout le Principat de son père comme pendant celui de son frère. Titus ne porta en effet ce titre que très brièvement, avec son jeune frère, et il disparut de son monnayage dès la fin de l'année 71 c'est-à-dire après son retour à Rome et à partir du moment où il devint le véritable adjoint de son père. Il lui était désormais inutile de porter un titre qui n'en était pas un à proprement parler mais qui, depuis Auguste, avait été utilisé pour désigner les futurs successeurs.

Employé à la fin de l'époque républicaine pour distinguer certaines personnes méritantes (Pompée, Brutus), le titre (*Princeps Inventivis*) était accordé au jeune chevalier qui dirigeait la parade annuelle du second ordre de l'État et faisait clairement référence à celui qu'Auguste (*Princeps inter pares*) avait accaparé depuis qu'il était devenu le principal membre du Sénat (*Princeps Senatus*). Alors qu'il faisait jadis allusion aux jeunes nobles qui combattaient pour la défense de leur Cité, ce titre fut rapidement, et sans difficulté, adapté à une nouvelle réalité qui correspondait aux besoins

---

<sup>457</sup>. Suétone, *Vie de Domitien*, I, 5 : « ... *ut iam tum qualis futurus esset ostenderet* ».

d'Auguste qui cherchait à établir durablement la pérennité de son pouvoir et du système de gouvernement qu'il s'attachait à mettre en place. Au début du Principat, un membre de l'ordre équestre était encore un sénateur en puissance et représentait l'avenir de l'ensemble de la société, or celui-ci était incarné par les petits-fils d'Auguste, Caius d'abord puis Lucius, qui furent élus au Sénat alors qu'ils étaient à peine âgés de quatorze ans. L'ordre équestre leur fit alors attribuer une lance et un bouclier rond en argent qui, en plus de figurer sur les monnaies représentant les deux garçons, n'étaient pas sans rappeler le bouclier d'or (*clipeus virtutis*) que le Sénat avait autrefois octroyé à Auguste et sur lequel figuraient les vertus cardinales du bon Prince : CLEMENTIA, IVSTITIA et PIETAS. Sans désigner explicitement ses petits-fils comme ses successeurs, au moins la procédure suivie par les sénateurs coïncidait-elle avec les souhaits d'Auguste puisqu'il devint désormais évident pour tout le monde que son héritier appartiendrait à sa famille<sup>458</sup>, mais l'association du titre de Prince de la Jeunesse avec un successeur désigné, au moins pendant la période julio-claudienne, ne fut cependant pas systématique. D'autres usages, notamment des dérogations concernant l'âge minimum requis pour accéder aux magistratures (questure, consulat) ou la cooptation à certains collèges religieux, permirent en effet de démontrer sans aucune équivoque quel jeune Prince était sciemment préparé à la succession. Le titre de Prince de la Jeunesse finit toutefois, dans le cas de Néron, par constituer l'un des éléments essentiels des honneurs permettant de distinguer le successeur souhaité, en même temps qu'il renvoyait au précédent jadis suivi par Auguste pour ses petits-fils Caius et Lucius, mais ne représentait pas en soi une désignation à la pourpre en tant que telle.

Ce fut donc à partir de ces précédents que Vespasien entreprit d'associer ses fils au pouvoir et de répondre au plus vite à la question de sa succession. Le sort tragique de ses trois prédécesseurs immédiats lui avait en effet rappelé que la Fortune était parfois capricieuse et pouvait rapidement choisir de souffler dans une autre direction. Le pouvoir de Galba, d'Othon et de Vitellius, en plus d'avoir été accordé dans des conditions douteuses, avait en effet été d'autant plus fragile qu'il n'offrait aucune garantie pour l'avenir puisqu'aucun d'eux ne disposait d'un héritier certain au moment de son *adventus*. Galba s'attaqua rapidement à ce problème en adoptant Pison, « *un jeune homme de naissance illustre et de haute distinction* »<sup>459</sup>, qui connut le même sort tragique

---

<sup>458</sup>. Marietta HORSTER, « *Princeps Inventivis* : concept, réalisation, représentation », pp. 73-103.

<sup>459</sup>. Suétone, *Vie de Galba*, XVII, 2 : « ... *nobilem egregiumque iuvenem ac sibi olim probatissimum* ». Voir aussi Tacite, *Histoires*, I, 14-16 ; Plutarque, *Vie de Galba*, XXIII, 2, et Jacques SANCERY, *Galba ou l'armée face au pouvoir*, Paris, Les Belles Lettres, 1983, pp. 147- 155.

que son père adoptif, alors qu'Othon préféra, tant qu'il n'était pas assuré d'être reconnu Prince, épargner à son jeune neveu Cocceianus, qu'il avait songé à adopter, les dangers attachés à l'incertitude de sa situation<sup>460</sup>, et que Vitellius ne put compter sur le secours d'un fils encore trop jeune, assassiné avec lui ou peu de temps après, pour assurer sa succession<sup>461</sup>. Aucun d'eux ne songea à attribuer un titre particulier à son successeur désigné et, jusqu'à Titus et Domitien, Néron demeurait donc le dernier Prince à avoir porté celui de Prince de la Jeunesse avant son avènement. Comme cela a déjà été noté, Titus n'apparaît en tant que Prince de la Jeunesse sur aucune des inscriptions retenues pour l'étude et seulement sur quelques monnaies (deniers, sesterces, *dupondii* et as), sur lesquelles il était toujours représenté conjointement avec son frère, frappées dans les premiers mois qui suivirent l'*adventus* puis le retour de Vespasien en Italie. Le fait qu'il devint un véritable co-Prince au côté de son père dès qu'il fut rentré à Rome comme l'état d'avancement de sa carrière publique, voire l'âge qu'il avait atteint, faisaient en sorte que son statut n'était désormais plus compatible avec les exigences propres à l'ordre équestre pour pouvoir prétendre au titre de la Prince de la Jeunesse et participer à sa parade annuelle (*Transvectio Equitum*). Il était en effet désormais quasiment l'égal de son père et les opérations qu'il avait menées à bien en Judée furent « *suivies d'une accumulation de pouvoirs et de fonctions en lien avec le commandant de rang sénatorial César Titus, à la fois triomphateur et jeune partenaire plein d'expérience pour son père Auguste Vespasien* »<sup>462</sup>. Titus n'avait donc plus rien d'un novice, il n'incarnait plus l'avenir mais bien le présent et l'avancée de sa carrière publique l'avait définitivement éloigné de l'ordre équestre qu'il ne pouvait donc plus représenter. Dès lors il ne pouvait plus non plus porter le titre de Prince de la Jeunesse que son frère cadet assumait désormais seul pendant quasiment une décennie.

Les inscriptions de Domitien ont, pour la plupart, souffert de la *damnatio memoriae* qui se déchaîna après sa mort. Cependant, malgré la fureur dévastatrice qui s'empara de certains sénateurs, il n'est pas inutile de rappeler que toutes n'ont pas été détruites et que beaucoup d'entre elles ont seulement été mutilées. Le plus souvent d'ailleurs seul le nom du Prince condamné a été vandalisé, si bien que la majorité des documents concernés est toujours exploitable en dépit des outrages subis. Deux inscriptions retenues pour l'étude, et datant des premières années du

---

<sup>460</sup>. Plutarque, *Vie d'Othon*, XVI, 2-3.

<sup>461</sup>. Suétone, *Vie de Vitellius*, XXVIII ; Tacite, *Histoires*, IV, LXXX, 1, et Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXV, 22, 2.

<sup>462</sup>. Marietta HORSTER, « *Princeps Inventivis* : concept, realisation, representation » : « ... followed accumulations of powers and offices connected to the senatorial commander Caesar Titus a triumphator and experienced junior partner to his father Augustus Vespasianus », p. 95.

Principat de Vespasien, permettent d’appréhender la situation de Domitien une fois la paix civile définitivement rétablie dans l’ensemble de l’empire : une base de marbre de Rome gravée au cours du deuxième semestre de l’année 72, et aujourd’hui conservée en Vénétie<sup>463</sup>, indique qu’en plus d’être Prince de la Jeunesse, il était alors désigné pour un deuxième consulat, alors qu’une inscription de Sabine du début de l’année 73<sup>464</sup>, qui porte la mention du titre de Prince de la Jeunesse, montre que Domitien était consul cette année là en plus d’avoir été admis dans tous les collèges religieux. Ces observations sont complétées par l’étude des monnaies qui permet d’établir que, avant de devenir Prince, le douzième César porta le titre de Prince de la Jeunesse chaque année sur au moins l’un des monnayages qu’il put faire frapper à son nom après l’année 71 alors que, dans le même temps, il disparaissait entièrement de celui frappé par son père. Domitien demeura Prince de la Jeunesse pendant le Principat de Titus et il fit alors frapper de nombreuses séries de monnaies sur métal précieux, principalement des deniers, sur lesquelles la titulature du revers (PRINCEPS IVVENTVTIS) était accompagnée d’une iconographie relativement variée représentant des allégories (deux mains jointes)<sup>465</sup>, une chèvre dans une couronne de lauriers<sup>466</sup>, des divinités (Minerve, Vesta)<sup>467</sup> ou des personnifications (*Pax*, *Victoria*)<sup>468</sup>, censées incarner certaines des valeurs attachées aux Flaviens. Contrairement à son frère, il conserva donc le titre de Prince de la Jeunesse même après avoir occupé des fonctions sénatoriales (préture, consulat ordinaire), mais le fait que chaque année le revers de ses monnayages de bronze aient contenu une allégorie de l’Espérance (*Spei*)<sup>469</sup> est un bon indicateur de l’image favorable dont il jouissait auprès

<sup>463</sup>. *CIL* VI, 932 = *ILS*, 246 (note 89).

<sup>464</sup>. *CIL* IX, 4955 = *ILS*, 267 (note 112).

<sup>465</sup>. *BMC* II, Titus 85 = *BNCMER* III, Titus 71 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, Titus, 96 (?) : deux mains jointes au-dessus d’une aigle légionnaire posée sur la proue d’un navire (denier de Rome, 80).

<sup>466</sup>. *BMC* II, Titus 88 = *BNCMER* III, Titus 73 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, Titus 267 : associée au thème de la jeunesse, cette représentation renvoyait à la chèvre Amalthée qui avait servi de nourrice à Jupiter pendant son enfance en Crète (denier de Rome, 80-81).

<sup>467</sup>. *BMC* II, Vespasien 648 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, Vespasien 492 (as de Rome, 72) ; *RIC* II-1<sup>2</sup>, Vespasien 537 (*aureus* de Rome, 73), ou *BNCMER* III, Vespasien 706 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, Vespasien 647 (as de Rome, 73) pour la représentation de Vesta et *RIC* II-1<sup>2</sup>, Vespasien 920 (denier de Rome, 76-77) pour celle de Minerve.

<sup>468</sup>. *RIC* II-1<sup>2</sup>, Vespasien 488 (as de Rome, 72) ou 1098 (sesterce de Rome, 79) pour la Paix et 493 (as de Rome, 72) ou 1103 (*dupondius* de Rome, 79) pour la représentation de la Victoire.

<sup>469</sup>. *BNCMER* III, Vespasien 659 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, Vespasien 586 (as de Rome, 73) ; *BNCMER* III, Vespasien 692 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, Vespasien 656 (sesterce de Rome, 73) ; *BNCMER* III, Vespasien 711 (as de Rome, 74) ; *BMC* II, Vespasien 729 = *BNCMER* III, Vespasien 764 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, Vespasien 926 (sesterce de 76-77) ; *BMC* II, Vespasien 739 = *BNCMER* III, Vespasien 776 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, Vespasien 1011 (as de Vespasien, 77-78), et *BMC* II, Titus 248 = *BNCMER* III, Titus 257 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, Titus 317 (as ? *dupondius* ? de Rome, 80-81). L’image de la *Spei*, debout et tenant une fleur en même temps qu’elle relevait un pan de sa robe, fut même représentée sur certaines émissions de métal précieux au nom de Domitien : *BMC* II, Vespasien 155 = *BNCMER* III, Vespasien 131 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, Vespasien 787 (*aureus* de Rome, 74).



de la population comme des véritables intentions de Vespasien à son endroit. Celui-ci ne privilégia Titus, qui abandonna rapidement le titre et les attributions de Prince de la Jeunesse, que parce qu'il était plus âgé, rompu à l'art du commandement et donc, d'une certaine façon, plus légitime en raison de ses succès militaires et diplomatiques en Orient, mais aussi parce qu'en des temps encore incertains il lui était d'un plus grand secours qu'un jeune homme sans expérience et impréparé à ses futures fonctions. « *Contrairement à Auguste, Vespasien ne cacha jamais son intention de fonder une dynastie* »<sup>470</sup>, aussi le titre de Prince de la Jeunesse fut-il bien utilisé pour lui permettre de présenter ses deux fils comme ses futurs successeurs, et plus particulièrement pour préparer Domitien, qui ne fut d'aucune manière négligé, dans des conditions comparables à celles qu'avaient connues avant lui d'autres successeurs désignés : Caius et Lucius à l'époque d'Auguste, avec lesquels un parallèle pouvait même être établi puisque deux frères, plus jeunes et désignés plus tôt que Titus et Domitien cependant, étaient conjointement préparés pour succéder à leur (grand-) père, ou Néron pendant le Principat de Claude<sup>471</sup>.

Vespasien se projeta donc dans l'avenir dès son *adventus* et ses intentions dynastiques se manifestèrent dès ce moment avec l'association parfaitement explicite de ses fils à son pouvoir<sup>472</sup>. Cela était toutefois insuffisant pour assurer la pérennité de la famille à la tête de l'État aussi, comme cela a déjà été vu, Titus et Domitien s'attachèrent-ils à utiliser les outils de propagande à leur disposition pour établir, au revers de leurs monnaies, des liens et même une continuité avec leurs meilleurs prédécesseurs, en honorant la mémoire des membres les plus dignes de la famille des Julio-Claudians, qu'il se fut agi de Princes (Auguste, Tibère, Claude), d'héritiers potentiels (Drusus I, Germanicus) voire de femmes de caractère ou de grande vertu (Livie, Agrippine l'Aînée), mais aussi de Galba. La modestie de leurs origines demeurait en effet une faiblesse que les Flaviens ne dissimulèrent jamais et que, au contraire, ils assumèrent avec une certaine fierté, notamment Vespasien, et s'évertuèrent même à transformer à leur avantage en se constituant eux-mêmes en famille « impériale ». Vespasien ne chercha pas à se créer de grands ancêtres, dont il ne disposait pas de toute façon, mais affirma son autorité en s'appuyant d'abord sur ses deux fils qui par la suite n'hésitèrent pas à rendre hommage à leur propre famille, en s'employant à démontrer

---

<sup>470</sup>. Emmanuelle ROSSO, « Le thème de la *Res publica* dans le monnayage de Vespasien : pérennité du " modèle augustéen " », p. 224.

<sup>471</sup>. Marietta HORSTER, « *Princeps Inventivis* : concept, réalisation, représentation », pp. 73-103.

<sup>472</sup>. Jean-Louis GIRARD, « L'idée dynastique sous les Flaviens », *Ktèma*, 12, 1987, pp. 169-173.

que la légitimité au pouvoir, qui était naguère attachée à la famille des Julio-Claudiens, leur avait été transférée.

Les premières manifestations de ce culte familial peuvent être identifiées suite à la divinisation de Vespasien, qui eut lieu au plus tard au cours du printemps de l'année 80 puisque la première inscription retenue dans le cadre de l'étude qui en porte la trace est une table de marbre, déjà citée<sup>473</sup>, contenant plusieurs procès-verbaux de cérémonies du collège des frères Arvales. Le haut du document est très mutilé mais il permet de constater que, à la date du 29 mai de l'année 80 (4<sup>e</sup> jour avant les calendes de juin), Domitien était déjà présenté en tant que « fils de Vespasien divinisé » (*divi filius Vespasiani*) ce qui n'était par contre pas encore le cas de Titus, peut-être sous l'effet du respect d'une sorte de continuité des usages puisque, jusque-là, celui-ci avait toujours été présenté sans discrimination comme un égal de son père alors que, malgré son titre de Prince de la Jeunesse et les fonctions qu'il avait déjà occupées, Domitien était d'abord le « fils de Vespasien » (*filius Avgvsti Vespasiani*), ce qui contribuait par ailleurs à rappeler qu'il tenait sa position à la tête de l'État et son autorité uniquement en vertu de sa relation avec son père<sup>474</sup>. Le bas de la même inscription montre par contre que plus de six mois plus tard, au jour des vœux annuels prononcés par les frères Arvales (3 janvier 81), Titus et Domitien étaient désormais présentés tous les deux comme les « fils de Vespasien divinisé » (TTTI CAESARIS DIVI F VESPASIANI et CAESARIS DIVI F DOMITIANI)<sup>475</sup>, mais, paradoxalement, aucune monnaie ne porte la trace du fait que Titus était lui-même présenté comme le « fils de Vespasien divinisé ». L'hommage rendu à leur père était cependant plus qu'une simple manifestation de piété filiale car elle avait aussi une dimension symbolique forte qui s'accompagna de la reprise de certains des thèmes de propagande chers à Vespasien (la Concorde, l'Équité ou la Paix)<sup>476</sup>, ou de sa représentation, portant une couronne radiée et assis à l'arrière d'un quadrigé tiré par quatre éléphants, au revers de certaines monnaies de Titus<sup>477</sup>, en plus de comporter une portée politique essentielle. Il servit de prétexte à la diffusion de messages mettant en avant les autres membres, peu nombreux, de la famille à commencer par leur mère et, même si cela est le plus souvent difficile à établir, leur sœur.

---

<sup>473</sup>. *CIL* VI, 2059 = *ILS*, 5033 : ligne 4 (note 27).

<sup>474</sup>. T.-V. BUTTREY et Ian CARRADICE, *RIC*, II-1<sup>2</sup>, p. 184.

<sup>475</sup>. *CIL* VI, 2059 = *ILS*, 5033 : lignes 39-40 (note 27).

<sup>476</sup>. *RIC* II-1<sup>2</sup>, Titus 376 (*dupondius* de Rome, 80-81) pour la Concorde (CONCORDIA AVGVST) ; *BNCMER* III, Titus 263 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, Titus 379 (as de Rome, 80-81) pour l'Équité (AEQVITAS AVGVST), ou *RIC* II-1<sup>2</sup>, Titus 377 (*dupondius* de Rome, 80-81) pour la Paix (PAX AVGVST).

<sup>477</sup>. *BMC* II, Titus 221 = *BNCMER* II, Titus 229 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, Titus 257 (sesterce de Rome, 80-81).

FIGURE 14

EXEMPLES DE MONNAIES DE TITUS ET DOMITIEN HONORANT LES MEMBRES DE LEUR FAMILLE



**1a. Denier de Titus (Rome, 80-81)**

**Droit :** DIVVS AVGVSTVS VESPASIANVS

Tête laurée de Vespasien à droite

**Revers :** Urne sur une colonne, avec un bouclier rond sur lequel est inscrit S C, et E X de chaque côté de la colonne entre deux branches de lauriers

**Caractéristiques :** argent (2,84 g. et 18 mm.)

**Références :** RIC II-1<sup>2</sup>, 359

**N° SMB :** 18221750



**1b. Aureus de Domitien (Rome, 82-83)**

**Droit :** DIVVS AVGVSTVS VESPASIANVS

Tête radiée de Vespasien divinisé à droite

**Revers :** DIVA DOMITILLA AVGVSTA

Buste drapé de Flavia Domitilla divinisée à droite, avec une tresse repliée sur la nuque

**Caractéristiques :** or (7,16 g. et 19 mm.)

**Références :** BNCMER III, 73 (81-84 ?) = RIC II-1<sup>2</sup>, 146

**N° SMB :** 18217887



**2. Aureus de Domitien (Rome, 82-83)**

**Droit :** DIVVS AVGVSTVS VESPASIANVS

Tête radiée de Vespasien divinisé à droite

**Revers :** DIVA DOMITILLA AVGVSTA

Buste drapé de Flavia Domitilla divinisée à droite, avec une tresse repliée sur la nuque

**Caractéristiques :** or (7,16 g. et 19 mm.)

**Références :** BNCMER III, 73 (81-84 ?) = RIC II-1<sup>2</sup>, 146

**N° SMB :** 18217887



**3. Denier de Domitien (Rome, 82-83)**

**Droit :** DIVA DOMITILLA AVGVSTA

Buste drapé de Flavia Domitilla à droite

**Revers :** FORTVNA AVGVST

Buste drapé de Domitilla divinisée à droite, avec une tresse repliée sur la nuque

**Caractéristiques :** argent (3,61 g. et 20 mm.)

**Références :** BNCMER III, 102 (80-81, monnaie de Titus ?) = RIC II-1<sup>2</sup>, 157

**N° SMB :** 18229366

Les femmes de la dynastie des Flaviens, notamment l'épouse et la fille de Vespasien, qui portaient le même nom, Flavia Domitilla, firent en effet l'objet de plusieurs séries monétaires et ont ainsi joué un rôle d'autant plus grand en termes de propagande que l'une comme l'autre étaient mortes depuis quelques années<sup>478</sup> au moment où la Fortune décida de soutenir la candidature de Vespasien à l'Empire. Titus associa le buste de sa mère (DIVA DOMITILLA AVGVSTA) à des revers qui représentaient la Paix et la figure de Némésis, drapée et tenant un caducée ailé en plus d'être précédée d'un serpent<sup>479</sup>, ou la Fortune, tenant un gouvernail et une corne d'abondance<sup>480</sup>, ou encore un *carpentum* orné de cinq figures, avançant vers la droite et tiré par deux mules<sup>481</sup>, alors que Domitien fit frapper au moins une série d'*aurei* avec la tête radiée de Vespasien au droit et le buste drapé de sa mère au revers<sup>482</sup>. Flavia Domitilla était ainsi associée à la Fortune qui avait permis à son mari, puis à ses fils, d'accéder à la pourpre, mais également au paon, animal de Junon avec laquelle elle était elle-même assimilée, voire à la Piété, constituant ainsi l'image d'une « bonne mère » veillant sur ses enfants qui, de leur côté, incarnaient la pérennité de la famille<sup>483</sup>. Titus et Domitien se sont donc comportés tous les deux en « bons fils » en prenant soin d'honorer la mémoire de leur mère dont la figure est cependant souvent difficile à distinguer de celle de leur sœur au point qu'elles sont parfois confondues<sup>484</sup>. Dans tous les cas, les monnaies consacrées à la fille de Vespasien sont rares et il est probable, ce qui contribua à alimenter la confusion, que ses thèmes monétaires reprenaient ceux utilisés pour sa mère. Toutefois la méprise semble impossible quand, comme dans le cas des monnaies de Domitien, la figure de Flavia Domitilla était jumelée à celle de Vespasien puisque cette association de deux personnalités divinisées, elles-mêmes parents de deux Princes successifs, contribuait à renforcer l'image et la distinction de la famille au pouvoir.

S'il est parfois impossible de déterminer avec certitude à quelle Flavia Domitilla certaines monnaies étaient dédiées, il est en revanche beaucoup plus aisé de l'établir quand celles-ci étaient

---

<sup>478</sup>. Suétone, *Vie de Vespasien*, III, 2.

<sup>479</sup>. BMC II, Titus 148 (denier de Rome, 80-81).

<sup>480</sup>. BMC II, Titus 137 (denier de Rome, 80-81).

<sup>481</sup>. BMC II, Titus 226 = BNCMER III, Titus 234 = RIC II-1<sup>2</sup>, Titus 262, et BMC II, Titus 229 = BNCMER III, Titus 235 = RIC II-1<sup>2</sup>, Titus 264 (sesterces de Rome, 80-81).

<sup>482</sup>. BMC II, Domitien 68 (*aureus* de Rome, 81-84).

<sup>483</sup>. Harold MATTINGLY, BMC II, p. LXXV.

<sup>484</sup>. Une même monnaie (denier de Rome, 80-81) prête ainsi à confusion puisque le portrait de Flavia Domitilla représenté, aux traits sensiblement plus fins et plus « jeunes » que l'on trouve sur un autre exemplaire connu (BNCMER III, Domitien 73 = RIC II-1<sup>2</sup>, Domitien 146), attribué à une période proche (début des années 80), est considéré comme étant soit celui de la fille de Vespasien (RIC II-1<sup>2</sup>, Domitien 157), soit comme celui de son épouse (BNCMER III, Titus 102).

consacrées à la fille de Titus, Julie, ou à l'épouse de Domitien, Domitia Longina. Celles-ci ne souffrirent d'aucune confusion du fait de leur nom et, à la différence de l'épouse et de la fille de Vespasien, elles furent honorées de leur vivant, participant ainsi la diffusion de la propagande des deux Princes. Julie fut d'abord distinguée par son père en tant que « fille du Prince » (IVLIA AVGVSTA TITI AVGVSTI F) en étant notamment associée, selon un modèle emprunté aux Julio-Claudiens, à Vénus (VENVS AVG, VENVS VICTRIX), représentée à moitié nue et de dos s'appuyant sur une colonne en plus de tenir une lance<sup>485</sup>, afin de souligner sa beauté, ainsi qu'au Salut et surtout à Vesta selon des exemples adaptés de frappes déjà réalisées pour Titus ou pour Domitien<sup>486</sup>. Honorée par son père, Julie fut ainsi pleinement associée à son pouvoir, dans le cadre de la politique dynastique suivie par les Princes flaviens, puisque, ainsi que le montre, à la date du 3 janvier 81, le procès-verbal de l'inscription déjà citée<sup>487</sup>, les vœux annuels présentés par les frères Arvales lui étaient également adressés. Son nom figurait encore sur deux autres procès-verbaux des vœux annuels des frères Arvales, postérieurs à la mort de Titus (3 janvier 86 et 3 janvier 87)<sup>488</sup>, sur lesquels elle portait le même nom (IVLIA AVGVSTA) et était associée à Domitia Longina, l'épouse de son oncle. Ce dernier entretenait d'ailleurs des relations passablement troubles avec elle, et aux conséquences finalement dramatiques, puisqu'il avait, dans un premier temps, catégoriquement refusé de l'épouser, alors que par la suite, « *quand elle eut perdu son père et son mari, il afficha pour elle une passion si violente qu'il causa même sa mort en l'obligeant à se faire avorter, après l'avoir rendue grosse* »<sup>489</sup>. La mort tragique de Julie suscita d'autant mieux les sarcasmes de Juvénal<sup>490</sup>, notamment, que l'attitude de Domitien à son endroit était de notoriété publique puisqu'il s'affichait avec elle comme s'ils avaient été mari et femme<sup>491</sup>. Le Prince, qui avait déjà fait émettre une série d'*aurei* associant Julie à son père<sup>492</sup>, honora sa mémoire en l'élevant au rang des divinités - elle était la petite-fille et la fille de deux Princes qui eux-mêmes avaient été divinisés - et en lui

<sup>485</sup>. BMC II, Titus 140 = BNCMER III, Titus 103 = RIC II-1<sup>2</sup>, Titus 387 (denier de Rome, 80-81).

<sup>486</sup>. T.-V. BUTTREY et Ian CARRADICE, RIC, II-1<sup>2</sup>, p. 186.

<sup>487</sup>. CIL VI, 2059 = ILS, 5033 : lignes 39-40 (voir note 27).

<sup>488</sup>. CIL VI, 2064 et CIL VI, 2065 = ILS, 5034 (voir note 39).

<sup>489</sup>. Suétone, *Vie de Domitien*, XXII, 2 : « ... *mox patre ac viro orbatam ardentissime palamque dilexit, ut etiam causa mortis extiterit coactae conceptum a se abigere* ».

<sup>490</sup>. Juvénal, *Satires*, II, 32-33 : « ... *au moment où Julie délivrait de tant d'avortons sa matrice trop féconde et chassait des fœtus qui ressemblaient à son oncle* » = « ... *cum tot abortivis secundam Iulia vulvam solueret et patruo similes effunderet offas* ».

<sup>491</sup>. Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXVII, 3, 2.

<sup>492</sup>. BMC II, Domitien 69 = BNCMER III, Vespasien 74 = RIC II-1<sup>2</sup>, Domitien 147 : Titus divinisé (DIVVS TITVS AVGVSTVS) apparaissait avec la tête radiée à droite alors que Julie (IVLIA AVGVSTA DIVI TITI F) était représentée le buste drapé à droite avec les cheveux rassemblés sur le front (nid d'abeille) et tressés derrière la nuque (*aureus* de Rome, 81-84).

consacrant des séries de monnaies sur or et sur bronze au revers desquels la jeune femme était représentée, tenant des épis de céréales et un sceptre, assise à l'arrière d'un *carpentum* tiré par deux animaux de trait (éléphants ? mules ?)<sup>493</sup>, selon une iconographie inspirée des monnaies julio-claudiennes<sup>494</sup>, ou associée à Junon à travers l'image d'un paon faisant la roue<sup>495</sup>.

Conformément à l'usage observé par son père et son frère avant lui, Domitien, quand lui-même fut devenu seul Prince, honora les membres de sa famille en leur consacrant certaines émissions monétaires. Outre Julie, il distingua rapidement son épouse, Domitia Longina (DOMITIA AVGVSTA) en la faisant figurer au revers de monnaies sur lesquelles il était lui-même représenté au droit<sup>496</sup>, ou en l'associant à l'allégorie de la Concorde (CONCORDIA AVGVST), elle-même accompagnée de l'animal favori de Junon, un paon<sup>497</sup>, ou à celle de la Piété (PIETAS AVGVST), tenant un sceptre de sa main gauche et tendant sa main droite vers un enfant debout à gauche<sup>498</sup>. En plus d'être l'épouse de Domitien, Domita était en outre la mère des enfants que celui-ci souhaitait avoir pour assurer la pérennité de sa famille à la tête de l'État, et le couple eut effectivement, au moins, un enfant (un fils) alors que Domitien occupait son deuxième consulat<sup>499</sup>. La date de sa naissance reste cependant ambiguë puisque rien ne permet de savoir s'il s'agissait du deuxième consulat de Domitien (73), qui fut son premier consulat ordinaire, ou bien plutôt l'année de son deuxième consulat ordinaire (80), alors qu'il était devenu le collègue de Titus. Quoiqu'il en soit Domitia fut distinguée en tant que mère du César divinisé (DIVI CAESARIS MATER<sup>500</sup> ou DIVI CAESAR MATRI<sup>501</sup>), selon un usage qui reprenait davantage la pratique mise en

<sup>493</sup>. RIC II-12, Domitien 718 (*aureus* de Rome, 90-91 ?).

<sup>494</sup>. T.-V. BUTTREY et Ian CARRADICE, RIC, II-12, p. 188 : ces types monétaires employés notamment par Titus pour honorer la mémoire de ses parents divinisés avaient précédemment été utilisés par Tibère pour Auguste divinisé (éléphants) et associés au nom de Julie, fils d'Auguste, à l'époque de Tibère ou à celui d'Agrippine l'Aînée pendant le Principat de Caligula (mules).

<sup>495</sup>. BMC II, Domitien 458 = BNCMER III, Domitien 490 = RIC II-12, Domitien 717 (sesterce de Rome, 90-91), et BMC II, Domitien 471 = BNCMER III, Domitien 502 = RIC II-12, Domitien 760 (sesterce de Rome, 92-94).

<sup>496</sup>. BMC II, Domitien 58 = BNCMER III, Domitien 58 = RIC II-12, Domitien 148 : le douzième César (IMP CAES DOMITIANVS AVG P M) est représenté avec la tête lauree à droite, alors que Domitia (DOMITIA AVGVSTA IMP DOMIT), dont les cheveux forment une masse sur le front et sont tressés sur la nuque, est figurée par son buste drapé à droite (*aureus* de Rome, 82-83).

<sup>497</sup>. BMC II, Domitien 60 = BNCMER III, Domitien 62 = RIC II-12, Domitien 150 (*aureus* de Rome, 82-83) ou BNCMER III, Domitien 217 = RIC II-12, Domitien 678 (*aureus* de Rome, 88-89 ?).

<sup>498</sup>. BMC II, Domitien 60 = BNCMER III, Domitien 62 = RIC II-12, Domitien 150 (*aureus* de Rome, 82-83) ou BNCMER III, Domitien 217 = RIC II-12, Domitien 678 (*aureus* de Rome, 88-89 ?).

<sup>499</sup>. Suétone, *Vie de Domitien*, III, 2.

<sup>500</sup>. BNCMER III, Domitien 547 = RIC II-12, Domitien 135 : Domitia (DIVI CAESARIS MATER), debout devant un autel et tenant une patère et un sceptre, procède à un sacrifice (sesterce de Rome, 81-82).

<sup>501</sup>. BMC II, Domitien 501 = BNCMER III, Domitien 544 = RIC II-12, Domitien 132 : Domitia (DIVI CAESARIS MATRI), debout à gauche et tenant un sceptre, tend sa main droite vers un enfant debout devant elle à gauche (sesterce de Rome, 81-82).

FIGURE 15

EXEMPLES DE MONNAIES DE DOMITIEN HONORANT LES MEMBRES DE SA FAMILLE



**1. Sesterce de Domitien (Rome, 81-82)**

**Droit :** DIVO AVGVSTO DIVI VESPASIANI - S C

Titus en toge, assis à gauche sur un siège curule entouré d'armes, tenant une branche de sa main droite et un rouleau de sa main gauche

**Revers :** Vue en perspective du Colisée avec la *Meta Sudans* à gauche et les thermes de Titus (?) à droite

**Caractéristiques :** bronze (24,83 g. et 33 mm.)

**Références :** BMC II, 191 (?) = *BNCMER* III, 543 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, 131

**N° SMB :** 1820448



**2. Denier de Titus (Rome, 80-81)**

**Droit :** IVLIA AVGVSTA T AVGVSTI P

Buste drapé et diadéme de Julie à droite, les cheveux tressés sous la nuque

**Revers :** VENVS AVGVSTI P

Vénus, à demi-nue à droite et appuyée sur une colonne, tenant un casque et une lance

**Caractéristiques :** argent (3,34 g. et 20 mm.)

**Références :** *BNCMER* III, 103 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, 387

**N° SMB :** 18231255



**3. Sesterce de Domitien (Rome, 81-82)**

**Droit :** DOMITIAE AVGVSTAE IMP CAES DIVI F DOMITIANI AVG

Buste drapé de Domitia Longina à droite

**Revers :** DIVI CAESAR MATRI - S C

Domitia assise à droite, tenant un sceptre de sa main gauche et un enfant par sa main droite

**Caractéristiques :** bronze (21,53 g. et 34 mm.)

**Références :** *BMC* II, 501 = *BNCMER* III, 544 (81-84 ?) = *RIC* II-1<sup>2</sup>, 132

**N° SMB :** 18233252



**4. Aureus de Domitien (Rome, 82-83)**

**Droit :** DOMITIA AVGVSTA IMP DOMITIANI F

Buste drapé de Domitia Longina à droite

**Revers :** DIVVS CAESAR IMP DOMITIANI F

Le fils de Domitien et de Domitia Longina assis sur un globe et entouré de sept étoiles

**Caractéristiques :** or (7,66 g. et 20 mm.)

**Références :** *BMC* II, 62 = *BNCMER* III, 70 (81-84 ?) = *RIC* II-1<sup>2</sup>, 152

**N° SMB :** 18201656

place par Vespasien pour mieux se rapprocher de la dynastie julio-claudienne plutôt qu'il ne préfigurait celle observée plus tard par Hadrien pour désigner son successeur<sup>502</sup>, alors que son fils était représenté assis nu sur un globe terrestre (avec deux méridiens et deux parallèles ?), avec des étoiles au-dessus<sup>503</sup>. L'enfant représenté est visiblement encore un bébé, ce qui laisse supposer que celui-ci était bien né en 80 plutôt que 73, et il est donc mort, pour une raison inconnue, dans les premiers mois qui suivirent l'*adventus* de Domitien. Celui-ci le fit rapidement diviniser et il put ainsi rejoindre ses grands-parents paternels (Vespasien et Flavia Domitilla), ainsi que son oncle et sa tante (Titus et Flavia Domitilla), parmi les dieux. En plus d'être fils et frère de dieux, Domitien était donc désormais également père d'un dieu, ce qui aurait en outre contribué à renforcer ses prétentions à être lui-même considéré comme un nouveau Jupiter<sup>504</sup>. Mais il n'est pas exclu que, par la divinisation des femmes de sa famille et de son fils mort en bas âge, Domitien ait plutôt porté davantage le deuil de ses espoirs envolés de paternité et de successeur issu de son sang que seulement manifesté un profond respect pour la politique dynastique menée par Vespasien puis Titus. Julia et Domitia Longina étaient en effet honorées car elles incarnaient l'espoir que la famille pourrait se perpétuer au pouvoir, or avec la mort sans enfant de la fille de Titus puis celle du seul enfant attesté de Domitien, c'était tout l'édifice échafaudé par Vespasien, et brillamment défendu par ses deux fils, qui s'écroulait<sup>505</sup>.

Parvenus adultes au pouvoir après y avoir été préparés, les deux fils de Vespasien ne purent cependant faire survivre la construction institutionnelle que leur père avait imaginée. Celle-ci fonctionna parce que Titus et Domitien lui succédèrent mais ni l'un ni l'autre ne furent en mesure de garantir que leur propre succession fût assurée par un fils : Titus, fauché par la maladie alors qu'il était encore jeune, n'eut qu'une fille et pas de petit-fils, alors que Domitien, mort assassiné alors qu'il était à peine plus âgé que son frère au moment où celui-ci décéda, n'eut qu'un

<sup>502</sup>. Jean-Louis DESNIER, « Divus Caesar Imp. Domitiani f. », *REA*, 81, 1979, pp. 63-64.

<sup>503</sup>. *BMC* II, Domitien 62 = *BNCMER* III, Domitien 70 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, Domitien 152 : l'enfant est environné de sept étoiles, alors que *RIC* II-1<sup>2</sup>, Domitien 155, ajoute un croissant de Lune au-dessus de l'enfant, entouré de six étoiles (*aurei* de Rome, 81-84).

<sup>504</sup>. Jean-Louis DESNIER, « Divus Caesar Imp. Domitiani f. », p. 59.

<sup>505</sup>. Emmanuelle ROSSO, « Culte impérial et culte dynastique : *les divi et divae* de la *Gens Flavia* », pp. 125-152, lie la divinisation des membres de famille flavienne (hommes et femmes, vivants et morts) à l'ambition de Domitien de se faire reconnaître comme un dieu de son vivant, ce qu'aucun de ses prédécesseurs n'avaient encore prétendu faire. Son attitude serait ainsi caractéristique d'une évolution progressive qui l'aurait amené à rompre « naturellement » avec l'héritage julio-claudien comme avec les préventions observées par Vespasien puis Titus, en affirmant que, parce qu'il était lui-même issu d'une famille dont tous les membres avaient été divinisés, il devait être reconnu comme un dieu. Il aurait ainsi cherché à exorciser le fait que, faute de descendant, l'extinction de sa famille était devenue inéluctable.



seul fils (peut-être deux ?) qui ne survécut pas assez longtemps pour pouvoir lui succéder. Le projet de Vespasien, que ses deux fils avaient entièrement repris à leur compte, fut donc contrarié, avant d'échouer complètement, par les hasards de la nature, mais également par la réalité des usages sociaux qui faisaient qu'il était alors inimaginable qu'une fille pût succéder à son père, voire à son frère. La succession du frère aîné vers le frère cadet fut par contre une vraie réussite puisque Domitien succéda à Titus sans aucune difficulté. La formule adoptée par Vespasien sembla même avoir d'autant plus facilement emporté l'adhésion de la population que la mauvaise réputation de Titus au moment de son avènement « *tourna à son avantage et fit place aux plus grands éloges, quand on ne découvrit en lui aucun vice et, tout au contraire, les plus rares vertus* »<sup>506</sup>, alors que Domitien commença son Principat en faisant preuve de « *clémence et de désintéressement* »<sup>507</sup>. Il témoigna même d'un vrai dévouement envers la mémoire de son frère puisque celui-ci fut rapidement divinisé en plus d'être représenté, debout à gauche, la tête radiée et tenant un sceptre près d'un autel (DIVO AVG T DIVI VESP F VESPASIANO), au revers de certaines de ses monnaies de bronze<sup>508</sup>. Sa dévotion envers son frère et son engagement dans un projet qui était autant familial que politique trouvait également un écho dans les propos de Suétone qui rappelait que, exploitant toutes les ressources à sa disposition en termes de propagande, le douzième César transforma la modeste maison dans laquelle il avait lui-même vu le jour en un temple dédié à sa famille (*Templum gentis Flaviae*)<sup>509</sup>.

Le projet monarchique de Vespasien, alors que ce dernier semblait pourtant avoir d'avantage d'atouts en main pour réussir qu'Auguste lui-même, fut aussi celui de ses fils mais échoua finalement alors que l'intention, en plus d'être sans équivoque, était entièrement assumée et rationnellement mise en place. Les monnaies plus que les inscriptions ont ainsi servi de support à une entreprise patiemment mise en place puis reprise aussi bien par Titus que par Domitien. Le fait que ce dernier succéda sans difficulté à son frère aîné peut en outre être interprété comme un signe que l'idée monarchique avait fait son chemin depuis plus d'un siècle, qu'elle n'était plus rejetée en soi et que la propagande employée n'avait finalement d'autre utilité que de soutenir un mouvement de fond qui était déjà profondément inséré dans les esprits. Le problème demeurerait toutefois entier à partir du moment où l'hérédité ne pouvait, en aucune manière, constituer une

---

<sup>506</sup>. Suétone, *Vie de Titus*, VII, 2 : « *At illi ea fama pro bono cessit conversaque est in maximas laudes, neque vitio ullo reperto et contra virtutibus summis* ».

<sup>507</sup>. Suétone, *Vie de Domitien*, X, 1 : « *... clementia et abstinencia* ».

<sup>508</sup>. BMC II, Domitien 285 = BMCMER III, Domitien 294 = RIC II-12, Domitien 127 (sesterce de Rome, 81-82).

<sup>509</sup>. Suétone, *Vie de Domitien*, I, 1.

réponse absolue à la question de la succession puisque non seulement les successeurs désignés, comme cela avait été le cas pour Auguste, pouvaient mourir avant d'être en situation d'accéder au pouvoir, mais il n'existait aucune garantie que le nouveau Prince continuerait à gouverner exactement comme l'avait fait son prédécesseur. Par la mise en place d'une monarchie héréditaire, les Flaviens proposèrent donc d'adopter une solution qui visait à résoudre définitivement et efficacement l'un des vices récurrents des institutions du Principat, auquel Auguste et ses successeurs n'avaient su répondre.

## **2. Une (r)évolution dans la continuité : le Principat de Domitien**

Parvenu à ce point de l'étude, il est légitime de s'intéresser plus en détail au Principat de Domitien qui mérite une attention toute particulière en raison de l'image négative que, globalement, la plupart des historiens anciens en renvoient mais aussi du fait de certaines de ses originalités qui le distinguent aussi bien des pratiques suivies par Vespasien que de celles de Titus. Le douzième César dirigea en effet seul plus longtemps que son père et son frère réunis, après avoir été étroitement associé au pouvoir pendant plus d'une décennie avant de devenir Prince, et fut enfin le premier à succéder à son frère germain plutôt qu'à son père, ou à un autre membre de sa propre famille, prise dans un sens plus ou moins élargi, comme cela avait été le cas avec les Princes julio-claudiens qui avaient vu tour à tour, faute d'autres solutions, un beau-fils succéder à son beau-père, un petit-neveu succéder à son grand-oncle, un oncle succéder à son neveu puis à nouveau un petit-neveu succéder à un grand-oncle, devenu son père par l'intermédiaire d'un artifice juridique.

Domitien parvint au pouvoir instruit de l'expérience qu'il avait acquise pendant le Principat de son père et surtout au cours de celui de Titus, et il n'était donc pas, à proprement parler, un novice<sup>510</sup>. Les monnaies qu'il fit frapper entre 79 et 81 montrent en outre que, au cours des deux années de gouvernement de son frère, il n'y eut aucun changement brutal dans sa situation à la tête de l'État puisqu'il continuait à être uniquement présenté par l'indication du nombre des consulats qu'il avait occupés, et toujours en tant que fils de Vespasien (CAESAR AVG F DOMITIANVS COS VII), puis en qualité de fils de Vespasien divinisé (CAESAR DIVI F DOMITIANVS COS VII), comme cela apparaît sur les inscriptions et sur les monnaies. La hiérarchie mise en place par Vespasien, qui privilégiait son fils le plus âgé et le mieux préparé, était donc maintenue, et

---

<sup>510</sup>. Gunnar SELEENTAG « Kinder statt Legionen : Die Vorbereitung de Nachfolge Vespasians. Der Befund der Münzen und methodische Bemerkungen zum Umgang mit den literarischen Quellen », pp. 167-190 (note 429).

FIGURE 16

EXEMPLES DE MONNAIES DE DOMITIEN FRAPPEES EN TANT QUE PRINCE DE LA JEUNESSE



**1. Denier de Titus (Rome, 80)**

**Droit :** CAESAR AVG F DOMITIANVS COS VII

Tête laurée de Domitien à droite

**Revers :** PRINCEPS IUVEN[IVT]IS

Deux mains jointes en-dessous d'une aigle légionnaire posée sur la proie d'un navire

**Caractéristiques :** argent (2,70 g. et 18 mm.)

**Références :** BMC II, 85 = *BNCMER* III, 71 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, 96

**N° SMB :** 18231988



**2. Aureus de Titus (Rome, 80-81)**

**Droit :** CAESAR DIVI F DOMITIANVS COS VII

Tête laurée de Domitien à droite

**Revers :** PRINCEPS IUVENTVTIS

Autel enflammé et décoré de guirlandes

**Caractéristiques :** or (7,39 g. et 19 mm.)

**Références :** BMC II, 91 = *BNCMER* III, 74-75 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, 265

**N° SMB :** 18231799



**3. Denier de Titus (Rome, 80)**

**Droit :** CAESAR DIVI F DOMITIANVS COS VII

Tête laurée de Domitien à droite

**Revers :** PRINCEPS IUVENTVTIS

Vesta assise à gauche sur un trône, tenant un sceptre contre son bras gauche et un *palladium* dans sa main droite

**Caractéristiques :** argent (3,44 g. et 18 mm.)

**Références :** BMC II, 83 = *BNCMER* III, 70 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, 99

**N° SMB :** 18231986



**4. Dupondius de Titus (Rome, 80-81)**

**Droit :** CAESAR DIVI VESP F DOMITIAN COS VII

Tête laurée de Domitien à droite

**Revers :** CERES AVGVST

Cérès debout à gauche, tenant une torche et des épis de céréales

**Caractéristiques :** bronze (14,48 g. et 28 mm.)

**Références :** BMC II, 237 = *BNCMER* III, 246 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, 308

**N° SMB :** 18232934

par conséquent Domitien n'était pas tout à fait, au moins au tout début du Principat de Titus, ce que ce dernier avait été pour leur père. Il n'en demeurait pas moins qu'il était alors, dans les faits le deuxième personnage de l'État et ses allégations selon lesquelles son frère l'aurait dépouillé de ses droits à gouverner<sup>511</sup> ne reposaient sur aucun fondement, ou n'étaient que la conséquence de racontars rapportés par une tradition historiographique qui lui fut rarement favorable.

Domitien était en effet associé à Titus, ce qui a déjà été vu, lors des vœux annuels des frères Arvales et il put de plus frapper des séries monétaires relativement variées au revers desquelles sa titulature était toutefois encore essentiellement réduite à celle de Prince de la Jeunesse (PRINCEPS IVVENTVTIS, PRINCIPI IVVENTVTIS)<sup>512</sup> alors que les thèmes employés reprenaient des scènes déjà utilisées à propos de la Paix<sup>513</sup> et de la Victoire<sup>514</sup>, mais aussi du Salut<sup>515</sup>, en plus de mettre en avant des divinités anciennes (Cérès, Vesta)<sup>516</sup> et de commencer à faire ressortir la dévotion qu'il manifestait déjà pour Minerve<sup>517</sup>. Il est, par définition, impossible de savoir qu'elle aurait pu être l'attitude de Titus envers son jeune frère s'il avait vécu plus longtemps, aussi faut-il se contenter d'observer que, au cours de cette brève période, Domitien conserva un statut proche de celui qu'il avait à l'époque de Vespasien et qu'il put faire émettre des types monétaires comportant une iconographie plus personnelle<sup>518</sup>.

L'une des principales caractéristiques distinctives des pratiques de propagande de Domitien, quand il fut devenu seul Prince, fut de reprendre certains des usages de son père et de son frère, notamment dans l'établissement de sa titulature (IMPERATOR CAESAR DOMITIANVS AVGVSTVS)<sup>519</sup>, qu'il ne cessa de faire évoluer selon les différentes fonctions et titres qu'il occupa

---

<sup>511</sup>. Suétone, *Vie de Domitien*, II, 6.

<sup>512</sup>. BMC II, Titus 85 = BNCMER III, Titus 71 = RIC II-12, Titus 96 (denier de Rome, 80) ; RIC II-12, Titus 292 (sesterce de Rome, 80-81) et BMC II, Titus 91 = BNCMER III, Vespasien 74 = RIC II-12, Titus 265 (*aureus* de Rome, 80-81).

<sup>513</sup>. RIC II-12, Titus 58 (sesterce de Rome, 79) et 275 (sesterces de Rome, 80-81).

<sup>514</sup>. RIC II-12, Titus 87 (as de Rome, 79) et BMC II, Titus 104 = BNCMER III, Titus 81 = RIC II-12, Titus 272 (quinnaire d'argent de Rome, 80-81).

<sup>515</sup>. BMC II, Titus 84 = RIC II-12, Titus 97 (denier de Rome, 80) et BNCMER III, Titus 242 = RIC II-12, Titus 276 (as de Rome, 80-81).

<sup>516</sup>. RIC II-12, Titus 278 (*dupondius* de Rome, 80-81) et RIC II-12, Titus 280 (as ? *dupondius* ? de Rome, 80-81) pour la représentation de Cérès, ainsi que RIC II-12, Titus 84 (*dupondius* de Rome, 79) et 98 (*aureus* de Rome, 80) pour celle de Vesta.

<sup>517</sup>. BMC II, Titus 86 = BNCMER III, Titus 72 = RIC II-12, Titus 268 (denier de Rome, 80-81) ; BMC II, Titus 231 = BNCMER III, Titus 238 = RIC II-12, Titus 294 (sesterce de Rome, 80-81) et BMC II, Titus 244 = BNCMER III, Titus 254 = RIC II-12, Titus 345 (as ? *dupondius* ? de Rome, 80-81).

<sup>518</sup>. GNECCHI, Francesco et George ELMER, *The Coins Types in Imperial Rome*, Chicago, 1978 [1908]. L'auteur présente une « grammaire » complète, avec leur signification présentée et détaillée, des différentes thématiques et titulatures que l'on retrouve sur les monnaies, et notamment sur celles, très variées, de Domitien.

<sup>519</sup>. Alain MARTIN, *La titulature épigraphique de Domitien*, Francfort-sur-le-Main, Athenäum, 1987, p. 167.

pendant quinze ans, mais également de consacrer les toutes premières années de son Principat (81-83) à réformer profondément l'ensemble du système monétaire en plus de procéder à la réorganisation des thèmes employés. L'une de ses premières interventions, notamment dès l'année 82, consista à faire frapper quasiment exclusivement des monnaies d'or et d'argent - le poids des *aurei* fut augmenté pour retrouver celui qu'ils avaient (7,70 g.) à l'époque de Néron alors que, dans le même temps, le titre de métal fin des deniers passa de 90 à 98 % - et à s'attacher à améliorer leur qualité de façon substantielle : largeur des flancs, précision des portraits et des scènes représentées qui pouvaient ainsi contenir davantage de détails<sup>520</sup>. Il y eut peu de différences entre les dernières monnaies de Titus et les premières de Domitien, au cours des premiers mois du nouveau Principat, puisque la titulature et certains des thèmes utilisés étaient exactement ceux employés précédemment : une couronne posée sur un siège curule<sup>521</sup>, un dauphin enroulé autour d'un trépied<sup>522</sup> ou un foudre ailé posé sur un trône<sup>523</sup>. Les monnaies de bronze furent d'abord peu frappées et comportaient peu de nouveautés. La plupart d'entre elles portait une représentation de Minerve, en vertu des préférences de Domitien qui était par ailleurs dépeint lui-même, selon un thème manifestement lié à son accession<sup>524</sup>, debout et en toge, tenant un *Palladium*<sup>525</sup>, sur un sesterce dont le modèle ne fut plus réutilisé par la suite. Les frappes sur bronze furent ensuite interrompues (82-84), probablement en raison de l'indisponibilité de certains ateliers monétaires, détruits lors du grand incendie de 80 qui avait ravagé une partie du Capitole, et dont la reconstruction permit ensuite au pouvoir de mieux contrôler la politique monétaire<sup>526</sup>, pour privilégier les monnaies d'or et d'argent dont la qualité fut sensiblement améliorée, avec notamment un portrait plus idéalisé du nouveau Prince qui ne fut plus modifié par la suite. Le monnayage sur bronze reprit dès l'année 84 et l'effet des modifications apportées à l'ensemble des frappes fut sensible à partir de l'année suivante (85), alors que Domitien était consul pour la huitième fois et désigné pour un neuvième consulat (COS VIII DES VIII). A partir de 85, et

<sup>520</sup>. Robert A. G. CARSON, *Coins of the Roman Empire*, p. 31.

<sup>521</sup>. BMC II, Titus 64 = BNCMER III, Titus 52 = RIC II-1<sup>2</sup>, Titus 106 (*aureus* de Rome, 1<sup>er</sup> semestre 80) et BNCMER III, Domitien 5 = RIC II-1<sup>2</sup>, Domitien 1 (denier de Rome, septembre-décembre 81).

<sup>522</sup>. BMC II, Titus 77 = BNCMER III, Titus 66 = RIC II-1<sup>2</sup>, Titus 126 (*aureus* de Rome, 2<sup>e</sup> semestre 80) et BMC II, 30 Domitien = BNCMER III, Domitien 35 = RIC II-1<sup>2</sup>, Domitien 102 (denier de Rome, 82).

<sup>523</sup>. BMC II, Titus 51 = BNCMER III, Titus 43 = RIC II-1<sup>2</sup>, Domitien 118 (*aureus* de Rome, 2<sup>e</sup> semestre 80) et BMC II, Domitien 1 = BNCMER III, Domitien 1 = RIC II-1<sup>2</sup>, Domitien 4 (denier de Rome, 81).

<sup>524</sup>. T.-V. BUTTREY et Ian CARRADICE, *RIC*, II-1<sup>2</sup>, p. 186.

<sup>525</sup>. BMC II, Domitien 265 = BNCMER III, Domitien 278 = RIC II-1<sup>2</sup>, Domitien 80 (sesterce de Rome, 2<sup>e</sup> semestre 81).

<sup>526</sup>. Harold MATTINGLY, BMC II, p. LXXXIII.

notamment au cours de cette année, sa titulature fut parfois modifiée plusieurs fois en quelques mois voire quelques semaines, alors que jusque-là, le douzième César avait été relativement fidèle aux traditions anciennes ainsi qu'à l'héritage qu'il avait reçu de son père et de son frère, reprenant à son compte des thèmes qui leur avaient été chers, comme la victoire et la prospérité qui y était associée.

Domitien commença à marquer sa différence entre la fin de l'année 83 et le début de l'année 84 quand, suite à la reprise des hostilités sur le Rhin, il adjoignit un qualificatif de victoire (GERMANICVS) à sa titulature afin de célébrer les succès de ses armées contre les nations de Germanie. Ces victoires lui offrirent l'occasion, en plus de célébrer un triomphe moqué notamment par Tacite, de se parer d'un titre que son père et son frère avaient décliné suite à leurs propres succès en Judée, mais surtout de se présenter lui-même comme un chef de guerre vainqueur. Il en avait en effet été privé lors de l'expédition qu'il avait entreprise pour mater la rébellion des Lingons et des Trévires lors de l'avènement de Vespasien<sup>527</sup>, puis pendant les douze années au cours desquelles il s'était imprégné de ses futures fonctions sans participer à aucune opération militaire. Ce surnom de victoire fit dès lors partie intégrante de sa nouvelle titulature (IMPERATOR CAESAR DOMITIANVS AVGVSTVS GERMANICVS) et se retrouve, parmi les autres éléments la constituant, sur toutes les inscriptions utilisées dans le cadre de l'étude, notamment sur une dédicace provinciale des premiers mois de son Principat - une inscription sicilienne datant d'avant le 14 septembre 84, concernant des travaux entrepris sur un aqueduc, et sur laquelle le nom du Prince a été effacé<sup>528</sup> - à l'exception d'un fragment de marbre d'une inscription romaine de 92<sup>529</sup>, ainsi que sur le droit de toutes ses monnaies, y compris les plus petites (semis, quadrans), sous une forme complète ou abrégée (GERMANIC, GERM, GER), sauf sur celui des *aurei* émis entre les années 88-89 et le début de l'année 96, sur lequel il fut remplacé par le seul nom du Prince (DOMITIANVS AVGVSTVS). Le titre de « vainqueur des Germains » célébrait ainsi les réussites militaires de Domitien qui, jusque-là, n'avait encore jamais eu l'occasion de s'illustrer sur un champ de bataille, mais il faisait également de lui, indirectement, l'héritier de Drusus I, honoré par ailleurs par l'émission d'une série d'as<sup>530</sup>, qui avait été le premier à recevoir ce surnom près d'un

---

<sup>527</sup>. Tacite, *Histoires*, IV, 85, 1-2 et Suétone, *Vie de Domitien*, II, 1.

<sup>528</sup>. *CIL* X, 7227 = *ILS*, 5753 (note 28).

<sup>529</sup>. *CIL* VI, 947 (note 44).

<sup>530</sup>. *BNCMER* III, Domitien 559 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, Domitien 827 (as de Rome, 81-82 ?) : *RIC* II-1<sup>2</sup> attribue sa frappe à l'atelier de Rome, alors que *BNCMER* III considère qu'il est l'œuvre d'un atelier de Bithynie.

siècle plus tôt, en utilisant une iconographie proche en même temps qu'il reprenait, probablement, un thème devenu traditionnel : la victoire des Romains sur la Germanie<sup>531</sup>. La célébration des victoires en Germanie, sur les monnaies d'or et d'argent, s'accompagna d'abord (fin de l'année 83-début de l'année 84) de figures de Minerve puis, à partir du début de l'année suivante (septembre 84-janvier 85), de la personnification de la Victoire tenant une couronne et un rameau<sup>532</sup>, d'un aigle aux ailes déployées posé sur un foudre<sup>533</sup>, une allusion à Jupiter auquel le Prince, pour le remercier de lui avoir accordé sa protection lors de l'incendie du Capitole<sup>534</sup>, dédia « *un petit sanctuaire à Jupiter Sauveur* »<sup>535</sup> ainsi « *qu'un nouveau temple consacré à Jupiter Gardien* »<sup>536</sup>, ou de la représentation de Domitien conduisant un quadriga triomphal<sup>537</sup>. La reprise des monnayages de bronze s'accompagna du développement d'une iconographie, plus variée et liée aux opérations de Germanie, qui mettait en scène, au revers d'exemplaires portant l'approbation du Sénat (S C), la figure du Prince en tant que général vainqueur : à cheval en train de frapper un ennemi<sup>538</sup>, debout devant un Germain offrant sa reddition<sup>539</sup> ou soumettant le Rhin<sup>540</sup>. Domitien, par ailleurs souvent représenté devant un autel<sup>541</sup> ou devant le temple de Minerve<sup>542</sup>, magnifia les succès de ses armées sur les bords du Rhin en faisant frapper des monnaies de bronze au revers desquelles il utilisa une légende (GERMANIA CAPTA) et une iconographie inspirées de celles jadis employées par Auguste à propos de la soumission de l'Égypte puis par Vespasien à l'occasion de la fin des opérations de reconquête en Judée. Ce dernier modèle commémorait cependant une victoire sur une province rebelle à laquelle son père et son frère, sans chercher à se mettre en avant, avaient grandement participé alors que ceux employés par Domitien avaient pour objet de glorifier personnellement le Prince pour les succès remportés par ses troupes en Germanie.

Le « vainqueur des Germains » tenait ainsi à s'inscrire dans la « tradition » des princes conquérants, défenseurs des frontières et capables d'accroître l'étendue des territoires contrôlés

<sup>531</sup>. Michael GRANT, *Roman History from Coins*, Londres, Cambridge University Press, p. 70.

<sup>532</sup>. BMC II, Domitien 50a (quinaire d'argent de Rome, 84) et BMC II, Domitien 226 = RIC II-1<sup>2</sup>, Domitien 203 = RIC II-1<sup>2</sup>, Domitien 773 (quinaire d'or de Rome, 84) : la Victoire, tenant une lance, s'avancant à droite.

<sup>533</sup>. BNCMER III, Domitien 48 = RIC II-1<sup>2</sup>, Domitien 200 (denier de Rome, 84).

<sup>534</sup>. Harold MATTINGLY, BMC II, p. LXXXV.

<sup>535</sup>. Tacite, *Histoires*, III, 74, 1 : « ... *modicum sacellum Iovi Conservatori* ».

<sup>536</sup>. Suétone, *Vie de Domitien*, V, 2 : « *Novam autem excitavit aedem in Capitolio Custodi Iovi...* ».

<sup>537</sup>. BMC II, Domitien p. 316, d'après l'Annuaire de la société française de numismatique, 1884, p. 179 (denier de Rome, 85).

<sup>538</sup>. BMC II, Domitien 300a = BNCMER III, Domitien 317 = RIC II-1<sup>2</sup>, Domitien 280 (sesterce de Rome, 85).

<sup>539</sup>. BMC II, Domitien 299 = BNCMER III, Domitien 320 = RIC II-1<sup>2</sup>, Domitien 279 (sesterce de Rome, 85).

<sup>540</sup>. BMC II, Domitien 298 = BNCMER III, Domitien 318 = RIC II-1<sup>2</sup>, Domitien 278 (sesterce de Rome, 85).

<sup>541</sup>. BMC II, Domitien 301 = BNCMER III, Domitien 321 = RIC II-1<sup>2</sup>, Domitien 473 (sesterce de Rome, 85 ou 86).

<sup>542</sup>. BMC II, Domitien 296 = BNCMER III, Domitien 316 = RIC II-1<sup>2</sup>, Domitien 277 (sesterce de Rome, 85).

par Rome, et à démontrer que lui aussi avait été capable de soumettre une nation étrangère et, grâce à cela, de ramener la paix dans une région de l'empire régulièrement agitée par toutes sortes de rébellions ou de troubles. Domitien fit ainsi figurer un prisonnier germain, debout et les mains liées derrière le dos, accompagné d'une captive assise sur un bouclier entouré d'armes, au pied d'un trophée symbolisant leur défaite et leur soumission à Rome<sup>543</sup>, dans une scène représentée uniquement sur les sesterces et qui « complète » une allégorie de la Germanie vaincue, sous la forme d'une femme à demi-nue, la tête appuyée sur l'une de ses mains et assise sur un bouclier oblong, près de lances brisées, employée exclusivement, avec le titre ou la titulature du Prince (GERMANICVS COS X ou IMP VIII COS XI CENS POT P P) sur les monnaies d'or et d'argent<sup>544</sup>. La référence à des usages empruntés à Vespasien explique sans doute la présence incongrue d'une série de sesterces, dont l'authenticité est par ailleurs très incertaine, reprenant les frappes que celui-ci avait employées à propos de la Judée avec, en plus de la reprise de la légende (IVDAEA CAPTA)<sup>545</sup>, l'utilisation d'une iconographie mettant en scène une captive juive au pied d'un trophée près duquel se trouvait un soldat romain debout<sup>546</sup>. Les allusions directes aux opérations en Germanie se firent plus rares après l'année 88, mais le rappel des succès que Domitien y avait remportés demeura constant puisque son surnom de victoire était indissociable de sa titulature et ils étaient rappelés par la présence de celui-ci sur toutes les inscriptions publiques et, par la suite, par la diffusion de monnaies d'or et d'argent reprenant le thème de la captive germaine assise sur un bouclier et entouré de lances brisées<sup>547</sup>. L'ensemble du monnayage fut ainsi mis à contribution

<sup>543</sup>. *BMC* II, Domitien 294 = *BNCMER* III, Domitien 312 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, Domitien 274 (sesterce de Rome, 85).

<sup>544</sup>. *BMC* II, Domitien p. 307 note\* = *BNCMER* III, Domitien 43 : GERMANICVS COS X (*aureus* de Rome, 84) et *BMC* II, Domitien 82 = *BNCMER* III, Domitien 84 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, Domitien 331 : IMP VIII COS XI CENS POT P P (denier de Rome, 85).

<sup>545</sup>. David HENDIN, « Echoes of " *Judaea Capta* ". The Nature of Domitian's Coinage of Judea and Vicinity », *IRN*, 2, 2007, pp. 123-130, étudie les monnaies frappées à l'époque de Domitien et portant la légende IVDAEA CAPTA et en conclut que, même si le douzième César n'a jamais participé aux opérations de la guerre contre les Juifs, il entendait bien se présenter comme le digne continuateur de son père et de son frère en faisant frapper des monnaies reprenant la même iconographie, et en rappelant par ce moyen que non seulement Rome l'avait emporté en Orient, mais qu'en outre il entendait poursuivre la politique qui y avait été menée depuis la victoire romaine.

<sup>546</sup>. *BMC* II, Domitien p. 369 note\* = *RIC* II-1<sup>1</sup>, Domitien 280 (sesterce de Rome, 85) : le catalogue de la Bibliothèque nationale de France n'en fait aucune mention et la version actualisée de *RIC* II (1<sup>2</sup>, 2007) considère qu'il s'agit d'un faux.

<sup>547</sup>. *BMC* II, Domitien 125 et *RIC* II-1<sup>2</sup>, Domitien 513 (*aureus* de Rome, 87) ; *BMC* II, Domitien 143 = *BNCMER* III, Domitien 133 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, Domitien 560 (*aureus* de Rome, 88-89) ; *BMC* II, Domitien 174 = *BNCMER* III, Domitien 163 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, Domitien 699 (*aureus* de Rome, 90-91) ; *BMC* II, Domitien 211 = *BNCMER* III, Domitien 184 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, Domitien 747 (*aureus* de Rome, 92-94) ou *BMC* II, Domitien 228 = *BNCMER* III, Domitien 205 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, Domitien 781 (*aureus* de Rome, 95-96).



FIGURE 17

EXEMPLES DE MONNAIES DE DOMITIEN RELATIVES AUX OPERATIONS DE GERMANIE



**1. Sesterce de Domitien (Rome, 85)**

**Droit :** IMP CAES DOMITIAN AVG GERM COS XI  
Tête laurée de Domitien portant l'égide à droite

**Revers :** S C

Domitien à cheval, en armure, à droite, tient un bouclier dans sa main gauche et frappe d'une lance qu'il tient de sa main droite un ennemi qui se protège derrière un bouclier

**Caractéristiques :** bronze (25,88 g. et 35 mm.)

**Références :** RIC II-1<sup>2</sup>, 280

**N° SMB :** 18205097



**2. Sesterce de Domitien (Rome, 85)**

**Droit :** [IMP C]AES DOMIT AVG GERM COS XI  
Tête laurée de Domitien portant l'égide à droite

**Revers :** GERMANIA [CAPT]A - S C

La Germanie assise au pied d'un trophée à gauche alors qu'un captif, debout et les mains liées derrière le dos, se tient à droite avec des armes à leurs pieds

**Caractéristiques :** bronze (23,76 g. et 34 mm.)

**Références :** BMC II, 294 = BNCMER III, 312 = RIC II-1<sup>2</sup>, 274

**N° SMB :** 18232496



**3. Denier de Domitien (Rome, 85)**

**Droit :** IMP CAES DOMIT AVG GERM P M TR P III  
Tête laurée de Domitien portant l'égide à droite

**Revers :** IMP VIII COS XI CENSORIA POTESTAT P P

La Germanie, à moitié nue et assise à droite sur un bouclier oblong sur lequel se trouve une lance brisée, se tient la tête de la main gauche posée sur son genou

**Caractéristiques :** argent (3,31 g. et 21 mm.)

**Références :** BNCMER III, 85 = RIC II-1<sup>2</sup>, 326

**N° SMB :** 18232027



**4. Sesterce de Domitien (Rome, 85)**

**Droit :** IMP CAES DOMITIAN AVG GERM COS XI  
Buste lauré de Domitien portant l'égide à droite

**Revers :** S C

Domitien à gauche, debout en toge et la tête voilée devant un autel, tient une patère de sa main droite et procède à un sacrifice devant le temple de Minerve dont la statue est visible à gauche

**Caractéristiques :** bronze (23,31 g. et 32 mm.)

**Références :** BMC II, 296 = RIC II-1<sup>2</sup>, 277

**N° SMB :** 18200056

pour rappeler les réussites militaires de Domitien<sup>548</sup> qui fut en outre très étroitement associé à la figure de la Victoire, elle-même représentée quasiment chaque année, sauf entre 92 et 94, sur des monnaies d'or et d'argent<sup>549</sup> principalement mais aussi, selon les années, sur certaines monnaies de bronze<sup>550</sup>. Le Prince figura ainsi, couronné par la Victoire, sur des *aurei* au revers desquels il apparaissait, tenant une branche et un sceptre, en train de conduire un quadrigé triomphal<sup>551</sup> ainsi que sur des sesterces sur lesquels il était représenté debout et tenant un foudre et une lance<sup>552</sup>. Le thème de la victoire fut ainsi, avec celui consacré à Minerve qu'il utilisa sans discontinuer, le seul que Domitien fit représenter sur ses émissions monétaires quasiment chaque année, jusqu'à son assassinat, et qui, par ce biais, lui permettait non seulement d'insister sur sa valeur militaire et sa capacité à défendre l'Empire, mais également de faire oublier « *son faux triomphe sur les Germains [lors duquel, selon l'affirmation de Tacite, on aurait] acheté des hommes sur le marché pour les travestir par le vêtement et la chevelure en prisonniers* »<sup>553</sup>, et rappeler sa proximité avec les soldats dont la loyauté lui servit de socle pour mettre sa politique en place.

Une autre réforme monétaire d'envergure eut lieu à partir de l'année 85, avec notamment une importante production de toutes les monnaies de bronze, la plus notable de tout le Principat

<sup>548</sup>. Jane E. CODY, « Conquerors and Conquered on Flavian Coins », dans Anthony James BOYLE et William J. DOMINIK (Dir.), *Flavian Rome, Culture, Image, Text*, Leyde, Brill, 2003, pp. 112-113, insiste sur le fait que, à l'occasion de la frappe de ses monnaies célébrant ses victoires en Germanie, Domitien s'éloigna des modèles employés précédemment par son père et son frère, pour reprendre une iconographie déjà utilisée à l'époque républicaine puis au cours du Principat d'Auguste.

<sup>549</sup>. RIC II-1<sup>2</sup>, Domitien 395 (quinaire d'argent de Rome, 85) ; BMC II, Domitien 92 = BNCMER III, Domitien 94 = RIC II-1<sup>2</sup>, Domitien 433 (quinaire d'argent de Rome, 86) ; BMC II, Domitien 109 = BNCMER III, Domitien 109 = RIC II-1<sup>2</sup>, Domitien 516 (quinaire d'or de Rome, 87) ; BMC II, Domitien 126 = RIC II-1<sup>2</sup>, Domitien 588 (quinaire d'or de Rome, 88) ; RIC II-1<sup>2</sup>, Domitien 693 (quinaire d'argent de Rome, 90) ; BNCMER III, Domitien 181 = RIC II-1<sup>2</sup>, Domitien 734 (quinaire d'argent de Rome, 92), ou RIC II-1<sup>2</sup>, Domitien 774 (quinaire d'argent de Rome, 95).

<sup>550</sup>. BNCMER III, Domitien 334 = RIC II-1<sup>2</sup>, Domitien 297 (*dupondius* de Rome, 85) ; BNCMER III, Domitien 419 = RIC II-1<sup>2</sup>, Domitien 498 (as de Rome, 86) : la Victoire est figurée debout et tenant une palme, mais aussi RIC II-1<sup>2</sup>, Domitien 308 (as de Rome, 85), ou RIC II-1<sup>2</sup>, Domitien 497 (as de Rome, 86) : la Victoire volant. Dans les deux cas, la Victoire est en train d'écrire, souvent SPQR, sur un bouclier attaché à un arbre ou à un trophée.

<sup>551</sup>. BMC II, Domitien 144 = BNCMER III, Domitien 136 = RIC II-1<sup>2</sup>, Domitien 561 (*aureus* de Rome, 88) ; BNCMER III, Domitien 165 = RIC II-1<sup>2</sup>, Domitien 700 (*aureus* de Rome, 90-91) ; BMC II, Domitien 212 = BNCMER III, Domitien 189 = RIC II-1<sup>2</sup>, Domitien 773 (*aureus* de Rome, 92-94), ou RIC II-1<sup>2</sup>, Domitien 783 (*aureus* de Rome, 95-96).

<sup>552</sup>. RIC II-1<sup>2</sup>, Domitien 283 (sesterce de Rome, 85) ; BMC II, Domitien 381 = BNCMER III, Domitien 406 = RIC II-1<sup>2</sup>, Domitien 474 (sesterce de Rome, 86) ; RIC II-1<sup>2</sup>, Domitien 532 (sesterce de Rome, 87) ; BNCMER III, Domitien 444 = RIC II-1<sup>2</sup>, Domitien 639 (sesterce de Rome, 88-89) ; BMC II, Domitien 443 = BNCMER III, Domitien 477 = RIC II-1<sup>2</sup>, Domitien 703 (sesterce de Rome, 90-91) ; BMC II, Domitien 465 = BNCMER III, Domitien 494 = RIC II-1<sup>2</sup>, Domitien 752 (sesterce de Rome, 92-94), ou BMC II, Domitien 476 = BNCMER III, Domitien 507 = RIC II-1<sup>2</sup>, Domitien 795 (sesterce de Rome, 95-96).

<sup>553</sup>. Tacite, *Vie d'Agricola*, XXXIX, 2 : « ... *nuper falsum e Germania triumphum, emptis per commercia, quorum habitus et crinis in captivorum speciem formarentur* ».

qui concerna d'abord l'émission d'as, qui coïncida avec la censure que Domitien occupa régulièrement pendant quelques mois, du printemps à l'automne, avant de la transformer, contrairement à tous les usages, en magistrature perpétuelle. Cette réforme, repérable à partir du moment où Domitien était investi de sa quatrième puissance tribunicienne et consul pour la onzième fois (TR P IIII COS XI)<sup>554</sup>, au cours d'une période pendant laquelle il reçut en outre deux nouvelles salutations impériales, passant de sa neuvième (IMP VIII) à sa onzième (IMP XI), consista, par un retour à 7,55 g. du poids des *aurei* et un abaissement de 98 à 93,5 % du titre d'argent fin dans les deniers, en une reprise des usages en cours à l'époque de Néron<sup>555</sup>, et ne fut plus modifiée au moins jusqu'à son assassinat. La qualité des frappes, sur tous les métaux, fut améliorée de façon particulièrement sensible puisque les modèles émis à partir de cette année là se caractérisèrent par un haut degré de raffinement, qui demeura étale pendant une décennie, que l'on ne retrouvait pas sur les monnayages précédents et que les suivants eurent par la suite beaucoup de mal à égaler<sup>556</sup>. La production de monnaies de bronze connut, avant de décliner au cours des années suivantes, un pic manifeste entre les années 85 et 87, puis entre 90 et 91, alors que celle des monnaies d'or et d'argent observa une progression comparable entre les années 90 et 92. Beaucoup des types employés étaient des innovations mais tous portèrent d'abord la mention de la nouvelle fonction que le Prince occupa à partir de 85.

La censure, après qu'elle fût devenue perpétuelle, figura en effet sur toutes les inscriptions de Domitien utilisées dans le cadre de l'étude à l'exception d'une dédicace romaine très mutilée, réalisée alors que celui-ci, consul pour la quatorzième fois, partageait ses fonctions avec Nerva qui était consul pour la deuxième fois (90), sur laquelle le nom du douzième César a par ailleurs été martelé, et du fragment d'une table de marbre du Latium daté du mois de juillet 88<sup>557</sup>. Elle n'apparaît cependant, paradoxalement, qu'une seule fois au droit d'une série de monnaies d'or, alors que Domitien était consul pour la dix-septième fois (IMP CAES DOMIT AVG GER COS XVII CENS PER P P), avec au revers la représentation d'un temple à deux colonnes encadré par une Victoire de chaque côté<sup>558</sup>, mais jamais au droit des monnaies d'argent alors qu'elle est toujours présente, de façon certaine, à l'exception des semis ou des quadrans, sur celui des monnaies de bronze, notamment après 87. L'information était cependant trop importante, et trop

---

<sup>554</sup>. T.-V. BUTTREY et Ian CARRADICE, *RIC*, II-1<sup>2</sup>, p. 288.

<sup>555</sup>. Robert A. G. CARSON, *Coins of the Roman Empire*, p. 32.

<sup>556</sup>. Ian CARRADICE, « Flavian Coinage », pp. 385-386.

<sup>557</sup>. *CIL* VI, 621 = *ILS*, 3532 (note 43), et *CIL* XIV, 3530 = *ILS*, 3512 (voir note 29).

<sup>558</sup>. *BMC* II, Domitien 229 (*aureus* de Rome, 95-96).

caractéristique de l'orientation choisie par Domitien, pour être négligée, aussi figurait-elle systématiquement au revers des monnaies d'or et d'argent en mettant essentiellement en scène la représentation de Minerve, mais aussi la Victoire et des allusions aux opérations en Germanie<sup>559</sup>, ou Domitien lui-même<sup>560</sup>. Ce dernier, en devenant censeur perpétuel, reprenait une fonction ancienne que, depuis les débuts du Principat, seuls Claude puis Vespasien et Titus avaient occupé alors que les Princes disposaient dorénavant seuls, ce que Vespasien avait entre autre fait rappeler dans les clauses de la *Lex de Imperio Vespasiani*, des pouvoirs suffisants pour remplir les fonctions normalement dévolues aux censeurs : le recensement lui-même mais surtout un contrôle moral et politique accru sur la composition sociale des principaux ordres de l'État. En agissant ainsi le douzième César ne s'inscrivait plus dans une tradition, celle d'Auguste ou même celle de Vespasien, qu'il s'efforçait de respecter, mais imprimait sa propre marque au Principat en rompant de façon délibérée avec le principe d'annalité des charges hérité de l'époque républicaine. Il semble pour cela s'être servi du précédent de Vitellius - le seul possible puisque Vitellius avait, jusque-là, été le seul à prétendre occuper une magistrature à vie - qui, peu après son entrée à Rome, « prit possession du souverain pontificat [...] fit des élections pour dix ans et se nomma consul perpétuel »<sup>561</sup>. Ainsi Domitien mettait-il, d'une certaine façon, fin à une forme d'hypocrisie en faisant comprendre que la fiction du maintien de ce qui restait des institutions républicaines, qui n'avaient jamais formellement été abolies, était achevée et que le régime pouvait désormais être assumé comme ce qu'il était lentement devenu : une monarchie. Le douzième César se comportait d'ailleurs ouvertement comme un monarque et les réformes monétaires de 85 ont été l'un des outils qu'il a employés explicitement pour afficher ses intentions, qui faisaient par ailleurs de lui le premier Prince à prendre ainsi ses distances avec l'héritage d'Auguste<sup>562</sup>.

Ce fut pourtant en référence à Auguste que Domitien entreprit d'organiser avec faste la tenue des Jeux Séculaires (1<sup>er</sup>-3 juin 88) qui représentaient un moment d'autant plus important

---

<sup>559</sup>. BMC II, Domitien 82 = BNCMER III, Domitien 84 = RIC II-1<sup>2</sup>, Domitien 331 : la Germanie assise sur un bouclier (denier de Rome, 85) ; BMC II, Domitien 95 = BNCMER III, Domitien 100 = RIC II-1<sup>2</sup>, Domitien 443 : la Victoire, debout à droite, tenant une couronne et une palme (quinaire d'argent de Rome, 86), ou BNCMER III, Domitien 181 = RIC II-1<sup>2</sup>, Domitien 734 : la Victoire, assise à gauche, tenant une couronne et une palme (quinaire d'argent de Rome, 92).

<sup>560</sup>. BMC II, Domitien 144 = BNCMER III, Domitien 136 = RIC II-1<sup>2</sup>, Domitien 561 (*aureus* de Rome, 88-89) ; BNCMER III, Domitien 165 (*aureus* de Rome, 90-91), et BMC II, Domitien 212 = BNCMER III, Domitien 189 = RIC II-1<sup>2</sup>, Domitien 748 (*aureus* de Rome, 92-94) : Domitien, en toge dans un quadrigé à gauche, tenant une branche et un sceptre.

<sup>561</sup>. Suétone, *Vie de Vitellius*, XI, 2 : « .. pontificatum maximum cepit, comitia in decem annos ordinavit seque perpetuum consulem ».

<sup>562</sup>. Emmanuel LYASSE, *Le Principat et son fondateur : l'utilisation de la référence à Auguste de Tibère à Trajan*, p. 326.

dans l'histoire sociale de la Ville qu'ils symbolisaient la fin d'un cycle et l'entrée dans une nouvelle ère qu'il convenait d'aborder dans les meilleures dispositions afin d'assurer la pérennité de la Cité<sup>563</sup>. L'origine des Jeux se perd en Orient, entre l'Égypte et les Cyclades (Délös), mais l'écart entre deux célébrations semble avoir correspondu avec la durée extrême supposée (cent ou cent-dix ans ?) d'une vie humaine<sup>564</sup>. La date d'établissement des Jeux à Rome est difficile à déterminer avec précision mais les premiers d'entre eux ont probablement été organisés aux alentours de 348 av. J.-C., suite à la consultation des Livres sibyllins, afin de remercier les dieux d'avoir mis fin à une période d'épidémie (lèpre ? peste ?) ou à l'occasion de la signature d'un traité avec Carthage qui reconnaissait la domination de Rome sur l'ensemble de l'Italie<sup>565</sup>. La durée des célébrations, comme l'intervalle d'un siècle, fut ensuite probablement fixée à l'occasion des deuxièmes Jeux Séculaires organisés (249 av. J.-C.) alors que Rome et Carthage s'affrontaient pour assurer leur suprématie sur le bassin occidental de la Méditerranée dans le cadre de la Première Guerre punique (264-241 av. J.-C.), mais leur tenue paraît parfois se confondre avec les fêtes organisées dans le cadre d'un nouveau centenaire après la fondation de la Ville. Il est possible que, pour des raisons politiques, Auguste, à l'occasion des Jeux Séculaires, qu'il aurait sortis de l'oubli<sup>566</sup>, qu'il célébra en 17 av. J.-C., ait manipulé la date de référence des célébrations précédemment tenues afin de les faire correspondre avec le dixième anniversaire (*decennalia*) de son arrivée officielle au pouvoir (janvier 27 av. J.-C.)<sup>567</sup> et que, adoptant une solution médiane entre les différents computs employés, Domitien ait ensuite choisi de célébrer les Jeux Séculaires cent-cinq ans après ceux d'Auguste. Dans cet intervalle, les Jeux organisés par Claude (47) semblent davantage correspondre aux fêtes accompagnant le huit centième anniversaire de Rome qu'à la célébration des Jeux Séculaires, qu'il se flatta d'avoir rétablis selon le bon comput « *sous prétexte qu'Auguste les avait donnés trop tôt, avant leur date normale, et lui-même déclar[ait] dans son histoire qu'Auguste rétablit le cours régulier de cette tradition longtemps interrompue, après avoir fait très exactement le compte des années* »<sup>568</sup>.

<sup>563</sup>. Pierre BRIND'AMOUR, « L'origine des Jeux Séculaires », *ANRW* II, 16-2, 1978, p. 1355.

<sup>564</sup>. Zosime, *Histoire nouvelle*, II, 6, 1.

<sup>565</sup>. L'origine, le déroulement et la datation des différents Jeux Séculaires ont été notamment étudiés par Lili Rose TAYLOR, « New Light on the History of the Secular Games », *AJPh*, 55, 1934, pp. 101-120 ; Jean GAGÉ, *Recherches sur les Jeux Séculaires*, Paris, Les Belles Lettres, 1934 ; Henriette PAVIS D'ESCURAC, « Siècle et Jeux séculaires », *Ktèma*, 18, 1993, pp. 79-89 ; et, pour les Jeux d'Auguste à Septime Sévère, par Stéphane BENOIST, *Rome, le Prince et la Cité. Pouvoir impérial et cérémonies publiques (I<sup>er</sup> s. av.-déb. IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C.)*, Paris, Presses universitaires de France, 2005, pp. 277-290.

<sup>566</sup>. Suétone, *Vie d'Auguste*, XXXI, 5.

<sup>567</sup>. Marie SUSPLUGAS, « Sur la date des Jeux Séculaires de Domitien », *AC*, 71, 2002, pp. 151-152.

<sup>568</sup>. Suétone, *Vie de Claude*, XXI, 4 : « ...*quasi anticipatos ab Augusto nec legitimo tempore reservatos, quamvis ipse in historiis suis prodat, intermissos eos Augustum multo post diligentissime annorum ratione subducta in ordinem redegit* ».

Auguste fit tenir les cérémonies sur le Capitole et le Palatin, en plus de celles traditionnellement célébrés près d'une zone marécageuse à proximité du Champ de Mars<sup>569</sup>, sur l'un des coudes du Tibre où la légende trouvait son origine, et celles-ci étaient précédées par des rites de purification dirigés par le collège des *quindecimvirs sacris faciundis*, que le Prince présidait, qui, quelques jours avant le début des Jeux proprement dit, distribuait des *suffimenta* (asphalte, soufre, torche) aux citoyens afin de leur permettre de se purifier eux-mêmes. Les offrandes et les sacrifices avaient lieu chaque nuit et les victimes immolées (brebis, bœufs, chèvres, truies, vaches) étaient ensuite entièrement consumées par le feu. Les célébrations proprement religieuses étaient toujours accompagnées de jeux scéniques et de combats de gladiateurs qui mettaient un terme à des « *Jeux qui v[oula]ient assurer la relève des nouvelles générations* »<sup>570</sup>, et pour cela obtenir l'aide des dieux.

Domitien rompit de façon significative avec la tradition, et l'exemple suivi par Auguste, en étant le seul à diriger l'ensemble des célébrations des Jeux Séculaires de 88, reléguant quasiment le collège des *quindecimvirs* au rôle de simple exécutant en s'attachant toutefois à respecter le déroulement des cérémonies selon ce qui avait été fait à l'époque d'Auguste. Les nombreuses monnaies émises à cette occasion ont surtout été frappées sur bronze, à l'exception de quatre séries sur or et argent figurant un héraut tenant un bouclier rond<sup>571</sup>, un cippe portant une inscription (COS XIII LVD SAEC FEC) dans une couronne de lauriers<sup>572</sup> ou un héraut debout près d'un cippe sur lequel l'inscription est gravée<sup>573</sup>, témoignent du fait que Domitien a sciemment utilisé ce support afin de « communiquer » avec des catégories de la population qui n'étaient pas nécessairement capables de saisir le détail des différentes réjouissances ou leur portée symbolique mais qui pouvaient néanmoins comprendre que, parce qu'il se mettait en scène sur chacune d'entre elles, il était bien devenu le personnage central de l'État. Le douzième César figurait en effet sur toutes les monnaies de bronze, à l'exception d'un *dupondius* reprenant le thème du héraut

<sup>569</sup>. Jean GAGÉ. *Recherches sur les Jeux Séculaires*, Paris, Les Belles Lettres, Collections d'études latines, 9, 1934, pp. 77-111.

<sup>570</sup>. Pierre BRIND'AMOUR, « L'origine des Jeux Séculaires », p. 1394.

<sup>571</sup>. *BMC* II, Domitien 130 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, Domitien 595 (*aureus* de Rome, 88) ; *BMC* II, Domitien 131 = *BNCMER* III, Domitien 120 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, Domitien 596 (denier de Rome, 88), et *BMC* II, Domitien 134 = *BNCMER* III, Domitien 122 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, Domitien 599 (quinaire d'argent de Rome, 88) : un héraut est debout à gauche et porte une baguette et un bouclier.

<sup>572</sup>. *BNCMER* III, Domitien 128 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, Domitien 603 (*aureus* de Rome, 88), et *BMC* II, Domitien 137 = *BNCMER* III, Domitien 126 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, Domitien 604 (denier de Rome, 88) : cippe sur lequel une partie de l'inscription (LVD SAEC FEC) est gravée à l'intérieur d'une couronne de lauriers et l'autre (COS XIII) en travers le champ de la monnaie.

<sup>573</sup>. *RIC* II-1<sup>2</sup>, Domitien 600 (*aureus* de Rome, 88), et *BMC* II Domitien 135 = *BNCMER* III, Domitien 124 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, Domitien 601 (denier de Rome, 88) : héraut près d'un cippe gravé et d'un encensoir.

debout près d'un cippe gravé<sup>574</sup>, de façon à se mettre en avant en tant que Prince et organisateur des cérémonies alors que, comme cela avait été le cas avec le monnayage d'Auguste un siècle plus tôt<sup>575</sup>, le héraut représenté sur les monnaies était surtout considéré comme l'incarnation des Jeux eux-mêmes, sans avoir eu aucune vocation à décrire un moment précis des célébrations, contribuant ainsi à assurer la promotion de l'événement lui-même et non celle du Prince<sup>576</sup>. Domitien faisait ainsi partie intégrante, en tant qu'élément central des différents rites représentés, des célébrations des Jeux Séculaires de 88 qui furent mis au service de sa propagande et de sa volonté d'affirmer sa propre légitimité, en référence à Auguste d'abord, mais surtout en référence à Vespasien, dont il était le fils et le successeur, et à Jupiter, qui l'avait protégé lors de l'incendie du Capitole de décembre 69 et lui avait permis d'accéder au pouvoir. La célébration des Jeux fut ainsi probablement préparée de longue date afin que ceux de l'année 88 correspondissent au début de la dixième année suivant la mort de Vespasien, qui fut divinisé peu après, et au vingtième anniversaire de l'accession des Flaviens au pouvoir sous la protection, dans le cas personnel de Domitien, de Jupiter<sup>577</sup>. Le douzième César démontrait qu'il mettait définitivement un terme à une période marquée par une longue série de catastrophes qui avait accompagnée l'accession de sa famille au pouvoir (guerres civiles de 68-69, éruption du Vésuve d'août 79 ou grand incendie de Rome de 80) et que son Principat correspondait avec l'ouverture d'une nouvelle ère de prospérité et de stabilité. Le revers des monnaies de bronze frappées à l'occasion des Jeux Séculaires fut en outre l'occasion de faire preuve d'une certaine originalité dans l'iconographie, en rompant notamment l'« *inlassable répétition des types de revers ou des représentations de Minerve* »<sup>578</sup> qui dominait le monnayage de Domitien jusque là, puisque le Prince apparaissait dans des situations inédites qui étaient néanmoins toutes reliées à la célébration des Jeux et qui faisaient de lui leur principal acteur comme il l'était sur l'ensemble des scènes représentées. Il apparaît ainsi, en toge et tête nue assis sur un banc placé lui-même sur une estrade installée devant un temple à quatre colonnes, tendant la main à un personnage accompagné d'un enfant, et en train de procéder à une distribution de

<sup>574</sup>. BMC II, Domitien 429 = BNCMER III, Domitien 463 = RIC II-1<sup>2</sup>, Domitien 617 : (*dupondius* de Rome, 88) un héraut debout et tenant une baguette et un bouclier, se trouve entre un cippe gravé et un candélabre.

<sup>575</sup>. BMC I, Auguste 70 = BNCMER I, Auguste 273 = RIC I, Auguste 141 (denier de Rome, 17 av. J.-C.) : héraut debout, coiffé d'un casque à deux plumes, et tenant un caducée ailé et un bouclier rond orné d'une étoile

<sup>576</sup>. John SCHEID, « Déchiffrer les monnaies. Réflexions sur la représentation figurée des Jeux Séculaires », dans Claire AUVRAY-ASSAYAS et Florence DUPONT (Dir.), *Images romaines*, Études de littérature ancienne, tome 9, Actes de la table ronde organisée à l'École normale supérieure (24-26 octobre 1996), Paris, Presses de l'École normale supérieure, 1998, pp. 13-33.

<sup>577</sup>. Marie SUSPLUGAS, « Sur la date des Jeux Séculaires de Domitien », p. 159.

<sup>578</sup>. Jean-Baptiste GIARD, BNCMER III, p. 13.

FIGURE 18

EXEMPLES DES MONNAIES DE DOMITIEN FRAPPÉES À L'OCCASION DES JEUX SÉCULAIRES



**1. Denier de Domitien (Rome, sept.-déc. 88)**

**Droit :** IMP CAES DOMIT AVG GERM PM TR P VIII

Tête laurée de Domitien à droite

**Revers :** COS XIII LVD SAEC FEC

Héraut ou *ludio* (histrion, pantomime ?) debout sur la droite tenant un bouclier de son bras gauche et une baguette dans sa main droite

**Caractéristiques :** argent (3,23 g. et 19 mm.)

**Références :** BMC II, 131-132 = BNCMER III, 120-121 = RIC II-1<sup>2</sup>, 596

N° SMB : 18232339



**2. Denier de Domitien (Rome, sept.-déc. 88)**

**Droit :** IMP CAES DOMIT AVG GERM PM TR P VIII

Tête laurée de Domitien à droite

**Revers :** COS XIII LVD SAEC FEC

L'inscription se trouve sur le cippe alors qu'un héraut, portant une baguette et un bouclier, se tient debout à droite entre le cippe et un brûleur d'encens

**Caractéristiques :** argent (3,46 g. et 18 mm.)

**Références :** BMC II, 135-136 = BNCMER III, 124-125 = RIC II-1<sup>2</sup>, 601

N° SMB : 18232342



**3. Sesterce de Domitien (Rome, 88)**

**Droit :** IMP CAES DOMIT AVG GERM PM TR P VIII CENS

PER P P

Tête laurée de Domitien à droite

**Revers :** COS XIII LVD SAEC - S C

Domitien assis à gauche sur une tribune, devant un temple, remettant un présent à un homme en toge devant un enfant

**Caractéristiques :** bronze (27,46 g. et 37 mm.)

**Références :** BMC II, 428 = BNCMER III, 462 = RIC II-1<sup>2</sup>, 609

N° SMB : 18211396



**4. As de Domitien (Rome, 88)**

**Droit :** IMP CAES DOMIT AVG GERM PM TR P VIII CENS

PER P P

Tête laurée de Domitien à droite

**Revers :** COS XIII LVD SAEC - S C

Domitien, debout à droite devant un temple tétrastyle, procède à un sacrifice au-dessus d'un autel, alors que deux musiciens (flûte et lyre) se tiennent à gauche

**Caractéristiques :** bronze (10,78 g. et 28 mm.)

**Références :** BMC II, 428 = BNCMER III, 471 = RIC II-1<sup>2</sup>, 623

N° SMB : 18211620



*suffimenta*, tenue peu avant l'ouverture officielle des Jeux<sup>579</sup>, à une distribution de produits alimentaires (*fruges*)<sup>580</sup> ou encore, alors que le Prince est représenté debout devant un temple tétrastyle, en train d'assister aux supplications de trois femmes, agenouillées et voilées, tendant les bras vers lui dans une attitude implorante<sup>581</sup>. Mais il était surtout représenté dans ses fonctions de prêtre en train d'accomplir lui-même, entouré de musiciens, à des sacrifices aux Parques<sup>582</sup>, à la Terre (*Terra Mater*) ou au Tibre<sup>583</sup> ou encore à Jupiter et à Junon<sup>584</sup>. Ces scènes rappellent, par leur composition, certains reliefs historiques gravés sur pierre et posent parfois un problème d'interprétation puisque les monnaies semblent condenser en un seul revers plusieurs moments d'un même rituel et qu'il est en outre parfois difficile de déterminer avec exactitude quelle divinité précise Domitien tenait à honorer. Cela peut ainsi amener à « conclure que ceux qui étaient capables de comprendre que le sacrifice du bovin renvoyait à Jupiter plutôt qu'à Junon devaient être peu nombreux »<sup>585</sup> et que le message du Prince ne cherchait pas à être réaliste mais à rappeler les principaux temps forts des cérémonies qui, comme l'indique clairement la titulature de toutes les monnaies de bronze (COS XIII LVD SAEC FEC), avaient déjà eu lieu, et à démontrer qu'il avait organisé la célébration des Jeux Séculaires selon les règles traditionnelles, ainsi que cela peut également être compris par le fait de faire figurer des édifices religieux qu'il est impossible d'identifier avec certitude et qui avaient probablement pour principale fonction de montrer que les sacrifices avaient été pratiqués devant les bâtiments appropriés.

La signification exacte de la célébration des Jeux Séculaires comme le détail de chaque cérémonie échappait probablement à la majorité des contemporains. Leur dimension purement religieuse était en outre occultée par la portée politique des messages contenus sur les monnaies -

<sup>579</sup>. BMC II, Domitien 428 = BNCMER III, Domitien 462 (l'exemplaire est décrit comme douteux) = RIC II-12, Domitien 609 : l'estrade est placée devant un temple tétrastyle et Domitien tend la main à un personnage adulte et en toge accompagné d'un enfant (sesterce de Rome, 88).

<sup>580</sup>. BMC II, Domitien 418 = BNCMER III, Domitien 457 = RIC II-12, Domitien 606 : l'estrade se situe à proximité d'un temple tétrastyle et Domitien fait face à deux personnages debout et en toge s'inclinant devant lui et dont l'un déverse les *fruges* d'un vase (sesterce de Rome, 88).

<sup>581</sup>. BMC III, Domitien 424 = BNCMER III, Domitien 460 = RIC II-12, Domitien 610 (sesterce de Rome, 88).

<sup>582</sup>. BMC II, Domitien 430 = BNCMER III, Domitien = RIC II-12, Domitien 619 : Domitien, debout et vêtu d'une tunique à franges devant un temple hexastyle, procède à un sacrifice au-dessus d'un autel enflammé alors qu'un *victimarius* apporte une brebis et une chèvre (*dupondius* de Rome, 88).

<sup>583</sup>. BMC II, Domitien 432 = BNCMER III, Domitien 466 = RIC II-12, Domitien 621 : Domitien, debout en toge et tête nue, sacrifie avec une patère au-dessus d'un autel enflammé alors qu'une figure (la Terre ? le Tibre ?) est couchée près de lui et que musiciens lui font face et qu'un *victimarius* agenouillé apporte une truie (*dupondius* de Rome, 88).

<sup>584</sup>. BMC II, Domitien 438 = BNCMER III, Domitien 470 = RIC II-12, Domitien 625 : Domitien, debout en toge et la tête nue devant un temple hexastyle, sacrifie avec une patère au-dessus d'un autel enflammé alors qu'un *victimarius* assomme un taureau dont la tête est maintenue et tournée vers le sol par un assistant (as de Rome, 88).

<sup>585</sup>. John SCHEID, « Déchiffrer les monnaies. Réflexions sur la représentation figurée des Jeux Séculaires », p. 24.

celles sur or et argent ne représentaient jamais Domitien, mais seulement un héraut ou un cippe gravé rappelant la tenue des Jeux, alors que celles sur bronze le mettaient en scène en train de remplir ses fonctions religieuses mais aussi ses obligations sociales - qui devaient faire comprendre à tous que le Prince respectait scrupuleusement ses devoirs religieux et n'oubliait pas de se montrer attentif aux attentes comme aux préoccupations des classes sociales les plus humbles, celles qui ne participaient aux cérémonies que de manière passive en consommant la viande des animaux sacrifiés. De leur côté les élites cultivées, en plus d'être intégrées socialement, participaient étroitement à toutes les cérémonies et disposaient du niveau d'instruction nécessaire pour saisir le sens des rites pratiqués comme des différentes scènes gravées sur les monnaies d'or et d'argent. La présence de Domitien au revers de quasiment toutes les monnaies de bronze, celles qui circulaient et s'échangeaient essentiellement entre membres des classes sociales les plus modestes et à l'échelle de tout l'empire, faisait clairement du douzième César le seul personnage central de l'État, celui qui présidait aux cérémonies religieuses comme aux distributions en faveur du peuple. Parce qu'il était en outre un Prince dont les armées avaient triomphé des Germains, et ainsi ramené la paix, Domitien, qui s'appuyait notamment sur « *sa légitimité dynastique, son élection par Jupiter et ses qualités personnelles* »<sup>586</sup>, avait permis à Rome d'entrer dans une nouvelle ère en affirmant une autorité de plus en plus autocratique et une originalité qui le faisait peu à peu s'éloigner de la tradition qu'il prétendait pourtant défendre et incarner.

Le douzième César marqua encore davantage son originalité en affichant une dévotion toute particulière pour Minerve, et en étant ainsi le premier Prince à privilégier autant une divinité par rapport aux autres. La représentation de Minerve constitue en effet près de 88 % (87,46 %) de l'ensemble des thèmes figurant au revers de ses monnaies d'argent, alors qu'elle n'est présente que sur moins de 12 % (11,54 %) de ceux de ses monnaies de bronze, sur lesquelles en outre seules les personnifications de la *Virtus* (19,08 %), de la Fortune (16,61 %) ou de *Moneta* (14,98 %)<sup>587</sup> étaient plus importantes. La déesse de la guerre et de l'intelligence, pour « *laquelle il avait un culte superstitieux* »<sup>588</sup> et à laquelle il dédia « *tous les ans des combats de poètes, d'orateurs et de gladiateurs dans sa maison d'Albe* »<sup>589</sup>, fut en effet rapidement figurée, notamment sur ses monnaies d'or et d'argent,

<sup>586</sup>. Marie SUSPLUGAS, « Sur la date des Jeux Séculaires de Domitien », p. 154.

<sup>587</sup>. Carlos NOREÑA, *Imperial Ideals in the Roman West - Representation, Circulation, Power*, pp. 335-345.

<sup>588</sup>. Suétone, *Vie de Domitien*, XV, 7 : « *Minervam, quam superstitiose colebat* ».

<sup>589</sup>. Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXVII, 1, 1 : « ... καὶ ἐν αὐτοῖς ἀγῶνας καὶ ποιητῶν καὶ λογογράφων μονομάχων τε κατ' ἔτος ὡς εἶπεν ἐν τῷ Ἀλβανῷ ἐποίει ».

selon quatre modèles-types qui ne changèrent plus pendant toute la durée de son Principat : debout à droite et tenant un bouclier et une lance<sup>590</sup>, debout à droite au sommet d'une colonne rostrale tenant un bouclier et une lance avec une chouette à ses pieds<sup>591</sup>, debout à gauche tenant un foudre et une lance avec un bouclier sur le côté<sup>592</sup>, et enfin debout à gauche portant une lance<sup>593</sup>. Le thème consacré à Minerve fut ainsi le seul à être présent chaque année sur l'ensemble des monnayages de Domitien, de son arrivée au pouvoir à son assassinat, alors qu'il était complètement absent sur ceux qu'il fit frapper à l'époque de Vespasien puis de Titus, et il fut présent sur des monnaies d'or et d'argent exclusivement à partir de l'année 83. Les quelques exemplaires de bronze connus pour les années 81 et 82 ne diffèrent pas fondamentalement des quatre modèles observés par la suite et représentent Minerve, casquée et drapée debout, s'avancant à droite en brandissant un javelot de sa main droite et portant un bouclier à son bras gauche<sup>594</sup>, ou debout à gauche tenant de sa main droite une lance placée à la verticale et sa main gauche sur la hanche<sup>595</sup>, alors que Domitien lui-même était parfois représenté, debout à gauche et en toge, en train de porter le *Palladium*<sup>596</sup>, la représentation miniature de Minerve qui incarnait alors aussi bien la longévité de Rome que la légitimité du nouveau détenteur du pouvoir<sup>597</sup>.

La dévotion de Domitien à Minerve est une constante attestée par la plupart des écrivains anciens<sup>598</sup> et peut de prime abord paraître surprenante tant les valeurs traditionnellement attachées à la déesse (modération ou sérénité intellectuelle) semblent peu compatibles, voire même entrer en contradiction, avec celles généralement associées, par la tradition historiographique qui lui était rarement favorable il est vrai, à l'action du douzième César. En plus des monuments qu'il fit édifier ou reconstruire en son nom ou des jeux qu'il lui consacra, Domitien manifesta en effet une dévotion constante et probablement sincère à la fille de Jupiter, dont une statue était même placée

<sup>590</sup>. BMC II, Domitien 39 = RIC II-1<sup>2</sup>, Domitien 161 (*aureus* de Rome, 83).

<sup>591</sup>. BMC II, Domitien 41 = BNCMER III, Domitien 39 = RIC II-1<sup>2</sup>, Domitien 163 (denier de Rome, 83).

<sup>592</sup>. BMC II, Domitien 42 = RIC II-1<sup>2</sup>, Domitien 166 (*aureus* de Rome, 83), et BNCMER III, Domitien 40 (denier de Rome, 83).

<sup>593</sup>. BMC II, Domitien 44 = RIC II-1<sup>2</sup>, Domitien 168 (*aureus* de Rome, 83), et BNCMER III, Domitien 42 (denier de Rome, 83).

<sup>594</sup>. BMC II, Domitien 260 = RIC II-1<sup>2</sup>, Domitien 76 (sesterce de Rome, septembre-décembre 81).

<sup>595</sup>. BMC II, Domitien 261 = RIC II-1<sup>2</sup>, Domitien 78 (sesterce de Rome, septembre-décembre 81).

<sup>596</sup>. BMC II, Domitien 265 = BNCMER III, Domitien 278 = RIC II-1<sup>2</sup>, Domitien 80 (sesterce de Rome, septembre-décembre 81).

<sup>597</sup>. Jean-Louis GIRARD, « La place de Minerve dans la religion romaine au temps du Principat », *ANRW*, II, 17-1, 1981, p. 226.

<sup>598</sup>. Suétone, *Vie de Domitien*, XV, 3, ou Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXVII, 1, 1.

dans sa chambre à coucher<sup>599</sup>, qui s'avéra cependant incapable de lui venir en aide au moment où ses assassins s'acharnèrent sur lui comme sur une bête traquée. Cette vénération semble cependant en partie incompatible avec l'image qu'il laissa en tant que Prince. S'il est incontestable que Minerve devint sa déesse « fétiche », et sa protectrice personnelle, l'utiliser comme référence n'était toutefois pas une nouveauté en soi pour un Prince issu de la dynastie flavienne puisqu'elle-même<sup>600</sup> ou certains de ses symboles avaient déjà été utilisés sur des monnaies de Vespasien ou de Titus<sup>601</sup>, ainsi que sur un *aureus* de Domitien pendant les premières semaines du Principat de son frère aîné<sup>602</sup>. Elle n'était alors qu'une divinité parmi les autres qui figurait en tant que membre de la triade capitoline sur les monnaies représentant le temple de Jupiter capitolin<sup>603</sup>, et elle ne faisait alors l'objet d'aucune dévotion particulière. L'image renvoyée par Minerve était toujours, à l'exception de semis et de quadrans sur lesquels elle figurait casquée et drapée, au droit pour les premiers et au revers sur les seconds, accompagnée d'une chouette ou d'un rameau d'olivier<sup>604</sup> qui étaient des symboles à caractère pacifique, celle d'une déesse combattante, protectrice des soldats de Rome, notamment des marins de sa flotte comme le laisse suggérer le type la représentant debout sur la proue d'un navire, et mise délibérément en avant à partir de l'année 83, c'est-à-dire au moment où les opérations militaires que Domitien avait fait reprendre sur les frontières du Rhin étaient couronnées de succès. Les différentes séries de monnaies d'or et d'argent frappées à l'effigie de Minerve après cette année-là furent d'ailleurs fréquemment complétées par des représentations de la Germanie vaincue<sup>605</sup>.

La dévotion que Domitien manifesta pour Minerve ne se démentit pas tout au long de son

<sup>599</sup>. Suétone, *Vie de Domitien*, XV, 3, et Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXVII, 16, 1.

<sup>600</sup>. *BNCMER* III, Vespasien 543 = *RIC* II-1<sup>1</sup>, Vespasien 448 : Minerve casquée, marchant à droite et précédée d'un serpent, tenant une branche et une Victoire (sesterce de Rome, 71). L'exemplaire en question est cependant, au mieux, considéré comme douteux.

<sup>601</sup>. *BMC* II, Vespasien 586 = *BNCMER* III, Vespasien 553 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, Vespasien 131 : la Victoire debout à droite, et tenant une branche, présente le *Palladium* à Vespasien, debout à gauche, qui tient une lance (sesterce de Rome, 71) et *BMC* II, Titus 188 = *BNCMER* III, Titus 180 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, Titus 166 : Rome casquée et en tenue militaire, debout à droite et le pied posé sur un globe, tient un sceptre et présente de sa main droite le *Palladium* à Titus qui, en toge, se trouve à dos de cheval et tient une lance (un sceptre ?) de sa main gauche (sesterce de Rome, 80-81).

<sup>602</sup>. *BMC* II, Titus 97 = *BNCMER* III, Titus 78 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, Titus 270 : siège carré et drapé, recouvert de vêtements, sur lequel se trouve un casque corinthien (*aureus* de Rome, 80-81).

<sup>603</sup>. *BMC* II, Vespasien 614 = *BNCMER* III, Vespasien 588 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, Vespasien 323 (as de Rome, 71), et *BNCMER* III, Titus 176 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, Titus 172 (sesterce de Rome, 80).

<sup>604</sup>. *BNCMER* III, Domitien 390 : chouette regardant de face (semis de Rome, 86), et *BNCMER* III, Domitien 525 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, Domitien 240 : rameau d'olivier (quadrans de Rome, 84-85).

<sup>605</sup>. *BMC* II, Domitien 86 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, Domitien 391 : Minerve debout, tenant un bouclier et une lance, s'avancant à droite (denier de Rome, 85) et *RIC* II-1<sup>2</sup>, Domitien 394 : la Germanie assise sur un bouclier alors qu'une lance brisée se trouve en-dessous (*aureus* de Rome, 85). Les deux émissions portent au droit la tête de Domitien laurée à droite et les mêmes éléments de titulature au revers : IMP XI COS XI CENS P P P.

## FIGURE 19

### EXEMPLES DES REPRÉSENTATIONS TYPES DE MINERVE SUR LES MONNAIES DE DOMITIEN



#### 1. Denier de Domitien (Rome, 83)

**Droit :** IMP CAES DOMITIANVS AVG P M

Tête aurée de Domitien à droite

**Revers :** TR POT II COS VIII DES X P P

Minerve debout à droite, sa robe légèrement relevée, tenant un bouclier de sa main gauche et une lance de sa main droite

**Caractéristiques :** argent (3,48 g. et 20 mm.)

**Références :** RIC II-1<sup>2</sup>, 162

**N° SMB :** 18232013



#### 2. Aureus de Domitien (Rome, mars-13 sept. 83)

**Droit :** IMP CAES DOMITIANVS AVG P M

Tête aurée de Domitien à droite

**Revers :** TR POT II COS VIII DES X P P

Minerve, debout à droite sur un bateau (colonne rostrale), tenant un bouclier de son bras gauche et une lance de sa main droite, une chouette à ses pieds

**Caractéristiques :** or (7,72 g. et 21 mm.)

**Références :** RIC II-1<sup>2</sup>, 163

**N° SMB :** 18231802



#### 3. Denier de Domitien (Rome, 85)

**Droit :** IMP CAES DOMIT AVG GERM P M TR P III

Tête aurée de Domitien à droite

**Revers :** IMP VIII COS XI CENS POT P P

Minerve debout à gauche, tenant une lance de sa main gauche et un foudre de sa main droite avec un bouclier à ses pieds

**Caractéristiques :** argent (3,27 g. et 20 mm.)

**Références :** RIC II-1<sup>2</sup>, 335

**N° SMB :** 18232029



#### 4. Denier de Domitien (Rome, 83)

**Droit :** IMP CAES DOMITIANVS AVG P M

Tête aurée de Domitien à droite

**Revers :** TR POT II COS VIII DES X P P

Minerve debout à gauche, la main gauche sur la hanche et la main droite tenant une lance

**Caractéristiques :** argent (3,42 g. et 21 mm.)

**Références :** BNCMER III, 42 = RIC II-1<sup>2</sup>, 169

**N° SMB :** 18232011

Principat et il s'agissait probablement pour lui d'un moyen, détourné, lui permettant d'affirmer encore davantage qu'il bénéficiait de la protection de Jupiter auquel il avait consacré au moins deux nouveaux lieux de culte, en plus de reconstruire son temple sur le Capitole et d'accaparer certains de ses attributs les plus caractéristiques comme la foudre<sup>606</sup>. La référence à Minerve, troisième divinité de la triade capitoline comme il était lui-même le troisième représentant d'une dynastie qu'il n'imaginait pas laisser sans postérité, était censée garantir au douzième César l'image dont il avait besoin, notamment, pour asseoir son autorité et affirmer ses ambitions. La déesse guerrière, et victorieuse, lui apportait ainsi la garantie du succès alors même qu'il sembla toujours souffrir de ne jamais avoir eu l'occasion de s'illustrer lui-même sur un champ de bataille en même temps qu'il entendait, par son association avec la déesse, être reconnu comme un protecteur des Arts. C'est pourquoi Domitien a judicieusement choisi sa déesse protectrice puisque « aucune divinité ne pouvait [lui] offrir autant de traits propres à illustrer les aspects de son personnage et les ambitions de son règne que Minerve lui en offrait »<sup>607</sup>, et rien ne permet de douter que la dévotion qu'il manifesta envers elle ne fut pas sincère même si elle était probablement d'abord motivée par des considérations politiques.

Domitien a donc globalement marché dans les pas de son père et de son frère même s'il eut peu à peu tendance à s'éloigner de manière assez sensible des pratiques qu'ils avaient observées. Il est difficile de déterminer si cette évolution était le fait d'une volonté délibérée, de la mise en place d'un programme mûrement réfléchi ou d'une adaptation adroite aux nécessités du moment, en fonction des circonstances et de ses ambitions, comme d'une évolution dont la portée ne fut vraiment sensible que sur le long terme. Le douzième César n'était pas à proprement parler un révolutionnaire mais plutôt un Prince habile et opportuniste qui sut s'adapter à des situations nouvelles et proposer une façon de gouverner correspondant davantage avec les mutations politiques et sociales que Rome avait connues depuis plus d'un siècle<sup>608</sup>. Notamment depuis l'arrivée des Flaviens au pouvoir. Domitien appuya ainsi la légitimité de son pouvoir sur la

---

<sup>606</sup>. J. Rufus FEARS, « The Cult of Jupiter and Roman Imperial Ideology », *ANRW*, II, 17-1, 1981, pp. 74-82.

<sup>607</sup>. Jean-Louis GIRARD, « Domitien et Minerve : une prédilection impériale », *ANRW*, II, 17-1, 1981, p. 244.

<sup>608</sup>. Jens GERING, *Domitian, dominus et deus ? Herrschafts- und Machtstrukturen im Römischen Reich zur Zeit des letzten Flaviers*, passim, constate ainsi que l'action de Domitien s'est caractérisée par une forme personnelle de conservatisme qui le poussa à gouverner de façon prudente mais réaliste en s'inspirant des précédents de ses meilleurs prédécesseurs, essentiellement Auguste et Vespasien. L'auteur insiste également sur le fait que le douzième César n'a pas fondamentalement cherché à remettre en cause, à son avantage, les relations qu'il entretenait avec le Sénat qui ne manqua toutefois pas d'insulter sa mémoire en construisant rapidement une légende noire qui a contribué pour des siècles à faire de Domitien, pourtant soucieux du bien public, un Prince aussi cruel que tyrannique.

continuité dynastique qu'il avait héritée de son père et de son frère, mais il ne se contenta pas d'être uniquement un héritier puisqu'il entendit refonder les bases du pouvoir impérial en assumant l'évolution du Principat vers la monarchie. Le fils de Vespasien a donc poursuivi la politique engagée par son père et continuée par son frère (retour à la paix et à la stabilité intérieure, stabilisation des frontières extérieures), mais il s'est surtout attachée à affirmer son originalité en disposant à perpétuité (cumul des consulats, censure à vie) des pouvoirs et d'une protection divine qui faisaient qu'il n'était déjà plus seulement le *Princeps inter pares*, qui avait gouverné Rome depuis Auguste, mais pas encore le *Deus et dominus* qu'il avait l'ambition d'être et dont les inscriptions comme les monnaies conservent la trace. Celle de l'intention à défaut de sa formalisation concrète<sup>609</sup>.

### 3. Quelle idéologie politique ?

Au terme de cette étude consacrée aux Princes flaviens, qu'est-ce que l'analyse des inscriptions et des monnaies a-t-elle permis d'établir à propos de leur « *système d'idées*, [de leur] *corps de doctrine sur lequel [s'est] fond[é]e [leur] action politique* », selon la définition qui est donnée au substantif « idéologie » par le *Dictionnaire de l'Académie française* ? Quels messages les inscriptions et les monnaies ont-elles porté qui permettent de mettre en évidence des continuités et des innovations dans l'élaboration et la diffusion de l'idéologie politique des trois Princes flaviens ? Quelle vision du monde, et quelle approche du pouvoir dont ils ont disposé, Vespasien, Titus puis Domitien ont-ils transmis à leurs concitoyens, comme aux peuples soumis à Rome ou à ses voisins immédiats ou plus lointains ?

Comme cela a déjà été rappelé, les inscriptions et les monnaies, qui restaient des véhicules de propagande efficaces et adaptés aux réalités techniques de la fin du I<sup>er</sup> s. av. J.-C., n'étaient pas les seuls moyens permettant de diffuser un message à caractère politique puisque cela pouvait également se faire, sans avoir besoin d'inciser aucune pierre ni frapper aucun flanc de métal, par l'intermédiaire de différentes formes d'évergétisme (distributions alimentaires, divertissements ou

---

<sup>609</sup>. Ulisse MORELLI, *Domiziano : fine di una dinastia*, passim, observe que la détermination (l'entêtement ?) de Domitien, dès sa prise de pouvoir, a contribué à lui aliéner le soutien des élites aristocratiques qui n'ont pas manqué de lui faire payer ses prétentions autocratiques et centralisatrices dès les premières heures qui suivirent son assassinat. L'auteur insiste aussi bien sur le poids de la *damnatio memoriae* qui s'abatit sur le souvenir laissé par le fils cadet de Vespasien, que sur les carences de la documentation pour avoir une idée complète du Principat de Domitien. Il n'en demeure pas moins que son action publique s'est incontestablement inscrite dans la continuité de celle entreprise auparavant par Auguste et Vespasien, et qu'elle a servi de source d'inspiration à ses successeurs (Nerva puis Trajan) qui ne pensèrent pas à la remettre en cause.

programmes édilitaires). En raison de leur mobilité et de leur souplesse d'utilisation, les monnaies offraient toutefois un éventail de possibilités plus appréciable et beaucoup plus large que les inscriptions, du fait de la variété de leurs messages ou de leur relative rapidité de circulation. Cela ne doit cependant pas être surévalué mais replacé dans le contexte de l'Antiquité romaine et de la disponibilité des moyens de communication qui étaient efficaces à leur échelle, en fonction des contingences techniques de l'époque et des contraintes naturelles de l'environnement (conditions météorologiques, distances ou reliefs), et n'étaient aucunement comparables avec ceux de l'univers « ultra-technicisé » du début du XXI<sup>e</sup> siècle habitué à l'instantanéité de la communication de masse sur l'ensemble de la planète au moyen de tous les media électroniques disponibles. C'est pourquoi il est essentiel de prendre en compte que « *même si les infrastructures de l'empire étaient relativement avancées selon les standards du monde ancien, elles demeuraient limitées par la technologie prémoderne. Il [est donc] important de garder à l'esprit combien la plupart des personnes, les biens et des idées circulaient lentement à travers ce monde* »<sup>610</sup>. Cette lenteur ne doit toutefois pas être exagérée puisqu'elle n'a jamais empêché les biens, les hommes et les idées de se déplacer à travers tout l'empire dominé par Rome. L'essentiel étant non pas de considérer la vitesse de déplacement, qui demeure incomparable avec ce que l'on peut connaître au début du XXI<sup>e</sup> siècle, des supports de propagande mais le fait que ceux-ci ont pu se déplacer suffisamment pour être accessibles partout dans l'empire. Les contraintes de circulation étaient en outre une donnée que chacun avait intégrée comme un fait incontournable dans un ensemble de sociétés qui connaissait la roue et la traction animale mais n'avait pas d'autre moyen mécanique pour se déplacer sur de grandes distances que le souffle des vents ou sa propre endurance physique.

Les inscriptions et les monnaies n'avaient pas la même portée, et par conséquent pas le même usage mais les Princes flaviens, notamment en Occident, ont rapidement monopolisé la frappe de toutes les espèces métalliques au profit des seuls ateliers de Rome de sorte que le message et l'iconographie gravés sur chaque *aureus*, denier, quinaire, sesterce, *dupondius*, as, semis ou quadrans était par définition la manifestation délibérée des intentions du Prince qui en avait autorisé la réalisation. L'étude a donc sciemment privilégié les seules inscriptions et monnaies issues de Rome et d'Italie parce qu'elles provenaient des territoires les plus proches du centre du pouvoir et ceux sur lesquels ce dernier avait ancré son autorité le plus anciennement et le plus

---

<sup>610</sup>. Carlos NOREÑA, *Imperial Ideals in the Roman West - Representation, Circulation, Power* : « For even though the communication infrastructure of the empire was relatively advanced by the standards of the ancient world, it was limited by pre-modern technology. It will be important to bear in mind just how slowly most persons, objects, and ideas circulated through this world », p. 2.



fermement, et y pouvait donc exercer un contrôle beaucoup plus serré que sur des régions situées plus en périphérie, voire à la marge. S'il reste difficile de déterminer de quel degré d'autonomie les « hauts fonctionnaires » (affranchis ou chevaliers) chargés de veiller à la production des monnaies ont pu bénéficier, il est en revanche évident que celle-ci ne fut jamais absolue. La production monétaire demeura en effet toujours un privilège régalien si bien que, parce que « *tous les pouvoirs demeurèrent extrêmement jaloux de cette prérogative à laquelle, sur le principe, ils ne renoncèrent jamais* »<sup>611</sup>, elle était l'une des meilleures expressions possibles de l'idéologie sous-jacente, et parfaitement assumée, des différents Princes et notamment de ceux de la dynastie flavienne. La situation est en revanche un peu plus nuancée en ce qui concerne les inscriptions puisque celles-ci, ainsi que l'atteste une partie des exemplaires utilisés dans le cadre de l'étude, ne faisaient pas, par définition, l'objet d'un « monopole d'État » et pouvaient donc être réalisées par des personnes privées ou d'autres institutions publiques que le pouvoir central. C'est justement la confrontation de sources épigraphiques de différentes origines qui permet de comprendre de quelle manière elles ont pu être utilisées comme un véhicule de propagande. Les inscriptions publiques (*Lex de Imperio Vespasiani*, procès-verbaux des actes des frères Arvales ou diplômes militaires) permettent de suivre l'évolution des différentes titulatures impériales mais aussi, très rapidement, de saisir les intentions de Vespasien en matière d'exercice et de transmission du pouvoir. Sa volonté de s'appuyer sur le précédent d'Auguste, tant en fixant une titulature inspirée de celle du premier *Princeps* qu'en se présentant comme le restaurateur de la paix, et de s'assurer que ses deux fils lui succéderaient - ce qui fut admis sans difficulté - est sensible dans le texte des plus anciennes inscriptions le concernant, datant des années 69 et 70, utilisées dans le cadre de l'étude.

Les inscriptions comme les monnaies faisaient partie d'un ensemble de moyens de communication dont la portée ne peut véritablement être appréhendée que dans le cadre d'une mise en commun de ces différentes sources qui peuvent ainsi être comparées et complétées. Ne s'intéresser qu'aux seules inscriptions ou aux seules monnaies réduirait en effet considérablement les possibilités d'analyse. Il est en effet évident que ces deux média n'avaient pas vocation à délivrer le même type de message et que c'est précisément cette différence qui en fait des sources complémentaires. Les inscriptions, privées ou publiques, contenaient généralement beaucoup plus d'informations (titulature du Prince, nom du dédicataire et justification de l'inscription) que les monnaies qui, de leur côté, devaient avoir recours à une image stéréotypée du Prince, un langage

---

<sup>611</sup>. François REBUFFAT, *La monnaie dans l'Antiquité*, p. 107.

codé et des représentations symboliques dont la compréhension devait être accessible à tous. Un ensemble de caractéristiques qui pourrait amener à ranger les inscriptions, selon la définition de Marshall McLuhan vue dans la première partie, dans la catégorie des « media chauds » parce qu’elles « *ne laissent au public que peu de choses à remplir ou à compléter* », c’est-à-dire peu de place à l’imaginaire ou à l’interprétation, en plus de ne pas inciter à la participation, alors que les monnaies conviendraient davantage à sa conception des « media froids » parce que l’utilisateur ne « *reçoit qu’une faible quantité d’information* »<sup>612</sup>, ce qui exige donc de sa part un effort supplémentaire pour que le contenu de la monnaie soit complété et surtout correctement compris. Le théoricien de la communication considérait cependant les « *media lourds et difficiles à manier, comme la pierre, qui retiennent le temps, [comme des « media très froids »] qui servent à unifier les époques* »<sup>613</sup> quand ils sont utilisés comme un support à l’écriture. L’usage des outils d’analyse modernes pour appréhender l’impact des techniques de communication antiques se heurte ainsi rapidement à ses limites quand elle s’attache à l’étude de périodes historiques qui n’avaient pas encore théorisé la relation entre le pouvoir politique et les masses au moyen des différents instruments de propagande. L’absence de théorie connue sur le sujet dans l’Antiquité romaine ne signifie cependant pas que ce type de relation n’était pas établi ou qu’il n’avait pas donné, même de façon empirique, matière à une réflexion portant sur le rôle des différents media disponibles dans la diffusion de l’idéologie politique des Césars, qui avaient néanmoins parfaitement compris l’avantage que représentaient le monopole de la diffusion des messages à caractère politique et l’adaptation de leur contenu comme de leur forme aux principaux supports de propagande disponibles. Dans son étude portant sur le pouvoir des images employées dans la propagande d’Auguste, Paul Zanker a ainsi insisté sur l’interaction engageant l’émetteur d’un message (le Prince) et le récepteur de celui-ci (le public) et sur le fait que, finalement, le message était peut-être moins important en tant que tel que la façon il était perçu par chaque individu dans un contexte culturel, politique et social déterminé<sup>614</sup>. L’emprunt d’outils d’interprétation ou d’un vocabulaire adaptés aux réalités de la

---

<sup>612</sup>. Marshall McLuhan, *Understanding the Media : The Extensions of Man*, New York, Toronto, Londres, McGraw-Hill et Book Company, 1964 : « ... *hot medium do not leave so much to be filled or completed by the audience* » et « *[the audience] is given a meager amount of information* », p. 23.

<sup>613</sup>. Marshall McLuhan, *Understanding the Media : The Extensions of Man* : « *The heavy and unwieldy media, such as stone, are time binders [and] serve to unify the ages* », p. 23.

<sup>614</sup>. Paul Zanker, *Augustus und die Macht der Bilder*, Munich, C.-H. Beck, 1987. L’auteur analyse le rôle et l’impact de tous les « moyens de communication » dont Auguste pouvait alors disposer pour faire comprendre - il eut en outre le temps pour lui - que, en plus d’avoir triomphé de tous ses adversaires, il entendait garantir le retour durable de la paix en plus de refonder profondément la société en magnifiant la puissance dont il disposait comme en affectant de rendre le pouvoir au peuple.

communication politique du XX<sup>e</sup> siècle et du début du XXI<sup>e</sup> siècle reste donc utile, dans la mesure où les idées et les mots du présent servent à rendre intelligibles les pratiques du passé et à les distinguer des usages actuels, pour déterminer de quelle manière, avec quels moyens et avec quelles intentions, les Princes flaviens ont utilisé les supports de communication existant à la fin du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C. pour gouverner.

Le terme même de propagande, moderne et très négativement connoté, peut prêter à confusion quand il est employé dans un contexte historique où il peut paraître inapproprié parce qu'il « plaque » des préjugés propres aux expériences des sociétés industrialisées et démocratiques des XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles sur des réalités de communautés qui considéraient, par exemple, comme allant de soi le fait qu'« *un nouvel empereur n'avait pas à exposer de programme au pays car un chef n'[était] pas un candidat : il entend[ait] être respecté et obéi d'office* »<sup>615</sup>. Cette idée mérite toutefois d'être nuancée car si la première urgence d'un nouveau Prince était bien de faire admettre sa légitimité, notamment en reprenant et en s'appuyant sur les usages déjà employés par ses prédécesseurs, ce qui représentait la meilleure garantie qu'il pourrait dès lors se faire obéir sans difficulté, Vespasien a d'abord été un simple usurpateur et ce fut parce que son programme politique, très explicite sur l'ensemble de son monnayage, notamment lors de ses tout premiers mois au pouvoir, a rassuré les plus sceptiques qu'il fut finalement reconnu comme Prince légitime. Cet aspect de son programme est manifeste dans les clauses de la *Lex de Imperio Vespasiani* par lesquelles le dixième César entendait faire reposer les bases de son propre Principat sur le précédent d'Auguste, Tibère et Claude et sur sa capacité à se faire admettre comme le successeur légitime des trois meilleurs Princes qui l'avaient précédé. Toutefois, si les Flavien n'ont pas cherché à dissimuler le poids de cette influence, ils n'ont pas non plus eu pour ambition d'imiter ce que les Julio-Claudiens avaient mis en place avant eux. Leurs origines sociales, les conditions dans lesquelles ils étaient parvenus au pouvoir et s'y étaient maintenus, l'évolution sociale de l'Empire comme ses relations avec ses voisins faisaient en sorte qu'ils ne pouvaient pas se contenter de reprendre les formes de gouvernement et de propagande qui avaient fonctionné au cours du siècle précédent, et, malgré leur conservatisme, ils ont donc également dû faire preuve d'innovation car les dix-huit mois de guerre civile qui avaient suivi le suicide de Néron avaient suffi à démontrer l'extrême fragilité du pouvoir à présent que toute la descendance d'Auguste s'était éteinte.

---

<sup>615</sup>. Paul VEYNE, « Buts de l'art, propagande et faste monarchique », p. 401.

En tenant compte de cette situation, Vespasien ne chercha donc pas uniquement à être respecté et obéi mais à faire admettre et comprendre ce qui justifiait cette prétention. En ce sens, il a bien dû avoir recours à une forme de propagande puisqu'il était confronté à la nécessité d'influer sur l'opinion et sur le comportement du public pour que celui-ci fût bien disposé à son égard<sup>616</sup>. De plus, sa position à la tête de l'État lui offrait incontestablement tous les outils nécessaires pour influencer l'idée que ses contemporains pouvaient avoir de lui après qu'il fût devenu Prince puisqu'il était désormais la seule autorité reconnue, qu'il avait accès à toute l'information dont il avait besoin, qu'il pouvait disposer de tous les réseaux de diffusion et sélectionner l'information selon ses besoins, en plus d'utiliser, notamment sur les monnaies, des messages courts et répétés<sup>617</sup>. Il est donc possible de considérer que, d'une façon empirique nourrie des expériences de leurs différents prédécesseurs, les Flaviens ont utilisé l'« abécédaire » de la « communication politique » moderne, en employant les moyens techniques disponibles à la fin du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C., avec des buts semblables : pérenniser le pouvoir qu'ils détenaient légitimement et assurer leur succession. Titus et Domitien ont ensuite accédé au pouvoir sans avoir besoin, pour faire reconnaître leur légitimité à laquelle Vespasien avait œuvré pendant plus de dix années, de recourir aux mêmes artifices de propagande que leur père pour s'imposer alors qu'ils ont néanmoins continué à utiliser des thèmes qui faisaient d'eux des Princes protégés des dieux et proches du peuple, en plus de garantir le maintien de la paix et de la sécurité aux frontières.

L'action entreprise par Vespasien a été essentielle, puisqu'elle a donné le ton aux temps nouveaux qu'il entendait inaugurer par son accession au pouvoir, et les traces qu'en portent les inscriptions et les monnaies permettent de mettre en lumière les motivations et les objectifs qui ont justifié ses différentes entreprises. Le dixième César n'a laissé aucune trace écrite d'un quelconque programme politique qu'il aurait élaboré et pensé avant de pouvoir concrètement le mettre en application, si bien qu'il a laissé aux actions dont il fut à l'initiative le soin de déterminer ce qu'était son idéologie du pouvoir. Vespasien n'a en effet jamais prétendu être autre chose qu'un Prince aux origines modestes, qu'il s'ingénia d'ailleurs à ne jamais dissimuler et même à assumer avec une certaine fierté<sup>618</sup>, qui ne devait d'avoir accédé à la pourpre que par la grâce d'une

---

<sup>616</sup>. Jacques ELLUL, *Propagandes*, Paris, Armand-Colin, 1962, p. 75.

<sup>617</sup>. Étienne F. AUGÉ, *Petit traité de propagande (à l'usage de ceux qui la subissent)*, Bruxelles, De Broek, 2007, pp. 26-35.

<sup>618</sup>. Suétone, *Vie de Vespasien*, XII, 1.

conjonction de plusieurs facteurs favorables qui lui offrirent l'occasion de faire basculer son destin. Il fut également très conscient que ses seuls mérites militaires étaient en soi insuffisants pour lui permettre d'envisager de se maintenir durablement au pouvoir et ce fut pourquoi il conçut dès l'origine le projet d'y associer ses deux fils dans le dessein d'éviter à l'Empire de retomber dans la période d'anarchie et de guerre civile qui suivit le suicide de Néron. Cette initiative est l'une des principales caractéristiques distinctives de l'idéologie politique des Princes flaviens puisqu'ils ont chacun, successivement, assumé cette ambition de garder le pouvoir au sein de leur famille et de faire admettre à l'opinion que désormais, afin de garantir la stabilité de l'État, la règle était que le fils devait succéder au père, voire, selon la situation, le frère cadet au frère aîné. Cette conception dynastique du pouvoir est une constante, qui n'était cependant pas nouvelle en soi mais qui s'appliquait dans ce cas précis selon les seuls liens du sang, qui se trouve très clairement exprimée aussi bien sur les inscriptions que sur les monnaies. Titus et Domitien furent en effet associés à leur père sur toutes ses inscriptions officielles, sur lesquelles ils apparaissaient en vertu des fonctions qu'ils occupaient (censure ou consulats pour Titus) ou des titres qu'ils portaient (Prince de la Jeunesse pour Domitien), mais surtout en leur qualité de fils du Prince (*Augusti filii*), ainsi que sur les premières monnaies d'or et d'argent émises par l'atelier de Rome au nom de Vespasien (69-70). L'image des deux futurs Princes (assis ou debout côte-à-côte, leurs têtes se faisant face) fut répétée avec une certaine insistance, y compris sur les monnaies de bronze, pendant plusieurs mois avant de disparaître rapidement, suite à la réforme monétaire de l'année 71, pour ne plus les représenter qu'individuellement en tenant compte du fait que l'aîné partageait déjà le pouvoir avec Vespasien alors que le cadet y était associé sans y prendre part directement. L'effacement relatif, sur les monnaies au moins, de cette association des deux fils du Prince au pouvoir se comprend en prenant en compte l'ambition de Vespasien, qui l'avait affirmée avec détermination lors de sa toute première intervention au Sénat, et qui était devenue rapidement une réalité avec le retour de Titus à Rome. Cette situation ne souffrait donc d'aucune ambiguïté et elle semblait en outre convenir aux citoyens de Rome, comme à ceux d'Italie, puisque l'avènement des Flaviens s'était accompagné d'un retour tangible à la paix et à la stabilité. Le système de gouvernement et de succession mis en place par Vespasien, librement inspiré de celui péniblement élaboré par Auguste, semblait de plus, parce qu'il reposait sur une répartition plus avisée des tâches de chacun, plus solide que celui du premier César mais il ne pouvait rien pour contrarier les caprices du Destin.

Celui-ci s'ingénia en effet, par la disparition rapide de Titus, à faire également voler en éclats un système de gouvernement et de succession qui prouva néanmoins son acuité puisque le fils aîné de Vespasien accéda au pouvoir sans difficulté et y associa immédiatement son jeune frère. Titus devint ainsi Prince en étant précédé d'une réputation particulièrement négative, en raison de ses abus de pouvoir ou de sa cruauté<sup>619</sup>, alors qu'il fut très sincèrement regretté au moment de sa mort. Peut-être ne disposa-t-il pas du temps nécessaire pour se conduire finalement en véritable tyran, mais il manifesta en tout cas un profond respect pour l'œuvre politique entreprise par son père puisqu'il fit de son frère cadet son associé et son successeur. Domitien, malgré deux consulats (79-80) dont un seul fut ordinaire, demeura cependant essentiellement investi du seul titre de Prince de la Jeunesse, ce que les monnaies révèlent davantage que les inscriptions, mais au moins le plan de Vespasien était-il poursuivi, après sa mort, par ses deux fils qui s'attachèrent ainsi à poursuivre l'œuvre de restauration et de stabilisation que leur père était parvenu à mener. Nul ne saura jamais ce qu'il serait advenu du Principat de Titus s'il avait été donné au onzième César de vivre plus longtemps, et notamment s'il aurait graduellement associé davantage Domitien à son pouvoir au point d'en faire l'équivalent de ce qu'il avait lui-même été pendant le Principat de Vespasien. Sur ce point, l'examen des inscriptions de Domitien utilisées dans le cadre de l'étude souffre de façon dramatique des effets de la *damnatio memoriae* qui s'abattit sur son souvenir après sa mort puisque, très peu d'entre elles étaient utilisables selon les critères arrêtés pour mener leur étude et aucune ne pouvait même être retenue relativement à la période du Principat de Titus. Les monnaies offrent toutefois davantage de possibilités d'analyse et permettent ainsi de constater que si le rôle de Domitien au cours de ces vingt-sept mois n'avait pas encore fondamentalement évolué par rapport à la position qu'il avait occupée au cours du Principat de Vespasien, il n'en était pas moins sans ambiguïté le deuxième personnage de l'État et pouvait faire frapper de nombreuses monnaies d'or et d'argent en plus de commencer à laisser apparaître sa dévotion à Minerve. L'examen des sources épigraphiques et numismatiques permet donc de croire que Titus ne manifesta effectivement aucune mauvaise volonté envers les ambitions de son frère cadet et continua, comme l'avait souhaité Vespasien, à voir en lui son associé au pouvoir et son successeur désigné. L'étude de l'ensemble du matériel épigraphique associé à Domitien, connu et attribuable à la décision d'une autorité publique (Sénat romain ou municipales) au cours des années 69 à 84, montre d'ailleurs que la présence de son nom sur les

---

<sup>619</sup>. Suétone, *Vie de Titus*, VI, 4, et Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXVI, 3.

inscriptions officielles suivit une hausse régulière pendant cette période et permet donc de conclure qu'il fut toujours très étroitement associé au pouvoir de son père puis de son frère<sup>620</sup>. Rien ne permet en effet d'avancer que, en dehors du fait que le futur douzième César dut se contenter de demeurer « uniquement » Prince de la Jeunesse, il ait existé une réelle rivalité entre lui et son frère aîné, et ce d'autant moins que, au cours des premiers mois de son Principat, Domitien fit frapper un certain nombre de monnaies, d'or et de bronze, rendant, en plus des autres membres de leur famille, hommage à Titus.

Quand il fut à son tour parvenu à la pourpre, Domitien ne tarda pas à assurer la perpétuation du pouvoir de la famille qu'il était désormais le seul à représenter en y associant sa propre descendance aussitôt qu'il le pouvait. Ses projets furent cependant rapidement contrariés par la mort de son fils, figuré nu et assis sur un globe sous un ciel comptant parfois sept étoiles, au revers de monnaies d'or et d'argent frappées à l'effigie de son épouse, Domitia Longina (81-84). Domitien ne put donc préparer un héritier issu de son sang à lui succéder, aussi désigna-t-il les deux jeunes fils de Flavius Clemens, son cousin germain qu'il fit par ailleurs exécuter, pour gouverner après lui<sup>621</sup>. Les inscriptions sont cependant muettes sur ce point et les monnaies laissent à peine entrevoir le fait que Domitien n'a finalement abordé le thème de sa succession que dans les quelques mois qui suivirent son élévation au pouvoir, puisqu'aucune d'entre elles ne montre par la suite son association avec un héritier désigné comme tel, comme lui-même l'avait été pour Vespasien puis pour Titus. L'aspect dynastique de son pouvoir se fonda dès lors sur l'hommage qu'il rendit aux membres défunts, et divinisés, de sa famille (son père Vespasien, son frère Titus, sa mère et sa sœur Flavia Domitilla), sur des monnaies d'or et d'argent antérieures à sa réforme monétaire de l'année 85, et sur le lien qu'il établit, comme Vespasien l'avait fait avant lui, avec la famille des Julio-Claudiens et d'abord avec Auguste.

Le précédent du premier César fut cependant utilisé en premier par Vespasien, pour des raisons d'abord circonstancielles avant d'être employé comme une arme de propagande dans un but politique, qui s'appropriâ le surnom (*Augustus*) et la titulature jadis accordés à Octave par le Sénat afin de se transformer en son héritier direct et ainsi établir une filiation fictive, mais nécessaire pour s'imposer et être reconnu légitime, entre lui et le fils de César. Un autre secret

---

<sup>620</sup>. Alain MARTIN, « La condamnation de la mémoire de Domitien : état de la question », dans Stéphane BENOIST (Dir.), *Mémoire et histoire : les procédures de condamnation dans l'Antiquité romaine*, Metz, Centre régional universitaire lorrain d'histoire, 2007, pp. 59-72.

<sup>621</sup>. Suétone, *Vie de Domitien*, XV, 1.

avait ainsi été mis au jour puisque le Prince, en plus de pouvoir être fait ailleurs qu'à Rome comme la guerre civile l'avait révélé, devait quand même appartenir à la famille d'Auguste, ou au moins prétendre être son descendant et faire admettre sa légitimité à travers cette parenté. Il serait exagéré d'affirmer que Vespasien a purement et simplement « imité » l'action menée par Auguste, mais il est néanmoins patent qu'il s'en est fortement inspiré en s'attachant avec énergie à préparer sa succession et en reprenant certains de ses thèmes monétaires les plus caractéristiques (Capricorne, victoire sur une région d'Orient), en plus de renoncer à prendre un titre de victoire, ou surtout en faisant du « précédent augustéen » une nouvelle source de droit, validée par le Sénat. Le seul soutien de l'armée aurait été insuffisant pour permettre à Vespasien de diriger en toute sérénité, c'est pourquoi les clauses de la *Lex de Imperio Vespasiani*, pourtant adoptées alors que le nouveau Prince était encore en Orient, eurent une signification essentielle en plus d'être une parfaite illustration de la conception qu'il se faisait du pouvoir. Il n'était pas question de revenir aux pratiques républicaines telles qu'elles existaient encore du temps de César mais plutôt de prendre acte des évolutions du siècle écoulé et de rappeler que la légitimité du pouvoir impérial venait du seul Auguste qui l'avait lui-même incarné avec le plein accord des sénateurs. Cette filiation avec les Julio-Claudiens fut reprise par Titus dont la brièveté du Principat amène à considérer que, sur ce point particulier au moins, il se comporta essentiellement comme un continuateur de son père en reprenant à son compte non seulement les pouvoirs que Vespasien s'était vu reconnaître, et dans les mêmes conditions, mais aussi ses pratiques en matière de propagande politique. En effet plus qu'Auguste, la véritable source d'inspiration et de légitimité de Titus fut son père - moins cependant en tant que géniteur qu'en tant que prédécesseur puisque, à la différence de Domitien, il n'était jamais présenté en qualité de « *divi filius* » sur les monnaies ce qui tend donc à démontrer que sa légitimité ne reposait pas sur cette « filiation »<sup>622</sup> - qui avait largement contribué à refonder, ou plutôt à redéfinir et à clarifier, les bases institutionnelles du Principat. Cela explique sans doute également pourquoi Domitien, contrairement à ce qu'avance la plupart des historiens anciens, a manifesté à son tour un vrai souci de continuité avec son père et son frère, en honorant notamment ce dernier de l'arc de triomphe qui porte son nom ou en faisant édifier le temple de la famille flavienne (*Templum gentis Flaviae*) pour faire pendant à l'autel des Julio-Claudiens (*Ara gentis Iuliae*)<sup>623</sup>, alors que plusieurs des décisions qu'il prit entraînent

---

<sup>622</sup>. T.-V. BUTTREY et Ian CARRADICE, *RIC*, II-12, pp. 184-185.

<sup>623</sup>. Jacob ISAGER, « Vespasiano e Augusto », p. 69.



manifestement en conflit avec la tradition héritée d'Auguste envers lequel il manifesta une attitude ambivalente. Le fait d'assumer la censure, que le premier César ne prit jamais, et de transformer cette magistrature temporaire, selon des usages respectés aussi bien par Claude que par Vespasien et Titus, en fonction permanente en plus de s'attacher à manifester sa dévotion pour une déesse en particulier faisait en sorte qu'il s'éloignait manifestement et consciemment des anciens usages observés par Auguste qu'il ne renia cependant jamais ouvertement. Auguste lui servit en effet de point de référence pour fixer la date des Jeux Séculaires de 88 (cent cinq ans après ceux célébrés par Auguste), alors que l'un et l'autre avaient en commun un goût certain pour les activités édilitaires<sup>624</sup>. Domitien, notamment au cours des mois précédant son assassinat, fit ainsi frapper de nombreuses séries monétaires représentant certains des monuments dont il était à l'origine : un arc de triomphe à deux arches et surmonté de deux quadriges tirées par des éléphants<sup>625</sup>, un édifice à trois étages (le palais de Domitien sur la colline du Palatin ?)<sup>626</sup> ou encore sa statue équestre de bronze (*Equus maximus Domitiani*)<sup>627</sup> installée sur le Forum et que le poète Stace noya sous un déluge de louanges<sup>628</sup>.

Auguste était incontestablement la meilleure source de légitimité pour Vespasien mais la politique suivie par Domitien tend à démontrer, trois quarts de siècle après la mort du premier César, que son souvenir avait eu tendance à s'émousser et que prétendre se référer à son exemple n'était déjà plus une nécessité absolue. Et cela d'autant moins que les Flaviens n'entendaient pas revenir en arrière, puisqu'ils incarnaient une forme de renouveau de Rome, mais se servir des précédents les plus utiles pour affirmer leur originalité et la validité de leurs prétentions. Marcher dans les pas d'Auguste signifiait donc avant tout s'inspirer d'un modèle, et s'en servir pour établir et faire respecter le pouvoir que le sort des armes avait placé entre les mains de Vespasien qui lui-même le plaça ensuite entre celles de ses deux fils. La situation, sociale et politique, des Flaviens n'était donc pas exactement la même que celle d'Auguste et des Princes de sa famille qui lui succédèrent, aussi Vespasien, Titus puis Domitien furent-ils amenés rapidement à faire preuve autant d'adaptabilité que d'opportunisme en fondant une légitimité nouvelle qui n'appartiendrait qu'à eux. Ils puisèrent pour cela dans les nouvelles pratiques politiques admises suivant celles

<sup>624</sup>. Emmanuel LYASSE, *Le Principat et son fondateur : l'utilisation de la référence à Auguste de Tibère à Trajan*, p. 327.

<sup>625</sup>. *BNCMER* III, Domitien 509 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, Domitien 796 (sesterce de Rome, 95-96).

<sup>626</sup>. *BMC* II, Domitien pl. 81-3 = *RIC* II-1<sup>2</sup>, Domitien 798 (sesterce de Rome, 95-96).

<sup>627</sup>. *RIC* II-1<sup>2</sup>, Domitien 797 (sesterce de Rome, 95-96).

<sup>628</sup>. Stace, *Silves*, I, 1, 1-107. L'œuvre de Stace, et sa position vis-à-vis du Prince, a en outre été étudiée par John W. GEYSSSEN, *Imperial Panegyric in Statius : A Literary Commentary on Silvae*, 1, 1, New York, Peter Lang, 1996, et Carol NEWLANDS, *Statius' Silvae and the Poetics of Empire*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002, pp. 46-74.

observées depuis Auguste, mais en établissant également leurs propres usages afin de démontrer à tous que leur pouvoir n'était pas usurpé et qu'ils étaient des Princes légitimes capables de défendre et de représenter les intérêts vitaux de Rome et de l'empire<sup>629</sup>.

L'idéologie politique des Princes flaviens a trouvé matière à s'exprimer par l'intermédiaire de multiples canaux dont le plus efficace était incontestablement constitué par les émissions monétaires qui étaient le seul document officiel « brut » accessible à tous à l'intérieur comme à l'extérieur des frontières de l'empire<sup>630</sup>. Celles-ci avaient d'autant plus d'intérêt pour diffuser un message de propagande qu'elles circulaient librement au sein d'un espace relativement unifié, et que le pouvoir central avait depuis près d'un siècle suivi une même tendance « lourde » : une centralisation toujours plus grande au profit des seuls ateliers romains directement contrôlés par les « hauts fonctionnaires » au service exclusif du Prince. L'exiguïté de la surface disponible sur chaque monnaie obligeait en outre à faire preuve de concision et à utiliser des messages brefs, recourant à une « grammaire » iconographique, allusive et simple, qui permettait ainsi à chacun d'en comprendre le sens. C'est pourquoi il est difficile de croire que « *le monnayage se voulait plus consensuel que programmatique et propagandiste* »<sup>631</sup> et que son seul but n'aurait été que d'exhiber aux yeux de tous, le prestige et la puissance de l'autorité qui en avait décidé la frappe. Ce qui en aurait fait un support de propagande d'autant plus médiocre que les Princes n'auraient cherché ni à informer les masses ni à les influencer mais plutôt à les maintenir dans une certaine indifférence, voire même dans une vraie ignorance, afin de pouvoir librement continuer à exercer leur domination. Cette neutralité des messages est là aussi à nuancer puisque l'étude menée montre au contraire que les Princes ont utilisé ce type de support pour diffuser une vision du monde qui leur était propre et qui ne correspondait pas toujours avec celle de leurs prédécesseurs ou de leurs successeurs. En outre chacun d'entre eux a su faire preuve d'une certaine originalité, notamment les Princes de la dynastie flavienne, et a donc eu recours à des images et à des messages qui servaient des objectifs politiques particuliers. Si les monnaies n'avaient effectivement offert qu'un intérêt limité dans ce domaine, leur revers n'aurait alors probablement contenu qu'un autre portrait du Prince, une iconographie fade et stéréotypée ou encore de vagues représentations géographiques, mais elles portaient au contraire des images précises et régulièrement renouvelées,

---

<sup>629</sup>. Emmanuelle ROSSO, « Le thème de la *Res publica* dans le monnayage de Vespasien : pérennité du " modèle augustéen " entre citations, réinterprétations et dévoiements », p. 239.

<sup>630</sup>. Carlos NOREÑA, « The Communication of the Emperor Virtues », *JRS*, 91, 2001, p. 147.

<sup>631</sup>. Paul VEYNE, « Buts de l'art, propagande et faste monarchique », p. 405.

ciselées avec art pour certaines, faisant l'objet d'une production redondante ou parfois de « séries limitées ». C'est l'étude de ces émissions monétaires sur le long terme qui permet de mettre en évidence un certain nombre de constantes qui peuvent elles-mêmes être d'autant plus « porteuses de sens » qu'elles révèlent des attitudes inconscientes ou une conception du monde qui n'avait pas besoin d'être détaillée ou expliquée, tant elle semblait aller de soi, mais dont l'absence ou la présence, comme la régularité ou le volume, fournissent une grille d'analyse indispensable à la compréhension de ce qui était bien une forme d'expression de l'idéologie politique des Princes au pouvoir.

En plus de leur conception monarchique et dynastique du pouvoir, et de leur souci de s'inscrire dans la continuité des usages hérités de la famille julio-claudienne, notamment ceux attachés aux Princes les « plus dignes », les Flaviens ont utilisé un certain nombre de thèmes qui permet de distinguer leur originalité et leurs particularités, et ainsi de mettre en avant le fait que, malgré des différences notables observées entre le Principat de Vespasien et celui de Domitien, ils ont fait preuve d'une véritable unité de pensée en matière politique. Il est ainsi remarquable de constater que l'un des thèmes les plus fréquemment représentés sur leurs monnaies, ce qui n'était toutefois pas une innovation en soi, fut celui de la victoire, lui-même étroitement lié à celui de la paix qui en était la conséquence directe. La figure de la Victoire fut ainsi représentée chaque année, et sur tous les métaux, par Vespasien aussi bien que par Titus qui eurent l'un comme l'autre également recours à des formes symboliques (captifs, enseignes ou trophée) pour assurer l'illustration de leurs succès militaires. La Victoire fut la personnification la plus couramment représentée sur l'ensemble des monnayages impériaux, notamment sur les deniers, et elle devint peu à peu, à partir de l'époque d'Auguste, partie intégrante de l'idéologie impériale en étant très étroitement associée au Prince dont elle devint quasiment une caractéristique distinctive, davantage liée à sa personnalité qu'à sa fonction. La victoire militaire était cependant une réussite collective qui ne concernait pas que la famille du Prince vainqueur même si ce dernier en demeurait le principal responsable ainsi que le principal bénéficiaire. L'iconographie de la Victoire, par sa relative simplicité et son universalité, permettait de toucher l'ensemble de la population et montrait une femme ailée tenant une couronne de lauriers et une branche, ainsi qu'un bouclier et parfois des « objets militaires » (aigle légionnaire, casque, enseigne ou trophée), dont l'étroite proximité avec le Prince vainqueur était rappelée sur certaines monnaies par le fait qu'elle le

coiffait elle-même d'une couronne de victoire<sup>632</sup>. Vespasien et Titus, conjointement vainqueurs du soulèvement de Judée qu'ils avaient réprimé les armes à la main, employèrent massivement la personnification de la Victoire alors que Domitien, commandant en chef des troupes se battant sur le Danube et sur le Rhin sans prendre lui-même part aux combats, utilisa ce thème en l'associant davantage à Minerve, sa déesse protectrice, dont la tenue militaire habituelle (bouclier, casque corinthien et lance) pouvait très bien convenir à ses objectifs de propagande. Minerve était en outre également une déesse associée à la paix par l'intermédiaire de la chouette, son animal favori, qui était représenté à ses côtés sur certaines monnaies.

La victoire n'était en effet pas uniquement associée à un succès militaire, elle était d'abord, comme cela a été vu précédemment, le signe et la condition du retour de la paix. Celle-ci permettait la reprise des activités agricoles et commerciales et contribuaient donc au retour de la prospérité dont le thème lui était très souvent associée dans les monnayages. Comme celui de la victoire, le thème de la paix fut essentiel dans la propagande monétaire des Princes flaviens puisqu'il fut représenté chaque année, sur tous les métaux, sur les monnaies de Vespasien et de Titus, qui tenaient donc à faire la démonstration qu'ils étaient des Princes qui avaient permis et garanti le retour de la paix, alors que Domitien en usa plus rarement, et uniquement sur des monnaies de bronze, au point de disparaître de son monnayage après l'année 89 au moment où les frontières danubiennes et rhénanes paraissaient durablement pacifiées. L'allégorie de la Paix fut très rapidement honorée par Vespasien, qui lui fit élever un temple (*Templum Pacis*) sur le Forum<sup>633</sup>, et était représentée sous les traits d'une femme tenant un rameau d'olivier, et parfois également un sceptre (symbole de pouvoir suprême), une corne d'abondance (symbole de prospérité) ou un caducée (symbole du commerce et des échanges), mais elle était en fait associée de très près au Prince lui-même puisqu'elle constituait l'un des principaux bienfaits que celui-ci avait apportés à l'État<sup>634</sup>. La victoire et la paix avaient ainsi permis le retour du bonheur (*Felicitas*), que le Prince se devait d'apporter et de garantir aux citoyens, et apporté la garantie de vivre en toute liberté en plus de rechercher une sorte de bien-être matériel représentée sous la forme d'une femme portant un caducée et une corne d'abondance. Assurer le bonheur du peuple romain était un objectif constant des Princes, et le fait que ce thème fût représenté sur les monnaies de bronze des trois Flaviens, après la fin de la guerre civile et la reconnaissance de leur légitimité (73-78), et

---

<sup>632</sup>. Carlos NOREÑA, *Imperial Ideals in the Roman West - Representation, Circulation, Power*, pp. 153-156.

<sup>633</sup>. Suétone, *Vie de Vespasien*, IX, 1.

<sup>634</sup>. Carlos NOREÑA, *Imperial Ideals in the Roman West - Representation, Circulation, Power*, pp. 126-131.

notamment exactement de la même manière (FELICITAS PVBLICA) sur des *dupondii* au cours de la seule année 76<sup>635</sup>, est emblématique de leur volonté de faire comprendre le sens de leur engagement envers la Cité alors que la paix était assurée. Signe d'une faveur spéciale accordée par les dieux, la *Felicitas* était devenue l'incarnation du bonheur d'une époque, notamment rappelée aux classes sociales plus modestes par l'intermédiaire des monnaies de bronze, et l'une des principales réalisations de la famille au pouvoir en plus d'être sa préoccupation constante.

L'emploi de ces figures communes caractéristiques n'empêcha pas les Princes flaviens de suivre également une voie propre qui leur permettait de se distinguer mais aussi de répondre à des objectifs politiques plus personnels en relation avec les exigences de leur situation à la tête de l'empire. Au cours de son bref Principat, Titus privilégia les émissions monétaires sur or et argent pendant ses premiers mois de pouvoir avant de faire frapper, à partir de l'année 80, davantage de monnaies de bronze qui développaient les thèmes de la paix et de la victoire, tout en les associant à celui de la sécurité (SECVRITAS) afin de signifier qu'il entendait, en tant que nouveau Prince, gouverner en suivant la même direction que celle suivie auparavant par son père. Le onzième César reprit également le thème de l'*Aequitas*, présent sur l'ensemble des monnayages de Vespasien puis peu à peu négligé par Domitien, qui, figuré sous la forme d'une femme assise ou debout, tenant une baguette et une corne d'abondance ainsi qu'une balance, était à la fois la personnification des qualités humaines d'égalité d'âme et de mesure, essentielles pour un Prince, mais aussi la garantie de l'honnêteté des poids et mesures<sup>636</sup>, et en premier lieu des monnayages eux-mêmes. Être naturellement pourvu des vertus permettant de gouverner avec sagesse devait en outre s'accompagner de la certitude que celles-ci assureraient également la probité des activités matérielles. Vespasien et Domitien, de leur côté, eurent toutefois davantage de temps à leur disposition pour constituer un corpus monétaire plus conséquent et dont l'étude sur le long terme permet de distinguer les caractéristiques. Vespasien fut ainsi très sensible à la protection du hasard (*Fortuna*), qui lui avait permis d'accéder au pouvoir et qui était incarné par la figure d'une femme debout, parfois près d'un autel, tenant une corne d'abondance ainsi qu'une branche d'olivier et un gouvernail posé sur un globe. En plus de protéger le peuple romain, la *Fortuna* avait également accordé sa protection à Vespasien qui, dès la fin de l'année 69 et pendant toute la durée de son

---

<sup>635</sup>. BMC II, Vespasien 723 = BNCMER III, Vespasien 752 = RIC II-1<sup>2</sup>, Vespasien 887 (*dupondius* de Rome pour Vespasien, 76) ; BNCMER III, Vespasien 759 = RIC II-1<sup>2</sup>, Vespasien 909 (*dupondius* de Rome pour Titus, 76), et BNCMER III, Vespasien 765 = RIC II-1<sup>2</sup>, Vespasien 927 (*dupondius* de Rome pour Domitien, 76) : *Felicitas* debout à gauche et drapée, tenant un caducée et une corne d'abondance.

<sup>636</sup>. Carlos NOREÑA, *Imperial Ideals in the Roman West - Representation, Circulation, Power*, pp. 63-70.

Principat, n'oublia jamais, à l'exception de l'année 75 (une lacune des sources disponibles ?), de rappeler que le sort lui avait été favorable et l'avait aidé à devenir Prince. Domitien rendit un hommage moins appuyé au hasard, qui fut néanmoins fréquemment représenté sur ses monnaies de bronze, et accorda une préférence ténue au thème de la *Virtus*, figurée sous les traits d'une femme en tenue militaire portant une lance et un *parazonium*, dont la présence régulière sur ses monnaies de bronze après l'année 84 ne permet cependant pas d'affirmer qu'il s'agissait là d'une véritable prédilection. Le douzième César cherchait davantage à s'associer aux valeurs attachées à la représentation de la *Virtus*, le courage au combat puis l'implication au service de l'État, qui pouvaient lui servir à démontrer que, même sans avoir acquis aucune gloire militaire au combat, il avait été un chef de guerre avisé, en engageant les opérations de sécurisation des frontières là où elles étaient le plus fragiles (Danube, Rhin), et était désormais un Prince conscient de ses responsabilités et oeuvrant au bonheur comme à la sécurité de ses concitoyens.

La principale caractéristique des Princes flaviens, discernable notamment à la lumière de leurs émissions monétaires, est finalement un grand conservatisme et un profond respect des usages jumelés à une volonté constante de se démarquer et d'affirmer leur originalité. La dévotion quasiment psychotique de Domitien pour Minerve, qui n'était « révolutionnaire » que parce qu'il fut le premier Prince à manifester une telle préférence, et de manière particulièrement outrancière qui plus est, multipliant les émissions monétaires ou instituant en son nom un collège dont les membres étaient chargés d'organiser des chasses et des compétitions littéraires<sup>637</sup>, peut surprendre en raison de son caractère exclusif qui monopolisa les émissions sur or et argent après l'année 82, mais s'accompagna néanmoins de frappes, uniquement sur bronze et de façon plus irrégulière, consacrées aux divinités traditionnelles, notamment Jupiter et, dans une moindre mesure et sur une période plus concentrée (84-87), Mars. La représentation de Minerve sur les *aurei* et les deniers « libéra » en effet l'espace disponible sur les monnaies de bronze pour y faire figurer, outre Mars et la Victoire associés aux succès militaires, la sécurité (*Iuppiter conservator* et *Securitas*) ou sa considération pour les affaires de l'État (*Annona* ou *Fides*), qui lui permirent d'afficher ses principaux centres d'intérêt et ainsi d'affirmer ses orientations idéologiques et politiques<sup>638</sup>. Vespasien n'avait pas agi autrement en faisant frapper quasiment chaque année des monnaies consacrées à Mars, casqué et debout tenant une lance et un trophée, qui avait rendu possibles ses

---

<sup>637</sup>. Suétone, *Vie de Domitien*, IV, 11.

<sup>638</sup>. T.-V. BUTTREY et Ian CARRADICE, *RIC*, II-12, p. 246.

victoires en Judée et au cours de la guerre civile, alors que Neptune, représenté le pied posé sur un globe et tenant un acrostole ainsi qu'un sceptre, qui avait protégé son retour en Italie par la mer, ne fit plus l'objet d'aucune émission monétaire, jusque-là exclusivement réalisées sur or et argent, après l'année 73, c'est-à-dire après le retour définitif à la stabilité qui avait suivi la fin des troubles civils et extérieurs, et donc à partir du moment où son association aux Flaviens n'était plus nécessaire. Plutôt que sur les divinités, Vespasien préféra ainsi s'appuyer sur certaines personnifications qui lui permirent de faire l'étalage de ses intentions mais surtout de ses réussites puisque le retour de la paix, rendu possible par le soutien de la Fortune, était une réalité tangible. Enfin l'action de Titus, qui, au cours du Principat de son père, privilégia les thèmes de la paix et de l'espérance (*Spes*), celui d'un avenir prospère et d'une succession durablement apaisée, reste toujours délicate à individualiser tant elle fut étroitement liée à celle de Vespasien. Le onzième César manifesta toutefois un certain attrait pour les divinités traditionnelles (Cérès et Vesta, en plus de Jupiter) et, plus que son père et son frère, une légère propension à utiliser l'allégorie de Rome, qu'il fut le seul à faire figurer sur des monnaies d'or et d'argent (75 et 77-78), qu'il avait également contribué à relever et qu'il fit représenter assise sur une cuirasse tenant un globe et une lance.

Vespasien, Titus et Domitien n'avaient ainsi pas besoin d'un programme politique préétabli pour faire la démonstration de leur conception du pouvoir puisque leurs actions et leurs décisions, sans parler des initiatives des courtisans ou des magistrats, suffisaient à en donner une illustration précise. Dans cette optique les inscriptions et les monnaies n'ont été pour eux que deux des moyens permettant d'exprimer leur idéologie politique, mais elles ont été un véhicule majeur grâce auquel ils ont pu conserver la pleine maîtrise de leurs messages et toucher quasiment l'ensemble des populations soumises à l'autorité de Rome. Ils ont ainsi eu la possibilité moins de modeler l'opinion que de lui offrir les images que celle-ci attendait, un pouvoir central stabilisé et de nouveau capable de garantir la paix après en avoir assuré le retour.

Le rétablissement de la paix ne signifia toutefois pas le retour à la situation politique qui avait prévalu pendant près d'un siècle jusqu'au suicide de Néron, mais à la manière d'Auguste, Vespasien s'appuya lui-même sur sa famille pour faire admettre l'idée que son accession à la pourpre ne pouvait s'accompagner du maintien durable de la paix que parce qu'elle allait de pair avec sa conception dynastique du pouvoir. Coupant ainsi court à tous les risques d'instabilité qui avaient précipité l'empire dans le chaos de la guerre civile pendant dix-huit mois, Vespasien,

monarque de fait, eut la clairvoyance de préparer ses fils à lui succéder mais également de ménager la susceptibilité de l'opinion en s'attachant à gouverner sans se laisser aller à des excès et en rappelant constamment ce que le retour de la paix devait à ses victoires.

Déjà perceptible chez Vespasien, l'évolution monarchique du régime fut ensuite pleinement assumée par Domitien qui succéda sans difficulté à son frère, emporté par la maladie sans avoir vraiment eu le temps de mener une politique qui l'aurait pleinement différencié de celle mise en place par son père, et donna au Principat une orientation plus autocratique en occupant seul et indéfiniment le poste de censeur ou en manifestant de façon outrancièrement ostentatoire sa dévotion à Minerve.



## CONCLUSION

L'année des quatre empereurs a incontestablement marqué la fin du monde mis en place par Auguste en même temps qu'elle a offert à Vespasien la possibilité de refonder le Principat sur des bases, assainies à défaut d'être entièrement nouvelles, qu'il put notamment poser au moment où le Sénat valida, par les clauses de la *Lex de Imperio Vespasiani*, les conditions dans lesquelles il comptait gouverner. Le dixième César n'entendait donc pas diriger l'Empire en tyran mais bien comme un lointain héritier d'Auguste, dont le souvenir lui servit à asseoir sa légitimité comme celle de sa famille que, dès l'origine, il associa à ses fonctions y voyant le meilleur moyen de prévenir les errements auxquels l'Empire avait été confrontés à la mort de Néron. L'idée n'était pas nouvelle puisqu'Auguste s'était attaché dès les origines du Principat à former des successeurs au sein de sa propre famille, mais elle était d'autant plus difficile à réaliser que Vespasien, qui n'était pas issu de l'une des prestigieuses familles de la noblesse romaine, ne disposait que de sa bonne réputation et de ses succès militaires récents en Judée pour s'imposer. Faute de pouvoir compter sur le charisme de ses ancêtres, il s'attacha à assurer la promotion de ses talents civils et militaires et à faire savoir que ses fils seraient aussi légitimes et qualifiés que lui pour assurer la pérennité de la paix et permettre à l'ensemble de l'empire de connaître une nouvelle ère de stabilité politique et de prospérité économique. Le fait que son fils Titus lui succéda sans difficulté, puis que, après la mort de ce dernier, Domitien, son second fils, put à son tour accéder à la pourpre témoigne du fait que Vespasien avait pu faire admettre la pertinence de son projet et que celui-ci satisfaisait les attentes de ses concitoyens.

Chacun des Princes flaviens gouverna ensuite en fonction de sa personnalité propre, selon une conception du pouvoir et de ce qui était utile à l'État qui n'appartenait qu'à lui. Les institutions du Principat révélèrent alors rapidement leurs limites puisque, comme cela avait déjà été sensible avec les successeurs d'Auguste, elles ne pouvaient fonctionner sans laisser une marge de manœuvre plus ou moins grande au seul Prince. Si Vespasien s'appuya sur le précédent d'Auguste pour disposer d'un cadre juridique lui permettant d'agir, il ne prétendit pas être uniquement le successeur du premier *Princeps* mais bien lui-même, une sorte de nouvel Auguste qui aurait rebâti le Principat à partir de fondations plus claires et plus simples, posant ainsi les bases d'un véritable régime autocratique, et dynastique, sans chercher à le dissimuler. Titus et Domitien s'inscrivirent sans complexe dans cette conception du pouvoir, et ils s'attachèrent à gouverner selon les cadres et les limites donnés par leur père. L'aîné exerça cependant le pouvoir

trop de peu de temps, au cours d'un Principat qui fut néanmoins marqué par l'éruption du Vésuve qui ravagea la Campanie et par un nouveau grand incendie au cœur de Rome, pour pouvoir lui donner une orientation décisive, alors que le cadet disposa de quinze années au cours desquelles il put faire la démonstration de ses talents d'homme d'État comme de certains de ses penchants peu compatibles avec les responsabilités d'un Prince. L'image que donnent les historiens anciens de Domitien est rarement nuancée et offre de ce fait un contraste saisissant, et jamais innocent, avec celle de son père et de son frère.

C'est, notamment, pour cette raison qu'il était pertinent de procéder à l'étude de l'idéologie politique des Princes flaviens et de l'appréhender à travers le prisme des sources épigraphiques et numismatiques. Toutes les inscriptions gravées entre 69 et 96 ap. J.-C. n'étaient pas d'« origine publique » mais au moins étaient-elles toutes, en dehors du respect des pratiques privées comme des usages publics, révélatrices d'une époque et de la vision du monde que les Flavians s'étaient attachés à transmettre à tous leurs concitoyens. La composition des textes comme le contenu des titulatures gravées permettaient en effet de diffuser des messages clairs qui présentaient le père et ses deux fils, mais aussi l'ensemble de leur famille, en tant que seuls dirigeants de l'Empire et appelés à se succéder naturellement au pouvoir. Présentes sur tous les bâtiments de chaque cité, les inscriptions officielles, même sous une forme abrégée et pour certaines très brèves, étaient une composante familière de la propagande impériale puisqu'elles influençaient même la teneur des inscriptions gravées sur les monuments privés. Elles n'avaient cependant pas le même impact, en termes de propagande, que les monnaies qui, en plus d'un texte court, avaient recours à l'image et au caractère symbolique que celle-ci pouvait porter, pour s'adresser à la conscience aussi bien qu'à l'imaginaire des contemporains et ainsi diffuser des messages politiques compréhensibles par tous dans l'ensemble de l'empire.

C'était toutefois moins pour faire appel à l'imaginaire proprement dit qu'à un substrat culturel et politique - une sorte de grammaire rudimentaire permettant de rendre les thèmes de propagande intelligibles -, partagé par toutes les catégories sociales et les peuples de l'empire, que les Princes flavians ont employé les sources numismatiques. Celles-ci circulaient à travers tous les territoires dominés par Rome et offraient un éventail de possibilités variées quasiment infini et capable de faire comprendre, à travers notamment le recours aux figures allégoriques (CONCORDIA, PAX, VICTORIA) l'importance que la nouvelle famille au pouvoir accordait à la paix, après avoir triomphé des rebelles de Judée et mis fin à la guerre civile, à la restauration de la

stabilité institutionnelle avec la clarification des pouvoirs du Prince et des règles de succession, ou encore à la protection accordée par les divinités ou au respect des traditions. L'image, mieux que le texte, rendait possible l'étalage de sa puissance et de son programme politique et, en ce sens, les monnaies ont bien été un puissant vecteur de propagande politique puisqu'elles portaient jusqu'au-delà des frontières de l'empire, et bien après l'extinction de la dynastie elle-même, la plus forte expression de l'ambition de chacun des trois Princes flaviens. Cela est d'autant plus vrai qu'elles relevaient d'un monopole public et étaient, au moins dans la partie occidentale de l'empire, exclusivement frappées à Rome dans des ateliers supervisés par des agents chargés par le pouvoir de veiller à leur fabrication et à leur diffusion, mais surtout à la conformité de leur message et de leur iconographie avec la propagande du Prince. Ce dernier ne surveillait pas personnellement ni constamment le travail des « hauts fonctionnaires » responsables de la production monétaire, mais les grandes réformes introduites par Vespasien (71) puis par Domitien (85) témoignent de l'attention que les Princes flaviens ont accordée à la qualité formelle des monnaies mais surtout au sens des messages frappés au droit comme au revers, et du fait que les monnaies, en plus de ne pas être un simple support pour les échanges commerciaux mais un moyen d'affirmer sa souveraineté et de faire l'étalage de sa puissance, constituaient une arme politique efficace et utilisée comme telle mise au service de la propagande du pouvoir.

Le champ d'étude a délibérément été limité aux seules inscriptions romaines et italiennes, ainsi qu'aux monnaies issues des ateliers de Rome, afin de circonscrire l'analyse aux lieux et aux populations les plus directement touchés par les décisions prises par le pouvoir central romain. Cela a permis de dégager des constantes, des « tendances lourdes », qui donnent de l'idéologie politique des Princes flaviens une image au plus proche de leurs intentions comme du reflet que celles-ci renvoyaient aux différents publics touchés. Vespasien, Titus puis Domitien ont non seulement manifesté de somptueuse façon la puissance qu'ils incarnaient en tant que *Princeps* mais ils ont aussi incontestablement utilisé l'ensemble des moyens de communication dont ils disposaient, et parmi ceux-ci les inscriptions et les monnaies, pour affirmer leur différence : ils ont ainsi constitué et respecté une véritable unité idéologique en appuyant leur mode de gouvernement et leur légitimité sur l'héritage quasiment familial emprunté aux Julio-Claudius, notamment à Auguste, à Tibère et à Claude, et en s'attachant à démontrer que leur propre cohésion en tant que famille de sang était la meilleure garantie contre tout risque d'un retour aux désastreux errements consécutifs au suicide de Néron.

S'engager à suivre un même programme de gouvernement n'impliquait cependant pas que l'exercice du pouvoir lui-même fût exactement semblable. Vespasien avait déjà derrière lui une carrière publique bien remplie quand il accéda à une fonction pour laquelle il n'était pas destiné et n'était pas vraiment préparé, alors que Titus avait à peine commencé son *cursus honorum* quand il fut soudain amené à revêtir les habits d'un futur César, quand Domitien, encore au seuil de tout engagement au service de l'État, dut s'improviser Prince à la place de son père avant de devoir attendre une douzaine d'années afin d'accéder à un poste pour lequel il fut probablement préparé dans les meilleures conditions. Instruit des caprices de la Fortune, Vespasien s'attacha donc d'abord à faire admettre sa légitimité et à assurer sa succession, en plus de gouverner sans éclat mais en mettant en avant ses principales réalisations, la victoire et le retour de la paix, qui permirent à ses deux fils de lui succéder. L'exemple et l'influence du père sur les fils ont d'ailleurs été profonds et ont globalement été respectés, puisque les quelques mois pendant lesquels il exerça le pouvoir laissent deviner que, en rappelant son rôle dans la soumission de la Judée et associant son frère à son pouvoir, Titus ne chercha pas à se démarquer de la façon dont Vespasien avait gouverné, alors que, même en ayant eu tendance à s'éloigner de cet héritage pour affirmer une manière de gouverner propre, Domitien demeura fidèle aux principales réalisations de ses deux prédécesseurs : assurer la paix aux frontières et consolider l'autorité de l'État central. Ainsi la « deuxième dynastie » de Rome en était donc bien une, consciente d'elle-même comme des différents moyens à sa disposition pour affirmer son autorité et imposer une nouvelle conception du pouvoir.

L'étude a ainsi permis, en se limitant à deux types de sources qu'il est particulièrement instructif de « croiser », d'approfondir la connaissance du corpus idéologique des Princes flaviens comme des moyens d'action qu'ils ont employés pour faire connaître et admettre leur conception du pouvoir, et de mettre en avant des points communs incontestables ainsi que des divergences parfois profondes entre chacun des trois Princes, notamment entre les pratiques de Vespasien et celles de Domitien. Les leçons du père ont néanmoins été globalement retenues et suivies par chacun des deux fils, dont aucun n'a véritablement cherché à s'émanciper de l'héritage politique et idéologique du dixième César qui constituait pour eux la meilleure source de légitimité. En ne tardant pas à se démarquer de ses deux prédécesseurs immédiats, par sa confiscation de la censure, sa prétention à accaparer les succès de ses armées sur le Rhin ou le culte exclusif qu'il vouait à Minerve, Domitien affirma cependant une tendance manifeste à aller bien au-delà des

usages que son père et son frère avaient observés en se transformant insensiblement, et de manière résolue, en véritable autocrate.

L’empreinte de cette évolution irrésistible, parfaitement perceptible à la fois sur les inscriptions et sur les monnaies, permet ainsi d’évaluer, à travers l’étude du contenu des titulatures, de l’iconographie ou de la qualité des supports des messages eux-mêmes, de quelle manière la propagande flavienne a progressivement glissé de la volonté de Vespasien et de Titus d’inscrire leur action dans la continuité de celle d’Auguste, à l’ambition de Domitien de gouverner en autocrate désireux de se faire reconnaître comme un dieu de son vivant. Le douzième César n’a cependant jamais fait « table rase du passé » et a même manifesté un respect certain pour sa famille mais aussi pour les « grands ancêtres » qui pouvaient, comme Vespasien l’avait fait avec Auguste et comme lui-même le faisait avec son père, lui servir de garants et de source de légitimité en même temps qu’ils pouvaient servir d’alibi à ses dérives autocratiques.

L’étude de l’idéologie politique des Princes flaviens à travers les sources épigraphiques et numismatiques offre ainsi, en comparaison de ce qu’ont pu en dire les écrivains et historiens anciens qui, en plus de s’être souvent influencé les uns les autres, tarissaient rarement d’éloges pour Vespasien et Titus alors que Domitien ne trouvait pratiquement jamais grâce à leurs yeux, une vision sensiblement nuancée de de leurs pratiques effectives. Si elles ne donnent finalement accès qu’à une autre vision tronquée de la réalité, ces sources, notamment les monnaies, peuvent cependant être considérées comme l’écho lointain, mais néanmoins fidèle, de la voix et des idées des Princes flaviens eux-mêmes, et comme la représentation la plus proche et la plus directe de leur conception du pouvoir qu’ils exerçaient, du rôle qu’ils entendaient jouer à la tête de l’Empire mais aussi de l’image qu’ils voulaient donner à l’ensemble de leurs concitoyens, dont ils devaient d’abord se faire obéir, comme aux différents peuples étrangers avec lesquels Rome était en relation. Elles sont donc bien plus qu’un simple « complément » aux sources littéraires puisqu’elles sont une autre voie, une lentille permettant à une lunette d’accéder à des éléments invisibles autrement, et surtout un témoignage irremplaçable pour saisir la réalité complexe de l’Empire romain quand il fut dirigé par les trois Princes de la dynastie flavienne.

## ANNEXES

## ANNEXE 1 : LES FLAVIENS, REPÈRES CHRONOLOGIQUES

<i>A.U.C.</i>	<i>A.D.</i>	Événements
762	9	• 17 novembre : naissance de Titus Flavius Vespasianus (Vespasien) à Falacrine (Sabine)
779	26	• Vespasien est tribun militaire en Thrace (?)
788-789	35-36 ?	• Vespasien est questeur des provinces de Crète et de Cyrénaïque
791	38	• Vespasien est édile de la plèbe
792	39	• 30 décembre : naissance de Titus Flavius Vespasianus (Titus) à Rome
792-793	39-40	• Vespasien est préteur
795-800	42-47	• Vespasien est légat de la légion II <i>Augusta</i>
797	44	• Vespasien a droit aux honneurs du triomphe
804	51	• 24 octobre : naissance de Titus Flavius Domitianus (Domitien) à Rome • 1 <sup>er</sup> novembre-31 décembre : Vespasien est consul suffect, avec l'empereur Claude comme collègue
813	60	• Titus est tribun militaire en Germanie et en Bretagne (?)
816-817	63-64 ?	• Vespasien est proconsul de la province d'Afrique
818	65	• Titus est questeur (?)
819	66	• Titus est légat de la légion XV <i>Appollinaris</i>
819-820	66-67	• Vespasien accompagne Néron lors de son voyage en Achaïe
820-822	67-69	• Vespasien est légat d'Auguste propréteur des troupes de Judée
822	69	• 1 <sup>er</sup> juillet : Vespasien est salué empereur à Alexandrie ( <i>dies imperii</i> ), en même temps que son fils Titus • 3 juillet : Vespasien est reconnu empereur par l'armée stationnée en Judée • avant le 15 juillet (le 11 ?) : Vespasien est reconnu empereur par les troupes de Syrie • juillet-août : Vespasien prend le nom de Imperator Caesar Vespasianus Augustus • mi novembre 69-août 70 : Vespasien séjourne en Égypte • 21 décembre : Vespasien est <i>consul designatus</i> II et Titus est <i>consul designatus</i> alors que Domitien est nommé Caesar ( <i>Domitianus Caesar</i> ) en plus de devenir <i>Princeps iuventutis</i> • 21-22 décembre : le Sénat confirme l'élévation de Vespasien au pouvoir et Titus devient <i>Princeps iuventutis</i> • décembre ? : publication de la <i>Lex de Imperio Vespasiani</i> • fin décembre : Titus reçoit le commandement en chef des opérations en Judée
822-823	69-70	• 21 décembre 79 (?) - 30 juin 70 : <i>tribunicia potestas</i> I de Vespasien
823	70	• 1 <sup>er</sup> janvier-juin : Vespasien est <i>consul</i> II et Titus <i>consul</i> I • 1 <sup>er</sup> janvier : Domitien devient préteur urbain avec pouvoir consulaire

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• 21 juin : pose de la première pierre du nouveau temple de Jupiter sur le Capitole</li> <li>• 6 août (?) : Titus est <i>imperator</i> I</li> <li>• août-septembre : Titus s'empare de Jérusalem et prend le nom de Titus Caesar Vespasianus Imperator</li> <li>• avant octobre : Vespasien est <i>Pontifex maximus</i> et <i>Pater patriae</i></li> <li>• 1<sup>er</sup> octobre : entrée de Vespasien à Rome, Domitien devient <i>consul designatus</i></li> <li>• octobre : Vespasien est <i>consul</i> II <i>designatus</i> III</li> <li>• avant la fin octobre ? : Petilius Cerialis réprime le soulèvement des Bataves</li> <li>• Vespasien est <i>imperator</i> II-V</li> </ul>
823-824	70-71	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1<sup>er</sup> juillet 70-30 juin 71 : <i>tribunicia potestas</i> II de Vespasien</li> </ul>
824	71	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1<sup>er</sup> janvier-février : Vespasien est <i>consul</i> III</li> <li>• depuis le milieu du mois de mars : Vespasien est <i>consul</i> IV <i>designatus</i> V alors que Titus est <i>consul designatus</i> II</li> <li>• mars-juin : Domitien est consul suffect</li> <li>• Titus visite Jérusalem (il y est présent au moins le 25 avril)</li> <li>• juin : Vespasien et Titus célèbrent un triomphe commun sur les Juifs</li> <li>• Vespasien est <i>imperator</i> VI-VIII</li> <li>• Titus est nommé à la tête de la préfecture du prétoire et est prêtre de tous les collèges religieux (sodale d'Auguste)</li> <li>• Titus est <i>imperator</i> II</li> <li>• <i>congiarium</i> I de Titus</li> </ul>
824-825	71-72	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1<sup>er</sup> juillet 71-30 juin 72 : <i>tribunicia potestas</i> III de Vespasien et <i>tribunicia potestas</i> I de Titus</li> </ul>
825	72	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1<sup>er</sup> janvier-avril : Vespasien est <i>consul</i> IV alors que Titus est <i>consul</i> II</li> <li>• Vespasien est <i>imperator</i> IX-X alors que Titus est <i>imperator</i> III-IV</li> <li>• depuis le milieu du mois de mars : Domitien est <i>consul</i> I <i>designatus</i> II</li> </ul>
825-826	72-73	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1<sup>er</sup> juillet 72-30 juin 73 : <i>tribunicia potestas</i> II de Titus</li> <li>• fin 72-début 73 : Vespasien et Titus sont désignés censeurs (<i>censores designati</i>)</li> </ul>
826	73	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1<sup>er</sup> janvier-fin février (?) : Domitien est <i>consul</i> II</li> <li>• depuis le milieu du mois de mars : Vespasien est <i>consul</i> IV <i>designatus</i> V alors que Titus est <i>consul designatus</i> III</li> <li>• Vespasien est <i>imperator</i> XI alors que Titus est <i>imperator</i> V</li> </ul>
826-827	73-74	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1<sup>er</sup> juillet 72-30 juin 73 : <i>tribunicia potestas</i> III de Titus</li> <li>• avant le 1<sup>er</sup> juillet 73 et jusqu'à la fin 74 : Vespasien et Titus sont censeurs (pas de censure perpétuelle)</li> </ul>
827	74	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1<sup>er</sup>-13 janvier : Vespasien est <i>consul</i> V alors que Titus est <i>consul</i> III</li> <li>• depuis le milieu du mois de mars : Vespasien est <i>consul</i> V <i>designatus</i> VI, Titus est <i>consul</i> III <i>designatus</i> IV et Domitien est <i>consul</i> II <i>designatus</i> III</li> <li>• Vespasien est <i>imperator</i> XII-XIV alors que Titus est <i>imperator</i> VI-VIII</li> </ul>
828	75	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1<sup>er</sup>-13 janvier (ou février) : Vespasien est <i>consul</i> VI alors que Titus est <i>consul</i> IV</li> <li>• 1<sup>er</sup> mars (?) -30 avril : Domitien est consul suffect III</li> <li>• depuis le milieu du mois de mars : Vespasien est <i>consul</i> VI <i>designatus</i> VII, Titus est <i>consul</i> IV <i>designatus</i> V et Domitien est <i>consul</i> III <i>designatus</i> IV</li> <li>• Domitien intègre le collège des frères Arvales (?)</li> </ul>



829	76	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1<sup>er</sup>-13 janvier (ou février) : Vespasien est <i>consul</i> VII alors que Titus est <i>consul</i> V (jusqu'à fin février ou fin avril ?) et Domitien est consul suffect IV (jusqu'à fin février ou mars-avril ?)</li> <li>• depuis le milieu du mois de mars : Vespasien est <i>consul</i> VII <i>designatus</i> VIII alors que Titus est <i>consul</i> V <i>designatus</i> VI et que Domitien est <i>consul</i> IV <i>designatus</i> V</li> <li>• Vespasien est <i>imperator</i> XV-XVIII alors que Titus est <i>imperator</i> IX-XII</li> <li>• Domitien devient pontife</li> </ul>
830	77	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1<sup>er</sup>-13 janvier (ou février) : Vespasien est <i>consul</i> VIII alors que Titus est <i>consul</i> VI (jusqu'à fin février ?) et que Domitien est consul suffect V (jusqu'à fin février ou mars-avril ?)</li> <li>• Vespasien est <i>imperator</i> XIX (ou en 78) alors que Titus est <i>imperator</i> XIII (ou en 78)</li> </ul>
831	78	<ul style="list-style-type: none"> <li>• depuis le milieu du mois de mars : Vespasien est <i>consul</i> VIII <i>designatus</i> IX alors que Titus est <i>consul</i> VI <i>designatus</i> VII et que Domitien <i>consul</i> V <i>designatus</i> VI</li> <li>• Vespasien est <i>imperator</i> XX alors que Titus est <i>imperator</i> XIV</li> </ul>
831-832	78-79	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1<sup>er</sup> juillet 78-24 juin 79 : <i>tribunicia potestas</i> X de Vespasien</li> </ul>
832	79	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1<sup>er</sup>-13 janvier : Vespasien est <i>consul</i> IX alors que Titus est <i>consul</i> VII (jusqu'à fin février) et que Domitien est consul suffect VI</li> <li>• depuis le milieu du mois de mars : Vespasien est <i>consul</i> IX <i>designatus</i> X alors que Domitien est <i>consul</i> VI <i>designatus</i> VII (suffect)</li> <li>• 23 juin : Vespasien meurt dans sa villa près d'Aquae Cutiliae (auj. près de Cittaducale)</li> <li>• les cendres de Vespasien sont déposées dans le mausolée d'Auguste (?) puis transférées dans le <i>templum gentis Flaviae</i></li> <li>• 24 juin : Titus est reconnu empereur (<i>dies imperii</i>), il prend le nom de Titus Caesar Vespasianus A Augustus et devient <i>Pontifex maximus</i>. Domitien est <i>consul</i> VI <i>designatus</i> VII (ordinaire)</li> <li>• 1<sup>er</sup> juillet : Titus prend le titre de <i>Pater patriae</i></li> <li>• 24 août : éruption du Vésuve en Campanie</li> <li>• Titus est archonte de Delphes</li> <li>• Titus est <i>imperator</i> XV</li> <li>• <i>congiarium</i> III de Titus (?)</li> </ul>
832-833	79-80	<ul style="list-style-type: none"> <li>• après le 8 septembre 79 et avant le 29 mai 80 : Vespasien est divinisé (<i>divus Vespasianus</i>) et Titus devient <i>divi filius</i></li> </ul>
833	80	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1<sup>er</sup>-13 janvier : Titus est <i>consul</i> VIII alors que Domitien est <i>consul</i> VII</li> <li>• incendie de Rome</li> <li>• milieu de l'année : inauguration du Colisée (<i>amphitheatrum Flavium</i>)</li> <li>• 7 décembre (?) : inauguration du nouveau temple de Jupiter sur le Capitole</li> </ul>
834	81	<ul style="list-style-type: none"> <li>• depuis le milieu du mois de mars : Titus est <i>consul designatus</i> IX alors que Domitien est <i>consul</i> VII <i>designatus</i> VIII</li> <li>• 1<sup>er</sup> juillet-13 septembre : <i>tribunicia potestas</i> XI de Titus</li> <li>• Titus est <i>imperator</i> XVI-XVII</li> <li>• 13 septembre : Titus meurt dans sa villa près de Aquae Cutiliae, ses cendres sont déposées dans le mausolée d'Auguste (?) puis dans le <i>templum gentis Flaviae</i>. Domitien est reconnu empereur par la garde prétorienne</li> <li>• 14 septembre : le Sénat confère les pouvoirs impériaux à Domitien (<i>dies imperii</i>), qui prend le nom de Imperator Caesar Domitianus Augustus</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• 30 septembre : le Sénat lui confère la puissance tribunicienne</li> <li>• vers le 30 octobre : Domitien devient <i>Pontifex maximus</i> et <i>Pater patriae</i></li> <li>• Titus est divinisé (<i>divus Titus Augustus</i>)</li> </ul>
834-835	81-82	• 30 septembre 81-13 septembre 82 : <i>tribunicia potestas</i> I de Domitien
835	82	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1<sup>er</sup>-13 janvier : Domitien est <i>consul</i> VIII</li> <li>• depuis le milieu du mois de mars : Domitien est <i>consul</i> VIII <i>designatus</i> IX</li> <li>• milieu du mois de mars : Domitien est <i>imperator</i> II</li> </ul>
835-836	82-83	• 14 septembre 82-13 septembre 83 : <i>tribunicia potestas</i> II de Domitien
836	83	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1<sup>er</sup>-13 janvier : Domitien est <i>consul</i> IX</li> <li>• Domitien célèbre un triomphe sur les Chattes</li> <li>• septembre (?) : Domitien prend le surnom de <i>Germanicus</i></li> <li>• Domitien est <i>imperator</i> III-V</li> </ul>
836-837	83-84	• 14 septembre 83-13 septembre 84 : <i>tribunicia potestas</i> III de Domitien
837	84	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1<sup>er</sup>-13 janvier : Domitien est <i>consul</i> X (jusqu'à fin février ?)</li> <li>• Domitien est <i>imperator</i> VI-VII</li> <li>• <i>congiarium</i> I de Domitien</li> </ul>
837-838	84-85	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Domitien est archonte d'Athènes pour la deuxième fois</li> <li>• fin 84-début 85 : Domitien est <i>imperator</i> VIII</li> </ul>
838	85	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1<sup>er</sup>-13 janvier : Domitien est <i>consul</i> XI (jusqu'à fin février ?)</li> <li>• avril (?) : Domitien reçoit la puissance censoriale et est <i>imperator</i> IX</li> <li>• 28 août (au moins) : Domitien est archonte d'Athènes</li> <li>• septembre-octobre : Domitien est <i>imperator</i> XI</li> <li>• octobre-novembre (?) : attribution de la censure à vie</li> </ul>
838-839	85-86	• hiver (?) : séjour de Domitien en Mésie
839	86	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1<sup>er</sup>-13 janvier : Domitien est <i>consul</i> XII</li> <li>• mars-avril : Domitien est <i>imperator</i> XII</li> <li>• 6-12 juin : célébration des Jeux capitolins</li> <li>• vers le 14 septembre : Domitien est <i>imperator</i> XIII</li> <li>• Domitien célèbre un triomphe sur les Daces</li> <li>• changement de nom des mois de septembre (<i>Germanicus</i>) et d'octobre (<i>Domitianus</i>)</li> <li>• fin d'année : Domitien est <i>imperator</i> XIV</li> </ul>
840	87	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1<sup>er</sup>-13 janvier : Domitien est <i>consul</i> XIII</li> <li>• 22 septembre : découverte d'une conspiration contre Domitien</li> </ul>
841	88	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1<sup>er</sup>-13 janvier : Domitien est <i>consul</i> XIV</li> <li>• 1<sup>er</sup>-3 juin : célébration des Jeux séculaires</li> <li>• avant le 14 septembre : Domitien est <i>imperator</i> XV</li> <li>• vers le 14 septembre : Domitien est <i>imperator</i> XVI</li> <li>• avant le 7 novembre : Domitien est <i>imperator</i> XVII</li> <li>• fin d'année (ou début 89 ?) : Domitien est <i>imperator</i> XVIII-XX</li> </ul>
842	89	• 17 janvier (?) : Domitien quitte Rome afin de réprimer la révolte de Saturninus

- milieu janvier : Saturninus est tué au combat et sa mémoire est condamnée (*damnatio memoriae*)
  - 24 janvier : la nouvelle de la victoire de l'empereur parvient à Rome
  - Domitien séjourne en Pannonie
  - novembre-décembre : Domitien célèbre un triomphe sur les Daces et les Germains
  - Domitien est *imperator* XXI
  - *congiarium* II de Domitien
- 843      90      • 1<sup>er</sup>-13 janvier : Domitien est *consul* XV
- 845      92      • 1<sup>er</sup>-13 janvier : Domitien est *consul* XVI
- nouveau séjour de Domitien en Pannonie
  - Domitien est archonte d'Athènes
  - Domitien est *imperator* XXII-XXIII
- 846      93      • janvier : *ovatio* sur les Sarmates
- les philosophes sont expulsés de Rome
  - *congiarium* III de Domitien
- 848      95      • 1<sup>er</sup>-13 janvier : Domitien est *consul* XVII
- exécution de Flavius Clemens
- 849      96      • 14-18 septembre : *tribunicia potestas* XVI de Domitien
- 18 septembre : assassinat de Domitien qui est secrètement inhumé dans le *templum gentis Flaviae*
  - la mémoire de Domitien est condamnée (*damnatio memoriae*)

Source : Dietmar KIENAST  
*Römische Kaisertabelle : Grundzüge einer römischen Kaiserchronologie*  
 Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 1990.

**ANNEXE 2**

**TABLEAUX DES INSCRIPTIONS ROMAINES ET ITALIENNES DES PRINCES FLAVIENS**

## INSCRIPTIONS DE VESPASIEN (A.E., C.I.L. et I.L.S.)

### INSCRIPTIONS ROMAINES

INSCRIPTIONS	DATE / PÉRIODE	C.I.L.	I.L.S.
IMP CAESAR   VESPASIANVS   ... IMP CAESARI VESPASIANO AVG   ... IMPERATORE CAESARE VESPASIANO AVG...	69	VI, 930	244
PACI AETERNAE   DOMVS   IMP VESPASIANI   CAESARIS AVG   LIBERORVMQ EIVS   SACRVM   TRIB SVC IVNIOR	18 novembre 70	VI, 200	6049
IMP CAESAR VESPASIANVS AVGVST PONTIF MAX TRIB POT II IMP VI COS III DESIG IIII   P P	janvier-juin 71	VI, 1256-58	218
IMP CAESARI   VESPASIANO AVG   PONT MAX TR POT III   IMP IIX P P COS III DESIG IIII S C	juillet-décembre 71	VI, 931	245
IMP CAESARI VESPASIANO AVG PONTIF MAX TR POT IIII IMP VIII P P COS III	juillet-décembre 72	VI, 932	246
...   IMP CAES VESPASIANI   AVG P M TR P IIII IMP X P P   COS IIII DESIG V CENSOR   ... (= VI 31546b)	janvier-juin 73	VI, 1238	5927
...   IMP CAESARIS VESPASIANI   AVG P M TR P IIII IMP X P P   COS IIII   DESIG V CENSOR  i   ...	avant juillet 73	VI, 31546a	5927
imp caes vespasiani avg   p   M TR P V IMP XI   P P COS IIII   DESIG V CENSOR	juillet-décembre 73	VI, 31547	5928
IMP CAESARE   VESPAS VI   ...	73	-	8628
... imp caesaris   VESPASIANI AVG   P M TR P V IMP XIII   P P COS V   DESIG VI CENSOR	juillet 73-juin 74	VI, 31548a	5929a
imp cae(sar)   vespasi(anvs)   avg pont   m   AX TRIB POT VI IM   p xiii   P P CENSOR COS VI DESIG   vii	juillet 74-juin 75	VI, 1232	248
... i   IMP CAESAR(is)   VESPASIANI AVG     p   M TR P V IMP XIII   P P COS V   DESIG VI CENS	juillet 74-juin 75	VI, 31548b	5929b
...   CAESARE VESPASIANO VI   TITO CAESARE IMP IIII   COS	74-75 ?	VI, 235	3663
IMP CAESAR   VESPASIANVS AVG   PONTIF MAX TRIBVNIC   POTEST VI IMP XIII P P   COS VI DESIG VII CENSOR	janvier-juin 75	VI, 933	249
IMP CAESAR   VESPASIANVS AVG   PONTIF MAXIM   TRIB POTESTAT VII   IMP XVII P P CENSOR   COS VII DESIGN VIII	janvier-juin 76	X, 6812	5819
imp Caesari   VESPASIANO AVGVSTO   PONTIFICI MAXIM   TRIBVNIC POTESTAT...   IMP XVII P P   COS VIII DESIG VIII CENSOR	77 ou 78	VI, 934	252
IMP VESPASIANI CAESARIS AVG TRIB POT COS VIII	3 janvier 78	VI, 2056	5027

### INSCRIPTIONS ITALIENNES

INSCRIPTIONS	LOCALISATION	DATE / PÉRIODE	C.I.L.	I.L.S.
IMP VESPASIANVS CAESAR AVGVST TRIBVNIC POTEST COS II...   IMP VESPASIANO CAESARE AVG II...	Naples	7 mars 70	XVI, 11	1989
IMP CAESAR VESPASIANVS AVG   PONT MAX TR POT II IMP VI P P   COS III DESIG IIII   ...	Pompéi	5 avril 71	XVI, 14	1990
IMP CAESAR VESPASIANVS AVG   PONT MAX TR POT II IMP VI P P   COS III DESIG IIII   ...	Pompéi	5 avril 71	XVI, 15	1991
IMP CAESARI   VESPASIANO   AVG PONT MAX   TRIB POT IMP X COS IIII P P CENS   DESIGNATO   ...	Caere	janvier-juin 73	XI, 3605	247
IMP CAESAR VESPASIANVS   AVG PONTIFEX MAXIMVS TRIB   POTESTATIS CENSOR...   ...	Roccagiovine	73-79	XIV, 3485	3813
IMP CAESAR  i   VESPASIANO   AVG PONTIF MAX   TRIB POT V IMP X  i   P P COS V DESIGN VI CENSO	Vulci	mi-mars-30 juin 74	AE 1991, 673a	
...   IMP CAESAR AVG   ...   IMP VESPASIANO AVG ET T CAESAR AVG F...   ...	Foligno	74 ?	XI, 5210	990
...   IMP VESPASIANO AVG...   IMP VESPASIANO AVG ET TITO CAESARE AVG F...   ...	Foligno	74 ?	XI, 5211	991
IMP CAESAR VESPASIANVS AVG PONTIF MAX   TRIB POT VII IMP XVII P P COS VII DESIG VIII   ...	Herculanium	janvier-juin 76	X, 1406	250
IMP VESP AVG IIX   ...	Naples	77	X, 8067-3	8629
IMP CAESAR   VESPASIANVS   AVG COS VIII	Capoue	77 ou 78	X, 3828	251
IMP CAESAR   VESPASIANVS AVG   COS VIII	Capoue	77 ou 78	-	3240

## INSCRIPTIONS DE TITUS (*A.E.*, *C.I.L.* et *I.L.S.*)

### INSCRIPTIONS ROMAINES

INSCRIPTIONS	DATE / PÉRIODE	<i>C.I.L.</i>	<i>I.L.S.</i>
T CAESARI   AV[ <i>g f</i> ] VESPASIANO IM[ <i>p</i> ]   TRIB POTEST CO[ <i>s</i> ] CENSORI DESIG	juillet-décembre 71	VI, 31294	258
T CAESARI   VESPASIANO IMP III   PONTIF TR POT II COS II	juillet-décembre 72	VI, 932	246
T CAES AVG F III COS	73	-	8628
T CAESAR AVG F   VESPASIANVS IMP VI   PONT TRIB POT IV CENSOR   COS IV DESIG V...	juillet 74-juin 75	VI, 1232	248
TITO CAESARE IMP III   COS	75	VI, 235	3663
...   T CAESARIS AVG F VESPASIANI COS VI...   T IMP VESPASIANO CAESARE AVG F	3 janvier 78	VI, 2056	5027
IMP TITVS   CAESAR   VESPASIANVS AVG   PONTIFEX   MAXIMVS TRIBVNIC   POTESTATE VIII   IMP XIII P P COS VII   DESIGNATVS VIII   CENSOR FECIT	juillet-décembre 79	VI, 942	262
IMP TITVS CAESAR VESPASIANVS AVG PONTIF MAX   TRIB POTEST VIII IMP XIII COS VII P P	9 septembre 79	<i>AE</i> 1962, 288	
IMP TITO CAESARI DIVI VESPASIANI F VESPASIAN[o] AVGVSTO PONTIF MAX TRIB POT X IMP XVII [c]OS VIII P P	juillet 80-juin 81	VI, 944	264
IMP T CAESAR DIVI F VESPASIANVS AVGVSTVS PONTIFEX MAXIMVS TRIBVNIC   POTESTATE X IMPERATOR XVII PATER PATRIAE CENSOR COS VIII   ...	juillet 80-juin 81	VI, 1256-58	218
...   IMP TITI CAESARIS DIVI F VESPASIANI AVG PONTIF MAX TRIB POTEST COS VIII...   IMP TITVS CAESAR VESPASIANVS AVG PONTIF MAX TRIB POTEST PATER PATRIAE   ...	3 janvier 81	VI, 2059	5033
SENATVS   POPVLVSQVE ROMANVS   DIVO TITO DIVI VESPASIANI F   VESPASIANO AVGVSTO	après 81	VI, 945	265

### INSCRIPTIONS ITALIENNES

INSCRIPTIONS	LOCALISATION	DATE / PÉRIODE	<i>C.I.L.</i>	<i>I.L.S.</i>
CAESARE AVG F COS	Herculanum	7 mars 70	X, 1402	1989
IMP T CAES   AVG F   VESPASIAN   PONT TRIBV[n]   POT II   IMPERAT III   COS II DESIGN III   CENSORI...	Sestino	juillet 72-juin 73	XI, 6000	260
...   T IMP AVG F VI COS   ...	Herculanum	77	X, 8067-3	8629
IMP TITVS CAESAR DIVI VES[ <i>pasiani f Vespasianvs Aug(vstvs)</i> ] PONT MAX TRIB POTEST X IMP XVII C[o(n)s(vl) viii] desig(natvs) viiii ? censor p(ater) p(atriae)] TETRASTYLV M GENI COLONIAE TER[rae moti(bvs) ? conlapsvm restitvit]	Nola	milieu mars-juin 81	<i>AE</i> 1994, 413	

**INSCRIPTIONS DE DOMITIEN (A.E., C.I.L. et I.L.S.)**

**INSCRIPTIONS ROMAINES**

INSCRIPTIONS	DATE / PÉRIODE	C.I.L.	I.L.S.
CAESARI AVG F   DOMITIANO   COS DESTINATO II   PRINCIPI IVVENTVTIS	juillet-décembre 72	VI, 932	246
APVD DOMITIANVM CAESAREM IN SECVND[o] COS...	73	VI, 1877	1910
CAESARIS   DIVI F DOMITIANI COS VII...   ... CAESAR DIVI F DOMITIANVS...	3 janvier 81	VI, 2059	5033
IMP DOMITIANO [avg viii]   ...	82	VI, 3828	6105
IMP [ca]ESARE DOMITIANO AVG GERM[anico xiii]   [...] IMP CAESARIS DIVI VESPASIANI F DOMI[tiani avg germani]CI   PONTIF MAXIMI[...] IMP CA[es]ARIS DIVI [vespasiani f]   DOMITIANI AVG GERMANICI PONTIF MAX [...] IMP CAESARIS   [divi vespasian]I F DOMITIANI AVG GERMANICI PONTIF MAX TRIB POT  [censoris per]PETVI P P [...] IMP CAESAR DIVI VESPASIANI F DOMITIA[nvs av]G GERMANICVS   PONT MAXIMVS TRIB POT CENSOR PERPETVVS P P...	3 janvier 87	VI, 2065	5034
IMP ----- AVG   GERMANICO XV...	90	VI, 621	3532
[imp caes divi vespasiani f] domitiano aug   PONT M[ax trib]   POT XI IMP XXI   COS XVI CENS P   P P PVBLICE	92	VI, 947	-

**INSCRIPTIONS ITALIENNES**

INSCRIPTIONS	LOCALISATION	DATE / PÉRIODE	C.I.L.	I.L.S.
...   CAESARE AVG F DOMITIANO   ...	Pompéi	5 avril 71	X, 867	1990
...   CAESARE AVG F DOMITIANO   ...	Pompéi	5 avril 71	X, 867	1991
DOMITIANO COS I [i]   SACERDOTI   [c]ONLEGIORVM OMNIV[m]   [p]RINCIPI IVVENTVTI[s]	Cures Sabini	après janvier 73	IX, 4955	267
IMP CAESARI DIV [i avg]   VESPASIANI F DO[mitiano]   AVG PONT MAX   TR POT III P P [c]OS   VIII DES X   ...	Cagliari	avant le 13 sept. 83	-	5350
IMP CAESARI-----   AVG GERMANICO   PONT MAX TRIB POT III   IMP VII COS X P P	Marsala	avant le 14 sept. 84	X, 7227	5753
...   .. IMP DOMIT CAESAR AVG GERM XIII COS...	San Gregorio	3 juillet 88	XIV, 3530	3512
[i]MP CAESAR [i]   DIVI VESPASIANI [f]   DOMITIANO AV[g]   GERM PONT MA[x]   TRIB POT XIII   IMP XXII COS XVI   CENSORI PERPET P [p]...   ...	Naples	93-94	X, 1631	6322
[Imp(eratori) ca]ESARI  [divi vesp]ASIANI [f] domitiano] AVG(vsto)   GERM(anico) [po]NT(ifici) MAX(imo)   TR(ibvnicia) POT(estate) XIII [i]MP(eratori) X[x]II   [co(n)]S(vl) [x]V[i ou xvii] C[ensori] PERP(etvo) [p(ater) p(atricae)]	Misène	14 sept.-31 déc. 94	AE 2000, 345a	

PROVENANCE DES INSCRIPTIONS	C.I.L.	I.L.S.
Rome : grande base de marbre (15 des calendes de décembre) contenant une dédicace des <i>juniores</i> de la tribu <i>Suburana</i> pour la paix au sein de la famille de Vespasien.	VI, 200	6049
Rome : cippe de marbre retrouvé dans les jardins de Justinien, près de la porta Flaminia, et conservé aujourd'hui au musée du Vatican.	VI, 235	3663
Rome : dédicace sur une architrave alors que Nerva est consul (COS II). Le nom de Domitien a été effacé.	VI, 621	3532
Rome : grande table de bronze ( <i>Lex de Imperio Vespasiani</i> ) retrouvée près de l'église du Latran et conservée aujourd'hui au musée du Capitole.	VI, 930	244
Rome : base de marbre quadrangulaire retrouvée entre le Capitole et le palais des Conservateurs.	VI, 931	245
Rome : base de marbre plane et oblongue aujourd'hui à Vicence (Vénétie) mais autrefois à Rome (voir aussi <i>AE</i> 1986, 250). Le nom de Domitien a été martelé.	VI, 932	246
Rome : pierre murale, retrouvée entre la <i>porta Appia</i> (auj. <i>porta San Sebastiano</i> ) et la <i>porta Ostiensis</i> , et conservée aujourd'hui au musée du Capitole.	VI, 933	249
Rome : base de marbre dont le haut est cassé et qui a été interprétée comme portant la titulature de Titus en 81 plutôt que celle de Vespasien en 78 (voir aussi l'inscription <i>AE</i> 1980, 41).	VI, 934	252
Rome : grande table de pierre (avec de grandes lettres) retrouvée sur la <i>via Aurelia</i> près de la treizième borne miliaire, et aujourd'hui au musée du Vatican.	VI, 942	262
Rome : fragment d'un arc du Grand Cirque sur lequel le Sénat et le peuple de Rome remercient Vespasien et Titus pour la conquête de la Judée.	VI, 944	264
Rome : attique de l'arc de Titus, au sommet de la Voie sacrée.	VI, 945	265
Rome : fragment de marbre, aujourd'hui au musée du Vatican.	VI, 947	-
Rome : cippe découvert en 1856 entre le mont Testaccio et la porte de saint Paul et évoquant des travaux sur le <i>pomerium</i> (voir aussi <i>AE</i> 1900, 102 : Vespasien = IMP XIV).	VI, 1232	248
Rome : au moins deux pierres retrouvées en différents points des rives du Tibre, avec sensiblement le même texte (voir aussi <i>CIL</i> VI, 31546 a et b).	VI, 1238	5927
Rome : inscription de Titus (80-81), de l'aqueduc de Claude, près de la <i>Porta Maggiore</i> , avec la mention des titres de Vespasien au début de l'année 71.	VI, 1256-58	218
Rome : acte d'affranchissement d'un esclave, retrouvé dans un tumulus près de la <i>porta Appia</i> , alors que Domitien est consul (COS II).	VI, 1877	1910
Rome : table de marbre autrefois dans des jardins privés, et aujourd'hui au musée du Capitole, issue d'un procès-verbal du collège des frères Arvales.	VI, 2056	5027
Rome : procès-verbal d'un sacrifice du collège des frères Arvales (80-81) gravé sur une table de marbre retrouvée en 1699 sur la <i>via Portuense</i> .	VI, 2059	5033
Rome : table de marbre contenant les actes du collège des frères Arvales de l'année 87.	VI, 2065	5034
Rome : table de marbre retrouvée sur l'Esquilin.	VI, 3828	6105
Rome : base de marbre (0,575 x 0,695 x 0,675 m) découverte en avril 1879 sur le forum républicain, entre le temple de Faustine et l'arc de Titus.	VI, 31294	258
Rome : cippe (0,55 x 0,49 x 0,30 m) retrouvé sur la rive droite du Tibre, près de la villa Farnèse.	VI, 31547	5928
Rome : inscription constituée de trois pierres. La première (VI 31548a) a été retrouvée sur la rive droite du Tibre près de la villa Farnèse, la deuxième (VI, 31548b) dans le lit du fleuve sous les arches du <i>ponte Sisto</i> (pont de Sixte IV, XV <sup>e</sup> s.) près du Champ de Mars, et la troisième (VI, 31548c) dans le lit du Tibre.	VI, 31548a VI, 31548b	5929a 5929b
Sabine (Cures Sabini) : on pourrait aussi bien comprendre COS III voire IIII, mais l'inscription semble bien dater d'après les calendes de janvier 73 quand Domitien était consul pour la deuxième fois (COS II).	IX, 4955	267
Campanie (Pompéi) : diptyques d'un diplôme militaire en bronze retrouvé en juillet 1874, et conservés à Naples et à Berlin (voir aussi <i>CIL</i> XVI, 14 et 15).	X, 867	1990-1991
Campanie (Herculanum) : diptyque de bronze, retrouvé en 1746, et conservé aujourd'hui à Naples (voir aussi <i>CIL</i> XVI, 11).	X, 1402	1989
Campanie (Herculanum) : plaque de marbre du temple de la Grande mère reconstruit après un séisme, retrouvée en juillet 1757 et conservée à Naples.	X, 1406	250
Campanie (Naples ou Pouzzoles ?) : pierre dont l'origine est discutée et dont le texte a été établi ultérieurement en TRIB POT XIII IMP XXII COS XVII ( <i>AE</i> 2000, 342).	X, 1631	6322
Campanie (Capoue) : cippe carré rappelant la restitution des bornages d'une propriété.	X, 3828	251
Rome : colonne de marbre autrefois dans un temple privé sur la voie Appienne (premier milliaire ?), et transférée au XVI <sup>e</sup> siècle sur la place du Capitole.	X, 6812	5819
Sicile (Marsala) : inscription sur les murs à propos des travaux sur un aqueduc. Le nom de Domitien a été effacé.	X, 7227	5753
Campanie : sur le fléau d'une balance de bronze, aujourd'hui conservée à Naples.	X, 8067-3	8629
Étrurie (Caere) : table de marbre en forme de pied de table, et haute d'un mètre, retrouvée en janvier 1874.	XI, 3605	247
Ombrie (Fulginie, auj. Foligno) : grande table de calcaire non ornée (0,83 x 1,15 m) retrouvée vers 1560.	XI, 5210	990
Ombrie (Fulginie, auj. Foligno) : table dont le haut est cassé (0,75 x 0,82 m).	XI, 5211	991
Ombrie (Sestinum, auj. Sestino) : table de calcaire (0,83 x 0,61 x 0,125 m).	XI, 6000	260
Sabine (Roccagiovine) : table de marbre (0,45 x 1,60 m) près d'un temple (de Junon ? à la Victoire ?) en ruine, dans la vallée de la rivière Licenza, et reconstruit.	XIV, 3485	3813
Latium (Aefula, auj. San Gregorio da Sassola) : table de marbre retrouvée entre Tivoli (Tibur) et Prénestres.	XIV, 3530	3512
Campanie (Herculanum) : diptyque de bronze découvert en 1746 et conservé aujourd'hui à Naples.	XVI, 11	1989
Campanie (Pompéi) : diptyques de bronze découverts en 1874, l'un est aujourd'hui à Naples et l'autre à Berlin.	XVI, 14	1990



PROVENANCE DES INSCRIPTIONS	<i>C.I.L.</i>	<i>I.L.S.</i>
Campanie (Pompéi) : diptyques de bronze retrouvés en 1874, l'un est aujourd'hui à Naples et l'autre à Berlin.	XVI, 15	1991
Campanie (Capoue) : cippe retrouvé à l'église <i>San Angeli in Formis</i> .	-	3240
Sardaigne (Caralis,auj. Cagliari) : inscription due au centurion de la IX <sup>e</sup> cohorte prétorienne Sex. Laecanius Naevius Labeo connu par <i>CIL</i> XV, 7244.	-	5350
Rome : vase de bronze ( <i>congius Farnese</i> ) allongé et sans poignée, étalonnant une mesure de dix livres et dont l'authenticité est remise en question.	-	8628
Rome : table de bronze reproduisant une lettre de Titus appelé à juger en appel une demande présentée par les décurions de Munigua (Bétique).	<i>AE</i> 1962, 288	
Étrurie (Vulci) : dédicace officielle d'une statue du forum (?) retrouvée en 1835 sur une plaque de marbre de Carrare et utilisée en remploi.	<i>AE</i> 1991, 673a	
Campanie (Nola) : architrave de marbre témoignant de l'activité des Flaviens lors de la reconstruction des villes de Campanie suite aux séismes de 62 et 79.	<i>AE</i> 1994, 413	
Campanie (Misène) : empreinte d'une inscription du collège des frères Augustales dont une partie a été réutilisée à l'époque de Nerva.	<i>AE</i> 2000, 345a	

## INSCRIPTIONS DES FLAVIENS (A.E., C.I.L. et I.L.S.)

### AUTRES INSCRIPTIONS ROMAINES ET ITALIENNES

Certaines inscriptions, parce qu'elles étaient très mutilées ou très incomplètes, présentaient trop de difficultés ou d'incertitudes d'interprétation pour être utilisées dans le cadre de l'étude, comme le montrent les quelques exemples suivants, qui a pris le parti de ne prendre en compte que celles, retrouvées à Rome et en Italie, ne présentant aucun problème d'établissement et de datation.

INSCRIPTIONS	Date / période	C.I.L.	I.L.S.
IMP(erator) C[a]ESAR VESPA[sianv]S AVG(vstvs) PONT(ífex) MAX(imvs) TRIB(vnícia) POT(estate) [v]II I[mp(erator) xvii p(ater)] P(atriciae) C(o)n(s)vl VII des(ígnatvs) VIII   C[e]NSOR GEN[ivm] MVNICIPI HERCVLANE[i] terrae motv colapsvm] R(estituit)	entre 73 et 76 ?	X, 1406	250
[IMP CAESAR[e ve]SPASIANO AVG VI   TITO CAESAR[e i]MP IIII C/S   ...   IMP VESPASIANI CAESARI[s avgvsti p m trib]VNIC// POTE/STA// ET   [titi caesaris avg] F VES[pasiani imp vi]CTIMIS INMOL[atis]   ...   [.]NT IMP CAESA[r vespasian]av]G F DOMITIAN   ...]	3 janvier 75	VI, 32361	-
[imp(erator) T(itvs) C]AESAR [divi f(ílvs)] vesp]ASIANVS [AVG(vstvs)] p(ontifex) m(aximvs)   tribv]NIC(ia) POTEST(ate) VI[iii]   imp(erator) xv] CENSOR P(ater) P(atriciae)   CO(n)s(vl) VI A P S RESTITV[it]	76 ou 80 ?	AE 1980, 259	
[imp caes] [ve]SPASIAN[v]S AVG PON MAX TRIBVN [pot viiii] / [im]p.XVIII P P CENSOR COS.VIII	78 ?	VI, 935a	-
[SENATVS POPVLVSQVE ROMANVS   INCENDIO COMSVMPITVM RESTITVIT	?	VI, 937	3326
IMP T CAESARI   DIVI F   VESPASIANO AVG   PLEPS VRBANA   QVAE FRVMENTVM   PVBLICVM ACCIPT   ET TRIBVS...	79-81	VI, 943	6045
... IMP TITVS CAESAR VESPASIANVS AVG PONTIF MAX TRIB POTEST P P   ET CAESAR DIVI F DOMITIANVS...   ...	80-81	VI, 32363	5049
... [IMP   [caes]ARI DOMITIANO A[v]g] GERM / ICO PONTIF MAX ET DOM[iti]ae a[v]g   ...]	16 mai 87 ?	VI, 32367	-
...   IMP CAESAR   VESPASIANVS AVG   PONTIF MAX   TRIB POTESTAT VII   IMP XVII P P CENSOR   COS VII DESIGN VIII...   ...	97	-	5819

L'incertitude caractérisant ces inscriptions touche donc aussi bien leur provenance, le sens de leur texte et sa restitution que la question de leur datation, qui sont autant d'éléments essentiels permettant d'évaluer le contenu utile à la diffusion de messages de propagande et l'évolution de celle-ci dans le temps.

PROVENANCE DES INSCRIPTIONS	C.I.L.	I.L.S.
Rome : fragment très mutilé d'une inscription sur marbre de Vespasien découvert en 1612 : IMP XVIII P P et CENSOR (77-78 ?) et difficilement utilisable.	VI, 935a	-
Rome : dédicace sur un temple épistyle à huit colonnes, entre le forum et le Capitole (reconstruction du temple de Junon <i>Moneta</i> ?).	VI, 937	3326
Rome : inscription du temple Farnèse, érigé sur le Palatin près de l'arc de Titus (aujourd'hui au musée de Naples) et dont les dernières lettres ont été effacées, par laquelle la plèbe urbaine remerciait Titus pour ses distributions de grains (voir aussi AE 1996, 165).	VI, 943	6045
Rome : vœu exprimé en début d'année, sur un fragment de marbre découvert en 1868, pour la santé des Princes par le collège des frères Arvales.	VI, 32361	-
Rome : acte des frères Arvales à propos de la répartition des gradins à l'amphithéâtre. La pierre se trouve aujourd'hui dans les thermes de Dioclétien.	VI, 32363	5049
Rome : fragment contenant le début de vœux adressés à Domitien et à sa femme.	VI, 32367	-
Campanie (Herculaneum ?) : la dernière restitution proposée (AE 1996, 408) suggère comme datation la période comprise entre avril et le 1 <sup>er</sup> juillet 73 alors que la précédente (AE 1979, 170) la situait quelques mois plus tard, entre le deuxième semestre 75 et le premier semestre 76. Les derniers éléments retrouvés ont été soulignés (ESAR/VESPA/NSOR) et on peut noter la forme « hellénisante » d'Herculaneum (Herculaneî) ainsi que l'énumération des charges selon l'ordre en usage à l'époque de Claude.	X, 1406	250
Rome : inscription de Nerva (97), sur une colonne de marbre d'un temple privé, avec la mention des titres de Vespasien avant les calendes de juillet 76.	-	5819
Campanie (Salerne) : interprétée (T.-V. BUTTREY) comme étant la titulature de Titus (80), dédicataire de l'inscription, plutôt que celle de Vespasien (76).	AE 1980, 259	

**ANNEXE 3**

**TABLEAUX DES MONNAIES DES PRINCES FLAVIENS RÉALISÉES PAR L'ATELIER DE ROME**

Or et argent (x)			Bronze, laiton et cuivre (•)					MONNAIES DE VESPASIEN - ANNÉES 69-70	
Au	D	Q	HS	Dp	As	Sem.	Quad.	Thèmes au revers	Titulature au droit
	x							CAESAR AVG F COS AVG F PR, Titus et Domitien	IMP CAESAR VESPASIANVS AVG Tête laurée de Vespasien à droite ou à gauche
x								CAESARES VESP AVG FILI, têtes de Titus et Domitien	
x								CONCORDIA AVG, deux épis et corne d'abondance	
x	x							COS ITER FORT RED, la Fortune tenant une proue	
								COS ITER TR POT	
x	x							• <i>Aequitas</i> debout et tenant une balance et un sceptre	
x	x							• la Fortune tenant un globe et un caducée	
x	x							• Mars portant une lance et une aigle romaine	
x	x							• Neptune sur une proue (trident et dauphin)	
x	x							• la Paix debout tenant un rameau et un caducée	
x								• la Paix assise et tenant trois épis et un caducée	
x	x							• la Paix assise et tenant un rameau et un caducée	
	x							FIDES PVBL, deux mains jointes (épis, pavots, caducée)	
x	x							IVDAEA, femme voilée assise au pied d'un trophée	
x								IVDAEA CAPTA, femme assise au pied d'un trophée	
x								MARS CONSERV, Mars casqué avec lance et trophée	
	x							OB /CIVES/ SERVATOS, couronne de chêne	
	x							PON MAX TR P COS II, la Victoire sur une proue	
x								SECVRITAS P R, la Sécurité assise et tenant un sceptre	
x	x							TTIVS ET DO(MITIAN) CAES PRIN IV(EN)	
	x							VICTORIA IMP VESPASIANI, la Victoire sur un globe	
	x							Deux mains jointes sur une aigle entre deux enseignes	
x								IMP V P P COS II DESIGN III, Rome face à Vespasien	

Or et argent (x)			Bronze, laiton et cuivre (•)				MONNAIES DE VESPASIEN - ANNÉE 70		
Au	D	Q	HS	Dp	As	Sem.	Quad.	Thèmes au revers	Titulatures au droit
	x							VESPASIANVS, Vespasien debout en tenue militaire	Représentation du Soleil drapé et radié
	x							COS ITER FORT RED, la Fortune sur une proue	IMP CAESAR VESP AVG P M Tête laurée de Vespasien à droite
			•					FORTVNAE REDVCI, rameau d'olivier et gouvernail	IMP CAES AVG VESPAS COS II TR POT Tête laurée de Vespasien à droite
			•					PAX AVGVSTI, avec branche de lauriers et sceptre	IMP CAESAR VESPASIANVS AVG P M T P P P COS II Tête laurée de Vespasien à droite
			•					ROMA S C, en tenue militaire avec Victoire et lance	IMP CAES VESPASIAN AVG P M TR P P P COS II Tête laurée de Vespasien à droite
			•					SPQR / OB / CIVES / SERVATOS, couronne de chêne	
			•					SPES AVGVSTA, <i>Spes</i> offrant des fleurs à Vespasien	
			•					VICTORIA AVGVSTI, la Victoire écrit sur un bouclier	
			•					FORTVNAE REDVCI, rameau d'olivier et gouvernail	
			•					PAX (L) REDVCI, avec rameau et corne d'abondance	
			•					SPQR/ADSSERTORI /LIBERTATIS/PVBLIC, couronne	IMP CAESAR VESPASIANVS AVG P M T P P P COS II DES III Tête laurée de Vespasien à droite Tête laurée et drapée de Vespasien à droite (as)
					•			IMP T VES COS DE[...] CAESAR AVG F COS DESIG	
					•			]TIAN CAESARES PRIN[, Titus et Domitien à cheval	
					•			T ET D [...] ES PRIN IVVENT, Titus et Domitien	]ESPASIANVS AVG P M TR P Tête laurée de Vespasien à droite avec l'égide
					•			AEQVITAS AVGVSTI, avec une balance et un sceptre	IMP CAES VESPASIAN AVG COS II Tête laurée de Vespasien à droite
				•				TVTELA AVGVSTI, femme protégeant des enfants	IMP CAES VESPASIAN AVG COS II Tête radiée de Vespasien à droite

Or et argent (x)			Bronze, laiton et cuivre (•)				MONNAIES DE VESPASIEN - ANNÉES 70-71		
Au	D	Q	HS	Dp	As	Sem.	Quad.	Thèmes au revers	Titulatures au droit
	x							AVGVR PON MAX, <i>simpulum</i> , aspersoir, vase et <i>lituus</i>	IMP CAESAR VESP AVG P M Tête laurée de Vespasien à droite
	x							AVGVR TRI POT, <i>simpulum</i> , aspersoir, vase et <i>lituus</i>	
	x							COS III FORT RED, la Fortune avec caducée et globe	
x								NEP RED, Neptune avec l'acrostole et un sceptre	
	x							PON MAX, Vesta voilée et tenant un <i>simpulum</i>	
	x							TRI POT, Vesta voilée assise tenant un <i>simpulum</i>	
								TRI POT II COS III P P	
	x							• Mars casqué avec un trophée et un sceptre	
x	x							• la Paix assise et tenant un rameau et un caducée	
	x							• Vespasien et une captive juive	
								VESTA	
	x							• temple rond de Vesta	
	x							• Vesta avec <i>simpulum</i> et sceptre	
x	x							VIC AVG, Victoire avec globe, couronne et palme	

\* Le denier de 70-71, représentant Vespasien debout près de l'allégorie de la Judée, assise et en larmes, est un exemplaire plaqué (RIC II-1, Vespasien 41a).

Or et argent (x)			Bronze, laiton et cuivre (•)					MONNAIES DE VESPASIEN - ANNÉE 71	
Au	D	Q	HS	Dp	As	Sem.	Quad.	Thèmes au revers	Titulature au droit
			•					CAES AVG F DES IMP AVG F DES IT, Titus et Domitien	<p>IMP CAES(AR) VESPAS(IANVS) AVG P M TR P P P COS III Tête laurée de Vespasien à droite ou à gauche</p> <p>On trouve aussi la représentation de Vespasien avec un buste lauré et drapé, à droite ou à gauche, ainsi qu'une tête laurée à l'égide</p>
			•					CONCOR AVG, la Concorde assise près d'un autel	
			•					CONCORDIA SENATVI, le Sénat couronne Vespasien	
			•					DEVICTA IVDAEA, la Victoire attachant un bouclier	
			•					FIDES EXERCITVM, deux mains jointes (aigle et proue)	
			•					FIDES EXER, deux mains jointes avec caducée et palme	
			•					FORTVNAE REDVCI, rameau d'olivier et gouvernail	
			•					HONOS (ET) VIRTVS, <i>Honos</i> fait face à la <i>Virtus</i>	
								IVDAEA CAPTA	
			•					• un captif les mains dans le dos et une femme voilée	
			•					• un captif près d'un palmier et une femme voilée	
			•					• une femme assise et un captif les mains dans le dos	
			•					• Vespasien en tenue militaire et femme voilée assise	
			•					LIBERTAS AVGVSTI, couronne et sceptre	
			•					LIBERTAS PVBLICA, la Liberté avec <i>pileus</i> et <i>vindicta</i>	
			•					LIBERTAS RESTITVTA, Vespasien relève la Liberté	
								MARS VICTOR	
			•					• Mars avec un trophée et une Victoire	
			•					• Mars, la tête casquée, avec une lance et un trophée	
								PAX AVG(VSTI)	
			•					• la Paix avec branche d'olivier et corne d'abondance	
			•					• la Paix enflamme un tas d'armes avec une torche	
			•					• la Paix avec une branche d'olivier et un sceptre	
			•					PAX P ROMANI, rameau d'olivier et corne d'abondance	
								ROMA	
			•					• Rome casquée, adossée à des rochers, et Louve	
			•					• Rome en tenue militaire, avec Victoire et aigle	
			•					• Rome en habit militaire, avec Victoire et haste	
			•					ROMA RESVRGES, Vespasien donne la main à Rome	
			•					ROMA VICTRIX, Rome avec lance et <i>parazonium</i>	
			•					SALVS AVGVSTA, <i>Salus</i> tenant une patère et un sceptre	
			•					SALVS AVGVSTI, <i>Salus</i> tenant une patère et un sceptre	

Or et argent (x)			Bronze, laiton et cuivre (•)					MONNAIES DE VESPASIEN - ANNÉE 71	
Au	D	Q	HS	Dp	As	Sem.	Quad.	Thèmes au revers	Titulatures au droit
								SC	IMP CAES(AR) VESPAS(IANVS) AVG P M TR P P P COS III Tête laurée de Vespasien à droite ou à gauche  On trouve aussi la représentation de Vespasien avec un buste lauré et drapé, à droite ou à gauche, ainsi qu'une tête laurée à l'égide
			•					• Mars casqué avec une lance et un bouclier	
			•					• Minerve casquée avec serpent, palme et une Victoire	
			•					• palmier	
			•					• temple d'Isis (?) à quatre colonnes, avec statue d'Isis	
			•					• temple hexastyle de Jupiter capitolin	
			•					• trophée	
			•					• Vespasien dans un quadrige avec Victoire et palme	
			•					• la Victoire avec couronne et palme	
			•					SIGNIS RECEPTIS, Victoire avec aigle pour Vespasien	
			•					SPES AVGVSTA, <i>Spes</i> en face de trois soldats casqués	
			•					SPQR ADSERTORI LIBERTATIS PVBLIC, couronne chêne	
			•					SPQR OB CIV SER, couronne de chêne	
								VICTORIA AVGVSTI	
			•					• captive juive au pied d'un trophée	
			•					• Vespasien est salué par la Victoire	
			•					• Victoire présentant le <i>palladium</i> à Vespasien	
			•					• Victoire écrivant sur un bouclier (OB/CIV/SER)	

Or et argent (x)			Bronze, laiton et cuivre (•)				MONNAIES DE VESPASIEN - ANNÉE 71		
Au	D	Q	HS	Dp	As	Sem.	Quad.	Thèmes au revers	Titulatures au droit
				•				CERES AVGVSTI, Cérès avec sac de grains et torche	IMP CAES VESPASIAN AVG COS III Tête radiée de Vespasien à droite
				•				CONCORDIA AVGVSTI, patère et corne d'abondance	
				•				FORTVNAE REDVCI, gouvernail et rameau sur globe	
				•				LIBERTAS PVBLICA, bonnet et <i>vindicta</i>	
				•				PAX AVGVSTI, monceau d'armes en feu (torche)	
				•				ROMA, Rome avec cuirasse, couronne et boucliers	
				•				ROMA VICTRIX, Rome avec Victoire, lance et boucliers	
				•				SECVRITAS P ROMANI, autel allumé et torche	
				•				TVTELA AVGVSTI, la Tutelle assise avec deux enfants	
				•				VICTORIA NAVALIS, couronne et une palme, sur proue	
					•			AEQVITAS AVGVSTI, avec balance et sceptre (et palme)	IMP CAES VESPASIAN AVG COS III Tête laurée de Vespasien à droite ou à gauche
					•			CONCORDIA AVG, la Concorde assise près d'un autel	
					•			FELICITAS PVBLICA, deux mains jointes avec caducée	
					•			FIDES PVBLICA, deux mains jointes (caducée et épis)	
					•			FORTVNAE REDVCI, gouvernail et rameau sur globe	
					•			IVDEA CAPTA, la Judée assise au pied d'un palmier	
					•			LIBERTAS PVBLICA, la Liberté avec <i>pileus</i> et <i>vindicta</i>	
					•			PAX AVGVSTI, tas d'armes enflammé	
					•			PROVIDE(N)T, autel	
					•			S C	
					•			• aigle éployé sur un globe	
					•			• aigle romaine entre deux enseignes (sur proue)	
					•			• temple hexastyle de Jupiter Capitolin	
					•			VICTORIA AVGVSTI, couronne et palme	
					•			VICTORIA NAVALIS, couronne et palme sur proue	
							•	P(ON) M TR P P P COS III Corbeau, bouclier, <i>lituus</i> , <i>modius</i> , patère ou <i>vexillum</i>	IMP VESP AVG ou IMP CAES VESPASIAN AVG Corbeau, palmier ou trophée

Or et argent (x)			Bronze, laiton et cuivre (•)				MONNAIE DE VESPASIEN - ANNÉES 71-72 (DATE INCERTAINE)		
Au	D	Q	HS	Dp	As	Sem.	Quad.	Thèmes au revers	Titulatures au droit
	x							VESP AVG, la Victoire sur proue (couronne et palme)	IMP CAES Vespasien en quadrigé (rameau et sceptre)



Or et argent (x)			Bronze, laiton et cuivre (•)				MONNAIES DE TITUS - ANNÉE 72		
Au	D	Q	HS	Dp	As	Sem.	Quad.	Thèmes au revers	Titulatures au droit
			•					CAESAR DOMITIAN COS DES II, Domitien	T CAES VESPASIAN IMP PON TR POT COS II Tête laurée et légèrement barbue de Titus à droite
			•					CONGIAR PRIMVM PR DAT, Titus sur une estrade	
			•					FORTVNAE REDVCI, gouvernail sur un globe	
			•					IVDAEA CAPTA, captive juive sur une cuirasse	
			•					PAX AVGVSTI, corne d'abondance	
			•					ROMA, lance et Victoire	
								S C	T CAES VESPASIAN IMP P TR P COS II Tête laurée et légèrement barbue de Titus à droite
			•					• Mars debout avec lance et trophée	
			•					• Titus à cheval terrassant un ennemi	
			•					• Titus dans un quadrige triomphal	
			•					VICTORIA AVGVSTI, écrivant sur bouclier	T CAES(AR) VESPASIAN IMP P(ON) TR P(OT) COS II Tête radiée et barbue de Titus à droite
				•				AEQVITAS AVGVSTI, balance et bâton	
				•				FELICITAS PVBLICA, caducée et corne d'abondance	
				•				ROMA VICTRIX, Rome casquée avec Victoire et lance	T CAES VESPASIAN IMP P TR P COS II Tête laurée et barbue de Titus à droite
					•			AEQVITAS AVGVSTI, deux mains jointes avec caducée	
					•			FIDES PVBLICA, deux mains jointes avec caducée	
					•			IVDAEA CAPTA, Juive sur une cuirasse (palmier)	
					•			PROVIDENT, autel	T CAES VESPASIAN IMP P TR P COS II Tête laurée et légèrement barbue de Titus à droite
								S C	
					•			• aigle légionnaire entre deux étendards	
					•			• aigle sur un globe	
					•			• <i>Spes</i> portant des fleurs et relevant sa robe	
					•			• Titus dans un quadrige triomphal	
					•			VICTORIA AVGVSTI, la Victoire debout	T CAES VESPASIAN IMP P TR P COS II Tête laurée et légèrement barbue de Titus à droite
					•			VICTORIA NAVALIS, la Victoire une sur proue	
			•					CAESAR DOMITIAN COS DES II, Domitien	T CAESAR VESPASIAN IMP III PON TR POT II COS II Tête laurée (sesterce et as) ou radiée ( <i>dupondius</i> ) et barbue (sesterce et as) de Titus à droite
				•				ROMA VICTRIX, Rome assise	
				•				VICTORIA AVGVSTI, la Victoire debout	
				•				CONCORDIA AVGVSTI, écrivant sur bouclier	T CAESAR VESPASIAN IMP III PON TR POT II COS II Buste lauré de Titus à droite avec une cuirasse portant l'égide sur la poitrine mais la tête est aussi radiée ( <i>dupondius</i> CONCORDIA AVGVSTI)
								S C	
			•					• Domitien en toge et tenant un sceptre	
			•					• Mars debout et tenant une Victoire et un trophée	
			•					• Prince à cheval et tenant un sceptre	
			•					• Rome tenant la Victoire et une lance	
			•					• Titus à cheval terrassant un ennemi	
			•					• Titus lauré dans un quadrige triomphal	
			•					• Titus sur une proue tenant une Victoire et une lance	
			•					VICTORIA AVGVSTI, la Victoire debout	

Or et argent (x)			Bronze, laiton et cuivre (•)					MONNAIES DE DOMITIEN - ANNÉE 72		
<i>Au</i>	<i>D</i>	<i>Q</i>	<i>HS</i>	<i>Dp</i>	<i>As</i>	<i>Sem.</i>	<i>Quad.</i>	Thèmes au revers		Titulature au droit
					•			PROVIDENT, autel	CAESAR AVG F DOMITIANVS COS DES II Tête laurée et barbue de Domitien à droite	
								S C		
					•			• temple de Jupiter capitolin		
				•	•			• Vespasien sur un quadrigé		
					•			VESTA, temple rond de Vesta		
					•			VICTORIA AVGVSTI, Victoire		
					•			VICTORIA NAVALIS, Victoire sur proue de bateau		

Or et argent (x)			Bronze, laiton et cuivre (•)					MONNAIES DE VESPASIEN - ANNÉES 72-73	
Au	D	Q	HS	Dp	As	Sem.	Quad.	Thèmes au revers	Titulatures au droit
	x							AVGVR TRI POT, aspersoir, <i>lituus</i> et <i>simpulum</i>	IMP CAES VESP AVG P M COS III Tête laurée de Vespasien à droite
	x							CONCORDIA AVGVSTI, corne d'abondance et patère	
x								IMP, Vespasien dans un quadrigé	
	x							IVDAEA, captive juive assise devant un trophée	
x								la Judée au sol et Vespasien tenant un <i>parazonium</i>	
x	x							NEP RED, Neptune le pied sur un globe (sceptre)	
	x							PAX AVG, contre un cippe avec caducée ailé et rameau	
	x							PONTIF MAX, Vespasien assis avec rameau et sceptre	
	x							TRI POT, Vesta assise et tenant un <i>simpulum</i>	
x	x							Vespasien dans un quadrigé triomphal, avec rameau	
	x							VESTA, Vesta debout avec sceptre et <i>simpulum</i>	
x								VIC AVG, la Victoire sur un globe (couronne et palme)	
	x	x						VICTORIA AVGVSTI, la Victoire couronne un trophée	
			•					FORTVNAE REDVCI, rameau et corne d'abondance	
			•					LIBERTAS PVBLICA, rameau et corne d'abondance	
			•					PAX AVGVSTI, rameau et corne d'abondance	
			•					ROMA, Rome tenant la Victoire et une lance	
			•					ROMA RESVRGES, Vespasien relève Rome à genoux	
			•					SALVS AVGVSTA, patère et sceptre	
							SC		
			•					• Mars casqué portant une haste et un trophée	
			•					• Vespasien à cheval et terrassant un ennemi	
			•					• Vespasien en quadrigé, avec un rameau et un sceptre	
			•					• Vespasien radié, avec homme et femme l'implorant	
								VICTORIA AVGVSTI, la Victoire écrit sur un bouclier	
				•				ROMA, assise en cuirasse avec couronne et <i>parazonium</i>	IMP CAES VESPAS AVG COS III : tête radiée à droite
					•			AEQVITAS AVGVSTI, balance et bâton	IMP CAES(AR) VESP(ASIAN) AVG (P P) COS III Tête laurée à droite
					•			FIDES PVBLICA, 2 mains jointes avec caducée et 2 épis	
					•			S C, aigle sur un globe	
					•			VICTORIA AVGVSTI, sur proue (couronne et rameau)	
							•	P M T P P P COS III : <i>vescillum</i>	IMP VESPASIAN AVG : palmier ou trophée

Or et argent (x)			Bronze, laiton et cuivre (•)					MONNAIES DE TITUS - ANNÉES 72-73	
<i>Au</i>	<i>D</i>	<i>Q</i>	<i>HS</i>	<i>Dp</i>	<i>As</i>	<i>Sem.</i>	<i>Quad.</i>	Thèmes au revers	Titulatures au droit
x	x							captive juive au pied d'un palmier	T IMP CAES VESP PON TR P Tête laurée et barbue de Titus à droite
	x							NEP RED, Neptune tenant un acrostole et un sceptre	
x								PAX AVG(VSTI)	
	x							Titus dans un quadrigé	
x								VESTA, temple rond de Vesta	
x								VIC(TORIA) AVG(VSTI)	
			•					CAESAR DOMITIAN COS DES II, Domitien	T CAESAR VESPASIAN IMP IIII PON TR POT II COS II Tête laurée et légèrement barbue de Titus à droite + Buste de Titus lauré et légèrement barbu à droite et portant une cuirasse avec l'égide (S C et Titus dans un quadrigé triomphal) + Tête de Titus radiée à droite (CONCOR AVG S C)
								S C	
			•					• Domitien à cheval et tenant un sceptre	
			•					• Mars portent une lance et un trophée	
			•					• Titus dans un quadrigé triomphal	
			•					• Titus devant une femme juive l'implorant	
			•					• Titus à cheval terrassant un ennemi	
			•					• la Victoire écrivant sur un bouclier	
			•					VICTORIA AVGVSTI, écrivant sur bouclier	
				•				CONCOR AVG, avec une patère et ses armes	

Or et argent (x)			Bronze, laiton et cuivre (•)				MONNAIES DE VESPASIEN - ANNÉE 73		
Au	D	Q	HS	Dp	As	Sem.	Quad.	Thèmes au revers	Titulatures au droit
x								VESTA, temple tétrastyle rond de Vesta, avec statue	IMP CAES VESP AVG CENSOR Tête laurée de Vespasien à droite
	x							FIDES PVBLI, deux mains avec caducée, pavots et épis	IMP CAES VESP AVG P M COS III CEN Tête laurée de Vespasien à droite (certains quinaires d'argent n'indiquent que CE)
x								PAX AVG, la Paix avec un caducée et un rameau	
	x							PONTIF MAXIM • Némésis tenant un pli de sa robe et un caducée • Vespasien tenant un rameau et un sceptre	
	x							SALVS AVG, <i>Salus</i> tenant une patère de la main droite	
x	x							SPQR, dans une couronne de chêne	
	x							T CAESAR, Titus en quadriga avec rameau et sceptre	
x								VESTA, temple tétrastyle rond de Vesta, avec statue	
		x						VICTORIA AVGVSTI, couronne et palme	
			•					FORTVNAE REDVCI, globe et corne d'abondance	IMP CAES VESP AVG P M T P P COS III CENS Tête laurée de Vespasien à droite
			•					MARS VICTOR, Mars tenant la Victoire et un trophée	
			•					PAX AVGVSTI, rameau d'olivier et corne d'abondance	
			•					ROMA, Rome tenant la Victoire et une lance	
			•					S C • Mars casqué portant une haste et un trophée • temple tétrastyle d'Isis (?) avec un fronton arrondi • Vespasien en quadriga	
			•					CONCORDIA AVGVSTI, patère et corne d'abondance	IMP CAES VESP AVG P M T P COS III CENS Tête radiée de Vespasien à droite
			•					FELICITAS PVBLICA, caducée et corne d'abondance	
			•					PAX AVGVSTI, caducée ailé et rameau d'olivier	
			•					SPQR/OB/CIV/SER, dans une couronne de chêne	
					•			AEQVITAS AVGVSTI, balance et bâton	IMP CAES VESP AVG P M T P COS III CENS Tête laurée de Vespasien à droite ou à gauche
					•			PAX AVGVSTI, caducée ailé et rameau d'olivier	
					•			PROVIDENT, autel	
					•			S C • <i>Spes</i> tenant une fleur et relevant sa robe • aigle romaine entre deux enseignes militaires • Vespasien en quadriga, avec un rameau et un sceptre • Vespasien à cheval avec une enseigne et le bras levé	
					•			SPQR/OB/CIV/SER, couronne de chêne	
					•			VESTA, temple rond de Vesta avec statue à l'intérieur	
					•			VICTORIA AVGVSTI • la Victoire couronnant une enseigne militaire : palme • la Victoire sur une proue avec couronne et palme	
					•			VICTORIA NAVALIS, sur proue avec couronne et palme	
					•				
					•				

Or et argent (x)			Bronze, laiton et cuivre (•)					MONNAIES DE TITUS - ANNÉE 73	
Au	D	Q	HS	Dp	As	Sem.	Quad.	Thèmes au revers	Titulatures au droit
	x							FIDES PVBLI, Deux mains tenant un caducée	T CAES IMP VESP CEN(S) Tête laurée et légèrement barbue de Titus à droite
x								PAX AVG, la Paix avec caducée et rameau	
x								PONTIF TRI POT, Vespasien avec rameau et sceptre	
x	x							PONTIF MAX, Vespasien assis avec rameau et sceptre	
	x							SPQR, dans une couronne de lauriers	
x	x							VESTA, temple rond de Vesta	
			•					FORTVNAE REDVCI, gouvernail sur globe	T CAES VESP IMP PON TR POT COS II CENS Tête laurée et barbue de Titus à droite
			•					PAX AVGVSTI, la Paix avec une corne d'abondance	
			•					ROMA, tenant la Victoire et une lance	
								S C	
			•					• Mars avec une lance et un trophée	
			•					• Titus en quadrigé avec couronne et sceptre	
	x		•					Titus à cheval terrassant un ennemi	
	x		•					Titus dans un quadrigé triomphal	
		x						VICTORIA AVGVSTI, couronne et rameau	T CAES IMP VESP P TR P CENS Tête laurée et barbue de Titus à droite
			•					S C, Titus en tenue militaire à cheval contre un ennemi	T CAES VESPASIAN IMP IIII PON TR POT III COS II Tête laurée et barbue de Titus à droite
				•				CONCORDIA AVGVSTI, patère	T CAES IMP PON TR P COS II CENS Tête radiée et barbue de Titus à droite
				•				FELICITAS PVBLICA, caducée ailé, corne d'abondance	
				•				PAX AVGVST, caducée ailé et corne d'abondance	
				•				ROMA, assise sur une cuirasse et deux boucliers	
				•				ROMA VICTRIX, la Victoire et une lance	
				•				SPQR/OB/CIV/ SER, couronne de chêne	
					•			AEQVITAS AVGVST(I), balance et sceptre	T CAES IMP PON TR P COS II CENS Tête laurée et légèrement barbue de Titus, à droite ou à gauche
					•			FELICITAS PVBLICA, caducée et corne d'abondance	
					•			IVDAEA CAPTA, captive juive au pied d'un palmier	
					•			PAX AVGVST, caducée et rameau	
					•			PROVIDEN, autel	
								S C	
					•			• aigle éployé sur un globe	
					•			• Spes tenant des fleurs et relavant sa robe	
					•			• temple hexastyle de Jupiter capitulin	
					•			• Vespasien (Titus ?) dans un quadrigé triomphal	
					•			VESTA, temple rond de Vesta	
					•			VICTORIA AVGVST, proue de bateau	
					•			VICTORIA NAVALIS, proue de bateau	

Or et argent (x)			Bronze, laiton et cuivre (•)					MONNAIES DE DOMITIEN - ANNÉE 73	
Au	D	Q	HS	Dp	As	Sem.	Quad.	Thèmes au revers	Titulatures au droit
x								VESTA, temple rond de Vesta	CAES(AR) AVG F DOMIT(IAN) COS II Tête laurée et barbue de Domitien à droite
		x						VICTORIA AVGVSTI, proue de bateau	
x	x							Domitien à cheval et tenant un sceptre à tête humaine	
				•				FELICITAS PVBLICA, caducée et corne d'abondance	CAESAR AVG F DOMITIANVS COS II Buste lauré, drapé et barbu de Domitien à droite et à gauche (cuirasse sur certains sesterces)
				•				PRINCIP IVVENT, Domitien à cheval	
			•					S C, <i>Spes</i> tenant des fleurs et relevant sa robe	CAESAR AVG F DOMITIAN(VS) COS II Tête laurée de Domitien à droite ou à gauche
					•			AEQVITAS AVGVSTI, balance et lance	
					•			FELICITAS PVBLICA, caducée	
			•		•			PAX AVGVSTI, corne d'abondance et rameau sur cippe	
					•			PROVIDENT, autel	
								S C	
					•			• aigle avec une couronne dans le bec	
					•			• aigle légionnaire entre deux étendards	
					•			• Domitien à cheval et tenant un sceptre	
					•			• Prince dans un quadrigé triomphal	
					•			• <i>Spes</i> tenant des fleurs et relevant sa robe	
					•			• temple hexastyle de Jupiter capitolin	
					•			VESTA, le temple rond de Vesta	
					•			VICTORIA AVGVSTI, proue de bateau	
					•			VICTORIA NAVALIS, proue de bateau	

Or et argent (x)			Bronze, laiton et cuivre (•)					MONNAIES DE VESPASIEN - ANNÉE 74	
Au	D	Q	HS	Dp	As	Sem.	Quad.	Thèmes au revers	Titulatures au droit
								COS V	IMP CAESAR VESP AVG Tête laurée de Vespasien à droite (le quinaire indique IMP CAES VESP AVG P M COS V CENS)
x	x							• entre deux branches de lauriers	
	x							• Louve allaitant Rémus et Romulus (bateau)	
x	x							• vache à droite	
x								FORTVNA AVGVST, autel et corne d'abondance	
	x							PON(T) MAX TR P COS V	
	x							• caducée ailé	
								• Vespasien tenant un rameau et un sceptre	
	x							PONTIF MAX	
	x							• caducée ailé	
		x						• Vespasien, tenant un rameau et un sceptre	
			x					VICTORIA AVGVST, avec couronne et palme	
			•					PAX AVGVST, rameau d'olivier et corne d'abondance	
			•					S C	IMP CAES VESPASIAN AVG P M TR P P COS V CENS Tête laurée de Vespasien à droite
			•					• <i>Spes</i> à gauche, tenant une fleur et relevant sa robe	
				•				• temple hexastyle de Jupiter capitolin	
				•				FELICITAS PVBLICA, caducée et corne d'abondance	IMP CAES VESP AVG P M T P COS V CENS Tête radiée de Vespasien à droite ou à gauche
				•				PRINCIP IVVENT, Prince à cheval avec lance	
					•			AEQVITAS AVGVST, <i>Aequitas</i> avec balance et sceptre	IMP CAES AVG (P M T P) COS V CENS Tête laurée de Vespasien à droite ou à gauche
					•			PAX AVGVST, caducée ailé et rameau d'olivier	
					•			S C, <i>Spes</i> tenant une fleur et relevant sa robe	
					•			SPQR/OB/CIV/SER, couronne de chêne	
					•			VICTORIA AVGVST, proue avec couronne et palme	
					•			VICTORIA NAVALIS, proue avec couronne et palme	
							•	P M TR P P P COS V, caducée ailé	IMP VESPASIAN AVG : gouvernail sur un globe

Or et argent (x)			Bronze, laiton et cuivre (•)					MONNAIES DE VESPASIEN - ANNÉE 74 (SANS DATE)	
Au	D	Q	HS	Dp	As	Sem.	Quad.	Thèmes au revers	Titulatures au droit
	x							AVGVR TRI POT, aspersoir, <i>lituus</i> et <i>simpulum</i>	IMP CAES VESP AVG(VST) Tête laurée de Vespasien à droite, ou à gauche
x	x							FORTVNA AVG, autel (gouvernail, corne d'abondance)	
	x							PONTIF MAX, caducée ailé	
	x							PONTIF MAX, Vespasien assis avec rameau et sceptre	
	x							VESP AVG, Victoire sur une proue (couronne, palme)	IMP CAESAR Vespasien en quadriga avec rameau et sceptre



Or et argent (x)			Bronze, laiton et cuivre (•)					MONNAIES DE TITUS - ANNÉE 74	
Au	D	Q	HS	Dp	As	Sem.	Quad.	Thèmes au revers	Titulatures au droit
	x							COS III, deux branches de laurier	T CAES IMP VESP Tête laurée et barbue de Titus à droite
	x							PONTIF TR POT COS III • caducée ailé	
	x							• Titus en toge et assis sur un siège curule	
			•					ROMA, la Victoire et une lance	T CAES VESPASIAN IMP PON TR POT COS III CENS Tête laurée et barbue de Domitien à droite
			•					S C, <i>Spes</i> avec des fleurs et relevant sa robe	
				•	•			AEQVITAS PVBLICA, balance	T CAESAR IMP (PON) COS III CENS Tête laurée (et parfois barbue) de Titus à droite ou à gauche
				•	•			FELICITAS PVBLICA, caducée ailé et corne abondance	
					•			PAX AVGVST, caducée et rameau d'olivier	
					•			S C, <i>Spes</i> avec des fleurs et relevant sa robe	
					•			VICTORIA AVGVST, avec proue de bateau	
					•			CAESAR AVG F DOMITIAN COS II, tête laurée et barbue	T CAESAR IMP COS III CENS : tête laurée et barbue

Or et argent (x)			Bronze, laiton et cuivre (•)					MONNAIES DE DOMITIEN - ANNÉES 74-75	
Au	D	Q	HS	Dp	As	Sem.	Quad.	Thèmes au revers	Titulatures au droit
x								COS III, corne d'abondance	CAESAR AVG F DOMITIAN Tête laurée de Domitien à droite
x	x				•			PRINCEPS IVVENTVT, Domitien à cheval avec sceptre	CAES AVG F DOMIT COS III Tête laurée et barbue de Domitien à droite
		x						VICTORIA AVGVSTI, couronne et palme	
				•				FELICITAS PVBLICA, caducée et corne d'abondance	CAESAR AVG F DOMITIAN COS III Buste drapé, lauré et barbu à droite
					•			S C, <i>Spes</i> tenant des fleurs et relevant sa robe	
			•		•			AEQVITAS PVBLICA, balance et sceptre	CAESAR AVG F DOMITIAN(VS) COS III Tête laurée et barbue de Domitien à droite
					•			PRINCIP IVVENT, Domitien à cheval	
					•			PROVIDENT, autel	
					•			S C, <i>Spes</i> tenant des fleurs et relevant sa robe	
					•			VICTORIA AVGVST, proue de bateau	

Or et argent (x)			Bronze, laiton et cuivre (•)					MONNAIES DE VESPASIEN - ANNÉE 75	
Au	D	Q	HS	Dp	As	Sem.	Quad.	Thèmes au revers	Titulatures au droit
	x							COS VI	IMP CAESAR VESPASIANVS AVG Tête laurée de Vespasien à droite, ou à gauche
	x							• aigle sur un cippe	
	x							• Capricorne dessus un globe (corne d'abondance)	
	x							• Mars avec lance et trophée	
x	x							• taureau cornupète à droite	
	x							PON MAX TR P COS VI	
	x							• la Paix assise et tenant un rameau	
	x							• <i>Securitas</i> assise, les mains sur la tête et son siège	
	x							• Vespasien assis avec rameau et sceptre	
x	x							• la Victoire avec proue, couronne et palme	
	x							• la Victoire sur ciste (deux serpents) couronne, palme	
x	x							IMP XIII, taureau cornupète	IMP CAES VESPASIAN AVG P M TR P P P COS VI Tête laurée de Vespasien à droite
			•					PAX AVGVSTI, rameau et corne d'abondance	
								S C	IMP CAES VESPAS AVG P M TR P P P COS VI Tête laurée de Vespasien à droite
			•					• Minerve avec couronne et palme, serpent à ses pieds	
			•					• la Victoire entre deux serpents devant un autel	IMP CAES VESP AVG P M T P P COS VI Tête radiée de Vespasien à droite
				•				FELICITAS PVBLICA, caducée et corne d'abondance	
				•				VESTA, Vesta assise avec patère et torche	IMP CAESAR VESP AVG COS VI, tête laurée à droite
					•			AEQVITAS AVGVSTI, balance et sceptre	
							•	P M TR P P P COS VI, caducée ailé	IMP VESPASIAN AVG : gouvernail sur un globe

Or et argent (x)			Bronze, laiton et cuivre (•)					MONNAIES DE TITUS - ANNÉE 75	
Au	D	Q	HS	Dp	As	Sem.	Quad.	Thèmes au revers	Titulatures au droit
x								COS III	T CAESAR IMP VESPAS(IANVS) Tête laurée et barbue de Titus à droite
x								• taureau cornupète	
x	x							• Capricorne et corne d'abondance	
	x							IMP VIII, taureau cornupète	
	x							PONTIF TR P COS III	
	x							• la Paix, nue jusqu'à la ceinture, assise	T CAESAR IMP (VESPASIANVS) COS III Tête laurée et barbue (Dp) de Domitien à droite
	x							• la Victoire debout entre deux serpents	
x								TR POT COS III, Rome avec lance et Victoire	T CAESAR IMP (VESPASIANVS) COS III Tête laurée et barbue (Dp) de Domitien à droite
			•					PAX AVGVSTI, avec corne d'abondance	
				•				FELICITAS PVBLICA, caducée ailé	

Or et argent (x)			Bronze, laiton et cuivre (•)					MONNAIES DE VESPASIEN - ANNÉE 76	
Au	D	Q	HS	Dp	As	Sem.	Quad.	Thèmes au revers	Titulatures au droit
	x							COS VII • aigle déployé sur un cippe, tête à droite ou à gauche • paire de bœufs attelés sous un joug • vache à droite	IMP CAESAR VESPASIANVS AVG Tête laurée de Vespasien à droite ou à gauche
	x							PON MAX TR P COS VII • caducée ailé • la Paix assise tenant un rameau • la Victoire sur une proue (couronne et palme)	
x	x							ANNONA AVGVST, <i>Annona</i> sur un trône et sac d'épis FORT[...] REDVCI, rameau et corne d'abondance PAX AVGVST, branche d'olivier et corne d'abondance	
	x							S C • la Paix avec branche d'olivier et sceptre • Hercule debout, les mains sur massue et colonne • <i>Spes</i> à gauche, tenant une fleur et relevant sa robe • temple hexastyle de Jupiter capitolin	IMP CAES VESPASIAN AVG P M TR P P P COS VII Tête laurée de Vespasien à droite
			•					FELICITAS PVBLICA, caducée et corne d'abondance	
			•					PRINCIP IVVENT, prince à cheval et tenant une lance	
				•				AEQVITAS AVGVSTI, <i>Aequitas</i> avec lance et sceptre	
				•				PAX AVGVST, sur cippe avec caducée et rameau	IMP CAES VESP AVG (P M T P) COS VII Tête laurée de Vespasien à droite
				•				S C, <i>Spes</i> debout tenant une fleur et relevant sa robe	
				•				VICTORIA AVGVSTI, sur proue (couronne et palme)	
							•	P M TR P P P COS VII, caducée ailé	IMP CAES VESP AVG (PM TP) COS VII Gouvernail sur globe
							•	S C, couronne de lauriers	IMP VESP AVG COS VIII Caducée et cornes d'abondance

Or et argent (x)			Bronze, laiton et cuivre (•)					MONNAIES DE TITUS - ANNÉE 76	
Au	D	Q	HS	Dp	As	Sem.	Quad.	Thèmes au revers	Titulatures au droit
								COS V	T CAESAR IMP VESPASIANVS Tête laurée et légèrement barbue de Titus à droite
x	x							• aigle sur un cippe avec les ailes déployées	
x	x							• génisse debout à droite, ou à gauche	
	x							• Pégase à droite	
	x							PONTIF TR P COS V, la Paix assise	T CAES(AR) VESPASIAN IMP PON TR POT COS V Tête laurée et barbue de Titus à droite
			•					FORTVNAE REDVCI, gouvernail	
			•					PAX AVGVST, corne d'abondance	
			•					S C, <i>Spes</i> avec des fleurs et relevant sa robe	T CAESAR IMP COS V Tête laurée et barbue de Titus à droite mais T CAES VESP AVGVST P M TR P COS V (GENI P R S C)
				•				FELICITAS PVBLICA, caducée et corne d'abondance	
					•			AEQVITAS PVBLICA, balance	
					•			GENI P R, autel et corne	
					•			S C, <i>Spes</i> tenant des fleurs et relevant sa robe	

Or et argent (x)			Bronze, laiton et cuivre (•)					MONNAIES DE DOMITIEN - ANNÉE 76	
Au	D	Q	HS	Dp	As	Sem.	Quad.	Thèmes au revers	Titulature au droit
								COS IIII	CAESAR AVGVST F DOMITIANVS Tête laurée et barbue de Domitien à droite
x	x							• corne d'abondance	
	x							• Pégase avec les ailes relevées	
				•				FELICITAS PVBLICA, caducée et corne d'abondance	
					•			PRINCIP IVVENT, Domitien à cheval	
			•		•			S C, <i>Spes</i> avec des fleurs et relevant sa robe	

Or et argent (x)			Bronze, laiton et cuivre (•)				MONNAIES DE VESPASIEN - ANNÉES 77-78		
Au	D	Q	HS	Dp	As	Sem.	Quad.	Thèmes au revers	Titulatures au droit
								COS VIII	(IMP) CAESAR VESPASIANVS AUG Tête laurée de Vespasien à droite ou à gauche
	x							• Mars casqué et de face, avec trophée et lance	
	x							• Mars casqué à gauche, avec trophée, lance et épi blé	
x	x							• paire de bœufs attelés sous le joug	
	x							• proue de navire avec une étoile au-dessus	
x	x							• Vespasien couronné par la Victoire (palme)	
								IMP XIX	
	x							• mesure de grains ( <i>modius</i> ), sept épis et deux pavots	
	x							• pâte assis en train de traire une brebis	
								• truie à gauche, accompagnée de trois petits	
								• ANNONA AVGVST, <i>Annona</i> sur trône avec sac d'épis	IMP CAESAR VESPASIAN (AVG P M TR P P P) COS VIII Tête laurée de Vespasien à droite ou à gauche
								• FORTVNAE REDVCI, rameau et corne d'abondance	
								• PAX AVGVST, corne d'abondance et rameau	
								S C	IMP CAESAR VESPASIAN COS VIII Tête laurée de Vespasien à droite ou à gauche
								• Mars avec lance et trophée	
								• temple hexastyle de Jupiter capitolin	
								• SPQR/OB/CIVES/SERVATOS, couronne de chêne	
								• CÉRÈS AVGVST, Cérés (deux épis, pavot et torche)	IMP CAESAR VESPASIAN COS VIII Tête radiée de Vespasien à droite ou à gauche
								• FELICITAS PVBLICA, caducée et corne d'abondance	
								• IVDEA CAPTA, captive juive éplorée devant un palmier	IMP CAESAR VESPASIAN COS VIII Tête laurée de Vespasien à droite ou à gauche
								• PAX AVGVST, contre un cippe avec caducée et rameau	
								S C	
								• <i>Spes</i> tenant une fleur et relevant sa robe	
								• la Victoire écrivant SPQR sur un bouclier	
								• VICTORIA AVGVST, proue avec couronne et palme	IMP CAES VESP AVG (P M T P) COS VIII Tête laurée de Vespasien à droite ou à gauche
								• VICTORIA NAVALIS, proue avec couronne et palme	
								• PAX AVGVST, caducée ailé et rameau d'olivier	
								• S C, <i>Spes</i> tenant une fleur et relevant sa robe	
								• VICTORIA AVGVST, proue avec couronne et palme	
								• IVDEA CAPTA, captive juive éplorée devant un palmier	IMP CAES VESPASIAN CONS VIII (P P) Tête laurée de Vespasien à droite
								• P M TR P P P COS VIII, caducée ailé	IMP VESPASIAN AVG : gouvernail sur un globe
								• S C, dans une couronne de lauriers	IMP VESP AVG COS VIII Caducée ailé et corne d'abondance

Or et argent (x)			Bronze, laiton et cuivre (•)					MONNAIES DE TITUS - ANNÉES 77-78	
Au	D	Q	HS	Dp	As	Sem.	Quad.	Thèmes au revers	Titulatures au droit
								COS VI	T CAES IMP VESPASIANVS Tête laurée et barbue de Titus à droite
	x							• Mars casqué debout et tenant une lance	
	x							• Mars casqué avec une lance, des épis sur le sol	
	x							• paire de bœufs sous un joug	
	x							• proue de navire à droite	
x	x							• Rome casquée et assise sur deux boucliers	
								PON MAX TR P COS VI	
	x							• la Paix assise et tenant un rameau	
	x							• la Victoire sur une proue (couronne et palme)	
		x						TR POT VII COS VI, trophée	
		x						VICTORIA AVGVSTI, la Victoire assise	
								IMP XIII	T CAES(AR) VESPASIAN IMP PON TR POT COS VI Buste lauré et barbu de Titus à droite (égide)
	x							• truie avec trois porcelets	
	x							• berger assis trayant une chèvre	
			•					ANNOVA AVGVST, sac de grains	T CAES(AR) VESPASIAN IMP PON TR POT COS VI Buste lauré et barbu de Titus à droite (égide)
			•					S C, temple hexastyle de Jupiter capitolin	
				•				CÉRÈS AVGVST, grains et pavot	T CAESAR VESPASIANVS TR P COS VI Tête laurée ou radiée ( <i>dupondius</i> ) et barbue de Titus à droite (as VICTORIA NAVALIS = tête laurée à gauche)
					•			S C, <i>Spes</i> avec des fleurs et levant sa robe	
					•			VICTORIA AVGVST, sur proue de bateau	
					•			VICTORIA NAVALIS, sur proue de bateau	

Or et argent (x)			Bronze, laiton et cuivre (•)					MONNAIES DE DOMITIEN - ANNÉES 77-78	
Au	D	Q	HS	Dp	As	Sem.	Quad.	Thèmes au revers	Titulatures au droit
								COS V	CAESAR AVG F DOMITIANVS Tête laurée et barbue de Domitien à droite
x								• barbare agenouillé et présentant une enseigne	
	x							• cavalier casqué en tenue militaire à droite	
	x	x						• Louve allaitant Rémus et Romulus	CAESAR AVG F DOMITIANVS COS V Tête laurée et légèrement barbue de Domitien à droite ( <i>dupondius</i> avec SC, <i>Spes</i> = buste lauré, drapé et légèrement barbu de Domitien)
			•					ANNOVA AVGVST, assise et avec un sac d'épis	
				•				CÉRÈS AVGVST, tenant deux épis et une torche	
	x							PRINCEPS IVVENTVTIS, <i>Salus</i> contre un cippe (serpent)	
					•			PRINCEPS IVVENTVTI, Domitien à cheval et sceptre	
			•		•			S C, <i>Spes</i> avec une fleur et relevant sa robe	CAESAR AVG F DOMITIAN(VS) COS V Buste lauré et barbu de Domitien à droite (buste barbu, lauré et drapé : sesterce PAX AVGVST)
					•			VICTORIA AVGVST, proue, couronne et palme	
					•			AEQVITAS AVGVSTI, balance et sceptre	
				•				CÉRÈS AVGVST, épis et torche	
					•			FELICITAS PVBLICA, caducée et corne d'abondance	
			•					PAX AVGVST, corne d'abondance	
			•		•			S C, <i>Spes</i> avec des fleurs et relevant sa robe	

Or et argent (x)			Bronze, laiton et cuivre (•)					MONNAIES DE VESPASIEN - ANNÉE 79	
Au	D	Q	HS	Dp	As	Sem.	Quad.	Thèmes au revers	Titulatures au droit
x								COS VIII, Vespasien couronné par la Victoire	IMP CAESAR VESPASIANVS AVG Tête laurée de Vespasien à droite, ou à gauche
								TR POT X COS VIII	
x	x							• Capricorne au-dessus d'un globe	
x	x							• Cérès avec épis et torche	
x	x							• figure debout et armée sur une colonne rostrale	
x								• l'Italie (?) drapée, portant une couronne de tours	
x	x							• la Victoire drapée avec un bouclier comme trophée	
				•				CÉRÈS AVGVST, Cérès avec des épis et une torche	IMP CAESAR VESPASIAN COS VIII Tête laurée de Vespasien à gauche

Or et argent (x)			Bronze, laiton et cuivre (•)					MONNAIES DE TITUS - ANNÉE 79	
Au	D	Q	HS	Dp	As	Sem.	Quad.	Thèmes au revers	Titulatures au droit
	x							COS VII, Louve allaitant des jumeaux (bateau)	T CAESAR IMP VESPASIANVS Tête laurée et barbue de Titus à droite
								TR POT VIII COS VII	
	x							• captif les mains liées devant un trophée	
x	x							• quadriges avec des épis	
								• Titus dans un quadriges	
x	x							• Vénus debout et tenant un casque	
				•				S C, temple de Jupiter capitolin	T CAES VESPASIAN IMP PON TR P COS VII P P Tête laurée de Titus à droite

Or et argent (x)			Bronze, laiton et cuivre (•)					MONNAIES DE VESPASIEN (SANS DATE) - ANNÉES 71-72	
Au	D	Q	HS	Dp	As	Sem.	Quad.	Thèmes au revers	Titulatures au droit
	x							VESP AVG (dans le champ) La Victoire debout sur une proue (couronne et palme)	IMP CAES Vespasien dans un quadrigé (rameau et sceptre)
<b>MONNAIES DE VESPASIEN (SANS DATE) - ANNÉE 74</b>									
x								FORTVNA AVGVST, un autel avec gouvernail	IMP CAESAR VESP AVG Tête laurée de Vespasien à droite
	x							PONTIF MAX • Vespasien assis à droite, avec rameau et sceptre	
	x							• caducée ailé	
<b>MONNAIES DE VESPASIEN (SANS DATE) - ANNÉES 75-79</b>									
x								AETERNITAS, tenant les têtes de la Lune et du Soleil	IMP CAESAR VESPASIANVS AVG Tête laurée de Vespasien à droite, ou à gauche
x								CÉRÈS AVGVST, Cérès avec sac d'épis et torche	
x	x							FORTVNA AVGVST, autel avec guirlandes (gouvernail)	
	x							IOVIS CVSTOS, Jupiter avec un sceptre et une patère	
x								PAX AVGVST, la Paix avec rameau d'olivier et sceptre	
		x						VICTORIA AVGVST(I), Victoire avec couronne et palme	
<b>MONNAIES DE VESPASIEN (SANS DATE) - ANNÉES 78-79</b>									
x	x							ANNOVA AVG, sac d'épis sur les genoux	CAESAR VESPASIANVS AVG Tête laurée de Vespasien à droite, ou à gauche
x	x							CÉRÈS AVGVST, Cérès avec pavot, deux épis et torche	
x	x							CÉRÈS AVGVST, Cérès avec pavot, deux épis et torche	
		x						VESTA, temple rond de Vesta	
		x						VICTORIA AVGVST, marchant (couronne et palme)	
		x						VICTORIA AVGVST, assise (couronne et palme)	



Or et argent (x)			Bronze, laiton et cuivre (•)					MONNAIES DE TITUS (SANS DATE) - ANNÉE 74 ?	
Au	D	Q	HS	Dp	As	Sem.	Quad.	Thèmes au revers	Titulatures au droit
x								FORTVNA AVGVST, gouvernail et corne d'abondance	T CAESAR VESP(ASIANVS) Tête laurée de Titus à droite
	x							IOVIS CVSTOS, Jupiter devant un autel avec sceptre	
								PONTIF TR POT	
	x							• caducée ailé	
x								• la Fortune et cippe (gouvernail, corne d'abondance)	
x								• Titus avec rameau et bâton	
x								VESTA, temple rond de Vesta	
<b>MONNAIES DE TITUS (SANS DATE) - ANNÉES 75-79</b>									
x								AETERNITAS, tient les têtes de la Lune et du Soleil	T CAESAR IMP VESPASIAN(VS) Tête laurée et barbue de Titus à droite
	x							IOVIS CVSTOS, patère et sceptre (autel devant Jupiter)	
x								PAX AVGVST, la Paix avec rameau d'olivier et sceptre	
x								PONT TR POT, autel (gouvernail et corne d'abondance)	
		x						VICTORIA AVGVST(I), la Victoire (couronne et sceptre)	
<b>MONNAIES DE TITUS (SANS DATE) - ANNÉES 78-79</b>									
x	x							ANNOA AVGVST, tient les têtes de la Lune et du Soleil	T CAESAR IMP VESPASIAN(VS) Tête laurée et barbue de Titus à droite
x	x							CERES AVGVST(VST), avec pavot, deux épis et torche	T CAESAR VESPASIANVS Tête laurée et barbue de Titus à droite

Or et argent (x)			Bronze, laiton et cuivre (•)				MONNAIES DE TITUS - ANNÉE 79 (TR P VIII = AVANT LE 1 <sup>ER</sup> JUILLET ET TR P VIII = APRÈS LE 1 <sup>ER</sup> JUILLET)		
Au	D	Q	HS	Dp	As	Sem.	Quad.	Thèmes au revers	Titulatures au droit
	x							TR POT VIII COS VII, captif devant un trophée	IMP T CAES VESPASIANVS AVG Tête laurée de Titus à droite
x								TR P VIII IMP XIII COS VII • Capricorne, sur un globe	IMP TITVS CAES VESP(ASIAN) AVG P M Tête laurée et barbue de Titus, à droite ou à gauche
	x							• captif à genoux et soutenant un trophée	
	x							• Cérès, assise avec épis, pavot et torche	
	x							• quadriges triomphal	
x								• le Soleil, debout sur une colonne rostrale	
x								• Vénus contre une colonne (bouclier, casque et lance)	
x	x							TR P VIII IMP XIII COS VII P P • captif à genoux et soutenant un trophée	
x	x							• Capricorne, sur un globe	
x	x							• Cérès, assise avec épis, pavot et torche	
x	x							• quadriges triomphal	
x	x							• le Soleil, radié, debout sur une colonne rostrale	
x	x							• Vénus, debout avec lance et sceptre	
x	x							TR P VIII IMP XV COS VII P P • Capricorne, sur un globe	IMP T(ITVS) CAES VESP AVG P M TR P (P P) COS VII Tête laurée et barbue de Domitien, à droite ou à gauche
x	x							• captif à genoux et soutenant un trophée	
x	x							• Cérès, assise avec épis, pavot et torche	
x	x							• couronne sur deux sièges curules (TR P IX)	
x	x							• quadriges triomphal	
x	x							• le Soleil, radié, debout sur une colonne rostrale	
x	x							• Vénus, debout avec lance et sceptre	
			•		•			PAX AVGVST, corne d'abondance et rameau d'olivier	
					•			S C	
					•			• Spes avec une fleur et relevant sa robe	
					•			• Victoire la main sur un bouclier où est écrit SPQR	
					•			SECVRITAS AVGVSTII, tenant un sceptre	
			•					VESTA, assise sur un trône	
					•			VICTORIA AVGVSTI, sur une proue de bateau	

Or et argent (x)			Bronze, laiton et cuivre (•)					MONNAIES DE DOMITIEN - ANNÉE 79	
<i>Au</i>	<i>D</i>	<i>Q</i>	<i>HS</i>	<i>Dp</i>	<i>As</i>	<i>Sem.</i>	<i>Quad.</i>	Thèmes au revers	Titulatures au droit
	x							PRINCEPS IVVENTVTIS	CAESAR AVG F DOMITIAN(VS) COS VI Tête laurée de Domitien à droite (tête drapée et barbue : as)
	x							• chèvre dans une couronne de lauriers	
x	x							• deux mains jointes avec une aigle légionnaire	
x	x							• <i>Salus</i> debout portant serpent et patère	
x	x							• Vesta assise sur un trône avec un sceptre	
					•			• Domitien à cheval avec un sceptre à tête humaine	
		x						VICTORIA AVGVST, couronne et palme	
				•				PAX AVGVST S C, la Paix avec caducée ailé et rameau	
					•			PRINCEPS IVVENTVTIS, Domitien à cheval	
			•		•			S C, <i>Spes</i> avec des fleurs et relevant sa robe	
					•			VICTORIA AVGVST, couronne et palme	

Or et argent			Bronze, laiton et cuivre					MONNAIES DE DOMITIEN (SANS DATE) - ANNÉE 79 ?	
<i>Au</i>	<i>D</i>	<i>Q</i>	<i>HS</i>	<i>Dp</i>	<i>As</i>	<i>Sem.</i>	<i>Quad.</i>	Thèmes au revers	Titulatures au droit
x	x							CÉRÈS AVGVST, Cérès avec pavot, deux épis et torche	CAESAR AVG F DOMITIANVS
		x						VICTORIA AVGVST, la Victoire avec couronne et palme	Tête laurée et barbue de Domitien à droite

Or et argent (x)			Bronze, laiton et cuivre (•)					MONNAIES DE TITUS - ANNÉE 80	
Au	D	Q	HS	Dp	As	Sem.	Quad.	Thèmes au revers	Titulatures au droit
								TR P IX IMP XV COS VIII P P	IMP TITVS CAES VESPASIAN AVG P M Tête laurée et barbue de Titus, à droite ou a gauche
x	x							• couronne sur deux sièges curules	
x	x							• dauphin sur un trépied ou enroulé sur une ancre	
x	x							• deux captifs assis au pied d'un trophée	
x	x							• éléphant cuirassé	
x	x							• foudre ailé sur un trône	
	x							• temple tétrastyle, les portes fermées (couronne)	
x	x							• trône à dossier arrondi	
x	x							• trône à dossier triangulaire	
			•					ANNOA AVG, proue et <i>modius</i>	IMP T CAES VESP AVG P M TR P P COS VIII Tête laurée et barbue de Titus, à droite ou a gauche
			•					FELICIT PVBLIC, sceptre	
			•					IVD(AEA) CAP(TA), femme éplorée et captif	
			•					PAX AVGVST, rameau d'olivier	
			•					PIETAS AVGVST, Titus et Domitien	
			•					PROVIDENT AVGVVS, Vespasien et Titus	
			•					ROMA SC, Rome casquée avec la Victoire	
								S C	
			•					• obélisque avec la tête de Janus au sommet	
			•					• <i>Spes</i> avec une fleur et relevant sa robe	
			•					• Rome casquée et le pied sur un globe	
			•					• temple de Jupiter capitolin	
			•					• Titus à cheval et recevant un <i>palladium</i> de Rome	
			•					• Titus en quadriga	
			•					• la Victoire une couronne et une palme	
			•					SALVTI AVGVSTII (dans le champ), autel	
			•					VESTA, assise sur un trône	
			•					VICTORIA AVG, contre colonne (couronne et palme)	
			•					vue du Colisée	

\* Certains *aurei* et deniers (éléphants, foudre ailé, couronne sur un siège curule, dauphin enroulé autour d'une ancre ou dauphin au-dessus d'un trépied) portent aussi au revers la mention TR P IX IMP XV COS VIII PP (1<sup>er</sup> janvier-30 juin 80) alors que certaines monnaies portent même la mention COS VIII, bien que Titus n'ait jamais été consul neuf fois. Il détint ses dixième et onzième puissances tribuniciennes et fut salué IMPERATOR pour les seizième et la dix-septième fois mais les monnaies connues ne le mentionnent pas (*RIC*).

Or et argent (x)			Bronze, laiton et cuivre (*)				MONNAIES DE TITUS - ANNÉE 80		
Au	D	Q	HS	Dp	As	Sem.	Quad.	Thèmes au revers	Titulatures au droit
				•				CÉRÈS AVG, épis, pavot et torche	IMP T CAES VESP AVG P M TR P COS VIII Tête radiée et barbue de Titus, à droite ou à gauche
				•				CONCOR(DIA) AVGVSTI, patère	
				•				PAX AVGVST, caducée et rameau d'olivier	
				•				ROMA, Rome assise et tenant couronne et <i>parazonium</i>	
				•				SALVS AVG, assise sur un trône	
				•				SECVRITAS AVG, sur un trône	
				•				SECVRI P R, sur un trône	
				•				S C, la <i>Meta Sudans</i>	
				•				VESTA, assise avec sceptre	
					•			AEQVITAS AVG(VST), balance	
					•			AERES AVG, <i>Aequitas</i> avec balance	
					•			AETERNIT AVG(VST), sceptre	
					•			CONCORD AVGVSTI, corne d'abondance et patère	
					•			FIDES PVBLICA, deux mains jointes	
					•			GENI PR, autel allumé, corne d'abondance, patère	
					•			IVDAEA CAPTA, captifs juifs près d'un palmier	
					•			PAX AVGVST, rameau et caducée	
					•			S C, <i>Spes</i> avec une fleur et relevant sa robe	
					•			SECVRITAS, autel et sceptre (et parfois une torche)	
					•			VESTA, assise et tenant un <i>palladium</i> et une torche	
					•			VICTORIA AVGVST, couronne	IMP T VESP AVG COS VIII <i>odius</i> / tête casquée Minerve
						•		S C, dans une couronne de lauriers	

Or et argent (x)			Bronze, laiton et cuivre (•)					MONNAIES DE TITUS - ANNÉE 79 (SANS DATE)	
Au	D	Q	HS	Dp	As	Sem.	Quad.	Thèmes au revers	Titulatures au droit
	x							CÉRÈS AVGVST, Cérès debout (épis, pavot et sceptre)	T IMP CA]ESAR VESPASIANVS AVG[ Tête laurée et barbue de Titus à droite
		x						VICTORIA AVGVST(I), marchand (couronne et palme)	
<b>MONNAIES DE TITUS - ANNÉES 79-80 (SANS DATE)</b>									
	x							AVGVR TR POT, <i>simpulum</i> , aspersoir et <i>lituus</i>	IMP TITVS CAES VESPASIAN AVG P M Tête laurée et barbue de Titus à droite
	x							BONVS EVEN(TV)S AVGVSTI, patère, deux épis et pavot	
x								DIVVS VESPASIANVS, Vespasien assis et radié	
	x							FORTVNA AVGVST, gouvernail et corne d'abondance	
		x						VICTORIA AVGVST, couronne et palme	
		x						VICTORIA AVGVST, gouvernail et corne d'abondance	
<b>MONNAIES DE TITUS (SANS DATE)</b>									
						•		IVD CAP Captive juive au pied d'un palmier, sur un bouclier	IMP T CAESAR DIVI VESPASI AVG Tête laurée et barbue de Titus à droite

Or et argent (x)			Bronze, laiton et cuivre (•)					MONNAIES DE DOMITIEN - ANNÉES 80-81	
Au	D	Q	HS	Dp	As	Sem.	Quad.	Thèmes au revers	Titulatures au droit
								PRINCEPS IVVENTVTIS	CAESAR AVG F DOMITIANVS COS VII Tête laurée et barbue de Domitien à droite la mention du consulat est au revers : denier COS VII
x	x							• autel allumé	
	x							• autel allumé et recouvert de guirlandes	
	x							• Capricorne sur un globe	
x	x							• casque sur un trône	
	x							• chèvre dans une couronne de lauriers	
	x							• deux mains jointes sur une aigle de légion et proue	
	x							• deux mains jointes et tenant une aigle légionnaire	
	x							• Minerve casquée avec bouclier et javelot	
	x							• la Paix assise avec un suppliant à ses pieds	
	x							• <i>Salus</i> drapée et nourrissant un serpent	
	x							• Vesta assise tenant un sceptre et un <i>palladium</i>	
	x							• Vesta assise et drapée, portant sceptre et <i>palladium</i>	
	x							COS VII, aigle faisant face à une colonne	
		x						VICTORIA AVGVSTI, avec couronne et palme	
								PRINCEPS IVVENTVTIS	CAESAR DIVI F DOMITIANVS COS VII Tête laurée et barbue de Domitien à droite
x	x							• autel allumé et recouvert de guirlandes	
x	x							• chaise carrée avec vêtements et casque corinthien	
	x							• chèvre dans une couronne de chêne	
	x							• Minerve casquée et drapée avec javelot et bouclier	
x	x							• Vesta assise, avec sceptre et <i>palladium</i>	
		x						VICTORIA AVGVSTI, drapée avec couronne et palme	
					•			AEQVITAS AVG, balance et barre	
				•				CÉRÈS, drapée et voilée avec épis et sceptre	
					•			CÉRÈS, drapée et voilée avec épis et torche	
			•					PAX AVGVST S C, rameau et corne d'abondance	
			•					PRINCIPI IVVENTVTIS, Domitien à cheval	
							•	S C	CAES DIVI (AVG) VESP DOMITIAN(VS) COS VII Tête laurée et barbue de Domitien, à droite ou à gauche + Tête radiée à droite et barbue ( <i>dupondii</i> )
								• corne d'abondance	
							•	• Domitien à cheval et tenant un sceptre avec un aigle	
			•	•	•			• Minerve casquée et drapée avec lance et bouclier	
							•	• Minerve (avec ou sans égide) avec foudre et lance	
							•	• <i>Salus</i> assise et tenant une patère	
			•	•	•			• <i>Spes</i> avec des fleurs et relevant sa robe	
							•	SECVRITAS AVGVSTI, avec sceptre, face à un autel	
			•		•			VESTA, assise et tenant un sceptre et un <i>palladium</i>	
			•		•			VICTORIA AVGV(ST), corne abondance et palme	

Or et argent (x)			Bronze, laiton et cuivre (•)					MONNAIES DE DOMITIEN - ANNÉE 81	
Au	D	Q	HS	Dp	As	Sem.	Quad.	Thèmes au revers	Titulatures au droit
	x							TR P COS VII • couronne sur un siège curule • dauphin enroulé autour d'une ancre • deux corbeaux sur un trépied (couronne et dauphin) • foudre sur un trône • trône à dossier rectangulaire	IMP CAESAR DOMITIANVS AVG Tête laurée et barbue de Domitien à droite
	x							COS VII DES VIII • autel allumé et orné d'une guirlande • trône à dossier arrondi	IMP CAES DOMITIANVS AVG PONT Tête laurée et barbue de Domitien à droite IMP CAES DOMITIAN AVG PONT : couronne sur siège
	x							COS VII DES VIII P P • autel allumé • couronne sur un siège curule • dauphin autour d'un trépied • Minerve avec bouclier et javelot • trône à dossier arrondi	
	x							COS VII DES VIII P P • foudre ailé sur un trône • trône à dossier arrondi	IMP CAES DOMITIANVS AVG P M Tête laurée et barbue de Domitien à droite
	x							TR P COS VII DES VIII P P • autel allumé et orné d'une guirlande • couronne sur un siège curule • dauphin enroulé autour d'une ancre • dauphin sur un trépied • foudre ailé sur un trône • Minerve casquée avec lance et bouclier • Minerve casquée avec la Victoire et une lance • trône carré avec un foudre ailé	
	x							dauphin sur un trépied	IMP CAES DIVI VESP F DOMITIAN AVG P M Tête laurée et barbue de Domitien à gauche
			•					TR P COS VII DES VIII P P • Domitien en toge tenant le <i>palladium</i> • Minerve casquée avec une haste • Minerve casquée avec un javelot et un bouclier • Minerve casquée avec la foudre et une lance • la Paix tenant un rameau et un caducée ailé	IMP CAES DIVI VESP F DOMITIAN AVG P M Tête laurée (ou radiée = <i>dupondii</i> ) et barbue de Domitien, à droite ou à gauche
			•		•				
			•		•				
				•					



Or et argent (x)			Bronze, laiton et cuivre (•)					MONNAIES DE DOMITIEN - ANNÉE 82	
Au	D	Q	HS	Dp	As	Sem.	Quad.	Thèmes au revers	Titulatures au droit
	x							TR POT COS VIII P P • autel allumé et décoré de guirlandes • couronne sur un siège curule	IMP CAES DOMITIANVS AVG P M Tête laurée et barbue de Domitien à droite
	x							• dauphin enroulé autour d'une ancre	
	x							• dauphin sur un trépied	
	x							• foudre ailé sur un trône	
	x							• Minerve casquée avec un bouclier et un javelot	
	x								
x								TR POT IMP II COS VIII DES VIII (IX) P P • Minerve casquée avec l'égide et un sceptre • Minerve casquée avec l'égide • la Fortune avec gouvernail et corne d'abondance	IMP CAES DOMITIANVS AVG P M Tête laurée et barbue de Domitien à droite
	x								IMP CAES DIVI VESP F DOMITIAN AVG P M Tête laurée de Domitien à droite ou à gauche (Minerve avec foudre : <i>Dp</i> avec tête radiée)
			•		•			TR P COS VIII DES VIII P P • Minerve casquée avec un bouclier et un javelot	
			•					• Minerve casquée avec la foudre et une lance	
				•	•			• Minerve casquée avec une haste	

Or et argent (x)			Bronze, laiton et cuivre (•)					MONNAIES DE DOMITIEN - ANNÉE 83	
Au	D	Q	HS	Dp	As	Sem.	Quad.	Thèmes au revers	Titulatures au droit
x								TR POT II COS VIII DES X P P • Minerve casquée avec une lance à deux pointes • Minerve casquée avec une lance	IMP CAES DOMITIANVS AVG P M Tête laurée et légèrement barbue de Domitien à droite
	x							• Minerve casquée sur une proue (javelot et bouclier)	
x	x							• Minerve casquée avec la foudre et une lance	
x	x								
		x						TR POT COS VIII P P • caducée ailé • Minerve casquée et tenant une lance	
x								COS VIII, corne d'abondance	

Or et argent (x)			Bronze, laiton et cuivre (•)				MONNAIES DE DOMITIEN - ANNÉE 84		
Au	D	Q	HS	Dp	As	Sem.	Quad.	Thèmes au revers	Titulatures au droit
x								GERMANICVS COS X, la Germanie sur un bouclier	IMP CAES DIVI VESP F DOMITIAN AVG Buste lauré et drapé de Domitien à gauche
	x							P M TR POT III IMP V COS X P P • aigle sur un foudre • buste de Minerve, casquée et drapée	IMP CAES DOMITIAN(VS) AVG GERMANIC Tête laurée et barbue de Domitien à droite, mais aussi buste à droite avec l'égide
x								• Minerve casquée avec foudre et lance (bouclier)	
x	x							• Minerve casquée : proue, bouclier, javelot, chouette	
	x							ANNONA PVBLICA, sac d'épis et enfant (vaisseau)	IMP CAES DOMIT(IAN) AVG GERM COS X Tête radiée de Domitien à droite, certaines sont avec l'égide
				•				FIDEI PVBLICAE, corbeille de fruits, épis et pavot	
				•				S C, Mars casqué tenant la Victoire et un trophée	
				•				VIRTVTI AVGVSTI, le pied sur un casque ( <i>parazonium</i> )	
					•			IOVI CONSERVATORI, Jupiter avec foudre et sceptre	IMP CAES DOMITIAN AVG GERM COS X Tête laurée de Domitien à droite, avec l'égide
					•			MONETA AVGVSTI, <i>Aequitas</i> , balance, corne abondance	
					•			S C, la Victoire avec une enseigne surmontée d'un aigle	
					•			SALVTI AVGVSTI, autel	
					•			MONETA AVGVSTI, <i>Aequitas</i> , balance, corne abondance	IMP CAES DIVI VESP F DOMITIAN AVG GER COS X Tête laurée de Domitien à droite, avec l'égide
					•			S C	
					•			• la Victoire avec une aigle légionnaire	
					•			• la Victoire inscrivant SPQR sur un bouclier	
					•			SALVTI AVGVSTI, autel	

Or et argent (x)			Bronze, laiton et cuivre (•)					MONNAIES DE DOMITIEN - ANNÉE 85	
Au	D	Q	HS	Dp	As	Sem.	Quad.	Thèmes au revers	Titulatures au droit
	x							P M TR POT IIII IMP VIII COS XI P P, Minerve casquée • sur une proue avec javelot et bouclier (chouette) • tenant un javelot et un bouclier rond • tenant une lance • tenant un foudre et une lance (bouclier) • aigle les ailes déployées, sur un foudre	IMP CAES DOMITIANVS AVG GERMANIC Tête laurée de Domitien à droite, certaines sont avec l'égide
x									
	x								
	x								
	x								
		x						P M TR P(OT) IIII IMP VIII COS XI P P • la Victoire drapée, avec une couronne et un rameau • la Victoire drapée et assise, avec couronne et rameau	IMP CAES DOMITIAN AVG GERMANICVS Tête laurée et barbue de Domitien à droite
		x							
	x							IMP VIII COS XI CENS(ORLA) POT(ESTAT) P P • la Germanie assise sur un bouclier (lance brisée) • Minerve casquée sur une proue : bouclier et javelot • Minerve casquée tenant une lance • Minerve casquée tenant un foudre et une lance	IMP CAES DOMIT AVG GERM P M TR P IIII Tête laurée de Domitien à droite avec l'égide, mais certaines ne l'ont pas
	x								
	x								
	x								
								CENS P P P, Minerve avec javelot et bouclier rond	IMP CAES DOMIT AVG GERM P M TR P IIII Tête laurée et barbue de Domitien à droite, certaines sont avec l'égide (captive germaine, Minerve tenant une lance)
x								IMP VIII COS XI CENSORIA POTESTAT P P, Germaine	
	x							IMP VIII COS XI CENS POT P P • Domitien dans un quadrigé	
	x							• Minerve sur une proue, avec javelot et bouclier rond	
	x							• Minerve tenant un javelot et un bouclier rond	
	x							• Minerve tenant un foudre	
	x							• Minerve tenant une lance	
x								IMP VIII COS XI CENS POT P P • la Germanie assise sur un bouclier (lance brisée) • Minerve casquée tenant une lance • Minerve casquée tenant un foudre et une lance	IMP CAES DOMIT AVG GERM P M TR P V Tête laurée de Domitien à droite
	x								
	x								

Or et argent (x)			Bronze, laiton et cuivre (•)					MONNAIES DE DOMITIEN - ANNÉE 85	
Au	D	Q	HS	Dp	As	Sem.	Quad.	Thèmes au revers	Titulatures au droit
	x							CENS P P P, Minerve casquée tenant une lance	IMP CAES DOMIT AVG GERM P M TR P(OT) V Tête de Domitien laurée et barbue à droite + Buste lauré et barbu de Domitien à droite, égide (pièce de huit deniers ? avec Minerve assise et drapée, et tenant une Victoire)
	x							IMP VIII COS XI CENS POT P P, Minerve casquée	
	x							• assise et drapée, tenant une Victoire dans la main	
	x							• sur une proue avec javelot et bouclier rond	
	x							• tenant une lance	
	x							IMP VIII COS XI CENS POT P P, captive germaine	
	x							IMP XI COS XI CENS P P P	MP CAES DOMIT AVG GERM P M TR P V Tête laurée et barbue de Domitien à droite
	x							• Minerve casquée et drapée, avec javelot et bouclier	
	x							• Minerve casquée et drapée, tenant une lance	
	x							IMP XI COS XI CENS P P P	IMP CAES DOMIT AVG GERM P M TR P V Tête laurée de Domitien à droite, certains droits représentent Domitien avec l'égide
x	x							• captive germaine sur un bouclier, avec lance brisée	
x	x							• Minerve sur une proue, avec javelot et bouclier	
x	x							• Minerve tenant une lance	
x	x							• Minerve tenant un foudre et une lance	
	x							• Minerve tenant un javelot et un bouclier	

Or et argent (x)			Bronze, laiton et cuivre (•)				MONNAIES DE DOMITIEN - ANNÉE 85		
Au	D	Q	HS	Dp	As	Sem.	Quad.	Thèmes au revers	Titulatures au droit
		x						IMP XI COS XII CENS P P P • la Victoire tenant une couronne et un rameau	IMP CAES DOMIT AVG GERM P M TR P V Tête laurée de Domitien à droite,
			•					GERMANIA CAPTA, captifs germaines et trophée	IMP CAES DOMITIAN AVG GERM COS XI Tête laurée de Domitien à droite, avec l'égide
			•					IOVI VICTORI, Jupiter avec un sceptre et une Victoire	
								S C	
			•					• arc de triomphe à deux arches (quadriges d'éléphants)	
			•					• Domitien à cheval et terrassant un Germain	
			•					• Domitien devant l'autel du temple de Minerve	
			•					• Domitien devant un Germain se soumettant	
			•					• Domitien en habit militaire, soumettant le Rhin	
			•					• Domitien entre plusieurs soldats devant un autel	
			•					• la Paix brûlant des armes, et avec corne d'abondance	
			•					• la Victoire écrivant sur un bouclier (DE/GER)	
			•					ANNONA AVG, Cérès et l'Annone, avec <i>modius</i> et autel	IMP CAES DOMIT AVG GERM COS XI CENS POT P P Tête laurée de Domitien à droite, avec l'égide
			•					GERMANIA CAPTA, captifs germaines et trophée	
			•					IOVI VICTORI, Jupiter avec une Victoire et un sceptre	
			•					IVDAEA CAPTA, la Judée assise (soldat et trophée)	
			•					PACI AVGVSTI, la Paix brûlant des armes	
								S C	
			•					• Domitien à cheval et terrassant un Germain	
			•					• Domitien devant l'autel du temple de Minerve	
			•					• Domitien devant un Germain se soumettant	
			•					• Domitien en habit militaire, soumettant le Rhin	
			•					• Domitien entre plusieurs soldats devant un autel	
			•					• Domitien entouré de soldats en armes	
			•					• la Paix brûlant des armes, corne d'abondance	
			•					• la Victoire écrivant sur un bouclier (DE/GER)	
			•					ANNONA AVG, Cérès et l'Annone, avec <i>modius</i> et autel	IMP CAES DOMIT AVG GERM COS XI CENS PER P P Tête laurée de Domitien à droite, avec l'égide
			•					GERMANIA CAPTA, captifs germaines et trophée	
			•					IOVI VICTORI, Jupiter avec une Victoire et un sceptre	
								S C	
			•					• Domitien couronné par la Victoire	
			•					• Domitien en habit militaire, soumettant le Rhin	
			•					• Domitien entouré de soldats en armes	
			•					• la Victoire écrivant sur un bouclier (DE/GER)	

Or et argent (x)			Bronze, laiton et cuivre (•)					MONNAIES DE DOMITIEN - ANNÉE 85	
Au	D	Q	HS	Dp	As	Sem.	Quad.	Thèmes au revers	Titulatures au droit
				•				AETERNITATI AVGVST, têtes de la Lune et du Soleil	IMP CAES DOMITIAN AVG GERM COS XI Tête radiée de Domitien à droite, avec l'égide
				•				ANNONA AVG, sac rempli d'épis (enfant et vaisseau)	
				•				FIDEI PVBLICAE, corbeille de fruits, deux épis et pavot	
				•				FORTVNAE AVGVSTI, gouvernail et corne d'abondance	
								SC	
				•				• un homme et une femme au pied d'un trophée	
				•				• deux boucliers posés sur lances, trompette et <i>vexillum</i>	
				•				• Mars en habit militaire, avec Victoire et trophée	
				•				VICTORIAE AVGVSTI, Victoire écrivant sur un bouclier	
				•				VIRTVTI AVGVSTI, la Vertu avec lance et <i>parazonium</i>	
				•				AETERNITATI AVGVST, têtes de la Lune et du Soleil	IMP CAES DOMIT AVG GERM COS XI CENS POT P P Tête radiée de Domitien à droite, avec l'égide
				•				ANNONA AVG, sac rempli d'épis (enfant et vaisseau)	
				•				FIDEI PVBLICAE, corbeille de fruits et épis	
				•				FORTVNAE AVGVSTI, gouvernail et corne d'abondance	
								SC	
				•				• Mars avec une Victoire et un sceptre	
				•				• deux boucliers posés (lances, trompette et <i>vexillum</i> )	
				•				VICTORIAE AVGVSTI, Victoire écrivant sur un bouclier	IMP CAES DOMIT AVG GERM COS XI CENS PER P P Tête radiée de Domitien à droite, avec l'égide
				•				FIDEI PVBLICAE, corbeille de fruits, 2 épis et pavot	
				•				S C, deux boucliers posés (lances, trompette et <i>vexillum</i> )	

Or et argent (x)			Bronze, laiton et cuivre (•)				MONNAIES DE DOMITIEN - ANNÉE 85		
Au	D	Q	HS	Dp	As	Sem.	Quad.	Thèmes au revers	Titulatures au droit
					•			IOVI CONSERVAT, Jupiter avec un foudre et un sceptre	IMP CAES DOMITIAN AVG GERM COS XI Tête laurée de Domitien à droite, avec l'égide
					•			MONETA AVGVSTI, <i>Aequitas</i> avec une balance	
					•			S C, Mars avec une Victoire et un trophée	
					•			SALVTI AVGVSTI, autel	
								S C	IMP DOMIT AVG GERM COS XI Buste lauré et drapé d'Apollon à droite + buste drapé et couronné d'épis de Cérès (quadrans)
					•			• corbeau sur une branche d'olivier	
					•			• lyre	
					•			• serpent enlacé sur un trépied	
							•	S C, <i>modius</i> rempli d'épis	
					•			AETERNITATI AVGVSTI, têtes de la Lune et du Soleil	IMP CAES DOMIT AVG GERM COS XI CENS POT P P Tête laurée de Domitien à droite, avec l'égide
					•			ANNONA AVG, sac rempli d'épis (enfant et vaisseau)	
					•			FIDEI PVBLICAE, corbeille de fruits, deux épis et pavot	
					•			IOVI CONSERVAT, Jupiter avec un foudre et un sceptre	
					•			MONETA AVGVSTI, balance et corne d'abondance	
								S C	
					•			• Mars avec Victoire et trophée	
					•			• la Victoire et un bouclier sur lequel est écrit SPQR	
					•			SALVTI AVGVSTI, autel	
					•			VICTORIAE AVGVSTI, la Victoire écrivant sur bouclier	
					•			ANNONA AVG, sac rempli d'épis (enfant et vaisseau)	IMP CAES DOMIT AVG GERM COS XI CENS PER P P Tête laurée de Domitien à droite, avec l'égide
					•			FIDEI PVBLICAE, corbeille de fruits, deux épis et pavot	
					•			FORTVNAE AVGVSTI, gouvernail et corne d'abondance	
					•			IOVI CONSERVAT, Jupiter avec un foudre et un sceptre	
					•			MONETA AVGVSTI, balance et corne d'abondance	
					•			SALVTI AVGVSTI, autel	
								S C	
					•			• Mars avec Victoire et Trophée	
					•			• la Victoire et un bouclier sur lequel est écrit SPQR	
					•			VICTORIAE AVGVSTI, la Victoire écrivant sur bouclier	
					•			VIRTVTI AVGVSTI, lance et <i>parazonium</i>	

\* La mention de la censure perpétuelle (CENS PER) date de la fin de l'année 85 (novembre-décembre ?) et ne se retrouve pas sur les monnaies d'or et d'argent.

Or et argent (x)			Bronze, laiton et cuivre (•)					MONNAIES DE DOMITIEN - ANNÉE 86	
Au	D	Q	HS	Dp	As	Sem.	Quad.	Thèmes au revers	Titulatures au droit
x								IMP XI COS XII CENS P P P • captive germaine assise sur un bouclier	IMP CAES DOMIT AVG GERM P M TR P V Tête laurée de Domitien à droite
	x							• Minerve casquée avec javelot et bouclier (chouette)	
	x							• Minerve casquée avec foudre et lance (bouclier)	
x	x							• Minerve tenant une lance	
		x						• la Victoire avec une couronne et un rameau	
x								IMP XII COS XII CENS P P P • captive germaine assise sur un bouclier	
x	x							• Minerve casquée avec javelot et bouclier (chouette)	
	x							• Minerve avec javelot et bouclier	
	x							• Minerve casquée avec foudre et lance (bouclier)	
x								• Minerve tenant une lance	
		x						• la Victoire avec une couronne et un rameau	
	x							IMP XII COS XII CENS P P P, Minerve (casque, foudre)	IMP CAES DOMIT AVG GERM P M TR P VI Tête laurée de Domitien à droite
x								IMP XIII COS XII CENS P P P • captive germaine assise sur un bouclier	
x								• Minerve casquée avec javelot et bouclier (chouette)	
	x							• Minerve casquée avec javelot et bouclier	
			•					S C • Domitien devant un autel avec des officiers	IMP CAES DOMITIAN AVG GERM COS XII Tête laurée de Domitien à droite (avec l'égide)
			•					• Domitien devant une Germaine implorante	
						•		S C • chouette regardant de face	IMP DOMIT(IAN) AVG GERM COS XII Buste casqué de Minerve à droite, avec l'égide Buste drapé et couronné d'épis de Cérès à droite
							•	• bouquet de trois pavots et quatre épis	
			•					ANNONA AVGVST, Cérès voilée et l'Annone	IMP CAES DOMIT AVG GERM COS XII CENS PER P P Tête laurée de Domitien à droite, avec l'égide
			•					GERMANIA CAPTA, captifs germains près d'un trophée	
			•					IOVI VICTORI, Jupiter avec Victoire et sceptre	
			•					IVPPITER CVSTOS, Jupiter avec foudre et sceptre	
			•					S C • Domitien à cheval et terrassant un Germain	
			•					• Domitien devant l'autel du temple de Minerve	
			•					• Domitien devant un Germain se soumettant	
			•					• Domitien en habit militaire, soumettant le Rhin	
			•					• Domitien entouré de soldats en armes	
			•					• Domitien en habit militaire, couronné par la Victoire	
			•					• la Victoire écrivant sur un bouclier (DE/GER)	



Or et argent (x)			Bronze, laiton et cuivre (•)				MONNAIES DE DOMITIEN - ANNÉE 86		
Au	D	Q	HS	Dp	As	Sem.	Quad.	Thèmes au revers	Titulatures au droit
				•				ANNOVA AVG, sac rempli d'épis (enfant et vaisseau)	IMP CAES DOMITIAN AVG GERM COS XII Tête radiée et barbue de Domitien à droite
				•				ANNOVA AVG, sac rempli d'épis (enfant et vaisseau)	IMP CAES DOMIT AVG GERM COS XII CENS PER P P Tête radiée de Domitien à droite, avec l'égide
				•				FELICITAS PVBLICA, caducée et corne d'abondance	
				•				FIDEI PVBLICAE, corbeille de fruits, deux épis et pavot	
				•				FORTVNAE AVGVSTI, gouvernail et corne d'abondance	
				•				MONETA AVGVSTI, balance et corne d'abondance	
								S C	
				•				• Mars avec Victoire et trophée	IMP CAES DOMIT AVG GERM COS XII CENS PER P P Tête laurée de Domitien à droite, avec l'égide
				•				• deux boucliers posés (lances, trompette et <i>vexillum</i> )	
				•				VICTORIAE AVGVSTI, Victoire écrivant sur un bouclier	
				•				VIRTVTI AVGVSTI, la Vertu avec lance et <i>parazonium</i>	
					•			FIDEI PVBLICAE, corbeille de fruits, deux épis et pavot	
					•			FORTVNAE AVGVSTI, gouvernail et corne d'abondance	
					•			IOVI CONSERVAT, Jupiter avec foudre et sceptre	
					•			MONETA AVGVSTI, balance et corne d'abondance	
					•			PACIS, prêtre avec une patère devant un autel	
					•			SALVTI AVGVSTI, autel	
								S C	
					•			• Mars tenant la Victoire et un trophée	
					•			• bouclier et armes	
					•			VICTORIAE AVGVSTI, Victoire écrivant sur un bouclier	
					•			VIRTVTI AVGVSTI, la Vertu avec lance et <i>parazonium</i>	

Or et argent (x)			Bronze, laiton et cuivre (•)				MONNAIES DE DOMITIEN - ANNÉE 87		
Au	D	Q	HS	Dp	As	Sem.	Quad.	Thèmes au revers	Titulatures au droit
	x							CENS P P P, Minerve tenant une lance	IMP CAES DOMIT AVG GERMANIC COS XIII Tête laurée et barbue de Domitien à droite
	x							IMP XIII COS XIII CENS P P P	IMP CAES DOMIT AVG GERM P M TR P VI Tête laurée de Domitien à droite
	x							• Minerve casquée avec javelot et bouclier (chouette)	
x								• Minerve casquée avec foudre et lance (bouclier)	
		x						• Minerve tenant une lance	
		x						• la Victoire debout avec une couronne et un rameau • la Victoire assise avec une couronne et un rameau	
	x							COS XIII, Minerve avec un foudre	IMP CAES DOMIT AVG GERM P M TR P VII Tête laurée de Domitien à droite
	x							IMP XIII COS XIII CENS P P P	
	x							• captive germaine assise sur un bouclier	
	x							• Minerve casquée, et debout, avec bouclier et javelot	
	x							• Minerve casquée, et debout, avec foudre et lance	
x								• Minerve tenant une lance	
		x						• la Victoire debout avec une couronne et un rameau	
		x						• la Victoire assise avec une couronne et un rameau	
			•					GERMANIA CAPTA captifs germaines près d'un trophée	IMP CAES DOMIT AVG GERM COS XIII CENS PER P P Tête laurée de Domitien à droite
			•					IOVI VICTORI, Jupiter avec Victoire et sceptre	
			•					S C	
			•					• Domitien à cheval et terrassant un ennemi	
			•					• Domitien couronné par la Victoire	
			•					• Domitien devant l'autel du temple de Minerve	
			•					• Domitien en habit militaire, soumettant le Rhin	
			•					• Domitien entouré de soldats en armes	
				•				IMP XIII COS XIII CENSOR PERPETVVS P P, SC au centre	IMP CAES DOMIT AVG GERM COS XIII CENS PER P P Tête radiée de Domitien à droite
				•				FIDEI PVBLICAE, corbeille de fruits, deux épis et pavot	
				•				FORTVNAE AVGVSTI, gouvernail et corne d'abondance	
				•				MONETA AVGVSTI, balance et corne d'abondance	
				•				VIRTVTI AVGVSTI, la <i>Virtus</i> avec lance et <i>parazonium</i>	
					•			FIDEI PVBLICAE, corbeille de fruits, deux épis et pavot	IMP CAES DOMIT AVG GERM COS XIII CENS PER P P Tête laurée de Domitien à droite
					•			FORTVNAE AVGVSTI, gouvernail et corne d'abondance	
					•			MONETA AVGVSTI, balance et corne d'abondance	
					•			S C, Mars avec Victoire et trophée	
					•			VIRTVTI AVGVSTI, la Vertu avec lance et <i>parazonium</i>	

Or et argent (x)			Bronze, laiton et cuivre (•)					MONNAIES DE DOMITIEN - ANNÉE 88	
Au	D	Q	HS	Dp	As	Sem.	Quad.	Thèmes au revers	Titulatures au droit
	x							COS XIII, Minerve casquée, debout tenant une lance	IMP CAES DOMIT AVG GERM P M TR P VII Tête laurée de Domitien à droite
	x							COS XIII CENS PER P P, Minerve sur une proue (lance)	
								IMP XIII COS XIII CENS P P P	
x								• captive germaine assise sur un bouclier	
	x							• Minerve casquée, avec foudre et lance	
	x							• Minerve casquée avec javelot et bouclier (chouette)	
	x							• Minerve casquée, et debout, avec bouclier et javelot	
	x							• Minerve casquée, et debout, tenant une lance	
		x						• la Victoire assise, tenant une couronne et une palme	
	x							IMP XV COS XIII CENS P P P, Minerve (bouclier, lance)	

**LES ÉMISSIONS SPÉCIALES FRAPPÉES À L'OCCASION DE LA CÉLÉBRATION DES JEUX SÉCULAIRES (88)**

Or et argent (x)			Bronze, laiton et cuivre (•)					MONNAIES DE DOMITIEN - ANNÉE 88	
Au	D	Q	HS	Dp	As	Sem.	Quad.	Thèmes au revers	Titulatures au droit
	x	x						COS XIII LVD SAEC FEC • héraut avec bonnet et bouclier à l'image de Minerve	IMP CAES DOMIT AVG GERM P M TR P VIII Tête laurée de Domitien à droite
	x							COS/XIII/LVD/SAEC/FEC • héraut à côté d'une colonne avec l'inscription • héraut avec un bouclier à l'effigie de Minerve	
	x	x						COS XIII (dans le champ) LVD/SAEC/FEC • colonne avec l'inscription, dans couronne de lauriers	
	x							COS XIII (dans le champ) LVD SAEC FEC • colonne avec l'inscription, dans couronne de lauriers • héraut avec un bouclier rond à l'effigie de Minerve	DOMITIANVS AVGVSTVS GERMANICVS Tête laurée de Domitien à droite
								COS XIII LVD SAEC A POP/FRVG AC (sur l'estrade) • Domitien sur une estrade (temple et deux citoyens) • Domitien sur une estrade (patère et deux citoyens)	IMP CAES DOMIT AVG GERM P M TR P VIII CENS PER P P Tête laurée de Domitien à droite
			•					COS XIII LVD SAEC FEC • Domitien debout devant trois femmes et un temple • Domitien debout tenant un globe (trois enfants)	
								COS XIII (parfois dans le champ)/LVD/SAEC/FEC • Domitien sacrifiant devant un autel (brebis, chèvre) • Domitien sacrifiant devant un autel (taureau) • Domitien sacrifiant devant un autel (Tibre couché) • héraut avec baguette et bouclier face à un cippe	IMP CAES DOMIT AVG GERM P M TR P VIII CENS PER P P Tête radiée de Domitien à droite
				•				FORTVNAE AVGVSTI, gouvernail et corne d'abondance	
								COS XIII LVD SAEC FEC • Domitien sacrifiant devant un autel (taureau) • Domitien sacrifiant devant un autel (musiciens) • Domitien sacrifiant devant le Tibre qui s'incline	IMP CAES DOMIT AVG GERM P M TR P VIII CENS PER P P Tête laurée de Domitien à droite ou à gauche
								MONETA AVGVSTI, balance et corne d'abondance	
								VIRTVTI AVGVSTI, la <i>Virtus</i> avec lance et <i>parazonium</i>	

Or et argent (x)			Bronze, laiton et cuivre (°)				MONNAIES DE DOMITIEN - ANNÉES 88-89		
Au	D	Q	HS	Dp	As	Sem.	Quad.	Thèmes au revers	Titulatures au droit
	x							CENS P P P, Minerve avec foudre et lance (bouclier)	IMP CAES DOMIT AVG GERMANIC COS XIII Tête laurée de Domitien à droite
								COS XIII	
	x							• Minerve avec bouclier rond et lance • Minerve casquée sur une proue avec lance (chouette)	
									DOMITIANVS AVGVSTVS Tête laurée de Domitien à droite
								GERMANICVS COS XIII	
x								• Domitien en quadriges, avec un sceptre et un rameau	
x								• femme germaine assise sur un bouclier (lance brisée)	
x								• Minerve casquée avec foudre et lance (bouclier) • Minerve casquée avec javelot et bouclier (chouette)	
									IMP CAES DOMIT AVG GERM P M TR P VIII Tête laurée de Domitien à droite (dont l'une avec Domitien légèrement barbu)
	x							IMP XVI COS XIII CENS P P P, Minerve (bouclier, lance)	
								• Minerve avec bouclier rond et lance	
	x							• Minerve casquée sur une proue avec lance (chouette)	
								IMP XVII COS XIII CENS P P P	
	x							• Minerve casquée avec javelot et bouclier (chouette)	
	x							• Minerve casquée avec foudre et lance (bouclier)	
	x							• Minerve casquée tenant une lance	
								IMP XVIII COS XIII CENS P P P	
	x							• Minerve casquée, avec bouclier et javelot	
	x							• Minerve casquée avec foudre et lance (bouclier)	
								IMP XIX COS XIII CENS P P P	
	x							• Minerve casquée, avec bouclier et javelot	
	x							• Minerve casquée avec javelot et bouclier (chouette)	
	x							• Minerve casquée, tenant une lance	
	x							• Minerve casquée avec foudre et lance (bouclier)	
	x							• la Victoire tenant sa robe et un rameau d'olivier	
	x							• IMP XIX COS XIII CENS P P P, Minerve (foudre, lance)	

Or et argent (x)			Bronze, laiton et cuivre (•)					MONNAIES DE DOMITIEN - ANNÉES 88-89	
Au	D	Q	HS	Dp	As	Sem.	Quad.	Thèmes au revers	Titulatures au droit
			•					IOVI VICTORI, Jupiter avec une Victoire et un sceptre	IMP CAES DOMIT AVG GERM COS XIII CENS PER P P Tête laurée de Domitien à droite
			•					IVPPITER CVSTOS, Jupiter avec Victoire et sceptre	
			•					S C	
			•					• Domitien devant l'autel du temple de Minerve	
			•					• Domitien à cheval terrassant un guerrier germain	
			•					• Domitien en habit militaire, soumettant le Rhin	
			•					• Domitien debout est couronné par la Victoire	
			•					• la Paix brûlant des armes, corne d'abondance	
			•					• la Victoire inscrivant DE/GER sur un bouclier	
				•				ANNONA AVG, sac rempli d'épis (enfant et vaisseau)	IMP CAES DOMIT AVG GERM COS XIII CENS PER P P Tête radiée de Domitien à droite (certaines avec l'égide)
				•				FIDEI PVBLICAE, corbeille de fruits, deux épis et pavot	
				•				FORTVNAE AVGVSTI, gouvernail et corne d'abondance	
				•				VIRTVTI AVGVSTI, la Vertu avec lance et <i>parazonium</i>	
					•			ANNONA AVG, sac rempli d'épis (enfant et vaisseau)	IMP CAES DOMIT AVG GERM COS XIII CENS PER P P Tête laurée de Domitien à droite
					•			FIDEI PVBLICAE, corbeille de fruits, deux épis et pavot	
					•			FORTVNAE AVGVSTI, gouvernail et corne d'abondance	
					•			MONETA AVGVSTI, balance et corne d'abondance	
					•			VIRTVTI AVGVSTI, la Vertu avec lance et <i>parazonium</i>	
						•		S C, chouette regardant de face	IMP DOMIT AVG GERM COS XIII Buste casqué de Minerve à droite, avec l'égide

Or et argent (x)			Bronze, laiton et cuivre (•)				MONNAIES DE DOMITIEN - ANNÉES 89-90		
Au	D	Q	HS	Dp	As	Sem.	Quad.	Thèmes au revers	Titulatures au droit
								IMP XXI COS XIII CENS P P P (89)	IMP CAES DOMIT AVG GERM P M TR P VIII Tête laurée de Domitien à droite
	x							• Minerve casquée avec javelot et bouclier rond	
	x							• Minerve casquée avec javelot et bouclier (chouette)	
	x							• Minerve casquée avec foudre et lance	
	x							• Minerve casquée avec lance	
								IMP XXI COS XV CENS P P P (90)	
	x							• Minerve casquée avec javelot et bouclier (chouette)	
	x							• Minerve tenant un bouclier et un javelot	
								• Minerve casquée avec foudre et lance (bouclier)	
								• Minerve, debout, tenant une lance	
		x						• la Victoire avec couronne et rameau	

Or et argent (x)			Bronze, laiton et cuivre (•)				MONNAIES DE DOMITIEN - ANNÉES 90-91		
Au	D	Q	HS	Dp	As	Sem.	Quad.	Thèmes au revers	Titulatures au droit
								GERMANICVS COS XV	DOMITIANVS AVGVSTVS Tête laurée de Domitien à droite
	x							• Domitien en quadriges, avec un sceptre et un rameau	
	x							• captive germaine assise sur un bouclier (lance brisée)	
	x							• Minerve casquée avec foudre et lance (bouclier)	
	x							• Minerve, debout, tenant une lance	
								IMP XXI COS XV CENS P P P	IMP CAES DOMIT AVG GERM P M TR P X Tête laurée de Domitien à droite
	x							• Minerve casquée, avec un bouclier et un javelot	
	x							• Minerve casquée avec javelot et bouclier (chouette)	
	x							• Minerve casquée, tenant une lance	
	x							• Minerve casquée avec foudre et lance (bouclier)	
								IOVI VICTORI, Jupiter avec une Victoire et un sceptre	IMP CAES DOMIT AVG COS XV CENS PER P P Tête laurée de Domitien à droite, certains sont avec l'égide
								S C	
								• arc de triomphe à deux arches (quadriges d'éléphants)	
								• Domitien debout est couronné par la Victoire	
								• Domitien devant le Rhin assis à ses pieds	
								FORTVNAE AVGVSTI, gouvernail, corne d'abondance	
								MONETA AVGVSTI, balance et corne d'abondance	
								SALVTI AVGVSTI, autel	
								VIRTVTI AVGVSTI, la Vertu avec lance et <i>parazonium</i>	
								FORTVNAE AVGVSTI, gouvernail, corne d'abondance	IMP CAES DOMIT AVG COS XV CENS PER P P Tête radiée de Domitien à droite
								VIRTVTI AVGVSTI, la Vertu avec lance et <i>parazonium</i>	
								S C, corbeau sur une branche de laurier (à droite)	IMP DOMIT AVG GERM COS XV Buste drapé et lauré d'Apollon
								S C, corbeau sur une branche de laurier (à gauche)	

Or et argent (x)			Bronze, laiton et cuivre (•)					MONNAIES DE DOMITIEN - ANNÉE 92	
<i>Au</i>	D	Q	HS	<i>Dp</i>	As	Sem.	Quad.	Thèmes au revers	Titulatures au droit
		x						IMP XXI COS XVI CENS P P P	IMP CAES DOMIT AVG GERM P M TR P XI Tête laurée, et légèrement barbue, de Domitien à droite
	x							• femme germaine assise sur un bouclier (lance brisée)	
	x							• Minerve casquée, avec bouclier et javelot	
	x							• Minerve casquée avec javelot et bouclier (chouette)	
	x							• Minerve casquée, tenant une lance	
	x							• Minerve casquée avec foudre et lance (bouclier)	
	x							• la Victoire debout, avec une couronne et une palme	
		x						• la Victoire assise, avec une couronne et une palme	

Or et argent (x)			Bronze, laiton et cuivre (•)					MONNAIES DE DOMITIEN - ANNÉES 92-93	
<i>Au</i>	D	Q	HS	<i>Dp</i>	As	Sem.	Quad.	Thèmes au revers	Titulatures au droit
	x							IMP CAESAR, temple à 8 colonnes et riche décoration	IMP CAES DOMIT AVG GERM P M TR P XII Tête laurée de Domitien à droite
	x							IMP XXII COS XVI CENS P P P	
	x							• Minerve casquée avec javelot et bouclier rond	
	x							• Minerve casquée sur une proue (javelot et bouclier)	
	x							• Minerve casquée, avec foudre et longue lance	



Or et argent (x)			Bronze, laiton et cuivre (•)					MONNAIES DE DOMITIEN - ANNÉES 92-94	
Au	D	Q	HS	Dp	As	Sem.	Quad.	Thèmes au revers	Titulatures au droit
								GERMANICVS COS XVI	DOMITIANVS AVGVSTVS Tête laurée de Domitien à droite
x								• captive germaine assise sur un bouclier (lance brisée)	
x								• Domitien en quadrigé, avec un sceptre et un rameau	
x								• Minerve casquée, avec javelot et bouclier rond	
x								• Minerve casquée sur une proue (javelot et bouclier)	
x								• Minerve casquée, avec foudre et longue lance	
								• Minerve casquée, tenant une lance	
			•					IOVI VICTORI, Jupiter avec une Victoire et un sceptre	IMP CAES DOMIT AVG GERM COS XVI CENS PER P P Tête laurée de Domitien à droite
								S C	
			•					• Domitien debout est couronné par la Victoire	IMP CAES DOMIT AVG GERM COS XVI CENS PER P P Tête radiée de Domitien à droite
			•					• Domitien sert la main d'un officier devant un autel	
				•				FORTVNAE AVGVSTI, gouvernail et corne d'abondance	IMP CAES DOMIT AVG GERM COS XVI CENS PER P P Tête radiée de Domitien à droite
				•				VIRTVTI AVGVSTI, la Vertu avec lance et <i>parazonium</i>	
					•			FORTVNAE AVGVSTI, gouvernail et corne d'abondance	IMP CAES DOMIT AVG GERM COS XVI CENS PER P P Tête laurée de Domitien à droite
					•			MONETA AVGVSTI, balance et corne d'abondance	
					•			VIRTVTI AVGVSTI, la Vertu avec lance et <i>parazonium</i>	
						•		S C, corbeau tenant une branche de laurier, à droite	IMP DOMIT AVG GERM COS XVI Buste lauré et drapé d'Apollon à droite

\* Le *dupondius* portant la légende MONETA AVGVSTI (BNCMER III, Domitien 497) est incertain (réalisé sur un flanc de cuivre ?).

Or et argent (x)			Bronze, laiton et cuivre (•)					MONNAIES DE DOMITIEN - ANNÉES 93-94	
Au	D	Q	HS	Dp	As	Sem.	Quad.	Thèmes au revers	Titulatures au droit
								IMP XXII COS XVI CENS P P P	IMP CAES DOMIT AVG GERM P M TR P XIII Tête laurée et barbue de Domitien à droite
	x							• Minerve casquée, avec javelot et bouclier rond	
	x							• Minerve casquée avec javelot et bouclier (chouette)	
	x							• Minerve casquée, avec foudre et longue lance	
	x							• Minerve casquée, tenant une lance	

Or et argent (x)			Bronze, laiton et cuivre (•)					MONNAIES DE DOMITIEN - ANNÉE 94	
<i>Au</i>	<i>D</i>	<i>Q</i>	<i>HS</i>	<i>Dp</i>	<i>As</i>	<i>Sem.</i>	<i>Quad.</i>	Thèmes au revers	Titulatures au droit
	x							IMP XXII COS XVI CENS P P P • Minerve casquée, avec javelot et bouclier rond	IMP CAES DOMIT AVG GERM P M TR P XIII Tête laurée et de Domitien à droite
	x							• Minerve casquée, tenant une lance	

Or et argent (x)			Bronze, laiton et cuivre (•)					MONNAIES DE DOMITIEN - ANNÉE 95	
<i>Au</i>	<i>D</i>	<i>Q</i>	<i>HS</i>	<i>Dp</i>	<i>As</i>	<i>Sem.</i>	<i>Quad.</i>	Thèmes au revers	Titulatures au droit
	x							IMP XXII COS XVII CENS P P P • Minerve casquée, avec javelot et bouclier rond	IMP CAES DOMIT AVG GERM P M TR P XIII Tête laurée de Domitien à droite
	x							• Minerve casquée avec javelot et bouclier (chouette)	
	x							• Minerve casquée, avec foudre et longue lance	
	x							• Minerve casquée, tenant une lance	
	x							• Minerve casquée sur une proue (javelot et bouclier)	
		x						• la Victoire assise, avec couronne et palme	

Or et argent (x)			Bronze, laiton et cuivre (•)					MONNAIES DE DOMITIEN - ANNÉES 95-96	
Au	D	Q	HS	Dp	As	Sem.	Quad.	Thèmes au revers	Titulatures au droit
x								GERMANICVS COS XVII • femme germaine assise sur un bouclier	DOMITIANVS AVGVSTVS Tête laurée de Domitien à droite
x								• Minerve casquée avec une lance et un bouclier rond	
x								• Minerve casquée avec javelot et bouclier (chouette)	
x								• Minerve casquée avec foudre et lance (bouclier)	
x								• Minerve debout tenant une lance	
x								• temple à deux colonnes avec Victoires ailées sur côtés	IMP CAES DOMIT AVG GER COS XVII CENS PER P P Tête laurée de Domitien à droite, avec l'égide
	x							IMP XXII COS XVII CENS P P P • autel avec deux statues et deux aigles légionnaires	IMP CAES DOMIT AVG GERM P M TR P XV Tête laurée de Domitien à droite
								• femme portant un oiseau et un caducée	
	x							• Minerve casquée avec javelot et bouclier	
	x							• Minerve casquée avec javelot et bouclier (chouette)	
	x							• Minerve casquée avec foudre et lance (bouclier)	
	x							• Minerve casquée et ailée avec bouclier et javelot	
	x							• Minerve debout tenant une lance	
			•					IOVI VICTORI, Jupiter avec une Victoire et un sceptre	IMP CAES DOMIT AVG GERM COS XVII CENS PER P P Tête laurée de Domitien à droite buste lauré avec cuirasse et <i>paludamentum</i> vu de dos : sesterce avec arc de triomphe
				•				S C • arc de triomphe à deux arches (quadriges d'éléphants)	
					•			• aigle sur une palme avec couronne dans le bec	
						•		• chouette de face avec un rameau	
				•				• Domitien à cheval et levant la main droite	
				•				• Domitien debout est couronné par la Victoire	
				•				• Domitien, entre Minerve, couronné par la Victoire	
				•				• temple rond tétrastyle avec un soldat de chaque côté	
					•			FORTVNAE AVGVSTI, gouvernail et corne d'abondance	
					•			MONETA AVGVSTI, balance et corne d'abondance	
					•			VIRTVTI AVGVSTI, la Vertu avec lance et <i>parazonium</i>	
				•				FORTVNAE AVGVSTI, gouvernail et corne d'abondance	
					•			S C • aigle sur une palme avec une couronne dans le bec	IMP CAES DOMIT AVG GERM COS XVII CENS PER P P Tête radiée de Domitien à droite
					•			• bouclier et casque devant un olivier	
					•			• la Victoire sur un globe avec couronne et palme	
					•			VIRTVTI AVGVSTI, la Vertu avec lance et <i>parazonium</i>	
						•		S C, corbeau à droite sur une branche	IMP DOMIT AVG GERM COS XVII Buste drapé et lauré d'Apollon à droite

Or et argent (x)			Bronze, laiton et cuivre (•)					MONNAIES DE DOMITIEN - ANNÉE 96	
Au	D	Q	HS	Dp	As	Sem.	Quad.	Thèmes au revers	Titulatures au droit
								IMP XXII COS XVII CENS P P P	IMP CAES DOMIT AVG GERM P M TR P XVI Tête laurée de Domitien à droite
	x							• Minerve casquée avec javelot et bouclier rond	
	x							• Minerve casquée avec foudre et lance (bouclier)	
	x							• Minerve casquée et ailée avec bouclier et javelot	

Or et argent (x)			Bronze, laiton et cuivre (•)					MONNAIES DE DOMITIEN (SANS DATE) - ANNÉES 81-84	
Au	D	Q	HS	Dp	As	Sem.	Quad.	Thèmes au revers	Titulatures au droit
x	x							IVPPITER CONSERVATOR, aigle éployé sur un foudre	IMP CAES DOMITIANVS AVG P M Tête laurée et barbue de Domitien à droite
	x							SALVS AVGVST, <i>Salus</i> tenant des épis et un pavot	
		x						VICTORIA AVGVST, la Victoire avec couronne et palme	
								MONNAIES DE DOMITIEN (SANS DATE) - ANNÉES 94-96	
	x							IMP CAES • temple tétrastyle avec Sérapis sur un trône (quadrigé)	DOMITIANVS AVG GERM Tête de Domitien à droite
	x							• temple tétrastyle avec Minerve casquée (bouclier)	
	x							• temple hexastyle avec 3 figures indéterminées	
								MONNAIES DE DOMITIEN (SANS DATE)	
						•		S C, corne d'abondance	IMP DOMITIANVS AVG Tête laurée de Domitien à droite
							•	S C, dans une couronne de laurier	IMP DOMIT AVG GERM Buste casqué et drapé de Minerve à droite
							•		IMP DOMIT AVG GERM Tête casquée de Minerve à droite
							•		IMP DOMIT AVG GERM Tête casquée de Minerve à droite
							•		IMP DOMIT AVG GERM Tête casquée de Minerve à droite
							•	S C, branche d'olivier	IMP DOM AVG Buste casqué et drapé de Minerve à droite
							•	S C, chouette à droite, ou à gauche, regardant de face	
							•	S C, bouquet de trois pavots et quatre épis	IMP DOMIT AVG GERM, buste drapé et couronné d'épis de Cérès, à gauche
							•	S C, <i>modius</i> rempli d'épis	
							•	S C, vaisseau à voile	
							•	S C, branche d'olivier	IMP DOMIT AVG GERM : trophée
							•	Rhinocéros à droite, ou à gauche	IMP DOMIT AVG GERM : S C au centre

LES PERSONNALITÉS HONORÉES PAR LES MONNAYAGES FLAVIENS

TITUS (79-81)

Or et argent (x)			Bronze, laiton et cuivre (•)					VESPASIEN (80-81)	
Au	D	Q	HS	Dp	As	Sem.	Quad.	Thèmes au revers	Titulatures au droit
x	x							EX SC (dans le champ ou à l'exergue) • la Victoire érige un trophée devant avec un captif • quadriges surmontés d'un petit quadriges (deux Victoires) • bouclier contre colonne avec vase (rameau laurier) • bouclier soutenus par deux Capricornes, et globe	DIVVS VESPASIANVS AVGVSTVS Tête laurée de Vespasien à droite
			•					DIVO/AVG/VESP SPQR, Vespasien radié avec sceptre et Victoire dans quadriges d'éléphants	IMP T CAES DIVI VESP F AVG P M TR P P P COS VIII S C au centre
			•					DIVVS AVGVSTVS VESP, Vespasien radié et en toge sur un trône avec un sceptre et un rameau d'olivier	
			•					DIVVS AVGVSTVS VESPASIAN, Vespasien radié et en toge sur un siège curule	
			•					S C, <i>Spes</i> avec une fleur et relevant sa robe	DIVVS AVGVSTVS VESPASIANVS Tête laurée de Vespasien à droite
					•			AEQVITAS AVGVST, debout avec balance et sceptre	
					•			PAX AVGVST, corne d'abondance et rameau d'olivier	
				•				CERES AVGVSTI, sac de grains et torche	DIVVS AVGVSTVS VESPASIANVS Tête radiée de Vespasien à droite
				•				CONCORD AVGVST, corne d'abondance et patère	
				•				VESTA, Vesta voilée avec <i>palladium</i> et sceptre	

Or et argent (x)			Bronze, laiton et cuivre (•)					DOMITILLA (80-81)	
Au	D	Q	HS	Dp	As	Sem.	Quad.	Thèmes au revers	Titulatures au droit
	x							CONCORDIA AVGVST paon faisant la roue, à droite	DIVA DOMITILLA AVGVSTA Buste drapé de Domitilla à droite, tresse sur la nuque
	x							FORTVNA AVGVST, Fortune (gouvernail et corne)	
	x							PACI AVGVSTAE, Némésis drapée (caducée ailé)	
	x							PIETAS AVGVST, <i>Pietas</i> tenant une corne d'abondance	
			•					MEMORIAE (pourtour) DOMITILLAE (champ)/SPQR	IMP T CAES DIVI VESP F AVG P M TR P P P COS VIII S C au centre
			•					DOMITILLAE (pourtour) IMP CAES VESP AVG/SPQR <i>carpentum</i> avec cinq figures et tiré par deux mules	

Or et argent (x)			Bronze, laiton et cuivre (•)					JULIE (80-81)	
Au	D	Q	HS	Dp	As	Sem.	Quad.	Thèmes au revers	Titulatures au droit
	x							SALVS AVG, <i>Salus</i> tenant une patère	IVLIA AVGVSTA T AVG F / IVLIA AVGVSTA TITI AVGVSTI F Buste drapé de Julie à droite, tresse sur la nuque
	x							VENVS AVG(VST), Vénus de dos contre une colonne	
	x							VESTA, Vénus assise avec <i>palladium</i> et sceptre	IULIA IMP T AVG F AVGVSTA Buste drapé de Julie à droite, cheveux en chignon
				•				CERES AVGVST, Cérès avec deux épis et longue torche	IULIA IMP T AVG F AVGVSTA Buste drapé de Julie à droite : chignon relevé / sur nuque
				•				CONCORDIA AVGVST, patère et corne d'abondance	
				•				VESTA, Vesta avec <i>palladium</i> et sceptre	

Or et argent (x)			Bronze, laiton et cuivre (•)					AUGUSTE (monnaies restituées)	
Au	D	Q	HS	Dp	As	Sem.	Quad.	Thèmes au revers	Titulatures au droit
			•					IMP T CAES DIVI VESP F AVG P M TR P P P COS VIII	DIVVS AVGVSTVS PATER Auguste radié et assis, sur un trône à gauche
				•				IMP T VESP AVG REST, la Victoire et bouclier (SPQR)	DIVVS AVGVSTVS PATER Tête radiée d'Auguste à gauche
					•			IMP T CAES AVG REST/PROVIDENT, autel	DIVVS AVGVSTVS PATER Tête radiée d'Auguste, à gauche ou à droite
					•			IMP T CAES AVG REST/PROVIDENT, aigle sur globe	

Or et argent (x)			Bronze, laiton et cuivre (•)					AGRIPPA (monnaie restituée)	
Au	D	Q	HS	Dp	As	Sem.	Quad.	Thèmes au revers	Titulatures au droit
					•			IMP T VESP AVG REST, Neptune debout, avec un dauphin et un trident	M AGRIPPA L F COS III Tête d'Agrippa à droite, avec couronne rostrale

Or et argent (x)			Bronze, laiton et cuivre (•)					TIBÈRE (monnaies restituées)	
Au	D	Q	HS	Dp	As	Sem.	Quad.	Thèmes au revers	Titulatures au droit
			•					IMP T CAES DIVI VESP F AVG P M TR P P P COS VIII S C au centre	CIVITATIBVS ASIAE RESTITVT Tibère lauré et en toge assis sur un siège curule
					•			IMP T CAES DIVI VESP F AVG RESTITVT S C au centre (certaines sont avec caducée)	TI CAESAR DIVI AVG F AVGVST IMP VIII Tête de Tibère à droite

Or et argent (x)			Bronze, laiton et cuivre (•)					DRUSUS (monnaie restituée)	
Au	D	Q	HS	Dp	As	Sem.	Quad.	Thèmes au revers	Titulatures au droit
					•			IMP T CAES DIVI VESP F AVG REST(ITV) S C au centre (ou TR P P P COS VIII RESTITV)	DRVSVS CAESAR TI AVG F DIVI AVG N Tête de Drusus à gauche

Or et argent (x)			Bronze, laiton et cuivre (•)					LIVIE ? (monnaies restituées)	
Au	D	Q	HS	Dp	As	Sem.	Quad.	Thèmes au revers	Titulatures au droit
				•				IMP T CAES DIVI VESP F AVG REST S C au centre (TR P P P COS VIII RESTITV)	IVSTITIA Buste drapé et diadémé de Livie (?) à droite
				•				IMP T CAES DIVI VESP F AVG REST S C au centre	PIETAS Buste voilé, drapé et diadémé, de Livie (?) à droite

Or et argent (x)			Bronze, laiton et cuivre (•)					GERMANICUS (monnaie restituée)	
Au	D	Q	HS	Dp	As	Sem.	Quad.	Thèmes au revers	Titulatures au droit
					•			IMP T CAES DIVI VESP F AVG REST S C au centre	GERMANICVS CAESAR F GERMANICIS CAESARIS Tête de Germanicus à droite

Or et argent (x)			Bronze, laiton et cuivre (•)					AGRIPPINE (monnaie restituée)	
Au	D	Q	HS	Dp	As	Sem.	Quad.	Thèmes au revers	Titulatures au droit
				•				IMP T CAES DIVI VESP F AVG P M TR P P P COS VIII REST/S C au centre	AGRIPPINA M F GERMANICI CAESARIS Buste drape d'Agrippine à droite (tresse courte)

Or et argent (x)			Bronze, laiton et cuivre (•)					CLAUDE (monnaies restituées)	
Au	D	Q	HS	Dp	As	Sem.	Quad.	Thèmes au revers	Titulatures au droit
			•					IMP T VESP AVG REST <i>Spes</i> à gauche, avec des fleurs et relevant sa robe	TI CLAUDIVS CAESAR AVG PM TR P IMP P P Tête laurée de Claude à droite
				•				IMP T VESP AVG REST Cérès assise à gauche, avec sac d'épis et longue torche	TI CLAUDIVS CAESAR AVG PM TR P IMP P P Tête laurée de Claude à droite
				•					IMP T CAES VESP AVG PM TR P COS VIII Tête laurée de Claude à droite
					•			IMP T VESP AVG REST La Constance casquée avec sceptre, et levant la main	TI CL(AVDIVS) CAESAR AVG PM TR P IMP P P Tête laurée de Claude à droite
					•			IMP T VESP AVG REST Minerve casquée à droite, avec bouclier et javelot	
					•			IMP T CAES DIVI VESP [...] TR P P P COS VIII RES S C au centre	TI CLAUDIVS CAESAR AVG P [...] Tête de Claude à droite

Or et argent (x)			Bronze, laiton et cuivre (•)				GALBA (monnaies restituées)		
Au	D	Q	HS	Dp	As	Sem.	Quad.	Thèmes au revers	Titulatures au droit
			•					IMP T CAES DIVI VESP F AVG P M TR P P P COS VIII REST (dans le champ)/S C au centre	IMP SER SVLP GALBA CAES AVG TR P Tête laurée de Galba à droite
				•				IMP T VESP AVG REST La Paix debout mettant le feu à un tas d'armes	SER GALBA IMP CAES AVG TR P Tête laurée de Galba à droite
					•			IMP T CAES DIVI VESP F AVG REST, S C au centre	SER GALBA IMP CAES AVG TR P Tête laurée de Galba à droite
					•			IMP T VESP AVG REST La Liberté, debout, tenant un bonnet et un sceptre	

### DOMITIEN (81-96)

Or et argent (x)			Bronze, laiton et cuivre (•)				DOMITIA (81-84)		
Au	D	Q	HS	Dp	As	Sem.	Quad.	Thèmes au revers	Titulatures au droit
x								DOMITIA AVGVSTA IMP DOMIT Buste drapé de Domitia à droite (tresse sur la nuque)	IMP CAES DOMITIANVS AVG P M Tête laurée et légèrement barbue de Domitien à droite
	x							DOMITIA AVGVSTA Buste de Domitia à droite (collier et chignon)	
x	x							CONCORDIA AVGVST, paon à droite	
x	x							DIVVS CAESAR IMP DOMITIANI F Enfant nu assis sur un globe au-dessus de 7 étoiles	
	x							PIETAS AVGVST, La <i>Pietas</i> tenant un sceptre au-dessus d'un enfant	

Or et argent (x)			Bronze, laiton et cuivre (•)				DOMITIA (SANS DATE)		
Au	D	Q	HS	Dp	As	Sem.	Quad.	Thèmes au revers	Titulatures au droit
x	x							CONCORDIA AVGVST Paon à droite	DOMITIA AVG IMP DOMITIAN AVG GERM Buste drapé de Domitia à droite (tresse sur nuque)
			•					DIVI CAESAR MATRI Domitia assise à gauche avec un sceptre (enfant)	DOMITIAE AVG IMP CAES DIVI F DOMITIAN AVG Buste drapé de Domitia à droite (lourd chignon)
			•					DIVI CAESAR MATRI Domitia assise à gauche tendant le bras vers un enfant	DOMITIAE AVG IMP CAES DIVI F DOMITIAN AVG Buste drapé de Domitia à droite (longue tresse)
			•					DIVI CAESARIS MATER Domitia assise à gauche tendant le bras vers un enfant	DOMITIAE AVG IMP CAES DIVI F DOMITIAN AVG Buste drapé de Domitia à droite (longue tresse)

Or et argent (x)			Bronze, laiton et cuivre (•)				VESPASIEN ET DOMITILLA (81-84)		
Au	D	Q	HS	Dp	As	Sem.	Quad.	Thèmes au revers	Titulatures au droit
x								DIVA DOMITILLA AVGVSTA Buste drapé de Domitilla à droite (perles et tresse)	DIVVS AVGVSTVS VESPASIANVS Tête radiée de Vespasien à droite



Or et argent (x)			Bronze, laiton et cuivre (•)					TITUS ET JULIE (81-84)	
Au	D	Q	HS	Dp	As	Sem.	Quad.	Thèmes au revers	Titulatures au droit
x								IVLIA AVGVSTA DIVI TITII F Buste drapé de Julie à droite (perles et chignon)	DIVVS TITVS AVGVSTVS Tête radiée et barbue de Titus à droite
Or et argent (x)			Bronze, laiton et cuivre (•)					JULIE (SANS DATE)	
Au	D	Q	HS	Dp	As	Sem.	Quad.	Thèmes au revers	Titulatures au droit
x								DIVI TITII FILIA Paon de face faisant la roue	IVLIA AVGVSTA Buste drapé de Julie à droite (tresse sur nuque)
Or et argent (x)			Bronze, laiton et cuivre (•)					JULIE (90-91)	
Au	D	Q	HS	Dp	As	Sem.	Quad.	Thèmes au revers	Titulatures au droit
x								Julie assise à droite, tenant un sceptre et des épis, sur un char funéraire tiré par deux éléphants	DIVA IVLIA AVGVSTA Buste drapé de Julie à droite (cheveux sur front)
			•					DIVAE IVLIAE AVG DIVI TITII F <i>Carpentum</i> tiré par 2 mules (statuettes et bas-relief)	IMP CAES DOMIT AVG GERM COS XV CENS PER P P S C au centre
Or et argent (x)			Bronze, laiton et cuivre (•)					JULIE (92-94)	
Au	D	Q	HS	Dp	As	Sem.	Quad.	Thèmes au revers	Titulatures au droit
			•					DIVAE IVLIAE AVG DIVI TITII F/SPQR <i>Carpentum</i> tiré par deux mules (statuettes et bas-relief)	IMP CAES DOMIT AVG GERM COS XVI CENS [PER] P P S C au centre
Or et argent (x)			Bronze, laiton et cuivre (•)					TITUS ET DOMITIEN (81-82)	
Au	D	Q	HS	Dp	As	Sem.	Quad.	Thèmes au revers	Titulatures au droit
			•					T DIVO AVG DIVI VESP F VES[ Titus radié à gauche assis sur un trône (autel, rameau)	]ES DIVI VESP F DOMIT AVG P M TR[ S C au centre
			•					DIVO AVG T DIVI VESP F VESPASIANO Titus radié à gauche assis sur un trône (autel, rameau)	IMP CAES DIVI VESP F DOMIT AVG P M TR P P P S C au centre
Or et argent (x)			Bronze, laiton et cuivre (•)					TITUS ET DOMITIEN (SANS DATE)	
Au	D	Q	HS	Dp	As	Sem.	Quad.	Thèmes au revers	Titulatures au droit
			•					TITVS [...] AVG DOMITIAN Titus et Domitien, face à face, debout sur une estrade	IMP CAES DIVI VESP F DOMIT AVG GERM[ Tête laurée de Domitien à droite, avec l'égide
Or et argent (x)			Bronze, laiton et cuivre (•)					TITUS (SANS DATE)	
Au	D	Q	HS	Dp	As	Sem.	Quad.	Thèmes au revers	Titulatures au droit
			•					DIVO AVG DIVI VESPASIANO Titus en toge assis sur un siège curule, avec un rameau	Vue du Colisée, entre un obélisque et un bâtiment

Or et argent (x)			Bronze, laiton et cuivre (•)				AUGUSTE ET AGRIPPA (monnaies restituées)		
Au	D	Q	HS	Dp	As	Sem.	Quad.	Thèmes au revers	Titulatures au droit
			•					DOM CAES DIVI VESP F AVG P M TR P P P COS VIII REST S C, au centre	DIVVS AVGVSTVS PATER Auguste radié à gauche, avec rameau et sceptre
				•				IMP D VESP AVG REST La Victoire à gauche, le pied sur un bouclier (SPQR)	DIVVS AVGVSTVS PATER Auguste radié à gauche, une étoile au-dessus
					•			IMP D AVG REST PROVIDENT Autel avec la porte de face	DIVVS AVGVSTVS PATER Auguste radié et à gauche, une étoile au-dessus
					•			IMP D CAES AVG RESTITVT Aigle éployé sur un globe, de face et la tête à droite	DIVVS AVGVSTVS PATER Auguste radié et à gauche, une étoile au-dessus
					•			IMP D AVG REST Neptune à gauche, avec un trident et un dauphin	M AGRIPPA L F COS III Tête d'Agrippa à gauche (couronne rostrale)

Or et argent (x)			Bronze, laiton et cuivre (•)				TIBÈRE ET DRUSUS (monnaies restituées)		
Au	D	Q	HS	Dp	As	Sem.	Quad.	Thèmes au revers	Titulatures au droit
					•			IMP D CAES DIVI VESP F AVG REST S C au centre	TI CAESAR DIVI AVG F AVGVST IMP VIII Tête de Tibère à gauche
					•			IMP D CAES DIVI VESP F AVG REST S C au centre	DRVSVS CAESAR TI AVG F DIVI AVG N Tête de Drusus à gauche

Or et argent (x)			Bronze, laiton et cuivre (•)				GERMANICUS (monnaies restituées)		
Au	D	Q	HS	Dp	As	Sem.	Quad.	Thèmes au revers	Titulatures au droit
			•					IMP T CAES DIVI VESP F AVG P M TR P P P COS VIII S C au centre	CIVITATIBVS ASIAE RESTITVT Tibère lauré et en toge assis sur un siège curule
					•			IMP T CAES DIVI VESP F AVG RESTITVT S C au centre (certaines contiennent un caducée)	TI CAESAR DIVI AVG F AVGVST IMP VIII Tête nue de Tibère à droite

Or et argent (x)			Bronze, laiton et cuivre (•)				CLAUDE (monnaie restituée)		
Au	D	Q	HS	Dp	As	Sem.	Quad.	Thèmes au revers	Titulatures au droit
			•					IMP D CAES AVG REST <i>Spes</i> à gauche, tenant une fleur et relevant sa robe	TI[... ]S CAESAR AVG P M T [... ] P Tête laurée de Claude à gauche
					•			IMP D CAES AVG REST Minerve casquée et drapée avec lance et bouclier rond	TI CLAVDIVS CAESAR AVG P M TR P IMP P P Tête nue de Claude à gauche

**ANNEXE 4**

**TABLEAUX DES TITULATURES AU DROIT DES MONNAIES FLAVIENNES RÉALISÉES PAR L'ATELIER DE ROME**

Tableau des titulatures au droit des monnaies de Vespasien (69-79)

	Monnaies d'or	Monnaies d'argent	Monnaies de bronze, de cuivre et de laiton	
69-70	IMP CAESAR VESPASIANVS AVG	IMP CAESAR VESPASIANVS AVG		
70			IMP CAES AVG VESPAS COS II TR POT	Sesterce
			IMP CAESAR VESPASIANVS AVG P M T P P COS II	Sesterce
			IMP CAES VESPASIAN AVG P M TR P P P COS II	Sesterce
			IMP CAESAR VESPASIANVS AVG P M T P P P COS II DES III	Sesterce et as
			VESPASIANVS AVG P M TR P	As
		IMP CAES VESPASIAN AVG COS II	Dupondius et as	
70-71	IMP CAES(AR) VESP AVG P M	IMP CAES(AR) VESP AVG P M		
71			IMP CAES(AR) VESPAS(IANVS) AVG P M TR P P P COS III	Sesterce
			IMP CAES VESPASIAN AVG COS III	Dupondius et as
			IMP VESP(IAN) AVG	Quadrans
71-72		IMP CAES		-
72-73	IMP CAES VESP AVG P M COS IIII	IMP CAES VESP AVG P M COS IIII	IMP CAES VESPAS AVG P M TR P P P COS IIII	Sesterce
			IMP CAES VESPAS AVG COS IIII	Dupondius
			IMP CAES(AR) VESPAS(IAN) AVG (P P) COS IIII	As
			IMP VESP AVG	Quadrans
73	IMP CAES VESP AVG CENSOR	IMP CAES VESP AVG P M COS IIII CEN	IMP CAES VESP AVG P M T P P P COS IIII CENS	Sesterce
	IMP CAES VESP AVG P M COS IIII CEN		IMP CAES VESP AVG P M T P P COS IIII CENS	Dupondius et as
74	IMP CAES VESP AVG	IMP CAES VESP AVG	IMP CAES VESPASIAN AVG P M TR P P P COS V CENS	Sesterce
	IMP CAES VESP AVG P M COS V CENS (quinaire)	IMP CAES VESP AVG P M COS V CENS (quinaire)	IMP CAES VESP AVG P M T P COS V CENS	Dupondius
			IMP CAES AVG (P M T P) COS V CENS	As
			IMP VESPASIAN AVG	Quadrans
75	IMP CAESAR VESPASIANVS AVG	IMP CAESAR VESPASIANVS AVG	IMP CAES VESPASIAN AVG P M TR P P P COS VI	Sesterce
			IMP CAES VESPAS AVG P M TR P P P COS VI	Sesterce
			IMP CAES VESP AVG P M T P COS VI	Dupondius
			IMP CAESAR VESP AVG COS VI	As
			IMP VESPASIAN AVG	Quadrans
76	IMP CAESAR VESPASIANVS AVG	IMP CAESAR VESPASIANVS AVG	IMP CAES VESPASIAN AVG P M TR P P P COS VII	Sesterce
			IMP CAES VESP AVG P M T P COS VII	Dupondius
			IMP CAES VESP AVG (P M T P) COS VII	As
			IMP CAES VESP AVG (PM TP) COS VII	Quadrans
			IMP VESP AVG COS VIII	Quadrans
77-78	(IMP) CAESAR VESPASIANVS AVG	(IMP) CAESAR VESPASIANVS AVG	IMP CAESAR VESPASIAN (AVG P M TR P P P) COS VIII	Sesterce
			IMP CAESAR VESPASIAN VIII	Dupondius et as
			IMP CAES VESP AVG (P M T P) COS VIII	As
			IMP CAES VESPASIAN CONS VIII (P P)	As
			IMP VESPASIAN AVG	Quadrans
		IMP VESP AVG COS VIII	Quadrans	
79	IMP CAESAR VESPASIANVS AVG	IMP CAESAR VESPASIANVS AVG	IMP CAESAR VESPASIAN COS VIII	Dupondius et as

Tableau des titulatures au droit des monnaies de Titus (69-81)

Années	Monnaies d'or	Monnaies d'argent	Monnaies de bronze, de cuivre et de laiton	
72			T CAES VESPASIAN IMP PON TR POT COS II	Sesterce
			T CAES VESPASIAN IMP P TR P COS II	Sesterce
			T CAES(AR) VESPASIAN IMP P(ON) TR P(OT) COS II	Dupondius
			T CAES VESPASIAN IMP P TR P COS II	As
			T CAESAR VESPASIAN IMP III PON TR POT II COS II	Sesterce, Dupondius et as
72-73	T IMP CAES VESP PON TR P	T IMP CAES VESP PON TR P	T CAESAR VESPASIAN IMP IIII PON TR POT II COS II	Sesterce et Dupondius
73	T CAES IMP VESP CEN(S)	T CAES IMP VESP CEN(S)	T CAES VESPASIAN IMP IIII PON TR POT III COS II	Sesterce
		T CAES VESP IMP PON TR POT CONS II CENS	T CAES VESP IMP PON TR POT CONS II CENS	Sesterce
			T CAES IMP PON TR P COS II CENS	Dupondius et as
74		T CAES IMP VESP	T CAES VESPASIAN IMP PON TR POT COS IIII CENS	Sesterce
			T CAESAR (PON) COS III CENS	Dupondius et as
			T CAESAR IMP COS III CENS	As
75	T CAESAR IMP VESPAS(IANVS)	T CAESAR IMP VESPAS(IANVS)	T CAESAR IMP VESPAS(IANVS) COS IIII	Sesterce et Dupondius
76	T CAESAR IMP VESPASIANVS	T CAESAR IMP VESPASIANVS	T CAES(AR) VESPASIAN IMP PON TR POT COS V	Sesterce
			T CAESAR IMP COS V	Dupondius et as
			T CAES VESP AVG P M TR P COS V	Semis
77-78	T CAES IMP VESPASIANVS	T CAES IMP VESPASIANVS	T CAES(AR) VESPASIAN IMP PON TR POT COS VI	Sesterce
			T CAESAR VESPASIANVS TR P COS VI	Dupondius et as
79	T CAESAR IMP VESPASIANVS	T CAESAR IMP VESPASIANVS	T CAES VESPASIAN IMP PON TR P COS VII P P	Sesterce
		IMP CAES VESPASIANVS AVG	IMP T(ITVS) CAES VESP AVG P M TR P (P P) COS VII	Sesterce et as
	IMP TITVS CAES VESP(ASIAN) AVG P M	IMP TITVS CAES VESP(ASIAN) AVG P M		
80	IMP TITVS CAES VESPASIAN AVG P M	TITVS CAES VESPASIAN AVG P M	IMP T CAES VESP AVG P M TR P P P COS VIII	Sesterce
			IMP T CAES VESP AVG P M TR P COS VIII	Dupondius et as
			IMP T VESP AVG COS VIII	Quadrans

**Tableau des titulatures au droit des monnaies de Domitien (69-96) - 1<sup>ère</sup> partie -**

<b>Années</b>	<b>Monnaies d'or</b>	<b>Monnaies d'argent</b>	<b>Monnaies de bronze, de cuivre et de laiton</b>	
72			CAESAR AVG F DOMITIANVS COS DES II	<i>Dupondius</i> et as
73	CAES(AR) AVG F DOMIT(IAN) COS II	CAES(AR) AVG F DOMIT(IAN) COS II	CAESAR AVG F DOMITIAN(VS) COS II	Sesterce, <i>Dupondius</i> et as
74-75	CAESAR AVG F DOMITIAN		CAESAR AVG F DOMIT(IANVS) COS III	Sesterce, <i>Dupondius</i> et as
	CAESAR AVG F DOMIT COS III	CAESAR AVG F DOMIT COS III		
76	CAESAR AVG F DOMITIANVS	CAESAR AVG F DOMITIANVS	CAESAR AVG F DOMITIANVS	Sesterce, <i>Dupondius</i> et as
77-78	CAESAR AVG F DOMITIANVS	CAESAR AVG F DOMITIANVS	CAESAR AVG F DOMITIANVS COS V	Sesterce, <i>Dupondius</i> et as
		CAESAR AVG F DOMITIANVS COS V		
79	CAESAR AVG F DOMITIANVS COS VI	CAESAR AVG F DOMITIANVS COS VI	CAESAR AVG F DOMITIANVS COS VI	Sesterce, <i>Dupondius</i> et as
80-81	CAESAR AVG F DOMITIANVS COS VII	CAESAR AVG F DOMITIANVS COS VII	CAES DIVI (AVG) VESP DOMITIAN(VS) COS VII	Sesterce, <i>Dupondius</i> et as
	CAESAR DIVI F DOMITIANVS COS VII	CAESAR DIVI F DOMITIANVS COS VII	CAESAR DIVI F VESP DOMITIAN COS VII	Quadrans
81		IMP CAESAR DOMITIANVS AVG		
	IMP CAESAR DOMITIANVS AVG PONT	IMP CAESAR DOMITIANVS AVG PONT		
	IMP CAES DOMITIANVS AVG P M	IMP CAES DOMITIANVS AVG P M		
		IMP CAES DIVI VESP F DOMITIAN AVG P M	IMP CAES DIVI VESP F DOMITIAN AVG P M	Sesterce, <i>Dupondius</i> et as
82	IMP CAES DOMITIANVS AVG P M	IMP CAES DOMITIANVS AVG P M	IMP CAES DIVI VESP F DOMITIAN AVG P M	Sesterce, <i>Dupondius</i> et as
83	IMP CAES DOMITIANVS AVG P M	IMP CAES DOMITIANVS AVG P M		
84	IMP CAES DIVI VESP F DOMITIAN AVG		IMP CAES DOMIT(IAN) AVG GERM COS X	<i>Dupondius</i>
	IMP CAES DOMITIAN(VS) AVG GERMANIC	IMP CAES DOMITIAN(VS) AVG GERMANIC	IMP CAES DOMITIAN AVG GERM COS X	As
			IMP CAES DIVI VESP F DOMITIAN AVG GER COS X	As
85	IMP CAES DOMITIANVS AVG GERMANIC	IMP CAES DOMITIANVS AVG GERMANIC	IMP CAES DOMITIAN AVG GERM COS XI	Sesterce
		IMP CAES DOMITIANVS GERMANICVS	IMP CAES DOMIT AVG GERM COS XI CENS POT P P	Sesterce
	IMP CAES DOMIT AVG GERM P M TR P IIII	IMP CAES DOMIT AVG GERM P M TR P IIII	IMP CAES DOMIT AVG GERM COS XI CENS PER P P	Sesterce
	IMP CAES DOMIT AVG GERM P M TR P V	IMP CAES DOMIT AVG GERM P M TR P(OT) V	IMP CAES DOMITIAN AVG GERM COS XI	<i>Dupondius</i>
		IMP XI COS XI CENS P P P	IMP CAES DOMIT AVG GERM COS XI CENS POT P P	<i>Dupondius</i>
	IMP CAES DOMIT AVG GERM P M TR P V	IMP CAES DOMIT AVG GERM P M TR P V	IMP CAES DOMIT AVG GERM COS XI CENS PER P P	<i>Dupondius</i>
			IMP CAES DOMITIAN AVG GERM COS XI	As
			IMP CAES DOMIT AVG GERM COS XI CENS POT P P	As
			IMP CAES DOMIT AVG GERM COS XI CENS PER P P	As
		IMP DOMIT AVG GERM COS XI	Semis et quadrans	

Tableau des titulatures au droit des monnaies de Domitien (69-96) - 2<sup>e</sup> partie –

	Monnaies d'or	Monnaies d'argent	Monnaies de bronze, de cuivre et de laiton	
86	IMP CAES DOMIT AVG GERM P M TR P V	IMP CAES DOMIT AVG GERM P M TR P V	IMP DOMITIAN AVG GERM COS XII	Sesterce
	IMP CAES DOMIT AVG GERM P M TR P VI	IMP CAES DOMIT AVG GERM P M TR P VI	IMP DOMIT AVG GERM COS XII CENS PER P P	Sesterce
			IMP CAES DOMITIAN AVG GERM COS XII	<i>Dupondius</i>
			IMP CAES DOMIT AVG GERM COS XII CENS PER P P	<i>Dupondius</i>
			IMP CAES DOMIT AVG GERM COS XII CENS PER P P	As
		IMP DOMIT AVG GERM COS XII	Sems	
87	IMP CAES DOMIT AVG GERM P M TR P VI	IMP CAES DOMIT AVG GERM P M TR P VI	IMP CAES DOMIT AVG GERM COS XIII CENS PER P P	Sesterce, <i>Dupondius</i> et as
		IMP CAES DOMIT AVG GERMANIC COS XIII		
	IMP CAES DOMIT AVG GERM P M TR P VII	IMP CAES DOMIT AVG GERM P M TR P VII		
88	IMP CAES DOMIT AVG GERM P M TR P VII	IMP CAES DOMIT AVG GERM P M TR P VII	IMP CAES DOMIT AVG GERM P M TR P VIII CENS PER P P	Sesterce, <i>Dupondius</i> et as
	DOMITIANVS AVGVSTVS GERMANICVS	IMP CAES DOMIT AVG GERM P M TR P VIII		
88-89	DOMITIANVS AVGVSTVS	IMP CAES DOMIT AVG GERMANIC COS XIII	IMP CAES DOMIT GERM COS XIII CENS PER P P	Sesterce, <i>Dupondius</i> et as
		IMP CAES DOMIT AVG GERM P M TR P VIII	IMP DOMIT AVG GERM COS XIII	Semis
89-90		IMP CAES DOMIT AVG GERM P M TR P VIII		
90-91	DOMITIANVS AVGVSTVS	IMP CAES DOMIT AVG GERM P M TR P X	IMP CAES DOMIT AVG GERM COS XV CENS PER P P	Sesterce, <i>Dupondius</i> et as
92			IMP DOMIT AVG GERM COS XV	Semis et quadrans
92-93		IMP CAES DOMIT AVG GERM P M TR P XI		
		IMP CAES DOMIT AVG GERM P M TR P XII		
92-94	DOMITIANVS AVGVSTVS		IMP CAES DOMIT AVG GERM COS XVI CENS PER P P	Sesterce, <i>Dupondius</i> et as
			IMP DOMIT AVG GERM COS XVI	Semis
93-94		IMP CAES DOMIT AVG GERM P M TR P XIII		
94		IMP CAES DOMIT AVG GERM P M TR P XIII		
95		IMP CAESAR DOMIT AVG GERM P M TR P XIII		
95-96	DOMITIANVS AVGVSTVS	IMP CAES DOMIT AVG GERM P M TR P XV	IMP CAES DOMIT AVG GERM COS XVII CENS PER P P	Sesterce, <i>Dupondius</i> et as
	IMP CAES DOMIT AVG GER COS XVII CENS PER P P		IMP DOMIT AVG GERM COS XVII	Semis
96		IMP CAES DOMIT AVG GERM P M TR P XVI		

**ANNEXE 5**

**TABLEAUX DES REVERS DES ÉMISSIONS MONÉTAIRES DES PRINCES FLAVIENS  
RÉALISÉS PAR L'ATELIER DE ROME**

- classement par thème et type de métal -



Émissions monétaires de Vespasien (69-79) - 1<sup>ère</sup> partie -

x = monnaies d'or et d'argent / • = monnaies de bronze	69-70	70	70-71	71	72-73	73	74	75	76	77-78
<b>LA FAMILLE IMPÉRIALE</b>										
Titus et Domitien	x	•		•						
Titus						x				
Domitien : Prince à cheval/lance							•		•	
<b>LA VICTOIRE ET LES RÉFÉRENCES MILITAIRES</b>										
Aigle romaine : cippe/enseignes/proue				•	•	•		x	x	
La Judée vaincue : femme assise/trophée	x		x	•	x					•
Objets militaires : enseignes/trophée				•						
Vespasien : quadriga triomphal/palme/sceptre/tenue militaire		•		•	x*	•	x	x		x
La Victoire : Victoire/bouclier/couronne/globe/palme	x	•	x	•	x*	x*	x*	x*	x*	•
La victoire navale : couronne/proue/palme				•		•	•			•
<b>LES PERSONNIFICATIONS</b>										
<i>Aequitas</i> : balance/sceptre	x	•		•	•	•	•	•	•	
<i>Annona</i> : sac d'épis/trône									•	•
<i>Concordia</i> : corne d'abondance/épis/patère	x			•	x	•				
<i>Felicitas</i> : caducée/corne d'abondance/mains jointes				•		•	•	•	•	•
<i>Fides</i> : mains jointes/caducée/épis	x			•	•	x				
<i>Fortuna</i> : autel/corne d'abondance/ globe/caducée	x	•	x	•	•	•	x		•	•
<i>Pax</i> : armes enflammées/caducée/épis/rameau	x	•	x	•	x*	x*	•	x	x*	•
<i>Providentia</i> : autel				•		•				
<i>Salus</i> : patère/sceptre				•	•	x				
<i>Securitas</i> : autel allumé/sceptre/torche	x			•				x		
<i>Spes</i> : fleurs/pan de sa robe				•			•		•	•
<b>LES DIVINITÉS</b>										
Cérès : sac de grains/torche				•						•
Hercule : colonne/massue									•	
Isis : temple tétrastyle				•		•				
Jupiter : temple hexastyle				•			•		•	•
Mars : aigle romaine/lance/trophée	x		x	•	•	•		x		x*
Minerve : palme/serpent/Victoire				•				•		
Némésis : caducée/robe						x				
Neptune : globe/ dauphin/proue/sceptre/trident	x				x					
Rome : aigle, haste/Louve/ tenue militaire		•		•	•	•				
Vesta : <i>simpulum</i> /sceptre/temple rond/voile			x		x	x*		•		
<b>LES DEVOIRS DU PRINCE</b>										
Le chef religieux			X		x					
La coopération avec le Sénat				•						
La fidélité de l'armée				•						
<i>Honos</i> et <i>Virtus</i>				•						
La protection des citoyens : couronne civique	x	•		•	•	•	•			•
La réconciliation : deux mains jointes	x									
Le restaurateur de la Liberté publique		•		•	•					
<i>SPQR</i> : couronne civique					x					

Émissions monétaires de Vespasien (69-79) - 2<sup>ème</sup> partie -

x = monnaies d'or et d'argent / • = monnaies de bronze	69-70	70	70-71	71	72-73	73	74	75	76	77-78
<b>LES ANIMAUX ET LES OBJETS</b>										
Bœufs attelés sous un joug									x	x
Caducée ailé							x•	•	x•	•
Capricorne : corne d'abondance/globe								x		
Corbeau : bouclier, <i>lituus</i> , <i>modius</i> , patère ou <i>vexillum</i>				•						
Couronne de lauriers									•	•
Louve allaitant Rémus et Romulus							x			
Mesure de grains ( <i>modius</i> ) : deux pavots et sept épis										x
Pâtre trayant une brebis										x
Proue de navire : étoile au-dessus										x
Taureau cornupète								x		
Truie et ses trois porcelets										x
Vache							x		x	

**Émissions monétaires de Titus, avant et pendant son Principat (69-81) - 1<sup>ère</sup> partie -**

<b>x = monnaies d'or et d'argent / • = monnaies de bronze</b>	<b>72</b>	<b>72-73</b>	<b>73</b>	<b>74</b>	<b>75</b>	<b>76</b>	<b>77-78</b>	<b>79</b>	<b>80</b>
<b>LA FAMILLE IMPÉRIALE</b>									
Vespasien : rameau et sceptre/avec Titus			x						•
Vespasien et Titus									•
Titus : char triomphal/congiaire/à cheval/terrassant un ennemi	•	x•	•	x				x	•
Domitien : à cheval/en toge/sceptre	•	•		•					
Titus et Domitien									•
<b>LA VICTOIRE ET LES RÉFÉRENCES MILITAIRES</b>									
Captifs : à genoux/trophée								x	x
La Judée captive : captifs/cuirasse/palmier	•	x•	•						•
Trophée							x		
Victoire : bouclier/couronne/proue de navire/rameau/deux serpents	•		•	•	x		x•	•	•
Victoire navale : proue de navire			•				x•		
<b>LES PERSONNIFICATIONS</b>									
<i>Aequitas</i> : balance/bâton/deux mains jointes/sceptre	•		•	•		•			•
<i>Aeternitas</i> : sceptre									•
<i>Annona</i> : sac de grains/ <i>modius</i> /proue							•		•
<i>Concordia</i> : armes/bouclier/patère	•	•	•						•
<i>Felicitas</i> : caducée (ailé)/corne d'abondance/sceptre	•		•	•	•	•			•
<i>Fides</i> : deux mains jointes/	•		x						•
<i>Fortuna</i> : globe/gouvernail	•		•			•			
<i>Pax</i> : assise/caducée (ailé)/corne d'abondance/demi-nue/rameau	•	x	x•	•	x•	x•	x	•	•
<i>Providentia</i> : autel	•		•						
<i>Salus</i> : autel/trône									•
<i>Securitas</i> : sceptre/torche/trône								•	•
<i>Spes</i> : fleurs/pan de sa robe	•		•	•		•	•	•	•
<b>LES DIVINITÉS</b>									
Cérès : grains/pavots/torche							•	x	•
Jupiter : temple hexastyle							•	•	•
Mars : casque/debout/épis/lance/trophée/Victoire	•		•				x		
Neptune : <i>acrostole</i> /sceptre		x							
Rome : assise/bouclier/casquée/cuirasse/globe/lance/Victoire	•		•	•	x		x		•
Vénus : bouclier/casque/colonne/debout/lance								x	
Vesta : assise/ <i>palladium</i> /sceptre/temple rond/trône		x	x					•	•

**Émissions monétaires de Titus, avant et pendant son Principat (69-81) - 2<sup>ème</sup> partie -**

<b>x = monnaies d'or et d'argent / • = monnaies de bronze</b>	<b>72</b>	<b>72-73</b>	<b>73</b>	<b>74</b>	<b>75</b>	<b>76</b>	<b>77-78</b>	<b>79</b>	<b>80</b>
<b>LES ANIMAUX ET LES OBJETS</b>									
Aigle légionnaire : deux étendards/cippe/globe	•		•			x	x		
Berger assis et trayant une chèvre							x		
Caducée ailé				x					
Capricorne et corne d'abondance : globe					x			x	
Couronne de lauriers ( <i>SPQR</i> )			x						
Couronne civique			•						•
Couronne entre deux sièges curules								x	x
Dauphin : ancre/trépied									x
Deux branches de lauriers				x					
Eléphant cuirassé									x
Foudre ailé : trône									x
Génie du peuple romain : autel (allumé)/corne d'abondance/patère						•			•
Génisse						x			
Louve allaitant Rémus et Romulus								x	
Paire de bœufs sous un joug							x		
Pégase						x			
Quadrige : épis								x	
Soleil : colonne rostrale								x	
Taureau cornupète					x				
Temple à quatre colonnes : couronne/portes fermées								x	
Trône : dossier arrondi ou triangulaire									x
Truie et trois porcelets							x		
<b>MONUMENTS MAJEURS</b>									
Colisée									•
<i>Meta Sudans</i>									•
Obélisque : tête de Janus au sommet									•

### Émissions monétaires de Domitien avant son avènement (69-81)

x = monnaies d'or et d'argent / • = monnaies de bronze	72	73	74-75	76	77-78	79	80-81
<b>LA SITUATION DE DOMITIEN</b>							
Domitien : à cheval/sceptre (à tête humaine ou avec aigle)		x•				•	•
Domitien : quadrigé triomphal		•					
<b>LE PRINCE DE LA JEUNESSE</b>							
Autel allumé : avec ou sans guirlandes							x
Capricorne : globe							x
Casque sur un trône							x
Char carré : casque corinthien/vêtements							x
Chèvre dans une couronne : civique/de lauriers							x
Deux mains jointes : aigle légionnaire/proue de navire							x
Domitien à cheval : tient un sceptre (avec aigle)		•	•	•	•	•	•
Minerve : bouclier/casquée/drapée/javelot							x
<i>Pax</i> : assise/suppliant à ses pieds							x
<i>Salus</i> : cippe/drapé/nourrit un serpent					x		x
Vesta : assise/drapée/ <i>palladium</i> /sceptre							x
<b>LA VICTOIRE ET LES RÉFÉRENCES MILITAIRES</b>							
Barbare agenouillé : présente une enseigne					x		
Cavalier casqué : tenue militaire					x		
La Victoire : couronne/proue de navire/rameau/Victoire	•	x•	x•		•	x•	x•
La Victoire navale : Victoire	•	•					
<b>LES PERSONNIFICATIONS</b>							
<i>Annona</i> : sac d'épis					•		
<i>Aequitas</i> : balance/lance		•	•		•		•
<i>Felicitas</i> : caducée/corne d'abondance		•	•	•	•		
<i>Pax</i> : caducée ailé/cippe/corne d'abondance/rameau		•			•	•	•
<i>Providentia</i> : autel	•	•	•			x	
<i>Salus</i> : patère/serpent							•
<i>Securitas</i> : autel/sceptre							•
<i>Spes</i> : fleurs/pan de sa robe		•	•	•	•	•	•
<b>LES DIVINITÉS</b>							
Cérès : épis/sceptre/torche					•		•
Jupiter : temple hexastyle	•	•					
Minerve : bouclier/casquée/drapée/égide/foudre/lance							•
Vesta : assise/ <i>palladium</i> /sceptre/temple rond/trône	•					x	•
<b>LES ANIMAUX ET LES OBJETS</b>							
Aigle : colonne/couronne dans le bec/entre deux étendards		•					x
Chèvre dans une couronne de lauriers						x	
Corne d'abondance			x	x			•
Deux mains jointes : aigle légionnaire						x	
Louve allaitant Rémus et Romulus					x		
Pégase : ailes relevées				x			

**Émissions monétaires pendant le Principat de Domitien (81-96) - 1<sup>ère</sup> partie : 81/89-90**

x = monnaies d'or et d'argent / • = monnaies de bronze	81	82	83	84	85	86	87	88	88-89	89-90
<b>LE PRINCE</b>										
Domitien à cheval terrassant un ennemi					•	•	•		•	
Domitien couronné par la Victoire					•	•	•		•	
Domitien dans un quadrigé triomphal : rameau/sceptre					x				x	
Domitien devant un autel de Minerve					•	•	•		•	
Domitien devant un autel entre plusieurs soldats					•	•				
Domitien devant une Germaine implorante						•				
Domitien en habit militaire : soumission du Rhin					•	•	•		•	
Domitien en toge : <i>palladium</i>	•									
Domitien entouré de soldats en armes					•	•				
Domitien soumettant un Germain					•	•				
<b>LA VICTOIRE ET LES RÉFÉRENCES MILITAIRES</b>										
Arc de triomphe : deux arches/quadrigé d'éléphants					•					
Armes et boucliers						•				
Captifs germaines : trophée					•	•	•			
Captive germaine : bouclier						x	x	x	x	
Deux boucliers posés sur une lance : trompette/ <i>vexillum</i>					•	•				
La Germanie : bouclier/lance brisée				x	x					
La Victoire : aigle/bouclier écrit/couronne/enseigne/rameau				•	x*	x*	x	x	x*	x
<b>LES PERSONNIFICATIONS</b>										
<i>Aequitas</i> : balance/orne d'abondance/ <i>Moneta</i>				•	•					
<i>Aeternitas</i> : têtes de la Lune du Soleil					•					
<i>Annona</i> : autel/bateau/Cérès/enfants/sac d'épis				•	•	•			•	
<i>Felicitas</i> : caducée/corne d'abondance						•				
<i>Fides</i> : corbeille de fruits/épis/pavot				•	•	•	•		•	
<i>Fortuna</i> : corne d'abondance/gouvernail		x			•	•	•		•	
<i>Pax</i> : armes enflammées/caducée ailé/orne d'abondance/rameau	•				•	•			•	
<i>Salus</i> : autel				•	•	•				
<i>Virtus</i> : lance/ <i>parazonium</i> /pied sur casque				•	•	•	•	•	•	
<b>LES DIVINITÉS</b>										
Cérès : Annone/autel/ <i>modius</i> /voilée					•	•				
Jupiter : foudre/sceptre/Victoire				•	•	•	•		•	
Mars : casque/sceptre/tenu militaire/trophée/Victoire				•	•	•	•			
Minerve : bouclier/casque/égide/haste/javelot/sceptre/Victoire...	x*	x*	x	x	x	x	x	x	x	x
<i>Moneta</i> : balance, orne d'abondance						•	•	•	•	
<b>LES JEUX SÉCULAIRES</b>										
Colonne : couronne de lauriers/inscription des Jeux								•		
Domitien : autel/citoyens/enfanta/estrade/femme/globe								•		
Héraut : bonnet, bouclier à image de Minerve/colonne/inscription								x*		

Émissions monétaires pendant le Principat de Domitien (81-96) - 2<sup>ème</sup> partie : 81/89-90

x = monnaies d'or et d'argent / • = monnaies de bronze	81	82	83	84	84	85	86	87	88-89	89-90
<b>LES ANIMAUX ET LES OBJETS</b>										
Aigle sur foudre : ailes déployées				x	x					
Autel allumé : guirlandes	x	x								
Bouquet : trois pavots et quatre épis						•				
Caducée ailé			x							
Chouette : regarde de face						•			•	
Corbeau sur branche d'olivier					•					
Corne d'abondance			x							
Couronne sur siège curule	x	x								
Dauphin enroulé : ancre/trépied	x	x								
Deux corbeaux : trépied	x									
Foudre ailé : trône	x	x								
Lyre					•					
<i>Modius</i> : épis de blé					•					
<i>SC</i>							•			
Serpent enlacé : trépied					•					
Trône : dossier arrondi/ dossier rectangulaire	x									

**Émissions monétaires pendant le Principat de Domitien (81-96) - 3<sup>ème</sup> partie : 89-90/96**

<b>x = monnaies d'or et d'argent / • = monnaies de bronze</b>	<b>89-90</b>	<b>90-91</b>	<b>92</b>	<b>92-93</b>	<b>92-94</b>	<b>93-94</b>	<b>94</b>	<b>95</b>	<b>95-96</b>	<b>96</b>
<b>LE PRINCE</b>										
Domitien à cheval : main droite levée									•	
Domitien couronné par la Victoire		•			•				•	
Domitien couronné par la Victoire : Minerve au milieu									•	
Domitien dans un quadrigé triomphal : rameau/sceptre	x				x					
Domitien en tenue militaire : soumission du Rhin		•								
Domitien sert la main d'un soldat devant un autel					•					
<b>LA VICTOIRE ET LES RÉFÉRENCES MILITAIRES</b>										
Arc de triomphe : deux arches/quadrigé d'éléphants		•							•	
Captive germaine : bouclier/lance brisée	x		x		x				x	
La Victoire : couronne/globe/rameau			x					x	•	
<b>LES VERTUS ASSOCIÉES AU PRINCE</b>										
<i>Fortuna</i> : corne d'abondance/gouvernail		•			•					
<i>Salus</i> : autel		•								
<i>Virtus</i> : lance/ <i>parazonium</i>		•			•				•	
<b>LES DIVINITÉS</b>										
Jupiter : sceptre/Victoire	•				•				•	
Minerve : bouclier/casque/chouette/foudre/javelot	x		x	x	x	x	x	x	x	x
<i>Moneta</i> : balance/corne d'abondance		•			•					
<b>LES ALLÉGORIES</b>										
Aigle sur rameau : couronne dans le bec									•	
Autel : deux aigles légionnaires/deux statues									x	
Bouclier et casque devant un olivier									•	
Chouette : rameau/regarde de face									•	
Corbeau sur une branche de lauriers		•			•				•	
Femme portant un caducée et un oiseau									x	
Temple à deux colonnes : Victoire ailée de chaque côté									x	
Temple à six colonnes (rond) : soldat de chaque côté									•	
Temple à huit colonnes : riche décoration				x						

Ensemble de tableaux librement inspiré de ceux établis par Marie SUSPLUGAS  
 « Les monnaies romaines de Domitien, témoins de sa politique »  
*Latomus*, 62-1, 2003, pp. 78-109.



## BIBLIOGRAPHIE

### • SOURCES ANCIENNES

Sauf indication contraire, les traductions en français utilisées dans le texte et les notes de bas de page sont tirées des oeuvres grecques et latines de la Collection des Universités de France (C.U.F.) publiée par les éditions Les Belles Lettres à Paris.

Aristote

*Éthique à Nicomaque*

Traduction française de Richard BODEÛS, Paris, Garnier-Flammarion, 2008 [2004].

*La Politique* : volumes I [1960], II-1 [1971], II-2 [1973], II-1 [1973] et II-2 [1989]

Traduction française de Jean AUBONNET, 2002.

Augustin (Saint)

*La Cité de Dieu*

Traduction française de Jean-Paul DUMAS, Paris, Gallimard, Collection La Pléiade, 2000.

Aurélius Victor

*Livre des Césars*

Traduction française de Pierre DUFRAIGNE, 1975.

César

*La guerre des Gaules*

Traduction française de Léopold-Albert CONSTANS, 1926.

Cicéron

*La République* : volumes I et II

Traduction française d'Esther BRÉGUET, 2012 [1921].

Dion Cassius

*Histoire romaine*

Traduction française d'Etienne BOISSÉE et Victor GROS, Paris, Firmin-Didot, 1845-1870.

Traduction anglaise d'Ernest CARY, Londres, Loeb Classical Library, 1929.

Eutrope

*Abrégé d'histoire romaine*

Traduction française de Joseph HELLEGOUARC'H, 1999.

Flavius Josèphe

*La guerre des Juifs*

Traduction française d'André PELLETIER, 1975-1982.

Traduction française de Pierre SAVINEL, Paris, Éditions de Minuit, 1977.

*Autobiographie*

Traduction française d'André PELLETIER, 1959.

*Histoire Auguste*

Traduction française d'André CHASTAGNOL, Paris, Robert-Laffont, 1994.

- Juvénal  
*Satires*  
Traduction française de Pierre de LABRIOLLE et François VILLENEUVE, 1951.
- Marc Aurèle  
*Écrits pour lui-même*  
Traduction française de Pierre HADOT, 1998.
- Martial  
*Épigrammes*  
Traduction française de H.-J. IZAAC, 1930-1933.
- Orose  
*Histoires (contre les païens)*  
Traduction française de Marie-Pierre ARNAUD-LINDET, 1991.
- Platon  
*La République*, dans *Œuvres complètes* : volumes VI [1932], VII-1 [1931] et VII-2 [1934]  
Traduction française d'Émile CHAMBRY, 2012.
- Pline l'Ancien  
*Histoire naturelle* (livre XXXVI)  
Traduction française de Raymond BLOCH, 1981.
- Pline le Jeune  
*Panegyrique de Trajan*  
Traduction française de Marcel DURRY, 1959.
- Lettres* (volume III)  
Traduction française d'Anne-Marie GUILLEMIN, 1959.
- Plutarque  
*Vies parallèles (Vies de Galba et d'Othon)*  
Traduction française d'Émile CHAMBRY et Robert FLACELIÈRE, 1979.
- Procopé  
*Histoire de la guerre contre les Goths*  
Traduction française de Louis COUSIN, Paris, Damien-Foucalt, 1672-1674.  
Traduction française de Janick AUBERGER et Denis ROQUES, Paris, Les Belles Lettres, 2015.
- Sénèque  
*Lettres à Lucilius* : volumes I [1945], II [1947], III [1958], IV [1962] et V [1965]  
Traduction française d'Henri NOBLOT, 2012.
- Stace  
*Silves*  
Traduction française de Henri FRÈRE et H.-J. IZAAC, 1961.
- Suétone  
*Vie des Douze Césars*  
Traduction française d'Henri AILLOUD, 1931.

Tacite

*Annales*

Traduction française d'Henri GOELZER (tome I), 1923.

Traduction française de Pierre WUILLEUMIER (tomes 2, 3 et 4), 1924.

*Histoires*

Traduction française d'Henri GOELZER, 1938.

*Vie d'Agricola*

Traduction française d'Eugène de SAINT-DENIS, 1956.

*La Germanie*

Traduction française de Jacques PERRET, 1949.

Zosime

*Histoire nouvelle*

Traduction française de François PASCHOD, 1971-1989.

• **COLLECTIONS DE SOURCES ÉPIGRAPHIQUES ET NUMISMATIQUES**

**\* Sources épigraphiques**

*L'Année épigraphique*, René CAGNAT (Fondateur)

Paris, Centre national de la recherche scientifique, 1888-

*Corpus Inscriptionum Latinarum*, Theodor MOMMSEN (Fondateur)

Berlin, Berlin-Brandenburgische Akademie der Wissenschaften, 1853-

*Inscriptiones Latinae Selectae*, Hermann DESSAU (Fondateur)

Berlin, Weidmann, 1892-1916 (3 volumes).

**\* Sources numismatiques**

BUTTREY, Ted-V. et Ian CARRADICE

*Roman Imperial Coinage* (volume II<sup>2</sup>-1)

Londres, Spink & son, 2007.

GIARD, Jean-Baptiste

*Bibliothèque Nationale - Catalogue des Monnaies de l'Empire romain* (volume III)

Paris et Strasbourg, Bibliothèque nationale de France et Poinson Numismatique, 1998.

MATTINGLY, Harold et Edward SYNDENHAM

*Roman Imperial Coinage* (volume II : Vespasian to Hadrian)

Londres, Spink & son, 1926-1968.

MATTINGLY, Harold

*Coins of the Roman Empire in the British Museum* (volume 2),

Londres, British Museum, 1976 [1930].

• BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

- A -

ABAECHERLI, Aline L.

« Imperial symbols on certain Flavian coins »  
*CPh*, 30, 1935, pp. 131-140.

ALEXANDROPOULOS, Jacques

« La propagande impériale par les monnaies de Claude à Domitien »  
dans Jean-Marie PAILLIER et Rober SABLAYROLLES (Dir.)  
Colloque *Les années Domitien*, Toulouse (octobre 1992)  
*Pallas*, 40, 1994, pp. 79-89.

ARNAUD-LINDET, Marie-Pierre

*Histoire et politique à Rome (Les historiens à Rome, III<sup>e</sup> s. av.-V<sup>e</sup> s. ap. J.-C.)*  
Rosny, Bréal, 2001.

ALBRECHT (VON), Michael

« L'interprétation de l'histoire romaine chez Tacite »  
*LEC*, 55, 1987, pp. 369-375.

ANDO, Clifford

*Imperial Ideology and Provincial Loyalty in the Roman Empire*  
Oakland (CA), University of California Press, 2000.

ANDREW, Joseph Timothy

« Repetita bellorum civiulium, memoria » : *The Remembrance of Civil War and its Litterature in Tacitus*, *Histories*, I, 5  
dans Jonas GRETHEIN et Christopher B. KREBS (Dir.)  
*Time and Narrative in Ancient Historiography : the « plupast » from Herodotus to Appian*  
Cambridge, New York, Cambridge University Press, 2012, pp. 156-174.

*Atti del congresso internazionale di studi flaviani*

Rieti, Centro di studi varroniani, 1983.

AUGÉ, Étienne F.

*Petit traité de propagande, à l'usage de ceux qui la subissent*  
Bruxelles, De Broeck, 2007.

- B -

BADEL, Christophe et

*Atlas de l'Empire romain*  
Cartes réalisées par Claire LEVASSEUR  
Paris, Autrement, 2012.

BADIE, Bertrand, Pierre BIRNBAUM, Philippe BRAUD et Guy HERMET

*Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*  
Paris, Armand-Colin, 2010 [1994].

- BAKHOUM, Soheir  
 « Les thèmes monétaires des Flaviens à Alexandrie »  
*RIN*, 99, 1998, pp. 175-194.
- BARTON, Tamsyn  
 « Augustus and Capricorn : Astrological Polyvalency and Imperial Rhetoric »  
*JRS*, 85, 1995, pp. 33-51.
- BEARD, Mary  
 « The triumph of Flavius Josephus »  
 dans Anthony James BOYLE et William J. DOMINIK (Dir.)  
*Flavian Rome : Culture, Image, Text*  
 Leyde, Brill, 2003, pp. 543-558.
- BELLONI, Gian Guido  
 « Significati storico-politici delle figurazioni e delle scritte delle monete da Augusto a Traiano »  
*ANRW*, II-1, 1974, pp. 1007-1022.
- BENGTSON, Hermann  
*Die Flavien : Vespasian, Titus, Domitian. Geschichte eines römischen Kaiserhaus*  
 Munich, Beck, 1979.
- BENOIST, Stéphane  
*Les collègues du Prince sous Auguste et Tibère*  
 Rome, École française de Rome, 1997.
- La fête à Rome au premier siècle de l'Empire. Recherches sur l'univers festif sous les règnes d'Auguste et des Julio-Claudiens*  
 Bruxelles, Collection Latomus, 248, 1999.
- « Martelage et *damnatio memoriae* : une introduction »  
*CCGG*, 14, 2003, pp. 231-240.
- « Titulatures impériales et *damnatio memoriae* : l'enseignement des inscriptions martelées »  
*CCGG*, 15, 2004, pp. 175-189.
- Rome, le Prince et la Cité. Pouvoir impérial et cérémonies publiques (I<sup>er</sup> s. av.-début du IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C.)*  
 Paris, Presses universitaires de France, Collection Le nœud gordien, 2005.
- BÉRANGER, Jean  
 « L'hérédité du principat »  
*REL*, 17, 1939, pp. 171-187.
- BEUTEL, Frank  
*Vergangenheit als Politik. Neue Aspekte im Werk des jüngeren Plinius*  
 Francfort-sur-le-Main, Peter Lang, 2000.
- BIANCO, Enrico  
 « Indirizzi programmatici e propagandistici nella monetazione di Vespasiano »  
*RIN*, 70, pp. 145-230.

- BLANCHET, Adrien  
 « Le rhinocéros de l'empereur Domitien »  
*RN*, 5, 1941, pp. 5-10.
- BÖNISCH-MEYER, Sophia et Christian WETSCHEL  
 « Das epigraphische Image des Herrschers. Entwicklung, Ausgestaltung und Rezeption der Ansprache des Kaisers in den Inschriften Neros und Domitians »  
 dans Sophia BÖNISCH-MEYER, Lisa CORDES, Verrena SCHULZ, Anne WOLSFELD et Martin ZIEGERT  
*Nero und Domitian. Mediale Diskurse der Herrscherrepräsentation im Vergleich*  
 Tübingen, *Classica Monacensia*, 46, 2014, pp. 81-180.
- BOURDIEU, Pierre et Jean-Claude PASSERON  
*La reproduction*  
 Paris, Éditions de Minuit, 1970.
- BRIND'AMOUR, Pierre  
 « L'origine des Jeux Séculaires »  
*ANRW*, II, 16-2, 1978, pp. 1334-1417.
- BRUNT, Peter Ashbury  
 « The *Lex de Imperio Vespasiani* »  
*JRS*, 67, 1977, pp. 95-116.
- BUONGIORNO, Pierangelo  
 « Idee vecchie e nuove in tema di la *Lex de Imperio Vespasiani* »  
*Athenaeum*, 100 (1-2), 2012, pp. 513-528.
- BURY, Emmanuel, Denis LOPEZ, Liliane PICCIOLA et Roger ZUBER  
*Littérature française du XVII<sup>e</sup> siècle*  
 Paris, Presses universitaires de France, Collection premier cycle, 1992.
- BUTCHER, Kevin  
 « Information, Legitimation or Self-Legitimation ? »  
 dans Andrew BURNETT, Volker HEUCHERT et Christopher HOWGEGO (Dir.)  
*Coinage and Identity in the Roman Coinages*  
 Oxford, Oxford University Press, 2005, pp. 145-156.
- BUTTREY, T.-V. et Denis COOPER  
 « Calculating Ancient Coin Production II : Why it Cannot be Done »  
*NC*, 154, 1994, pp. 341-352.
- BUTTREY, T.-V.  
 « Vespasian's consecratio and the numismatic evidence »  
*Historia*, 25, 1976 pp. 449-457.
- « Calculating Ancient Coin Production : Facts and Fantasies »  
*NC*, 153, 1993, pp. 335-351.

« Domitian, the Rhinoceros, and the Date of the Martial's *Liber De Spectaculis* »  
*JRS*, 97, 2007, pp.101-112.

« Vespasian's Roman Orichalcum : An Unrecognised Celebratory Coinage »  
dans JACOBSON, David M. et Nikos KOKKINOS (Dir.)  
*Judaea and Rome in coins, 65 BCE - 135 CE*  
Actes de la conférence internationale organisée par Spink (13-14 septembre 2010)  
Londres, Spink, 2012.

- C -

CAGNAT, René

*Cours d'épigraphie latine*  
Paris, Fontemoing, 1914 [1885].

CAILLÉ, Alain, Christian LAZZERI et Michel SENELLART (Dir.)  
*Histoire raisonnée de la philosophie morale et politique, le bonheur et l'utile*  
Paris, La Découverte, 2001.

CAPOGROSSI-COLOGNESI, Luigi et Elena TASSI-SCANDONE (Dir.)  
*Vespasiano e l'impero dei Flavi*  
Actes du colloque du Palazzo Massimo de Rome (18-20 novembre 2009)  
Rome, L'Erma di Breitschneider, 2012.

CAPPELLETTI, Silvia

« La campagna giudaica nelle monetazione di Vespasiano »  
*RIN*, 105, 2004, pp. 69-92.

CARCOPINO, Jérôme

*Jules César*  
Paris, Les Belles Lettres, 1990 [1935].

CARRADICE, Ian

*Coinage and finances in the reign of Domitian*  
Londres, British Archeological Reports, 1983.

« Flavian coinage »  
dans William E. METCALF (Dir.)  
*The Oxford Handbook of Greek and Roman Coinage*  
Oxford et New York, Oxford University Press, 2012, pp. 375-390.

CARSON, R. A. G.

*Coins of the Roman Empire*  
Londres et New York, Routledge, 1990.

CASTAGNA, Luigi et Eckard LEFÈVRE

*Plinius der Jüngere und sein Zeit*  
Munich, K.G. Saur, 2003.

- CÉBEILLAC-GERVASONI, Mireille, Maria Letizia CALDELLI et Fausto ZEVI  
*Épigraphie latine*  
 Paris, Armand-Colin, Collection U-Histoire, 2006.
- CHAISEMARTIN (DE), Nathalie  
*Rome : identités politiques d'une ville*  
 Paris, Armand-Colin, 2002.
- CHAMOIX, François  
*Marc Antoine, dernier prince de l'Orient grec*  
 Paris, Arthaud, 1986.
- CHILVER G.E.F. et G.B. TOWNEND  
*A Historical Commentary on Tacitus' Histories IV and V*  
 Oxford, Clarendon Press, 1985.
- CIZEK, Eugen  
*Structures et idéologie dans la « Vie des Douze Césars » de Suétone*  
 Paris, Les Belles Lettres, 1977.
- Néron*  
 Paris, Fayard, 1982.
- Histoire et historiens à Rome dans l'Antiquité*  
 Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1995.
- COARELLI, Filippo  
*Guide archéologique de Rome*  
 Paris, Hachette, 1998.
- CODY, Jane M.  
 « Conquerors and conquered on Flavian coins »  
 dans Anthony James BOYLE et William J. DOMINIK (Dir.)  
*Flavian Rome : Culture, Image, Text*  
 Leyde, Brill, 2003, pp. 103-123.
- COLE, Robert (Dir.)  
*The Encyclopedia of Propaganda*  
 Armonk (NY), Sharpe Reference, 1998.
- CONRAD, Edwin  
 « Victoria Navalis, Vespasianus »  
*NCirv*, mai 1973, pp. 187-188.
- CONTI, Laura  
 « Sul ritratto monetale di Tito »  
*NAC*, 4, 1975, pp. 209-214.
- CORBIER, Paul  
*L'épigraphie latine*  
 Paris, SEDES, 1999.



- CORVISIER, Jean-Nicolas  
*Sources et méthodes en histoire ancienne*  
 Paris, Presses universitaires de France, Collection premier cycle, 1999.
- COSME, Pierre  
*Auguste*  
 Paris, Perrin, 2005.
- L'année des quatre empereurs*  
 Paris, Fayard, 2012.
- COUISSIN, Jean  
 « Suétone physiognomoniste dans les *Vies des XII Césars* »  
*REL*, 31, 1953, pp. 234-256.
- CRAWFORD, M.-H.  
 « Roman Imperial Coin Types and the Formation of Public Opinion »  
 dans C.H.V. BROOKE et al. (Dir.)  
*Studies in Numismatic Method presented to Philip Grierson*  
 Cambridge, Cambridge University Press, 1983, pp. 47-64.
- D -
- DEPEYROT, Georges  
*La monnaie romaine* (211 av. J.-C./476 ap. J.-C.)  
 Paris, Errance, 2006.
- DESNIER, Jean-Louis  
 « Divus Caesar Imp. Domitiani f. »  
*REA*, 81, 1979, pp. 54-65.
- DEVREKER, John  
 « La continuité dans le " *consilium principis* " sous les Flaviens »  
*AncSoc*, 8, 1977, pp. 223-243.
- DIPPER, Christof et Wolfgang SCHIEDER  
 « Propaganda »  
 dans Otto BRUNNER, Werner CONZE et Reinhart KOSELLECK (Dir.)  
*Geschichtliche Grundbegriffe : Historisches lexikon zur politisch-sozialen Sprache in Deutschland*,  
 volume 5  
 Stuttgart, Klett-Cotta, 1984.
- DIPPER, Christof  
 « Die " Geschichtlichen Grundbegriffe ". Von der Begriffsgeschichte zur Theorie der  
 historischen Zeiten »  
*Historische Zeitschrift*, 270, 2000, pp. 281-308.
- DORTIER, Jean-François (Dir.)  
*Le dictionnaire des sciences humaines*  
 Auxerre, Éditions Sciences humaines, 2008.

- E -

ECK, Werner

« Bemerkungen zum Militärkommando in der Senatsprovinzen der Kaiserzeit »  
*Chiron*, 2, 1972, pp. 429-436.

« Provinz. Ihre Definition unter politisch-administrativem Aspekt »  
dans *Die Verwaltung des römischen reiches in der Hoben Kaiserzeit*  
Bâle, Reinhardt, 1998, pp. 167-185.

EKTOR, J.

« L'impassibilité et l'objectivité de Suétone : confrontation avec Tacite »  
*LEC*, 48, 1980, pp. 317-326.

ELLUL, Jacques

*Propagandes*  
Paris, Armand-Colin, 1962.

*Histoire de la propagande*  
Paris, Presses universitaires de France, Collection Que Sais-Je ? 1967.

ERHARDT, Christopher

« Coin Types and the Roman Public »  
*JNG*, 39, 1984, pp. 41-54.

ÉTIENNE, Robert

*Le siècle d'Auguste*  
Paris, Armand-Colin, Collection U<sup>2</sup>, 1987.

- F -

FEARNLEY, Hannah

« Reading the Imperial Revolution : Martial, *Epigrams 10* »  
dans Anthony J. BOYLE et William J. DOMINIK (Dir.),  
*Flavian Rome : Culture, Image, Text*  
Leyde, Brill, 2003, pp. 613-635.

FEARS, J. Rufus

« The Cult of Jupiter and Roman Imperial Ideology »  
*ANRW*, II, 17-1, 1981, pp. 3-141.

FELDMAN, Louis

« The sources of Josephus »  
*Latomus*, 21, 1962, pp. 320-333

FERRIL, Arthur

« Otho, Vitellius and the Propaganda of Vespasian »  
*CJ*, 60-9, 1965, pp. 267-269.

FLAIG, Egon

*Den Kaiser herausfordern, Die Usurpation im Römischen Reich*  
Francfort et New York, Campus Verlag, 1992.

FORTINA, Marcello

*L'imperatore Tito*

Turin, Società editrice internazionale, 1955.

FOUCAULT, Michel

*Histoire de la sexualité*, tome 1, *La volonté de savoir*

Paris, Gallimard, 1976.

FREDRICK, David

« Architecture and Surveillance in Flavian Rome »

dans Anthony J. BOYLE et William J. DOMINIK (Dir.)

*Flavian Rome : Culture, Image, Text*

Leyde, Brill, 2003, pp. 199-227.

FRONTISI-DUCROUX, Françoise et François LISSARAGUE

« La vache et le discobole »

*Itaca*, 21, 2005, pp. 19-29.

- G -

GALINSKY, Karl

*The Age of Augustus*

Cambridge, Cambridge University Press, 2005.

GASCOU, Jacques

*Suétone historien*

Paris-Rome, De Boccard, BEFAR 255, 1984.

GEERTZ, Clifford

*The Interpretation of Cultures*

New York, Basic Books, 1973.

GERING, Jens

*Domitian, dominus et deus ? Herrschafts- und Machtstrukturen im Römischen Reich zur Zeit des letzten Flaviers*

Rhaden, Verlag Marie Leidorf GmH, 2012.

GEYSSEN, John W.

*Imperial Panegyric in Statius : A Literary Commentary on Silvae*, 1, 1

New York, Peter Lang, 1996.

GIOVANNINI, Adalberto

« Pline et les délateurs de Domitien »,

Colloque « Résistances et oppositions à l'empereur d'Auguste à Trajan »

*Entretiens sur l'Antiquité classique*, 33, 1987, pp. 219-240.

GIRARD, Jean-Louis

« Domitien et Minerve : une prédilection impériale »

*ANRW*, II-17, 1, 1981, pp. 233-245.

- « L'idée dynastique sous les Flaviens »  
*Ktèma*, 12, 1987, pp. 169-173.
- GNECCHI, Francesco et George ELMER  
*The Coins Types in Imperial Rome*  
 Chicago, 1978 [1908].
- GOLD, Barbara K.  
 « Accipe Divitas et Vatum Maximus Esto : Money, Poetry, Mendicancy and Patronage in Martial »  
 dans Anthony J. BOYLE et William J. DOMINIK (Dir.)  
*Flavian Rome : Culture, Image, Text*  
 Leyde, Brill, 2003, pp. 591-612.
- GOODMAN, Martin  
*Rome and Jerusalem : The Clash of Ancient Civilizations*  
 New York, Alfred A. Knopf, 2007.
- GORDON, Arthur E.  
 « Vespasian and Titus as consuls A.D. 70 »  
*CPh*, 50, 1955, pp. 194-195.
- GOTTER, Ulrich  
 « Vom Rubicon nach Actium. Schauplätze der Bürgerkriege »  
 dans Karl-Joachim et Elke STEIN-HÖLKESKAMP (Dir.)  
*Erinnerungsorte der Antike. Die Römische Welt*  
 Munich, C.-H. Berg, 2006.
- GRANT, Michael  
*Roman History from Coins*  
 Londres, Cambridge University Press, 1968 [1958].
- GRIFFIN, Miriam  
*The High Empire A.D. 70-192*  
 dans *Cambridge Ancient History* (volume 11)  
 Cambridge, Cambridge University Press, 2000 [1936], pp.1-83.
- GRIMAL, Pierre  
*Tacite*  
 Paris, Fayard, 1990.  
  
*Marc Aurèle*  
 Paris, Fayard, 1991.
- GRUNOW SOBOCINSKI, Melanie  
 « Visualizing Ceremony: The Design and Audience of the *Ludi Saeculares* Coinage of Domitian »  
*AJA*, 110, 2006, 581-602.

GSELL, Stéphane

*Essai sur le règne de l'empereur Domitien*  
Paris, Thorin, 1894.

GUERRINI, Roberto

« Tito al santuario pafio e il ricordo di Enea »  
*A&R*, 31, 1986, pp. 28-34.

GUNDERSON, Erik « The Flavian Amphitheatre : All the World as Stage »

dans Anthony J. BOYLE et William J. DOMINIK (Dir.)  
*Flavian Rome : Culture, Image, Text*  
Leyde, Brill, 2003, pp. 637-658.

- H -

HADAS-LEBEL, Mireille

*Flavius Josèphe, le Juif de Rome*  
Paris, Fayard, 1989.

*Rome, la Judée et les Juifs*  
Paris, Picard, 2009.

HADOT, Pierre

*La citadelle intérieure. Introduction aux Pensées de Marc Aurèle*  
Paris, Fayard, 1997 [1992].

HARDIE, Alex

« Poetry and Politics at the Games of Domitian »  
dans Anthony J. BOYLE et William J. DOMINIK (Dir.)  
*Flavian Rome : Culture, Image, Text*  
Leyde, Brill, 2003, pp. 125-147.

HEKSTER, Olivier

« Coins and messages. Audience Targeting on Coins of different Denominations »  
dans Luuk DE BLOIS, Paul ERDKAMP, Olivier HEKSTER, Gerda DE KLEIJN, et Stephan  
MOLS (Dir.)  
*The Representation and Perception of Roman Imperial Power. Proceedings of the Third Workshop of the  
International Network Impact of Empire, (Roman Empire, c. 200 BC.-AD. 476)*  
Amsterdam, Netherlands Institute in Rome, March 20-23, 2002, pp. 20-35.

*Emperors and Ancestors. Roman Rulers and the Constraints of Tradition.*  
Oxford, Oxford University Press, 2015.

HENDIN, David

« The Nature of Domitian's Coinage of Judea in Vicinity »  
*INR*, 2, 2007, pp. 123-130.

HEUBNER, Heinz

*Kommentar zum Agricola des Tacitus*  
Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1984.

HEUCHERT, Volker

« The Chronological Development of Roman Provincial Coin Iconography »  
dans Andrew BURNETT, Volker HEUCHERT et Christopher HOWGEGO (Dir.)  
*Coinage and Identity in the Roman Coinages*  
Oxford, Oxford University Press, 2005, pp. 29-56.

HOFF (VON DE), Ralf

« Kaiserbildnisse als Kaisergeschichte(n). Prolegomena zu einem medialen Konzept  
römischer Herrscherporträts, 31 v. Chr.-192 n. Chr. »  
dans Aloys WINTERLING (Dir.)  
*Zwischen Strukturgeschichte und Biographie. Probleme und Perspektiven einer römischen Kaisergeschichte*  
Munich, Oldenburg Verlag, 2011, pp. 15-43.

HOMO, Léon

*Vespasien, l'empereur du bon sens*  
Paris, Albin-Michel, 1949.

HORST, Eberhard

*Julius Caesar*  
Traduction française de Denise MEUNIER, Paris, Fayard, 1981  
Düsseldorf, Claassen, 1980.

HORSTER, Marietta

« *Princeps inventutis* : concept, réalisation, représentation »  
dans Stéphane BENOIST, Anne DAGUET-GAGET et Christine HOËT-VAN  
CAUWENBERGHE (Dir.)  
*Figures d'empire, fragments de mémoire : pouvoirs et identités dans le monde romain impérial, II<sup>e</sup>. s. av.-  
IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C.*  
Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2011, pp. 73-103.

HOSE, Martin

« Der Kaiser und seine Begrenzung durch antike Literatur. Betrachtungen zu Cassius Dio »  
dans Aloys WINTERLING (Dir.)  
*Zwischen Strukturgeschichte und Biographie : Probleme und Perspektiven einer neuen Römischen  
Kaisergeschichte 31 v. Chr.-192 n. Chr.*  
Munich, Oldenbourg, 2011, pp. 113-124.

HOSTEIN, Anthony

« Monnaie et *damnatio memoriae* (I<sup>er</sup>-IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) : problèmes méthodologiques »  
*CCGG*, 15, 2004, pp. 175-189.

HOUSTON, George W.

« The duration of the censorship of Vespasian and Titus »  
*Emerita*, 44-2, 1976, pp. 397-402.

HOWGEGO, Christopher

« The Supply and Use of Money in the Roman World : 200 B.C to A.D. 300 »  
*JRS*, 82, 1992, pp. 1-31.

*Ancient History from Coins*  
Londres, Routledge, 1995.

HUET, Valérie

« Images et *damnatio memoriae* »  
*CCGG*, 15, 2004, pp. 237-253.

HURLET, Frédéric

« La *Lex de Imperio Vespasiani* et la légitimité augustéenne »  
*Latomus*, 52, 1993, pp. 261-280.

« The Roman Emperor and the Imperial Family »  
dans Christer BRUUN et Jonathan EDMONSON (Dir.)  
*The Oxford Handbook of Roman Epigraphy*  
Oxford, Oxford University Press, 2015.

HURLET, Frédéric et Bernard MINÉO

*Le Principat d'Auguste : réalités et représentations du pouvoir, autour de la Res publica restituta*  
Actes du colloque de l'Université de Nantes (1<sup>er</sup>-2 juin 2007)  
Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009.

- I -

ISAGER, Jacob

« Vespasiano e Augusto »  
dans K. ASCANI, T. FISCHER-HANSEN, F. JOHANSEN, S. SKOVGAARD JENSEN & J.-E.  
SKYDSGAARD  
*Studia Romana in honorem P. Krarup septuagenarii*  
Odense, Presses universitaires d'Odense, 1976, pp. 64-71.

- J -

JAL, Paul

« Pax civilis-Concordia »  
*REL*, 39, 1961, pp. 210-231.

JONES, Brian W.

« Suétone et Aurélius Victor »  
*PP*, 25, 1970, pp. 346-347.

« Preparation for the Principate »  
*PP*, 26, 1971, pp. 264-270.

« A Note on the Flavian' Attitude to the Censorship »  
*Historia*, 21-1, 1972.

« Which Alexandria ? »  
*Athenaeum*, 62, 1984.

*The emperor Titus*  
Londres et Sydney, Croom Helm, 1984.

« Titus in the East, 70-71 »  
*RbM*, 128, 1985, pp. 346-352.

« Titus in Judea, AD 67 »  
*Latomus*, 48, 1989, pp. 127-134.

*The emperor Domitian*  
Londres and New-York, Croom-Routledge, 1992.

« Domitian and the Court »  
dans Jean-Marie PAILLIER, et Robert SABLAYROLLES (Dir.)  
Colloque *Les années Domitien*, Toulouse (octobre 1992)  
*Pallas*, 40, 1994, pp. 329-335.

- K -

KEES, Herman  
« Nikopolis »  
*RE*, 33, 1936, n° 9, pp. 538-539.

KIENAST, Dietmar  
*Römische Kaisertabelle : Grundzüge einer römischen Kaiserchronologie*  
Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 1990.

KRAFT, Robert A.  
« Tiberius Julius Alexander and the Crisis in Alexandria according to Josephus »  
dans Harold W. ATTRIDGE (Dir.)  
*Of Scribes and Scrolls Studies on the Hebrew Bible. Intertestamental Judaism and Christianity Origins*  
Lanham (MD), University Press of America, 1990, pp. 175-184.

- L -

LASSERE, Jean-Marie  
*Manuel d'épigraphie latine*  
Paris, Picard, 2011 [2005].

LE BOHEC, Yann  
*La Troisième Légion Auguste*  
Paris, Éditions du CNRS, 1989.

*L'armée romaine*  
Paris, Picard, 2002 [1989].

LEITHOFF, Johanna  
*Macht der Vergangenheit. Zur Erringung, Verstetigung und Ausgestaltung des Principats unter Vespasian, Titus und Domitian*  
Göttingen, Vandenhoeck & Rupprecht, 2012.

LÉPIDI-NOGUEROL, Elizabeth  
*Pline le Jeune, la Persona et ses masques ou l'envers du décor*  
Lille, ANRT, 2003.



- LEPRI, Gabriele  
 « Il trionfo giudaico nella monetazione di Vespasiano »  
*SNR*, 92, 2013, pp. 83-94.
- LESUISSE, Léon  
 « La nomination de l'empereur et le titre d'*Imperator* »  
*AC*, 30, 1961, pp. 415-428.
- « La clause transitoire de la "*Lex de Imperio Vespasiani*" »  
*RBPb*, 40-1, 1962, pp. 51-75.
- LEVI, Mario Attilio  
 « La legge dell'iscrizione C.I.L. VI, 940 »  
*Athenaeum*, 16, 1938, pp. 85-95.
- « La clemenza di Tito »  
*PP*, 11, 1954, pp. 288-293.
- « I Flavi »  
*ANRW*, II, 12-2, 1975, pp. 177- 207.
- LEVICK, Barbara  
 « Propaganda and the Imperial Coinage »  
*Antichthon*, 16, 1982, pp. 104-116.
- Vespasian*  
 Londres, Routledge, 1999.
- « La dinastia flavia »  
 dans Filippo COARELLI (Dir.)  
*Divus Vespasianus. Il bimillenario dei Flavi*  
 Catalogue de l'exposition consacrée à la célébration du bimillénaire des Flaviens, Rome  
 (27 mars 2009-10 janvier 2010)  
 Milan, Electa, 2009, pp. 14-23.
- LOUIS, Nathalie  
*Commentaire historique et traduction du « Divus Augustus » de Suétone*  
 Bruxelles, Collection Latomus, 324, 2010.
- LUDOLPH, Mathias  
*Epistolographie und Selbstdarstellung. Untersuchungen zu den « Paradebriefen » Plinius des Jüngerer*  
 Tübingen, Narr Francke Attempto, 1997.
- LYASSE, Emmanuel  
*Le Principat et son fondateur, l'utilisation de la référence à Auguste de Tibère à Trajan*  
 Bruxelles, Collection Latomus, 311, 2008.

- M -

MACHIAVEL, Nicolas

*Le Prince* (1532)

Traduction française d'Yves LEVY

Paris, Garnier-Flammarion, 1980.

MANDERS, Erika

*Coining Images of Power : Pattern in the Representation of Roman Emperors on Imperial Coinage*

Leyde, Brill, 2012.

MANNSPERGER, Dietrich

« ROM. ET AVG. Die Selbstdarstellung des Kaisertums in der römischen Reichsprägung »

*ANRW*, I1, 1974, pp. 919-996.

MANTOVANI, Dario

« Les clauses " sans précédents " de la *Lex de Imperio Vespasiani* : une interprétation juridique »

*CCGG*, 16, 2005, pp. 25-43.

« La *Lex de imperio Vespasiani* »

dans Filippo COARELLI (Dir.)

*Divus Vespasianus. Il bimillenario dei Flavi*

Catalogue de l'exposition consacrée à la célébration du bimillénaire des Flaviens, Rome (27 mars 2009-10 janvier 2010)

Milan, Electa, 2009, pp. 24-27.

MARCHESI, Ilaria

*The Art of Pliny's Letters. A Poetics of Allusion in the Private Correspondence*

Cambridge, New York, Cambridge University Press, 2008.

MARGANNE, Marie-Hélène

« De la physiognomonie dans l'Antiquité gréco-romaine »

dans Philippe DUBOIS et Yves WINKIN (Dir.)

*Rhétorique du corps*

Bruxelles, De Boek Université, 1988, pp. 13-24.

MARTIN, Alain

*La titulature épigraphique de Domitien*

Francfort, *Athenäum*, 1987.

« Un témoignage monétaire sur la première victoire germanique de Domitien »

Bruxelles, *Mélanges Charles-Deroux*, 3, 2003, pp. 314-320.

« La condamnation de la mémoire de Domitien : état de la question »

dans Stéphane BENOIST (Dir.)

*Mémoire et histoire : les procédures de condamnation dans l'Antiquité romaine*

Metz, Centre régional universitaire lorrain d'histoire, 2007, pp. 59-72.

- MARTIN, Jean-Pierre  
 « Le pouvoir impérial romain : sa spécificité idéologique »  
 Colloque *L'idéologie du pouvoir monarchique dans l'Antiquité*, Lyon et Vienne (26-28 juin 1989)  
 Paris, De-Boccard, 1991, pp. 77-89.
- MARTIN, Paul M.  
*Antoine et Cléopâtre, la fin d'un rêve*  
 Paris, Albin-Michel, 1990.
- « Les quatre sources de l'idée monarchique sous la République romaine »  
 Colloque *L'idéologie du pouvoir monarchique dans l'Antiquité*, Lyon et Vienne (26-28 juin 1989)  
 Paris, De-Boccard, 1991, pp. 51-75.
- MARWOOD, Martin A.  
*The Roman Cult of Salus*  
 Oxford, BAR, 1988.
- MASON, Steve  
 « Flavius Josephus in Flavian Rome : reading on and between the lines »  
 dans Anthony James BOYLE et William J. DOMINIK (Dir.)  
*Flavian Rome : Culture, Image, Text*  
 Leyde, Brill, 2003, pp. 559-589.
- M<sup>c</sup> LUHAN, Marshall  
*Understanding the Media : The Extensions of Man*  
 New York, McGraw-Hill Books, 1964.
- MENACHEM, Mor, Jack PASTOR et Pnina STERN (Dir.)  
*Flavius Josephus, Interpretation and History*  
 Leyde, Brill, 2011.
- MESURE, Sylvie et Patrick SAVIDAN (Dir.)  
*Le dictionnaire des sciences humaines*  
 Paris, Presses universitaires de France, 2006.
- MILLAR, Fergus  
*A Study of Cassius Dio*  
 Oxford, Oxford University Press, 1964.
- The Emperor in the Roman World : 31 B.C.-A.D. 337*  
 Londres, Duckworth, 1977.
- « " Senatorial " provinces : an institutionalized ghost »  
 dans A.-M. DEVINE, Fergus MILLAR et Michael DiMAIO (Dir.)  
*In Memoriam Sir Ronald Syme*  
 The Ancient World, 20, 1989, pp. 93-97.
- MILNS, Robert D.  
 « Suetonius on Vespasian's Humour »  
*AClass*, 53, 2010, pp. 117-123.

- MITTAG, Peter-Franz  
 « *Ex Oriente Pax. Zu einem neuen Sesterz des Vespasianus* »  
*JNR*, 58, 2008, pp. 81-88.
- MORANDINI, Francesca et Pierfabio PANAZZA  
*Divus Vespasianus*  
 Après-midi d'étude pour le bimillénaire de la naissance de Vespasien (8 décembre 2009)  
 Brescia, Stamperia fratelli Geroldi, 2012.
- MORELLI, Ulisse  
*Domiziano : fine di una dinastia*  
 Wiesbaden, Harrassowitz Verlag, 2009.
- MORESINO-ZIPPER, Andrea  
 « Die Judae-Capta-Münze und das Motiv der Palme : Römisches Siegessymbol oder Repräsentation Judäas ? »  
 dans Andrea MORESINO-ZIPPER, Siegfried OSTERMANN, Karl Matthias SCHMIDT, Hans Ulrich STEYMANS et Gerd THEIBEN (Dir.)  
*Jerusalem und die Länder : Ikonographie - Topographie - Theologie*  
 Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 2009, pp. 57-73.
- MORFORD, M.P.O.  
 « The Training of Three Roman Emperors »  
*Phoenix*, 22, 1968, pp. 57-72.
- MORGAN, Gwyn  
*69 AD, The Year of Four Emperors*  
 New York, Oxford University Press, 2006.
- MURRAY, William M. et Photios M. PETSAS  
*Octavian's campsite Memorial for the Actian War*  
 Philadelphie, Transactions of the American Philosophical Society, 79-4, 1989.
- N -
- NÉRAUDAU, Jean-Pierre  
*Auguste, la brique et le marbre*  
 Paris, Les Belles-Lettres, 1996.
- NESSSELHAUF, Herbert  
 « Tacitus und Domitian »  
*Hermes*, 80, 1952, pp. 222-235.
- NEWLANDS, Carol  
*Statius' Silvae and the Poetics of Empire*  
 Cambridge, Cambridge University Press, 2002.
- NOREÑA, Carlos F.  
 « The Communication of the Emperor Virtues »  
*JRS*, 91, 2001, pp. 146-168.

*Imperial Ideas in the Roman World : Representation, Circulation, Power*  
Cambridge, Cambridge University Press, 2011.

- O -

OPPERMANN, Hans

« Neuere Forschungen zur Glaubwürdigkeit Caesars »  
*Gymnasium*, 68, 1961, pp. 258-269.

- P -

PAILLIER, Jean-Marie et Robert SABLAYROLLES

« *Damnatio memoriae* : une vraie perpétuité ? »  
dans Jean-Marie PAILLIER, et Robert SABLAYROLLES (Dir.)  
Colloque *Les années Domitien*, Toulouse (octobre 1992)  
*Pallas*, 40, 1994, pp. 11-55.

PANI, Mario

« Il principato dai Flavi ad Adriano »  
dans *Storia di Roma* (volume 2), *L'impero mediterraneo*, II, 1, *I principi e il mondo*  
Turin, Einaudi, 1991, pp. 265-285.

PAVIS D'ESCURAC, Henriette

« Siècle et Jeux séculaires »  
*Ktèma*, 18, 1993, pp. 79-89

PÉREZ, Christine

*Monnaie du pouvoir. Pouvoir de la monnaie*  
Besançon, Annales littéraires de l'Université de Besançon, 1968.

PFEIFFER, Stefan

*Die Zeit der Flavier*  
Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 2009.

PICÓN, Vicente

« El humor de Vespasiano en la " *Vita* " de Suetonio »  
*SPbV*, 14, 2012, pp. 125-156.

POIGNAULT, Rémy (Dir.)

*Présence de Suétone*  
Clermont-Ferrand, Centre de recherche A. Piganiol - Présence de l'Antiquité, 2009.

PRICE, Helen

« Titus, *amor ac deliciae generis humani* »  
*CW*, 39-8, 1945, pp. 58-61.

- R -

RAMBAUD, Michel

*L'art de la déformation historique dans les Commentaires de César*  
Paris, Les Belles Lettres, 1953.

RANUCCI, Samuele

« La monétisation des Flaviens. Caractéristiques générales et aspects typologiques »

dans Filippo COARELLI (Dir.)

*Divus Vespasianus. Il bimillenario dei Flavi*

Catalogue de l'exposition consacrée à la célébration du bimillénaire des Flaviens, Rome

(27 mars 2009-10 janvier 2010)

Milan, Electa, 2009, pp. 358-367.

REBUFFAT, François

*La monnaie dans l'Antiquité*

Paris, Picard, 1996.

ROMAN, Yves

*Marc Aurèle. L'empereur paradoxal.*

Paris, Payot, 2013.

RONNING, Christian

*Herrscherpanegyrik unter Trajan und Konstantin. Studien zur symbolischen Kommunikation in der römischen Kaiserzeit*

Tübingen, Mohr Siebeck, 2007.

ROSSO, Emmanuelle

« Groupes statuariques, épigraphie et idée dynastique sous les Flaviens »

CCCCG, 18-8, 2007, pp. 416-417.

« Culte impérial et culte dynastique : les *divi* et *divae* de la *Gens Flavia* »

dans Trinidad NOGALES et Julián GONZÁLEZ (Dir.)

*Culto imperial : política y poder*

Actes du colloque du Musée national d'art romain de Mérida (18-20 mai 2006)

Rome, L'Erma di Breitschneider, 2007, pp. 125-152.

« Le thème de la *Res publica restituta* dans le monnayage de Vespasien : pérennité du " modèle augustéen " entre citations, réinterprétations et dévoiements »

dans Frédéric HURLET et Bernard MINÉO (Dir.)

*Le Principat d'Auguste : réalités et représentations du pouvoir, autour de la Res publica restituta*

Actes du colloque de l'Université de Nantes (1<sup>er</sup>-2 juin 2007)

Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009, pp. 209-242.

ROUSSEAU, Jean-Jacques

*Du contrat social* (1762)

Paris, Flammarion, 2001.

RUSS, Jacqueline

*Les théories du pouvoir*

Paris, Le livre de poche, 1994.

- S -

SALADINO, Vincenzo

« *Salus* »

LIMC, 7-1, 1994, pp. 656-661.

- SALLES, Catherine  
*La Rome des Flaviens*  
 Paris, Perrin, 2002.
- SANCERY, Jacques  
*Galba, ou l'armée face au pouvoir*  
 Paris, Les Belles Lettres, 1983.
- SAULNIER, Christiane  
 « Flavius Josèphe et la propagande flavienne »  
*RBi*, 96, 1989, pp. 545-562
- « Flavius Josèphe et la propagande flavienne »  
*RBi*, 98-2, 1991, pp. 199-221.
- SCHEID, John  
*Romulus et ses frères : le collège des frères Arvales, modèle du culte public dans la Rome des empereurs*  
 Paris, De Boccard, BEFAR 275, 1990.
- « Déciffrer les monnaies. Réflexions sur la représentation figurée des Jeux Séculaires »  
 dans Claire AUVRAY-ASSAYAS et Florence DUPONT (Dir.)  
*Images romaines*  
 Études de littérature ancienne, tome 9  
 Actes de la table ronde organisée à l'École normale supérieure (24-26 octobre 1996)  
 Paris, Presses de l'École normale supérieure, 1998, pp. 13-33.
- SEELENTAG, Gunnar  
 « Kinder statt Legionen : Die Vorbereitung de Nachfolge Vespasians. Der Befund der Münzen und methodische Bemerkungen zum Umgang mit den literarischen Quellen »  
 dans Norbert KRAMER et Christiane REITZ (Dir.)  
*Tradition und Erneuerung. Mediale Strategien in der Zeit der Flavier.*  
 Berlin-New York, De Gruyter, 2010, pp. 167-190.
- « *Spes Augusta*, Titus und Domitian in der Herrschaftsdarstellung Vespasians »  
*Latomus*, 68-1, 2009, pp. 83-100.
- SINCLAIR, Patrick  
 « Rhetoric of Writing and Reading in the Preface to Pliny's *Naturalis Historia* »  
 dans Anthony J. BOYLE et William J. DOMINIK (Dir.)  
*Flavian Rome : Culture, Image, Text*  
 Leyde, Brill, 2003, pp. 277-299.
- SOMMELLA, Paolo et Luisa MIGLIORATI  
 « L'età flavia »  
 dans *Storia di Roma* (volume 2), *L'impero mediterraneo*, II, 1, *I principi e il mondo*  
 Turin, Einaudi, 1991, pp. 303-309.
- SOUTHERN, Pat  
*Domitian : Tragic Tyrant*  
 Londres, Routledge, 1996.

STEVENSON, Tom

« The Succession Planning of Augustus »  
*Antichthon*, 47, 2013, pp. 118-139.

SUTHERLAND, C. H. V.

« The Intelligibility of Roman Imperial Coin Types »  
*JRS*, 49, 1959, pp. 46-55.

SUSPLUGAS, Marie

« Sur la date des Jeux Séculaires de Domitien »  
*AC*, 71, 2002, pp. 151-159.

« Les monnaies romaines de Domitien, témoins de sa politique »  
*Latomus*, 72-1, 2003, pp. 78-109.

SYME, Ronald

*Tacitus*  
Londres, Clarendon, 1958.

- T -

TARPIN, Michel

*Roma Fortunata*  
Gollion, (Suisse), In-Folio, 2002.

TAYLOR, Lili Ross

« New Light on the History of the Secular Games »  
*APh*, 55, 1934, pp. 101-120.

THÉRON, Bernard

« Les Flaviens dans " *La guerre des Juifs* " de Flavius Josèphe »  
*DHA*, 7, 1981, pp. 235-245.

TORRENT, Armando

« Para una interpretacion de la " *potestas censoria* " en los emperadores flavios »  
*Emerita*, 36, 1968, pp. 213-229.

- V -

VAN BERCHEM, Denis

« Un banquier chez les Helvètes »  
*Ktéma*, 3, 1978, pp. 267-274.

VAN DAM, Raymond

« Hope in His Name : The Flavian Dynasty »,  
dans Raymond VAN DAM (Dir.)  
*The Roman Revolution of Constantine*  
Cambridge, Cambridge University Press, 2007, pp. 79-129.

VEYNE, Paul

*Le pain et le cirque. Sociologie historique d'un pluralisme politique*  
Paris, Le Seuil, 1976.



« But de l'art, propagande et faste monarchique »  
dans Paul VEYNE (Dir.)  
*L'Empire gréco-romain*  
Paris, Le Seuil, 2005, pp. 379-418.

*Sénèque, une introduction*  
Paris, Tallandier, collection Texto, 2007.

VISMARA, Cinzia

« Domitien, spectacles, supplices et cruauté »  
dans Jean-Marie PAILLIER et Robert SABLAYROLLES (Dir.)  
Colloque *Les années Domitien*, Toulouse (octobre 1992)  
*Pallas*, 40, 1994, pp. 413-420.

- W -

WALLACE-HADRILL, Andrew

« Image and Authority in the Coinage of Augustus »  
*JRS*, 76, 1986, pp. 66-87.

WARDLE, David

« Suetonius on Vespasian's Rise to Power under the Julio-Claudians »  
*AClass*, 53, 2010, pp. 101-115.

WATERS, K.-H.

« The character of Domitian »  
*Phoenix*, 18, 1964, pp. 49-77.

« The second dynasty of Rome »  
*Phoenix*, 22, 1968, pp. 198-218.

WEBER, Max

*Économie et société*, tome 1  
Traduction française de Jacques CHAVY et Éric de DAMPIERRE  
Paris, Plon, 1971.

WEINSTOCK, Stefan

« Pax and the " *Ara Pacis* " »  
*JRS*, 50, 1960, pp. 44-58.

WINKLER, Lorenz

*Salus. Vom Staatskult zur politischen Idee. Eine archäologische Untersuchung*  
Heidelberg, Archäologie und Geschichte, 4, 1995.

WITSCHERL, Christian

« Der Kaiser und die Inschriften »  
dans Aloys WINTERLING (Dir.)  
*Zwischen Strukturgeschichte und Biographie. Probleme und Perspektiven einer neuen Römischen Kaisergeschichte, 31 v. Chr. - 192 n. Chr.*  
Munich, Oldenbourg Wissenschaftsverlag, 2011, pp. 45-112.

WOLTERS, Reinhard et Martin ZIEGERT

« Umbrüche. Die Reichsprägung Neros und Domitians im Vergleich »

dans Sophia BÖNISCH-MEYER, Lisa CORDES, Verrena SCHULZ, Anne WOLSFELD et  
Martin ZIEGERT

*Nero und Domitian. Mediale Diskurse der Herrscherrepräsentation im Vergleich*

Tübingen, Classica Monacensia, 46, 2014, pp. 43-80.

WOLFF, Étienne

*Pline le Jeune ou le refus du pessimisme*

Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003.

- Z -

ZANKER, Paul

*Augustus und die Macht der Bilder*

Munich, C.-H. Beck, 1987.

ZEHNACKER, Hubert

« La propagande politique sur les émissions monétaires de la République romaine de Sylla  
à César »

*REL*, 50, 1974, pp. 34-37.

« Tensions et contradictions dans l'Empire au I<sup>er</sup> siècle : les témoignages numismatiques »

*Entretiens sur l'Antiquité classique*, 33, 1987, pp. 321-361.